

LE DERNIER ROI DES FRANÇAIS, 1771 À 1851
(1852)

ALEXANDRE DUMAS

Le dernier roi des Français, 1771 à 1851

Histoire de la vie politique et privée
de Louis-Philippe

LE JOYEUX ROGER
2009

Cette édition est basée sur *Histoire de la vie politique et privée de Louis-Philippe*, Paris, Dufour et Mulat, libraires-éditeurs, quai Malaquais, 21, 1852, 2 v. ill.

Nous en avons respecté l'orthographe, nous contentant de rectifier les erreurs évidentes et de modifier la ponctuation en plusieurs endroits.

ISBN : 978-2-923523-71-2
Éditions Le Joyeux Roger
Montréal
lejoyeuxroger@gmail.com

Chapitre premier

Le 6 octobre 1773, Louis-Philippe d'Orléans naquit au Palais-Royal, et reçut en naissant le titre de duc de Valois.

Son père était Louis-Philippe-Joseph, qui se fit appeler plus tard Philippe Égalité, et qui portait à cette époque le titre de duc de Chartres.

Sa mère était Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, dernier représentant de la descendance légitimée de Louis XIV et de madame de Montespan, dans la personne du comte de Toulouse.

Louis-Philippe remonte donc à Monsieur, frère du roi Louis XIV, par son père : branche légitime.

Et à Louis XIV lui-même par sa mère : branche légitimée.

Son grand-père était Louis-Philippe d'Orléans, de Valois, de Nemours, de Chartres et de Montpensier.

Sa grand'mère Louise-Henriette de Bourbon-Conti.

Le mariage de ces deux derniers avait eu lieu en 1743. Pendant les deux premières années de cette union, Louis-Philippe d'Orléans avait été le plus heureux mari et l'amant le plus amoureux qu'il y eût au monde : ces deux nouveaux époux étaient cités pour la passion exagérée qu'ils avaient l'un pour l'autre. On racontait sur cette passion les anecdotes les plus singulières. Il n'entre point dans notre plan de les rapporter. C'étaient des rendez-vous mystérieux, des billets doux, des surprises, des attentions délicates, tout ce que l'amour a de recherches et de manœuvres coquettes pour en venir à ses fins. Les triomphes étaient faciles ; mais on se plaisait à feindre des obstacles avant la conquête. L'*Œil-de-Bœuf*, cet impitoyable railleur, enregistrait la chronique galante des deux amants-époux. Comme les bergers de l'*Astrée*, ils jouaient leur pastorale passionnée jusque dans les jardins de Versailles, se souciant de la cour et des railleries autant que des murmures du

vent et des regards des étoiles.

Qui se lassa le premier des deux, c'est ce qu'il est difficile de dire. Mais ce que l'on remarqua bientôt, c'est ce qu'à cet enthousiasme conjugal succédait, de la part de la princesse, une répulsion qui tenait de la haine. Presque répudiée par son mari, elle se jeta dans un délire d'extravagances.

Encore une fois, nous écrivons de l'histoire et non de la chronique scandaleuse. Que ceux qui veulent des détails sur la vie déplorable de Louise-Henriette de Bourbon-Conti aillent les chercher dans les Mémoires du temps. L'époque de la Régence et celle du règne de Louis XV sont deux mines inépuisables en écrits de ce genre. Il faut convenir que, dans ce temps-là, si la société était affolée de jouissances criminelles, elle prenait soin du moins d'annoter ses travers et ses vices.

Pour en finir sur ce point, qui ne se souvient de l'affirmation de Philippe Égalité devant la Commune en acceptant une paternité menteuse qui ne devait pas le sauver de l'échafaud.

Des 1748, c'est-à-dire cinq ans après son mariage, le duc d'Orléans se sépara complètement de sa femme en lui enlevant son fils, qu'il eut le courage, un des premiers en France, de faire inoculer ; il entra en liaison avec madame de Villemonble dont il eut trois enfants naturels, madame de Brossard et les abbés de Saint-Far et de Saint-Albin.

En 1759, la duchesse d'Orléans mourut.

Ce fut sept ans après cette mort que le duc d'Orléans commença de rendre des soins à la marquise de Montesson, née Charlotte-Jeanne Beraud de la Haie-de-Riou. M. de Montesson, son mari, vivait encore à cette époque, et quoiqu'elle fût plus jeune que lui de près de trente ans, elle lui resta fidèle jusqu'à sa mort, arrivée en 1769. Ce fut alors seulement que le duc d'Orléans se déclara, mais inutilement, à ce que l'on prétendit à cette époque. Aussi, vers la fin de 1772, commença-t-on à parler d'un mariage entre de Montesson et ce prince. Enfin, le 24 avril 1773, il prit congé d'une

cour nombreuse qu'il avait à Villers-Cotterets, en disant aux plus intimes :

— Messieurs, je laisse la compagnie ; je reviendrai tard ; je ne reviendrai pas seul, mais bien accompagné d'une personne avec laquelle vous partagerez l'attachement que vous portez à mes intérêts et à ma personne.

Le château demeura toute la journée dans l'attente, et le soir à six heures on vit le duc rentrer au salon, tenant par la main madame de Montesson, qu'il avait épousée dans la journée. L'archevêque de Paris, après s'être assuré de l'agrément du roi, avait accordé aux deux époux les trois dispenses de la publication des bans, et le curé de Saint-Eustache les avait mariés dans la chapelle particulière de l'hôtel de la Chaussée-d'Antin.

Madame de Montesson était à cette époque une femme charmante, de trente-cinq à trente-six ans, et qui en paraissait trente à peine. Elle était poète et musicienne, jouait d'une façon charmante la comédie, et conserva jusqu'en 1806, époque de sa mort, dans son salon de la Chaussée-d'Antin, les meilleures traditions du siècle de Louis XIV et de Louis XV.

Napoléon l'avait en grande estime à cause de ses hautes façons et lui faisait une pension de trente mille francs.

Elle avait survécu de vingt et un ans au prince son mari, mort le 18 novembre 1785, et dont Louis XVI, plus susceptible que son aïeul Louis XV, lui défendit de porter le deuil.

À l'époque où son père épousait madame de Montesson, M. le duc de Chartres était un jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, qui, depuis dix ans, était entré dans le monde et dont la débauche faisait éclat. Une femme nommée la Deschamps avait été sa première maîtresse, et il ne s'en tint pas à cette passion, glissant par une pente rapide beaucoup plus bas. Le compagnon ordinaire de ses plaisirs était le prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre ; mais, moins forte que celle du duc de Chartres, la santé du jeune prince ne put résister à cette vie de basse luxure, et resta

tuée dans un mauvais lieu. Alors on accusa le duc de Chartres, non-seulement de débauche, mais de calcul ; il avait, disait-on, séduit, prostitué, empoisonné le prince de Lamballe, pour réunir sur la seule tête de mademoiselle de Penthièvre, qu'il devait épouser, et la colossale fortune de sa maison et l'expectative de la charge de grand amiral, possédée par le duc de Penthièvre. Vingt ans plus tard, quand la pauvre princesse de Lamballe fut assassinée à son tour, ces accusations se renouvelèrent, plus cruelles encore, de l'hommage que ses assassins avaient cru devoir faire au duc d'Orléans de sa tête. Mais nous, qui ne nous faisons que sur preuves les interprètes de semblables accusations, nous nous hâterons de protester contre ces deux infamies que le pamphlétaire peut consigner, mais que doit démentir l'historien.

D'ailleurs, en dehors de ces choses fausses, il y a assez de choses vraies à dire sur ce pauvre prince, qui a payé ses fautes comme on paie des crimes.

Il arriva au duc de Chartres, à l'ouverture du règne de Louis XVI, comme il était arrivé de son aïeul à la fin du règne de Louis XIV : tous deux réagirent contre les mœurs royales. Louis XIV était devenu dévot à la fin de sa vie ; Louis XVI s'était fait sévère dès le commencement. Le régent avait eu le Palais-Royal, qu'il avait rendu célèbre par ses orgies ; le duc de Chartres eut Monceaux, qu'il rendit illustre par ses débauches ; au reste, il avait au moins le mérite de la franchise, et ne mettait pas le masque de l'hypocrite sur la figure du roué. Un jour il paria revenir nu, à cheval, de Versailles au Palais-Royal, et gagna loyalement son pari.

L'anglomanie, qui commençait à faire de grands progrès en France, était tout entière l'œuvre de M. le duc de Chartres ; il s'était mis franchement à la tête de la fraction de la société qui empruntait tout à l'Angleterre, mœurs, costumes, jockeys, chevaux. Les premières courses furent encouragées par lui ; Marie-Antoinette y assista ; Mais Louis XVI s'opposa à ces courses et surtout aux paris ruineux qui en étaient la suite. C'est sur l'ordre

du roi que les courses cessèrent.

Le duc de Chartres se consola de cette persécution en allant à Londres deux fois par an, en y achetant des propriétés et en se faisant recevoir membre de deux ou trois clubs.

C'était du reste un beau cavalier, bien fait de sa personne, aimant les exercices violents, et ne reculant pas devant le danger qui doit rapporter de la gloire ou même du bruit. En 1778, voyageant dans la Basse-Bretagne, il descendit dans des mines jusqu'à cinq cents pieds de profondeur. Quelques années plus tard, lorsque furent inventés les ballons et que la rage en prit à tout le monde, il voulut voyager par le nouveau mode, et monta jusqu'à cinq cents toises de hauteur.

Il aimait les arts et la mécanique ; les arts en amateur, la mécanique en mécanicien. Il s'était fait faire en relief des modèles de toutes les manufactures de Lyon, et rêvait toutes sortes d'entreprises de bâtiments. Un de ses projets était d'abattre toutes les maisons de la Cité et de les rebâtir sur un nouveau plan ; malheureusement, un autre projet vint en travers qui lui fit moins de popularité que celui-là : ce fut sa spéculation sur les boutiques du Palais-Royal.

Ce fut sur ces entrefaites, et comme M. le duc de Chartres, encore en bons termes avec la dauphine, qu'il amusait, et par son esprit et par son excentricité, comme on a dit depuis, commençait à se brouiller avec le dauphin, que l'*Almanach royal* enregistra, à la date du 6 octobre 1773, la naissance de Louis-Philippe d'Orléans, duc de Valois.

Nous verrons plus tard, à l'époque où Louis-Philippe monta sur le trône, quel parti on essaya de tirer de ce titre.

Soit hasard, soit prédestination, aucune des formalités que l'on accomplit d'habitude à la naissance des enfants des princes du sang ne fut accomplie pour cette naissance qui, cependant, devait combler bien des désirs, puisque, marié depuis quatre ans, le duc de Chartres n'avait encore eu de sa femme qu'une fille morte en

naissant.

Le duc de Valois fut simplement ondoyé ; la cérémonie se fit au Palais-Royal, par l'aumônier de la maison, en présence du curé de la paroisse et de deux valets : Ce fut douze ans plus tard seulement que Louis XVI et Marie-Antoinette tinrent le jeune duc de Chartres sur les fonts de baptême ; le jeune duc de Valois venait alors de changer son premier titre contre celui de duc de Chartres, son grand-père étant mort et son père étant devenu duc d'Orléans.

Cinquante-deux ans plus tard, une femme nommée Maria-Stella Petronilla devait venir en France et contester au duc d'Orléans cette naissance, que la négligence paternelle avait oublié d'entourer de toutes les formalités d'usage.

Consignons ici la fable à l'aide de laquelle Maria-Stella devait établir sa réclamation.

Nous avons dit que, depuis quatre ans de mariage, le duc de Chartres n'avait eu de sa femme qu'une fille morte en naissant ; or, *selon Maria-Stella, bien entendu*, une grande partie de la fortune du duc de Chartres étant en apanage et devant retourner à l'État en cas d'extinction de la descendance mâle, le duc d'Orléans aurait décidé d'avoir un garçon à quelque prix que ce fût.

Ce serait sur ces entrefaites et avec cette intention de profiter de toutes les circonstances que le hasard pourrait leur offrir d'arriver à ce but, que, vers le commencement de l'année 1772, le duc de Chartres et sa femme seraient partis pour l'Italie sous le nom du comte et de la comtesse de Joinville.

Au bout de deux ou trois mois de voyage, les deux illustres touristes trouvant au sommet des Apennins un site qui leur convenait, s'arrêtèrent – *c'est Maria-Stella qui parle et non pas nous* – dans la petite ville de Modigliana ; là se manifestèrent chez la comtesse de Joinville les premiers symptômes d'une nouvelle grossesse.

Les habitudes du duc de Chartres, en se jetant au milieu des aventures nocturnes de Paris et de Londres, l'avaient accoutumé

à se familiariser avec le bas peuple ; il fit en conséquence à Modigliana la connaissance d'un geôlier nommé Chiappani, dont la femme se trouva par hasard être enceinte de la même époque que la princesse ; alors cette convention se fit entre le geôlier et le prince, que si la geôlière accouchait d'un fils et la princesse d'une fille, on échangerait les deux enfants bien entendu que, comme dans tous les pays du monde, une fille est moins appréciée qu'un garçon, il serait donné du retour au geôlier. Au bout de sept mois de la convention faite, les choses arrivèrent comme elles avaient été prévues, la première accoucha d'une fille, la geôlière accoucha d'un garçon, et la substitution eut lieu, moyennant une forte somme remise immédiatement au geôlier. En conséquence, au dire de Maria-Stella toujours, le garçon né à Modigliana le 17 avril 1773 aurait été transporté à Paris et tenu caché jusqu'au 6 octobre, jour où l'on aurait simulé l'accouchement de la princesse.

De là l'absence des témoins et le simple ondolement du nouveau-né.

Quant à Maria-Stella Petronilla, elle demeura en Italie, où elle fut élevée comme la fille du geôlier Chiappani, qui avec les secours qui lui arrivaient annuellement de France et la somme qu'il avait reçue du comte de Joinville lors de l'échange, lui fit donner une brillante éducation.

Nous verrons reparaître en 1823 Maria-Stella, et nous reprendrons alors toute cette fable de sa substitution, que nous interrompons pour suivre le jeune duc de Valois dans les premières années de sa vie.

Sa gouvernante fut madame de Rochambeau, sa sous-gouvernante madame Denois. À l'âge de cinq ans, sur la recommandation de M. de Buffon, on lui donna pour précepteur M. de Bonnard, qui jouissait d'une certaine réputation de faiseur de madrigaux et de quatrains parmi les poètes érotiques de l'époque.

Tout le monde était poète à cette époque, même Turgot, qui allait être ministre ; il est vrai que le titre de poète ne tirait pas à

conséquence ; on était poète *in partibus*, comme nous avons vu de nos jours M. de Fayssinous être évêque d'Hermopolis ; on touchait les bénéfices, mais on n'exerçait pas.

Malheureusement pour M. de Bonnard, il y avait dans la maison du duc de Chartres une puissance qui contrebalançait la sienne ; c'était celle de Félicité-Stéphanie Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis.

La comtesse de Genlis, mariée au comte Bruslard de Genlis, qui devint plus tard marquis de Sillery, était la nièce de madame de Montesson ; par l'influence de sa tante, qui avait, comme nous l'avons raconté, épousé le grand-père du jeune prince, elle avait été placée en qualité de dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres et chargée, en 1778, de l'éducation de la princesse Adélaïde ; une fois là, ses fonctions avaient pris un accroissement auquel la duchesse était loin de s'attendre ; et madame de Genlis était presque publiquement dans la maison, au double titre d'institutrice de la fille et de maîtresse du père.

Nous verrons plus tard, dans une lettre de madame la duchesse d'Orléans, combien elle souffrit de cette liaison.

Madame de Genlis n'aimait point M. de Bonnard, rivalité de poètes sans doute. Et quoique M. le duc de Chartres, un an après la nomination du chevalier, eût dit à M. de Buffon : « Je suis charmé de vous revoir, Monsieur, pour vous remercier du choix que vous nous avez fait faire ; tout le monde nous en dit du bien, » au bout de trois ans, M. de Bonnard avait été révoqué, parce que, dit madame de Genlis dans ses Mémoires : on avait reconnu en lui des méthodes vicieuses d'enseignement et un ton qui n'était pas celui de la bonne compagnie.

Le jeune duc de Valois se trouva donc sans précepteur.

Ce fut alors qu'il passa une singulière idée par l'esprit de M. le duc de Chartres, ce fut de donner madame de Genlis pour précepteur à son fils.

Madame de Genlis, pour plus grande facilité du double emploi

qu'elle remplissait dans la maison d'Orléans, demeurait à Bellechasse. On lui avait bâti, sur ses plans, dans les jardins du couvent, un joli pavillon qui communiquait au cloître par un berceau de feuillage.

Un soir, M. le duc d'Orléans vint *comme à l'ordinaire* entre huit ou neuf heures à Bellechasse. Nous soulignons ces trois mots parce que nous les empruntons comme renseignements à madame de Genlis elle-même. Madame de Genlis était seule, le duc de Chartres aborda la question du gouverneur de son fils, et pria madame de Genlis de le diriger dans son choix.

Madame de Genlis nomma aussitôt M. de Schomberg.

— Non, répondit le duc de Chartres, il rendrait mes enfants pédants.

— Alors, dit madame de Genlis, prenez M. le chevalier de Durtfort.

— Pas plus que M. de Schomberg, il les rendrait exagérés et emphatiques.

— M. de Thiars.

— Il est trop léger et ne s'occupera aucunement de leur éducation.

— Alors, dit en riant madame de Genlis, prenez-moi.

— Pourquoi pas, répondit M. le duc de Chartres.

Madame de Genlis prétend dans ses Mémoires n'avoir voulu faire qu'une plaisanterie et affirme qu'aucune conversation préparatoire n'avait pu lui faire naître la pensée que le prince la réservât à cet emploi.

Le lecteur en croira ce qu'il voudra, nous ne garantissons en aucun point la véracité de madame de Genlis.

Dans tous les cas, le *pourquoi pas* de M. le duc de Chartres ne fut pas une exclamation perdue.

« Je vis la possibilité d'une chose extraordinaire et glorieuse, dit madame de Genlis, et je désirai qu'elle pût avoir lieu. »

Elle ne fit donc aucune objection au duc de Chartres, et lui

avoua tout au contraire l'ardent désir qu'il venait de faire naître en elle que la proposition, si singulière qu'elle pût paraître, ne fût point une plaisanterie.

— Eh bien ! soit, voilà qui est fait, dit le duc de Chartres, et vous serez leur gouverneur.

Et en effet, dans l'intervalle, deux autres garçons étaient nés au duc de Chartres, qui avaient reçu les noms de duc de Montpensier et de comte de Beaujolais.

Le duc de Montpensier était né le 3 juillet 1775.

Et le comte de Beaujolais le 7 octobre 1779.

Il ne s'agissait plus que d'avoir l'agrément du roi. On ne savait pas trop comment il recevrait l'ouverture d'une pareille infraction aux lois de l'étiquette ; le roi n'aimait pas beaucoup le duc de Chartres et n'estimait pas fort madame de Genlis.

Aussi, lorsque M. le duc de Chartres, étant venu faire une visite au roi, lui eut expliqué quel genre d'autorisation il venait lui demander :

— Gouverneur ou gouvernante, lui dit Louis XVI, faites ce qu'il vous plaira.

Puis, tournant le dos au duc de Chartres :

— Heureusement, dit-il assez haut pour être entendu, heureusement que M. le comte d'Artois a des enfants !

À partir de ce moment, l'éducation tout entière des enfants de M. le duc de Chartres, filles et garçons, fut confiée à madame de Genlis.

Les filles demeuraient à Bellechasse avec elle ; on lui amenait les garçons.

Chapitre II

Rousseau, qui venait de mourir, était alors le philosophe à la mode ; tout le monde n'avait pas lu l'*Émile*, mais tout le monde en parlait. Madame de Genlis décida qu'elle formerait ses illustres élèves selon la méthode de Jean-Jacques.

C'est-à-dire qu'elle en ferait d'abord des hommes ; les princes devaient venir ensuite.

Étrange prévision des destinées réservées aux trois frères, pour lesquels Rousseau semble avoir écrit ces lignes :

Dans l'ordre naturel, les hommes étant tous égaux, leur vocation commune est l'état d'homme ; et quiconque est bien élevé pour celui-là ne peut mal remplir ceux qui s'y rapportent : qu'on destine mon élève à l'épée, à l'Église, au barreau, peu m'importe ; avant la vocation des parents la nature l'appelle à la vie humaine, vivre est le métier que je veux lui apprendre ; en sortant de mes mains il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre, il sera premièrement homme, tout ce qu'un homme doit être, il saura l'être au besoin tout aussi bien que qui que ce soit, la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne.

On ne songe qu'à conserver son enfant, ce n'est point assez, on doit lui apprendre à se conserver étant homme, à supporter les coups du sort, à braver l'opulence et la misère, à vivre s'il le faut dans les glaces d'Islande, ou sur le brûlant rocher de Malte.

Exercez les enfants aux atteintes qu'ils auront à supporter un jour, endurcissez leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, des éléments, à la faim, à la soif, à la fatigue, trempez-les dans l'eau du Styx.

Ô roi élevé dans l'exil et mort dans l'exil, après avoir passé dix-huit ans sur le plus beau trône du monde ! dites, votre sévère institutrice avait-elle fait de vous cette âme stoïque capable de braver l'opulence et la misère ?

Du moins son but était-il celui-là, aussi réforma-t-elle à l'instant

les abus de la première éducation. Ni l'un ni l'autre des deux princes – M. de Beaujolais ne leur fut adjoint qu'en 1783 –, ni l'un ni l'autre des deux princes n'avait l'oreille musicale, et cependant ils avaient un maître de musique qui depuis deux ans n'avait pu leur apprendre ni le nom ni la valeur des notes.

Le maître de musique fut supprimé et remplacé par des maîtres de latin, de grec, d'allemand, d'anglais et d'italien. Des domestiques parlant chacun une de ces langues modernes, et ayant reçu l'ordre positif de ne jamais parler français, furent placés auprès des princes : on déjeunait en allemand, on dînait en anglais, on soupait en italien. La mythologie, la physique, la géographie, les sciences exactes, les lois, le dessin, l'agriculture, la chirurgie, la pharmacie, l'architecture et les arts mécaniques, complétèrent cette éducation merveilleuse, à l'aide de laquelle nous avons vu le roi, non-seulement, indépendant dans l'exil, mais redevenu prince, mais devenu roi, faisant l'étonnement des diplomates avec lesquels il parlait politique dans leur langue nationale, des savants avec lesquels il parlait science, des praticiens avec lesquels il parlait médecine et pharmacie, enfin, des commerçants, des agriculteurs et des ouvriers avec lesquels il parlait commerce, agriculture et arts mécaniques.

Quant aux métiers qui doivent faire partie de l'éducation *de l'homme*, Rousseau recommande aux parents d'en faire apprendre un à leur enfant. Madame de Genlis voulut que l'aîné de ses élèves en apprit trois. Dans ses moments perdus, le jeune duc de Valois fut menuisier, chirurgien, jardinier.

Au reste, ce côté de l'éducation plaisait fort aux illustres écoliers ; il n'en était pas de même du côté scientifique ; madame de Genlis raconte elle-même, dans ses Mémoires, la peine qu'elle eut à donner une certaine application au duc de Valois.

Les enfants ne savaient rien, dit-elle dans ses Mémoires, et M. le duc de Valois, qui avait huit ans, était d'une inapplication inouïe ; je commençai par lui faire des lectures d'histoire, il n'écoutait pas, s'étendait,

bâillait, et je fus étrangement surprise, à la première lecture, de le voir se coucher sur le canapé sur lequel nous étions assis, et mettre ses pieds sur la table qui était devant nous ; pour faire connaissance ensemble, je le mis sur-le-champ en pénitence, et lui fis si bien entendre raison, qu'il ne m'en sut aucun mauvais gré.

Il y eut plus, au dire de madame de Genlis, toujours, son élève s'attacha plus tard *passionnément* à elle.

L'adverbe y est.

Il avait, dit madame de Genlis – c'est du duc de Valois qu'elle parle, car comme si elle eût pressenti sa destinée, c'est de lui particulièrement qu'elle s'occupe –, il avait un bon sens naturel qui, dès les premiers jours, me frappa, il aimait la raison comme tous les autres enfants aiment les contes frivoles ; dès qu'on la lui présentait à propos et avec clarté, il écoutait avec intérêt. Il s'attacha *passionnément* à moi, parce qu'il me trouva toujours conséquente et raisonnable.

Si nous avons relevé cet adverbe, *passionnément*, c'est que dans un pamphlet écrit contre le roi depuis sa chute, on a voulu faire de cet adverbe une accusation. En citant toute la phrase, nous croyons lui avoir rendu l'innocence de la pensée qui l'a dictée. Nous l'avons dit, nous tâcherons de n'être ni pamphlétaire ni panégyriste, nous tâcherons d'être historien.

Nous ne voulons pas, certes, faire madame de Genlis meilleure qu'elle n'était, mais nous n'avons pas le droit de la faire plus mauvaise.

Un jour, dit-on, en visitant le tombeau de Diane de Poitiers, à Anet, la gouvernante du duc de Valois se serait écriée : *Heureuse femme, elle a été aimée du père et du fils !* Et l'on augura de là qu'elle avait sinon été aussi heureuse que Diane de Poitiers, mais que tout au moins elle avait désiré le même bonheur.

C'est donc sur un adverbe écrit et sur une exclamation rapportée par le secrétaire des commandements Myris que l'on base cette accusation que nous laisserons de côté, nous, parce qu'elle nous répugne d'abord, et ensuite parce qu'elle est loin de nous paraître

prouvée.

Il est vrai qu'il existe de par le monde une cruelle lettre de la gouvernante à son élève. Il y a bien de la femme blessée au cœur dans cette lettre. Nous la citerons plus tard à son jour et à son heure. Elle a été imprimée pendant le règne du roi et sonde profondément plusieurs replis du cœur de l'homme.

Au reste, il résulta du mode d'enseignement appliqué à ses élèves par madame de Genlis, qu'ils furent bientôt familiers avec les trois langues vivantes qu'ils apprenaient par la pratique plus encore que par la théorie ; que le duc de Valois, particulièrement, devint de première force en histoire, histoire naturelle et géographie, au point qu'il put entrer quinze ans plus tard comme professeur au collège de Reichenau, et assez fort en chirurgie pour pratiquer une saignée et poser le premier appareil sur une blessure.

Quant aux amusements, ils étaient aussi intelligemment réglés que le reste. Deux fois la semaine, madame de Genlis menait ses élèves à Paris et les conduisait au théâtre. Ils y prirent le goût des maîtres et l'admiration des génies primitifs ; goût et admiration qui s'exagérèrent peut-être un peu trop chez le roi qui, oubliant les promesses faites par le duc d'Orléans, refusa constamment une fois monté sur le trône d'accorder la moindre valeur aux œuvres de la littérature moderne.

Ce mépris affecté pour les grandes sommités littéraires du dix-neuvième siècle a peut-être, le 24 février 1848, coûté la régence à madame la duchesse d'Orléans et le trône au comte de Paris.

Le tribun Lamartine a cruellement vengé Lamartine le poète.

Au reste, c'est dans le tempérament qu'il a reçu de la nature, c'est dans l'éducation qu'il a reçue de la société, que l'historien doit chercher les causes premières des actes qui, chez l'homme privé, ont une conséquence grave pour la famille ; qui, chez l'homme politique, ont une conséquence grave pour le monde.

Maintenant, le roi n'a-t-il pas dû aux travaux manuels exécutés par M. le duc de Valois et qui comprenaient la menuiserie, le

jardinage, la reliure des livres, ce goût de bâtisse, de culture, d'ameublement intérieur qui a coûté tant d'argent au roi et qui a fait de l'architecte Fontaine le plus assidu de ses compagnons de promenade.

En même temps que madame de Genlis perfectionnait les hommes, elle corrigeait les princes, appliquant tous ses soins à les guérir de toutes ces petites mièvreries qui font les femmes vaporeuses et les grands capricieux : grâce aux travaux, aux promenades, aux visites dans les ateliers et dans les usines, les élèves de l'auteur d'*Adèle et Théodore* cessèrent de craindre le chaud, le froid, la pluie, l'orage, l'humidité, le bruit, le danger, et presque la douleur.

Ainsi, le duc de Valois avait, étant enfant, une horreur instinctive pour les chiens ; M. de Bonnard, en conséquence, dans les promenades, avait pris l'habitude de faire marcher devant le prince deux valets de pied chargés d'écarter ces animaux ; de sorte qu'après avoir eu de la répugnance pour eux, depuis, le duc de Valois ne pouvait plus même les voir de loin. Tout au contraire, dès la première conversation, madame de Genlis aborda ce sujet, fit comprendre à son élève le ridicule d'une pareille crainte, et la leçon n'était pas finie, que le jeune prince avait demandé un chien.

Une chose avait fort frappé le duc de Valois dans l'histoire antique. C'était l'anecdote de ce jeune Spartiate se laissant dévorer les entrailles par un renard sans pousser une plainte, sans pousser un cri. Aussi s'était-il toujours promis, le cas échéant, d'être aussi impassible qu'un Spartiate.

Le cas se présenta.

Un jour, madame de Genlis assistait avec son élève, âgé alors de treize ans et devenu duc de Chartres par la mort de son grand-père, à une fonte d'argent chez un orfèvre. Le duc de Chartres s'approcha trop près de la matière jaillissante, dont une éclaboussure lui brûla la jambe ; le duc de Chartres ne souffla pas le mot, ne donna pas le moindre signe de douleur, et ce fut madame de Genlis elle-

même, qui, à son bas brûlé, s'aperçut de l'accident.

Il s'était tenu parole à lui-même.

Une des qualités remarquables du roi Louis-Philippe, ou plutôt deux de ses qualités remarquables, et il les dut tout entières, nous n'hésitons pas à le dire, à son éducation, furent – le courage et la patience.

Courageux, il sut affronter ; patient, il sut attendre.

En outre, chez le roi, et la chose devait être encore plus sensible chez le prince, puisqu'il y avait en lui la jeunesse, c'est-à-dire la virginité de toutes les sensations ; chez le prince, le premier mouvement était toujours bon, généreux même, aussi, tant que le duc de Chartres ne fut que prince, ou que le duc d'Orléans ne fut que proscrit, ces bons mouvements atteignirent-ils toute leur extension ; mais il n'en fut pas toujours de même du duc d'Orléans au Palais-Royal ou du roi aux Tuileries. Comme ces bons mouvements, chose étrange, venaient plutôt d'une éducation libérale que d'un cœur généreux, ceux qui entouraient le prince, ceux qui conseillaient le roi, combattaient à l'instant même ce bon mouvement. S'il s'agissait chez le prince d'accorder un secours de mille francs, ils le réduisaient à cinq cents ; s'il s'agissait chez le roi d'accorder grâce complète, ils la commuaient en bague, en prison, en surveillance. De sorte que toute grandeur était ôtée au bienfait, que la spontanéité personnelle avait fait entier et grand, et que la suggestion étrangère faisait pauvre et mesquin.

J'ai été chargé pendant deux ans de la distribution des secours de M. le duc d'Orléans ; il donnait à peu près mille francs par jour, c'est-à-dire quelque chose comme le douzième de son revenu. Bien souvent j'ai eu l'occasion de lui demander directement quand les misères, au nom desquelles je parlais, étaient pressantes, toujours j'ai obtenu ; seulement, quand je pouvais faire donner à l'instant même et sans intermédiaire, j'obtenais du duc d'Orléans tout ce que je demandais. Quand la chose était seulement remise au lendemain, j'obtenais moitié ; si elle était remise au surlendemain, le

tiers, et ainsi de suite. Tout ce qui entourait le duc, comme tout ce qui entourait le roi, au lieu de tendre à le grandir, tendait à le rapetisser.

À côté de leur frère aîné grandissaient les deux autres princes, le duc de Montpensier, presque du même âge que le duc de Chartres, le duc de Beaujolais les suivant d'un peu plus loin.

Ces deux jeunes princes sont morts ; l'un à Salthil, près de Windsor, âgé de trente-deux ans, l'autre à Malte, âgé de vingt-huit.

Un an à peine s'était écoulé entre la double mort de ces deux frères qui semblaient pressés de se rejoindre ; le duc de Montpensier mourut en 1807, et le duc de Beaujolais en 1808.

La France les a peu connus, car ils ont quitté la France avant d'être des hommes. Voyons ce que leur institutrice pensait d'eux ; son journal va nous être sur ce point d'une grande utilité.

Nous l'ouvrons à la date de 1791.

M. le duc de Montpensier, dit madame de Genlis, a un excellent naturel : je lui recommande seulement de se corriger de sa vivacité ; en général il est bon pour ses gens et généreux quand ils ont besoin de ses secours ; mais pour des bagatelles il s'impatiente et dit des choses dures ; si ce tort devenait une habitude, ce serait une véritable tache dans son caractère. Sa nourrice est accouchée tout à l'heure, il a été lui-même la voir et lui a donné tout l'argent de ses menus plaisirs, qui pouvait ajouter à son aisance. Il a fait depuis six mois, à ma connaissance, plusieurs choses de ce genre, et comme on les doit faire, sans aucune ostentation et avec une extrême simplicité ; d'ailleurs son esprit prend de la solidité. Il a toujours pris le plus vif intérêt à la révolution, il y jouit à présent de s'occuper des affaires et d'y montrer une grande intelligence.

Le duc de Montpensier était à la fois écrivain et peintre. Il a laissé des Mémoires charmants de grâce, de gaieté et même remarquables de style sur sa captivité à Marseille ; il est difficile de faire à la fois avec la plume et le crayon un portrait plus original que

celui que le jeune prince a tracé de M. de Conti, dont les terreurs folles venaient les distraire, son père et lui, de leurs terreurs réelles.

Las de sa captivité dans la tour Saint-Jean, un jour le duc de Montpensier essaya de fuir par une petite fenêtre élevée d'une trentaine de pieds ; mais en tentant cette évasion le prince fit une chute et se brisa la cuisse : retrouvé évanoui au pied de la tour, il fut conduit chez un perruquier nommé Coriol, dont la fille devint plus tard sa maîtresse ; il résulta de ces amours un garçon, qui tient parmi les notaires à grande clientèle et les joueurs élégants de Paris une place distinguée ; il était à peu près reconnu par la maison d'Orléans, dont les laquais portent encore aujourd'hui la petite livrée.

Il existait dans la galerie du Palais-Royal plusieurs tableaux de M. le duc Montpensier, et parmi ces tableaux une toile assez remarquable représentant la chute du Niagara.

Quant au comte de Beaujolais, ceux qui l'ont connu ont connu, à ce qu'ils affirment, un cœur et une figure d'ange ; c'était pour le cœur la douceur, la sensibilité, la droiture et la loyauté ; c'était pour le corps les formes suaves de l'adolescent antique : le sourire divin du poète et de la femme mêlés ensemble.

Voici ce que disait de lui son institutrice :

M. de Beaujolais est charmant, lorsqu'il est aimable ce n'est point à demi, je n'ai jamais vu tant de désir de bien faire, son attachement n'est pas seulement en démonstrations.

Ses sentiments sont excellents et j'ose même dire au-dessus de son âge, il annonce déjà le patriotisme de ses frères ; il m'a écrit l'autre jour là-dessus, ayant pris ce sujet de composition ; cette petite pièce est charmante pour son âge ; il y détaille avec clarté et bon sens les raisons qui lui font aimer la révolution, et il la termine ainsi : *voilà les sentiments de Beaujolais*.

Son seul défaut était d'être volontaire et capricieux ; mais alors il exprimait les raisons de sa volonté et les causes de son caprice avec une telle hardiesse que de ce défaut il faisait une vertu.

Cette vertu c'était la franchise, qu'il poussait à un degré prodigieux ; nul de ceux qui ont approché M. de Beaujolais ne se sont rappelés l'avoir entendu mentir une seule fois dans sa vie.

Quant à madame Adélaïde, nous l'avons tous connue, c'était un esprit ferme, droit et honnête : lorsqu'on voulait faire faire au roi quelque chose de bien, de bon et de grand, une chose pour laquelle malgré tout cela il avait de la répugnance, c'était à elle qu'on s'adressait. Au Palais-Royal, elle était l'amie de son frère ; aux Tuileries, elle fut son bon génie ; morte au mois de décembre 1847, elle le laissa isolé dans cette grande crise de 1848. Le duc d'Orléans et madame Adélaïde, c'étaient les deux anges visibles du roi. La Providence les lui prit l'un après l'autre, la Providence avait ses desseins.

Jeune, c'était une douce et charmante enfant, bonne, reconnaissante, spirituelle, à qui l'on ne pouvait reprocher que certaines boutades d'impolitesse, certains éclairs de moquerie.

Seule parmi toute cette jeune lignée de princes elle aimait la musique. Madame de Genlis lui avait appris à jouer de la harpe, et elle était arrivée à être, pour une princesse, bien entendu, d'une certaine force à cet instrument.

Chapitre III

Sur ces entrefaites, et vers 1786, madame de Genlis perdit une de ses filles ; comme elle éprouvait une grande douleur de cette perte, M. le duc d'Orléans essaya de l'adoucir en faisant venir d'Angleterre une petite fille que lui et madame de Genlis aimaient *comme leur enfant* ; le prétexte fut de donner à la princesse Adélaïde une compagne de jeu qui parlât anglais ; le but réel fut de rapprocher une fille de son père et de sa mère : cette fille, qu'on ne nommait jamais de son nom de famille, s'appelait *Hermine*, de son nom de baptême ; celui qui écrit ces lignes a été presque élevé par elle ; ce fut la grand'mère de la malheureuse Marie Capelle, qui, du côté gauche, se trouvait être ainsi la petite-nièce du roi Louis-Philippe.

Une chose remarquable, chez M. le duc de Chartres, une chose constatée par madame de Genlis et confirmée par le journal même du jeune prince : c'est pendant sa jeunesse une grande ouverture de cœur aux sentiments religieux.

Eh bien ! il faut le dire, toute trace de cette religion qui baigna d'une douce piété l'entrée dans la vie des jeunes princes, tout souvenir de ce côté consolateur que la foi en Dieu donne dans les grandes infortunes, s'étaient affaiblis chez le roi.

Après avoir été pieux et croyant dès le commencement de sa vie, il était devenu, aux approches de sa vieillesse, presque irréligieux ; le malheur avait-il produit en lui l'effet contraire à celui qu'il produit habituellement, l'avait-il éloigné du Seigneur, au lieu de l'en rapprocher, ou bien n'était-ce pas plutôt le bonheur, la réussite facile à des projets souvent peu moraux, enfin, la protection directe accordée par le ciel à une vie si souvent menacée, et qui était devenue tellement providentielle qu'on pouvait finir par l'attribuer au hasard ?

Nous rencontrerons plus d'une fois dans le journal du jeune

prince l'expression de ces pieux sentiments, et nous les soulignerons pour qu'ils ne passent pas inaperçus sous les yeux du lecteur.

Peut-être mettra-t-on ces sentiments sur le compte de l'hypocrisie ; on aura tort à notre avis pour deux raisons : d'abord, à dix ans, on est rarement hypocrite, puis à cette époque à quoi eût servi l'hypocrisie religieuse, la mode n'était point la religion, mais bien plutôt à l'impiété.

C'est à cette même époque que le jeune duc de Chartres commença comme prince une série de voyages qu'il devait continuer comme exilé.

Depuis longtemps, le duc d'Orléans son père était mal avec la cour, dont il vivait entièrement séparé. Grand chasseur, comme sa chasse rencontrait parfois dans la forêt de Villers-Cotterêts la chasse du roi, qui chassait dans la forêt de Compiègne, et qu'alors l'étiquette voulait qu'il abandonnât sa chasse et suivît celle du roi, il fit entourer le parc de Villers-Cotterêts d'un mur, de façon à être toujours chez lui. Ce mur lui coûta trois à quatre millions.

C'était surtout avec la reine que le duc d'Orléans était au plus mal. Si on s'en fût rapporté à ce qu'il disait dans certains moments de dépit, cette inimitié de la reine contre lui serait venue de ce qu'il n'eût pas voulu répondre à des avances qui, disait-il encore, avaient eu plus de succès près de M. le comte d'Artois.

Cette inimitié de Marie-Antoinette éclata surtout à propos de la bataille d'Ouessant.

M. le duc de Chartres montait le *Saint-Esprit*. Il engagea un des premiers le combat, qui dura quatre heures. Pendant tout ce temps, le jeune lieutenant général se tint sur son banc de quart, habit et gilet bas, son cordon bleu en bandoulière sur sa chemise, s'offrant ainsi à tous les coups, non-seulement comme soldat, mais comme prince.

La nouvelle de la victoire arriva à la cour. La reine la sut des premières et l'annonça à ses intimes en disant : « Tout le monde a fait son devoir, excepté M. le duc de Chartres, qui a failli nous

faire perdre la bataille. »

Rien n'autorisait la reine à tenir ce propos haineux. Au contraire, le rapport du ministre de la marine à M. de Penthièvre était admirable pour le duc de Chartres.

Au reste, cette haine de Marie-Antoinette fit grand bien au duc d'Orléans. La reine commençait à se dépopulariser, et par contre-coup son inimitié popularisait. Le roi eut la faiblesse de partager cette inimitié à l'endroit d'un homme auquel il écrivait un mois auparavant :

Versailles, 28 juin 1778.

J'ai reçu, mon cousin, la lettre que vous m'avez écrite. M. de Sartine m'a mis sous les yeux les détails de votre inspection. J'ai été fort content de la manière dont vous vous êtes conduit et du bon exemple que vous avez donné ; je ne doute pas de la bonne volonté que vous avez pour mon service, et je serai toujours content de votre service. Vous allez avoir l'occasion de vous exercer. Je suis sûr que tout se passera bien avec la volonté que montre la marine et les exemples que vous donnez. Comptez toujours, mon cousin, sur mon amitié.

LOUIS.

Ainsi, au lieu de rendre justice au duc de Chartres, au lieu de le venger des mauvais propos de la reine par une réception digne des services rendus, Louis XVI consentit que le *Te Deum* qui devait être chanté à propos de la victoire d'Ouessant fût chanté à propos de la grossesse de la reine.

Aussi, quelqu'un ayant porté devant le duc de Chartres la santé du futur dauphin :

— Le fils de Coigny, répondit le duc de Chartres, ne sera jamais mon roi.

Il est vrai qu'à son retour de Brest le prince fut vengé par l'ardent accueil que lui firent les Parisiens du froid que lui fit la cour.

Entrant dans sa loge à l'Opéra, au milieu de la représentation d'*Ermeline*, l'acteur qui était en scène s'interrompit, alla prendre une couronne dans la coulisse et, revenant sur le devant du théâtre,

l'offrit au prince en lui adressant directement ces vers de la pièce, qui semblaient faits pour lui :

Jeune et brave guerrier, c'est à votre valeur
Que nous devons cet avantage ;
Recevez ce laurier, il est votre partage :
Ce fut toujours le prix qu'on accorde au vainqueur.

Ce triomphe eût pu faire oublier au prince l'animosité de la reine, mais, à un bal masqué de l'Opéra, il comprit que cette calomnie avait été mal étouffée. Voyant un domino qu'il prenait pour une femme, et qui cependant était un homme, il s'arrêta devant lui et le regarda avec cette impudence qu'autorise le masque.

- Je te connais, lui dit-il.
 - Et qui suis-je alors ?
 - Une beauté passée, reprit le prince.
 - Comme votre gloire, Monseigneur, répondit le masque.
- Et avec un grand éclat de rire il se perdit dans la foule.

Le duc de Chartres avait donc continué de vivre en brouille avec le roi, lorsque, le 20 septembre, Louis XVI présenta en personne au Parlement l'édit créant l'emprunt successif et fixant la convocation des états généraux à cinq ans : le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans à la mort de son père, assistait à cette séance ; se levant alors, il demanda au roi « s'il fallait regarder la séance de ce jour comme un lit de justice ou comme une délibération libre. »

— C'est une séance royale, répondit Louis XVI.

— En ce cas, reprit le duc d'Orléans, je prie Votre Majesté de permettre que je dépose à ses pieds et dans le sein de la cour la déclaration que je regarde cet enregistrement comme illégal, et qu'il serait nécessaire pour la décharge des personnes qui sont censées y avoir délibéré d'y ajouter : « que c'est par l'exprès commandement du roi. »

Cette apostrophe fit exiler le duc d'Orléans à Villers-Cotterets et fut cause que le jeune duc de Chartres, qui eût du recevoir le

cordons bleus à quatorze ans comme c'était l'habitude pour les princes du sang, c'est-à-dire le 6 octobre 1787, ne le reçut que le 1^{er} janvier 1789.

Madame de Genlis jugea à propos de profiter de cet exil momentané du père pour faire voyager les enfants ; comme elle est à peu près le seul historien des premières années du futur roi de France, devenu duc de Chartres le jour où son père était devenu duc d'Orléans, c'est à elle que nous empruntons les détails des premiers voyages des jeunes princes.

Le voyage commença par Spa, où se trouvait madame la duchesse d'Orléans, qui, pour cause de santé, prenait les eaux de la Sauvinière.

De Spa, les jeunes princes revinrent en France et s'arrêtèrent à Givet, où le duc de Chartres passa en revue le 14^e régiment de dragons, dont il était colonel propriétaire depuis 1785 ; puis de Givet, on gagna Sillery. Cette terre, érigée en marquisat, appartenait au mari de madame de Genlis ; il y reçut et y fêta les jeunes princes pendant plusieurs jours.

Le marquis de Sillery fut jusqu'au dernier moment un des fidèles de M. le duc d'Orléans, et même plus que son fidèle, son âme damnée.

Puis on revint à Paris, et l'année suivante on se remit en route pour visiter la Normandie, la Bretagne et la Touraine.

On commença par la Normandie.

À Saint-Valery, le jeune duc de Chartres fut parrain d'un vaisseau qu'on lançait à la mer.

De Saint-Valery on gagna le Havre, et du Havre le Mont-Saint-Michel.

Depuis le seizième siècle, le Mont-Saint-Michel était une prison ; le grand roi Louis XIV, renouvelant pour un pauvre gazetier de Hollande le supplice infligé par Louis XI au fameux cardinal La Balue, avait fait périr ce malheureux dans une cage.

Toute la différence était que la cage de Louis XI était en fer, et

la cage de Louis XIV en bois, que La Balue y resta onze ans, et que le gazetier y mourut au bout de dix-huit.

Ajoutons que Louis XI avait quelque droit d'agir ainsi, tenant son cardinal sous sa main ; tandis qu'au mépris du droit des gens, Louis XIV avait fait enlever son gazetier en pleine Hollande.

Cette cage en bois était la plus terrible tradition du Mont-Saint-Michel ; on la montrait aux visiteurs en racontant tout bas l'histoire du grand roi et du pauvre gazetier. Elle avait tant soit peu servi au même usage sous le règne de Louis XV ; mais, depuis l'avènement au trône de Louis XVI, elle était devenue une espèce de salle de police où l'on mettait par douze, vingt-quatre ou quarante-huit heures seulement, les prisonniers récalcitrants. L'humidité du cachot, l'obscurité du lieu, et plus encore cette sombre tradition du gazetier hollandais, mettaient bien vite à la raison les plus méchants caractères.

Les princes arrivèrent au Mont-Saint-Michel vers onze heures du soir ; comme ils étaient attendus, le fort était illuminé et les cloches du couvent en branle. Nous ne savons pas quel effet la vue du fort Saint-Michel fit sur les illustres voyageurs ; quant à nous qui, moins l'illumination et le carillon des cloches, l'avons visité dans des conditions pareilles d'heure et d'obscurité, bien rarement nous avons trouvé portée à un égal degré de grandeur cette sombre majesté que donne la nuit aux choses immobiles.

À cette époque, tout au contraire d'aujourd'hui, le fort était vide et le couvent plein. Le prieur et une douzaine de religieux remplaçaient la garnison et reçurent les princes au bas des quatre cents marches qui conduisent à leur couvent.

La terre végétale manque à ce rocher sur lequel n'a rien pu pousser qu'une prison. Quelques habitants de la seule rue qu'on appelle pompeusement la ville ont de petits jardins qu'un hiver précoce dépouille à la fin de septembre et qu'un printemps tardif fait reverdir seulement vers le 15 mai.

Les religieux tiraient tout de Pontorson, même le pain.

Ils n'en reçurent pas moins somptueusement les jeunes princes, qu'un excellent souper attendait. Au milieu du souper, madame de Genlis, poussée par les signes de ses élèves, aborda la fameuse question de la cage de fer.

Alors le prieur expliqua à la marquise qu'il en était de la cage de fer à peu près comme du masque de fer : le masque de fer était en velours et la cage de fer était en bois.

Mais, pour être en bois, elle n'en était pas moins solide, étant composée d'énormes madriers qui ne laissaient entre eux que des intervalles de trois à quatre doigts.

— Au reste, ajouta le prieur, cette cage qui nous est devenue à peu près inutile fait une mauvaise renommée au couvent, et j'ai pris la résolution de la détruire.

C'était une belle occasion offerte à madame de Genlis de faire ressortir l'éducation philanthropique qu'elle avait donnée à ses élèves ; elle saisit au vol la proposition du prieur et l'invita à faire une solennité de cette destruction.

La cérémonie fut arrêtée pour le lendemain.

Le lendemain, on descendit en grande pompe dans le cachot, Madame de Genlis conduisant ses quatre élèves, le prieur menant ses douze religieux, les geôliers gardant leur cinq ou six prisonniers auxquels avait, comme distraction, été accordée l'autorisation d'assister à la fête.

Il y avait en outre trois charpentiers qui devaient achever l'ouvrage commencé par le duc de Chartres.

La mise en scène de ce petit drame était facile, et tout devenait intéressant dans ce cachot fangeux et sombre ; les religieux, portant des torches, descendirent les premiers, puis madame de Genlis et ses quatre élèves, puis le prieur, les religieux et les personnes de la ville invitées à l'exécution.

En bas, attendaient déjà les prisonniers et les charpentiers.

On entoura la fameuse cage, puis un charpentier s'avança présentant une hache au jeune duc de Chartres, qui frappa le premier

coup en disant :

— Au nom de l'humanité, je brise cette cage.

Les charpentiers firent le reste.

Hélas ! comme il n'existe pas d'événement en ce monde qui, si joyeux qu'il soit, n'ait son côté triste pour quelqu'un, il y avait un homme qui regardait, les larmes aux yeux, cette fameuse cage tomber en débris. Le duc de Chartres vit cette tristesse et lui en demanda la raison.

— Monseigneur, répondit le bonhomme, je suis le suisse de l'abbaye, et je tirais de grands profits de cette cage, que je montrais aux voyageurs en leur racontant l'histoire du pauvre gazetier hollandais : la cage détruite, je suis ruiné.

— C'est juste, dit le duc de Chartres, et je vous dois une indemnité ; voici dix louis, mon brave homme, et désormais, au lieu de montrer la cage aux voyageurs, vous leur montrerez la place où elle était.

En 1830, le duc de Chartres, devenu Louis-Philippe I^{er}, reçut une députation de la ville d'Avranches, qui, au milieu de son compliment d'avènement au trône, intercala ce souvenir, alors âgé de quarante-deux ans.

Le roi répondit d'abord au compliment avec cette facilité qu'il avait à répondre, puis il ajouta :

— Je vous remercie de m'avoir rappelé ce que j'ai regardé comme une circonstance heureuse de ma vie. J'ai donné là, en effet, des preuves de mon amour pour la liberté et de ma haine pour le despotisme qu'inspire la vue de cet horrible rocher. J'ai, ajouta-t-il, un tableau qui retrace ce souvenir.

Hélas ! Sire, ne l'auriez-vous pas regardé comme un faux prophète, celui qui fût venu vous dire à la fin de votre discours :

— Roi populaire, c'est toi qui rouvriras ce couvent, c'est toi qui repeupleras ces cachots, et le bruit des gémissements et des plaintes que tu y feras pousser de 1833 à 1848 absorbera pour l'avenir le bruit du fameux coup de hache de 1788.

Et celui-là, cependant, Sire, vous eût seul dit la vérité au milieu des flatteurs qui vous entouraient déjà.

Chapitre IV

Le duc de Chartres avait détruit la cage de bois de Louis XIV.

Le peuple allait détruire la cage de pierre de Charles V.

Un jour, la royauté se trompa : au lieu d'enfermer les corps à la Bastille, elle y enferma les idées.

Les idées, mal comprimées par des murailles de quarante pieds d'épaisseur, firent éclater la forteresse.

Le peuple entra par la brèche.

Ceux qui forcèrent la Bastille, ce n'est ni Thuriot, ni Maillard, ni Élie, ni Hullin.

Ce furent Pélisson, Voltaire, Linguet.

Le duc d'Orléans avait pris sa part de tous ces mouvements qui avaient préparé cette grande journée du 14 juillet ; seulement, sa situation fausse l'avait empêché de dessiner bien nettement sa position.

Si les La Fayette et les Lameth étaient gênés dans leurs fracs républicains, à plus forte raison un d'Orléans, un Bourbon, un prince du sang, un descendant du cinquième fils de saint Louis.

Aussi cet homme qui, à Ouessant, avait affronté, la poitrine nue et sans autre cuirasse que son cordon bleu, les boulets de sept bâtiments anglais, se plastronna-t-il la poitrine pour venir rejoindre le tiers, à l'église Saint-Louis, à la tête de quarante-sept membres de la noblesse.

Encore, mal rassuré par le plastron, l'air lui manqua-t-il : il se trouva mal ; on ouvrit son gilet, on vit la cuirasse.

On en fit une pareille pour Louis XVI au 10 août, et le roi, si faible qu'il fût, refusa de la mettre.

Aussi on connaît, à ce propos, le mot de Mirabeau, mot sublime d'obscénité.

Élu à l'unanimité président de l'Assemblée nationale lorsqu'il s'agit de remplacer Bailly, dont les fonctions expiraient le 1^{er} juil-

let, il refusa la présidence, pensant que plus il serait en vue, plus il lui faudrait prendre un parti décisif, précis, sans retour. Il aimait mieux, le pauvre prince, rester dans un demi-jour où il croyait pouvoir dissimuler les palpitations de son cœur et les pâleurs de son visage.

Voilà pourquoi le parti d'Orléans ne fut jamais assez réel pour agir, quoique assez visible pour être accusé.

D'ailleurs l'Angleterre fut pour beaucoup dans cette accusation. « Dépensez, dépensez, disait Pitt, et surtout ne me rendez pas compte. »

Or, cet argent, ces millions, ce milliard que Pitt ordonnait de dépenser, c'était non-seulement pour faire la révolution en France, mais pour la faire selon le cœur de l'Angleterre, terrible, sanglante, infâme parfois. Les Anglais avaient à faire oublier une chose et à se venger de l'autre.

Ils avaient à faire oublier la révolution de 1648, l'échafaud de White-Hall, les onze ans de règne de Cromwell.

Ils avaient à se venger de l'appui que la France avait donné à l'Amérique dans la guerre de l'indépendance.

Pitt en voulait moins à Washington affranchissant son pays qu'à La Fayette allant en amateur affranchir un pays qui n'était pas le sien.

Veut-on savoir, au reste, ce que pensait madame de Staël, cet esprit fort, du duc d'Orléans, ce faible esprit.

Nous copions.

Il avait plus de mécontentements que de projets, plus de vellétés que d'ambitions réelles. Ce qui faisait croire à l'existence d'un parti d'Orléans, c'était l'idée généralement établie dans la tête des publicistes d'alors, qu'une déviation de la ligne d'hérédité telle qu'elle avait eu lieu en Angleterre, pouvait être favorable à l'établissement de la liberté, en plaçant à la tête de la constitution un roi qui lui devrait le trône, au lieu d'un roi qui se croirait dépouillé par elle.

Mais le duc d'Orléans était, sous tous les rapports possibles, l'hom-

me le moins propre à jouer en France le rôle de Guillaume III en Angleterre, et, en mettant même à part le respect qu'on avait pour Louis XVI et qu'on lui devait, le duc d'Orléans ne pouvait, ni se soutenir lui-même, ni servir d'appui à personne. Il avait de la grâce, des manières nobles, de l'esprit en société, mais ses succès dans le monde ne développèrent en lui qu'une grande légèreté de principes, et quand les tourmentes révolutionnaires l'ont agité, il s'est trouvé sans frein comme sans force. Mirabeau sonda sa valeur morale dans quelques entretiens et se convainquit, après l'avoir examiné, qu'aucune entreprise politique ne pouvait être fondée sur un tel caractère.

Le duc d'Orléans vota toujours avec le parti populaire de l'Assemblée constituante, peut-être par l'espoir très-vague de gagner le premier lot, mais cet espoir n'a jamais pris de consistance dans aucune tête. Il a, dit-on, soudoyé la populace, mais que cela soit ou non, il faut n'avoir aucune idée de la révolution pour imaginer que cet argent, s'il a été donné, ait exercé la moindre influence. Un peuple entier n'est pas mis en mouvement par des moyens de ce genre. La grande erreur des gens de la cour a toujours été de chercher dans quelques faits de détail la cause des sentiments exprimés par la nation entière.

Madame de Staël a raison, les grands mouvements populaires se font par un besoin de changement que dans leurs malaises éprouvent les nations.

Ces premiers mouvements sont instinctifs, irrésistibles, providentiels.

Mais ces mouvements, les intérêts individuels s'en emparent et conduisent toujours les nations au delà du but qu'elles voulaient atteindre.

Ainsi, les Parisiens, en prenant la Bastille, en 1789, ne voulaient, certes, ni l'emprisonnement, ni le procès, ni la mort du roi Louis XVI.

Ainsi, les Parisiens, en criant *vive la Réforme !* en 1848, ne voulaient ni la chute du roi Louis-Philippe ni la République.

Ce qu'ils voulaient, en 1789, c'était une constitution.

Ce qu'ils voulaient, en 1830, c'était le retrait des ordonnances.

Ce qu'ils voulaient, en 1848, c'était un changement de ministère, c'était la réforme électorale.

Des intérêts individuels ont fait le reste.

Après cela, notre avis, à nous, est que, comme la Providence ne peut opérer que par des moyens humains, ces intérêts individuels sont les moyens dont se sert la Providence.

Mais là-bas, les événements se pressent, revenons-y.

Le 10 juillet, La Fayette, l'homme des initiatives, dont une portion de la vie se passa à faire les révolutions, tandis que l'autre s'usa à les comprimer, le 10 juillet, La Fayette lut la déclaration des droits.

Le 11 au soir, au milieu de son souper, Necker reçut l'ordre de quitter la France, mit la lettre dans sa poche, acheva son repas et, en se levant de table, dit ce seul mot :

— Partons.

Le 12, Louis XVI constitue un nouveau ministère, et l'émeute, encore ignorante de sa force, encore mal assurée contre le danger, l'émeute commence à courir les rues.

C'est Camille Desmoulins, le seul républicain qu'il y eût peut-être alors en France, avec Péthion, c'est Camille Desmoulins qui est l'âme de cette émeute.

C'est le Palais-Royal qui en est le centre ; le premier, le Palais-Royal a eu son club, le Cercle social, son journal, la *Bouche de fer*.

Le Palais-Royal qui a ses motionnaires qui enverront des députations à la Commune et à l'Assemblée.

C'est du Palais-Royal que partent les hommes qui vont mettre en liberté les gardes françaises détenus à l'Abbaye.

C'est du Palais-Royal que part cette procession que tachera de sang le Royal-Allemand, et qui porte en triomphe les bustes de Necker et du duc d'Orléans.

C'est du Palais-Royal, enfin, que part ce souffle qui renversera la Bastille.

Où était le duc d'Orléans pendant cette journée terrible ? derrière quelque contrevent à moitié entrebâillé et s'ouvrant sur une rue pleine de trouble et de tumulte.

Où était le duc de Chartres ? oh ! cela on le sait ; le duc de Chartres était avec ses frères, sa sœur et madame de Genlis, au château de Saint-Leu.

On était en train d'y jouer la comédie, lorsqu'on vint annoncer que les barrières étaient brûlées, que le Royal-Allemand avait tiré sur le peuple, que les gardes françaises avaient tiré sur le Royal-Allemand et que l'on marchait sur la Bastille.

C'était une nouvelle trop intéressante pour qu'elle n'interrompît point à l'instant même le spectacle. Chacun sauta donc à cheval, on courut aux voitures, les acteurs sans même prendre le temps de changer de costume ; l'un d'eux arriva sur le boulevard en Polyphème, et, pris pour un aristocrate qui raillait la situation, faillit y être mis en morceaux.

À cette époque, la maison de Beaumarchais, dont nous avons encore vu les ruines, s'élevait sur le boulevard, au milieu d'un charmant jardin en terrasse. Beaumarchais était l'ami du Palais-Royal ; madame de Genlis conduisit donc les jeunes princes chez l'auteur du *Mariage de Figaro* ; et ce fut de la terrasse de celui qui avait bien contribué, pour sa part, à ce qui s'accomplissait, qu'ils virent la chute de la Bastille.

Ce fut une grande joie pour le duc de Chartres que cette chute.

Un pamphlet royaliste que nous avons sous les yeux l'accuse de n'avoir pu à cette vue contenir son enthousiasme.

Il ne pouvait se tenir assis, il battait des pieds et des mains, saluait tous les passants, enfin il était dans un tel délire, que madame de Genlis, qui au fond n'était pas moins joyeuse que lui, se crut obligée d'arrêter par les réprimandes ces indiscrettes démonstrations.

Nous ne sommes pas de l'avis du pamphlet royaliste, cet enthousiasme était beau, Sire ; pourquoi n'avez-vous pas fait faire un

tableau de cette prise de la Bastille, comme vous en avez fait faire un de la destruction de la cage de fer du Mont-Saint-Michel ? peut-être, devenu roi, vos yeux seraient-ils tombés dessus et auriez-vous compris, après l'action du prince, ce qu'il y avait d'illogique dans la conduite du roi.

Après la journée du 14 juillet, vint la nuit du 4 août. M. le duc d'Orléans se fit sa part dans les sacrifices de cette nuit. Il renonça à toutes ses prérogatives comme Bailly Désonnière dans la France wallone.

Mais tout cela ne donnait pas du pain à la France, et littéralement la France mourait de faim.

Chapitre V

Les présages terribles se multipliaient, n'annonçant pas cette fois la mort d'un roi, mais la fin d'une monarchie ; depuis un an, l'on n'entendait parler que de malheurs.

Le 13 juillet 1788, une grêle affreuse avait ravagé la France, tout le territoire de Chartres, le plus riche de la France, était ruiné ; quarante-trois paroisses de l'Île-de-France avaient manqué leurs récoltes ; on écrivait de l'élection de Clermont en Beauvoisis, que cinquante-quatre paroisses, non-seulement n'avaient pas de quoi vivre mais encore n'avaient pas de quoi ensemençer.

Et puis l'hiver approchait avec cet allié terrible de la faim, le froid, et quel froid, dix-sept degrés ! Le port gela à Marseille, la mer gela à Calais ; pendant deux lieues on put marcher sur les glaces de la Manche comme sur celles d'un océan polaire, la Loire déborda, le Rhône emplit sa vallée, sur les côtes de Nantes les poissons moururent, à Lille on trouva des vieillards et des enfants gelés dans leur lit ; à Paris, les fontaines tarirent, partout les puits se changèrent en glaçons, partout les moulins à eau s'arrêtèrent immobiles comme si, n'ayant plus rien à moudre, il était inutile qu'ils continuassent leur mouvement.

Quelques paysans essayèrent de manger du son, d'autres de l'herbe bouillie.

Le duc d'Orléans avait été admirable pendant ce terrible hiver, *par calcul*, disent les historiens ; que nous importe à nous qui jugeons le fait et non la pensée ; admirable, nous le répétons, car il fit distribuer du pain et de la viande au peuple dans plusieurs quartiers de la capitale et allumer des feux immenses dans sa cour ; son intendant écrivit au curé de Saint-Eustache, l'abbé Poupard, de distribuer, nous ne dirons pas en son nom, mais à son compte, mille livres de pain tous les matins : deux remises attendant au Palais-Bourbon avaient été transformées par lui en cuisines, et

de grosses pièces rôties étaient servies depuis le matin jusqu'au soir aux passants affamés.

Calcul soit, mais calcul sublime dans son résultat : il sauvait la vie à des milliers d'hommes.

Ce fut pendant ce terrible hiver que s'exaltèrent les esprits ; ces chauffoirs publics virent s'échanger entre des hommes aux habits déchirés et aux visages livides plus d'un projet menaçant, mais peut-être moins menaçant encore que ceux qui s'échangeaient au cercle du Palais-Royal, au café Foy ou dans le cabinet de lecture de Girardin, entre les hommes que l'on appelait Camille Desmoulins, le marquis de Saint-Huruge, Danton et Marat.

Le froid cessa avec le printemps, mais la famine continua ; au reste, rien d'organisé, entre la municipalité et l'Assemblée qui attaquaient et la cour qui se défendait ; le peuple vivait au hasard, sa subsistance dépendait d'un arrivage incertain d'un bateau de Corbeil, d'un convoi de la Beauce ; à minuit souvent Bailly n'avait que la moitié de la farine nécessaire à son marché du lendemain ; alors le pauvre astronome s'enhardissait jusqu'à menacer ; un jour, les habitants de Versailles détournèrent un convoi destiné à Paris.

« Si vous ne nous restituez pas les farines que vous nous avez prises, écrivait-il à M. Necker, trente mille hommes iront les chercher demain. »

Et les farines arrivaient.

Mais alors les distributions ne pouvaient se faire que tard, on attendait jusqu'à cinq heures du soir à la porte des boulangers pour avoir du pain ; à cinq heures, le pauvre avait perdu sa journée, il avait jeûné le matin, il mangerait le soir, et il serait obligé de travailler toute la journée du lendemain pour acheter un second pain, quarante-huit heures après avoir acheté le premier ; tout cela était horrible.

Les femmes surtout souffraient ; elles souffraient pour leurs maris que la faim rendait brutaux pour leurs enfants, que la faim

rendait injustes.

— Pourquoi ne me donnes-tu pas de pain quand j'ai faim ? demandait l'enfant à qui la nature n'avait pas encore donné la conscience de l'impuissance maternelle.

Aussi une nouvelle révolution était-elle instante, et celle-là, on sentait que c'étaient les femmes qui la feraient.

Les hommes avaient fait les 13 et 14 juillet, les femmes firent les 5 et 6 octobre.

Tous ces défauts d'arrivages étaient mis sur le compte de la cour : le convoi de farine détourné par Versailles avait fait grand bruit, c'était donc pour le roi, pour la reine, pour le dauphin et pour la cour, que Versailles détournait les grains ; que pouvaient-ils faire de tant de farines qu'ils absorbaient : aussi le boulanger, la boulangère et le petit mitron, c'était ainsi qu'on appelait le roi, la reine et le pauvre petit dauphin qui, un jour aussi, lui, devait apprendre ce que c'est que la faim.

— Si le roi, si la reine, si le dauphin habitaient Paris, au lieu d'habiter Versailles, cela n'arriverait point.

— Pourquoi ne les irait-on pas chercher à Versailles et ne les amènerait-on pas à Paris ?

Dans la soirée du 4 octobre, il y avait peut-être à Paris cent mille personnes qui n'avaient pas mangé depuis vingt-quatre heures et cinq ou six mille depuis quarante-huit.

Le 4 au soir, une femme court du quartier Saint-Denis à celui du Palais-Royal en criant :

— À Versailles ! demain à Versailles !

Le 5 au matin, une jeune fille prit un tambour et battit le rappel ; quinze mille femmes se réunirent autour d'elle en criant : À Versailles !

On connaît le résultat de ce terrible pèlerinage à main armée, où le saint qu'on allait invoquer était menacé de mort.

Trois ou quatre bourgeois et cinq ou six gardes du corps y laissèrent la vie. Sanglante expiation du fameux repas du 1^{er}, où la

reine avait apparu le dauphin à la main, la cocarde noire à son bonnet.

Au milieu de cette orgie, un dragon ivre déclare qu'il est envoyé par le duc d'Orléans, que le duc d'Orléans l'a chargé d'assassiner le roi. Il se fait une petite blessure et prie ses camarades de l'achever ; ses camarades font à moitié droit à sa demande en le laissant à demi mort et assommé de coups de pieds.

Ce furent les 1^{er} et 3 octobre qui firent les 5 et 6. Varicourt et Deshutttes, tués à la porte de la reine, leurs têtes rapportées à Paris au bout de deux piques, furent les hideux trophées de cette journée.

Le roi ramené à Paris fut un résultat immense.

Le duc d'Orléans était parfaitement innocent du mouvement des 5 et 6 octobre. Il s'agita beaucoup, c'est vrai, pendant cette nuit du 5 au 6. Mais cette nuit-là tout le monde s'agitait ; on le vit partout sur la route entre Paris et Versailles ; mais nul ne porte la moindre accusation contre lui. Le 6 au matin, tandis que les corps des gardes gisent encore sanglants dans la cour de marbre, il se montre dans cette même cour avec une badine à la main, une cocarde énorme au chapeau.

Mais son nom a été prononcé, prononcé à souper par ce soldat ivre, prononcé pendant la nuit par ce peuple affamé. Il a beau, après avoir montré sa cocarde et joué avec sa badine, venir offrir ses services au roi, le roi lui tourne le dos, la reine l'accuse. C'est le duc d'Orléans et Mirabeau qui ont fait ces journées terribles, ce sont eux qui sont responsables du sang qui est venu éclabousser la reine jusque dans l'Œil-de-Bœuf.

Le duc d'Orléans, disait-on, visait à la lieutenance générale du royaume, Mirabeau au ministère.

Mais que faire du duc d'Orléans ? ce n'était pas un homme dont on se débarrassât ainsi d'un mot, d'un geste.

Liège venait de se révolter : le peuple avait chassé son prince-évêque et s'était emparé du gouvernement. C'était une occasion ; le prince voulait-il partir pour les Pays-Bas, calmer cette insurrec-

tion de l'Autriche contre la Belgique, il y avait un beau titre à gagner une fois la paix faite.

Que dirait-il d'un duché, souverain de Brabant ?

Ce fut M. de Montmorin qui se chargea de faire cette proposition au duc.

Il refusa.

Alors on lui dépêcha La Fayette.

Il y avait pour le duc, grâce à sa réputation d'anglomanie, une belle position, lui faisait-on dire, à prendre en Angleterre.

La Fayette lui fit un de ces discours creux mais sonores, comme il en savait si bien faire.

— Prince, lui dit-il, les marches du trône sont brisées, mais le trône lui-même existe encore tout entier, et il existera toujours, car il est le rempart de la Constitution et de la liberté du peuple. Le roi et la France ont également besoin de la paix, et votre présence en ces lieux est un obstacle. Les ennemis de la patrie, qui sont les vôtres, abusent de votre nom pour égarer la multitude et exciter des désordres. Il est temps de mettre fin à ces troubles, à ces bruits injurieux. Vos relations en Angleterre vous donnent les moyens d'y rendre au royaume d'importants services ; le roi vous y charge de ses intérêts, et il est persuadé que vous vous empresserez de répondre à cette marque honorable de sa confiance et de contribuer au rétablissement de l'ordre en ôtant sur-le-champ un prétexte aux perturbateurs du repos public.

Le duc avait bonne envie de faire de cette offre comme il avait fait de la première, mais cette fois, il n'y avait pas moyen de refuser.

C'était un bel et bon exil caché sous une mission.

Le duc d'Orléans partit.

Chapitre VI

Madame de Genlis, à laquelle le règne de madame de Buffon, nouvelle maîtresse en titre de l'exilé, n'avait rien ôté de son influence politique, madame de Genlis demeura chargée de veiller sur les jeunes princes, auxquels, sans doute, une ligne de conduite fut tracée pendant cette absence dont on ne pouvait prévoir la durée.

Ainsi, il était impossible de croire que ce fut en dehors de l'influence paternelle que le jeune duc de Chartres et ses deux frères, les ducs de Beaujolais et de Montpensier, se présentèrent tous trois en uniforme de gardes nationaux, au district de Saint-Roch, pour y prêter le serment patriotique dont ils pouvaient parfaitement se dispenser puisqu'il n'était exigible qu'à vingt et un ans.

Ce n'est point le tout. Le duc de Chartres suivait avec une grande exactitude les séances de l'Assemblée nationale et du club des Jacobins. Un pamphlet royaliste assure que le duc de Chartres et ses deux frères se trouvaient à l'Assemblée nationale, dans la tribune des suppléants, le jour où Péthion et Mirabeau dénoncèrent le repas donné aux gardes et aux officiers du régiment de Flandres.

Était-ce vrai ? Voici ce que dit le pamphlet :

Les royalistes furent frappés de stupeur, les orléanistes s'emportèrent en imprécations, les têtes s'embrasèrent, les cris de sang se firent entendre. Mirabeau, Sillery, Alexandre de Lameth, Charles de Lameth, Péthion, Grégoire crièrent d'une voix effroyable : « Il faut des victimes à la nation ! » Les orléanistes qui se trouvaient dans la tribune partagèrent cette ivresse, cette soif de sang. Dans celle des suppléants, Puget de Barbantane se leva en criant à haute voix : « On voit bien que ces messieurs veulent encore des lanternes, eh bien ! ils en auront ! » L'épouse de Charles de Lameth, qui était à côté de lui, lui ayant parlé à l'oreille, il répéta d'un ton animé : « Eh ! vous voyez bien, Madame, que ces messieurs demandent encore des lanternes ! — Il est abominable, s'écrièrent les marquis de Raignecourt et de Beauharnais qui se trouvaient là, que l'on ose ici tenir des propos comme ceux-là ! » Les

ducs de Chartres et de Montpensier, fils du duc d'Orléans, étaient aussi dans cette tribune. Le premier, après l'exclamation de ces messieurs, leur dit, sur un ton de moquerie et en applaudissant :

— Oui, Messieurs, oui, il faut encore des lanternes !

Ce que nous rapportons là ne prouve point que le duc de Chartres ait tenu les propos qu'on lui prête, mais prouve au moins qu'il était à l'Assemblée ce jour-là.

Il est vrai que ce jour-là le duc d'Orléans était encore à Versailles.

Mais, nous l'avons dit, il était en Angleterre lorsque le duc de Chartres et ses deux frères se présentèrent, le 9 février, au district de Saint-Roch, en uniforme de la garde nationale, et, rayant tous les titres de noblesse dont on avait fait suivre son nom, ajouta en leur lieu et place cette simple qualité :

Citoyen de Paris.

Un jour, un publiciste traita le peuple de bête féroce ; le duc de Chartres, indigné, répondit à ce publiciste dans le journal de Marat, l'*Ami du peuple*.

Dans le journal de Marat, cela avait bien sa signification...

Il avait encore grande envie d'une chose, le jeune révolutionnaire qui embrassait son frère le duc de Montpensier le jour où l'Assemblée abolissait le droit d'aînesse.

— J'en suis charmé, mais quand l'Assemblée ne l'eût pas fait, il en eût été de même entre nous.

Il désirait entrer aux Jacobins, mais la démarche était grave ; sa mère, cette digne princesse de Penthièvre, s'y opposait de tout son pouvoir.

Il est vrai qu'elle n'avait pas grand pouvoir.

Partagé entre deux maîtresses, madame de Buffon et madame de Genlis, le duc d'Orléans avait donné à l'une l'amour, à l'autre l'influence.

Cependant cette opposition de la duchesse eut pour résultat de faire attendre le retour de son mari, lequel, après huit mois d'exil,

fut rappelé à temps pour reparaître, le 14 juillet 1790, au Champ-de-Mars, à la fête de la Fédération.

Ce fut quelques jours après ce retour d'Angleterre que la duchesse d'Orléans écrivit une lettre à son mari, que nous trouvons assez importante pour ne point hésiter à la citer tout entière¹.

Malgré cette lettre où l'épouse se résigne et où la mère supplie, le duc de Chartres fut reçu aux Jacobins.

Voici comment le jeune prince raconte lui-même cette réception dans son journal.

Nous avons oublié de dire que, sur l'invitation de madame de Genlis, le duc de Chartres tint un journal de ses actions, de ses idées ou de ses impressions, jour par jour, depuis le 23 octobre 1790 jusqu'au 23 août 1791.

Ce journal existe encore et nous l'avons sous les yeux.

Il a été imprimé en 1800, réimprimé en 1831.

Revenons à la note de ce journal relative au 1^{er} novembre 1790.

1^{er} novembre. – J'ai dîné à Monceaux : le lendemain, mon père ayant approuvé le vif désir que j'ai d'être reçu aux Jacobins, M. de Sillery m'a présenté.

2 novembre. – J'ai été reçu hier aux Jacobins, on m'a fort applaudi.

Ce ne fut point le tout que d'être reçu aux Jacobins, le jeune prince voulut qu'il ne fût fait aucune différence entre son noviciat et celui des autres membres du club ; pendant un mois il y remplit les fonctions d'appariteur ou d'huissier, c'est-à-dire d'ouvrir et de fermer les portes, d'introduire les membres de la société, de repousser les intrus, d'imposer silence aux perturbateurs.

Tout cela n'avait point fait tomber l'enthousiasme du jeune prince pour l'illustre assemblée, et la preuve, c'est qu'y étant entré, il voulut aussi y faire entrer son frère Montpensier.

Le 3 novembre, on trouve sur son journal la note suivante :

1. Voyez aux pièces justificatives, n° 1.

J'ai demandé que l'admission pour l'âge requis aux Jacobins, fût fixée à dix-huit ans, on a rejeté mon amendement ; j'ai dit alors que j'avais un intérêt à cet amendement, que mon frère désirait ardemment entrer dans la société, et que cela le rejetait bien loin. M. Collot-d'Herbois m'a répondu que cela ne ferait rien, que quand on avait reçu une telle éducation, on était dans le cas des exceptions ; je l'ai remercié et je m'en suis allé.

Ne trouvez-vous pas que le duc de Chartres ne débute pas mal dans la carrière révolutionnaire : il écrit dans le journal de Marat et fait protéger son frère par Collot-d'Herbois.

Marat, cela se comprend encore, il y avait dans cet homme une espèce de conviction, la conviction du vautour et du tigre.

Mais dans Collot-d'Herbois, dans le méchant poète, dans le mauvais histrion, dans le tribun toujours ivre, dans le futur mitrailleur de Lyon, dans le futur proscripteur de 93 !

Au reste, les jacobins, qui devaient finir par faire couper le cou au père, faisaient toutes sortes de marivaudages au fils.

2 novembre. – J'ai été ce matin à l'assemblée, le soir on m'a nommé membre du comité des présentations, c'est-à-dire du comité chargé d'examiner les propositions.

9 novembre. – Le soir j'ai été aux Jacobins, on m'a nommé censeur, j'ai appris que j'avais été nommé de la députation chargée de porter à l'Assemblée le projet relatif au Jeu de Paume.

Nous terminerons ici nos citations du journal du duc de Chartres. On n'y trouve rien de bien remarquable, comme on peut voir, si ce n'est ce grand enthousiasme pour la révolution et ce grand amour pour les jacobins.

Chapitre VII

Hâtons-nous de dire, pour ne pas faire le duc de Chartres plus sans-culotte qu'il n'était, que les jacobins de 1791 ne ressemblent guère aux jacobins de 93.

Ce ne sont ni les mêmes hommes, ni les mêmes opinions ; et une surface brillante cache encore de sombres et terribles profondeurs.

Cependant il y a déjà quelque chose qui donne fort à réfléchir aux esprits scrutateurs.

Le fondateur des Jacobins est Duport, un penseur, une tête forte, un homme de spéculation et d'expérience révolutionnaire. Avant de fonder ce club, il avait réuni chez lui, rue du Grand-Chantier, près du Temple, quelques hommes politiques connaissant comme lui à fond la police parlementaire et cette vieille organisation des émeutes, pratiquée de longue main par la basoche et le peuple, en faveur du gouvernement.

Mirabeau et Siéyès vinrent une seule fois chez Duport. En se retirant, ils se regardèrent effrayés.

— Politique de caverne, dit Siéyès.

Et il n'y voulut point retourner.

Après Duport, venaient, comme influence, aux Jacobins, Barnave et Lameth.

— Ce que Duport a pensé, disait-on, Barnave le dit, Lameth le fait.

Mirabeau les avait baptisés le *triumgueusat*.

Au reste, les Jacobins sont à cette heure la meilleure société de Paris. C'est une réunion distinguée, poudrée, coquette, lettrée surtout. Outre Duport, Lameth et Barnave, trinité politique de l'endroit, on y rencontre à chaque séance La Harpe, Chénier, Champfort, Andrieux, Sedaine, Vernet, Larive, Talma. Laïs le chanteur vise les cartes, le duc de Chartres, lui-même nous l'a dit, est appariteur ; et Laclos, l'auteur des *Liaisons dangereuses*, cet

homme noir dont le sourire est si caustique, Laclos, l'agent direct du duc d'Orléans, Laclos tient le bureau, tandis que Maximilien de Robespierre tient la tritune.

De tous ces hommes-là, un seul devait servir de lien, des jacobins de 91 aux jacobins de 93, entre les faux jacobins et les vrais jacobins.

C'était Robespierre.

Maintenant, les jacobins futurs, ceux qui apparaîtront au fur et à mesure que les autres s'engloutiront dans l'abîme révolutionnaire, c'est Saint-Just, c'est Couton, c'est Collot-d'Herbois, c'est Tallien, c'est Santerre, c'est Henriot, c'est Lebas, c'est Carrier, c'est Garat, c'est Roumme.

On voit que cette seconde assemblée ne ressemblait guère à la première.

Prévoyait-elle cette seconde couche cachée sous la première, la pauvre duchesse d'Orléans, quand elle suppliait son mari de ne pas conduire son fils aux Jacobins ?

Non certes, elle ne voyait que le refroidissement successif de ses enfants pour elle et leur amour croissant pour une étrangère.

Comme nous allons, maintenant qu'il fait beau, écrivait le duc de Chartres, le 26 février, recommencer nos courses, j'ai prévenu ma mère que je ne pourrais plus dîner chez elle que deux fois la semaine, elle l'a trouvé très-bon et m'a dit que ce qui me convenait lui conviendrait toujours et qu'elle était bien sûre que j'irais toujours dîner chez elle autant que je le pourrais ; mais qu'elle ne voulait pas que je me gênasse.

En même temps, le duc de Chartres écrivait à madame de Genlis :

Ce que j'aime le mieux au monde, c'est la nouvelle Constitution et vous.

Ce fut le dernier coup porté à l'amour maternel de la pauvre duchesse ; elle quitta subitement Paris et alla se réfugier à Eu, près

de son père ; c'est de là qu'elle lança une demande en séparation, fondée sur la différence d'opinions politiques et religieuses, sur le délabrement de la fortune de son mari et sur sa haine pour madame de Genlis.

Alors ce fut à son tour madame de Genlis qui quitta Bellechasse ; mais comme Louis XV avait fait lors de l'éloignement de son précepteur, M. de Fréjus, ce fut madame Adélaïde qui tomba si sérieusement malade de douleur, que l'on fut forcé de rappeler madame de Genlis.

Toutes ces dissensions intérieures firent grand'peine au jeune duc de Chartres, et il écrit sur son journal les lignes suivantes, qui sont un pastiche du style de Rousseau, et où l'on retrouve toute la sensiblerie des écrivains de l'époque :

Le 22 mai 1794. – Les malheurs que nous avons éprouvés depuis six semaines, les soins que j'ai donnés à ma pauvre sœur, mes occupations, mon établissement dans mon appartement nouveau, m'ont fait suspendre ce journal. Je vais le reprendre ; j'y rendrai compte de toutes mes actions et même de tous mes sentiments ; en lisant ceci on lira dans mon âme et rien n'y sera omis, ni en bien, ni en mal. Depuis un an environ, ma jeunesse me livre des combats presque continuels, je souffre beaucoup ; mais cette douleur n'a rien d'amer, au contraire, elle me fait envisager un heureux avenir. Je pense au bonheur dont je jouirai quand j'aurai avec moi une femme aimable et jolie, qui me donnera un moyen légitime de satisfaire ces désirs ardents dont je suis dévoré. Je sens bien que ce moment est encore éloigné, mais enfin il viendra, voilà ce qui me soutient ; sans cela je succomberais, je me livrerais à tous les dérèglements des jeunes gens. Ô ma mère ! que je vous bénis de m'avoir préservé de tous ces maux en m'inspirant des sentiments de religion qui font ma force !...

À qui croyez-vous que cette exclamation, ô ma mère ! s'adresse ? À la duchesse d'Orléans, n'est-ce pas ? Détrompez-vous. C'est à madame de Genlis, c'est à la maîtresse de son père, c'est à cette femme qui est, avec la nouvelle Constitution, ce que le jeune duc aime le mieux au monde.

Quelle étrange idée a donc eue le prince de faire imprimer ce journal en 1800, et de le faire réimprimer en 1831.

Pendant que se passaient, dans l'intérieur de la maison du duc d'Orléans, les divers événements de famille que nous venons de raconter, les événements politiques marchaient de ce pas fatal qui conduisait la France à 93, et le roi au 21 janvier.

Necker donne sa démission, et, rappelé un an auparavant en triomphe, s'éloigne en fugitif. Les Parlements sont supprimés. L'Assemblée, prévenue par le roi que les émigrés fomentent, parmi les princes allemands, des dispositions hostiles, ordonne de porter tous les régiments au pied de guerre et de lever cent mille soldats auxiliaires pour être répartis dans les régiments.

Ce décret est suivi d'un autre qui ordonne à tous les colonels-propriétaires de rejoindre leurs régiments, sous peine de démission.

En conséquence, le duc de Chartres partit le 14 juin pour Vendôme, où était son régiment.

C'était le 14^e de dragons, lequel portait le nom de dragons de Chartres.

Le 15, il avait rejoint ; le 16, il commençait son service militaire.

Ce service, le duc de Chartres le faisait avec enthousiasme, à ce qu'il paraît, car nous lisons dans son journal :

16 juin. – Levé ce matin à quatre heures trois quarts, à six heures j'ai été dans toutes les écuries avec le lieutenant-colonel.

17. – J'ai été ce matin aux écuries, il n'y avait point d'officiers ; il doit toujours y en avoir un, les dragons m'ont fait très-bonne mine.

18. – Ce matin, aux écuries, à six heures ; tous les officiers étaient à leur poste.

Nous revenons aux Jacobins ; on sait de quel réseau de clubs la vente principale, la loge mère, avait couvert la province. Les Amis de la Constitution de Vendôme étaient une succursale de la société de Paris.

19. – J'ai été aux Amis de la Constitution, les présidents n'y étaient

pas, on m'a nommé président par intérim ; j'ai beaucoup de difficultés, j'ai dit que je ne pourrais pas rester longtemps, que j'avais des lettres à écrire et que c'était le courrier de Paris, tout a été inutile, il a fallu présider, j'ai donc présidé.

Maintenant, si le lecteur n'est point suffisamment édifié sur les sentiments révolutionnaires du jeune prince, qu'il nous permette de lui glisser sous les yeux cette note du 20 juin :

Ce matin à six heures aux écuries, il pleuvait à verse ; en sortant d'une des écuries de M. Martin, je rencontre M. Lagondie, qui me dit : — Comment, Monsieur, vous allez aux écuries par le temps qu'il fait ? — Monsieur, rien ne m'arrête quand je remplis mon devoir. — Mais vous ne devriez pas vous prodiguer autant, il vaudrait mieux que les dragons vous vissent moins fréquemment. — Je ne vois pas de raison pour cela. — Il est très-dangereux de faire perdre aux dragons cette crainte que leur inspire votre cordon bleu, et la pensée que vous êtes un Bourbon. — Loin de croire qu'il soit dangereux de faire perdre aux dragons la crainte dont vous parlez, je désire fort que ce soit ma personne qui soit respectée et non pas toutes ces *balivernes*. — C'est avec des balivernes que l'on mène les hommes. S'il m'était permis de vous donner un conseil sur le club, je vous dirais qu'à votre place je n'aurais point refusé cette place de distinction qu'on voulait vous donner, car il me semble d'un danger imminent que vous soyez assis sur le même banc qu'un dragon. Cela l'habitue à vous regarder comme son égal. — *J'aurais plutôt mangé cette chaise que de recevoir une distinction quelconque.* Je les déteste, et je ne croirai jamais qu'elles soient nécessaires à la discipline d'un régiment. Je vous déclare qu'autant je respecte un ancien militaire qui porte la marque des services qu'il a rendus à sa patrie, autant je méprise celui qui passe sa vie dans les antichambres pour obtenir un cordon bleu ; voilà mon opinion sur les distinctions honorifiques, vous avez la vôtre, il m'est impossible de changer la mienne, ainsi changeons de conversation.

M. le duc de Chartres écrivait cette note le 20 juin, c'est-à-dire la veille du jour où le roi devait quitter la France.

Le roi, arrêté à Vincennes par le fils du maître de poste de

Sainte-Menehould, Drouet, revint à Paris ramené par les populations armées et accompagné de Barnave, Latour-Maubourg et Péthion.

On sait l'effet que produisit cette fuite par toute la France. L'Assemblée suspendit le roi de ses fonctions, et comme on trouvait que c'était une bien légère punition pour une si grande faute, le *Patriote français* publia les lignes suivantes :

Que les quatre-vingt-trois départements se confondent et déclarent qu'ils ne veulent ni tyrans, ni monarque, ni protecteurs, ni régents, qui sont des ombres de rois, aussi funestes à la chose publique que l'ombre du bohon-upas qui est mortelle. En nommant un régent, la guerre civile s'allume et l'on combattra bien plutôt pour un maître de son choix que pour les libertés.

On comprend que si le *Patriote français* était de cet avis, dix autres journaux étaient d'opinion contraire ; beaucoup poussaient à la régence, quelques-uns y portaient hautement le duc d'Orléans.

Le prince publia cette déclaration dans le journal l'*Assemblée nationale* :

Ayant lu, Monsieur, dans votre journal, numéro 689, votre opinion sur les mesures à prendre, depuis le retour du roi, et tout ce que vous a dicté sur mon compte votre justice et votre impartialité, je dois vous répéter ce que j'ai déclaré publiquement dès le 21 et le 22 de ce mois, à plusieurs membres de l'Assemblée nationale, que je suis prêt à servir ma patrie, sur terre, sur mer, dans la carrière diplomatique, en un mot dans tous les postes qui exigeront du zèle et un dévouement sans bornes au bien public, *mais que s'il est question de régence, je renonce dans ce moment et pour toujours, aux droits que la constitution m'y donne.* J'oserai dire qu'après avoir fait tant de sacrifices à l'intérêt du peuple et à la cause de la liberté, il ne m'est permis de sortir de la classe des simples citoyens où je ne me suis placé, *qu'avec la ferme résolution d'y rester toujours et que l'ambition serait en moi une inconséquence inexcusable.* Ce n'est point pour imposer silence à mes détracteurs que je fais cette déclaration, je sais trop que mon zèle pour la liberté nationale, pour l'égalité, qui en est le fondement, alimenterait toujours leur haine

contre moi ; je dédaigne leurs calomnies, ma conduite en prouvera constamment la noirceur et l'absurdité ; mais j'ai dû déclarer dans cette occasion mes sentiments et mes résolutions irrévocables, afin que l'opinion publique ne s'appuie pas sur une fausse base dans ses calculs et ses combinaisons relativement aux nouvelles mesures que l'on pourrait être forcé de prendre. 26 juin 1791. – L.-P.-J. d'Orléans.

Pendant ce temps, le duc de Chartres faisait mieux que de protester contre les projets ambitieux qui pouvaient lui être attribués, il sauvait deux ecclésiastiques de la colère du peuple et tirait de l'eau un homme qui se noyait.

Voici comment le duc de Chartres rend compte lui-même de cette dernière action :

2 août 1791. – Quelle heureuse journée ! J'ai sauvé la vie à un homme ou plutôt j'ai contribué à la lui sauver. Ce soir, après avoir lu quelques pages de Pope, de Métastase et d'Émile, j'ai été me baigner ; je me séchais ainsi qu'Édouard quand j'entendis crier : *À moi, à moi, je me noie !* J'y cours aussitôt ainsi qu'Édouard qui était un peu plus loin ; j'arrive le premier ; on ne voyait plus que le bout de ses doigts ; je prends cette main qui serrait la mienne avec une force inexprimable, et par la manière dont il me prenait, il m'aurait fait noyer si Édouard n'était arrivé et ne lui eût pris une jambe, ce qui lui ôta la possibilité de s'accrocher après moi. Nous l'avons ainsi ramené à bord, à peine s'il pouvait parler ; il m'a cependant témoigné beaucoup de reconnaissance ainsi qu'à Édouard. Je pense, avec plaisir, à l'effet que cette nouvelle produira à Bellechasse. Je suis né sous une bien heureuse étoile, toutes les occasions se présentent, je n'ai qu'à en profiter. Celui qui se noyait est M. Siret, demeurant à Vendôme, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées.

Je me couche bien content.

Et vous avez raison, prince, c'est beaucoup devant Dieu que la vie d'un homme sauvé par un autre homme. Et cela nous fait oublier que vous ne pensez qu'à Bellechasse et pas un instant à Eu, à madame de Genlis et pas à votre mère.

Chapitre VIII

1^{er} août 1791. – Charmante journée, vivent les dragons ! il n’y a pas de régiment comme cela en France, avec de tels hommes nous recevrons bien les gueux qui auront l’audace d’entrer en France, et la patrie sera libre ou nous périrons avec elle.

Le duc de Chartres écrivait ces lignes sur son journal périssable, dix-huit mois avant que l’histoire écrivît celles-ci sur son livre éternel :

4 avril 1793. – « Le général Dumouriez ayant trop présumé de ses moyens et de son influence, et ne pouvant engager les soldats qu’il commande à entrer en France, et à marcher sur Paris de concert avec les Autrichiens, s’échappe de son quartier général, établi aux bains Saint-Amand, et se réfugie aux avant-postes ennemis, accompagné du duc Charles-Orléans. »

Nous verrons à cette date comment cette fuite s’opéra, et quelle influence eut cette action du fils sur la destinée du père.

Ô vie des princes, mélange étrange de contradictions, pleine de projets loyaux et d’actions fatales, où l’homme propose, où la destinée dispose, où l’historien flotte éternellement entre le blâme et l’indulgence, et où, prenant la plume pour juger comme Tacite, il finit par être forcé de raconter purement et simplement comme Suétone.

Cependant l’action du duc de Chartres sauvant la vie à ce jeune homme qui se noyait avait porté ses fruits. M. Siret, dans un mouvement de reconnaissance bien naturel, avait écrit au club de Vendôme une lettre dans laquelle il racontait le fait dans tous ses détails. Le président du club envoya à cette occasion une note à tous les journaux, avec la copie d’un discours du prince sur l’abolition des ordres¹.

En outre, le corps municipal de Vendôme décida que, pour que

1. Voyez aux pièces justificatives, n° 2.

la récompense fût complète, on décernerait désormais une couronne civique à tout citoyen qui aurait sauvé son semblable.

Par un effet rétroactif de cette décision, la première couronne fut offerte au duc de Chartres.

Deux procès-verbaux, en date du 10 et du 11 août 1791, consacrent cette solennité.

Cependant, le 6 juillet, l'empereur Léopold II, par une lettre datée de Padoue, avait invité les souverains étrangers à s'unir à lui pour déclarer qu'ils regardent tous la cause du roi Très-Chrétien comme leur propre cause, et qu'ils demandent que ce prince et sa famille soient mis sur-le-champ en pleine liberté ; qu'ils se réuniront pour venger avec le plus grand éclat tous les attentats ultérieurs quelconques ; qu'enfin ils ne reconnaîtront comme lois constitutionnelles légitimement établies en France que celles qui seront munies du consentement volontaire du roi, jouissant d'une liberté parfaite ; mais, qu'au contraire, ils emploieront de concert tous les moyens qui seront en leur puissance pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoir qui porterait le caractère d'une révolte ouverte, et dont il importerait à tous les gouvernements de l'Europe de réprimer le funeste exemple. C'était une déclaration de guerre véritable. L'Assemblée nationale l'accepta, et le duc de Chartres reçut l'ordre de partir pour Valenciennes.

— Oh ! s'écria-t-il en recevant cet ordre, me voilà donc sûr de servir la patrie, et de ne pas manquer un coup de sabre.

Le 14 août, le duc de Chartres quitta Vendôme, s'arrêta à Paris, signa le 17 au registre de la société de ses chers jacobins, et prit la route de Valenciennes où l'attendaient, vu l'ancienneté de son grade de colonel, les fonctions de commandant de place.

Le 27 août, comme le jeune prince s'installait dans son nouveau poste, Léopold II et Frédéric-Guillaume se réunissent à Pilnitz.

En même temps, l'Assemblée nationale, du 3 au 13 septembre, terminait l'acte constitutionnel, connu depuis sous le titre de Constitution de 91, et, le 14 septembre, le roi se rendait à l'Assemblée,

prêtait serment à cette constitution, et s'engageait à la maintenir de tout le pouvoir qui lui était délégué.

Au reste, le duc d'Orléans avait, de son côté, eu l'occasion de faire, à l'Assemblée nationale, une nouvelle profession de principes. Le 24 août précédent, on avait discuté la position des membres de la famille royale.

Le paragraphe présenté par le comité portait qu'ils ne pourraient exercer aucun des droits du citoyen actif.

Ce paragraphe fournit au duc d'Orléans l'occasion de faire une sortie toute citoyenne.

Je n'ai qu'un mot à dire, s'écria-t-il, sur la seconde partie de l'article qui vous est proposé, c'est que vous l'avez rejeté directement il y a peu de jours. Quant à la qualité de citoyen actif, je demande si c'est ou non pour l'avantage des parents du roi qu'on vous propose de les en priver. Si c'est pour leur avantage, un article de votre commission s'y oppose formellement, et ce article, le voici :

« Il n'y a plus pour aucune partie de la nation, ni pour aucun individu, aucun privilège ni exception au droit commun de tous les Français. » Si ce n'est pas pour l'avantage des parents du roi, je soutiens que vous n'avez pas le droit d'opérer cette radiation. Vous avez déclaré citoyens français ceux qui sont nés en France d'un père français ; or, c'est en France et c'est de père français que sont nés les individus dont il s'agit ; dans le projet de vos comités, vous avez voulu qu'au moyen de conditions faciles à remplir, tout homme, dans le monde, pût devenir citoyen français ; je demande si les parents du roi sont des hommes...

Vous avez dit que la qualité de citoyen français ne pouvait se perdre que par une renonciation volontaire, ou par des condamnations qui supposent un crime. Si donc ce n'est pas un crime pour moi d'être né parent du monarque, je ne peux perdre la qualité de citoyen français que par un acte libre de ma volonté. Et qu'on ne me dise pas que je serai citoyen français, mais que je ne pourrait être citoyen actif, car avant d'employer ce misérable subterfuge, il faudrait expliquer comment celui-là peut être citoyen, qui, dans aucun cas, ni à aucune condition, ne peut en exercer les droits. Il faudrait expliquer par quelle

bizarrerie le suppléant le plus éloigné du monarque ne pourrait pas être membre du Corps législatif, tandis que le suppléant le plus immédiat d'un membre du Corps législatif peut, sous le titre de ministre, exercer toute l'autorité du monarque.

Au surplus, je ne crois pas que vos comités entendent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de *citoyen français* et l'expectative, soit prochaine, soit éloignée du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez purement et simplement l'article de vos comités ; mais dans le cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir à ceux de citoyen français.

Le duc d'Orléans descendit de la tribune au milieu des applaudissements. Et, par un discours de Sillery et de Robespierre, l'Assemblée décréta que les membres de la famille royale ne seraient point privés de leurs droits de citoyen.

Puis deux autres questions, conséquence de celles-ci, furent résolues séance tenante.

1° Pourront-ils occuper des places à la nomination du pouvoir exécutif ?

Réponse. – Oui, excepté au ministère ; ils ne commanderont l'armée et ne seront chargés d'ambassade qu'avec l'agrément du Corps législatif.

2° Seront-ils désignés sous une dénomination particulière et quelle sera cette dénomination ?

Réponse. – Les membres de la famille royale appelés à la succession éventuelle au trône porteront le nom qu'ils auront dans leurs actes de naissance avec la qualification de princes français.

Les actes constatant légalement leur naissance, décès et mariage, seront soumis au Corps législatif et déposés dans ses archives.

Cette double décision réservait, sauf l'agrément du Corps législatif, un commandement au duc de Chartres dans l'armée.

Au lieu d'un, il en obtint deux.

Le 11 septembre, il fut nommé lieutenant général et gouverneur de Strasbourg. Il avait dix-huit ans.

Il accepta le grade de lieutenant général, mais refusa celui de gouverneur de Strasbourg.

Alors il fut, selon son désir, réintégré dans l'armée de Metz, sous les ordres de Kellermann.

Le jeune prince se hâta de se rendre à son poste et de se présenter devant son supérieur, qui le regarda des pieds à la tête, et voyant son âge, ne put s'empêcher de dire :

— Corbleu ! Monsieur, vous êtes le premier officier général de dix-huit ans que j'aie jamais vu ; comment diable avez-vous fait pour être officier général ?

— Je suis tout simplement né le fils de celui qui vous a fait colonel, répondit le jeune duc.

— Eh bien ! s'il en est ainsi, répondit Kellermann, je suis enchanté de vous avoir sous mes ordres.

Ceci se passait vers la fin d'octobre, et l'on était déjà en pleine campagne, campagne malheureuse, qui avait commencé par la retraite ou plutôt par la déroute de Quiévrain et par l'assassinat de Théobald Dillon.

Au mois de mars 1792, le duc d'Orléans, maintenu au rang des amiraux depuis 1779, était parti pour Lorient où se préparait une revue générale des officiers de marine. Ce fut pendant le cours de ce voyage, qu'il apprit que, le 20 avril 1792, Louis XVI s'était rendu à l'Assemblée législative pour déclarer la guerre à François I^{er}, roi de Bohême et de Hongrie.

Alors il s'empressa de s'adresser au ministre Lacoste, afin qu'il sollicitât du roi un commandement pour lui.

— Vous connaissez mon zèle pour la Constitution, disait-il, il ne me permet pas de rester, dans ce moment où la guerre est déclarée, dans une inactivité vraiment pénible pour tout bon citoyen.

Cette démarche n'eut d'autre résultat qu'un refus.

Cependant le duc d'Orléans insista ; alors le roi répondit au ministre qui plaidait sa cause :

— Eh bien ! Monsieur, qu'il aille donc où il voudra.

Le duc d'Orléans avait profité de la permission, quelque peu gracieuse qu'elle fût, et était parti avec son troisième fils, le comte de Beaujolais, pour rejoindre l'armée.

C'est à ce moment qu'avait eu lieu la malheureuse affaire de Quiévrain ; les deux fils aînés du duc d'Orléans y avaient reçu le baptême de feu, et M. de Biron, dans son rapport, disait en parlant d'eux : « MM. de Chartres et de Montpensier ont marché avec moi comme volontaires, et ont essuyé pour la première fois beaucoup de coups de fusil de la manière la plus brillante et la plus tranquille. »

Ce fut sur ce rapport et à la suite de cette journée et à la suite de cette journée que le duc de Chartres avait été nommé maréchal de camp.

Il était passé de là avec une brigade de dragons sous les ordres de Luckner au camp de la Magdeleine, et de là s'était présenté le 17 juin devant Courtrai, où il avait fait de nouveau connaissance avec les balles ennemies.

Courtrai fut pris d'assaut.

C'est le moment où Dumouriez va apparaître à l'armée du Nord.

Cet homme a eu une si grande influence sur la destinée du prince dont nous écrivons l'histoire qu'on nous permettra de dire quelques mots sur lui et de montrer dans quelles circonstances il quittait le ministère et arrivait à l'armée.

Chapitre IX

De grands événements s'étaient passés à Paris depuis que le duc de Chartres avait à son passage à Paris écrit son nom sur le registre des jacobins.

Ces événements avaient pris le nom de leurs dates.

Ils s'appelaient : le 20 juin, le 10 août, les 2 et 3 septembre.

Ils sont trop connus pour que nous nous y arrêtions.

Ils avaient amené : l'emprisonnement du roi au Temple ;

La création du tribunal révolutionnaire ;

Un unanime et terrible élan vers la frontière.

Au milieu de tout cela, La Fayette avait voulu jouer le rôle de Monk ; par une adresse il avait appelé son armée à rétablir la Constitution, à défaire le 10 août et à remettre le roi aux Tuileries.

Par bonheur, son armée était restée sourde à l'appel de la rébellion, et se voyant perdu, il avait passé la frontière ; par bonheur encore, les Autrichiens l'avaient arrêté et envoyé dans les cachots d'Olmütz.

Sans sa captivité, La Fayette était un traître, ni plus ni moins que sept ou huit mois plus tard devait être Dumouriez.

L'Assemblée le décréta d'accusation.

Le commandement de l'armée de l'Est fut donné à Dumouriez, le commandement du Nord à Kellermann.

Ce fut dans ce commandement que le duc de Chartres, comme nous l'avons vu, se présenta à Kellermann.

Ces grands événements qui avaient précipité le roi, Dumouriez avait fait ce qu'il avait pu pour les empêcher.

Avec la nouvelle Assemblée s'était révélé un nouveau parti, le parti de la Gironde.

Robespierre, qui avait cru dominer l'Assemblée par les jacobins, Robespierre avait tout à coup vu s'épanouir, sur les bancs qu'il venait de quitter, lui et ses collègues, toute cette députation

d'avocats, de poètes, de publicistes arrivant à Paris avec un cœur droit, des idées ardentes, un courage à toute épreuve.

À Mirabeau mort, à Barnave écrasé, avait succédé Vergniaud.

La gironde, en moins de six mois, s'était faite majorité, et force avait été à la reine, malgré sa répugnance pour lui, de se laisser imposer, à la chute de M. de Narbonne, un ministère girondin.

Mais, au moment de faire leur ministère, les girondins avaient été presque aussi embarrassés que la cour. La tribune, à ce moment-là, était un poste plus important que le ministère. Aussi tenait-elle à garder ses orateurs pour défendre son ministère.

En conséquence, on s'arrêta à un ministère mixte.

Dumouriez eut les affaires étrangères ;

Clavière les finances ;

Roland l'intérieur.

Voilà pour la gironde.

Les trois autres ministres, Duranton, de Grave et Lacoste, le premier à la justice, le second à la guerre et le troisième à la marine, étaient sans importance.

Arrêtons-nous à Dumouriez, c'est le seul que nous ayons réellement besoin de faire connaître à nos lecteurs.

Dumouriez, né en 1733, était, à l'époque où nous sommes arrivés, un homme de cinquante-huit ans ; son geste rapide, sa marche décidée, la flamme de son regard, lui enlevaient dix ans à la première vue. C'était un homme d'esprit dont les circonstances firent un homme d'intrigue, mais ne purent jamais faire un homme de génie ; soldat depuis l'âge de dix-neuf ans, brave jusqu'à la folie, haché de blessures qu'il avait reçues un jour qu'entouré d'ennemis il avait refusé de se rendre ; gentilhomme, mais de cette noblesse de province sans influence à la cour, il avait passé les trente premières années de sa vie, tantôt à l'armée où il gagnait péniblement chacun de ses grades, tantôt dans l'ombre de cette diplomatie non avouée qu'entretenait Louis XV près de sa diplomatie au grand jour. Il est vrai que sous Louis XVI il avait grandi en attachant son

nom à cette œuvre nationale, que Louis XVI entreprit, que Napoléon acheva, et que l'on appelait le port de Cherbourg.

Enfin, il était arrivé ; mais, une fois arrivé, il lui manquait pour se maintenir cette qualité si rare de tout temps et qui semble devenir de plus en plus rare encore : la conscience.

Il était donc arrivé au ministère des affaires étrangères, flanqué de Clavière et de Roland.

On a fort discuté sur Dumouriez. Était-il royaliste constitutionnel, girondin ou jacobin ? Il était tout cela et rien de tout cela, il était ambitieux.

C'était le ministère Dumouriez qui avait déclaré la guerre à l'Autriche.

On sait par quel effroyable échec commença cette guerre – une déroute et un assassinat.

La déroute de Quiévrain, l'assassinat de Dillon.

En échange des gardes du corps licenciés, après les 5 et 6 octobre, en échange des Suisses exterminés au 10 août, une garde constitutionnelle avait été donnée au roi.

En demeurant près du roi, cette garde constitutionnelle était devenue à peu près royaliste.

Aussi le bruit se répandit-il qu'à la nouvelle de la déroute de Quiévrain, cette garde constitutionnelle s'était fort réjouie.

Si la garde constitutionnelle était joyeuse, Paris, tout au contraire, était fort triste, Paris était sombre, Paris était menaçant.

Sur un rapport de Bazire et sur le rapport d'un soldat de la garde constitutionnelle nommé Joachim Murat, lequel déclare qu'on a voulu le gagner à prix d'argent et l'envoyer à Coblenz, mais que lui, bon patriote, a refusé, la garde constitutionnelle est licenciée, et les postes des Tuileries remis à la garde nationale.

La déroute de Quiévrain n'en était pas moins un coup terrible porté au ministère Dumouriez. Aussi lui fallut-il abandonner son ministre de La Grave en manière de bouc émissaire.

Il fut remplacé par le colonel Servan, un homme à Roland, ou

plutôt à madame Roland.

Qu'on ne se trompe pas à la signification de ce mot. Nul ne suspectera la chasteté de la femme qui, ayant un refuge ouvert chez un homme qu'on avait dit être son amant, au lieu de courir à ce refuge, s'assit près du berceau de sa fille et attendit qu'on vînt l'arrêter là.

Trois jours après l'entrée de Servan au ministère, il proposait à l'Assemblée, sans en avoir dit un seul mot à ses collègues, à propos du prochain anniversaire de la Fédération, de réunir sous Paris un camp de vingt mille volontaires.

Cet écart de Servan atteignit en plein cœur l'ambition de Dumouriez. Plus de réaction militaire ou royaliste possible. Lui qui espérait bien réussir un jour ou l'autre où La Fayette va échouer.

Ce camp de volontaires, c'est-à-dire d'hommes dévoués à la révolution, tuait du coup cette espérance.

Aussi la cour se prononça-t-elle contre ce camp.

La gironde se lassa de cette lutte éternelle ; elle résolut de rompre en visière carrément une fois pour toutes avec le roi ; elle rendit, le 27 mai, un décret d'urgence contre les prêtres réfractaires.

Ce décret était conçu en ces termes :

La déportation aura lieu dans un mois, hors du royaume, si elle est demandée par vingt citoyens actifs, approuvée par le district, prononcée par le département. Le déporté recevra trois livres par jour, comme frais de route, jusqu'à la frontière.

Ce décret rendu, la cour ne peut garder son masque constitutionnel.

Si le roi l'approuve, le roi est girondin comme la gironde.

Si le roi y met son veto, il dépose le masque et se déclare le roi des prêtres et des émigrés.

S'il abdique, il reste à moitié route, et la révolution continue son

chemin toute seule.

Le roi saisit le prétexte d'une lettre publiée par Roland pour forcer celui-ci à donner sa démission. Roland donne sa démission ; mais, en même temps, Clavière et Servan, c'est-à-dire la pure gironde, donnent leur démission avec lui.

Le roi comptait sur Dumouriez. Si Dumouriez restait, on pouvait encore lutter : Dumouriez, c'était l'épée du roi.

Dumouriez consentit, mais fit des conditions.

Il fallait faire semblant de rester girondin en écrasant la gironde.

C'était chose difficile, mais pas impossible.

Voici le moyen que proposa Dumouriez :

Sanctionner le décret de vingt mille hommes ; sanctionner la déportation des prêtres et se faire un ministère avec lequel, tout en ayant l'air de céder le terrain à la gironde, on pût avec le temps regagner le terrain perdu.

Il proposa Naillac pour les affaires étrangères, Vergennes pour les finances, Mourgues pour l'intérieur, se réservant, lui, la véritable force, le ministère de la guerre.

Mais, quand Dumouriez eut accepté, quand il eut affronté la colère de l'Assemblée, pire à cette époque pour les généraux que le feu des champs de bataille ; quand il eut apaisé cette colère en faisant entendre que la question contre Roland, Clavière et Servan était toute personnelle et tenait à la publication de la lettre de Roland ; quand il eut affirmé que le roi était toujours girondin dans le cœur, et qu'il s'y fut fait fort, comme preuve de ce qu'il avançait, de faire ratifier au roi les deux décrets, le roi déclara à Dumouriez qu'il consentait à sanctionner le décret du camp de vingt mille hommes, mais que sa conscience religieuse s'opposait absolument à ce qu'il sanctionnât le décret de déportation des prêtres.

Dumouriez se sentit perdu comme ministre. Il ne lui restait plus qu'une ressource, qu'une absolution même, c'était de sauver la France comme général.

Le lendemain, il envoya sa démission, en échange de laquelle il reçut l'ordre de rejoindre l'armée.

Il avait donc, comme nous l'avons dit, rejoint l'armée, et cela dans quel moment !

Quand la Vendée se soulevait, quand Longwy était assiégée, quand Valenciennes était bombardée, quand Verdun ouvrait ses portes et envoyait ses plus pures et ses plus belles vierges porter des fleurs à l'ennemi.

Il est vrai que Beaurepaire s'était brûlé la cervelle pour ne pas se rendre ; il est vrai que Paris était compromis par les massacres de septembre ; il est vrai que la France tout entière poussait ses enfants comme un rempart vivant à l'ennemi.

Mais, avec tout cela, l'ennemi n'était plus qu'à trois ou quatre journées de Paris.

Alors arriva une chose heureuse pour Dumouriez, c'est que, tout en jugeant sévèrement le ministre, on apprécia l'homme de guerre ; c'est qu'on sépara le politique du général ; c'est qu'on comprit qu'en lui mettant l'épée de général en chef à la main il vaincrait d'abord, fût-ce au profit de la révolution.

Qu'en résulta-t-il ? C'est que Dumouriez, une fois à la frontière, la gironde, c'est-à-dire Vergniaud, les jacobins, c'est-à-dire Robespierre, les cordeliers, c'est-à-dire Danton, se réunirent sincèrement à Dumouriez.

Et cependant les girondins le haïssaient, il les avait trompés.

Les jacobins le haïssaient, il les avait constamment combattus.

Danton le haïssait, comme il haïssait toute chose aristocratique survivante de l'ancien régime.

Et cependant les girondins l'allèrent chercher dans son humble position de l'armée du Nord et en firent un général en chef.

Les jacobins approuvèrent et soutinrent sa nomination.

Enfin, Danton lui envoya le souffle, avec Fabre d'Églantine, et la force avec Westermann.

Avec Fabre d'Églantine à sa gauche et Westermann à sa droite,

Dumouriez combattait entre le 20 juin et le 10 août.

Dumouriez n'était pas, mais il semblait être l'homme de la révolution.

Au reste, la situation physique, si l'on peut dire cela, paraissait désespérée, mais la situation morale portait la tête haute.

Chapitre X

Longwy avait été prise, mais par la trahison de quelques officiers royalistes ; Verdun avait ouvert ses portes, mais par la terreur de quelques bourgeois ; Beaurepaire avait protesté contre cette capitulation en se brûlant la cervelle, et le jeune officier chargé de porter au roi cette capitulation, au roi qui la recevait d'un visage attristé peut-être, mais d'un cœur joyeux, ce jeune officier la lui remit avec une voix si émue, avec des yeux si baignés de larmes, que le roi demanda son nom.

Il se nommait Marceau.

Il avait perdu tous ses équipages et avait été obligé de rendre son sabre.

— Quelle indemnité désirez-vous ? demanda le roi.

Alors la voix du jeune homme se raffermir, alors l'éclair de ses yeux brûla ses larmes.

— Un autre sabre, Sire, dit-il.

On le lui donna, et il alla quatre ans plus tard se faire tuer général à Altenkirchen.

Aussi Brunswick sentait bien cela lorsqu'il demeura huit jours à Verdun ; il sentait bien cela quand il répondait aux émigrés, ardents au retour, et qui le pressaient d'avancer :

J'attends ces royalistes dont vous me promettez le secours, leurs députations vont sans doute arriver ; oui, j'ai vu venir au-devant de nous, c'est vrai, des jeunes filles et des fleurs, mais ce n'est point assez, je voudrais voir venir des hommes et du pain.

Au lieu de cela, que voyait-il ? au lieu de cela, qu'entendait-il, l'auteur du fameux manifeste ? Il voyait six cent mille volontaires marchant à la frontière, mal armés, mal vêtus, mal nourris, c'est vrai, mais pleins d'enthousiasme et de volonté de mourir.

Qu'entendait-il ? l'antique *Ça ira* et la jeune *Marseillaise*, née

tout exprès pour être le chant triomphal de Valmy.

Puis, à propos de ce fameux manifeste, il était assez mal satisfait, ce pauvre duc de Brunswick ; d'abord, il ne s'en était pas fort soucié de ce manifeste, il ne voulait pas l'écrire, il ne voulait pas le signer.

Voulez-vous savoir comment la chose se fit ? demandez à un livre intitulé : *Charles d'Este, ou Trente ans de la vie d'un souverain* ; voici ce que vous y trouverez :

Les émigrés français avaient demandé et obtenu du roi de Prusse, qui se trouvait alors près de son armée, de lancer contre la France républicaine un manifeste capable de porter la terreur au sein de ses Assemblées.

Les ministres de Frédéric-Guillaume et les généraux qui entouraient sa personne, d'accord avec ce monarque, persuadèrent au duc de Brunswick, qu'en qualité de généralissime de l'armée du roi, c'était de lui que devait émaner cet acte. Le duc éprouva une vive répugnance à le faire ; mais croyant qu'il était de son devoir d'obéir aux ordres positifs du roi, il consentit à signer un manifeste dont on lui soumit le brouillon. Il en signa la copie mise au net après l'avoir à peine parcourue des yeux, pour ainsi dire de confiance, ne pensant pas qu'il fût possible de suspecter la loyauté du roi ; mais celui-ci avait ajouté au fameux brouillon le fameux paragraphe par lequel on faisait déclarer au duc « que si les Français ne consentaient pas à mettre bas les armes et à recevoir le roi Louis XVI, il ferait brûler Paris et exécuter à mort un homme sur dix de la population. » Le duc, à la publication du manifeste, s'étant aperçu qu'on avait ajouté ce paragraphe, offrit sa démission au roi ; celui-ci ne voulut point la recevoir, et s'humilia tellement devant le duc, qu'il mit ce dernier dans l'impossibilité de persister dans un parti qui aurait compromis aux yeux du monde l'honneur de la cause qu'il avait juré de servir noblement.

Qu'était Brunswick ? qu'était l'homme aux mains duquel était remise la fortune du roi et de la coalition son alliée ?

Brunswick était lui-même un prince souverain portant sa petite couronne fermée au milieu des grandes couronnes royales et impé-

riales dont il était le bras armé, il était vieux, savait beaucoup, et comme tous ceux qui savent beaucoup, doutait fort.

Il est vrai qu'il y avait un dieu auquel il avait une foi absolue ; ce dieu, c'était le plaisir, il était placé entre son grand-prêtre et sa grande-prêtresse, Léopold second et Catherine II : Léopold avait succombé, Catherine semblait au contraire y puiser ses forces.

Tout savant qu'il était, Brunswick ignorait une chose toute matérielle, toute physique, c'est que les femmes vivent de ce qui tue les hommes.

Lui était resté brave, spirituel, expérimenté, mais le cerveau avait faibli et la volonté, cette Minerve qui devait en sortir tout armée, y était morte ou plutôt y agonisait avant de voir le jour.

Il avait dit, en parlant de la campagne de France : *C'est une promenade militaire*, et à cette promenade militaire Frédéric-Guillaume s'était invité et avait invité ses ducs et ses princes, qui ne savent encore aujourd'hui s'ils sont de véritables souverains ou seulement des grands vassaux de la Prusse ou du Saint-Empire.

Au nombre de ces princes était le duc de Weymar ; comme Brunswick, il avait l'honneur de mener un roi à sa suite, roi de la pensée c'est vrai, mais sachant au moins que lui ne relevait que de Dieu.

C'était Goethe, qui, au milieu de tout cet attirail militaire, de tout ce brouhaha guerrier, composait ce catéchisme du doute qu'on appelle *Faust*, œuvre faible et incohérente de composition, comme toutes les œuvres de Goethe, mais merveilleuse de détails.

Et il faisait cela sans se douter, le grand poète, que Dieu aussi faisait au moment même son Faust et son Méphistophélès. Seulement, que son Faust à lui s'appelait Napoléon et son Méphistophélès Talleyrand.

Les premiers chapitres des deux Faust devaient paraître en même temps et finir aussi presque en même temps.

Ô démons aux pieds boiteux, dites-nous lequel fut plus désespéré, ou de Faust voyant Marguerite décapitée au Broken, ou de

Napoléon voyant la France égorgée à Waterloo ?

Puis il avait fait une grande faute pour un homme d'esprit, ce bon duc de Brunswick : outre son manifeste, au lieu de donner la parole au roi de la poésie, c'est-à-dire à Goethe, il la laissait prendre au roi de la matière, à Frédéric-Guillaume.

Or, que disait ce roi ?

On me demande ce que je vais faire à Paris. – Il croyait déjà y être. – C'est bien simple, ce que j'y vais faire, le voilà : J'y vais rendre au roi la royauté, aux prêtres les églises, *aux propriétaires les propriétés*.

La phrase était bien tournée, Sire, et l'académicien le plus difficile n'y eût rien trouvé à redire.

Mais le peuple, c'était autre chose : *Rendre aux propriétaires les propriétés*.

Savez-vous à quoi vous vous engagiez là, monsieur Frédéric-Guillaume, comme vous appelaient alors les jacobins français ? Vous vous engagiez à défricher une forêt bien autrement vivante, bien autrement touffue, bien autrement enracinée que cette fameuse forêt du Tasse dont chaque arbre parlait et versait le sang par la blessure qu'on lui faisait.

Vous vous engagiez à faire divorcer le paysan avec une femme qui lui tient bien autrement au cœur que sa véritable femme. Depuis un an, chez nous, le paysan a épousé la Terre, et il lui a fait une fille, qui s'appelle la Liberté.

Une France nouvelle s'est faite depuis un an, monsieur Frédéric-Guillaume, une France dont vous ne vous doutez pas ; cette France se compose : des acquéreurs de première main, qui ont vendu à d'autres, lesquels ont déjà revendu à leur tour. Les propriétés, divisées en lots, ont été divisées en parcelles, ces parcelles subdivisées en atomes. Allez donc retirer des mains du paysan cette perche de terre à laquelle sont intéressés, non-seulement lui-même, mais son père, mais son fils, mais le prêteur d'argent qui a déjà pris hypothèque dessus.

Impossible, monsieur Frédéric-Guillaume ; et puis attendez, quelque chose de plus simple va se passer.

Dumouriez vous attend dans les défilés de l'Argonne.

D'ailleurs le ciel est d'intelligence avec nous ; une pluie, la pluie de 1792, une pluie aussi providentielle à un autre point de vue que le sera vingt ans plus tard la gelée de 1812, une pluie incessante tombe sur les Prussiens, détrempe la terre sous leurs pieds, les prend aux pièges dans la boue.

Oui, sans doute, cette pluie et cette boue existent pour les Français comme pour les Prussiens. Mais quelle différence ? devant l'ennemi tout se retire et tout s'arme ; le paysan commence par cacher son grain ; puis il prend son fusil, s'il a un fusil, sa faux, s'il a une faux, sa fourche, s'il n'a qu'une fourche.

Il est vrai qu'il reste les raisins de la Champagne. Les raisins de septembre, c'est-à-dire la dysenterie et la mort.

Devant les Français, tout au contraire pleins d'enthousiasme national, toutes les portes s'ouvrent, tous les foyers s'éclairent ; mauvais pain, mauvaise bière, c'est vrai, mais offert, mais mangé et bu de bon cœur.

Puis il y avait quelque chose de chevaleresque dans ce Dumouriez, quelque chose qui tenait à la fois à l'ancien régime et au nouveau. Deux charmants aides-de-camp, deux jeunes et jolis hussards bons au bal, bons à la bataille, les demoiselles de Fernig, et près d'elles, pour les sauvegarder même de la plus légère calomnie, leur père et leur frère : voilà pour l'ancien régime ; un domestique, Renaud, dont il a fait son officier d'ordonnance : voilà pour le nouveau.

Puis cette armée, cette armée de vagabonds, de tirailleurs et de savetiers, savez-vous ce qu'elle vient de faire, roi Frédéric-Guillaume ? Elle vient de mettre en morceaux Charlat, qui a tué la princesse de Lamballe et qui a porté sa tête au bout d'une pique.

Elle l'a mis en morceaux en disant : « Nous sommes tous ici honnêtes gens, et nous ne voulons parmi nous ni brigands, ni

septembriseurs. »

De pareils hommes sont bien forts lorsqu'ils ont à ce point la conscience de leur pureté.

Disons encore un mot de ce Charlat, car ce mot que nous allons dire se rattache à l'histoire du duc de Chartres.

La tête, après avoir été portée au Temple, fut portée au Palais-Royal.

Le duc d'Orléans était à table avec madame de Buffon, cette bonne et excellente créature à laquelle pardonnait si chrétiennement la pieuse duchesse ; on força le duc de se lever et de venir à son balcon saluer les assassins. Madame de Buffon, ignorant ce dont il s'agissait, y vint avec lui, puis, envisageant le hideux trophée, elle se rejeta en arrière, s'écriant les mains sur les yeux :

— Mon Dieu ! on portera aussi bientôt ma tête dans les rues !

Chapitre XI

Il était encore venu à cette armée une autre bande de volontaires de Châlons, gens de sac et de corde, hurlant contre Dumouriez, criant : *À mort l'aristocrate ! à mort le traître !* et croyant que l'armée va répondre à ces cris comme un immense écho.

Le lendemain de leur arrivée, le général ordonne une revue, place les nouveaux venus entre sa cavalerie, le sabre au poing, et son artillerie, mèche allumée, et il leur dit simplement :

— Il y a parmi vous des bons et des mauvais ; il y a des honnêtes gens et des scélérats ; triezy-vous vous-mêmes, et chassez les brigands, sinon je vous sabre et vous mitraille tous ; je ne veux ici ni assassins, ni bourreaux.

Le lendemain, les mauvais sujets étaient chassés, et il ne restait autour de Dumouriez que ceux qui étaient dignes de la victoire.

Et, disons-le ici, cette armée de Dumouriez, ainsi épurée, fut admirable !... Admirable au combat, admirable après la bataille.

Voyons d'abord la bataille et la part qu'y prit le duc de Chartres.

Deux hommes avaient poussé deux cris bien différents, et qui, cependant, concoururent tous deux également au salut de la France.

Danton avait crié : *Il faut faire peur aux royalistes !* et les massacres de septembre avaient eu lieu.

Vergniaud avait crié : *La patrie est en danger !* et cent mille volontaires s'étaient élancés à la frontière.

Mais, il faut le dire, ce qui contribua fort à sauver la France, ce fut l'énergique volonté de Dumouriez.

Tous les généraux voulaient la retraite et s'accordaient à défendre la ligne de la Marne ; lui s'obstina à défendre la ligne de l'Argonne, vaste forêt qui sépare de la Champagne pouilleuse le riche pays de Metz, de Toul et de Verdun. Qui le rendait si fort de

lutter ainsi seul contre tous ? Fabre d'Églantine et Westermann, nous l'avons dit, la pensée et le bras de Danton.

Il écrivit à Paris :

L'Argonne sera les Thermopyles de la France, seulement, je les défendrai mieux et plus heureusement que Léonidas.

Le lendemain du jour où il avait écrit ces mots, il garda mal un passage, ce passage mal gardé faillit tout perdre, lui-même le dit dans ses Mémoires.

Le 14 septembre, son aile gauche fut battue à la Croix-aux-Bois, et le duc de Brunswick envahit la Champagne.

Le 17 septembre, il occupa le camp de Sainte-Menehould, et devant lui les Prussiens établirent sur des collines ce camp qu'on appela le camp de la Lune.

Ainsi placés, les Prussiens étaient de deux lieues plus près de Paris que Dumouriez.

Les Prussiens croyaient avoir fait une magnifique manœuvre.

— Nous l'isolons, disaient-ils.

C'étaient eux qui étaient isolés. Isolés de l'Allemagne d'où ils tiraient leurs vivres. C'était au contraire Dumouriez avec son armée leste, rapide, pleine d'enthousiasme, trouvant chez les paysans le vin, le pain et le feu manquant à l'ennemi, c'était Dumouriez qui les isolait.

Cependant on attendait Kellermann. Kellermann, vieux soudard alsacien, vétéran de la guerre de sept ans, furieux d'être placé sous la main de Dumouriez ; Kellermann, non-seulement ne se hâtait pas de suivre les ordres donnés, mais encore les exécutait à son caprice.

Le 29, Kellermann le rejoignit : seulement, au lieu de s'emparer des hauteurs de Gisaucourt, il passa le ruisseau de l'Œuve dans la nuit du 18 au 19 septembre et se porta sur l'éminence de Valmy.

Ce fut là que, le 19 au matin, Dumouriez le trouva campé sur deux lignes, la première commandée par le général de Valence, la

seconde par le duc de Chartres.

Kellermann et Dumouriez réunis comptaient soixante-seize mille hommes sous leur double commandement.

Seulement, cette position de Valmy, que Kellermann avait prise de préférence à Gisaucourt, était une excellente position pour un homme décidé à vaincre ou à mourir ; arrivé là, toute retraite devenait impossible ; en l'apercevant, les Prussiens crurent qu'il avait fait une faute.

Ils se trompaient, il leur envoyait un défi.

Au point du jour, les Prussiens attaquèrent l'avant-garde de Kellermann, placée sous le commandement de Desprez de Cranier ; après une résistance héroïque, elle fut forcée de se replier ; un secours envoyé à temps par Kellermann et qui lui permit de faire halte rétablit les affaires sur ce point.

Cette attaque avait fait faire un mouvement à tout le corps d'armée, qui se trouva formé en équerre, la première ligne devant Orbeval, entre l'Euve et le plateau de Valmy, perpendiculairement à la chaussée de Châlons, la seconde parallèlement à la chaussée et perpendiculairement à la première, sur l'éminence de Valmy.

Sur ce plateau, Kellermann établit une batterie de dix-huit pièces de canon, ordonnant en même temps au duc de Chartres d'aller remplacer le général Steigel dans son poste, et à celui-ci d'aller occuper les collines de l'Hyron.

Le duc de Chartres fit toute diligence pour obéir à cet ordre, mais cependant il ne put atteindre le général Steigel que vers les huit heures du matin. Du plus loin qu'il l'aperçut, celui-ci lui cria :

— Venez donc, mais venez donc, je ne puis abandonner ce poste sans que vous y soyez établi, et pourtant – il montrait les collines de l'Hyron –, si je ne devance pas les Prussiens là-haut, nous sommes écrasés ici.

C'était le 20 septembre. Le ciel était gris et froid, le pays aride ; une brume épaisse empêchait les deux armées de se voir : elles se devinaient, voilà tout ; mais, comme l'artillerie tirait sur des mas-

ses, peu importait la limpidité du temps, les boulets n'en portaient pas moins en pleine chair.

C'était la pire situation pour une armée toute d'enthousiasme comme était la nôtre, que de recevoir ainsi la mort sans savoir si elle la rendait. Tout à coup, des obus ennemis tombent sur deux caissons, les deux caissons sautent, et les conducteurs s'éparpillent ; un boulet tue le cheval du général, qui roule à terre et que l'on croit tué.

Mais en cinq minutes le trouble causé par les obus a disparu, et Kellerman sain et sauf, un peu étourdi seulement de sa chute, est remonté sur un autre cheval.

En ce moment, le brouillard se fond aux rayons encore chauds du soleil de septembre, et à travers le voile qui va s'éclaircissant de plus en plus, on voit trois colonnes prussiennes marchant sur le plateau.

Kellermann tire sa montre, il est onze heures.

Il se forme en trois colonnes comme l'ennemi et fait dire sur toute la ligne : « Ne pas tirer mais attendre, et recevoir l'ennemi à la baïonnette. »

L'ennemi s'avance grave et sombre : c'étaient bien là les vétérans du grand Frédéric ; ils franchirent l'espace intermédiaire et se mirent à gravir la colline.

En même temps, le feu de Dumouriez commença ; il les prenait en pleins flancs.

Les Prussiens montaient toujours.

Quant à Kellermann et à ses soldats, ils offraient un spectacle étrange : généraux, officiers, soldats, en signe qu'avant un moment donné ils ne se serviraient pas de leurs armes, avaient le chapeau au bout du fusil, de l'épée ou du sabre.

Puis un immense cri planait sur toute cette armée, passant comme un tonnerre sur l'armée ennemie : c'était le cri de *Vive la Nation !*

Les Prussiens montaient toujours ; mais à chaque instant le feu

de Dumouriez brisait leurs lignes.

Un mur de fer sur le plateau, un ouragan de feu sur les flancs.
Cependant les premières lignes vont s'aborder.

C'est là où Kellermann, brave soldat mais médiocre général, grandit véritablement de dix coudées. Le génie de la France était en lui ce jour-là ; ce fut son jour sublime.

— Allons, enfants, le moment est venu, à la baïonnette ! dit-il.

Et alors la muraille de fer s'ébranle, le duc de Chartres charge des premiers. Prussiens et Français combattent corps à corps ; tout à coup l'armée prussienne plie et se rompt par le milieu ; c'est l'artillerie de Dumouriez qui lui brise les vertèbres.

Brunswick voit que l'attaque est manquée, il donne le signal de la retraite qui, un quart d'heure plus tard, n'eût été qu'une déroute, et ramène ses soldats brisés.

Mais cet ordre de retraite humilie l'orgueil du roi de Prusse, il se lance à la tête de ses soldats, ordonne de battre la charge, pousse sa merveilleuse infanterie contre le plateau, charge lui-même, s'avance avec son état-major à deux portées de fusil de ce plateau, reconnaît une seule âme dans toute cette armée, comprend l'inutilité d'une plus longue attaque, et se retire comme s'est retiré Brunswick.

On tira quarante mille coups de canon dans la journée ; c'était beaucoup à cette époque où Napoléon ne nous avait pas encore habitués aux batailles d'artillerie.

On n'avait tiré que sept mille coups de canon à Malplaquet.

Aussi appela-t-on cette journée la *canonnade de Valmy*.

Le soir, les Prussiens abandonnèrent le champ de bataille, mais le lendemain on les retrouva au poste de la veille.

Ce lendemain, 21 septembre, la Convention proclamait la République.

Le lendemain, un parlementaire prussien, qui ignorait les événements de la veille, fut conduit au duc de Chartres ; il avait des lettres de recommandation pour tous les châteaux échelonnés sur

la route de Paris, il les montrait au jeune duc, se promettant toutes sortes de joie sur la route, et une joie plus grande encore une fois arrivé à Paris, celle de voir pendre les patriotes.

Le duc de Chartres lui raconta alors les changements qui s'étaient faits depuis la veille dans les affaires du roi de Prusse, puis en souriant et comme il lui demandait ce qu'il lui fallait faire :

— Mon cher ami, lui dit-il, le plus sage, croyez-moi, est de retourner à Berlin, où je souhaite que vous ne voyiez pendre personne.

Peu de jours auparavant, un colonel prussien s'était déjà présenté au quartier général du duc de Chartres ; c'était un aide-de-camp du roi de Prusse, patronné par le baron de Leyman, qui servait dans nos rangs et qui devait son avancement à la protection du duc d'Orléans.

Il était porteur d'une lettre qu'il pria le duc de Chartres de faire passer à son père.

— Monsieur, répondit le jeune duc, je consens très-volontiers à me charger de la commission si cette lettre ne contient que les témoignages de votre attachement pour lui.

— Ah ! Monseigneur, répondit M. de Maustein, si elle ne contenait que cela, ce ne serait point assez, je ne dirai pas pour lui, mais pour nous.

— Voyons, que contient-elle donc ?

— Des offres.

— Des offres, et de quelle nature ?

— Ah ! Monseigneur, dit le colonel, il dépend peut-être du duc d'Orléans d'arrêter tous les fléaux de la guerre ; je connais les intentions des souverains alliés, je sais ce qu'ils désirent ; avant tout, c'est de préserver la France de l'anarchie, et comme on a pensé que je parviendrais jusqu'à vous, j'ai été autorisé à faire savoir au prince votre père que l'on se rassurerait si on le voyait à la tête du gouvernement.

— Bon, dit le duc de Chartres, comment avez-vous pu croire

que mon père et moi écouterions de pareilles sornettes ?

Et, sur le refus du jeune général de se charger d'une lettre politique, le colonel Maustein remit au duc de Chartres une simple lettre de respects que le duc de Chartres envoya à son père et que le duc d'Orléans déposa cachetée sur le bureau du président.

L'Assemblée ordonna qu'elle serait brûlée sans être lue.

Un fait qui se passa pendant le combat donnera une idée de l'enthousiasme de ces braves volontaires qui avaient marché à la frontière au pas de course et qui étaient arrivés à temps pour placer une barrière à l'invasion.

Un détachement sous les ordres du duc de Chartres avait été chargé de garder les équipages pendant la bataille, mais, au bruit de la canonnade, les braves jeunes gens déclarèrent qu'ils n'étaient pas venus pour garder des charrettes et des bagages, mais pour combattre. Le jeune général fut instruit de cette sublime insubordination, et mettant son cheval au galop, il arriva tout à coup au milieu d'eux. À sa vue, les clameurs redoublèrent et le plus vieux soldat, sortant des rangs :

— Général, dit-il, je parle ici au nom de tous mes camarades et au mien, eux et moi sommes ici pour défendre la patrie et non pour garder les équipages, nous demandons à aller combattre.

— Eh bien ! soit, mon camarade, répondit le duc de Chartres ; les équipages se garderont tout seuls aujourd'hui, et votre bataillon marchera tout entier avec vos camarades de la ligne, auxquels vous montrerez que vous êtes tout aussi bien qu'eux des soldats français.

Et le détachement marcha et fit merveille.

Quant aux équipages, comme l'avait dit le duc de Chartres, ils se gardèrent tout seuls.

Le surlendemain de la bataille, on reçut le rapport de Kellermann et on le lut à haute voix à la Convention.

Cette phrase enleva les applaudissements de toute la salle :

Embarrassé du choix, je ne citerai, parmi ceux qui ont montré un

grand courage, que le duc de Chartres et son aide-de-camp, M. de Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le sang-froid à l'un des feux les plus soutenus que l'on puisse voir extrêmement remarquable.

Tous les yeux se tournèrent vers le duc d'Orléans, et tous les applaudissements lui furent adressés.

Qui eût dit qu'un an après, la tête du duc d'Orléans tomberait sur l'échafaud, que le duc de Montpensier serait prisonnier à la tour Saint-Jean, à Marseille, et que le duc de Chartres serait passé à l'ennemi ?

Chapitre XII

Nous avons dit que les Prussiens nous avaient abandonné le champ de bataille mais que le lendemain les avait retrouvés au même poste que la veille.

Ils y restèrent, non-seulement le lendemain, mais dix jours encore. La bataille n'avait pas été aussi meurtrière qu'on aurait pu le croire. Au bruit de ces quarante mille coups de canon tirés, à peine les Prussiens avaient-ils perdus douze cents hommes, et nous huit cents.

Et cependant Paris tenait la victoire pour décisive ; Paris, en proie à une panique horrible vers la fin d'août, puis tombé dans la prostration la plus complète après les 2 et 3 septembre, Paris se relevait après la nouvelle de la victoire, joyeux, battant des mains, et déjà accusateur.

Dumouriez trahissait, puisqu'il n'avait pas encore envoyé le roi de Prusse pieds et poings liés à Paris.

C'est qu'en réalité la situation des Prussiens n'était matériellement ni meilleure ni pire qu'auparavant. Ils avaient perdu de la confiance et nous en avions repris, voilà tout. Les ducs de Broglie et de Castries, émigrés tous deux, tous deux du conseil du roi de Prusse, continuaient de pousser Frédéric-Guillaume à marcher en avant. On avait reçu des vivres d'Allemagne. C'était une partie mal engagée, voilà tout ; mais à peine avait-on perdu la première manche.

Qui empêcha le roi de Prusse d'aller en avant ? Disons-le d'abord, puis ensuite nous dirons ce qui fit qu'il alla si lentement en arrière.

Dans toute grande machine qui ne fonctionne pas comme elle devrait fonctionner, on trouvera, si l'on cherche bien, la cause du dérangement, cause minime, ridicule parfois, souvent imperceptible.

Ce qui empêcha le roi de Prusse de se rendre aux conseils de Broglie et de Castries, ce fut un de ces obstacles imperceptibles aux yeux vulgaires et que ne pénètrent que les regards auxquels on ne peut rien cacher.

Le roi de Prusse avait une maîtresse ; ce n'était cependant pas un des exemples qui lui avaient été légués par le grand Frédéric. Cette maîtresse n'avait point osé suivre l'armée en France, ou peut-être même n'en avait point reçu la permission de son royal amant. Elle s'était, en conséquence, arrêtée à Spa ; de là, elle écrivait tous les jours, et ses lettres arrivaient au roi de Prusse pleines de terreurs que les boulets des Français ne tuassent le corps, que les yeux des Françaises n'enlevassent le cœur.

En outre, il y avait deux partis à la cour : le parti de la paix et le parti de la guerre.

Le roi de Prusse battu à Valmy, le parti de la paix triompha. On l'avait bien dit à Sa Majesté, qu'elle travaillait non pas pour elle, mais pour l'Autriche qui l'avait poussée en avant et qui l'assistait si mal, une fois engagée.

Et le roi répondait :

— Vous avez raison, et s'il n'y avait pas dans tout cela une question de royauté qui intéresse tous les rois de la Terre, je laisserais l'Autriche se tirer de là comme elle pourrait. Mais Louis XVI est au Temple, Louis XVI est prisonnier. Louis XVI court péril de la vie. Ce serait une honte d'abandonner Louis XVI.

En politique, quand on n'est plus retenu que par la honte, on est bien près de céder.

La France avait donc déjà pour elle, et c'était beaucoup, comme on voit, la maîtresse du roi de Prusse, la comtesse de Lichtneau.

Puis la France avait encore près du roi de Prusse deux Français qui s'étaient faits Prussiens, c'est vrai, mais qui n'en servaient pas moins les intérêts de la mère-patrie.

Ces deux hommes étaient le Français Lombard, secrétaire du roi de Prusse, et le Franco-Allemand Heymann, général, qui venait

d'émigrer.

Lombard, voyant l'indécision du roi de Prusse, lui proposa de se faire prendre, lui, Lombard, par les Français ; il arriverait ainsi à Dumouriez et pourrait traiter sans soupçons.

Le roi de Prusse y consentit. Lombard se fit prendre et se fit conduire au général en chef.

Lombard exposa alors à Dumouriez le seul motif qu'avait le roi de Prusse de continuer sa marche agressive : il était engagé de parole avec Louis XVI, et pour rien au monde ne voulait avoir l'air de manquer à cette parole.

Dumouriez démontra alors à Lombard que ce que le roi de Prusse pouvait faire de plus hostile au prisonnier du Temple, c'était de continuer de marcher en avant. Puis, pour qu'il ne restât point de doutes à Sa Majesté sur ce point, il envoya au général Heymann, sous prétexte de traiter avec lui de l'échange des prisonniers, Westermann, l'homme de Danton.

C'était la vérité qui entraînait au camp prussien. Westermann était un des plus actifs soldats de la journée du 10 août. Il expliqua au roi de Prusse et au duc de Brunswick le véritable état de la France ; que l'Assemblée ne voulait plus de rois, ni français ni étrangers, et venait d'abolir la royauté et de proclamer la République.

La colère du roi de Prusse fut terrible à cette nouvelle. À la grande joie des émigrés, il donna l'ordre de reprendre les hostilités le 29 septembre. Le 28, Brunswick lança un manifeste furieux ; mais on savait ce que c'étaient que les manifestes de Brunswick. Le 29, des lettres arrivèrent d'Angleterre et de Hollande : les deux puissances refusaient d'entrer dans la coalition. Le 30, on apprit que Custine marchait sur le Rhin. La frontière de Prusse était complètement dégarnie. On craignit pour Coblenz et sa forteresse. Custine à Coblenz coupait toute retraite à Frédéric-Guillaume.

Pendant ce temps, Dumouriez expédiait Westermann à Danton. Danton, dans ces sortes de matières, avait une suprême intelligence ; il comprit l'avantage qu'aurait la République, née d'hier, à

traiter avec la Prusse, ne fût-ce que d'une retraite qui devait sauver la Prusse. Puis il y avait peut-être bien aussi, dans cette longanimité, un million pour lui et un million pour Dumouriez, Westermann et Fabre d'Églantine. Dumouriez et Danton étaient des hommes de plaisir aimant fort l'argent, l'aimant d'autant plus qu'ils ne le convoitaient pas pour l'amasser, tout au contraire. Toutes ces considérations plaidant, Dumouriez reçut deux lettres, une du conseil des ministres, austère, inflexible, violente, lettre faite pour être montrée.

Puis une autre de Danton, de Danton seul.

Danton ne repoussait pas le moins du monde cette idée de négociation, et il avertissait Dumouriez que le jacobin Prieur de la Marne et les deux girondins Carra et Sillery partaient pour s'entendre avec lui et avec Sa Majesté Frédéric-Guillaume.

Les conférences s'entamèrent. Le roi de Prusse était devenu beaucoup plus calme dans l'intervalle ; on lui avait fait comprendre que c'étaient messieurs les émigrés qui l'avaient entraîné dans cette échauffourée, et toute sa colère était retombée sur eux.

Aussi, lorsqu'on lui demanda quelle clause du traité il demandait pour eux :

— Aucune, répondit-il, je traite pour moi, qu'ils traitent pour eux.

Restaient les Autrichiens, ces bons alliés qui, sans bouger, avaient lancé le roi de Prusse se faire battre à Valmy.

Dumouriez en toucha quelques mots au duc de Brunswick.

— Voyons, avait dit Dumouriez au duc anglais, comment tout cela va-t-il se passer ?

— Mais c'est tout simple, avait répondu Brunswick, et vous avez une chanson là-dessus.

— Comment cela ?

— Oui.

Allons-nous-en, gens de la noce,
Allons-nous-en chacun chez nous.

Eh bien, nous nous en irons comme les gens de la noce.

— D'accord, répondit Dumouriez ; mais les frais de la noce, qui les paiera ?

— Dame, répondit Brunswick en grattant ses ongles avec un canif, cela ne nous regarde pas, nous n'avions pas attaqué les premiers, nous.

— Non, ce sont les Autrichiens, et en vérité l'empereur nous devrait bien les Pays-Bas comme indemnité.

— Nous voulons la paix, répondit Brunswick, et quand on veut la fin on veut les moyens ; nous attendrons vos plénipotentiaires à Luxembourg.

Restait Louis XVI.

Ah ! nous l'avons dit, c'était à cet endroit que le bât royal blessait le pauvre Frédéric-Guillaume.

Heureusement pour lui, Danton lui avait ménagé une retraite honorable ; on avait peu à peu amené Frédéric-Guillaume à déclarer qu'il abandonnait le roi, mais qu'à toute force il voulait sauver l'homme.

On lui remit tous les arrêtés de la Commune qui pouvaient faire croire que le roi était entouré de bons traitements. Dumouriez donna sa parole de sauver la tête de Louis XVI, et cela lui suffit.

En conséquence, le 29 septembre, la retraite de l'armée prussienne commença ; on fit une lieue le premier jour, une lieue le second ; on ne voulait pas avoir l'air de battre en retraite, on se promenait.

Ce fut ainsi que l'ennemi repassa la frontière ; la frontière dépassée, il doubla le pas.

Dumouriez avait donné sa parole de sauver le roi, il voulut tenir sa parole.

Le 12 octobre, il arriva à Paris ; le prétexte était de préparer avec le ministère l'invasion de la Belgique, le but était de juger par lui-même de la situation. Il alla trouver madame Roland au ministère de l'intérieur, où elle était rentrée, l'aborda un beau bouquet

à la main, demanda pardon de toute cette affaire du camp de Paris et du *veto*, l'obtint facilement, s'informa à madame Roland de ce qu'on pensait de lui, et apprit d'elle qu'on le *jugeait royaliste*.

En effet, on soupçonnait Dumouriez de vouloir jouer le rôle de Monk.

On a soupçonné tout le monde en France de vouloir jouer ce rôle ; seulement, en 1792, le Monk français s'appelait Dumouriez, en 1802 il s'appelait Napoléon Bonaparte, en 1831 il s'appelait Louis-Philippe, en 1850 il s'appelait Changarnier.

On attendait son discours à la nouvelle Assemblée, on attendait son serment à la République.

Il fit un discours et éluda le serment.

Seulement, il aborda la difficulté avec plus d'audace qu'on ne s'y attendait.

— Je ne vous ferai pas de nouveaux serments, dit-il, je me montrerai digne de commander aux enfants de la liberté et de soutenir les lois que le peuple souverain va se faire par votre organe.

Le soir, il alla aux Jacobins. Les jacobins étaient des gens froids, méticuleux, difficiles. Cette retraite dans laquelle le roi de Prusse avait fait une lieue par jour les tracassait fort. Collot-d'Herbois monta à la tribune, félicita Dumouriez sur sa victoire, mais lui reprocha d'avoir *reconduit* le roi de Prusse avec *trop de politesse*.

Danton était président ; la position était difficile, lui aussi avait reconduit le roi de Prusse, ni plus ni moins que Dumouriez ; on le poussa à monter à la tribune, ses ennemis étaient curieux de voir comment il se tirerait de ce mauvais pas.

Il y monta et dit :

— Consolons-nous par des triomphes sur l'Autriche de ne pas voir ici le despote de la Prusse.

On avait grand besoin de concorde en ce moment-là, à Paris, voilà pourquoi Danton était venu aux Jacobins, voilà pourquoi Danton avait présidé la séance, Danton, cet homme rude à la

parole blessante mais jamais haineuse manquant de fiel réel comme toutes les fortes natures. Brouillé avec la gironde, il avait voulu se raccommode avec la gironde dans la personne de Roland et de sa femme ; en conséquence, comme on avait préparé la loge du ministre de l'intérieur, de Roland, pour Dumouriez, Danton, en attendant Dumouriez et Roland, vint y établir sa femme et sa sœur ; mais Danton avait compté sans la susceptibilité de madame Roland ; elle vint donnant le bras à Vergniaud, trouva deux femmes dans sa loge, *deux femmes de mauvaise tournure*, dit-elle, et refusa d'entrer.

Comme on le voit, mademoiselle Manon-Jeanne Philippon, femme Roland, était devenue bien difficile.

Ces deux femmes, nous l'avons dit, étaient la sœur et la femme de Danton.

Danton adorait sa femme, femme charmante, cœur d'or qui s'en allait mourant noyé dans le sang de septembre et qui mourut en effet six mois après.

Il fut horriblement sensible au dédain de madame Roland.

Talma se chargea de tout raccommode ; il donna à Dumouriez une fête où se trouva toute la gironde et une portion des premiers jacobins. Il y avait là Chénier, David, Collot-d'Herbois, Vergniaud ; la gironde, la politique, l'art. Des femmes charmantes comme il y en avait au théâtre à cette époque-là, et parmi elles la bonne et belle Candeille, l'auteur de la *Belle Fermière*, la maîtresse de Vergniaud.

Hélas ! si quelque devin fût entré dans cette réunion splendide où les partis avaient oublié leurs haines pour fêter le vainqueur de Valmy, s'il eût prédit à ceux-ci l'échafaud, à ceux-là la trahison, à ceux-là l'exil, quel voile de profonde tristesse il eût jeté sur cette fête !

Ce ne fut point un devin qui entra ; ce fut bien pis.

Tout à coup Marat apparut.

Plus hideux, plus sale, plus jaune, plus hâve, plus plein de fiel

et de menace qu'il n'avait jamais été ; il avait trouvé moyen de découvrir le méfait de Dumouriez à l'endroit de ces volontaires septembriseurs qu'il avait chassés des rangs de l'armée, et il venait, au nom des jacobins, lui demander compte de cette aristocratique susceptibilité.

Il s'avança vers le général pour lui faire subir un interrogatoire. Dumouriez l'attendit.

Lui seul peut-être ne pâlit pas en voyant franchir à Marat cet espace de dix pas qui le séparait de lui.

Arrivé face à face, général et tribun, homme de sabre et homme de plume, ce fut le soldat qui commença l'attaque.

— Qui êtes-vous ? demanda-t-il à Marat.

— Je suis Jean-Paul Marat, répondit celui-ci.

Un sourire d'un dédain mortel passa sur les lèvres de Dumouriez.

— On m'avait dit que vous étiez laid, on me trompait, vous êtes hideux.

Et après lui avoir craché ces mots à la figure, Dumouriez tourna le dos à Marat.

Marat sortit furieux et alla se plaindre aux jacobins.

À son entrée, Dugazon avait mis une pelle rougir dans le feu ; Marat sorti, Dugazon prit du sucre, le brûla sur cette pelle, suivant scrupuleusement les traces de l'ami du peuple, et purifiait l'air partout où le venimeux serpent l'avait empoisonné.

Le 23 octobre, Dumouriez était de retour à Valenciennes. Il y rencontra Beurnonville et le duc de Chartres. Le duc de Chartres avec lequel il devait émigrer, et Beurnonville qu'il devait livrer à l'ennemi cinq mois plus tard.

En ce moment, la face des choses avait bien changé, quoique deux mois se fussent écoulés à peine depuis la bataille de Valmy ; nous avions nous aussi repassé la frontière sur tous les points et nous étions maîtres du Palatinat, de la Savoie et de Nice.

En France, en même temps, la République, comme Hercule à

son berceau, faisait de ces actes terribles qui indiquaient sa puissance, et décrétait de mort les émigrés pris les armes à la main ; elle supprimait la croix de Saint-Louis, elle brisait publiquement la couronne et le sceptre, elle instruisait le procès de Louis XVI.

C'est que la France était une, et que l'Europe était divisée.

Aussi, cette fois, avions-nous reporté la guerre du lieu d'où elle nous était venue ; après avoir gagné Valmy sur le roi de Prusse, nous allions gagner Jemmapes sur l'empereur d'Autriche.

Après un ou deux engagements sans grande importance, l'armée française se trouva prête, le 5 au soir, pour un engagement général, et bivouaqua devant le camp des Autrichiens retranchés sur les hauteurs qui bordent circulairement la ville de Mons.

C'était une chose étrange que cette armée qui eût pu être de près de cent mille hommes si Dumouriez n'eût par une fausse manœuvre éloigné les deux divisions de La Bourdonnais et de Valence.

Valence avait été chargé de surveiller la Meuse et d'empêcher les Autrichiens d'amener du secours. Valence était orléaniste, tout naturellement, par madame de Genlis, sa belle-mère, et Dumouriez, comme tel, lui avait donné ce poste glorieux. La Bourdonnais, tout au contraire, avait été poussé vers le nord ; il était jacobin, on désirait l'éloigner de la victoire, puisque tous les chefs de cette armée républicaine, à commencer par Dumouriez, étaient royalistes. Dillon, Custine, Valence appartenaient tous à la cour ; aussi, à Jemmapes comme à Valmy, ce ne furent pas les généraux qui vainquirent, ce fut l'armée.

Armée sans pain, sans eau-de-vie, sans souliers, sans vêtements ; armée qui, le jour de la bataille, à midi, n'avait pas encore reçu sa ration de vivres et qui sortait à jeun, après une nuit glaciale, des marais où elle avait passé la nuit.

Mais le génie de la liberté était dans cette armée, elle avait un merveilleux *Credo* qu'on appelait *la Marseillaise*, elle avait une conscience qui lui donnait un cœur de fer, son droit.

Elle était ridicule à voir, cette armée, et l'on comprend qu'elle

prêtât à rire aux élégants émigrés et aux vieux et sévères généraux autrichiens, nourris dans les traditions du prince Eugène et de Montecuculli ; c'étaient des bandes de volontaires sans uniformes ; le bataillon du Loiret, par exemple, marcha au combat avec des blouses et des bonnets de coton ; le moyen de croire que la victoire, une femme, une capricieuse, une coquette, serait jamais amoureuse de pareils soldats !

Chapitre XIII

Nous avons dit que le 5 au soir les deux armées se trouvèrent en présence ; nos soldats purent alors contempler la majesté de la position prise par l'ennemi.

Les impériaux avaient reculé afin de nous attirer jusqu'à Jemmapes, nous y étions venus.

Nous nous trouvions dans la prairie ou plutôt dans les marais vers lesquels semblent descendre par un double escarpement les villages de Jemmapes et de Cuesmes ; ces deux villages étaient fortifiés, crénelés, dominés par des forts, et surtout par un plateau où dix-neuf mille hommes des meilleurs troupes autrichiennes se tenaient en réserve derrière soixante bouches à feu.

En outre, derrière eux, les Autrichiens avaient Mons, ville alliée, ville forte, qui leur fournissait tout ce dont ils avaient besoin.

C'était à l'ennemi à vivre dans l'abondance, c'était à nous à manquer de tout.

La situation de Valmy était retournée.

Notre aspect était si misérable que, quoique l'armée française fût d'un tiers plus forte que l'armée autrichienne, le duc de Saxe Teschen, commandant en chef l'armée impériale, ne jugea point à propos de tirer de Mons six mille hommes qu'il y avait mis en réserve et qui y restèrent inutiles pendant toute la journée du 6.

Pendant la nuit, Beaulieu, un Belge, essaya de déterminer le général en chef à tomber sur nous avec ses vingt-huit ou trente mille hommes, et à nous écraser dans ces marais où nous barbotions demi-nus, mourant de soif et de faim.

Mais le duc de Saxe Taschen était trop grand seigneur pour se compromettre dans une attaque nocturne ; d'ailleurs, Clairfaict lui affirmait que la position de Jemmapes était inexpugnable.

Au reste, la supériorité du nombre dans notre position cessait d'être un avantage : la disposition du terrain faisait qu'on ne pou-

vait que par d'étroits passages, par des défilés, par des ravins, arriver jusqu'aux impériaux ; c'était une affaire de têtes de colonne, d'une et d'autre part les têtes de colonne décideraient tout.

Aux premiers rayons du jour, et le jour vient tard en Belgique dans le mois de novembre, aux premiers rayons du jour, nos soldats purent se rendre compte de la terrible besogne qu'ils allaient avoir à faire ; c'était un amphithéâtre de redoutes, habitées par une armée, à escalader.

Cette armée, tout au contraire de la nôtre, était bien vêtue, couverte de splendides uniformes étrangers, barbares peut-être, mais chauds et garnis de fourrures. Ceux qui n'avaient pas de fourrures, les dragons autrichiens par exemple, avaient de grands manteaux blancs qui valaient les pelisses hongroises et les dolmans impériaux.

Tous surtout avaient très-bien déjeuné, et c'était là surtout cet avantage que leur enviaient nos soldats, bien plus que leurs fourrures et leurs manteaux.

En face de cette terrible redoute de Jemmapes, Dumouriez, après un large coup d'œil jeté sur l'ensemble, distribua son armée de la manière suivante :

À l'avant-garde, Beurnonville ayant devant lui la gauche de l'ennemi sur les hauteurs de Cuesmes, soutenu par Dampierre, posté entre Frameris et Pâturages, conduisant notre aile droite et appuyé lui-même à d'Harville qui, à l'extrême droite de notre ligne, dans la position de Siply, menace l'aile gauche des impériaux campés à Berthamiont.

Au centre, le duc de Chartres, avec vingt-quatre bataillons, correspond au centre des Autrichiens et abordera le plateau malgré la cavalerie ennemie échelonnée sur sa route.

Enfin, à gauche, le général Ferrand, avec trois maréchaux de camp sous ses ordres, se portera sur le côté droit de Jemmapes en traversant le village de Quaregnon.

Entre chaque division, la cavalerie se tient prête à soutenir les

mouvements de l'infanterie, tandis que l'artillerie battra en flanc chaque redoute attaquée de face.

Dumouriez est au centre avec le duc de Chartres ; depuis Valmy, Dumouriez poursuit ce but de couronner le jeune homme dans la gloire pour en faire le candidat d'une nouvelle royauté.

Dumouriez ne s'était pas entièrement trompé ; en 1830, Valmy et Jemmapes, habilement exploités, ne nuisirent pas à l'intronisation *de la meilleure des Républiques*.

C'était par la gauche qu'il fallait commencer l'attaque et réussir. Beurnonville et ses volontaires parisiens avaient à droite des obstacles presque insurmontables, obstacles de terrain, c'est vrai, plutôt qu'obstacles d'art, mais les remparts que crée la nature sont bien autrement rudes à emporter que ceux faits par la main des hommes.

À huit heures, le général Ferrand attaqua ; mais il était vieux, il attaqua mollement ; à onze heures, il n'avait encore rien fait de bon, et cependant il avait sous ses ordres ce que l'on croyait les meilleures troupes de l'armée, les vieilles troupes.

À onze heures, Dumouriez se décide ; à cette gauche qui hésite, il envoie un homme ; seulement, cet homme, c'est Thouvenot, une partie de son âme.

Thouvenot arrive aux premières lignes, reprend le commandement aux faibles mains du général Ferrand, entraîne les colonnes chancelantes, traverse Quaregnon, tourne Jemmapes et emporte le village.

Pendant ce temps, Dumouriez, tranquilisé sur sa gauche, où il est lui-même dans la personne de Thouvenot, Dumouriez passe au milieu du feu, sur le front de bataille, et arrive à la droite, où une effroyable canonnade se fait entendre.

Là, un prodigieux spectacle s'offre à ses yeux.

Les volontaires parisiens, conduits par le général Dampierre, ont enlevé la première marche du gigantesque escalier ; jetés ainsi en avant, ils sont à la fois écrasés par le feu des redoutes supérieures

et par le feu de notre extrême droite qui, les prenant pour l'ennemi, les foudroie en flanc ; derrière eux, sont les vieilles troupes de Dumouriez qui les regardent faire ; elles ne les soutiendront qu'à la dernière extrémité. Il y a haine entre les vétérans et les nouveaux venus.

Ce n'est pas le tout, au premier mouvement d'attaque ou de retraite qu'ils feront, les dragons impériaux, qui attendent le sabre haut l'ordre de charger, descendront comme une avalanche et les entraîneront meurtris dans les bas-fonds d'où ils viennent de sortir.

Les volontaires parisiens, jacobins renforcés, se croyaient trahis ; le général royaliste les avait envoyés là pour les faire tailler en pièces, quand lui-même, à défaut de ses soldats, semble venir à leur aide.

Dumouriez rencontre sur son chemin le bataillon des Lombards, bataillon girondin qui, en ligne avec les volontaires de Paris, lutte de fermeté avec eux ; à sa vue, le courage prêt à faiblir s'exalte : Lombards et Parisiens font un mouvement d'attaque ; au même instant, les dragons s'ébranlent, la terre tremble sous les pieds de quinze cents chevaux ; les enfants de Paris s'arrêtent, attendent les dragons à vingt pas, font feu, en couchant cent cinquante par terre et attendent en croisant la baïonnette.

Mais Dumouriez prend deux régiments de cavalerie, les lance sur les dragons ébranlés, qui prennent la fuite et ne s'arrêtent que dans les murs de Mons.

Alors Dumouriez, qui vient de déblayer la route des hauteurs, revient vers les Parisiens, vers les Lombards, vers les vieux soldats du camp de Maulde :

— À vous, mes enfants, à vous, crie-t-il ; en avant ! et *la Marseillaise* !

Les Lombards et les soldats du camp de Maulde entonnent en effet *la Marseillaise*, mais c'est le terrible *Ça ira* que chantent les enfants de Paris, c'est aux accents de ce chant sauvage, presque féroce, qu'ils abordent les Hongrois étourdis et s'emparent des

hauteurs.

Dumouriez, qui les voit lancés, qui comprend que rien ne les arrêtera plus, revient vers le centre.

Là encore sa présence est nécessaire.

Le centre, au moment où Thouvenot prenait Jemmapes, s'était ébranlé à son tour et avait doublé le pas pour traverser la plaine ; cependant deux brigades avaient dévié de leur chemin ; l'une d'elles, à la vue des cavaliers impériaux chargeant sur elle, s'était jetée derrière une maison ; l'autre, surprise par le feu, s'était arrêtée et, sans reculer, n'avancait plus ; alors deux hommes, deux jeunes gens du même âge mais de positions bien différentes, s'élancent à la tête de ces deux brigades et les ramènent au combat : l'un de ces deux jeunes gens est le duc de Chartres, l'autre est Baptiste Renard, le valet de chambre de Dumouriez ; c'est alors qu'on apprend que Thouvenot a tourné Jemmapes et est maître de la droite ; cette nouvelle exalte le centre, qui marche droit au plateau, qui gravit la pente sous le feu de soixante pièces de canon, qui aborde les dix-huit mille hommes qui le défendent corps à corps, main à main, homme à homme.

Le duc de Chartres, un des premiers, aborde le plateau, l'attaque, y creuse sa place et celle des hommes qu'il a ralliés autour de lui, et trouve pour les y maintenir un de ces mots heureux qui cuirassent les cœurs contre la mitraille.

— Enfants, s'écrie-t-il, vous vous appelez, à partir de cette heure, le bataillon de Jemmapes.

Puis il dépêche son frère, le duc de Montpensier, à Dumouriez pour lui annoncer qu'il vient de culbuter Clairfait et ses douze mille hommes.

Ce n'était point encore fait, mais, du moment où c'était annoncé, il fallait le faire.

En ce moment, Thouvenot, vainqueur, arriva par Jemmapes, Dampierre par Cuesmes, les trois étages de redoutes étaient pris, les feux éteints, l'ennemi balayé.

La victoire était complète.

L'armée s'assit sur le champ de bataille et mangea.

Elle mangea ce que les impériaux avaient laissé. Mais les restes d'un ennemi vaincu n'humilient pas, surtout quand on n'a pas mangé depuis vingt-quatre heures.

C'en était fait de toute l'armée si d'Harville avait coupé la route de Bruxelles au général Clairfait ; il arriva trop tard. Clairfait, soutenu par Beaulieu, avait passé et ne pouvait être poursuivi sans risque.

Ce fut un moment solennel que celui où l'armée de la jeune République embrassa des yeux tout ce champ de bataille qu'elle venait de conquérir et cria au monde sa première victoire.

Cette victoire, il faut le dire, le duc de Chartres en eut sa grande et belle part. Les héros de la journée furent Thouvenot, Dampierre, le duc de Chartres et Baptiste Renard.

Mais, surtout, les véritables héros furent ceux dont les noms ne furent pas même prononcés, les volontaires parisiens, les volontaires des Lombards, ces hommes qui voyaient le feu pour la première fois et qui, du premier coup, furent des exemples de foi, de patriotisme et de courage.

Il y eut de plus grandes batailles physiques que Jemmapes, si l'on peut dire cela ; il n'y eut pas de plus grande victoire morale.

Jemmapes est la porte par laquelle nos soldats ont marché à la conquête du monde ; c'est la mère de toutes les victoires de la République et de l'Empire.

Chapitre XIV

Dumouriez avait écrit à la Convention : « Le 15 je serai à Bruxelles, et le 28 à Liège. »

Cette fois, il tint plus que sa parole, car il fut à Bruxelles le 14 et à Liège le 28.

En moins d'un mois, toute la Belgique se trouva conquise, et le 8 décembre nous entrions à Aix-la-Chapelle.

Pendant ce temps, le procès du roi s'instruisait ; aussi, pour tenir sa promesse au roi de Prusse de veiller sur la vie de Louis XVI, à peine Dumouriez eut-il établi son quartier général à Liège, qu'il partit avec le duc de Chartres et le duc de Montpensier pour Paris.

Le duc de Chartres, en arrivant, trouva, en récompense de son admirable conduite aux journées de Valmy et de Jemmapes, sa sœur proscrite : un arrêté de la Commune en date du 5 décembre 1792 enjoignait à la princesse Adélaïde de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et la France dans les trois jours. Le duc de Chartres, pour la conduire à l'exil, reprit tristement la même route qu'il venait de suivre plein de l'enivrement d'une double victoire.

Puis, sa sœur installée à Tournai, il revint à Paris.

La proscription promettait de ne point s'arrêter là.

Aussi le duc d'Orléans fit-il imprimer la protestation suivante :

Paris, 9 décembre.

Plusieurs journaux, dit-il, affectent de publier que j'ai des desseins ambitieux et contraires à la liberté de mon pays et que dans le cas où Louis XVI ne serait plus, je suis placé derrière le rideau pour mettre mon fils ou moi à la tête du gouvernement. Je ne prendrais pas la peine de me défendre de pareilles imputations, si elles ne tendaient pas à jeter la division et la discorde, à faire naître des partis et à empêcher que le système d'égalité qui doit faire le bonheur des Français et la base de la République ne s'établisse. Voici donc ma profession de foi à cet égard ;

elle est la même que dans l'année 1791, aux derniers temps de l'Assemblée constituante. Voici ce que je prononçai à la tribune : Je ne crois pas, messieurs, que vos comités entendent priver aucun parent du roi de la faculté d'opter entre la qualité de citoyen français et l'expectative soit prochaine, soit éloignée du trône. Je conclus donc à ce que vous rejetiez, purement et simplement, l'article de vos comités. Mais dans ce cas où vous l'adopteriez, je déclare que je déposerai sur le bureau ma renonciation formelle aux droits de membre de la dynastie régnante, pour m'en tenir aux droits de citoyen français. Mes enfants sont prêts à signer de leur sang qu'ils sont dans les mêmes sentiments que moi.

Signé L.-P. JOSEPH.

Cette protestation n'eut aucun effet sur l'Assemblée. La position du duc d'Orléans y était si fausse qu'elle était devenue impossible, il ne pouvait continuer à voter avec la montagne qu'en reniant tout son passé. Il l'avait renié, et il sentait parfaitement que la montagne, sur laquelle il avait compté pour le soutenir au moment où l'attaquerait la gironde, le laisserait glisser sur la pente escarpée et sanglante qui devait le conduire à l'échafaud.

En effet, sur la proposition de Thuriot, le 16 décembre, l'Assemblée décréta :

Que quiconque tenterait de rompre l'unité de la République ou d'en détacher des parties intégrantes pour les unir à un territoire étranger serait puni de mort.

Le décret était à l'adresse des girondins, accusés de royalisme, et qu'on voulait forcer à voter la mort du roi.

Buzot s'était chargé de répondre à ce décret, et il avait répondu.

Si le décret proposé par Thuriot, avait-il dit, doit ramener la confiance, je vais vous en proposer un qui ne la ramènera pas moins. La monarchie est renversée, mais elle vit encore dans les habitudes, dans les souvenirs de ses anciennes créatures. Imitons les Romains, ils ont chassé Tarquin et sa famille ; comme eux chassons la famille des Bourbons ; une partie de cette famille est dans les fers ; mais il en est une

autre bien autrement dangereuse parce qu'elle est plus populaire : c'est celle d'Orléans ; le buste de d'Orléans fut promené dans Paris, ses fils bouillant de courage se distinguent dans nos armées ; et le mérite même de cette famille la rend dangereuse pour la liberté ; qu'elle fasse un dernier sacrifice à la patrie en s'exilant de son sein, qu'elle aille porter ailleurs le malheur d'avoir approché du trône, et le malheur plus grand encore de porter un nom qui nous est odieux, et dont l'oreille d'un homme libre ne peut manquer d'être blessée.

Était-ce comme ennemi que Buzot demandait ce décret à l'Assemblée ? Était-ce comme ami qu'il donnait au duc d'Orléans le conseil de s'exiler ? Dans l'un ou l'autre cas, Philippe Égalité, suivant le conseil et obéissant au décret, sauvait sa tête et son honneur.

C'était l'avis de madame de Genlis. Voici ce qu'elle dit elle-même dans ses Mémoires, en parlant avec le duc de Chartres de ce décret révoqué.

Je lui fis comprendre que la révocation du décret contre sa famille était un véritable malheur, parce qu'il était évident que ce nom ayant été déclaré suspect et dangereux, ne pourrait plus être utile à la patrie et serait infailliblement persécuté. Je lui dis que d'après tout ce qui s'était dit à la Convention, rien ne serait plus noble et plus raisonnable que de s'imposer un exil volontaire, et que ce ne serait peut-être que prévenir une proscription. Vertueux par principe et par caractère, incapable de la moindre vue ambitieuse, M. de Chartres ne vit rien de pénible dans le parti que je lui proposais : si nous ne pouvions plus être utiles, me dit-il, et si nous causions de l'ombrage, pourrions-nous hésiter à nous expatrier.

En effet, ce fut le conseil que le duc de Chartres donna à son père. Madame de Genlis était parvenue à lui faire considérer comme une faveur ce décret de bannissement. La position du duc d'Orléans était terrible, et son fils la comprenait bien : il allait se trouver avec toutes les vieilles haines amassées depuis le combat d'Ouessant, en face du roi, du roi accusé, accusé d'un crime

entraînant la peine capitale ; en ne votant pas, il était suspect aux deux partis, en votant pour la vie, il rompait avec la montagne, en votant pour la mort, il était odieux.

Le duc de Chartres proposait de s'embarquer pour l'Amérique et d'aller attendre aux États-Unis des jours meilleurs.

Ce fut un grand malheur pour le duc d'Orléans que le rejet de cette motion de Buzot, après le procès du roi : ce rejet lui donna une arme contre les prières de son fils, et le duc de Chartres quitta Paris et rejoignit l'armée le désespoir dans le cœur.

C'était le bon génie d'Égalité qui l'abandonnait.

Or, voici ce qui était arrivé ; voici comment Philippe Égalité poussé en avant ne pouvait plus reculer.

On connaissait l'irrésolution, disons plus, la faiblesse de caractère de Philippe Égalité ; Mirabeau avait caractérisé cette audacieuse faiblesse par un mot sublime d'obscénité.

Depuis longtemps, Philippe Égalité siégeait et votait avec la montagne ; mais quelques gages qu'il eût donnés aux jacobins jusqu'au moment où on était arrivé, on voulait quelque chose de plus positif encore, on voulait que le duc d'Orléans figurât au procès du roi.

D'abord on était loin d'exiger qu'il votât et surtout qu'il votât la mort, c'était un simple acquiescement à la mise en accusation que l'on demandait ; mais on le demandait impérativement, c'était la condition à laquelle la montagne s'engageait à soutenir le prince.

La première ouverture ou, pour mieux dire, le premier avis lui en fut donné par Manuel.

— Mais, s'écria le prince, c'est une *impitoyable tyrannie* que d'exiger cela de moi, et *je périrai plutôt que de céder*.

— Bien, dit Manuel, j'attendais cela de vous ; tenez ferme dans cette résolution, car si vous faisiez ce que l'on exige de vous, vous seriez abandonné, non-seulement de tous vos amis, mais encore de ceux qui l'auraient exigé, et un jour ou l'autre vous péririez misé-

rablement ; en suivant la ligne opposée, vous aurez tous les honnêtes gens pour vous, et particulièrement vous pouvez compter sur moi et sur mes amis.

Et, sur cette promesse engagée, Manuel quitta le prince.

C'était un excellent homme que Manuel, et qui avait, dans les terribles journées de septembre, sauvé tous ceux qu'il avait pu sauver.

Mais derrière Manuel vinrent les montagnards, les montagnards menaçant de se joindre à Buzot dans sa motion d'exil ; le pauvre duc d'Orléans tenait fort à la France, surtout aux immenses propriétés qu'il y possédait. La lutte fut longue, acharnée, mais enfin il céda.

En cédant, le duc croyait accorder ce simple acquiescement qu'on lui demandait.

— Après tout, disait-il à Camille Desmoulins, si je ne suis plus libre de me récuser, je suis toujours libre de mon vote.

Hélàs ! non, le pauvre prince, il n'était plus libre de rien ; comme sur Faust, le mauvais génie avait mis la main sur lui, il lui fallait subir jusqu'au bout sa fatale destinée.

— Oh ! s'écria Manuel en apprenant l'engagement que venait de prendre le prince ; il n'a pas vu le piège, et il y est tombé : aujourd'hui juge, demain bourreau, après-demain victime.

Manuel avait vu la situation, il en avait apprécié toutes les exigences ; bientôt cette religion du juge ne lui fut plus même laissée, le vote devait être public, et il fallait déshonorer le duc d'Orléans par un vote infâme, il fallait creuser un abîme entre lui et la royauté, et, pour que cet abîme ne pût jamais être comblé, il fallait commencer par y jeter son honneur.

Le conventionnel Courtois, dans les Mémoires duquel nous puisons ces détails, raconte que, sur ces entrefaites, il reçut une invitation pour se rendre au Palais-Royal ; il était huit heures du soir lorsqu'il y entra.

Il trouva le duc dans son cabinet de travail ; en proie à une

violente agitation, il était debout et marchait à pas saccadés et rapides.

Après un moment de conversation indifférente, il parut faire un effort sur lui-même, et se retournant vers Courtois :

— Voyons, vous, dit-il, un homme sage, modéré, ennemi de tout excès, quel rôle joueriez-vous dans la grande affaire qui nous occupe ?

— Votre position, répondit Courtois, est tout exceptionnelle et ne saurait se régler sur l'opinion d'aucun de nous.

— Oh ! je sais bien cela ; mais n'importe, mettez-vous à ma place et faites une réponse nette et précise, je vous prie.

— Eh bien ! dit Courtois, puisqu'il vous est impossible maintenant de vous abstenir ou de vous récuser, je ferais au moins tout ce qu'il me serait possible pour sauver la vie du roi.

— Oui, murmura le duc d'Orléans, oui, c'est ce qu'il y a à la fois de plus sage, de plus humain et de plus politique, et c'est aussi ce que je voulais faire.

— Au reste, ajouta Courtois, croyez-le bien, beaucoup de députés se rallient à cette idée.

Le prince saisit convulsivement les mains de Courtois.

— Sont-ils bien sûrs d'eux-mêmes ? s'écria-t-il. Résisteront-ils aux influences, aux menaces ? Beaucoup, j'en ai peur, feront bon marché de la vie du roi pour sauver la leur.

En ce moment, la porte s'ouvrit, Danton et Camille Desmoulins apparurent sur le seuil du cabinet.

Danton fit un mouvement en apercevant Courtois, et marchant droit à lui :

— Je ne m'attendais pas à te trouver ici, lui dit-il ; mais je t'en préviens, tes conseils et ceux de Manuel sont hors de saison, si tant est qu'aujourd'hui on songe à retirer la parole donnée hier.

— Eh bien ! dit Danton en allant au prince, que décidons-nous ?

— Je ne me récuserai point, dit le prince, bien que j'aie eu tort

de m'engager à ne point me récuser, mais quant à voter avec vous, jamais. Je vous ai fait part de mes raisons. Courtois les connaît maintenant comme nous, qu'il soit notre juge.

— Ah ! ah ! dit Danton, il paraît que nous procédons comme les avocats, par des fins de non-recevoir. Allons, allons, citoyen Égalité – et Danton appuya énergiquement sur ce mot –, ce qui a été convenu, juré hier, ne saurait être remis en question aujourd'hui. « A chose jugée il n'y a plus d'arbitre. » Nous avons votre parole et nous y comptons.

Pendant ce temps, Camille Desmoulins était resté muet, mais alors il s'approcha. Il aimait fort le prince, qui, de son côté, avait toutes sortes de bontés pour lui ; et en bégayant plus que jamais :

— Il n'y a plus à s'en dédire, vous voterez avec nous, dit-il, et voilà qui préviendra tout soupçon, toute arrière-pensée sur la sincérité d'intentions que l'on calomnie.

Et prenant une plume, Camille Desmoulins écrivit :

Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront par la suite à la souveraineté du peuple méritent la mort, je prononce la mort de Louis.

Danton prit le papier des mains de Camille, le lut avec attention, parut en peser tous les termes, approuva d'un signe de tête et le remit au duc qui, malgré sa répugnance visible, le reçut avec un signe d'assentiment. Cette répugnance n'échappa point à Danton qui, haussant les épaules, articula clairement :

— Quelques idiots pourront penser, le cas échéant, que cela vous rend indigne du trône, mais, aux yeux des républicains qui sacrifient leurs convictions, vous n'en serez digne, au contraire, qu'à cette condition ; ne revenons donc plus sur *ces misères*. De terribles événements sont proches, ils nous emporteront tous, peut-être, mais faisons notre devoir, advienne que pourra.

Le duc d'Orléans poussa un soupir, ordonna d'apporter des rafraîchissements. Camille Desmoulins essaya de jeter au milieu

de l'embarras général quelques plaisanteries qui ne firent que mieux ressortir cet embarras.

On éprouvait le besoin de se séparer, on se sépara.

En sortant, Danton dit à Courtois :

— Si je n'avais coupé court à ce qui a été décidé, juré hier soir, tout était remis en question. Ce que je redoute le plus au monde, ce sont les lâches : s'il n'est garrotté, il nous échappera.

Courtois s'était intéressé à cette question ; il s'informa de ce qui s'était passé la veille au Palais-Royal. Il y avait eu entre le duc d'Orléans et les montagnards une scène très-violente. Le duc d'Orléans s'était débattu longtemps ; deux ou trois fois il avait pris la parole, et une fois entre autres s'était écrié :

— En révolution, pour mériter de vivre, faut-il donc être le bourreau de son roi et de ses proches !

Mais Danton avait soutenu la lutte. L'œil ardent, la parole tonnante, il avait montré en perspective au prince l'exil de toute sa famille, la confiscation de ses biens, la vie même du duc mise en question. Alors le duc s'était rendu, avait tout promis, et c'était pour échapper au fatal engagement pris la veille qu'il avait eu l'idée de prendre pour arbitre Courtois, dont il connaissait d'avance les opinions.

Chapitre XV

Ce fut ainsi que Philippe Égalité siégea parmi les juges de Louis XVI et laissa tomber dans l'urne mortelle le vote qu'il n'avait pas même écrit, et qui, ainsi qu'on vient de le voir, lui avait été donné tout formulé par Camille Desmoulins.

Le 17 janvier, dans la nuit, Louis XVI fut condamné à mort à la majorité de cinq voix !

Le 19, Buzot monte à la tribune, demande qu'on sursoie au jugement et ajoute :

— J'ai l'intime conviction que l'on veut un roi à la place de celui-ci ; qu'il existe un parti qui en veut élever un autre. Rapprochez les événements d'Angleterre de ceux où nous sommes, et vous verrez que ce parti ne veut la mort de Louis XVI que pour mettre à sa place un autre roi.

Ainsi, on le voit, par la concession qu'il avait faite, toute terrible qu'elle fût, le duc d'Orléans n'avait rien gagné.

Le 21 janvier 1793, Louis XVI fut exécuté.

Cette exécution amena la rupture de la France avec l'Europe entière et même avec la France.

La Vendée, qui grondait sourdement, éclata. L'Angleterre renvoya notre ambassadeur, nous aliéna la Hollande, la Prusse et l'Espagne, et Louis XVIII, par une déclaration donnée à Hamm, prit le titre de régent et constitua son frère, le comte d'Artois, lieutenant général du royaume.

Dumouriez était à Paris. Avait-il sérieusement essayé de défendre le roi de l'échafaud, ou, avec ses projets d'avenir sur le duc de Chartres, n'avait-il pas tout intérêt au contraire à laisser opérer librement le fer de la guillotine ; c'est ce que lui, le duc d'Orléans, et Dieu surent seuls.

Il n'en offrit pas moins sa démission après le 21 janvier ; mais on sentait trop que, dans la situation où l'on se trouvait, l'épée du

vainqueur de Valmy et de Jemmapes était nécessaire à la République.

La démission de Dumouriez fut refusée, Dumouriez n'insista point ; cette démission, sans doute, le dégageait à ses propres yeux des promesses faites au roi de Prusse. Il présenta plusieurs plans de campagne ; un de ces plans, qui consistait à envahir rapidement la Hollande, fut adopté.

Le 17 février, l'avant-garde de Dumouriez fit irruption en Hollande.

Voici quel était le plan de la campagne.

On marchait sur Berg-op-Zoom, de Berg-op-Zoom à Bréda, on parvenait jusqu'au Moerdick, on franchissait le Biebos, bras de mer de deux lieues conduisant à Dordrecht ; de Dordrecht, on poussait, par Rotterdam et La Haye, jusqu'à Amsterdam.

Une fois dans la capitale de la Hollande, la Hollande était conquise.

Dumouriez prit le commandement en chef de l'expédition, exposa le plan général à Valence et à Miranda, ses deux lieutenants, leur recommanda de s'avancer le plus près possible de Nimègue et mit Thouvenot en observation sur la Meuse.

Puis, quittant le gros de son armée, il rassembla en toute hâte dix-huit mille hommes partagés en quatre divisions et partit d'Anvers avec son artillerie.

En vingt jours, le général Berneroi avait pris Klundert-Dascon ; par deux merveilleux coups de main, s'était emparé de Bréda et de Gertruidenberg ; quatre cents bouches à feu, cinq cents milliers de poudre, six mille fusils neufs et trente-cinq bâtiments de transport en bon état étaient tombés entre nos mains.

Pendant ce temps, le duc de Chartres bombardait Vanloo et Maestricht ; pour cette dernière ville, l'ordre était positif : Traiter Maestricht comme le duc de Saxe Teschen a traité Lille.

Or, le duc de Saxe Teschen avait écrasé Lille de boulets.

Au bout de trois jours de bombardement, Maestricht était en

feu ; seulement, la ville, défendue en grande partie par les émigrés français commandés par le général d'Autichamp, la ville opposait une résistance de Français à Français.

Sur ces entrefaites, on apprit que le prince de Saxe-Cobourg, à la tête de soixante mille Autrichiens, s'avancait vers nos places de la Meuse pour faire sa jonction avec les Prussiens réunis à Vesel. Leur but était de nous faire lever les sièges de Maestricht et de Vanloo, et, nous chassant de la Hollande, de nous obliger à repasser la Meuse, sur les bords de laquelle ils eussent attendu la reprise de Mayence sur Custine.

Le 1^{er} mars, le prince de Saxe-Cobourg commença cette grande manœuvre ; il tomba sur Aix-la-Chapelle, repoussant devant lui Dampierre et Steingel. Le 3, l'archiduc Charles, de son côté, surprit le général Leveneur, qui bombardait Maestricht du côté de Wick et qui repassa la Meuse en sauvant son artillerie et son matériel. Voyant la retraite de Leveneur, Miranda, à son tour, qui commandait avec le duc de Chartres le bombardement de la rive gauche, se retira, laissant ses bagages aux mains de l'ennemi, vers Saint-Tron, où le rejoignirent Valence, Dampierre et Miazinski ; puis Lamarlière et Champmorin, renvoyés de Ruremonde, y arrivèrent à leur tour ; d'Harville et Steingel suivirent la même direction. Enfin, après une retraite des plus difficiles, nos troupes se trouvèrent réunies à Tirlemont, c'est-à-dire sur le point d'où elles étaient parties.

Dumouriez, de son côté, était à l'œuvre pour l'accomplissement de son plan d'invasion.

Il était maître de Bréda, de Klundert, de Gertruidenberg ; il assiégeait Villeinstadt, il faisait le blocus de Berg-op-Zoom et de Steinberg. Heurden, sommé de se rendre, allait ouvrir ses portes. Il était au Mœrdick et se préparait à passer le bras de mer, lorsqu'il apprend que sa présence est indispensable à l'armée de Belgique.

En effet, Valence vient d'être battu près de Tirlemont ; la

déroute a été complète, les fuyards sont arrivés jusqu'à Paris, ce qu'on n'a jamais vu, même quand les Prussiens étaient à Verdun.

Dumouriez arrive le 11 mars à Anvers et rallie les troupes.

Il trouva l'armée dans un désordre effroyable.

Les troupes campées devant Louvain avaient tout perdu, tentes, canons, équipages ; les soldats désertaient en masse, plus de dix mille volontaires avaient déjà repassé la frontière ; personne parmi les généraux n'avait cette influence, non pas de reprendre l'offensive, mais de diriger la retraite.

Dumouriez ne cacha point les sentiments qu'il apportait avec lui : haine à la Convention, restauration royaliste, murmures et mépris, sédition prochaine, voilà ce que recueillaient soldats et généraux, c'était de la révolte en paroles préparant la révolte en action.

Danton et Lacroix, qui étaient à l'armée de Belgique, partirent pour Paris ; un choc évident se préparait entre Dumouriez et la Convention, il s'agissait d'amortir le coup.

De leur côté, les commissaires de la Convention, Camus, Merlin de Douai, Treilhard, que le flot des fugitifs avait entraînés à Lille et qui essayaient d'y réorganiser l'armée, se hâtèrent de venir trouver Dumouriez à Louvain.

Alors commencèrent les récriminations.

Les commissaires reprochèrent à Dumouriez ses actes, qu'ils appelaient anti-révolutionnaires, et entre autres la restitution ordonnée par lui de l'argenterie aux églises.

Alors Dumouriez s'écria :

— Croyez-vous donc, Messieurs, que je croie n'avoir à rendre compte de mes actes qu'à vous ou même à la France ? Non, je m'estime plus cher et me juge de plus haut. Je dois compte de mes actes à la postérité. Allez voir dans les cathédrales belges les hosties foulées aux pieds, les tabernacles, les confessionnaux brisés, les tableaux déchirés. Si la Convention applaudit à de tels crimes, si elle ne s'en offense pas, si elle ne les punit pas, tant pis pour elle

et pour ma malheureuse patrie. Sachez que s'il fallait commettre un seul crime pour la sauver, je ne le commettrais pas ; cet état de choses déshonore la France, et je suis résolu à le faire cesser.

Ces paroles de Dumouriez étaient trop en harmonie avec l'opinion que les commissaires s'étaient faite de lui pour ne pas leur ouvrir les yeux.

— Général, dit Camus, on vous accuse d'aspirer au rôle de César ; si j'en étais sûr, je deviendrais Brutus et je vous poignarderais.

— Mon cher Camus, répondit en riant le général, je ne suis pas César, vous n'êtes pas Brutus, et la menace de mourir de votre main m'assure l'immortalité.

Puis, haussant les épaules, il quitta les députés et écrivit à la Convention une lettre dans laquelle il disait que les mesures prises par le gouvernement français dans les Pays-Bas avaient tellement indisposé la Belgique contre nous que, pour ne pas compromettre le salut de l'armée qu'il commandait, il avait cru devoir la faire replier jusqu'aux frontières de France.

La lettre fut lue publiquement à la Convention.

En attendant, Dumouriez avait, comme nous l'avons dit, rallié les troupes et livré, sur le même champ de bataille, à peu près, où avait été battu Valence, un combat que lui avait gagné.

Ce combat avait eu lieu le 16 mars.

On se retrouvait en face de l'ennemi.

Une grande bataille remonterait le moral des troupes.

Dumouriez risqua la bataille de Neerwinden et la perdit, dit-il, par la faute de Miranda.

Le duc de Chartres fit des prodiges dans cette bataille où il eut un cheval tué sous lui. Il prit deux fois le village de Neerwinden et ne l'abandonna que le dernier, comme un capitaine quitte le dernier le bâtiment qui va sombrer.

Le général Valence fut haché de coups de sabre.

Dumouriez se multiplia, tout fut inutile, le jour des revers était

venu pour lui. Il fallait que la destinée fatale du vainqueur de Valmy et de Jemmapes s'accomplît.

Quatre mille Français furent tués ou blessés, trois mille pris, tout le matériel tomba aux mains de l'ennemi.

Dumouriez accusa Miranda d'indiscipline ; Miranda accusa Dumouriez de trahison.

Dumouriez ne trahissait pas ; un général ne trahit pas le sabre à la main ; tous les trésors du monde ne sauraient cicatriser la blessure que fait à l'amour-propre d'un général une bataille perdue.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva à la Convention la lettre de Dumouriez.

Nous avons dit que cette lettre avait été lue publiquement.

Marat était depuis longtemps l'ennemi de Dumouriez, on le sait ; nous avons vu ce qui s'était passé entre le général et le journaliste chez Talma ; la lettre lue, Marat prit la plume et se mit à barbouiller du papier.

On sait comment mordait Marat avec ses dents noires et branlantes.

Selon Marat, qui daignait passer à Dumouriez sa bataille de Valmy comme ayant été de quelque utilité pour la France, les combats de Grandpré, de Mons, ainsi que la bataille de Jemmapes n'étaient que des triomphes désastreux où le sang français avait été prodigué sans fruit pour servir l'ambition d'un aventurier perfide.

On comprend que pour Dumouriez, qui avait vingt fois joué sa vie dans ces quatre combats, qui avait sauvé la France à Valmy et l'honneur français à Jemmapes ; que, pour Dumouriez dont on laissait les soldats manquer de pain au bivouac, de charpie sur les champs de bataille et de médicaments dans les hôpitaux, on comprend, disons-nous, que l'assertion était peu encourageante.

Aussi Dumouriez, qui se sentait menacé à Paris par les chefs des jacobins et qui venait de perdre la bataille de Neerwinden, comprenait-il qu'il n'y avait plus guère d'autre salut pour lui que de

passer le Rubicon comme César, et de marcher sur Paris comme le vainqueur des Gaules avait marché sur Rome.

Trois jours après la bataille de Neerwinden, il entra donc en négociation avec les Autrichiens, et, en garantie des engagements qu'il prenait vis-à-vis d'eux, il leur livra, le 31 mars, Bréda et Gertruidenberg.

Au reste, ces négociations n'étaient pas nouvelles : quelque chose comme un plan de restauration de la monarchie en France avait été arrêté entre la Hollande et Dumouriez dans les derniers jours de janvier ; mais la déclaration de guerre du 1^{er} février avait tout arrêté.

Traiter, après cette déclaration de guerre, eût été une trahison dont Dumouriez ne voulait se rendre coupable qu'à la dernière extrémité ; or, il en était arrivé à la dernière extrémité.

Aux nouvelles qui lui venaient de Paris, il comprit que sa perte était arrêtée.

Chapitre XVI

À peine les nouvelles négociations étaient-elles ouvertes, que trois émissaires de la Convention, Dubuisson, Proly et Pereira, se présentèrent à Dumouriez comme envoyés par le ministre Lebrun, dont ils lui apportaient une lettre.

Ils avaient, disaient-ils, des communications à lui faire sur les affaires de Belgique.

Dumouriez avait le cœur doublement gros, gros de sa défaite de Neerwinden, gros des injustices qu'on lui faisait à Paris, il ne se donna pas même la peine de dissimuler ses sentiments en face des ambassadeurs de la Convention ; dès la première conversation, il leur dévoila tous ses projets.

— Messieurs, leur dit-il, c'est aux faibles de ruser, mais les forts disent tout haut ce qu'ils veulent, attendu que lorsque le fort veut, ce qu'il veut arrive ; or, je vous dis, moi, que je sauverai la patrie malgré la Convention ; la Convention est tout bonnement composée de sept cent quarante-cinq tyrans tous régicides, car je ne fais, moi, aucune différence entre ceux qui ont voté l'appel au peuple et ceux qui ne l'ont pas voté ; je me moque de tous les décrets ; je l'ai dit à d'autres et je le répète à vous, dans un mois cette fameuse Assemblée n'aura plus d'autorité que dans la banlieue de Paris ; d'ailleurs, il y a une chose que je ne souffrirai jamais, c'est l'existence d'un tribunal révolutionnaire, et tant que j'aurai quatre pouces de fer à mon côté, je saurai m'opposer aux horreurs des jacobins.

— Mais, général, demanda Proly, vous ne voulez donc pas de constitution ?

— Je veux celle de 1791.

— À la bonne heure, mais sans roi, n'est-ce pas ?

— Avec un roi, au contraire.

— Avec un roi ! reprirent les trois envoyés stupéfaits.

— Mon opinion, dit tranquillement Dumouriez, est qu'il faut un roi.

— Mais pas un Français n'y souscrira !

— Allons donc !

— Mais au seul nom de Louis...

— Eh qu'importe, reprit Dumouriez, qu'il s'appelle Louis ou Jacques ou Philippe.

— Mais comment ferez-vous adopter cette constitution ?

— J'ai mes gens tout trouvés, ce sont les procureurs généraux des départements et les présidents de districts, puis, enfin, j'ai mieux que tout cela, j'ai cent mille Autrichiens et Hollandais qui, dans trois semaines, seront à Paris.

— À Paris, les Autrichiens ! s'écrièrent les envoyés, et la République ?

Dumouriez haussa les épaules.

— Votre République, dit-il, j'y ai cru trois jours : c'est une absurdité, un rêve, une utopie ; depuis la bataille de Jemmapes, j'ai regretté tous les succès que j'ai obtenus pour une si mauvaise cause. Aussi, je vous le répète, dans trois semaines, ou un roi ou les Autrichiens à Paris.

— Mais votre projet compromet le sort des prisonniers du Temple !

— Que m'importe ! croyez-vous que je fasse de tout ceci une question d'hommes ? Pas le moins du monde, j'en fais une question de principes. Le dernier des Bourbons serait tué, même ceux de Coblenz, que la France n'en aurait pas moins un roi ; et si Paris ajoutait ce meurtre à ceux dont il s'est déjà déshonoré, à l'instant je marcherais sur Paris et je m'en rendrais maître, non pas à la manière de Broglie, dont le plan était absurde, mais avec douze mille hommes, dont je placerais une partie à Pont-Saint-Maxence, une autre à Nogent et aux autres ports de la rivière ; ainsi je l'aurais bientôt réduite à la famine.

Les trois envoyés se regardèrent, et, comprenant qu'ils étaient

à la merci de Dumouriez, feignirent d'entrer dans ses vues ; de son côté, Dumouriez prétend que l'idée ne lui vint même pas de sonder leurs dispositions, les regardant comme trop peu importants pour qu'ils s'inquiétât de leur bon ou de leur mauvais vouloir à son égard.

En conséquence, il les laissa s'éloigner sans les inquiéter aucunement.

Ceci se passait à Tournai, où se trouvait madame Adélaïde, sœur du duc de Chartres, et madame de Sillery-Genlis, sa gouvernante. Dumouriez voyait tous les jours la princesse, et dans ces conférences, assure-t-on, il était grandement question de faire roi le jeune duc de Chartres.

Ainsi, dès 1793, cette lueur royale qui avait, depuis deux cents ans, constamment flotté autour des d'Orléans, se fixait sur la tête de l'un d'eux.

Danton aussi, comme nous l'avons dit, avait été en Belgique pour y voir Dumouriez et pour tâcher d'adoucir son ressentiment. Danton avait tout intérêt à ce qu'on ne scrutât point de trop près la conduite du vainqueur de Valmy ; Danton était de cette grande affaire commerciale qu'on appelait la retraite des Prussiens.

Il revint de Belgique sur ces entrefaites, et comme il n'avait rien obtenu de Dumouriez, il résolut de rendre à la France, par la puissance de sa parole, un de ces moments d'énergie qu'il savait si bien lui inspirer.

Il monta donc à la tribune, et de cette voix puissante qui n'appartenait qu'à lui :

Citoyens représentants, s'écria-t-il, montrez-vous révolutionnaires, et alors la liberté ne sera plus en péril : les nations qui veulent être grandes doivent comme les héros être élevées à l'école du malheur. Sans doute nous avons eu des revers, mais si, au mois de septembre dernier, quand le roi de Prusse était en Champagne, on vous eût dit : la tête du tyran tombera sous le glaive des lois, l'ennemi sera chassé du territoire de la République, cent mille hommes seront à Mayence, nous

aurons une armée à Tournai, vous auriez vu alors la liberté triomphante. Eh bien ! notre position est la même, nous avons perdu un temps précieux, il faut le réparer, c'est aujourd'hui qu'il faut que la Convention décrète que tout homme du peuple aura une pique aux frais de la nation, les riches la paieront. Il faut décréter que dans le pays où la contre-révolution s'est manifestée, quiconque aura osé la provoquer sera mis hors la loi. Il faut que le tribunal révolutionnaire soit en pleine activité, il faut que la Convention déclare à l'Europe, aux Français, à l'univers, qu'elle est un corps révolutionnaire, qu'elle est résolue de maintenir la liberté et d'étouffer les serpents qui la déchirent ; et maintenant, citoyens représentants, j'ai dit, décrétons.

Et l'on décréta tout ce que demanda Danton, ou à peu près.

Néanmoins, on passa à l'ordre du jour sur plusieurs propositions de Robespierre, et entre autres sur celle qui demandait que tous les parents de Louis XVI fussent tenus de sortir dans les huit jours du territoire français et de tous les pays occupés par les armées de la République ; que la reine fût traduite au tribunal révolutionnaire, jugée comme complice du roi, et que Louis Capet leur fils fût retenu au Temple jusqu'à nouvel ordre.

Ce fut alors que Dubuisson, Proly et Pereira arrivèrent de Tournai et rendirent compte à la Convention de leur entrevue avec Dumouriez. Il n'y avait pas à se tromper aux projets du général ; la gironde fit semblant de ne pas croire aux rapports des envoyés ; mais ses dénégations ne servirent à rien, les ennemis du général en révolte furent secondés par les témoins, et il fut décrété que Dumouriez serait mandé à la barre de la Convention pour rendre compte de sa conduite.

En outre, le ministre de la guerre Beurnonville devait partir à l'instant pour l'armée du Nord afin d'en connaître la situation et d'en rendre compte à la Convention nationale.

En outre encore, quatre commissaires choisis dans le sein de l'Assemblée devaient se rendre à l'instant même à l'armée avec pouvoir de suspendre et faire arrêter tous généraux, officiers, militaires, fonctionnaires publics et autres citoyens qui leur paraî-

traient suspects, de les faire traduire à la barre et d'apposer les scellés sur leurs papiers.

On procéda à l'instant même à la nomination de ces quatre citoyens, et Camus, Bancal, Quinette et Lamarque furent nommés à la majorité des suffrages.

Pendant ce temps, Dumouriez agissait et tentait de mettre son plan à exécution.

En conséquence, il avait envoyé l'ordre au général Miazinski, qui était à Orchies, de se présenter devant Lille avec sa division, d'y entrer et de faire arrêter les commissaires de la Convention qui s'y trouvaient, ainsi que les principaux clubistes, et cela fait, de se rendre à Douai, d'en chasser le général Mouton et d'y faire proclamer ainsi qu'à Lille la Constitution de 1791.

Après quoi, il se rendrait par Cambrai à Péronne, y prendrait poste et attendrait de nouveaux ordres.

Mais le génie de l'avenir veillait sur la France. Miazinski se confia à des hommes qu'il croyait sûrs et qui le trahirent en l'attirant à Lille avec une faible escorte.

Une fois entré à Lille, il fut enveloppé, pris et envoyé à Paris, où sa tête tomba sur l'échafaud.

Dumouriez, informé de ces événements, envoya aussitôt son aide-de-camp Devaux pour prendre le commandement de la division Miazinski.

Mais, depuis que Dumouriez était traître, Dumouriez était malheureux. Devaux fut pris, envoyé à Paris et guillotiné comme Miazinski.

Il en était à chercher quelque combinaison qui pût réparer ce double échec, quand, le 2 avril vers les quatre heures du soir, un courrier vint lui annoncer l'arrivée du ministre de la guerre et des quatre commissaires de la Convention.

Le général rassembla son état-major et attendit.

Les commissaires se présentèrent chez le général et furent introduits aussitôt.

Camus porta la parole, et, regardant autour de lui, il invita le général à passer dans quelque appartement où il y eût moins de monde et où il pût lui faire lecture d'un décret de la Convention.

Dumouriez passa dans un petit cabinet attenant à la première chambre.

Alors Camus remit au général le décret dont il était porteur.

Dumouriez le prit, le lut et le lui rendit avec la plus parfaite tranquillité.

— Eh bien ? demanda Camus.

— Eh bien, dit Dumouriez, je suis désespéré d'une chose, Messieurs.

— De laquelle ?

— C'est que les circonstances et l'état dans lequel se trouve mon armée ne me permettent pas de me rendre à Paris pour obéir aux ordres de la Convention. Au reste, ajouta-t-il, j'offre ma démission, comme tant de fois déjà je l'ai offerte.

— Général, répondit Camus, vous remarquerez que, chargés d'un mandat spécial, nous ne sommes point compétents à refuser ou à recevoir votre démission.

— Soit, répondit Dumouriez ; acceptez ou refusez, peu m'importe. Quant à moi, je vous déclare que je ne me rendrai pas à Paris pour me voir, moi qui vous ai sauvés tous, avili, hué, bafoué ; je ne vous porterai pas ma tête, fort en sûreté ici, pour que vous la fassiez rouler sur la plate-forme de votre guillotine.

— Mais, demanda Camus, vous ne reconnaissez donc pas l'autorité de la Constitution ?

— Non.

— Vous ne reconnaissez donc pas le tribunal révolutionnaire ?

— Oh ! si fait, je le reconnais, lui, pour un tribunal de sang, pour une assemblée de bourreaux, pour un fauteur de crimes, et tant qu'il me restera un pouce de fer dans la main, je ne m'y soumettrai pas. Il y a plus, je vous déclare que, si j'en avais le pouvoir, il serait aboli, non pas demain, non pas dans une heure,

mais à l'instant même ; car je le tiens pour l'opprobre d'une nation libre.

C'était l'époque des citations antiques. Camus se lança dans l'érudition et cita l'exemple des vieux Grecs et des vieux Romains qui, soit dans les fonctions civiles ou militaires, s'étaient soumis aux ordres de leurs gouvernements avec l'abnégation de l'obéissant.

Dumouriez haussa les épaules.

— Nous nous méprenons toujours sur nos citations, dit-il, et nous défigurons l'histoire en donnant pour excuse à nos crimes l'exemple des vertus de Rome, d'Athènes ou de Sparte. Tarquin était un bien autre tyran que Louis XVI, vous en conviendrez ; eh bien ! les Romains n'ont pas assassiné Tarquin, ils se sont contentés de le chasser. Plus tard, si vous en arrivez au temps des Camille et des Cincinnatus, je vous dirai que, déjà à cette époque, les Romains avaient de bonnes lois, une République bien réglée ; qu'ils n'avaient ni club de jacobins, ni tribunal révolutionnaire. Nous sommes dans un temps d'anarchie, vos guillotineurs demandent ma tête, je ne veux pas la leur donner, moi. Oh ! je puis faire cet aveu sans être accusé de faiblesse ; on sait bien que je n'ai pas peur de la mort, moi. Mais, puisque vous puisez vos exemples chez les Romains, je vous déclare que j'ai joué souvent le rôle de Décius, mais que je ne jouerai pas celui de Curtius. Vous avez ouvert le gouffre, se jette dedans pour le fermer qui voudra, ce ne sera pas moi.

Les députés laissèrent aller Dumouriez jusqu'au bout, puis Camus reprit :

— Général, lui dit-il, je crois que vous vous trompez à l'état de Paris. Vous n'avez, pour le moment, affaire ni aux jacobins, ni au tribunal révolutionnaire, vous êtes mandé à la barre de la Convention, voilà tout.

Dumouriez sourit.

— Écoutez, Messieurs, dit-il, j'ai passé le mois de janvier à

Paris, j'ai donc vu Paris orageux et soulevé. Certes, Paris ne s'est pas calmé depuis, tout au contraire. Je sais de source certaine que votre Convention est dominée par votre odieux Marat, par vos infâmes jacobins et par vos indécentes tribunes, toujours remplies de leurs émissaires. La Convention, voulût-elle me sauver, ne le pourrait pas.

— Ainsi, reprit Camus, vous refusez positivement d'obéir aux décrets de la Convention ?

— Je refuse.

— Pensez que, non-seulement votre désobéissance vous perd, mais encore qu'elle perd la République.

— Cambon a dit à votre tribune, et au milieu des applaudissements de l'Assemblée tout entière, que le sort de la République ne dépendait pas d'un homme. Je vous déclare, d'ailleurs, que, pour moi, la République n'est qu'un vain mot ; que, dans ma conviction, elle n'existe pas, que nous sommes en pleine anarchie. Je ne cherche pas à éluder un jugement, et la preuve c'est que je vous promets sur ma parole d'honneur, et les militaires y sont fidèles, que, dès que la nation aura un gouvernement et des lois, je rendrai un compte exact de ma conduite et de mes motifs ; je ferai plus, je demanderai moi-même un tribunal, je me soumettrai à un jugement. Mais, quant à présent, accepter votre tribunal et me soumettre à son jugement, ce serait un acte de démente.

— En ce cas, général, dirent les commissaires, permettez-nous de nous retirer afin que nous verbalisions.

— Faites, répondit Dumouriez.

Les commissaires se retirèrent en effet, et un instant après repa-
rurent.

Ils avaient l'air grave et résolu.

— Citoyen général, dit Camus, voulez-vous obéir au décret de la Convention nationale et vous rendre à Paris ?

— Pas dans ce moment-ci, Messieurs, répondit Dumouriez.

— Eh bien ! je vous déclare que je vous suspends de vos fonc-

tions. Vous n'êtes plus général. J'ordonne qu'on ne vous obéisse plus et qu'on s'empare de vous ; en outre, je vais mettre les scellés sur vos papiers.

— Entrez et arrêtez ces quatre hommes, dit Dumouriez en allemand et en ouvrant une porte à des hussards étrangers qui attendaient ses ordres, prêts à y obéir.

L'arrestation se fit sans aucune difficulté. Les quatre commissaires de la Convention, ainsi que le ministre de la guerre, furent faits prisonniers et adressés au général Clairfait, qui les conserva comme otages et les envoya en Autriche, où commença pour eux cette captivité de deux ans et demi dont ils ne furent tirés que par leur échange contre Madame royale.

Mais en accomplissant cet acte Dumouriez avait atteint les limites de son autorité ; à tout ce qu'il tenta de plus pour lutter contre la France, tout ce qu'il y avait de cœurs français dans son armée se refusa énergiquement.

Aussi, voyant s'échapper une à une toutes ses espérances de rébellion, sortit-il de Saint-Amand le 4 avril, accompagné du duc de Chartres, des deux Thouvenot, de M. de Montjoie et d'une escorte d'une quarantaine d'hommes : le but de cette course était de se rendre à Condé, où l'attendaient les chefs autrichiens.

On devait y arrêter définitivement les conventions entamées à Alts.

À trois quarts de lieu de Condé, il rencontra trois bataillons de volontaires marchant sur cette ville avec armes et bagages ; cette manœuvre ne faisait pas son affaire, aussi Dumouriez leur donna-t-il l'ordre de rebrousser chemin.

Mais, soit que la trahison fût visible, soit simple intuition, ceux-là, au lieu d'obéir, préparèrent leurs armes ; ce que voyant, Dumouriez mit son cheval au galop, ce qui fut aussitôt imité par ceux qui l'accompagnaient.

Alors les cris : arrêtez ! arrêtez ! retentirent, les balles sifflèrent, et comme une troupe en avant de celle que venait de dépasser

Dumouriez barrait la route, on s'élança à travers champs ; mais alors, comme s'il se refusait à servir plus longtemps son maître, le cheval de Dumouriez s'obstina à ne point vouloir franchir le fossé.

Dumouriez mit pied à terre, abandonna son cheval et, au milieu d'une grêle de balles, monta sur celui qui lui offrait Beaudoin, palefrenier du duc de Chartres.

Grâce au dévouement de ce brave serviteur, la petite troupe put s'éloigner au galop.

Quant à Beaudoin, il feignit d'être blessé, s'assit au bord de la route derrière une meule de foin, et donnant une fausse direction aux recherches des soldats, il sauva deux fois les fugitifs.

La faute avait été grande, mais la punition fut terrible. Le Coriolan moderne n'eut pas même comme le Coriolan antique la satisfaction de faire trembler Rome, et l'histoire demeura d'autant plus sévère pour lui qu'il n'eut pas même, comme le fils de Veturie, le bonheur de subir cette expiation sanglante qui lave tout.

Et cependant sa punition à lui fut pire que la mort : déclaré traître publiquement par la France, reconnu traître chez toutes les nations, il offrit inutilement son épée à chaque roi se préparant à faire la guerre à la France ; refusé partout, vivant d'une pension que lui faisait l'Angleterre, il n'osa pas même rentrer, en 1814, dans cette France loin de laquelle il mourut, laissant son cadavre à l'exil et sa mémoire au jugement de la postérité.

Avant de suivre le duc de Chartres dans ce long exil que lui aussi devait accomplir, revenons à Paris et voyons l'influence que sa fuite devait avoir sur ses amis, sur sa famille et particulièrement sur son père.

Chapitre XVII

Cette fuite du duc de Chartres retombait directement, comme on le comprend bien, sur Philippe Égalité : le duc et Sillery eurent beau se présenter immédiatement au comité et solliciter un examen scrupuleux de leur conduite, les susceptibilités de la Convention ne furent point désarmées. Le comité délivra des mandats d'arrêt contre madame de Genlis, contre le général Valence, contre les ducs de Chartres et de Montpensier, et enfin contre Montjoie et Servan.

Tous ces mandats d'arrêt, chose étrange, n'émanèrent point de la Convention, mais d'un comité sans autorité reconnue, et furent signés Duhem.

La gironde triomphait.

Aussi Barbaroux monta-t-il à la tribune.

Il y a cinq mois, dit-il, que nous dénonçons la faction d'Orléans, et depuis cinq mois vous nous traitez de mauvais citoyens ; aujourd'hui vous reconnaissez que nous avons raison : en effet, que demande Dumouriez ? le rétablissement de l'ancienne constitution de 1791 ; quel est celui qu'appelle au trône l'ancienne constitution ? d'Orléans.

Le 7, on proposa la mise en arrestation des membres de la famille d'Orléans.

Château-Randon monta à la tribune.

J'appuie, dit-il, la proposition de faire mettre en état d'arrestation la femme et les enfants de Valence, et la citoyenne Montesson, mais je réclame aussi cette mesure contre la femme Égalité ; parmi les lettres prises sur le courrier expédié par Valence, il en existe deux d'Égalité fils, l'une à sa mère, l'autre à son père ; dans celle qu'il écrit à son père, il dit :

C'est la Convention qui a précipité la France dans l'abîme. Si Égalité fils écrit dans ce sens, vous comprenez qu'il est important de s'assurer de la mère ; je demande donc qu'elle soit mise en état d'arrestation.

Levasseur succède à Châteauneuf, monte à la tribune et s'écrie

à son tour :

Que la Convention se souvienne qu'il est dit dans le procès-verbal des trois commissaires du conseil exécutif, que Dumouriez non-seulement a énoncé ses principes, mais encore ses projets contre-révolutionnaires en présence de Valence et d'Égalité fils ; je ne veux pas d'autres preuves de leur complicité. Quand ce fils d'Égalité ne partagerait pas l'opinion de Dumouriez, il serait coupable par cela seul qu'il ne l'a point poignardé lorsqu'il tenait de pareils discours ; je demande qu'Égalité père et Sillery soient également gardés à vue.

Le duc d'Orléans essaya de se défendre.

Citoyens, dit-il, le comité de défense générale a rendu compte à la Convention de la demande que j'ai faite de l'examen de ma conduite ; si je suis coupable je dois être puni, cela va sans dire, si mon fils l'est, je suis en face du buste de Brutus.

Alors ce fut le tour de Byer-Fonfrède ; les girondins, les éternels persécuteurs des d'Orléans, se croyaient maintenant par leurs relations avec Dumouriez presque mis en cause comme complices ; Boyer-Fonfrède bondit de sa place à la tribune.

Citoyens, dit-il, les Égalité ont servi la liberté ! eh bien, je ne veux rien devoir, moi, à ces hommes dans les veines desquels coule le sang des rois. En conséquence, je dois dire ici tous mes soupçons ; c'est devant Égalité fils que Dumouriez a fait ses atroces confidences, et il n'est point encore arrêté ; je demande qu'il le soit et traduit à la barre ainsi que Valence.

Puis Buzot, à son tour, demanda qu'on lût à l'Assemblée cette fameuse lettre du duc de Chartres à son père dans laquelle il était dit que la Convention avait tout perdu en France.

La motion de Buzot appuyée, la lettre fut lue.

Voici cette lettre ; elle était de quatre jours antérieure à la fuite du duc de Chartres et correspondait au jour même où Dumouriez livrait aux Autrichiens Bréda et Gertruidenberg.

Tournai, 30 mars.

Je vous ai écrit de Louvain, cher papa, le 21, c'est le premier instant dont j'ai pu disposer depuis la malheureuse bataille de Neerwinden ; je vous ai encore écrit de Bruxelles et d'Enghien, ainsi vous voyez qu'il n'y a point de ma faute, mais on n'a pas idée avec quelle promptitude les administrations de la poste font retraite : j'ai été dix jours sans lettres et sans papiers publics. Il y a dans ces bureaux-là comme dans tout le reste un désordre admirable.

Mon couleur de rose est à présent bien passé ; il est changé en le noir le plus profond. Je vois la liberté perdue, je vois la Convention nationale perdre tout à fait la France par l'oubli de tous les principes ; je vois la guerre civile allumée ; je vois des armées innombrables fondre de tous côtés sur notre malheureuse patrie, et je ne vois point d'armée à leur opposer. Nos troupes de ligne sont presque détruites, nos bataillons les plus forts sont de quatre cents hommes, le brave régiment des Deux-Ponts est de cent cinquante hommes et il ne leur vient pas de recrues ; tout va dans les volontaires et dans les nouveaux corps. En outre, le décret qui assimile les troupes de ligne aux volontaires les a animés les uns contre les autres ; les volontaires désertent et fuient de toutes parts ; on ne peut pas les arrêter. Et la Convention croit qu'avec de tels soldats elle peut faire la guerre à toute l'Europe. Je vous assure que pour peu que ceci dure, elle sera bientôt détrompée. Dans quel abîme elle a précipité la France !

Ma sœur ne se rendra point à Lille où l'on pourrait l'inquiéter sur son émigration. Je préfère qu'elle aille habiter un village aux environs de Saint-Amand.

» ÉGALITÉ fils. »

La lecture de cette lettre produisit une effroyable rumeur dans l'Assemblée, et, sur la proposition de La Réveillère-Lépeaux, amena un décret qui ordonnait que le duc d'Orléans et Sillery seraient gardés à vue. Marat alla plus loin et demanda plus, il demanda la mise à prix de la tête du duc de Chartres, étendant cette motion à tous les Bourbons fugitifs. L'amendement de Marat fut rejeté, mais le soir, au moment où le duc d'Orléans donnait une leçon d'histoire au duc de Beaujolais, on entra dans son cabinet et on

l'arrêta.

Le lendemain de son arrestation, la Convention reçut le billet suivant :

Citoyens mes collègues, il est venu chez moi deux particuliers, l'un se disant officier de paix, l'autre inspecteur de police ; ils m'ont présenté un réquisitoire signé Pache pour me rendre à la mairie. Je les ai requis d'en suspendre l'effet à mon égard. Invinciblement attaché à la République, sûr de mon innocence et désirant voir se rapprocher le temps où ma conduite sera examinée et scrutée, je n'aurais pas retardé l'exécution de ce décret si je n'eusse cru qu'il compromettrait le caractère dont j'étais revêtu.

» PHILIPPE ÉGALITÉ. »

L'Assemblée passa à l'ordre du jour, et le duc d'Orléans, conduit de la mairie à l'Abbaye, fut presque aussitôt transféré de l'Abbaye à Marseille.

Enfermé au fort de La Garde avec le comte de Beaujolais, le duc de Montpensier qui venait d'être arrêté, la duchesse de Bourbon, sa sœur, le prince de Conti, son oncle, il passa quelque temps après au fort Saint-Jean, où s'écoula le plus long temps de sa captivité.

Le duc de Montpensier a laissé sur toute cette captivité de charmants Mémoires pleins de cette douce et juvénile tristesse qu'on sent n'être jamais dénuée d'espérance.

Depuis quelque temps, d'ailleurs, la situation des prisonniers était moins dure. Le prince pouvait communiquer avec ses fils, prendre ses repas avec eux, lire les journaux et recevoir quelques lettres ; en outre, ses persécuteurs les plus acharnés étaient morts ; Marat d'abord, puis Buzot, Barbaroux, Péthion, tandis qu'au contraire Danton et Camille Desmoulins, ses amis, avaient survécu.

Le 15 octobre, les journaux annoncèrent que la Convention venait de décréter le prochain jugement de Philippe Égalité. Le prince était occupé à jouer aux cartes avec ses fils lorsque la nouvelle lui fut donnée par le concierge qui apportait les journaux.

— Ah ! tant mieux, dit-il, au moins cela finira bientôt pour moi d'une manière ou d'une autre. Embrassez-moi, mes enfants, ce jour est beau dans ma vie.

Alors, ouvrant le journal, il lut le décret d'accusation qui le concernait.

— Allons, allons ! dit-il, le décret n'est motivé sur rien ; il a été sollicité par de grands scélérats ; mais n'importe, ils auront beau faire, je les défie de rien trouver contre moi. Allons, mes enfants, ne vous affligez pas de ce que je regarde comme une bonne nouvelle, et remettons-nous à jouer.

Le 23 octobre suivant, à cinq heures du matin, le duc de Montpensier fut réveillé par son père, qui entra dans son cachot accompagné des commissaires que la Convention envoyait pour le prendre.

— Mon cher Montpensier, dit-il en embrassant le jeune prince, je viens pour te dire adieu, je vais partir.

Et comme le jeune prince, tout tremblant, ne pouvait lui répondre, il le serra contre son cœur en fondant en larmes.

— Je voulais partir sans te dire adieu, ajouta-t-il, car c'est toujours un moment terrible que celui du départ ; mais le moyen, mon pauvre enfant, de résister au désir de te voir. Adieu, console-toi, console ton frère, et pensez tous deux au bonheur que nous éprouverons en nous revoyant.

Le duc d'Orléans partit, et les deux frères restèrent, chacun essayant de donner à l'autre une espérance qu'il n'avait pas.

Le prince était accompagné d'un seul valet de chambre nommé Gamache, serviteur parfaitement dévoué que nous avons encore connu concierge du parc de Monceaux et qui nous a dix fois, à nous-même, raconté les détails du voyage et de la mort du prince. Dans la même voiture que lui se tenaient les trois commissaires de la Convention ; le tout était escorté d'un détachement de gendarmerie.

On voyageait lentement ; on s'arrêtait le soir pour coucher dans

les meilleurs hôtelleries des grandes villes : à Auxerre, on dîna et une lettre fut expédiée à Paris par les commissaires. Cette lettre demandait à quelle prison il fallait conduire le prince.

Chapitre XVIII

En arrivant à la barrière, on trouva un homme aposté ; c'était la réponse à la lettre ; il monta dans la voiture et indiqua la Conciergerie.

L'arrivée du prince était déjà connue, aussi la cour du Palais-de-Justice dans laquelle il descendit était-elle encombrée de curieux ; le cachot qui lui était réservé était près de celui qu'avait occupé la reine ; c'est celui par lequel on entre aujourd'hui dans la chapelle expiatoire et qui touche à la fameuse salle des morts, devenue une église.

Le valet de chambre sollicita et obtint la permission de rester près de son maître.

— Eh bien, mon cher Gamache, lui dit le prince dès qu'ils furent seuls, vous n'avez donc pas voulu me quitter ? Je vous reconnais là et vous remercie ; il faut espérer que nous ne serons pas toujours en prison.

Un instant alors le prince eut l'idée d'écrire à ses enfants et surtout au duc de Chartres et à sa fille ; mais il n'osa, de peur que les lettres ne fussent décachetées.

Un défenseur lui fut accordé. Ce défenseur se nommait Voidel et communiqua en toute liberté avec lui. Comme le prisonnier, Voidel paraissait convaincu de l'acquittement.

Le 6, on vint lui annoncer qu'un panier de vin d'Aï demandé par lui était arrivé. Il était en train de le goûter lorsque la porte se rouvrit. On venait le chercher pour le conduire au tribunal révolutionnaire.

C'était le concierge qui venait lui annoncer cette nouvelle.

Il le laissa s'acquitter de la commission fatale, et lui tendant un verre :

— Tenez, mon ami, faites-moi le plaisir de goûter ce vin et de me dire ce que vous en pensez.

Le concierge n'osait accepter.

— Allons, allons, dit le duc, ne craignez rien. Oh ! si je vous demandais de boire à ma santé, à la bonne heure ; cela pourrait vous compromettre, et dans ce moment-ci surtout. Mais je ne vous demande pas autre chose que de goûter ce vin et de m'en dire votre avis.

Le concierge but deux verres d'Aï. Le duc d'Orléans vida le reste de la bouteille d'un trait, mit deux bouteilles à part, distribua les autres aux geôliers et se rendit au tribunal.

Son entrée produisit une sensation profonde.

Les débauches, la fatigue, l'inflammation du sang, une calvitie précoce, faisaient du prince, au moment de son arrestation, un homme chez lequel bien peu de chose restait du beau, de l'élégant duc de Chartres, vainqueur d'Ouessant. Mais, changement étrange, un régime sain et dépuratif, l'air de la mer respiré par les fenêtres de la tour Saint-Jean, l'abstinence même de la prison, avaient fait du duc d'Orléans un tout autre homme.

Le prince avait maigri, son teint était devenu clair, les boutons qui lui brûlaient le visage avaient disparu, et sur son front une seule ride creusée indiquait la présence importune d'une seule et même pensée.

Ajoutez à cela un grand calme, effet de la puissance morale qu'en face du danger le prince avait reprise sur lui, cette majesté princière que donne le malheur même à ceux qui ne sont pas princes, et l'on aura une idée de ce qu'était le duc d'Orléans lorsqu'il parut devant ses juges.

L'accusation était vague, presque chimérique. Si un homme avait tout sacrifié à la République, jusqu'à son honneur, cet homme, c'était lui.

— N'avez-vous pas voté la mort du tyran avec l'ambitieuse prétention de lui succéder ? demanda Hermann.

— Non, répondit-il, je l'ai fait dans mon âme et conscience.

Ainsi, de ce qui avait déjà tué son honneur, on se faisait mainte-

nant une arme pour tuer sa vie.

Les autres questions furent celles-ci :

— Avez-vous connu Brissot ?

— Quel poste occupait près de vous Sillery ?

— Avez-vous dit au député Poulhier : que me demanderez-vous quand je serai roi ?

À la plupart de ces questions le duc haussait les épaules.

On lui demanda encore :

— Pourquoi, pendant la République, avez-vous souffert qu'on vous appelât prince, et dans quel but avez-vous fait ces grandes largesses pendant la révolution ?

— Ceux qui m'appelaient prince, répondit le duc, m'appelaient prince malgré moi, et j'avais fait afficher à la porte de ma chambre que ceux qui me donneraient ce nom paieraient une amende aux pauvres. À l'égard des largesses dont vous m'accusez, moi, au contraire, je m'en vante, car, par ces largesses que j'ai faites en vendant une partie de mes propriétés, j'ai soulagé les indigents pendant un hiver rigoureux.

Le duc d'Orléans fut condamné à mort.

On lui lut son arrêt.

Un léger sourire d'ironie crispa ses lèvres à cette lecture ; et se contentant de lever les épaules :

— Puisque vous êtes décidés à me faire mourir, dit-il, vous auriez dû au moins chercher des prétextes plus spéciaux à ma condamnation ; car vous ne persuaderez jamais à qui que ce soit au monde que vous m'ayez cru coupable des trahisons dont vous venez de me déclarer convaincu.

Puis, jetant un dernier regard sur l'ex-marquis d'Antonelle :

— Et vous, moins que personne, vous qui me connaissez si bien, dit-il. – Au reste, puisque mon sort est décidé, ne me faites pas languir, je vous prie, jusqu'à demain, et envoyez-moi aujourd'hui même à l'échafaud.

C'étaient là de ces grâces que Fouquier-Tinville n'avait garde de

refuser.

On reconduisit le prince dans sa prison.

Deux prêtres l'attendaient.

Seulement, dans l'intervalle qui séparait le tribunal révolutionnaire du cachot, il s'était fait un grand changement dans le prince ou plutôt dans l'homme. Prêt à rentrer dans l'obscurité de sa prison, près de rester seul avec ses souvenirs, tout ce qu'il avait d'amertume et d'indignation dans le cœur s'en échappait au fur et à mesure qu'il s'éloignait du tribunal révolutionnaire.

— Les scélérats, s'écria-t-il en rentrant sous la haute voûte prise entre les deux grilles, je leur ai tout donné, rang, fortune, ambition, honneur, renommée de ma maison dans l'avenir, répugnance même de la nature et de ma conscience à condamner leurs ennemis ; et voilà la récompense qu'ils me gardaient. Ah ! si j'avais agi comme ils le disent, par ambition, je serais bien malheureux aujourd'hui. Non, c'était une ambition plus haute que le trône qui me poussait, c'était l'ambition de la liberté de mon pays, de la félicité de mes semblables. — Eh bien ! encore une fois vive *la République* ! Ce cri sortira de mon cachot comme il est sorti de mon palais.

Puis ce cri sortit déchirant de sa poitrine brisée :

— Oh ! mes enfants, mes enfants !

C'était la fin de l'explosion violente ; il alla s'appuyer au poêle et laissa tomber sa tête dans ses deux mains.

Les gendarmes, les geôliers et les deux prêtres le regardaient.

Ils entendaient bien souvent de pareilles exclamations, mais l'homme qui les proférait cette fois avait été prince, et quoiqu'on eût déclaré qu'il n'y avait plus de princes, leur attention protestait contre la déchéance.

Alors un des deux prêtres se leva ; c'était un prêtre allemand nommé Lothinger, lourd et presque grossier. Un homme pour lequel la sublime mission de consolateur est un état qu'il exerce en conscience, c'est vrai, mais voilà tout.

Il s'approcha du prince.

— Allons, allons, lui dit-il, c'est assez gémir, il faut vous confesser.

— Allez... dit le duc, et laissez-moi en repos, imbécile !

— Vous voulez donc mourir comme vous avez vécu ? insista obstinément le prêtre.

Le duc d'Orléans ne répondit pas, mais geôliers et gendarmes répondirent pour lui.

— Oui, oui, il a bien vécu, laissez-le mourir comme il a vécu.

Le second prêtre, au contraire, nommé l'abbé Lambert, avait toute la délicatesse de cœur et d'esprit qu'ignorait son collègue ; tout honteux de la brutalité de l'abbé Lothinger et de la grossièreté des gendarmes et des geôliers, il s'approcha du prince à son tour, et, d'une voix douce et persuasive :

— Égalité, lui dit-il, je viens t'offrir les sacrements ou du moins les consolations d'un ministre du ciel ; veux-tu les recevoir d'un homme qui te rend justice et qui te porte une sincère commisération ?

— Qui est-tu, toi ? demanda le duc.

— Je suis, répondit l'abbé Lambert, le vicaire général ; si tu ne désires pas mon ministère comme prêtre, puis-je te rendre, comme homme, quelques services auprès de ta femme et de ta famille ?

— Non, dit le duc, je te remercie. Si ma conscience est sombre, raison de plus pour que mon œil seul y pénètre. Crois-moi, je n'ai besoin que de moi seul pour mourir en bon citoyen.

Alors le prince se fit servir à déjeuner, mangea avec appétit et but en mangeant les deux bouteilles d'Aï qu'il s'était réservées.

Un membre du tribunal vint lui demander s'il n'avait pas, en ce moment, quelque révélation à faire dans l'intérêt de la République.

— Si j'avais su quelque chose contre la sûreté de la patrie, répondit le duc, je n'aurais pas attendu jusqu'à présent pour le dire. Au surplus, je n'emporte aucun ressentiment contre le tribunal, pas même contre la Convention et les patriotes ; ce ne sont pas

eux qui veulent ma mort, elle vient de plus haut.

À trois heures, on vint le chercher pour le conduire à l'échafaud.

Il descendit au milieu d'une haie de gendarmes tenant le sabre nu à la main. Beaulieu, l'écrivain royaliste, le vit passer de la fenêtre de son cachot.

J'étais alors enfermé à la Conciergerie, dit-il, je le vis traverser les guichets et la cour de cette prison ; il était escorté par une demi-douzaine de gendarmes sabres nus. On doit le dire, à sa démarche assurée, à son air noble, on l'eût pris plutôt pour un général qui commande à des soldats, que pour un malheureux que l'on mène à l'échafaud.

Le prince, arrivé à la porte, s'élança rapidement dans la charrette.

À côté de lui, montèrent Coutand, cet ancien député de la Société législative, qui, dans la journée du 10 août, avait sauvé la vie à neuf officiers suisses, et un pauvre ouvrier en veste dont personne ne savait le nom.

Ainsi, par cette véritable égalité devant l'échafaud, étaient représentées les trois classes de la société française : aristocratie, bourgeoisie et peuple.

La charrette se mit en route, marchant lentement à cause de l'immense foule ; tous les yeux cherchaient le prince, les uns par vengeance, ceux-là par pitié, beaucoup par simple curiosité, pour savoir comment mourrait celui qui avait si mal vécu. Lui était redevenu fier et hardi en face de la mort, comme doit être un véritable Bourbon. Jamais il n'avait porté la tête si haute qu'à ce moment où elle allait tomber. L'abbé Lothinger n'avait pas voulu l'abandonner, il était monté avec lui dans la charrette et le fatiguait de ses obsessions. Le cortège s'arrêta en face du Palais-Royal. Alors le duc d'Orléans se souleva sur la charrette et, deux ou trois fois, avec une certaine impatience, plongea son regard dans la profondeur des cours. L'abbé Lothinger profita de cette halte pour tenter un dernier effort.

— Regarde ce palais que tu ne dois plus habiter, lui dit-il, et,

à la vue de ces biens périssables qu'il faut quitter un jour ou l'autre, repens-toi.

Le duc d'Orléans fit un mouvement d'impatience.

— Tu le vois, dit le prêtre obstiné, la route s'abrège, songe à ta conscience et confesse-toi.

Le duc frappa du pied et murmura tout bas quelques mots qu'on ne put entendre, puis, au bout de dix minutes, le cortège reprit sa marche.

Et maintenant, on s'est souvent demandé d'où venait cette halte, et les uns ont répondu : d'un simple encombrement de voitures ; les autres : d'un raffinement de cruauté.

Ce n'était ni l'une ni l'autre des deux raisons. Et le préfet de la Seine, Froment, s'est d'ailleurs chargé de répondre dans ses Mémoires.

La station avait été préparée pour sauver le duc d'Orléans. Plus de cent personnes armées étaient dans le Palais-Royal avec ceux qui devaient donner le signal et diriger le mouvement.

En outre, deux cabarets qui sont l'un près de l'autre, à l'entrée de la rue Saint-Thomas-du-Louvre et de celle de Chartres, étaient remplis de canonnières de la section de l'Arsenal, de celle des Graviillers et de celle de Poissonnière. Une partie de la gendarmerie était gagnée ; enfin, plus de huit cents hommes armés suivaient, mêlés au peuple. Quelques-uns habillés en femme, tous admirablement armés.

À un signal donné, qui devait partir du Palais-Royal, tous ces hommes, inconnus les uns aux autres, devaient agir simultanément et se reconnaître à l'œuvre. Un grand mouvement ferait diversion dans la foule, on disperserait la force armée, on désarmerait les gendarmes et les soldats qui voudraient faire résistance, on délivrerait le duc d'Orléans, on se porterait chez Robespierre qui demeurait à deux cents pas de là, on l'assassinerait, et l'on porterait le prince en triomphe à l'Assemblée nationale.

Voilà pourquoi le duc d'Orléans jetait sur son palais ces regards

inquiets et impatients. Voilà pourquoi il frappait du pied quand le prêtre voulait attirer son attention vers Dieu. Voilà pourquoi il retomba sur le banc de la charrette, les sourcils contractés, mais sans pâlir, lorsqu'il sentit que le cortège se remettait en marche.

Maintenant, voici comment toute la conjuration manqua.

Par un hasard que nul n'avait prévu, Robespierre n'était pas rentré chez lui quand le cortège quitta la Conciergerie ; on attendit dix minutes devant le Palais-Royal, mais une chaîne de conjurés communiquant de proche en proche continuait d'accuser cette absence. Robespierre était au comité de salut public, il n'y avait pas moyen de l'aller frapper là. Cette course, ces hésitations durèrent dix minutes ; ce fut pendant ces dix minutes que la charrette stationna devant le Palais-Royal.

À la hauteur de la rue de l'Échelle, on crut Robespierre rentré, et pour s'en assurer on fit de nouveau arrêter le cortège ; mais, rentré ou non, on était déjà trop loin pour recevoir le signal, le fil était brisé ; la charrette continua sa route : la route aboutissait à l'échafaud.

Cette seconde station avait brisé le duc ; il laissa pendant quelques instants tomber sa tête sur sa poitrine ; en arrivant à la place de la Révolution, le roulement des tambours la lui fit relever, et il vit alors cette foule immense qui encombra la place de la Révolution.

Le prêtre profita de ce moment pour revenir avec instance.

— Incline-toi devant Dieu et accuse tes fautes, lui dit-il.

— Eh ! dit le prince, le puis-je, au milieu de cette foule et de ce bruit ? d'ailleurs, il me semble qu'ici j'ai plus besoin encore de courage que de repentir.

— Eh bien ! insista le prêtre, confesse au moins celle de tes fautes qui te pèse le plus. Dieu te tiendra compte de l'intention et de l'impossibilité, et je te pardonnerai celle-là et les autres en son nom.

Alors le prince parut fléchir : il s'inclina, parla quelques instants

à demi-voix au prêtre, et reçut le pardon de Dieu, à quelques pas de l'échafaud.

La confession et l'absolution durèrent à peine cinq minutes. Le prince descendit légèrement de la charrette. On put voir alors qu'il était élégamment vêtu, et, selon son habitude, plus à l'anglaise qu'à la française.

On voulut le soutenir pour monter les degrés un peu raides de la guillotine, mais il écarta les valets de l'exécuteur avec ses coudes ; arrivé sur le plancher même de l'échafaud, le bourreau s'apprêta à lui tirer ses bottes.

— Mais non, dit le duc, ce sera bien plus commode après ; dépêchons, dépêchons.

L'exécuteur ne le fit pas attendre plus longtemps ; il le coucha sur la planche fatale, la planche bascula, et la tête du prince tomba calme et sereine comme si, effectivement, il n'eût rien eu à se reprocher, ou que le pardon du prêtre eût lavé toutes les souillures de son âme.

Un seul jugement a été porté sur le malheureux duc d'Orléans. Est-il plus juste pour avoir été unanime ? nous ne le croyons pas.

Toute époque terrible a besoin de son bouc émissaire, de sa victime expiatoire que l'on charge des péchés de tous et qu'on précipite dans le gouffre espérant que derrière cette victime le gouffre se refermera.

Le duc d'Orléans était-il coupable de toutes les menées dont on l'a accusé ? Nous répondrons hardiment non, car il n'eût pas pu pendant six ans être le levier de toutes les émeutes et ne pas laisser une preuve de sa participation, soit à l'incendie de Réveillon, soit aux journées des 5 et 6 octobre, soit à celle du 20 juin, soit à celle du 10 août. Non, le véritable agent du progrès, c'était l'esprit public ; le véritable mobile des assassinats commis, ce fut l'or de Pitt, alors qu'il ordonnait de dépenser sans qu'on lui en rendît compte et qu'il avait pour but de déshonorer la Révolution par ses propres excès et de la rendre odieuse aux révolutionnaires eux-

mêmes.

Maintenant, pourquoi le duc d'Orléans était-il haï de tous ?

C'est bien simple.

Il était haï du roi parce que les rois haïssent toujours les chefs des races qui doivent succéder à leur race.

Il était haï de la reine parce qu'il disait tout haut, dans ses orgies et ses fêtes, ce que les autres ne disaient que tout bas.

Il était haï des montagnards parce que les montagnards avaient été ingrats envers lui.

Il était haï des girondins parce qu'il était montagnard.

Il était haï de l'aristocratie parce qu'il s'était fait peuple.

Il était haï du peuple parce qu'il était né prince.

Voilà assez de haines, ce me semble, pour calomnier une mémoire.

Chapitre XIX

Le 6 avril, le duc de Chartres arriva à Mons. On a vu les dangers qu'il avait courus sur la route, un danger plus grand l'attendait une fois arrivé.

Le prince de Saxe-Cobourg lui offrit d'entrer au service de l'empire avec le grade qu'il avait dans l'armée française.

Le duc de Chartres refusa.

Ce refus vint-il de son cœur ou de son intelligence ? on a beaucoup discuté là-dessus. Notre avis est qu'il vint de tous deux.

Ce qui faussa l'esprit du duc d'Orléans, ce qui perdit le roi, ce fut le grand mépris qu'il faisait des hommes. À l'époque dont nous parlons, il avait appris à les craindre, mais pas encore à les mépriser.

Il répondit donc au prince de Saxe-Cobourg que tout ce qu'il désirait de lui c'était un passe-port pour César Ducret, son aide-de-camp, et un autre pour lui-même.

Il les obtint, et, après avoir prévenu de son départ sa mère, gardée à vue dans le château du vieux duc de Penthièvre, il se mit en route sous le nom de Corby, voyageur anglais.

Il comptait se rendre en Suisse par Liège, Aix-la-Chapelle et Cologne.

Pendant ce temps, Dumouriez publiait la lettre suivante dans les journaux allemands et anglais.

Ayant appris qu'on avait élevé quelques soupçons contre mes intentions, d'après une prétendue liaison qu'on suppose exister entre moi et Philippe d'Orléans, prince français, connu sous le nom d'Égalité ; jaloux de conserver l'estime dont je reçois chaque jour les preuves les plus honorables, je m'empresse de déclarer que j'ignore s'il existe réellement une faction d'Orléans, que je n'ai jamais eu aucune liaison avec le prince qu'on en suppose le chef ou qui en est le prétexte. Que *je ne l'ai jamais estimé*, et que depuis l'époque funeste où il a déchiré les

liens du sang et manqué à toutes les lois connues, en votant criminellement la mort de l'infortuné Louis XVI *sur lequel il a prononcé son opinion avec une impudence atroce, mon mépris pour lui s'est changé en une aversion légitime qui ne me laisse que le désir de le savoir livré à la sévérité des lois.*

Quant à ses enfants, je les crois doués d'autant de vertus qu'il a de vices ; ils ont parfaitement servi leur patrie dans les armées que je commandais, sans jamais montrer d'ambition ; j'ai une grande amitié pour l'aîné, fondée sur l'estime la mieux méritée ; je crois être sûr que bien loin d'aspirer jamais à monter sur le trône de France, il fuirait au bout de l'univers plutôt que de s'y voir forcé. Au reste, je déclare que si d'après les crimes de son père ou par les atroces résultats des factieux et des anarchistes, il se trouvait dans le cas de balancer entre les vertus qu'il a montrées jusqu'à présent et la bassesse de profiter de l'affreuse catastrophe qui a mis en deuil la partie saine de la nation et toute l'Europe, et qu'alors l'ambition l'aveuglât au point d'aspirer à la couronne, je lui vouerais une haine éternelle et j'aurais pour lui le *même mépris* que je porte à son père.

Après cette lettre, publiée, comme nous l'avons dit, dans les journaux anglais et allemands, on se demande comment cette grande intimité du duc de Chartres continua de subsister avec Dumouriez. Y a-t-il des motifs politiques assez puissants au monde pour qu'un fils pardonne de pareils outrages faits à un père ?

Quant à nous, nous ne le comprenons pas.

Il est vrai que, depuis, nous n'avons pas compris non plus l'intimité presque tendre avec laquelle madame la baronne de Feuchères était reçue au château de Neuilly.

Mais ce que l'on comprendra encore moins, probablement, c'est le pendant que nous allons donner à cette première lettre de Dumouriez. La seconde est écrite à Charette et a été trouvée dans ses papiers.

Nous la reproduirons textuellement. Nous verrons jusqu'à quel point on eût eu raison de se fier aux protestations républicaines de Dumouriez, et à quel degré il eût poussé le mépris que lui eût

inspiré pour le duc de Chartres son aspiration au trône¹.

On connaît la réponse de Charette.

Elle était courte, mais expressive.

Malheureusement, il nous paraît à peu près impossible de la citer.

Dans l'intervalle qui sépara ces deux lettres dont, nous l'avouons franchement, nous aimerions mieux voir le duc de Chartres ignorer la première que la seconde, revenons à lui et suivons-le dans son pèlerinage, c'est-à-dire dans une des époques les plus nobles et les plus loyales de sa vie.

Ce fut à Francfort que le prince apprit l'arrestation de son père et de ses deux frères. Sans doute, s'ils fussent restés à Paris et si leur procès eût été instant, le duc de Chartres eût tout bravé pour venir les défendre ; et, disons-le, c'eût été un magnifique spectacle et digne des jours antiques que celui de ce jeune vainqueur accourant du fond de son exil pour défendre contre les bourreaux son père et ses frères.

Sachant, au contraire, son père et ses frères envoyés à Marseille, le jeune prince dut croire qu'une volonté protectrice veillait sur eux, et qu'une main amie les poussait au delà du cercle tracé par la mort.

Nous avons vu qu'il s'était trompé.

Le duc de Chartres continua sa route vers Bâle, emportant avec lui cette nouvelle, lourd et pénible fardeau qui pesait à son cœur.

M. de Montjoie habitait Bâle ; le duc de Chartres allait trouver un asile près de cet ami éprouvé, lorsqu'il fut reconnu par mademoiselle de Condé et par un capitaine de Royal-Suédois. Le comte de Montjoie lui donna alors le conseil de gagner Schaffouse, où s'étaient réfugiées la princesse Adélaïde et madame de Genlis.

La princesse y était tombée malade, et quoique le séjour de la ville ne fût pas très-sûr, elle y resta cependant avec son frère et sa gouvernante jusqu'au 6 mai.

1. Voir aux pièces justificatives, n° 3.

Le 7, ils partirent pour Zurich ; mais, reconnus presque aussitôt leur arrivée, force leur fut de gagner Zug.

Là, les trois fugitifs se donnèrent pour des Irlandais, chose qui leur était d'autant plus facile que tous trois parlaient l'anglais comme leur langue maternelle.

Le 14 mai, ils louèrent une petite maison isolée sur les bords du lac et s'y établirent. Mais leur tranquillité ne fut pas longue : reconnus au bout d'un mois, les persécutions commencèrent, et, cette fois, furent tellement brutales que la princesse faillit y laisser la vie. – Une grosse pierre brisa sa fenêtre et l'eût brisée elle-même si elle l'eût atteinte. – Le duc de Chartres s'élança alors hors de la maison, armé d'un bâton, dont il tirait assez bien, dispersa les six ou huit paysans qui l'assiégeaient. Mais cette sortie faite heureusement, il fut convenu, à sa rentrée, qu'une séparation était absolument nécessaire à la sécurité de chacun. Seulement, où aller ? Que devenir ? À quel canton demanderait-on un asile ? chassé qu'on se trouvait être des deux cantons les plus tolérants de la Suisse.

Par bonheur, M. de Montjoie alors se souvint du général Montesquiou : il venait de conquérir la Savoie, et la Convention l'avait récompensé selon ses mérites en l'exilant. Mais comme, dans son commandement des Alpes, il avait rendu de grands services à Genève, la Suisse reconnaissante lui avait offert l'hospitalité.

Le général Montesquiou habitait Bremgarten.

Madame de Genlis lui écrivit et lui exposa la situation.

Aussitôt le général appela près de lui toute l'illustre famille exilée, fit entrer mademoiselle Adélaïde et madame de Genlis au couvent de Sainte-Claire, situé à un quart de lieue de Bremgarten.

Quant au duc de Chartres, le général lui conseilla de laisser passer les jours orageux en voyageant incognito en touriste, afin qu'un jour il eût cette page pittoresque dans le livre de sa vie.

C'était aussi l'avis de Dumouriez. Exilé lui-même, ce vainqueur écrivait à cet autre vainqueur, exilé comme lui :

Mon cher Montesquiou, embrassez pour moi notre bon jeune homme. Ce que vous faites pour lui est digne de vous. Qu'il profite de sa disgrâce pour s'instruire et se fortifier. Ce vertige passera, et alors il trouvera sa place. Invitez-le à faire un journal circonstancié de son voyage. Outre qu'il sera piquant de voir le journal d'un Bourbon qui roule sur autre chose que sur la chasse, les femmes et la table, je suis bien aise que cet ouvrage, qu'il pourra donner un jour, lui serve de certificat de vie, soit lorsqu'il rentrera, soit pour le faire rentrer. Les princes doivent produire des odyssées plutôt que des pastorales.

En conséquence de ce double avis, le duc de Chartres se sépara de sa sœur et se rendit à Bâle. M. de Montjoie l'y attendait, mais pour lui dire adieu seulement. On se défit des chevaux, excepté d'un seul. On retira soixante louis de cette vente ; et, le 20 juin 1793, le prince partit avec un seul valet de chambre.

C'était ce même Beaudoin qui, dans la fuite de Saint-Amand, avait exposé sa vie pour sauver celle de Dumouriez.

Beaudoin était malade et cependant il n'avait pas voulu quitter son jeune maître ; de son côté, le duc de Chartres n'ayant, comme nous l'avons dit, qu'un cheval, le donna à son valet de chambre et marcha à pied près de lui.

C'était, au reste, la bonne manière de visiter la Suisse ; il vit ainsi Neufchâtel, Morat, Uri, Unterwald, Burglen, Kussnac, le manoir de Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche, Grindewald et son glacier bleu, Rosenlowi, où les roses des Alpes croissent au milieu des neiges, le pont du Diable, où Masséna devait ensevelir l'armée de Souvarow, le Saint-Gothard, où Russes et Français devaient lutter au milieu des nuages, et où les religieux refusèrent de recevoir le prince en disant qu'ils n'hébergeaient pas les piétons de son espèce et le renvoyèrent sous un hangar où il partagea le souper et la couche des muletiers ; à Gordona, où l'hôtesse, sur sa mise, le renvoya dans la grange où, trop heureux de trouver un lit de paille, il se réveilla gardé par son hôte qui, un fusil à la main, attendait le paiement de son hospitalité ; à Lucerne,

où, tout pauvre qu'il était, plus riche encore qu'un pauvre prêtre qui attendait sur le bord du lac, faute d'une obole, il paya le passage de l'homme de Dieu.

Si économe qu'eût été le duc de Chartres, quelque privation qu'il se fût imposée en vendant son cheval, le dernier louis arriva ; comme il était en train de le changer, il reçut une lettre de M. de Montesquiou à qui il avait écrit pour lui demander quelque argent ; le général était aussi pauvre que le voyageur, mais à défaut d'argent il lui offrait une ressource.

Le général de Montesquiou était intimement lié avec le capitaine Aloyse Jost de Saint-Georges, directeur du pensionnat de Reichenau, une place promise était restée vacante, le titulaire n'était pas venu la remplir et l'on ne pouvait l'attendre plus longtemps. Ce titulaire, d'une grande famille lui-même, se nommait Chabaud Latour.

Le prince se présenta sous ce nom, subit ses examens et fut admis comme professeur de géographie, aux appointements de quinze cents francs.

Celui qui écrit ces lignes visita ce même collège trente-sept ans plus tard. Depuis deux ans, l'ex-professeur était roi de France. Peut-être sera-t-on curieux de voir ce qu'en écrivait à cette époque l'historien de cette étrange existence pleine de hauts sommets et de profonds précipices, comme cette Suisse qui, à cette époque, lui donnait l'hospitalité.

La lettre était adressée à son fils, héritier présomptif de la couronne. Elle contenait, hélas ! un triste avertissement que le temps s'est chargé de réaliser¹.

Au reste, cette station à Reichenau, c'était, il faut le dire, un des souvenirs que caressait le plus amoureusement le duc d'Orléans et même le roi.

Duc d'Orléans, il avait fait faire un tableau représentant cette salle d'étude de Reichenau ; il y était représenté debout, donnant

1. Voir aux pièces justificatives, n° 4.

une leçon de géographie au milieu des professeurs et des élèves.

Chapitre XX

Sur ces entrefaites arriva la grande révolution du 9 thermidor ; le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, crut y voir un heureux changement dans sa situation ; le vent était non-seulement au modérantisme, mais même à la réaction ; il vit dans ce changement une espérance de recueillir quelques débris de la fortune de son père ; il résolut donc de quitter le collège, et, muni d'un certificat constatant son aptitude à l'enseignement, d'un passe-port au nom de Corby, signé de toutes les autorités de Reicheneau et de Coire, il se remit en route à pied et le sac sur le dos.

Beaudoin, qui était venu avec lui à Reicheneau, mais qui, en sa qualité de palefrenier, n'eût pu que professer l'équitation dans des montagnes que les chèvres seules peuvent gravir, Beaudoin partit le premier et alla prévenir M. de Montesquiou du retour de son maître.

Le duc d'Orléans retrouva Beaudoin qui l'attendait à une demi-lieue de Bremgarten.

La route était libre. M. de Montesquiou, moins espionné qu'au premier passage du duc, se faisait une fête de le recevoir.

Cependant, par excès de prudence, monseigneur le duc d'Orléans attendit la nuit pour entrer à Bremgarten et profiter de l'hospitalité du général.

Là arriva une aventure assez singulière.

Ce nom de Corby qu'avait pris le duc d'Orléans était celui d'un jeune aide-de-camp du général Montesquiou qui, au moment où s'était exilé le général, était rentré en France ; mais depuis, ayant craint les poursuites, il s'était exilé à son tour et était venu habiter Bremgarten.

Seulement, lui aussi avait pris un autre nom que le sien et se faisait appeler le chevalier de Riosnel.

Il en résulta que lorsqu'il vit s'asseoir en face de lui, à table

d'hôte, le faux Corby, le faux Riosnel n'osa rien dire, attendu que c'était se dénoncer lui-même.

M. de Montesquiou, qui était sûr du vrai Corby, éclaircit l'affaire d'un mot.

Le jeune aide-de-camp se trouva fort honoré de prêter pour quelques mois son nom au duc d'Orléans, et, sûr que, pendant cet emprunt, il ne serait fait aucune tache à ce nom, il demeura caché sous celui de Riosnel.

Le duc d'Orléans, de son côté, prit, près du général Montesquiou, la place du vrai Corby.

Cependant les calomnies qui avaient poursuivi le père ne ménagèrent point le fils. On disait en France que le duc d'Orléans, en quittant l'armée, avait emporté des sommes énormes et vivait somptueusement à Bremgarten dans un palais que le général de Montesquiou avait fait bâtir avec l'or anglais. Le duc d'Orléans ne voulut pas servir plus longtemps de prétexte à une calomnie qui atteignait le général de Montesquiou en même temps que lui ; il résolut de se remettre en route et de s'enfoncer plus avant encore dans cette route de l'exil dont le chemin est si large pour ceux qui partent, si étroit pour ceux qui reviennent.

Cette fois, ce fut une femme qui se fit le protecteur du duc d'Orléans :

Madame de Flahaut.

C'est ainsi qu'au fur et à mesure que nous prononçons certains noms, nous trouvons la source des influences qui ont entouré le trône de 1830.

Madame de Flahaut avait d'abord écrit en France, pour démentir toutes ces basses calomnies.

J'ai vu en Suisse, disait-elle, le jeune duc d'Orléans ; depuis qu'il a quitté l'armée, sa conduite à l'égard de sa mère a été parfaite. Sa manière de vivre est celle de son aïeul Henri IV ; il est mélancolique, mais doux et modeste.

Toute son ambition est d'aller oublier en Amérique la grandeur et les

souffrances qui ont accompagné sa jeunesse, mais il ne possède rien au monde. Ne pourriez-vous pas lui rendre le service d'informer sa mère de sa noble conduite et de sa vénération pour elle.

Ce désir de visiter les États-Unis avait sa possibilité dans une circonstance qui ressortait de l'ancienne fortune du prince.

Le ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, de 1792 à 1794, avait été reçu au Palais-Royal dans les derniers jours de la puissance du prince Égalité. Avec ses principes de puritanisme exalté, le diplomate américain n'avait vu, dans le duc d'Orléans, que ce que la postérité y verra peut-être, c'est-à-dire un républicain sincère ayant fait tous les sacrifices à son pays, égaré peut-être par le double exemple de ces deux Brutus dont le nom, symbole des rigides vertus, a servi de prétexte à tant de crimes : il lui avait voué, en conséquence, une véritable amitié.

Il avait surtout connu madame la duchesse d'Orléans et avait apprécié cette sainte femme à sa valeur.

Ce ministre se nommait M. Gouverneur Morris.

Madame de Flahaut, qui, à cette époque, fréquentait fort le Palais-Royal, y avait connu M. Gouverneur Morris, et, réfugiée, comme le jeune prince, chez M. de Montesquiou, elle eut l'idée de lui écrire et de lui exposer la position de M. le duc d'Orléans.

Poste pour poste, le prince reçut une lettre de M. Gouverneur Morris par laquelle le prince était invité à passer à l'instant même en Amérique ; une fois qu'il aurait touché New-York, il serait sous la protection du gouvernement, et non-seulement n'aurait plus rien à craindre, mais n'aurait plus même à s'inquiéter de rien.

À cette lettre était jointe une traite de cent louis sur un banquier de Bâle. Ces cent louis étaient destinés aux frais de voyage du prince.

Le prince répondit aussitôt :

Bremgarten, 24 février 1795.

Monsieur,

J'accepte avec beaucoup de plaisir les offres que vous me faites, votre

bonté est un bienfait que je dois à ma mère et à notre amie. Je suis sûr que mon excellente mère sera quelque peu consolée et plus tranquille en apprenant que je suis près de vous. Dans votre heureux pays, je suis disposé à travailler pour me rendre indépendant. J'entraîs à peine dans la vie, quand les plus grands malheurs m'ont assailli, mais, Dieu merci, ils ne m'ont pas découragé. Trop heureux dans mes revers que ma jeunesse ne m'ait pas trop donné le temps de m'attacher à ma position ou de contracter des habitudes difficiles à rompre, et que j'aie été privé de ma fortune avant que d'avoir pu soit en abuser, soit même en user.

Notre excellente amie a bien voulu vous faire connaître quelques particularités concernant ma position actuelle qui est assez déplorable, mais de laquelle vous devez être instruit. J'espère, Monsieur, que ma confiance vous donnera une preuve de tous les sentiments d'estime et d'amitié que vous m'avez inspirés.

» L.-P. D'ORLÉANS. »

Il était temps, au reste, que cette voie fût ouverte à l'illustre voyageur ; la persécution qui le poursuivait allait s'étendre à M. de Montesquiou. Le duc d'Orléans apprit cette circonstance d'une façon indirecte, par quelques paroles surprises à une conversation qu'on ne le croyait pas à portée d'entendre et qu'il entendit.

Son départ fut donc résolu à l'instant même.

Le surlendemain du jour où cette révélation lui avait été faite, c'est-à-dire le 10 mars 1795, le prince quitta Bremgarten.

Quant à sa sœur, elle s'était retirée en Hongrie près de la princesse de Conti, sa tante, et avait quitté le couvent de Sainte-Claire le 11 mai 1794, c'est-à-dire depuis près d'un an.

De son côté, madame de Genlis était à Hambourg avec M. de Valence et Dumouriez.

M. de Montesquiou donna au duc d'Orléans des lettres pour Dumouriez qui, loin de renoncer à son espoir de restaurer la monarchie, y travaillait plus activement que jamais.

Le 20 mars, le duc d'Orléans arriva à Hambourg accompagné de M. de Montjoie et de Beudoin. Il y trouva Dumouriez, qui répondit aussitôt à la lettre de M. de Montesquiou. Cette réponse

contenait le passage suivant, qui vient à l'appui de ce que nous disions des espérances du vainqueur de Valmy.

J'ai embrassé, comme vous jugez bien, avec la plus grande satisfaction, mon jeune ami ; je l'ai trouvé résigné et courageux ; il a passé cinq jours avec moi. J'aurais pu le retenir assez agréablement tout l'été, mais si nous eussions été découverts, on aurait dit que j'arrangeais sa royauté, que j'élevais à la brochette le chef de la nouvelle dynastie.

En effet, je regarde dès à présent la dynastie capétienne comme finie, car aucune des révolutions qui se rengrènerait l'une sur l'autre ne lui sera favorable. Il y aura un jour un roi de France. Je ne sais quand, je ne sais qui, mais à coup sûr il ne sera pas pris en ligne directe.

Il est remarquable que presque au moment même où Dumouriez écrivait cela, ce futur roi de France se révélait par le 13 vendémiaire et devait servir à la fois à réaliser et à faire mentir la prédiction de Dumouriez.

Arrivé à Hambourg, au lieu de s'embarquer pour l'Amérique, une fantaisie de jeune homme s'empara du prince ; il voulut visiter le Nord le plus loin possible, jusqu'où la terre manquerait à ses pas, comme dit Regnard. Sans doute, avant de se placer en face de la froide réalité des Washington et des Adams, voulait-il errer un peu à travers les fantastiques brouillards d'Elseneur.

Le 6 mai 1795, il aborda en Suède.

Le roi Gustave venait d'être assassiné par Anckarstroem, Horn et Ribing, le duc de Sundermanie était régent.

Ce duc de Sundermanie, qu'on appelait le d'Orléans de la Suède, ne pouvait être qu'une protection certaine pour l'exilé. Il lui prouva toute sa sympathie, au reste, en l'accueillant à merveille et en le protégeant contre les persécutions de l'envoyé de France, nommé Rivals, qui avait reçu du Directoire ordre de surveiller, d'une façon particulière, le jeune duc d'Orléans.

Chapitre XXI

Pendant les deux mois qui venaient de s'écouler, le voyageur avait parcouru tout ce pays des vieilles légendes, véritable patrie des spectres et des fantômes, qu'on appelle le Danemark. Il avait vu le château de Cronembourg et les jardins d'Hamlet, il avait visité Elsenbourg et Gottembourg, il avait remonté le lac Vener jusqu'aux cascades du fleuve des Goths à Trohalihatan ; il avait pris la route de Norvège et visité, à Frédéricksall, la place où était mort Charles XII, puis il avait séjourné à Christiana ; il y avait, sous son nom de Corby, connu le pasteur protestant Monod, qu'il revit plus tard à Paris, puis il avait longé les côtes de Norvège jusqu'au golfe Salten, visité le Maelstroun, abîme trop réel et qui semble emprunté, pour quelque nouveau voyage de Symbad le Marin, à un conte des *Mille et une Nuits* ; puis, à pied avec les Lapons, il avait, de montagnes en montagnes, atteint le lac de Tys, avait poussé jusqu'au cap Nord, et après avoir séjourné pendant quelques jours au milieu des neiges, en face d'un océan de glace, à dix-huit degrés du pôle, il était revenu à Torneo, sur le golfe de Bothnie, où à peine quelques Français étaient-ils venus depuis que le roi Louis XV y avait envoyé Maupertuis pour mesurer un degré du méridien sous le cercle polaire.

Enfin, en revenant par Abo, le jeune prince avait parcouru la Finlande, et après avoir visité jusqu'au fleuve Kimen les champs de bataille des Russes et des Suédois, il était rentré à Stockholm, où, comme nous l'avons dit, la persécution l'attendait sur les limites du monde civilisé.

Malgré l'appui que lui offrait le duc de Sundermanie, le voyageur reprit son bâton, quitta la Suède et s'en alla joindre, dans le Holstein, Dumouriez qui l'attendait avec une grande impatience.

Dumouriez avait à lui rendre compte de ses démarches près de Charette, près de Puisaye et même près de Beurnonville qui venait

de rentrer en France, échangé, lui, les quatre commissaires de la Convention et Drouet, contre Madame Royale.

Cependant madame de Genlis s'ennuyait de l'exil, soit qu'elle crût avoir quelque motif de se plaindre de son élève, soit qu'elle espérât qu'avoir l'air de rompre avec lui était un moyen de lui rouvrir les portes de la France. Ce fut alors que, du fond du Holstein, elle lui écrivit une lettre un peu dure, un peu sévère, mais qui cependant jette un grand jour sur le caractère de celui dont nous écrivons aujourd'hui l'histoire¹.

Pendant toute cette odyssée, de graves événements s'étaient accomplis en France.

Les girondins qui avaient accusé le duc, les montagnards qui l'avaient livré, d'accord un instant sur le point, s'étaient rapidement brouillés.

Marat avait été la pierre d'achoppement.

Décrété d'accusation sur la demande de la gironde, à propos du pillage des épiciers, il avait été acquitté, porté en triomphe, et était rentré à l'Assemblée pour y faire, monstrueuse association, de concert avec Chaumette, Robespierre et Danton, cette fameuse insurrection de la Commune qui avait produit le 31 mai, ou plutôt le 2 juin, c'est-à-dire la mise en accusation du comité des Douze, la proscription des girondins et l'arrestation de madame Roland.

Puis les autres événements s'étaient déroulés rapides comme des torrents, désastreux comme des avalanches.

Charlotte Corday avait assassiné Marat et avait été exécutée.

Marie-Antoinette avait été mise en jugement, condamnée et exécutée.

Le duc d'Orléans avait été mis en jugement, condamné et exécuté.

Les vingt et un conventionnels *brissotins*, *girondins*, *fédéralistes*, comme on voudra les appeler, pros crits par la journée du 2 juin, avaient été mis en jugement, condamnés et exécutés.

Voir aux pièces justificatives, n° 5.

Chabaud, Barrère, Lacroix, Desmoulins, Danton, Héroult de Séchelles, Fabre d'Églantine et autres cordeliers avaient été mis en jugement, condamnés et exécutés.

La princesse Élisabeth, sœur de Louis XVI, cette sainte, cette martyre, avait été mise en jugement, condamnée et exécutée.

Enfin, à leur tour, Robespierre, Saint-Just, Lebas, Henriot et dix-huit autres jacobins sont mis en jugement, condamnés et exécutés.

Alors la réaction commence.

Rattachons à cette sanglante période les mitraillades de Lyon, les noyades de Nantes, la reprise de Toulon sur les Anglais par Dugommier, ou plutôt par Bonaparte.

Voyons, au milieu de tout cela, percer les hommes qui feront un jour l'Empire, Jourdan, Kléber, Lefebvre, Bernadotte, Moncey, Augereau.

Puis les exécutions réactionnaires suivent les exécutions révolutionnaires ; Carrier est exécuté, Fouquier-Tinville est exécuté.

Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Amar, Vadier sont déportés.

Puis arrive la journée du 13 vendémiaire, où Bonaparte reparaît pour annoncer Napoléon.

La Convention fait place au Directoire.

Il était temps, les prisons contenaient neuf mille prisonniers et menaçaient d'éclater si l'on essayait d'en enfermer davantage.

Le louis d'or valait deux mille six cents francs en assignats.

Mais aussi la Vendée est pacifiée, Bernadotte a battu les Russes en Suisse ; Kléber a battu les Autrichiens sur le Rhin, et Bonaparte est en train d'accomplir sa magnifique campagne d'Italie.

Cependant nul ne peut voir dans l'avenir de la France. Parmi les directeurs, aucun n'est sympathique au duc d'Orléans. Charette, sur lequel on avait compté, est fusillé. Sillery, l'agent parisien, a été guillotiné avec les girondins.

Le prince exilé a donc tout le temps d'accomplir son voyage aux

États-Unis avant qu'aucun événement important ne vienne changer la politique du gouvernement français.

D'ailleurs, ce voyage, grâce à la susceptibilité du Directoire, allait devenir un devoir pour le prince ; pendant une halte d'un instant qu'il fait à Frédérickshall, une lettre de sa mère le rejoint, elle est en date du 27 mai 1796¹.

On voit, par cette lettre du duc d'Orléans, quelle plaie profonde avait faite dans son cœur l'épître que nous avons citée dans le chapitre précédent.

Nous avons connu personnellement madame de Genlis, et nous lui avons entendu dire à elle-même que le duc d'Orléans ne la lui avait jamais pardonnée.

C'est concevable.

Le duc d'Orléans n'avait point utilisé la lettre de crédit du ministre Gouverneur Morris. Cette lettre de crédit, tirée sur Pâris, banquier à Hambourg, était de quatre cents pounds. Le duc d'Orléans en envoya cent à sa sœur, en garda trois cents pour lui, écrivit à son protecteur, en lui annonçant son départ pour l'Amérique, et s'occupa de trouver un bâtiment sur lequel faire la traversée.

La chose fut facile, un beau bâtiment de commerce faisait régulièrement et plusieurs fois par an le voyage entre Hambourg et Philadelphie. Le duc d'Orléans y arrêta son passage.

Ce bâtiment se nommait l'*America*.

Le ministre Gouverneur Morris était en mission en Allemagne, où il reçut la lettre du duc d'Orléans. Il écrivit aussitôt à ses correspondants de New-York pour ouvrir un crédit au prince, qui, malgré son désir de quitter promptement l'Europe, ne put partir de Hambourg, retenu qu'était le bâtiment par les vents d'ouest, que le 24 septembre 1796.

Une seconde lettre écrite à madame la duchesse d'Orléans nous donne tous ces détails.

1. Voir aux pièces justificatives, n° 6.

La brouille du prince avec madame de Genlis avait, comme on le voit, profité à la pauvre mère.

Son fils lui était revenu tout entier ; et nous avons vu nous-même le duc d'Orléans l'entourer, à son retour en France, et jusqu'à sa mort, de toute la vénération et de tout l'amour qu'elle méritait¹.

Enfin, comme nous l'avons dit, le 24 septembre 1796, au moment où Jourdan se laisse battre à Wurtzbourg, et où Bonaparte, après avoir détruit la troisième armée autrichienne envoyée contre lui, force Wurmser à s'enfermer dans Mantoue, l'*America* sort de l'Elbe et fait route pour les États-Unis.

Le duc d'Orléans avait pris passage comme sujet danois. Il avait pour tout compagnon de voyage, outre son fidèle Beudoin, un émigré français, ancien colon de Saint-Domingue, qui, fort embarrassé du peu d'anglais qu'il savait et voyant avec quelle facilité le duc d'Orléans parlait cette langue, le pria, dans un patois inintelligible, de vouloir bien être son interprète.

Alors le duc d'Orléans l'invita à lui parler français, lui disant que, tout étranger qu'il fût, la langue française lui était familière.

— En effet, répondit celui-ci, pour un Danois, vous ne le parlez pas mal.

Et, enchanté d'avoir trouvé dans le seul compagnon de voyage qu'il eût un homme avec lequel il pouvait causer, notre émigré ne quitta plus le duc, excepté à la hauteur de Calais, où un événement imprévu lui fit faire le plongeon jusqu'à fond de cale.

Un corsaire français conduisant deux bâtiments anglais qu'il venait de capturer héla l'*America* et lui ordonna de mettre en panne et de se préparer à recevoir sa visite.

La terreur de l'émigré fut grande : il craignait fort d'être reconnu et ramené en France.

Pour lui la France en était toujours à 93, et il se voyait déjà jugé et condamné. Le duc d'Orléans essaya de le rassurer et de le déter-

1. Voir aux pièces justificatives, n° 7.

miner à affronter la visite du corsaire ; mais il n'y eut pas moyen.

— On voit bien, lui dit-il, que vous n'êtes pas Français comme moi, vous. Si vous étiez Français, vous ne seriez pas à votre aise.

Et il se précipita à fond de cale.

Un instant après, les corsaires étaient à bord, et le capitaine leur faisait voir ses papiers.

Le duc d'Orléans, debout, assistait à l'examen.

— Bon ! dit le chef des visiteurs, de Hambourg à Philadelphie, c'est-à-dire de port neutre à port neutre. Continuez votre route : nous n'avons rien à faire là dedans. Seulement, si nous avons un conseil à vous donner, serrez la côte d'Angleterre : elle vaut mieux que la terre de France.

Et, reprenant la mer, ils remontèrent dans leur bâtiment.

Derrière eux, la tête de l'émigré reparut à l'écoutille.

— Eh bien ? demanda-t-il au duc d'Orléans.

— Eh bien ! ils sont partis.

— Bien partis ?

— Regardez.

L'émigré sortit de l'écoutille et regarda avec précaution par-dessus le bastingage du bâtiment.

— Ah ! ah ! dit-il, en effet, ils sont partis. Que le diable les emporte ! ils m'ont donné une fière venette.

Le 21 octobre suivant, c'est-à-dire vingt-sept jours après le départ, le bâtiment jetait l'ancre devant Philadelphie.

Le duc d'Orléans bondit de la barque sur le quai ; et, tirant une cocarde tricolore, il la mit à son chapeau.

Il venait de toucher enfin une terre libre.

L'émigré s'approcha de lui.

— Mais, Monsieur, lui dit-il, vous êtes donc Français ?

— Sans doute, répondit le prince.

— Mais alors, si vous êtes Français, comment êtes-vous resté là pendant la visite des corsaires ?

— Monsieur, lui dit le prince, si, depuis quatre ans, vous aviez

autant souffert que moi, vous ne craindriez plus rien, et vous seriez d'avis qu'il n'y a pas de danger qui vaille la peine que, pour le fuir, on descende à fond de cale.

— Mais qui êtes-vous donc ? demanda l'émigré.

— Je suis Louis-Philippe d'Orléans, citoyen des États-Unis d'Amérique.

Et saluant l'émigré tout étourdi, le prince entra dans la ville.

Quinze jours après, le duc de Beaujolais et le duc de Montpensier s'embarquaient à Marseille.

Pendant leur détention à la tour Saint-Jean, les deux frères avaient tenté de s'évader par une fenêtre élevée de vingt pieds à peu près au-dessus du sol : ils devaient gagner le quai.

Le duc de Beaujolais, passé le premier, était déjà sur la terre ferme quand, le pied manquant à M. le duc de Montpensier, il tomba sur les pierres qui bordent le port et se brisa la jambe.

Le voyant incapable de fuir, le duc de Beaujolais revint se livrer lui-même.

Depuis longtemps, on leur promettait la liberté ; et tant de fois ils avaient vu s'écouler le jour qui devait ouvrir les portes de leur prison, qu'ils avaient cessé d'espérer. Enfin, le 2 novembre, on vint leur dire que ce serait pour le 5 ; et, le 3 et le 4, comme ils tremblaient que cette fois on les trompât encore, on leur renouvela cette promesse.

Le 7 janvier 1797, les trois princes furent réunis, libres et presque riches grâce à la lettre de M. Gouverneur Morris ; ils résolurent de voyager dans l'intérieur du pays.

Après avoir assisté à la séance où Washington, heureux et fier de rentrer dans la vie privée, remettait la présidence aux mains de M. Adams, son successeur, ils partirent à cheval, le 2 avril, sans autre suite que le fidèle Beaudoin.

Une lettre du duc de Montpensier à sa sœur madame Adélaïde résume mieux que nous ne pourrions le faire ce beau voyage¹.

1. Voir aux pièces justificatives, n° 8.

Quatre ans auparavant, Chateaubriand, cet autre prince exilé, avait fait le même voyage. Je ne sais point ce qu'ont valu ou ce que vaudront à la France, à part la gouache promise par le duc de Montpensier à sa sœur, ces quelques connaissances qu'il avait acquises, mais le voyage de Chateaubriand, lui, a valu le *Génie du Christianisme* et les *Natchez*, sans compter cette relation merveilleuse toute scintillante de nuits étoilées, toute murmurante de brises sauvages, toute resplendissante de lacs réfléchissant le ciel et de cascades réfléchissant le soleil dans chaque goutte d'eau qui se précipite comme une gaze, qui rejaillit comme une étincelle, qui s'évanouit comme une vapeur.

Ô génie, seul prince de droit divin qui existe au monde, ne seras-tu donc jamais reconnu que par la postérité !

Les princes revinrent à Philadelphie, le manque d'argent les forçait d'interrompre leur voyage ; mais, à peine y étaient-ils arrivés, que la fièvre jaune se déclara : en deux ou trois jours, la panique fut universelle, et chacun s'enfuit, excepté le duc d'Orléans et ses frères ; la même cause qui avait interrompu leur voyage les clouait à Philadelphie.

Ils demeurèrent donc, et la fièvre jaune passa sans les atteindre.

Cette pénurie dura jusqu'à la fin de septembre, époque à laquelle une somme assez forte, envoyée par leur mère, arriva d'Europe aux exilés. Ce premier voyage, si fatigant qu'il eût été, avait exalté la jeune imagination des trois princes, qui résolurent d'en faire un second.

Ils partirent pour New-York, visitèrent Newport et Providence, parcoururent les Massachusets, les New-Hampshire, le Maine, remontèrent jusqu'à Boston, et peut-être rencontrèrent dans ces courses le jeune Cooper, ce grand poète qui rêvait déjà cette merveilleuse épopée dont les principaux personnages sont des chasseurs, des soldats et des sauvages.

Tout à coup, la nouvelle de la révolution du 18 fructidor parvint aux jeunes princes avec tous ses détails.

Pendant la nuit du 17 au 18 fructidor, Augereau, appelé par Barras, était entré dans Paris avec dix mille hommes et quarante pièces d'artillerie, et, à quatre heures du matin, les Parisiens étaient réveillés par le bruit du canon.

On sait comment s'accomplit cette révolution et quels en furent les résultats. Les deux assemblées composant le corps législatif furent cernées, deux directeurs, cent cinquante-quatre députés et cent quarante-huit citoyens accusés de complicité avec eux furent déportés, les prêtres réfractaires et les émigrés, expulsés de nouveau ; le bannissement des Bourbons de la branche aînée et des Bourbons de la branche cadette, poursuivi avec plus de rigueur que jamais ; enfin, le Directoire, investi de la toute-puissance dictatoriale, avec le droit de mettre les villes en état de siège et de faire juger les suspects par les commissions militaires. C'était, à peu de chose près, une seconde terreur contre les débris royalistes échappés à la première.

La duchesse d'Orléans, respectée par Marat et par Robespierre, la duchesse d'Orléans, réfugiée chez le duc de Penthièvre pendant les terribles années de 93 et 94 sans y être inquiétée, fut cette fois arrêtée, enfermée à la Force, enfin, jetée hors de France le 26 septembre 1797 avec une pension de cent mille francs payables sur ses biens confisqués.

Elle se retira en Espagne.

D'autres nouvelles, plus étranges encore que celles-ci, arrivaient en même temps aux jeunes princes ; un homme dont le nom leur était à peine connu au moment où ils avaient quitté la France grandissait avec rapidité ; ce nom, prononcé à Toulon, avait fortement retenti au 13 vendémiaire, et, répété par les échos de Montenotte, d'Arcole et de Lodi, commençait à remplir le monde. Ce nom, c'était celui de Bonaparte.

Cependant ces dernières nouvelles étonnaient peut-être, mais n'inquiétaient pas encore les princes. Cette fortune rapide, aussi bien attribuée au hasard qu'au génie, n'était encore que la fortune

d'un soldat, et, quoique, en prévision des événements futurs, le vainqueur de l'Italie eût déjà enlevé de son nom la lettre qui l'italianisait, Bonaparte seul, en supposant même qu'un coin du voile eût été déchiré pour lui, Bonaparte seul avait pénétré dans les futurs destins de Napoléon.

Néanmoins, attiré en Europe par le double désir de revoir sa mère et de se rapprocher des événements dans lesquels tout un parti continuait de mêler son nom, le duc d'Orléans résolut de quitter l'Amérique et de se rendre en Espagne.

Une seule chose faisait difficulté à ce projet, c'était la guerre déclarée entre la Péninsule et l'Angleterre.

Les princes, après un conseil tenu entre eux, les princes résolurent de se rendre à la Louisiane ; de la Louisiane ils gagneraient la Havane, et de la Havane un point quelconque de l'Europe.

On obtint l'assentiment du ministre d'Espagne à Philadelphie, et l'on partit le 10 décembre 1797, le même jour où Bonaparte, de retour de Rastadt, était présenté au Directoire, et où Paris célébrait la paix de Campo-Formio.

Les princes avaient leurs chevaux ; mais, comme le voyage à cheval était trop fatigant pour les ducs de Montpensier et de Beaujolais, tous deux de faible santé, on acheta un chariot, on y attela les trois chevaux, et l'on voyagea à la manière de ces émigrants qui allaient à cette époque chercher fortune dans l'intérieur des terres et discuter avec les peaux rouges les limites d'un établissement.

Le voyage fut long, car on ne pouvait faire plus de huit ou dix lieues de France par jour ; à Carlisle, le chariot versa et le duc d'Orléans faillit être tué ; à Pittsburg, on trouva le Monongahela glacé ; par bonheur, l'Alleghany était encore libre ; on acheta une barque comme on avait acheté un chariot, et le 3 janvier 1798, les trois princes se hasardèrent sur l'Ohio. Parvenus au fort Mausac, après avoir eu à combattre à peu près les mêmes dangers que dans une navigation polaire, ils s'y approvisionnèrent de gibier et se

hasardèrent sur le Mississippi, qu'ils descendirent jusqu'à la Nouvelle-Orléans, où ils arrivèrent le 17 février ; là, on avait résolu d'attendre l'arrivée d'une corvette espagnole ; mais, la corvette n'arrivant pas, on partit sur un navire américain qui, arrivé au milieu du golfe du Mexique, se fit capturer par une frégate anglaise.

Les princes crurent d'abord l'événement plus désastreux qu'il ne l'était réellement : la frégate naviguait sous pavillon tricolore, et ils pensèrent être tombés aux mains du Directoire.

L'ordre d'amener donné en anglais les rassura ; cependant, avant de monter à bord, le duc d'Orléans cria en anglais au lieutenant :

— Monsieur, je suis le duc d'Orléans, mes deux compagnons sont mes frères le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais. Nous nous rendions à la Havane, veuillez prévenir le capitaine de notre présence.

Le capitaine accourut ; c'était celui qui fut depuis l'amiral Cochrane et que nous avons connu à Paris chez le duc d'Orléans, rentré en France et habitant le Palais-Royal. Il annonça aux exilés qu'ils seraient les bienvenus à son bord et leur envoya une corde pour faciliter l'ascension ; mais la corde, mal jetée ou mal saisie, échappa au duc d'Orléans, qui tomba à la mer, mais qui, nageant parfaitement, en fut quitte pour un bain qui n'avait rien de dangereux sous cette température presque tropicale.

Ce que les princes avaient regardé d'abord comme un événement fâcheux était au contraire une bonne fortune. Le capitaine Cochrane mit sa frégate à la disposition du duc d'Orléans, et, ayant appris, comme nous l'avons dit, que les princes se rendaient à la Havane, voulut les y conduire lui-même.

Ils arrivèrent à cette destination le 31 mars.

Là, ils furent arrêtés par des ordres formels de la cour de Madrid qui défendaient positivement qu'on laissât les princes français entrer en Espagne.

La vieille inimitié entre le régent et Philippe V n'était pas morte.

Les princes avaient été bien reçus à la Havane, ils songèrent un instant à s'y arrêter et à y fonder un établissement ; mais le comte de Frobert, gouverneur général de l'île de Cuba, reçut, le 21 mai 1799, l'ordre d'expulser les princes français des colonies espagnoles du Nouveau-Monde.

La Louisiane seule était exceptée, et les princes avaient autorisation d'y demeurer.

C'était le jour même où Bonaparte levait le siège de Saint-Jean-d'Acre, où le roi de Suède entra dans la coalition, et où Souvarov s'emparait d'Alexandrie.

Le duc d'Orléans refusa cette étrange hospitalité, et, suivi de ses frères, il monta sur un parlementaire espagnol qui le conduisit aux îles anglaises de Bahama et d'Halifax, où le duc de Kent, fils du roi d'Angleterre et père de la reine Victoria, les reçut en princes, mais sans prendre sur lui cependant de leur donner passage pour l'Angleterre sur un bâtiment de l'État.

Force fut alors aux exilés de retourner aux États-Unis, qui, moins scrupuleux, facilitèrent leur passage pour Londres, où ils arrivèrent en janvier 1800.

Chapitre XXII

Depuis trois mois, Bonaparte avait fait le 18 brumaire et se trouvait à peu près maître de la France.

Aussi, en débarquant à Falmouth et en apprenant les étranges nouvelles qui, de la France, se répandaient sur l'Europe, Louis-Philippe écrivait-il à Gouverneur Morris, son ancien protecteur, cette lettre qui constatait son étonnement.

30 janvier 1800.

J'apprends qu'un paquebot va partir pour New-York, et je profite de cette occasion pour vous informer de notre heureuse arrivée, après une traversée de vingt et un jours, après peu de mauvais temps et sans avoir, Dieu merci, rencontré de croisières d'aucune espèce. Cependant, nous vîmes un vaisseau qui n'était pas anglais ; il voulut bien, par bonheur, avoir peur de nous. Nous sommes d'autant plus heureux qu'en ce moment la mer est couverte de corsaires et que quatre paquebots viennent d'être pris.

Les journaux ne parlent que de captures et de coups de vent.

Je vous écrirai bientôt plus au long ; mais je n'ai en ce moment à vous annoncer que notre bon retour. Vous voyez que je suis né heureux.

Bonaparte, premier consul ! l'abbé Siéyès son collègue !! et l'évêque d'Autun son ministre !!!

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait pour Louis-Philippe par trois points d'exclamation.

En effet, la vue de ce qui se passait en Europe, cette grande réédification du monde moderne à sa genèse, devait bien étonner le fils de Philippe Égalité, l'écuyer de madame de Genlis, l'élève de Dumouriez.

De Dumouriez qui, si étonné lui-même de ce qui se passait, écrivait les lignes suivantes, étrange démenti à sa conduite depuis sept ans.

Vous m'indiquez comme chef d'une faction d'Orléans, vous m'en-

globez comme chef de cette faction, avec une dame célèbre par sa plume, qui, malheureusement pour elle, a écrit contre le jeune prince qui se trouve compromis par l'accusation que vous portez contre moi. Je connais très-peu cette dame, que je n'ai vue qu'à Tournai, en 1793, lorsqu'elle accompagnait la jeune et intéressante princesse que j'ai sauvée alors de la proscription et de la rage des Robespierre et des Marat. Je n'ai pas revu cette dame depuis ; j'étais fort lié avec le jeune prince, c'est chez moi qu'il a fait sa réponse à l'écrit indiscret qu'elle avait lancé contre lui. Ces deux pièces ont été imprimées à Hambourg et sont connues de vous.

Vous jugez donc bien qu'il ne peut y avoir aucune liaison entre nous et encore moins l'union nécessaire à une faction.

Je n'ai pas besoin de défendre les trois jeunes princes de la branche infortunée que les scélérats veulent séparer pour jamais de l'arbre auguste qui a si longtemps honoré notre patrie. Je ne dirai que peu de mots sur le jeune duc d'Orléans. Il a pleuré avec moi la mort de Louis XVI, il s'est réuni à moi pour la venger, il a quitté avec moi la France ; depuis lors il a continuellement voyagé en Suisse, en Danemark, en Norvège, en Laponie, en Suède, en Amérique, à la Havane, où il s'est rendu depuis un an avec ses frères. Quand, par qui, avec qui, comment pourrait-il, éloigné, errant et pauvre, communiquer, intriguer, comploter avec les scélérats de Paris, qui peut-être abusent de son nom, et qu'il ne connaît pas ? Vous pouvez, Monsieur, dans la ville que vous habitez, prendre des informations précises sur sa conduite et son caractère. Vous êtes entouré de gens qui le connaissaient particulièrement. Il n'a montré, partout où il a été, que de l'application, de la constance et des vertus.

Quant à moi, Monsieur, si j'étais chef d'une faction usurpatrice, j'aurais ménagé les scélérats que dans tous mes écrits j'ai couverts d'opprobres. Je me serais réservé des moyens de raccommodement pour pouvoir rentrer en France et me rallier à mes complices.

J'aurais évité de me montrer toujours royaliste, toujours attaché à l'ordre naturel de la succession. Tous mes écrits font foi de mes sentiments. Oui, Monsieur, je suis royaliste, je reconnais Louis XVIII pour mon légitime souverain. Tout mon espoir de la régénération de la France réside dans ses vertus, son expérience, ses lumières, sa clé-

mence, et dans le retour de la nation à la vérité, à la raison, à l'amour de l'ordre, de ses lois et de ses rois.

Tels sont les sentiments dans lesquels je veux vivre et mourir.

J'ai l'honneur, d'être, etc.

DUMOURIEZ.

On retrouvera cette lettre dans le *Spectateur du Nord* du mois d'octobre 1799.

Au reste, une déclaration des jeunes princes vint à l'appui de cette lettre de Dumouriez. Cette déclaration, qui devait être le pacte de réconciliation entre la branche aînée et la branche cadette, fut à peu près dictée par M. le comte d'Artois à M. le duc d'Orléans. Un double en fut envoyé à Louis XVIII, alors à Mittau, tandis que l'original demeurait aux archives du comte d'Artois à Londres.

Voici le texte de cette déclaration qui, on en conviendra, ressemblait fort à une rétractation.

Nous déclarons qu'étant convaincus que la majorité du peuple français partage tous les sentiments qui nous animent, nous faisons, tant au nom de nos loyaux compatriotes, qu'en notre propre nom, le serment solennel et sacré que nous avons prêté, sur notre épée, à notre roi, de vivre et de mourir fidèles à notre honneur et à notre souverain légitime. Si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait, à ce qu'à Dieu ne plaise, à placer, *de fait et jamais de droit*, sur le trône de France tout autre que notre roi légitime, nous déclarons que nous suivrions, avec autant de confiance que de fidélité, la voix de l'honneur qui nous prescrit d'en appeler, jusqu'à notre dernier soupir, à Dieu, aux Français et à notre épée.

Nous demandons comment aurait été reçu au Palais-Royal l'audacieux qui eût remis, le 8 août 1830, cette déclaration sous les yeux du roi Louis-Philippe I^{er}.

Grâce à cette déclaration, le duc d'Orléans et ses frères prirent à l'étranger la position de *princes français* et eurent part aux subventions accordées par l'Angleterre.

Leur part fut une rente de cinquante mille livres.

Au reste, ce rapprochement avait été ménagé depuis six mois par la duchesse douairière d'Orléans ; elle avait écrit à Louis XVIII qui, à cette occasion, écrivait de son côté au duc d'Harcourt, le 27 juin 1799 :

Je m'empresse de vous faire part, monsieur le duc, de la satisfaction que j'éprouve d'avoir pu exercer ma clémence en faveur de M. le duc d'Orléans, mon cousin. Sa respectable mère, cette princesse vertueuse, a été trop grande dans ses malheurs pour recevoir de ma part une nouvelle atteinte qui aurait porté le désespoir et la mort dans son cœur. Elle a été l'intermédiaire entre son roi et son fils. J'ai recueilli avec sensibilité les larmes de la mère, les aveux et la soumission du jeune prince que son peu d'expérience avait livré aux suggestions coupables d'un père monstrueusement criminel.

Cette détermination a été prise de l'aveu de mon conseil et j'ai la bien douce satisfaction de vous annoncer que ses membres ont proclamé d'une voix unanime les mots de clémence et de pardon.

LOUIS.

C'était, comme on le voit, un terrible usurier que Louis XVIII, et il faisait payer cher cette clémence et ce pardon qu'il ne donnait pas, mais qu'il prêtait pour avoir le droit de les reprendre.

Malgré ce rapprochement apparent, les relations étaient difficiles entre le duc d'Orléans et le comte d'Artois. Aussi le duc d'Orléans reprit-il son projet de voyage en Espagne. La duchesse douairière d'Orléans résidait à Saria près Barcelone. Ses trois fils s'embarquèrent pour Minorque, où ils trouvèrent une corvette napolitaine qui les conduisit à Barcelone.

Mais les susceptibilités de la cour d'Espagne étaient toujours les mêmes, et les jeunes princes ne purent débarquer, et force leur fut de retourner en Espagne sans avoir vu leur mère et sans avoir pu communiquer avec elle autrement que par lettres.

Cette communication eut pour résultat la réunion de la princesse Adélaïde avec sa mère.

Pendant ce temps, Bonaparte affermissait à Marengo son pou-

voir naissant, non-seulement sur la France mais sur l'Europe, et s'apprêtait à prendre le titre d'empereur des Français en forçant le roi d'Angleterre à abandonner son titre de roi de France.

Ces nouvelles avaient une grande influence sur l'Europe. Le 21 janvier 1801, jour anniversaire de la mort de Louis XVI – l'empereur Paul avait-il réfléchi à cette étrange coïncidence de date ? – le 21 janvier 1801, l'empereur Paul abandonna la cause des Bourbons et invita Louis XVIII à s'éloigner de Mittau avec sa petite cour. L'invitation équivalait à un ordre. Louis XVIII quitta Mittau et passa en Prusse.

Mais la Prusse elle-même ne voulait rien faire de désagréable au premier consul et à la République française, de sorte que Louis XVIII fut invité à quitter son titre de roi de France. Il n'y avait pas moyen de résister. Il prit celui de comte de Lille.

La fortune de Bonaparte marchait à pas de géant ; le bonheur qui plane sur les hommes prédestinés l'accompagnait partout. Touché d'un boulet à Marengo, il en avait été quitte pour une égratignure. Menacé par la machine infernale de Carbon et de Saint-Régent, il avait vu la machine infernale, en éclatant, tuer autour de lui cinquante-six personnes et en blesser vingt-deux. Enfin, il avait échappé à Georges Cadoudal, le plus terrible, peut-être, des conspirateurs armés contre lui, et dont la conspiration, en le délivrant de Moreau et de Pichegru, ses deux ennemis, lui fournit encore l'occasion de mettre à néant tous ces bruits d'intelligence répandus entre lui et les Bourbons.

Le duc d'Enghien, arrêté le 15 mars 1804 à Ettenheim, arrivé le 20 à Paris, était fusillé le 21 dans les fossés de Vincennes.

Enfin, le 2 novembre de la même année, le pape Pie VII partait de Rome, arrivait le 25 du même mois à Fontainebleau, se rendait à Paris le 28 dans la même voiture que Napoléon et, le 2 décembre, le sacrait à Notre-Dame empereur des Français.

C'étaient là de rudes coups portés aux espérances des princes exilés.

Chapitre XXIII

Suivons sur le futur roi de France, qui devait à son tour échapper à la machine infernale de Fieschi, aux balles d'Alibaud, de Meunier et de Lecomte, l'effet produit par ces divers événements.

La mort de Georges Cadoudal avait suivi de près l'exécution du duc d'Enghien, une partie des conjurés était morte sur l'échafaud, une autre avait été graciée par l'empereur, quelques-uns avaient pu fuir et s'étaient réfugiés en Angleterre.

Cette fois, le comte d'Artois ne s'endormit pas dans une confiance absolue ; il manda chez lui un des officiers de Georges Cadoudal, dont l'aptitude lui était connue ; c'était Brèche qui, plus heureux que son général, avait pu retourner en Angleterre après la tentative de Paris.

- Connaissez-vous Dumouriez ? lui dit le prince.
- Non, Monseigneur, répondit Brèche.
- Tant pis ; ses alentours vous sont-ils également étrangers ?
- Je ne les connais pas même de nom.
- Je le regrette beaucoup.
- Pour quelle raison, Monseigneur ?
- Parce que je vous aurais engagé à les voir.
- Pourquoi, Monseigneur ?
- Pour causer.
- Sur quel sujet ?
- Sur ce qui vous ferait plaisir, peu importe.
- Si ce n'est que cela, je verrai à me mettre en rapport avec Dumouriez ou avec ses amis.
- Voyez cela le plus tôt possible.

Dumouriez habitait une petite maison de campagne près de Londres. Dès le lendemain, Brèche s'y rendit et alla se promener près du jardin, ne paraissant occupé que d'en admirer l'élégance et les belles fleurs. Quelqu'un de la maison, l'ayant remarqué,

l'engagea poliment à entrer, ce qui fut accepté. La conversation s'entama en anglais, mais bientôt Brèche dit :

— Je vous crois Français comme moi, il nous serait plus commode de parler notre langue.

— Je suis de votre avis, répondit le personnage.

L'entretien ayant continué en français, Brèche demanda à son interlocuteur s'il était émigré ; sur sa réponse qu'il était émigré, sur sa réponse qu'il était attaché au général Dumouriez, habitant de cette maison, il ajouta que lui aussi n'était pas tout à fait émigré, mais un compagnon de Georges, ce qui parut lui faire prendre à la conversation un intérêt plus vif.

— Et vous êtes allé à Paris avec lui ? dit-il.

— Oui.

Alors il entra dans la maison et revint bientôt inviter Brèche à déjeuner de la part de Dumouriez, ce qui fut accepté, et il suivit son guide, qui le mit en présence du général.

On fit encore un tour de jardin.

— Vous étiez donc à Paris avec Georges, lui dit le général, c'est une grande perte pour le parti royaliste.

— Irréparable.

— Il reste encore bien des éléments.

— Sans doute ; mais qui saura s'en servir ?

— Oh ! les hommes capables ne manquent pas.

— J'en connais un, dit l'officier royaliste.

— Lequel ?

— Vous, général.

— Oh ! non ! j'ai commandé des armées républicaines ; sans être jacobin, j'en ai porté les couleurs. Jamais les royalistes ne me le pardonneront ; mais il est une autre personne qui conviendrait mieux.

— Qui donc ?

— Le duc d'Orléans.

— Comme vous il a commandé les troupes républicaines et il

a été à la société des Jacobins.

— C'est vrai, mais on excuse chez un prince ce que l'on n'excuse pas chez un particulier.

— Reste à savoir si la chose conviendrait au duc d'Orléans et aux royalistes de l'intérieur.

— En ce qui regarde le prince, je puis vous répondre positivement ; quant aux royalistes, vous devez être plus éclairé que moi sur ce point.

— Mais un argument de cette nature conviendrait-il au gouvernement anglais, sans la participation duquel on ne peut rien entreprendre ?

— À ce égard, je puis vous assurer qu'il ne se rencontrera point de difficultés.

— Il ne me reste plus qu'une observation à faire, général, celle de savoir si un pareil projet recevrait l'approbation de la branche aînée ?

Sur cette objection, Dumouriez fit claquer en l'air son doigt du milieu et son pouce avec un geste ironique, et il dit :

— Oh ! ma foi, ils approuveront ou ils n'approuveront pas ; mais nous n'en marcherons pas moins.

À l'effet produit par ces paroles, il jugea qu'il était allé trop loin, et il s'empessa d'ajouter pour correctif :

— *Dans l'intérêt général de la cause royaliste.*

Brèche devina alors sans peine dans quel but le comte d'Artois l'avait chargé de voir Dumouriez. Après quelques phrases insignifiantes, il prit congé. Le général prit son adresse, l'engageant à réfléchir sur l'intéressant objet de leur conversation.

Le lendemain, Brèche rendait comte de cette conversation au comte d'Artois, et le comte d'Artois, selon son habitude, dans ses moments de préoccupation, *se mordait la lèvre inférieure.*

Il dut se la mordre bien autrement encore à Rambouillet lorsqu'il apprit que le duc d'Orléans était nommé lieutenant général du royaume, et à Cherbourg lorsqu'il apprit que Louis-Philippe était

proclamé roi.

Brèche retourna une seule fois chez Dumouriez, et l'ouverture n'eut pas de suite.

Vers la fin de 1805, les premières propositions de servir contre la France furent faites au duc d'Orléans par le roi de Suède, Gustave IV, qui venait d'adhérer à la coalition.

Ici, nous touchons à la partie véritablement délicate de la vie du duc d'Orléans, puisque la popularité de Louis-Philippe reposa surtout sur ce qu'il n'avait jamais voulu servir contre la France.

Il est donc de notre devoir d'historien de ne marcher que pas à pas dans cette partie de la vie du roi et de ne rien attester que la preuve à la main.

L'agent de Gustave IV et des Bourbons était un nommé Fauche-Borel.

Voici comment il avait conquis la confiance des princes émigrés et du roi de Suède :

Malgré la protestation de Louis XVIII, Napoléon s'était fait empereur. La France l'avait proclamé, et l'Europe l'avait à peu près reconnu.

La situation était grave pour le prétendant ; il résolut, dans un congrès de famille, de rédiger, dans le but d'une restauration future, une déclaration de principes qui prouvât aux Français qu'en cas de retour, il était prêt à faire des concessions à l'esprit de liberté qui avait chassé les Bourbons de France.

La difficulté était de savoir où l'on se réunirait.

On a vu que Paul I^{er} avait invité le roi à quitter Mittau. Louis XVIII s'était, avec l'autorisation de la Prusse, retiré à Varsovie ; mais, en lui accordant cette hospitalité, la Prusse avait déclaré :

« Que cet asile avait un sens limité, qu'il ne pouvait être que pour abriter sa tête proscrire ; mais qu'en aucun cas Varsovie ne pouvait servir de chef-lieu à un projet de la maison de Bourbon contre le gouvernement établi en France et reconnu par la Prusse. »

On fit demander au roi Gustave IV une ville où tenir ce congrès, et il accorda la ville de Calmar, petite ville épiscopale de Norvège.

Le roi Louis XVIII et le comte d'Artois s'y trouvèrent le 5 octobre 1804.

Ce fut à cette réunion que furent posées les premières bases de la Charte.

Fauche-Borel avait été l'intermédiaire entre le prince français et le roi de Suède.

Fauche-Borel, sujet prussien, avait été compromis dans l'affaire de Pichegru ; il était resté longtemps en prison et n'en était sorti que sur les vives instances du roi de Prusse.

Cette fois encore, ce fut lui qui se fit fort de réunir à l'armée suédoise le duc de Berry et le duc d'Orléans. Le roi Gustave lui donna tout pouvoir de traiter avec les deux jeunes princes.

Mais, si vite qu'eût agi Fauche-Borel, la fortune de Napoléon avait marché plus vite encore que lui. La bataille d'Austerlitz avait amené la paix de Presbourg, et la paix de Presbourg l'anéantissement de la coalition.

L'auteur de la *Vie anecdotique du roi Louis-Philippe* nie que le prince ait accepté les offres du roi de Suède et ait consenti à se réunir à la coalition ; mais l'auteur de sa vie publique et privée l'affirme. Nous ne déciderons point entre eux, et nous, nous nous contenterons de citer une lettre que le jeune prince écrivait, le 5 novembre 1806, à M. le comte d'Entraigues, chargé par l'Angleterre d'une mission près de la Russie.

On y verra un passage sur la Pologne qui ne manque pas d'intérêt :

J'ai bien du regret, mon cher comte, de me trouver engagé demain. Je serai libre dimanche et vous me feriez plaisir de venir dîner avec moi.

Nous aurons le comte de Starhemberg, qui sait vous apprécier et qui désire vous revoir et cultiver votre connaissance. J'ai pensé que ce jour-là vous conviendrait mieux que tout autre, parce que dans ce pays-ci le

dimanche est un jour mort pour les affaires et qu'il appartient de droit aux amis qu'on a.

Si vous voulez venir avant le dîner, nous causerons à notre aise et puis nous causerons généralement pendant et après le dîner. Je pense comme vous que tout est très-mal ; mais que tout est loin d'être perdu. Avec de l'énergie et de la vigueur tout peut et doit être rétabli. Il faut que l'empereur de Russie ne souffre pas la paix de la Prusse ; il faut, si elle est faite, qu'il ne la reconnaisse pas. Il doit mettre en mouvement toutes les forces de son vaste empire, pour empêcher la résurrection révolutionnaire de la Pologne, et il le doit également, soit que la Prusse ait la lâcheté de s'y soumettre, soit qu'elle ait le courage de s'y opposer. Le sort de l'empire de Russie, comme celui de la Prusse, dépend de celui de la Pologne. Je ne crois point que *Buonaparte* essaie de forcer l'Oder cet hiver ; s'il le fait et qu'il y réussisse, je pense que ce mouvement peut et doit lui faire trouver son Pultawa et que l'empereur Alexandre pourra venger Austerlitz et réparer Auerstadt. Il ne faut que de la célérité, de la vigueur et surtout de la résolution. Nous causerons de tout cela à fond et si vous trouvez que mes idées en soient dignes, votre plume de feu les transmettra.

Recevez, mon cher comte, l'assurance bien sincère de ma considération et de tous mes sentiments pour vous.

L.-P. D'ORLÉANS.

Chapitre XXIV

Ce fut vers ce temps que mourut le pauvre duc de Montpensier, toujours souffrant depuis sa captivité à Marseille. Atteint d'une maladie de poitrine, il s'éteignit doucement et lentement à Saltill, près Windsor. Il fut enterré à Westminster, où nous avons salué sa tombe en allant déposer Louis-Philippe dans la sienne.

Le comte de Beaujolais ne lui survécut que bien peu de mois. Atteint de la même maladie qui venait de tuer son frère, on lui conseilla un climat plus doux ; les deux seuls endroits, les deux seuls ports d'une latitude tempérée que l'état de l'Europe laissât aux proscrits étaient Malte ou Madère ; le comte de Beaujolais choisit Malte ; car Malte, c'était encore l'Angleterre. Le duc d'Orléans l'y accompagna ; mais à Malte, la chaleur était si étouffante qu'un médecin proposa Nicolosi, c'est-à-dire les régions moyennes de l'Etna. On écrivit au roi Ferdinand IV, qui accorda la permission, mais quand cette permission arriva, le comte de Beaujolais était mort.

Le jeune prince fut enterré pendant les premiers jours de juin 1808 dans l'église Saint-Jean, avec les plus grands honneurs.

En 1829, le duc d'Orléans, pendant un voyage qu'il fit en Angleterre, fit élever dans l'église de Westminster un monument au duc de Montpensier, et, en 1843, il remplit le même devoir pieux envers le comte de Beaujolais.

Puis, singulière destinée de cet homme, il s'en retourna mourir à son tour en exil, comme y étaient morts ses deux frères.

Ce fut du rocher de Malte, ce fut au chevet de son frère mourant que, le 17 avril 1808, le prince Louis-Philippe écrivit cette lettre à Dumouriez :

Hélas ! c'est pour les hommes politiques surtout qu'a été fait le terrible proverbe *Scripta manent*.

Ma position bizarre présente quelques avantages que je puis m'exa-

gérer, mais dont il me semble qu'on pourrait tirer parti, ce qui est tout ce que je demande. Je suis prince français, et cependant je suis Anglais, d'abord par besoin, parce que nul ne sait mieux que moi que l'Angleterre est la seule puissance qui veuille et qui puisse me protéger ; je le suis par principe, par opinion et par toutes mes habitudes. Dans ma conversation avec la reine, nous allons beaucoup plus loin que je ne veux vous mener dans une lettre, et c'est après ces conversations que cette princesse me témoigne le regret que je ne puisse pas entreprendre d'exécuter ce dont je lui ai fait sentir la nécessité ; mais je lui dis que mon *curricule* (Dieu le bénisse !) m'attend sur la route d'Hamptoncourt, que je dois y être rassis au mois de juin ; et mon traitement et la protection de l'Angleterre, que je ne suis nullement disposé à abandonner... Vous pensez bien que si la guerre qui s'allume en Italie m'offre quelque chance de *m'y fourrer*, le *curricule* attendra. Ici il y a une armée anglaise, à laquelle cependant il pourrait ne pas être inutile que je fusse Napolitain ; mais pour que ma coopération lui soit bien utile, peut-être seulement pour qu'elle la veuille ou qu'elle la permette, il faut que le gouvernement s'explique, il faut au moins qu'il daigne m'approuver ou qu'on sache d'une manière catégorique si je leur conviens ou non.

Vous me feriez un vrai plaisir, vous me rendriez un grand service, de faire sentir cela à M. Canning, de le mettre au fait de la position où je me trouve, et de lui faire sentir que je peux probablement leur être bon à quelque chose, et que c'est le plus sincère comme le plus ardent de mes désirs. Il importe à l'Angleterre d'arracher les îles Ioniennes aux Français. On y trouvera plus de six mille hommes de garnison, dont deux mille Italiens et quinze cents Albanais et Épirotes, qui feront sur-le-champ de très-bons soldats pour sa cause contre les Français. Elle en aura alors la disposition, et l'Autriche accédera à tout, pourvu que les Français en soient exclus.

Si elle me croit un personnage convenable pour ces îles, je suis tout prêt et j'en serai enchanté ; je vous réponds que j'y aurai bientôt un petit noyau de troupes avec lequel je ferai du tapage... Si l'Angleterre ne veut pas penser à moi, j'en suis tout consolé et je chercherai fortune ailleurs. – Mais je crois vraiment que cela pourrait aller ; ruminez cela dans votre bonne tête, et je suis sûr que votre amitié pour moi vous fera faire tout ce qui sera possible.

Chapitre XXV

Malheureusement, cette fois-là comme l'autre, la rapidité des victoires napoléoniennes empêcha la réponse d'arriver ; la paix de Tilsitt détruisit les projets de 1808, comme la paix de Presbourg avait détruit ceux de 1805. Au milieu de tout cela, et pendant un séjour assez long qu'il fit à Palerme, les préliminaires d'un mariage avaient été arrêtés entre le duc d'Orléans et Marie-Amélie, fille de Ferdinand de Naples et de Caroline d'Autriche, sœur de Marie-Antoinette, laquelle était loin de se douter, à cette époque, que deux ans plus tard, Napoléon, en épousant Marie-Louise, deviendrait son neveu et celui de Louis XVI.

Mais ce qui n'était plus un doute, c'était une guerre avec l'Espagne.

Napoléon, pour punir Jean VI de son alliance avec les Anglais, avait ordonné à Junot d'envahir la Péninsule avec vingt-quatre mille hommes.

Junot entra dans Lisbonne le 30 novembre 1807 et proclama la déchéance de la maison de Bragance.

Le 19 mars 1808, c'est-à-dire au moment où le duc d'Orléans et son frère étaient en route pour Malte, Charles IV était forcé d'abdiquer à Aranjuez en faveur de son fils, qui, le même jour, à la grande joie du peuple espagnol, était proclamé roi d'Espagne et des Indes, sous le nom de Ferdinand VII.

Ce qui rendait le peuple espagnol si joyeux, c'est qu'il était délivré du gouvernement de don Manuel Godoï et de la reine Maria-Luisa.

Cette abdication ne faisait pas tout à fait les affaires de Napoléon ; l'empereur des Français, roi d'Italie, avait sans doute déjà jeté les yeux sur l'Espagne, pour en faire la dotation de quelque prince de sa famille, comme il avait fait du trône de Naples et du royaume de Hollande. Or, un jeune prince porté au trône par un

mouvement national était plus difficile à déposséder qu'un vieux roi imbécile et infirme.

Napoléon s'était donc interposé entre le père et le fils, et les appelant tous deux à Bayonne, il força Ferdinand VII de rendre à Charles IV la couronne qu'il lui avait enlevée le 19 mars, et que Charles IV lui avait cédée à lui, Napoléon, par le traité du 5 mai 1808.

Il y eut alors une mutation dans les couronnes, Murat passa roi de Naples, et Joseph roi d'Espagne.

Ce fut alors que Ferdinand, réfugié lui-même à Palerme, résolut d'envoyer son second fils, le prince Léopold, faire ses premières armes pour soutenir la nationalité espagnole.

Cette fois, le duc d'Orléans résolut de faire tout ce qui lui serait possible pour prendre une part active à la guerre, et nous donnons entière et textuelle la lettre qu'il écrivit à sa future belle-mère, le 18 juillet 1808.

Madame,

Les bontés dont Votre Majesté vient de me combler et la franchise si noble et si digne d'elle avec laquelle elle a daigné me questionner sur un point relativement auquel il me tardait de pouvoir manifester mes sentiments, me font espérer qu'elle me pardonnera de l'importuner d'une lettre où je puisse les répéter et les constater de la manière la plus formelle, la plus positive et la plus solennelle. Plus j'éprouve de satisfaction à profiter de la permission que Votre Majesté a daigné m'accorder de la rendre dépositaire des sentiments qui m'animent, et dont j'ai fait profession depuis longtemps, et plus je désire la faire par *écrit*, et de manière à défier toutes les insinuations de l'envie et de la calomnie, quel que soit le succès de mes efforts, ou le sort que la Providence me destine. J'ose donc espérer que Votre Majesté me pardonnera de lui parler de moi autant que je vais être obligé de le faire pour atteindre ce but.

Je suis lié, Madame, au roi de France, mon aîné et mon maître, par tous les serments qui peuvent lier un homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince, je ne le suis pas moins par le sentiment de ce

que je me dois à moi-même, que par ma manière d'envisager ma position, mes intérêts, et par le genre d'ambition dont je suis animé.

Je ne ferai point ici de vaines protestations : mon objet est pur, mes expressions seront simples. *Jamais je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront pas. Jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce qui appartient légitimement à un autre prince. Je me croirais* AVILI, DÉGRADÉ *en m'abaissant à devenir le successeur de Bonaparte*, en me plaçant dans une situation que je méprise, que je ne pourrais atteindre que par *le parjure le plus scandaleux* et où je ne pourrais espérer de me maintenir quelque temps que par la SCÉLÉRATESSE ET LA PERFIDIE, dont il nous a donné tant d'exemples. Mon ambition est d'un autre genre : j'aspire à l'honneur de participer au renversement de son empire, à celui d'être un des instruments dont la Providence se servira pour en délivrer l'espèce humaine, pour rétablir sur le trône de nos ancêtres le roi, mon aîné et mon maître, et pour replacer sur leurs trônes tous les souverains qu'il a déposés.

J'aspire peut-être plus encore d'être celui qui montre au monde que quand on est ce que je suis, *on dédaigne, on méprise l'usurpation*, et qu'il n'y a que des parvenus sans naissance et sans âme qui s'emparent de ce que les circonstances peuvent mettre à leur portée, mais que l'honneur leur défend de s'approprier. La carrière des armes est la seule qui convienne à ma naissance, à ma position et en un mot à mes goûts. Mon devoir s'accorde avec mon ambition, pour me rendre avide de la parcourir, et je n'ai point d'autre objet. Je serai doublement heureux d'y entrer, si elle m'est ouverte par les bontés de Votre Majesté et par celles du roi son époux, et si mes faibles services peuvent jamais être de quelque utilité à leur cause, j'ose dire à la nôtre et à celle de tous les souverains, de tous les princes et de toute l'humanité.

Que Votre Majesté daigne agréer, etc.

La lettre du duc d'Orléans arrivait dans un moment d'autant plus opportun que le conseil de régence d'Espagne, présidé par Castanos, venait de demander au roi de Naples qu'un prince de son auguste maison voulût bien commander une armée espagnole et fût accompagné du sérénissime duc d'Orléans, dont la participa-

tion aux affaires de la Péninsule ne pouvait manquer de fomenter une insurrection en France.

L'offre que le duc d'Orléans faisait de son épée fut donc agréée, et il s'apprêta à partir comme mentor de son futur beau-frère.

Mais comme il ne voulait rien faire que de l'agrément du chef de la famille, il envoya à Louis XVIII la lettre qu'il avait écrite à la reine Caroline, en l'accompagnant de la lettre suivante :

Sire,

Il m'est enfin permis de me livrer à l'espérance que j'aurai bientôt l'occasion de signaler mon zèle pour le service de Votre Majesté et mon dévouement à sa personne. Les derniers événements qui ont eu lieu en Espagne, la captivité des deux rois et des infants, et le soulèvement général de toute la nation espagnole contre la tyrannie et les usurpations de *Buonaparte*, viennent de décider le roi des Deux-Siciles à envoyer en Espagne son second fils, le prince Léopold, *pour y exercer l'autorité royale, en l'absence des princes, ses aînés*. Me trouvant en ce moment à la cour de Leurs Majestés Siciliennes, je me suis empressé de profiter de cette occasion inattendue, pour sortir de la pénible inaction à laquelle nous sommes réduits depuis si longtemps. J'ai *sollicité*, Sire, la permission d'accompagner en Espagne ce jeune prince que ses qualités personnelles et la noble ardeur dont il est animé rendent digne de la grande entreprise dont il va être chargé. J'ai demandé à être admis à l'honneur de servir dans les armées espagnoles contre *Buonaparte* et ses satellites, et Leurs Majestés ont daigné me l'accorder. Je sens que j'aurais dû préalablement solliciter l'agrément de Votre Majesté, mais j'ai pensé qu'il ne pouvait être douteux. Je me suis flatté que mon zèle serait mon excuse et que vous sentiriez, Sire, que je n'aurais pas pu l'attendre, sans laisser échapper une de ces occasions uniques, qu'en général on cherche inutilement à faire renaître quand on a eu le malheur de les manquer.

Je suis comblé des bontés de Leurs Majestés Siciliennes, et les expressions me manquent pour exprimer la reconnaissance dont elles me pénétrent. On a cherché, Sire, à m'entraver et à paralyser mon zèle, en s'efforçant d'insinuer des soupçons injurieux à mon caractère dans l'esprit de Leurs Majestés ; la reine a daigné m'en instruire, avec la

franchise la plus noble, et il ne m'a pas été difficile d'en effacer jusqu'à la moindre trace, car la grande âme de Sa Majesté sait triompher de ses préventions, quand elle s'aperçoit qu'elles sont sans fondement. Cependant en me rappelant que *verba volant et scripta manent*, j'ai voulu remettre entre les mains de la reine le témoignage écrit de ce que j'avais eu l'honneur de lui dire verbalement, et j'espère que Votre Majesté me pardonnera la liberté que je prends de lui envoyer une copie de cette lettre.

Sire, puissé-je avoir bientôt le bonheur de combattre vos ennemis, puissé-je avoir le bonheur plus grand encore de participer à les faire rentrer sous le gouvernement paternel, sous la protection tutélaire de Votre Majesté ! Je sais, Sire, que le rétablissement de Votre Majesté est un des vœux les plus chers que forment Leurs Majestés Siciliennes, et le prince Léopold est animé des mêmes sentiments. Nous ne pouvons pas pénétrer les desseins de la Providence et connaître le sort qui nous attend en Espagne ; mais je ne vois qu'une alternative : ou l'Espagne succombera, ou son triomphe entraînera la chute de Buonaparte. Je ne serai qu'un militaire espagnol tant que les circonstances ne seront pas de nature à déployer avec avantage l'étendard de Votre Majesté ; mais nous ne manquerons pas l'occasion, et si, avant que j'aie pue recevoir ses ordres et ses instructions, nous pouvions déterminer l'armée de Murat, ou celle de Junot à tourner leurs armes contre l'usurpateur ; si nous pouvions franchir les Pyrénées et pénétrer en France, *ce ne sera jamais qu'au nom de Votre Majesté, proclamé à la face de l'univers et de manière à ce que, quel que soit notre sort, on puisse toujours graver sur nos tombes : Ils ont péri pour leur roi et pour délivrer l'Europe de toutes les usurpations dont elle est souillée.*

Que Votre Majesté daigne agréer avec sa bonté ordinaire l'hommage de mon profond respect et de mon entier dévouement. Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

L.-P. D'ORLÉANS.

Palerme, 19 juillet 1808.

Mais le ministère anglais en avait décidé tout autrement que n'en avaient fait les deux princes. En arrivant devant Gibraltar, ils trouvèrent lord Collingwood, commandant de la forteresse, muni d'un

ordre qu'il leur signifia.

Cet ordre retenait le prince Léopold prisonnier et commandait le retour immédiat en Angleterre du duc d'Orléans.

Le prince ne fit que prendre pied à Londres ; il sollicita ardemment la permission d'aller rejoindre sa mère à Port-Mahon, mais la seule chose qu'il put obtenir fut d'être transporté à Malte, sans toucher aucun point de l'Espagne.

Au moment de s'embarquer, le duc fut rejoint à Portsmouth par sa sœur ; il y avait quinze ans que les deux pauvres exilés ne s'étaient vus : cette réunion fut une grande joie pour ces deux cœurs endoloris ; sans doute ce fut en ce moment qu'ils jurèrent de ne se plus quitter, serment qu'ils ont tenu si fidèlement dans ce monde et dans l'autre.

À Malte les attendait un pieux pèlerinage à la tombe de leur frère. Hélas ! c'est une chose étrange que la façon dont l'exil a semé par le monde la tombe des Bourbons ; Mesdames, sœurs de Louis XVI, à Rome et à Trieste, le comte de Beaujolais à Malte, le duc de Montpensier à Westminster ; le roi Charles à Goritz, le roi Louis-Philippe à Claremont !

Et qui sait dans quelle partie du monde s'endormiront du dernier sommeil les débris de cette grande race qui a régné huit siècles sur la France.

Le refus qu'avait fait l'Angleterre de laisser le prince accomplir sa mission en Espagne était un violent échec porté à son mariage avec la fille de Ferdinand. Louis-Philippe comprit que sa présence était urgente à Palerme ; il quitta Malte, laissant sa sœur aux soins de madame de Montjoie, puis comme il trouvait les dispositions mauvaises à la cour de Sicile, il écrivit à sa mère, sur laquelle il comptait pour vaincre les répugnances de la reine Caroline, de venir le rejoindre à Cagliari, où il allait l'attendre ; mais il l'attendit vainement, on n'avait pas plus permis à la mère d'aller rejoindre son fils qu'on n'avait permis au fils de venir rejoindre sa mère ; force fut donc au prince de retourner à Palerme ; là, il

apprit par sa sœur, qui accourait de Malte pour lui donner cette bonne nouvelle, que la défense du cabinet de Saint-James était levée : le duc d'Orléans et la princesse Adélaïde s'embarquèrent aussitôt pour Mahon, mais de son côté la duchesse d'Orléans, désireuse de revoir le plus tôt possible ses enfants, s'embarquait pour la Sicile : les deux bâtiments se croisèrent, et en arrivant à Port-Mahom, le duc d'Orléans et sa sœur apprirent que leur mère était partie depuis trois jours pour Palerme.

Ils revinrent donc sur leurs pas, et après cette course à travers les mers, commencée en 1797 et toujours inutilement poursuivie pour se rejoindre, la mère et les enfants se trouvèrent réunis, le 15 octobre 1809, dans le palais de Santa-Cruz, à un quart de lieue de Palerme.

Le duc d'Orléans avait deviné juste : la présence de sa mère aplanit tous les obstacles, et le 25 novembre suivant, Louis-Philippe et Marie-Amélie furent unis dans la charmante petite chapelle byzantine del Palazzo-Reale.

J'ai toujours eu une pieuse vénération pour la reine Marie-Amélie, quoique sa race ait été mortelle à la mienne, quoique son père Ferdinand et sa mère Caroline aient empoisonné mon père dans les cachots de Brendizi ; mais je ne suis pas de ceux qui font retomber sur les innocents les crimes des coupables, et je puis le dire, les vertus de la fille ont sauvé de sanglantes pages au Claude napolitain et à la Messaline viennoise ; peut-être un jour ma vengeance filiale évoquera-t-elle les deux ombres sanglantes et les forcera-t-elle à poser, nues et hideuses devant la postérité ; peut-être un jour l'assassin de Caracciolo et la maîtresse d'Acton auront-ils à me rendre compte des caresses paternelles qu'ils m'ont enlevées à l'âge où l'on sait à peine ce que c'est qu'un père ; mais pour cette terrible exécution de deux cadavres, j'attendrai que la pieuse exilée soit couchée, pâle, froide et sourde près de l'époux qui lui a juré fidélité dans cette chapelle qui vient d'éveiller en moi ce lugubre souvenir.

Or, voilà ce que je voulais dire à propos de cette chapelle.

J'étais à Palerme en 1835, et je la visitais avec ce religieux respect que j'ai pour les lieux saints ; il me sembla alors que ce serait une joie pour cette reine sur le trône que d'avoir un souvenir de ses jours d'exil, et que, parmi les souvenirs de ces jours-là, le plus doux serait une image de cette chapelle où avaient été échangés des serments si chastement tenus. Je priai donc Jadin, mon compagnon de voyage, d'en faire un dessin dans lequel il fondrait tout ensemble et son talent et son cœur.

Jadin se mit à l'œuvre et passa huit jours sous ces voûtes étincelantes de mosaïques qui passèrent sur son carton jusque dans les moindres détails.

Nous rapportâmes le dessin en France, et notre premier soin, en arrivant à Paris, fut de l'envoyer à la reine, accompagné d'une lettre qui essayait de lui faire comprendre ce qu'il y avait de pieuse vénération dans l'envoi que nous nous permettions de lui adresser.

Huit jours après, je ne sais quel serviteur de la maison vint demander à Jadin combien on lui devait ; Jadin balbutia, il ne comprenait pas qu'on lui dût quelque chose.

Le surlendemain, on lui envoya cent écus.

On était quitte avec le peintre.

Hélas ! pauvres princes de la terre, savez-vous ce qui vous précipite de si haut dans les révolutions ? c'est que vos cœurs sont secs, et, lassés par la flatterie, n'ont jamais su battre à l'unisson des cœurs loyaux et généreux qui avaient pitié de votre grandeur et qui essayaient de vous en consoler ; de sorte qu'au jour de la chute, ne vous étant attachés à rien, vous ne pouvez vous retenir à rien et que vous roulez au fond du précipice, les mains déchirées par les ronces et les épines, qui seules avaient poussé autour de vous.

Ce mariage tant désiré par le duc d'Orléans sembla lui apporter la double réalisation de ses vœux : dans les premiers jours de mai 1810, une frégate espagnole vint, au nom de la régence de Cadix,

supplier le duc d'Orléans *de se mettre à la tête des armées victorieuses de l'Espagne, et en promettant la liberté à la France opprimée, de délivrer le trône de ses ancêtres, et de rétablir l'ordre en Europe, en proclamant le triomphe de la vertu sur la tyrannie et l'immoralité.*

Comme cette demande de la régence répondait aux plus ardents désirs du duc d'Orléans, il se hâta d'accepter, répondit le 7 mai par un manifeste dans lequel il rappelait les services que son aïeul, le régent, avait rendus au trône d'Espagne, et où il promettait de faire de son mieux pour suivre l'exemple donné un siècle auparavant.

En conséquence, le 22 mai, le prince s'embarqua sur la frégate la *Vengeance* ; le nom du bâtiment promettait et s'accordait avec la situation.

Mais il était décidé dans les décrets de la Providence que Dieu, qui sans doute avait ses desseins sur lui, ne permettrait pas que le duc d'Orléans servît contre la France.

À son arrivée à Tarragone, le gouverneur lui déclara qu'il ne pouvait lui remettre le commandement. Pendant le voyage du prince, il avait reçu de nouveaux ordres qui, s'ils étaient rigoureusement exécutés, forçaient le duc d'Orléans de retourner en Sicile sans même toucher la terre d'Espagne.

Le prince, désespéré, se remit en mer, mais il ne voulut pas quitter la Péninsule sans tenter un dernier et suprême effort ; il fit mettre le cap sur Cadix, où il arriva le 20 juin.

Le même jour, il visita les membres de la régence, ceux-là même qui lui avaient écrit, et se mit à leur disposition.

Cette fois encore, c'était l'Angleterre qui se mettait en travers des désirs du prince français ; son ambassadeur avait déclaré que si un commandement quelconque était donné au duc d'Orléans, les troupes anglaises évacueraient à l'instant même le territoire espagnol.

Louis-Philippe essaya d'en appeler aux cortès de cette décision ;

le 30 novembre, il se présenta à la porte de la salle de leurs séances, qui se tenaient dans l'île de Léon, mais cette porte resta fermée devant lui.

Il n'y avait pas à lutter contre un mauvais vouloir si général ; le duc d'Orléans se rembarqua pour la Sicile, et, en arrivant à Palerme, il trouva sa femme accouchée d'un prince qui reçut sur les fonts de baptême, où le tinrent le roi de Sicile et la duchesse douairière d'Orléans, les noms de Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, duc de Chartres.

C'est le même dont, trente-deux ans plus tard, le 13 juillet 1842, il recevait le dernier soupir.

Mort terrible, inattendue, pleine de larmes, mais providentielle s'il en fut ; mort qui supprimait le seul obstacle qui existât entre la monarchie et la république.

Quand le prince rentra à Palerme, il trouva la Sicile toute prête pour une révolution ; le despotisme de la reine Marie-Caroline, l'insouciance du roi Ferdinand avaient exaspéré les Siciliens ; de tous côtés des émeutes éclatèrent ; lord Bentinck et ses vingt-cinq mille hommes intervinrent, Ferdinand abdiqua en faveur de son fils, et Marie-Caroline, poursuivie par la haine de ses anciens sujets, retourna en Autriche, où elle mourut près de Vienne, au château de Melzendorff, le 7 septembre 1814, empoisonnée, selon toute probabilité, dans une glace.

Pendant ce temps, les destins de Napoléon s'accomplissaient ; la Providence, dans ses dessins inexplicables, ouvrait pour lui l'ère des grandes infortunes. Le froid apportait son aide à la coalition vaincue ; la trahison achevait l'œuvre du froid ; le bulletin de Leipzig avait porté l'épouvante jusqu'à Paris ; la campagne de 1814 avait brillé comme un dernier reflet du génie du vainqueur d'Arcole, des Pyramides et d'Austerlitz. Enfin, le 3 avril, un décret du sénat avait proclamé la déchéance, non-seulement de Napoléon, mais de sa dynastie.

Le 3 mai, à six heures du soir, Napoléon débarquait à l'île d'El-

be, dont le traité de Fontainebleau lui garantissait la souveraineté avec un revenu de deux millions et une armée de quatre cents hommes.

Déjà depuis quelque temps, le duc d'Orléans avait écrit cette lettre au roi Louis XVIII :

Sire,

Est-il possible qu'un meilleur avenir se prépare, que votre étoile se dégage enfin des nuages qui la couvrent, que celle du *monstre* qui accable la France pâlisse à son tour ! Que ce qui se passe maintenant est admirable, *que je suis heureux du succès de la coalition ! il est temps qu'on achève la ruine de la révolution et des révolutionnaires*. Mon vif regret est que le roi ne m'ait point *autorisé, selon mon désir, d'aller demander du service aux Souverains*. Je voudrais, *en retour de mes erreurs*, contribuer de ma personne à ouvrir au roi le chemin de Paris. Mes vœux, du moins, hâtent la chute de Bonaparte *que je hais* autant *que je le méprise*. Dieu veuille que sa chute soit prochaine ! je la demande chaque jour au ciel dans mes prières.

Il est curieux de rapprocher cette lettre du duc d'Orléans, écrite en 1814, de ce décret avec lequel Louis-Philippe essayait, en 1840, de raviver sa popularité qui commençait à baisser.

Le 12 mai 1840, cette grande résolution fut annoncée en ces termes aux Chambres françaises :

Messieurs, le roi a ordonné à S. A. R. monseigneur le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île Sainte-Hélène pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera, au retour, à l'embouchure de la Seine ; un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris. Ils seront déposés aux Invalides. Une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire, inaugurera le tombeau qui doit les garder à jamais.

Il importe, en effet, à la majesté d'un tel souvenir, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite. Il convient qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous

ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

Il fut empereur et roi ; il fut le souverain légitime de notre pays. À ce titre, il pourrait être inhumé à Saint-Denis ; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois. Il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes, et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faut à Napoléon un monument durable comme sa mémoire...

Désormais la France, et la France seule, possédera tout ce qui reste de Napoléon ; son tombeau, comme sa renommée, n'appartiendra à personne qu'à son pays.

La monarchie de mil huit cent trente est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit. Il lui appartenait sans doute à cette monarchie, qui, la première, a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la Révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire ; car il y a une chose, une seule, qui ne redoute pas la comparaison avec la gloire : c'est la liberté !

Chapitre XXVI

Louis XVIII, appelé au trône de France, quitta Hartwel le 18 avril, fit son entrée à Londres le 20, traversa le détroit dans un yacht royal, débarqua à Calais et se rendit directement à Saint-Ouen, où *il octroya* la Charte constitutionnelle.

Le 23 avril, le duc d'Orléans, demeuré à Palerme au milieu des troubles qui venaient d'agiter la Sicile, ignorait encore l'abdication de l'empereur et l'avènement au trône de Louis XVIII, lorsque tout à coup on annonce l'entrée dans le port d'un bâtiment anglais porteur de nouvelles de France. Aussitôt le duc d'Orléans court à l'hôtel de la Marine, où loge l'ambassadeur. Celui-ci tenait le *Moniteur* à la main, et, le présentant au prince :

— Recevez mes compliments, Monseigneur, lui dit-il, Napoléon est déchu et les Bourbons sont rétablis sur le trône de leurs pères.

Deux heures après, tous les canons de Palerme tonnaient en l'honneur de cet événement.

Le capitaine du bâtiment anglais avait ordre, de la part de lord Williams Bentinck, de se mettre à la disposition du prince s'il voulait revenir en France.

Le prince accepta sans hésiter, et, dès le lendemain, c'est-à-dire le 24 avril, il quitta Palerme accompagné d'un seul valet de chambre ; et, arrivé à Paris dans les premiers jours de mai, il descendit incognito dans un hôtel de la rue Grange-Batelière, et à l'instant même, sans prendre le temps de changer d'habit, tant est puissante l'attraction de la maison natale, il s'achemina vers le Palais-Royal par la rue de Richelieu, pénétra dans le jardin, le parcourut en tous sens, et, traversant la cour des Colonnes, se présenta à la porte du grand escalier.

Cette porte était ouverte.

Le duc d'Orléans se précipita sous le vestibule, et, malgré la

résistance du suisse qui le prenait pour un fou, s'élança vers le grand escalier ; mais, arrivé là, il tomba à genoux, et, tout sanglotant, il baisa la première marche.

Ce fut alors seulement que le suisse se douta que cet étranger était à la fois l'ancien et le nouveau maître.

Puis, comme il était important de prendre langue afin de savoir dans quel milieu on allait se retrouver avant de se présenter au roi, dont la bienveillance était douteuse et l'accueil incertain, le duc d'Orléans commença par visiter ses vieux amis Valence, Macdonald et Beurnonville.

Après eux vint le tour de madame de Genlis.

Il s'était informé et avait appris que madame de Genlis avait été logée à l'Arsenal par le gouvernement de l'empereur, lequel lui faisait une pension et lui accordait ce logement par-dessus le marché, en vertu de l'exactitude qu'elle avait de correspondre directement avec lui.

Sur quoi roulait cette correspondance, c'est ce que nous ne saurions dire. Cette correspondance était *trop secrète* pour avoir jamais été publiée.

— Ah ! c'est vous ! s'écria madame de Genlis en apercevant son ancien élève, *j'espère qu'enfin vous ne pensez plus à être roi.*

Le duc répondit par un geste ambigu qui n'était ni une négation ni une affirmation.

Le duc d'Orléans resta près d'une heure avec celle qu'il avait si souvent appelée sa *vraie mère* et sa *seule amie*, mais à laquelle il gardait bien cependant quelque rancune de cette fameuse lettre écrite par elle en 1796.

Le lendemain, le duc d'Orléans se rendit aux Tuileries. Louis XVIII ne croyait pas, au fond du cœur, à la sincérité de son cousin, mais ses principes politiques sur ce point étaient ceux de Fox : Refusez tout à vos amis, accordez tout à vos ennemis.

En conséquence, il reçut à merveille le duc d'Orléans.

— Il y a vingt-cinq ans, lui dit-il, vous étiez lieutenant général ;

rien n'est changé, vous l'êtes toujours.

— Sire, répondit le duc, ce sera désormais avec cet uniforme que je me présenterai devant Votre Majesté.

En outre, le 15 mai suivant, le roi lui rendit le titre de colonel général des hussards qu'avait eu son père, lui conféra la croix de Saint-Louis dans tout le cérémonial de l'ordre, c'est-à-dire avec serment et accolade, et enfin, faveur bien autrement importante, lui rendit, outre ses apanages, les biens de son père, même ceux qui, ayant été aliénés par lui, étaient sortis de sa maison pour devenir domaines *de l'État*, lequel ayant payé ses dettes, en était devenu légitime propriétaire.

Ces premiers soins donnés à sa position politique, qu'il s'agissait de reconquérir, et à sa fortune, qu'il fallait fonder à nouveau, occupèrent le prince du mois de mai au mois de juillet, époque à laquelle il rembarqua avec MM. Athalin et de Saint-Aldegonde pour aller chercher à Palerme sa famille qui l'y attendait avec impatience.

Le bâtiment la *Ville de Marseille* avait été mis à cet effet à sa disposition par le gouvernement.

Au mois de septembre, il était de retour au Palais-Royal.

Si la libéralité de Louis XVIII avait rendu au duc d'Orléans ceux-là de ses biens même auxquels il n'avait pas droit, cette libéralité, on le comprend bien, ne fit aucune difficulté à faire rentrer la duchesse douairière dans l'immense fortune du duc de Penthièvre, son père, fortune qui avait été confisquée par le gouvernement révolutionnaire et qui montait à près de cent millions, tant en biens fonciers qu'en palais, parcs et châteaux.

Le 25 octobre, la duchesse d'Orléans accoucha d'un second fils qui reçut sur les fonts de baptême les noms de Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours.

Quoique bien jeune à cette époque, je me rappelle encore l'étonnement des populations au rappel successif de tous ces usages de l'ancien régime désappris depuis vingt-deux ans. Ce fut

d'abord le drapeau blanc et la cocarde blanche, couleur inconnue à toute la génération de vingt à trente ans. Ce furent les dimanches, les jours de fête et de demi-fête fermant les boutiques et les magasins ; ce fut la cérémonie du Vœu de Louis XIII ; ce fut la messe expiatoire du 21 janvier ; ce fut, menaces plus graves que toutes celles qui avaient été faites, quelques mots imprudents dits à propos de la vente des biens des émigrés, dont on parlait de contester la validité. Ce fut enfin un malaise général répandu dans la société, qui sentait toute communication sympathique rompue entre elle et cette cour gothique, qui n'avait de sourires, de places, de faveurs que pour ceux qui avaient servi contre la France ou concouru à son abaissement ; ce fut enfin, au bout de trois mois à peine, une division bien marquée entre les opinions qui se partagèrent en quatre camps : le camp ultra, le camp napoléonien, le camp constitutionnel et le camp républicain.

Le duc d'Orléans comprit à l'instant même le rôle qu'il avait à jouer et se rangea parmi les constitutionnels.

La manière dont M. le duc d'Orléans demanda de mes nouvelles à mon fils, qu'il avait vu aux États-Unis, dit La Fayette dans ses Mémoires, me fit un devoir d'aller chez lui ; il me témoigna sa sensibilité à cette démarche, faisant sans doute allusion à mes anciennes querelles avec sa branche ; il parla de nos temps de proscription, de la communauté de nos opinions, de sa considération pour moi, et ce fut en termes trop supérieurs aux préjugés de sa famille pour ne pas reconnaître en lui le seul Bourbon compatible avec une constitution libre.

Qui sait si les paroles que le duc d'Orléans laissa tomber ce jour-là ne furent pas les premiers grains qui firent germer, en 1830, *la meilleure des républiques* !

Chapitre XXVII

Cependant la Restauration poursuivait avec acharnement l'œuvre fatale de son propre suicide ; il n'était question de rien moins que d'une Saint-Barthélemy napoléonienne, dans laquelle devait disparaître toute l'opposition impériale ; y avait-il probabilité, y avait-il possibilité même à l'exécution d'un tel projet ? Eh ! mon Dieu ! la question n'est pas là ; il y a chez les nations des époques de mécontentement où l'on croit à tout ce qui peut augmenter encore ce mécontentement ; plus le bruit répandu est absurde, plus il s'accroît : plus il est impossible, plus il se popularise.

Le bruit de cette Saint-Barthélemy se popularisa donc, mais, comme on le comprend bien, cent cinquante mille vieux soldats, restés dans les cadres de la nouvelle armée ou rentrés dans leurs foyers, ne se laissent pas, même en paroles, égorger si facilement. Une contre-ligue s'organisa, et les officiers menacés, en rêve ou en réalité, commencèrent à se réunir et à se concerter.

Le gouvernement résolut de dissoudre ces réunions.

En conséquence, il défendit à tous les officiers, depuis les lieutenants jusqu'aux généraux, de séjourner à Paris sans autorisation, et il ordonna à ceux qui n'étaient pas nés dans la capitale de retourner dans leur pays.

L'ordre était si étrange que chacun se regarda étourdi ; Paris, ce grand centre de civilisation, cette Thèbes aux cent portes ouvertes sur ses cent départements, Paris allait devenir une ville privilégiée, permise aux uns, défendue aux autres. Ce fut, à partir de ce moment, à qui enhardirait son voisin à la désobéissance en s'y enhardissant lui-même. Des officiers placés entre l'obéissance à cet ordre et leur demi-solde, qui était leur seule fortune, renoncèrent à leur demi-solde et, mourant de faim mais libres, demeurèrent à Paris pour rallier le gouvernement.

Un exemple fut résolu.

Une lettre écrite par le général Excelmans au roi de Naples pour le féliciter sur le maintien de son trône tomba entre les mains de la police du maréchal Soult, vieux compagnon de Murat dont il avait jaloué dix ans la haute fortune, qui mit le général Excelmans en non activité et l'exila à soixante lieues de Paris. Excelmans s'appuya sur ces principes que le ministère de la guerre n'avait aucune prise sur les officiers en non activité et demeura tranquille dans sa maison.

On vint pour l'arrêter ; le général déclara qu'il brûlerait la cervelle au premier qui porterait la main sur lui, et, cette menace proférée, il sortit la tête haute sans que personne osât s'opposer à sa sortie.

Ces événements se passaient dans le courant du mois de décembre 1814.

Une ordonnance royale, en date du 29 décembre, renvoya le général Excelmans devant le conseil de guerre de la 16^e division militaire, siégeant à Lille, comme accusé :

1^o D'avoir entretenu des correspondances avec l'ennemi Joachim Murat, n'étant pas reconnu roi de Naples par le gouvernement français ;

2^o D'avoir commis un acte d'espionnage en écrivant à Naples ;

3^o D'avoir écrit des choses offensantes pour la personne et la puissance du roi ;

4^o D'avoir désobéi aux ordres donnés par le ministre de la guerre ;

5^o Enfin, d'avoir violé son serment comme chevalier de Saint-Louis.

Le 14 janvier 1815, le général Excelmans se constitua prisonnier à la citadelle de Lille.

Le 23 janvier suivant, le général Excelmans fut acquitté à l'unanimité des voix.

Cet acquittement fut un triomphe, et il arriva dans une mauvaise heure pour le gouvernement.

Le 15, c'est-à-dire huit jours auparavant, avait eu lieu cette espèce d'émeute suscitée par le refus d'inhumation de mademoiselle Raucourt.

Le même jour, le général Heudelet, commandant la 18^e division militaire, avait publié l'ordre du jour suivant, qui résumait les instructions données par tout le royaume.

MM. les évêques ont dû prendre des mesures pour faire offrir à Dieu, le 21 janvier, des prières solennelles, qui attestent combien tous les vrais Français ont conçu d'horreur pour le crime qui à pareil jour a couvert de deuil la France entière.

L'armée, dans tous les temps, en a témoigné son indignation, et c'est avec empressement qu'elle se réunira à cet acte de piété nationale !

Ainsi, l'on trouvait moyen :

Avec le doute jeté sur la vente des biens des émigrés, de blesser les intérêts de tous les acquéreurs des biens nationaux ;

Avec la persécution des officiers, de blesser toute l'armée ;

Avec le refus de sépulture, de blesser tous les philosophes ;

Avec les ordres du jour du 21 janvier, de blesser tous les républicains.

Puis le ridicule venait se joindre à l'odieux. Ce n'était certes pas la faute de Louis XVIII s'il était coiffé d'une perruque à ailes de pigeon et d'une queue en salsifis, s'il portait des épaulettes sur un habit bourgeois au lieu de les porter sur un frac militaire, s'il avait des jambes d'hippopotame couvertes de guêtres noires, au lieu d'avoir un mollet bien fait dans une botte vernie, s'il se traînait dans un fauteuil au lieu de courir à cheval, s'il passait des revues du haut d'un balcon au lieu de les passer sur des champs de bataille ; mais la haine qu'il soulevait lui comptait toutes ses infirmités pour des crimes ; on raillait jusqu'à son instruction : le commentateur d'Horace était tourné en ridicule ; sa gourmandise, devenue proverbiale, donnait naissance à des anecdotes, tantôt fines, tantôt grossières, toujours fatales en ce qu'elles font naître le rire là où devrait éclater l'enthousiasme ; enfin, hors les rares et impuissants

soutiens de ce roi impuissant, pas un intérêt, pas une opinion ne se produisait qui ne fût hostile à la Restauration.

Si nous passons du roi à son frère, de son frère à ses enfants, des hommes aux femmes, enfin, nous verrons que pas un seul personnage autour de Louis XVIII n'était propre à combattre le mauvais effet produit par le chef de la race.

En effet, après le roi venait le comte d'Artois, son frère.

Le comte d'Artois avait été jeune, avait été beau, avait même été spirituel, disait-on, mais il n'était plus rien de tout cela ; en échange, il était devenu dévot, ce qui était plus qu'un crime à cette époque toute voltairienne, ce qui était un ridicule ; son regard hébété, sa lèvre pendante, sa démarche dandinée, la stérilité de sa conversation toujours prête à tarir quand il n'était pas question de chevaux, de fusil ou de chasse, faisaient complètement oublier un certain côté chevaleresque qui rappelait, comme l'ombre rappelle le corps, qu'il était le successeur de François I^{er} et le descendant de Henri IV ; en outre, aux yeux du peuple, il avait un tort impardonnable, il avait promis l'abolition des droits réunis et avait tenu parole en y substituant les impôts indirects.

Après lui venait le duc d'Angoulême, cœur honnête, loyal et brave, mais intelligence infime, esprit niais, organisation malade, pleine de tics, de manies, de maladresses qui égayaient les courtisans eux-mêmes, à plus forte raison ceux qui n'avaient aucun motif de poétiser cette pauvre matière qui, sans le droit divin qui l'avait faite ce qu'elle était, eût été si peu de chose.

Le duc de Berry, tout au contraire de son frère, était une nature forte, exubérante, débordant de vie et de santé, pleine de bonnes qualités, mais pleine aussi de terribles défauts ; c'était un singulier mélange de la brutalité des camps avant la dissolution de la cour ; toujours mêlé aux officiers et aux soldats, il trouvait moyen à tout instant d'offenser les uns et d'irriter les autres ; chaque jour on racontait du prince quelque anecdote nouvelle, blessante pour l'armée ; tantôt c'étaient les épaulettes d'un colonel qu'il avait arra-

chées de sa propre main, tantôt c'était une croix refusée à un vieux soldat avec des paroles outrageantes ; il est vrai que, soit que le retour vînt de lui, soit que l'ordre lui fût transmis de réparer sa faute, le lendemain, il rendait des épaulettes de général en place des épaulettes de colonel, qu'il avait arrachées ; donnait la croix refusée avec une gratification inattendue ; mais au cœur de l'offensé vivait l'offense, la réparation, quelle qu'elle fût, n'effaçait pas l'outrage.

Quant à la duchesse d'Angoulême, quant à cette martyre de 1793 qui avait passé sa vie dans le deuil, dans les cachots et dans l'exil, la calomnie la plus acharnée n'eut pas de prise sur sa conduite. C'était une sainte, mais une de ces saintes au visage sévère, à la voix rude, à la dévotion rigide qui inspirent presque la terreur, tant on sent leur vertu au-dessus des faiblesses de la pauvre humanité.

Restaient les deux Condé : ces derniers rejetons d'une race d'aigles qui s'éteignait en eux et avec eux, dont tous les souvenirs se reportaient à l'émigration, c'est-à-dire à l'époque où ils servaient contre la France ; qui passaient leur temps à essayer inutilement de reconnaître cette nuée de gentilshommes qui prétendaient avoir servi sous leurs ordres. Le père y mourut à la peine, on sait comment mourut le fils.

Chapitre XXVIII

La position était admirable pour le duc d'Orléans ; jeune encore, à peine avait-il quarante et un ans, beau de visage, adroit à tous les exercices du corps, brave, spirituel, instruit, pouvant parler de tout avec les hommes spéciaux ; chaste dans sa vie conjugale, vivant au milieu de ses quatre ou cinq enfants, charmant nid d'espérance ; ayant trouvé moyen, dès les premiers jours de son arrivée, de faire répandre par ses partisans que non-seulement il n'avait jamais servi contre la France, mais encore qu'il avait refusé toutes les offres qui lui avaient été faites à cet endroit ; sa popularité commençait à jeter ces puissantes racines qui firent de lui l' élu de 1830.

Il est vrai que ceux qui l'eussent examiné avec l'esprit de critique eussent trouvé dans son courage un sentiment plutôt physique que moral, dans son esprit une espèce d'inondation qui perdait en profondeur ce qu'elle gagnait en superficie ; dans son cœur un profond dédain de l'humanité, et dans son intelligence des partis pris d'avance contre lesquels ne pouvaient rien les enseignements de l'histoire, dont il connaissait les dates et les faits, mais dont il ignorait complètement la philosophie.

Aussi était-ce surtout sur la classe bourgeoise qu'opérait le duc d'Orléans ; les financiers, les avocats, les spéculateurs, les négociants, les manufacturiers avaient une profonde admiration pour sa science en économie politique, pour ses connaissances industrielles, pour ses subtilités légales.

Les poètes, les historiens, les peintres, les statuaires, toutes les natures artistiques enfin, avaient au contraire pour lui une répulsion instinctive ; elles sentaient qu'en architecture cet homme qui devait tant remuer de pierres n'était qu'un maçon ; qu'en peinture, en statuaire et en poésie le sentiment vulgaire l'emporterait constamment chez lui sur le sentiment élevé ; enfin les historiens ne

l'aimaient pas, parce qu'il y avait en lui une foule de raisons pour qu'il n'aimât point les historiens.

Quoi qu'il en soit, l'adresse du duc d'Orléans, son langage plein de caresses, ses demis-mots sur la politique de la cour ; l'opinion exprimée sur lui par Alexandre dans les salons de madame de Staël¹ ; sa fortune immense, ce grand aimant des âmes inférieures, tout faisait du duc d'Orléans, six mois à peine après sa rentrée en France, le chef de l'opposition et l'espérance de tous les mécontents.

Aussi, dès le mois de février, se formait-il une conjuration en faveur du duc d'Orléans.

Cette conjuration avait pour chefs :

Le comte Drouet d'Erlon, commandant la division militaire de Lille ;

Le comte Lefebvre Desnouettes, commandant l'ancien régiment des chasseurs de la garde impériale ;

Enfin, les deux frères Lallemand, l'un général d'artillerie, l'autre commandant le département de l'Aisne.

Le duc d'Orléans était-il de cette conjuration, ou s'était-elle organisée à son insu ? c'est ce que l'on eût su sans doute sans l'événement du 20 mars, mais ce que l'événement du 20, en absorbant l'attention de toute la France, rendit impossible à deviner.

Et d'ailleurs ce mouvement, en ce combinant par hasard avec le mouvement napoléonien, se fondit en lui.

Seulement, Napoléon, à qui on essaya de faire prendre le change, n'en fut pas dupe.

En rentrant en France, dit-il, ce n'est pas Louis XVIII que j'ai détrôné, c'est le duc d'Orléans.

Voici de quelle façon la conjuration devait s'accomplir ; elle est naïve, presque enfantine, et c'est ce qui nous ferait croire que le duc d'Orléans n'en était pas.

1. « Le duc d'Orléans est le seul membre de sa famille qui ait des idées libérales ; quant aux autres, n'en espérez rien. »

Les conjurés, qui, ainsi que nous l'avons dit, avaient tous un commandement militaire, devaient marcher sur Paris avec leurs troupes, s'emparer du roi Louis XVIII, lui imposer une constitution, et s'il refusait de l'accorder, le conduire hors du royaume et *forcer* le duc d'Orléans à monter sur le trône.

Outre cette conjuration, il y en avait deux autres :

Celle qui s'occupait du retour de Napoléon ;

Celle qui, au 1^{er} mai, c'est-à-dire à la réouverture des Chambres, devait se manifester dans le corps législatif même, et qui avait pour but d'assurer la sécurité des intérêts matériels issus de la révolution par une déclaration positive du roi ; et, dans le cas d'un refus du roi, par la substitution de la branche cadette à la branche aînée.

On voit que deux de ces conjurations eussent facilement pu se fondre en une seule, si ce n'était la répugnance qu'on toujours eue à conspirer ensemble les militaires et les avocats.

Il y avait un homme qui était de ces trois conjurations, c'était Fouché.

Ce fut dans la journée du 5 mars seulement que le roi apprit la nouvelle du débarquement de l'empereur ; le même soir, cette nouvelle commença de transpirer dans les salons de madame de Vaudemont-Lorraine, où se trouvait Fouché.

Fouché, rentré chez lui, fit appeler un des deux frères Lallemand.

— Monsieur, lui dit-il, la cour a des soupçons, mais sans avoir encore de certitude ; il ne vous reste pas un instant à perdre avant de mettre votre projet à exécution ; partez sur l'heure et allez prévenir le général Drouet, votre frère, et Lefebvre Desnouettes de se mettre en route avec leurs hommes pour Paris.

Lallemand partit le 6 mars pour Lille.

Le 7, on lisait dans le *Moniteur* l'ordonnance suivante :

ORDONNANCE

Sur le rapport de notre amé et féal chevalier chancelier de France, le sieur Dambray, commandeur de nos ordres, nous avons ordonné et ordonnons, déclaré et déclarons ce qui suit :

Article 1^{er}. Napoléon Bonaparte est déclaré traître et rebelle pour s'être introduit à main armée dans le département du Var ; il est enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles et mêmes simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre qui, après avoir reconnu l'identité, prononcera contre lui l'application des peines portées par la loi.

Art. 2. Seront punis des mêmes peines et comme coupables des mêmes crimes :

Les militaires et employés de tout grade qui auront suivi ledit Bonaparte, à moins que dans le délai de huit jours ils ne viennent faire leur soumission.

Art. 3. Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rébellion, tous les administrateurs civils et militaires, chefs ou employés, payeurs ou receveurs de deniers publics, même les simples citoyens qui prêteraient directement ou indirectement aide et assistance à Bonaparte.

Art. 4. Seront punis des mêmes peines ceux qui, par des discours tenus dans des lieux ou des réunions publiques, par des placards affichés ou par des écrits imprimés, auraient pris part ou engagé les citoyens à prendre part à la révolte ou à s'abstenir de la repousser.

Donné au château des Tuileries, le 6 mars 1815, et de notre règne le vingtième.

Signé LOUIS.

Précédait une proclamation qui annonçait la réunion des Chambres et suivait cette simple ligne qui seule proclamait la véritable situation des choses :

Monsieur est parti ce matin pour se rendre à Lyon.

Il est vrai que le journal de la cour ajoutait dans ce beau style qui a toujours fait sa réputation :

Entraîné par sa *noire* destinée, Bonaparte s'est évadé de l'île d'Elbe, où l'imprudente magnanimité des souverains alliés lui avait donné une souveraineté pour prix de la désolation qu'il avait portée dans leurs États. Cet homme, qui, en abdiquant le pouvoir, n'a jamais abdiqué son ambition et ses fureurs ; cet homme tout couvert du sang des générations, vient, au bout d'un an, écoulé en apparence dans l'apathie, essayer de disputer, au nom de l'usurpation et des massacres, la légitime et douce autorité du roi de France. Quelques pratiques ténébreuses, quelques mouvements dans l'Italie, excités par son *aveugle* beau-frère, ont enflé l'orgueil du *lâche* guerrier de Fontainebleau ; il s'expose à mourir de la mort *des héros*, Dieu permettra peut-être qu'il meure de la mort *des traîtres* ; la terre de France le rejette, il y revient, la terre de France le dévorera.

Quel malheur qu'un pareil article ne soit pas signé et qu'on ne puisse faire sa part de gloire à l'homme politique qui savait faire un si habile emploi de l'épithète et de l'antithèse !

Cette nouvelle du débarquement de l'empereur fut connue le 7 à Paris, fut connue le 8, le 9 et le 10 de toute la France, et parvint le 11 à Vienne, où elle surprit le congrès valsant chez le prince de Metternich ; on comprend qu'à ces mots : Napoléon a quitté l'île d'Elbe et est débarqué à Cannes, la valse s'arrêta.

— Je vous avais annoncé que cela ne durerait pas, dit l'empereur Alexandre en s'approchant de M. de Talleyrand.

— Vous voyez, Sire, dit l'empereur d'Autriche, ce que c'est que d'avoir protégé vos jacobins de Paris !

— C'est vrai, répliqua le czar ; mais pour réparer mes torts, je mets sur-le-champ mes armées et ma personne à la disposition de Votre Majesté.

C'est ainsi que fut résolue la coalition de 1815.

Aux ordonnances de Louis XVIII, aux articles du journal des *Débats*, aux décisions du congrès de Vienne, Napoléon répondait par la proclamation suivante :

À L'ARMÉE.

Soldats ! nous n'avons pas été vaincus : deux hommes, sortis de nos rangs, ont trahi leurs lauriers, leur prince, leur bienfaiteur.

Ceux que nous avons vus pendant vingt-cinq ans parcourir l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères en maudissant notre belle France prétendraient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards ? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux ? qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos biens, qu'ils calomnient notre gloire ? Si leur règne durait, tout serait perdu, même le souvenir de nos immortelles journées. Avec quel acharnement ils les dénaturent ! ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire, et s'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis que nous avons combattus sur le champ de bataille.

Soldats ! dans mon exil, j'ai entendu votre voix, je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls.

Votre général, appelé au trône par le vœu du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu : venez le rejoindre.

Arrachez ces couleurs que la nation a prosrites et qui pendant vingt-cinq ans servirent de ralliement à tous les ennemis de la France. Arborez cette cocarde tricolore que vous portiez dans nos grandes journées.

Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations, mais nous ne devons pas souffrir qu'aucune se mêle de nos affaires. Qui prétendrait être maître chez nous ? qui en aurait le pouvoir ? Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Iéna, à Eyleau, à Friedland, à Tuléda, à Eckmuth, à Essling, à Wagram, à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Surtaschen, à Montmirail. Pensez-vous que cette poignée de Français, aujourd'hui si arrogants, puissent en soutenir la vue ? Ils retourneront d'où ils viennent, et là, s'ils le veulent, ils régneront comme ils prétendent l'avoir fait depuis dix-neuf ans.

Vos rangs, vos biens, votre gloire, les biens, les rangs et la gloire de vos enfants n'ont pas de plus grands ennemis que ces princes que les étrangers vous ont imposés ; ils sont les ennemis de notre gloire, puisque le récit de tant d'actions héroïques, qui ont illustré le peuple français, combattant contre eux pour se soustraire à leur joug, est leur

condamnation.

Les vétérans des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, d'Égypte, de l'Ouest, de la grande armée sont humiliés ; leurs honorables cicatrices sont flétries, leurs succès seraient des crimes, nos braves seraient des rebelles, si, comme le prétendent les ennemis du peuple, les souverains légitimes étaient au milieu de l'ennemi ; les honneurs, les récompenses, leur affection sont pour ceux qui les ont servis contre la patrie et contre nous.

Soldats ! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre ; ses droits ne sont que ceux du peuple et les vôtres ; son intérêt, son honneur et sa gloire ne sont autres que votre intérêt, votre honneur et votre gloire. La victoire marchera au pas de charge ; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame ! alors, vous pourrez vous vanter de ce que vous aurez fait ; vous serez les libérateurs de la patrie.

Dans votre vieillesse, entourés et considérés de vos concitoyens, ils vous entendront avec respect raconter vos hauts faits ; vous pourrez dire avec orgueil : « Et moi aussi je faisais partie de cette grande armée qui est entrée deux fois dans les murs de Vienne, dans ceux de Berlin, de Madrid, de Moscou, et qui a délivré Paris de la souillure que la trahison et la présence de l'ennemi y ont empreinte. »

Honneur à ces braves soldats, la gloire de la patrie ; et honte éternelle aux Français criminels, dans quelque rang que la fortune les ait fait naître, qui combattirent vingt-cinq ans avec l'étranger pour déchirer le sein de la patrie !

NAPOLÉON.

Chapitre XXIX

Dans la soirée du 5, le duc d'Orléans, sur l'invitation du roi, s'était rendu aux Tuileries. Là, il reçut l'ordre d'accompagner le comte d'Artois à Lyon ; cependant il laissa partir Monsieur seul, passa encore la journée du 6 à Paris, retourna aux Tuileries dans la soirée, insista près du roi pour demeurer, comme chef de sa garde d'honneur, aux Tuileries, et partit seulement le lendemain sur l'ordre formel que lui donna Louis XVIII de rejoindre M. le comte d'Artois.

Mais, avant de partir, il prépara toutes les voies à sa famille pour qu'elle pût gagner l'Angleterre si les choses tournaient mal pour la cause royale.

On connaît, étape par étape, tous les détails de cette marche triomphale, qui ne trouva pas un seul obstacle sur son chemin. En avant de Vizille, Napoléon rencontra le 5^e de ligne et le 2^e du génie, qui se réunirent à lui ; entre Vizille et Grenoble, La Bédoyère et son régiment, qui grossirent son escorte. À Grenoble, où il ne fit que passer, on lui apporta les portes de la ville dont on lui refusait les clés.

Le comte d'Artois, le duc d'Orléans, le duc de Tarente étaient à Lyon et passaient en revue le corps d'armée que ce dernier venait de remettre entre leurs mains. Mais il était facile de voir, à l'esprit qui animait les troupes, le parti qu'elles prendraient lorsqu'elles se trouveraient en face de celui qu'on voulait inutilement leur faire envisager comme un ennemi.

Le 9, Napoléon quittait Grenoble ; le 10, il couchait à Bourgoin. Le même jour, à cinq heures du soir, il entra à Lyon par le pont de la Guillotière, tandis que M. le duc d'Orléans fuyait par le pont opposé ; ce dernier était accompagné d'un seul gendarme resté fidèle.

Le lendemain, un officier de la maison du roi paraissait au bal-

con des Tuileries et annonçait, en agitant son chapeau, que Sa Majesté venait de recevoir la nouvelle officielle que M. le duc d'Orléans, à la tête de vingt mille hommes de la garde nationale de Lyon, avait attaqué Napoléon dans la direction de Bourgoin et l'avait complètement battu.

Dans la nuit, le prince arrivait à Paris, et les journaux annonçaient son retour.

Le lendemain, le duc d'Orléans fit partir toute sa famille pour l'Angleterre.

Madame Adélaïde, seule, déclara qu'elle resterait avec son frère.

La duchesse d'Orléans douairière était décidée à ne pas quitter Paris.

Le 16, le duc d'Orléans, chargé du commandement supérieur des départements du Nord, partit pour Péronne, arriva le 17 à Cambrai, le 18 à Lille.

Le 19 à minuit, le roi quitta les Tuileries, emportant les diamants de la couronne.

Une heure après, le comte d'Artois et le duc de Berry prenaient à leur tour la route de Flandre.

Le 22 à midi, le roi arriva à Lille où l'attendait le duc d'Orléans. Le 23, il quitta la ville et son cousin, sans laisser à celui-ci aucune instruction.

— Qu'ordonne Votre Majesté ? avait demandé le duc d'Orléans.

— Faites ce que vous voudrez, avait répondu le roi.

Le même jour, le prince écrivit au maréchal Mortier :

Lille, 23 mars 1815.

Je viens, mon cher maréchal, vous remettre en entier le commandement que j'aurais été heureux d'exercer avec vous dans les départements du Nord. Je suis trop bon Français pour sacrifier les intérêts de la France, parce que de nouveaux malheurs me forcent de la quitter. Je pars pour m'ensevelir dans la retraite et l'oubli. Le roi n'étant plus en France, je ne puis vous transmettre d'ordres en son

nom ; il ne me reste qu'à vous dégager de l'observation de tous les ordres que je vous avais transmis et à vous recommander de faire tout ce que votre excellent jugement et votre patriotisme si pur vous suggéreront de mieux pour les intérêts de la France et de plus conforme à tous les devoirs que vous aurez à remplir.

Adieu, mon cher maréchal, mon cœur se serre en vous écrivant ce mot. Conservez-moi votre amitié, dans quelque lieu que la fortune me conduise, et comptez à jamais sur la mienne. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de vous, pendant le temps trop court que nous avons passé ensemble. J'admire votre loyauté et votre beau caractère, autant que je vous estime et que je vous aime, et c'est de tout mon cœur, mon cher maréchal, que je vous souhaite toute la prospérité dont vous êtes digne et que j'espère encore pour vous.

L.-P. D'ORLÉANS.

En apprenant que la mère du duc d'Orléans était restée à Paris, l'empereur, qui tenait encore à la main la lettre que nous venons de transcrire, l'empereur déclara qu'elle serait traitée avec tous les égards que méritaient son âge et son caractère. Puis, comme ses biens étaient confisqués de nouveau, il lui alloua une somme annuelle de trois cent mille francs sur le trésor public.

Le duc de'Orléans rejoignit sa famille en Angleterre et y attendit Waterloo dans sa retraite de Twickenham.

Mais, tout exilé qu'il s'était fait une seconde fois, le duc d'Orléans avait ses représentants en France.

Le 22 juin, quatre jours après la bataille, le maréchal Soult faisait à Napoléon un rapport où on lisait ces lignes :

Le nom d'Orléans est dans la bouche de la plupart des généraux et des chefs ; cela m'a paru d'une trop grande importance pour différer d'en instruire Votre Majesté, et j'ai prié le général Dejean de venir directement lui en rendre compte, ainsi que des renseignements qu'il a lui-même recueillis.

Trois jours après, quelque chose de pareil était révélé à la Chambre par M. Boulay de la Meurthe.

Je vois, disait-il, que nous sommes entourés d'intrigants et de factieux qui veulent faire déclarer le trône vacant afin de réussir à y placer les Bourbons. Rien ne pourra me détourner de dire la vérité ; je veux mettre le doigt sur la plaie : il existe une faction d'Orléans. Oui, d'après des renseignements certains, je sais que cette faction est purement royaliste ; que son but secret est d'entretenir des intelligences même parmi les patriotes. Au reste, il est douteux que le duc d'Orléans voulût accepter la couronne ; s'il l'acceptait ce ne serait que pour la rendre à Louis XVIII.

L'empereur, qui avait quitté le champ de bataille de Waterloo le 18 juin à huit heures du soir, prenait, le 19, aux Quatre-Bras, la poste pour Laon, abdiquait au château des Tuileries le 21, et le 25, commençait, à la Malmaison, cette agonie de trois jours dans laquelle sa pire douleur dut être de douter pour la première fois de son génie.

C'est que Napoléon, à cette époque, était loin encore de comprendre lui-même cette mission à laquelle Dieu l'avait employé sans lui donner le mot de la Providence ; plus tard, à Sainte-Hélène, initié à une portion de ce grand secret par la solitude, le malheur et l'exil, il entrevit à l'horizon européen l'œuvre qu'il avait accomplie et laissa échapper ces mots prophétiques : « Avant cinquante ans, l'Europe sera républicaine ou cosaque. »

La Providence a pris soin un moment de justifier cette prédiction du grand homme.

La République est venue chez nous faire acte de présence, semblable à une de ces apparitions évoquées par un génie surnaturel.

Elle remit en question tout le système européen et menaça de renverser le vieux monde.

De cet hôtel des Invalides où repose Napoléon (Dieu permet-il ces choses ?), Napoléon put voir l'Europe en feu ; la Sicile se faisant indépendante ; Florence, Rome, Berlin, Vienne proclamant la République ; la Hongrie se levant tout armée contre la domina-

tion de la maison d'Autriche ; la Pologne se dressant et menaçant le tzar, son dominateur.

Le grand drame eut un premier acte d'une violence terrible. Mais cette énergie surabondante pouvait-elle vivre longtemps de sa vie révolutionnaire ?

L'expérience a prouvé que ces élans impétueux des peuples vers la liberté, à l'exemple de la fièvre chaude, se calment peu à peu, et que le refroidissement est bien près quand les forces vont tout à coup jusqu'au suprême effort.

Ce n'est pas que l'amour de la liberté ne vive toujours dans le cœur des nations, à l'époque de civilisation avancée où nous sommes.

Non, certes, cet amour généreux ne saurait périr.

Mais, plus clame, et par conséquent plus éclairé, il comprend mieux sa mission, et il arrivera ainsi par des voies pacifiques à la réalisation légitime des progrès et des bienfaits qu'il voulait conquérir tout à coup et à main armée.

Louis-Philippe rentra à Paris le 29 juillet 1815.

Chapitre XXX

Après tout ce qui s'était passé, après avoir vu son nom prononcé comme chef de parti, Louis-Philippe ne pouvait rien préjuger de l'accueil qui l'attendait aux Tuileries. Il s'y présenta hardiment et témoigna au roi toute son indignation des calomnies dont il était l'objet.

Louis XVIII le laissa dire, et quand il eut fini :

— Mon cousin, répliqua-t-il, comme vous êtes le plus rapproché du trône après Berry, je suis tranquille, car je crois autant à votre bon esprit qu'à votre bon cœur.

Puis il le confirma de nouveau dans la possession de son apanage, mais il continua de lui refuser le titre d'Altesse Royale, en disant :

— Il n'est que déjà trop près du trône !

Comme dédommagement, le prince, comme les autres membres de la famille royale, eut le droit de siéger à la chambre des pairs.

Était-ce une faveur, était-ce un piège ? il était difficile, dans les temps de fièvre où l'on se trouvait alors d'entrer dans la Chambre sans y prendre un parti ; l'occasion se présenta promptement pour le duc d'Orléans d'y arborer le drapeau sous lequel il comptait marcher. Dans son adresse au roi, la commission de la Chambre de 1815, de cette Chambre qui devait condamner le maréchal Ney, coupable, mais sauvegardé par la capitulation de Paris, avait introduit cette phrase :

Sans ravir au trône les bienfaits de la clémence, nous oserons lui demander les droits de la justice ; nous oserons solliciter humblement de son équité la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, et l'épuration des administrations publiques.

On comprend que, si réactionnaire que fût la majorité de la Chambre, un pareil paragraphe ne pouvait passer inaperçu ; la

discussion fut vive, tout le parti modéré s'inscrivit et parla contre le paragraphe qui allait cependant passer à son tour ; tous les amendements proposés étaient repoussés, quand le duc d'Orléans demanda la parole.

Chacun se tut, car on comprit que c'était le prospectus de sa vie à venir que le duc d'Orléans allait lancer dans le public.

Messieurs, dit-il, tout ce que je viens d'entendre me confirme dans l'opinion qu'il convient de proposer à la Chambre un parti plus décisif que les amendements qui lui sont soumis jusqu'à présent. Je propose donc la suppression totale du paragraphe ; laissons au roi le soin de prendre constitutionnellement les précautions nécessaires au maintien de l'ordre public, et ne formons pas des demandes dont la malveillance ferait peut-être des armes pour troubler la tranquillité de l'État ; notre qualité de juges éventuels de ceux envers lesquels on recommande plus de justice que de clémence nous impose un silence absolu ; toute énonciation antérieure d'opinion me paraît une véritable prévarication dans l'exercice de nos fonctions judiciaires, en nous rendant à la fois accusateurs et juges !

Une longue rumeur accueillit cette profession de foi.

Il n'y avait pas à en douter, le duc d'Orléans était engagé parmi les constitutionnels.

La punition suivit rapidement la faute : le roi retira l'ordonnance qui autorisait les princes à siéger à la chambre des pairs, et le duc d'Orléans fut exilé à Londres, où il retrouva sa famille, qu'il n'avait pas encore jugé à propos de rappeler en France, comme s'il eût prévu que son séjour n'y devait pas être de longue durée.

Cependant le prince ne voulait pas se brouiller irrévocablement avec le roi ; aussi, à peine arrivé à Londres, lança-t-il la protestation suivante :

Français !

On me force à rompre le silence que je m'étais imposé, et puisqu'on ose mêler mon nom à deux vœux coupables et à de perfides insinuations, mon honneur me dicte, à la face de l'Europe entière, une

protestation solennelle que me prescrivent mes devoirs.

Français ! on vous trompe, on vous égare ; mais qu'ils se trompent surtout ceux d'entre vous qui s'arrogent le droit de se choisir *un maître*, et qui dans leur pensée outragent par de séditeuses espérances un prince, *le plus fidèle sujet du roi de France, Louis XVIII !*

Le principe *irrévocable* de la légitimité est aujourd'hui la seule garantie de la paix en France et en Europe, les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance ; consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la règle invariable des règnes et des successions.

Oui, Français ! je serais fier de vous gouverner, mais seulement *si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre eût marqué ma place au trône*. Ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi des intentions peut-être éloignées de celles que l'on me suppose et que l'on voudrait me suggérer.

Français ! je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés, revenez à vous-mêmes, et proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels, avec un de vos princes et de vos concitoyens,

LOUIS-PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS.

Malgré cette profession de foi rendue par le prince exilé aussi explicite que possible, le prince ne revint en France qu'au commencement de 1817.

En son absence, de graves événements s'étaient passés, suite naturelle de ceux qui s'étaient accomplis avant son exil.

Par ceux qui s'étaient accomplis avant son exil, nous entendons l'assassinat du maréchal Brune à Avignon ; l'assassinat du général Ramel à Toulouse ; l'exécution de La Bédoyère à Paris ; la mort de Murat au Pizzo.

Par ceux qui s'accomplirent en son absence, nous entendons l'exécution du maréchal Ney et celle de Paul Didier.

Nous dirons un mot seulement de cette première exécution, mais nous nous étendrons longuement sur la seconde.

Le maréchal Ney, accusé de trahison et de lèse-majesté, fut déféré à la cour des Pairs.

Sa femme comprit dès le premier moment qu'il était perdu, et avant même qu'il fût condamné, elle songea à implorer sa grâce.

En conséquence, elle écrivit en Angleterre au duc d'Orléans afin qu'il intéressât le régent à son sort. Le duc d'Orléans écrivit chaudement à l'altesse, mais la lettre fut inutile, et, le 7 décembre à neuf heures du matin, Ney fut fusillé à quelques pas de l'Observatoire.

En même temps, Louis XVIII faisait pair de France le prince de Hohenlohe, et maréchal le duc de Wellington.

C'était, on en conviendra, pousser loin l'impudeur politique.

On se rappelle la conspiration orléaniste des généreux Drouet-d'Erlon, Lallemand et Lefèvre-Desnouettes ; elle avorta, comme nous l'avons raconté, et se fondit dans le grand événement du retour de l'île d'Elbe ; mais Napoléon tombé, mais la Restauration s'avançant de plus en plus dans la voie fatale des réactions, les partisans du duc d'Orléans reprirent courage et les complots recommencèrent.

Chapitre XXXI

Dans les premiers jours de février 1816, un comité directeur fut créé ; le lieu de ses séances était rue Cassette ; il était composé de sept commissaires, ou plutôt de sept apôtres voyageurs : Paul Didier était un de ces commissaires.

Paul Didier était né à Upie en 1758 ; il avait donc près de cinquante neuf ans à l'époque où nous sommes arrivés.

C'était un homme d'imagination, d'entraînement et de courage ; élevé par un curé de campagne, son éducation avait été monarchique et religieuse. Cependant le flot révolutionnaire l'entraîna en 1788 et 1789, mais il s'arrêta au 10 août et se jeta dans les rangs de ceux qui prétendaient que la révolution avait assez fait et qu'il ne lui restait plus rien à faire que de régulariser la position royale.

Aussi était-il à Lyon parmi les royalistes quand Lyon se révolta ; il combattit avec les assiégés, et lorsque la ville fut prise après soixante-deux jours de siège, il fut inscrit sur les sanglantes listes de Dubois Crancé et de Collot-d'Herbois, s'enfuit sous un nom supposé, gagna Marseille, se joignit aux fédérés du Midi, et de là passa en Suisse et en Allemagne, où pendant cinq ans il demeura un des hommes les plus remarquables de la petite cour du comte de Provence. Le gouvernement directorial rouvrit à Paul Didier les portes de la France ; il revint à Paris et y retrouva ses camarades d'émigration, MM. de Juigné, Dubouchage, du Belloy, de Marieux, de Précontat, de Deux-Brézé, et, fidèle à ses antécédents royalistes, publia, en 1799, une brochure anonyme ayant pour titre : *l'Esprit et le vœu des Français*, et en 1802 une autre brochure intitulée : *Du retour à la Religion*.

Cambacérès, Fouché et M. de Montalivet étaient ceux que Didier voyait le plus familièrement à cette époque.

Un décret parut qui instituait une école de droit à Grenoble. Didier fut un des premiers inscrits sur la liste des professeurs ; des

discussions qu'il avait eues antérieurement avec M. Pal, son collègue, lui firent donner sa démission lorsqu'en 1810 ce dernier fut nommé recteur.

De 1810 à 1814, Didier se lança dans la spéculation ; on comprend qu'un homme de ce caractère ne faisait rien qu'en grand ; il se jeta dans des combinaisons gigantesques qui échouèrent et qui le laissèrent à peu près ruiné lors de la seconde restauration.

Une de ces spéculations avait été la mise sur le trône de Louis-Philippe ; il allait partir pour Palerme, quand Napoléon tomba et quand le duc d'Orléans rentra tout naturellement en France.

Didier songea alors à réclamer du comte de Provence, devenu roi, le prix de son ancien royalisme ; pour donner plus de poids encore à ses prétentions, il publia alors une troisième brochure intitulée : *l'Esprit et le vœu des Français*, qui n'était rien autre chose qu'une seconde édition revue et corrigée de celle qu'il avait déjà publiée quinze ans auparavant.

Le comte de Provence se souvint : Didier fut nommé maître des requêtes et chevalier de la Légion d'honneur.

Didier désirait un siège à la cour de cassation : il le sollicita inutilement, et, mécontent de ce qu'il appelait l'ingratitude des Bourbons, il fut un des premiers à se ranger au parti de Napoléon quand Napoléon quitta l'île d'Elbe et débarqua au golfe Juan.

Napoléon tomba si rapidement qu'il n'eut pas le temps d'apprécier Didier à sa valeur ; il quitta la France sans avoir rien fait pour lui, et Didier se trouva à peu près sans ressources au retour de Louis XVIII.

D'autant plus sans ressources qu'il venait de se compromettre en s'attachant à la fortune de Napoléon.

Restait pour Didier une seule ressource : le parti du duc d'Orléans ; d'ailleurs, se rattacher à ce parti, c'était en revenir à ses premiers projets.

Le duc d'Orléans reçut donc la visite de Didier aussitôt son arrivée et comme il était encore à l'hôtel de la Grange-Batelière, où

il était descendu avant de reprendre son château du Palais-Royal.

Enfin, lors de l'organisation du comité directeur de la rue Cassette, Paul Didier, comme nous l'avons dit, se trouva un des principaux agents de la *Société de l'Indépendance nationale*, tel était le titre élastique qu'avait pris le comité directeur.

Le ministère Talleyrand était tombé, et le ministère Richelieu lui avait succédé.

— M. de Richelieu, avait dit Talleyrand, était l'homme de France qui connaissait le mieux la Crimée.

En effet, M. de Richelieu avait passé dans son gouvernement de la Crimée tout le temps qu'il n'avait point passé en France, de sorte que la France, et surtout l'esprit français, étaient aussi parfaitement inconnus à M. de Richelieu, appelé à diriger l'esprit français et à gouverner la France, que s'il fût né dans les contrées lointaines où il avait passé une partie de sa vie.

Ses collègues au ministère étaient MM. Clavet, Corvette, Dubouchage, Decazes et Vaublanc.

La première tentative du comité directeur se porta sur Lyon.

Les conjurés étaient :

Au haut de l'échelle, Talleyrand et Fouché.

Au milieu, Paul Didier, Jacquemet, colonel en non activité ; Lavalette, ancien receveur général des Basses-Alpes ; Montain, docteur en médecine ; Rosset, fabricant de papiers peints.

Enfin, les degrés inférieurs étaient occupés par des hommes inconnus, au milieu desquels était regardé comme un personnage un nommé Rosa, sergent de la légion du Rhône.

Voici le plan des conjurés :

Quelques surveillants de nuit destitués devaient se présenter à l'Hôtel-de-Ville conduisant un malfaiteur. Grâce à ce stratagème, ils s'approcheraient sans difficulté de la sentinelle et la désarmeraient. En même temps, à un signal donné, Rosset devait débusquer d'une rue voisine avec une centaine d'hommes dévoués à la cause ; ces cent hommes désarmaient le poste, entraînaient les

canons de l'Hôtel-de-Ville sur la place Louis-le-Grand, et le signal de l'insurrection était donné.

L'exécution du complot fut fixée au 21 janvier 1816.

Le 19, le général Maringone, commandant du département, reçut deux lettres qui lui dénonçaient la conspiration.

Simon, Jacquemet, Lavalette, Montain, Rosa et Rosset furent arrêtés, Paul Didier se sauva.

C'était la seconde fois que Paul Didier quittait Lyon en fugitif, à vingt ans de distance ; royaliste, échappant la première fois aux jacobins ; libéral, échappant la seconde fois aux royalistes.

Six mois après, les prévenus étaient traduits devant la cour d'assises ; Jacquemet, Rosa et Simon furent acquittés. Rosset et Lavalette furent condamnés à dix ans, et Montain à cinq ans de prison.

Ce premier complot avait été découvert par une de ces combinaisons étranges du hasard qui font avorter tout à coup les entreprises les mieux conçues et le plus habilement conduites.

Au nombre des conjurés subalternes était un pauvre canut, maigre, pâle, souffreteux, malade de la poitrine ; entré dans la conjuration, afin d'être plus libre de ses mouvements, il déménagea et s'en alla s'installer au sixième étage dans un quartier éloigné de celui qu'il habitait auparavant.

Dans la mansarde attenante à la sienne, demeurait une jeune fille nommée Paulette, belle, jeune et chaste. Elle avait résisté à toutes les séductions de la jeunesse et du luxe ; elle se laissa prendre à celle de la douleur.

André, c'était le nom de l'ouvrier en soie, était, comme nous l'avons dit, souffrant de la poitrine ; elle l'entendit haleter en montant ses six étages, se plaindre et tousser, une fois arrivé dans sa chambre ; elle sut qu'il était seul ; elle lui offrit les soins d'une sœur, qui devinrent bientôt ceux d'une amante.

Un soir, André s'était endormi tandis que Paulette veillait près de lui ; on frappa à la porte, et des voix étrangères se firent enten-

dre. Honteuse d'être surprise si tard près du lit d'un jeune homme, Paulette se jeta dans un cabinet attenant à la chambre à coucher ; on continua de frapper.

André s'éveilla, crut que Paulette était rentrée chez elle pendant qu'il dormait et alla ouvrir.

C'était Didier et un autre conjuré.

— Pour dérouter les limiers de la police, c'est chez vous, dit-il, que j'ai donné rendez-vous à un envoyé du comité de Paris.

André les fit entrer dans sa pauvre chambre, et là les deux conspirateurs, causant librement, changèrent, en paroles, le gouvernement de la France, renversèrent Louis XVIII du trône, y établirent le duc d'Orléans, et, substituant le calvinisme à la catholicité, en firent la religion de l'État.

Paulette entendit tout, et, effrayée de ce qu'elle avait entendu, elle laissa son amant se rendormir ; et quand sa respiration redevenue plus égale lui eut appris qu'il appartenait tout entier au sommeil, elle sortit, rentra chez elle, demanda à genoux conseil à Dieu, et, tourmentée surtout de cette conjuration contre la religion catholique, elle alla tout avouer le lendemain à son confesseur, le laissant libre de tout dire à l'autorité, pourvu qu'il sauvegardât la vie et la liberté d'André.

Le confesseur dénonça le complot, mais les promesses qu'on lui avait faites à l'égard d'André ne furent pas tenues. Paulette eut la douleur de voir arrêter son amant dénoncé par elle ; et les rigueurs d'une captivité de six mois ayant hâté les progrès du mal, André mourut en prison avant le jugement.

Paulette, désespérée, l'avait précédé et mourait huit jours avant lui.

Didier eût été arrêté comme les autres si par bonheur le gendarme chargé de l'arrêter n'eût été de la conjuration ; il le fit prévenir par sa maîtresse et ne se présenta chez lui que lorsqu'il fut bien sûr de ne plus le trouver.

Paul Didier s'enfuit, comme nous l'avons dit, et gagna les fron-

tières de la Savoie.

Les conjurés ne se tinrent point pour battus. Il fut décidé que l'on se rabattrait sur le département de l'Isère, un de nos départements les plus avancés ; ce qui avait échoué à Lyon devait réussir à Grenoble.

Le préfet du département était le comte de Montleveau, homme d'un courage éprouvé, d'une intégrité reconnue.

Le commandant du département était le général Donnadiou, brave soldat, bourbonnien de pied en cap, quoique calviniste de religion.

Didier passa trois mois à organiser son insurrection sur les divers points du département ; du premier coup, il avait exploré le terrain et reconnu que, stérile à tout autre nom, rien n'y germerait que la semence napoléonienne.

C'était donc, ostensiblement et pour le vulgaire, au nom de l'empereur qu'il agissait, mais pour Talleyrand, pour Fouché, pour les chefs supérieurs enfin, c'était au profit du duc d'Orléans.

Ce fut à Quaix, petit bourg situé au nord de Grenoble, qu'il établit son quartier général, chez un officier de l'Empire, pour avoir fait la campagne d'Égypte et avoir servi dans le corps de cavalerie organisé par Bonaparte et où les dromadaires remplaçaient les chevaux.

Une première réunion eut lieu à la Buisserate, village aux portes de Grenoble, sur la route de Lyon ; Didier y parla avec toute la véhémence de son caractère, mais, comme dans son discours, comme dans sa proclamation, pas un mot n'avait été dit de l'empereur ni de Napoléon II :

— Qu'est-ce que vous nous f... donc là ! s'écria Brun, il n'est pas seulement question de l'empereur dans votre proclamation ; nous marchons au nom de Napoléon, ou je vous avertis que je ne marche pas, moi.

Le fruit de cette réunion fut à peu près perdu, grâce à cet incident.

C'était dans les montagnes d'Oisans surtout que l'insurrection avait ses plus vivaces racines ; deux hommes s'étaient faits chefs secondaires sous Didier : Dussert, ancien guide de l'armée des Alpes, et Durif ; tous deux avaient été maires, l'un d'Allemont, l'autre de Vaujany ; et tous deux avaient été destitués ; de là la haine.

Sûr de ces deux agents, Didier descendit du côté de Lamure – Lamure tout plein encore des souvenirs enthousiastes de Napoléon qui, un an auparavant à peine, y avait d'un mot rallié à lui les troupes envoyées de Grenoble pour le combattre. Aussi là les recrues furent-elles nombreuses ; la liste des conjurés s'augmenta des noms de Drevet, ancien soldat de la garde, de Buisson et de son frère, l'un pharmacien, l'autre marchand épicier, de Genevois, propriétaire, des deux frères Guittot, de Dufresne et de Dumoulin, ces deux derniers officiers à demi-solde.

Là, comme dans les montagnes d'Oisans, Paul Didier laissa deux chefs : Biollet, chef de bataillon en retraite, et Pelissier, capitaine. Par eux, en moins de six semaines, plus de trois cents officiers et sous-officiers furent affiliés au complot.

Une fausse lettre de M. de Metternich promettait l'appui de l'Autriche à Napoléon II. Quant à l'Angleterre, disaient les chefs, pour qu'elle se tînt tranquille, on lui laisserait croire que le mouvement s'opérait en faveur du duc d'Orléans.

Chapitre XXXII

Vers cette époque, des tentatives d'affiliation furent faites aussi sur les étudiants et les professeurs de l'École de droit de Grenoble. M. Gros, avocat à la cour royale de Paris, a publié, en 1841, une lettre adressée à M. le rédacteur de la *Gazette du Dauphiné*.

Cette lettre avait pour titre :

DE DIDIER ET DES AUTRES CONSPIRATEURS SOUS LA RESTAURATION.

J'étais étudiant en droit à Grenoble, dit M. Gros, lorsque la conspiration de Didier éclata.

Je fus alors l'objet d'assez vives observations de la part des chefs de ce complot, qui voulaient m'y associer. Joannini, ancien officier de gendarmerie, me sollicita plus particulièrement d'y prendre part ; avant de m'engager, je voulus connaître le chef et le but de l'entreprise. J'interrogeai Joannini pour le faire sortir du vague où, jusque-là, il s'était renfermé ; il m'avoua que la conspiration avait pour objet *de placer le duc d'Orléans sur le trône*, et prenant la froideur que je lui témoignais pour de l'incrédulité, il me montra une lettre où ce prince était désigné de façon qu'il était impossible de ne pas le reconnaître.

Un prince, y était-il dit, qui dès sa première jeunesse a donné des gages à la liberté, qui a bravement combattu dans nos rangs, et dont les convictions libérales sont telles que, ne pouvant s'empêcher de les manifester, elles le font tenir en état de suspicion par les autres membres de sa famille.

Âgé alors de vingt-deux ans, continue M. Gros, dévoué à l'empereur auquel je devais mon éducation dans un lycée, et mon grade d'officier, je refusai nettement de prendre part à un complot où l'un des membres de cette famille pourrait se trouver intéressé.

Le général Donnadieu percevait de temps en temps quelques bruits vagues de ces réunions et de ces embauchements ; alors il s'informait, envoyait de son côté ses agents, et peu à peu se formait la conviction que quelque chose de grave se tramait dans le département et ne tarderait pas à éclater. Il en écrivait alors à

Paris, désignait Didier comme le chef du complot ; mais on lui répondait de Paris que Didier était hors de France et que le département de l'Isère était le plus tranquille des quatre-vingt-six départements.

Le duc de Berry épousait la fille du roi de Naples ; elle devait débarquer à Marseille et suivre la route de Lyon. Le 3 mai, les troupes en garnison à Grenoble et dans les environs quittaient leurs résidences respectives pour aller s'échelonner sur la route de Saint-Vallier, Vienne et Lyon.

Ce fut cette même nuit que Didier choisit pour l'exécution du complot.

Chose étrange, la duchesse de Berry, entrant en France, y était reçue par une conjuration, et quelques années plus tard elle était éprouvée par un assassinat.

La conjuration éclata, mais les troupes, au lieu de se ranger au parti des conjurés, tinrent ferme : on en vint aux mains ; après une lutte acharnée, terrible, désespérée, les conjurés furent battus, et le colonel Vautré rentrait le même soir à Grenoble, suivi de trois voitures pleines de prisonniers.

Didier s'était battu au premier rang en désespéré, mais sentant que la cause qu'il représentait était perdue, voyant les deux tiers de ses hommes morts ou pris, il gagna les bois de Saint-Martin-d'Herès.

L'instruction commençait le 6 mai : sur cent vingt prisonniers, quatre furent d'abord choisis ; le soir même, trois étaient condamnés, le dernier absous.

Les trois condamnés étaient : Drevet, ancien soldat de la garde impériale, Buisson, marchand épicier, et David.

Tous trois étaient de Lamure.

David fut recommandé à la clémence du roi.

Le 8, à quatre heures de l'après-midi, l'échafaud étant dressé, la foule encombrant les avenues de la place Saint-André, la grande rue et la place Grenette, les portes de la prison s'ouvrirent, et l'on

vit paraître d'abord les gendarmes, ensuite deux prêtres ; chacun des deux prêtres donnait le bras à un condamné.

En paraissant au jour, en se trouvant en face de la foule, Drevet et Buisson crièrent d'une voix instantanée : *vive l'empereur !* Croyaient-ils réellement avoir conspiré pour lui, croyaient-ils que plus que tout autre ce cri éveillerait la sympathie dans la foule ?

La majeure partie de la foule demeura silencieuse ; quelques voix seulement répondirent par le cri de : *vive le roi !*

Au pied de l'échafaud, Drevet et Buisson crièrent de nouveau : *vive l'empereur !* Tous deux étaient pâles, mais parfaitement calmes ; ils montèrent froidement les degrés de l'échafaud et moururent comme des hommes parfaitement convaincus de la justice de leur cause.

La veille de l'exécution, le général Donnadieu et le préfet avaient reçu une circulaire ministérielle qui mettait le département en état de siège et qui donnait un pouvoir discrétionnaire aux autorités civiles et militaires.

Le 9 mai, la cour prévôtale remettait ses pouvoirs à la justice militaire.

Le jour même de sa formation, le conseil de guerre se réunit, et, à onze heures du matin, trente accusés étaient amenés devant lui.

La séance dura huit heures ; vingt et un accusés sur trente étaient condamnés à la peine de mort après ces huit heures.

Le jugement avait été rendu à l'unanimité.

Le vendredi 10 mai, au tintement funèbre de la cloche de Saint-André, quatorze condamnés sortirent un à un de la prison, située en face de l'église ; le peuple amassé sur la place les comptait avec épouvante ; quatorze prêtres les accompagnaient.

Le cortège s'achemina lentement vers l'esplanade de la porte de France ; c'est un vaste emplacement situé au nord de la ville, baigné d'un côté par l'Isère, et de l'autre bordé par une haie gigantesque de platanes et de sycomores.

C'était le lieu fixé pour l'exécution.

Les condamnés s'agenouillèrent près d'un fossé sur une seule ligne ; les prêtres leur firent baiser une dernière fois le crucifix et s'écartèrent ; les commandements militaires retentirent au milieu du plus profond silence : au mot *feu* ! une détonation terrible éclata, et ils tombèrent percés de cent balles.

Des demandes en grâce, des suppliques en commutation de peine avaient été adressées par le général Donnadieu au roi en faveur des autres condamnés.

Le 12 mai 1816, à onze heures du soir, on reçut, en réponse à ces suppliques et à ces demandes, la dépêche télégraphique suivante :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DU 22 MAI 1816.

À quatre heures du soir.

TÉLÉGRAPHIE-LIGNE DE LYON.

Le ministre de la police générale au général Donnadieu, commandant la 7^e division militaire.

Je vous annonce, au nom du roi, qu'il ne faut accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes ; les vingt et un condamnés doivent être exécutés ainsi que David ; l'arrêté du 9, relatif aux recéleurs, ne peut être exécuté à la lettre ; on promet vingt mille francs à ceux qui livreront Didier.

Il fallut obéir.

La dépêche était parvenue dans la nuit du 14 au 15 ; l'exécution fut fixée pour le lendemain.

À quatre heures du soir, le lendemain 15, Maurice Miard, un enfant de seize ans ; Jean-Baptiste Alloard, veillard de soixante-cinq ans ; Claude, Piot, Bellin, Mary, Hussard et Bard prenaient le même chemin qu'avaient pris leurs compagnons et s'agenouillaient sur le même fossé encore rouge du sang versé cinq jours auparavant.

Miard ne fut pas tué raide : le pauvre enfant était si jeune qu'il ne voulait pas mourir ; sa tête se souleva au milieu des cadavres, une seconde décharge l'acheva.

Le lendemain, David mourut sur l'échafaud.

On se rappelle que David appartenait à la première condamnation Buisson et Drevet ; condamné par la cour prévôtale, il n'avait pas droit au bénéfice de la fusillade.

La conduite du général Donnadieu, si fort calomniée à cette époque par les feuilles libérales, qui ne voyaient pas dans cette profonde et mystérieuse affaire, fut admirable ; non-seulement il adressa au ministre de la guerre une lettre pleine d'énergie, dans laquelle il protestait contre cette exécution, mais encore, sachant que toute cette conjuration était menée par le comte Drouet-d'Erlon, son ancien compagnon d'armes, et que le général était caché à Grenoble chez un notaire de ses amis, il le fit venir chez lui, et, au moment où le général croyait être perdu, il le revêtit de l'habit d'un de ses domestiques et le fit monter derrière la voiture de sa femme, qui le conduisit ainsi hors de la ville.

Une fois hors de la ville, le général d'Erlon, grâce à un sauf-conduit qu'il tenait encore du général Donnadieu, gagna la frontière de Savoie et fut sauvé.

Chapitre XXXIII

Le duc d'Orléans, devenu roi, n'oublia point les dangers courus pour lui par le comte d'Erlon, en 1815 à la Fère, et en 1816 à Grenoble : il le fit maréchal de France.

Quant à Didier, caché pendant quelque temps dans les collines et dans les bois de Saint-Martin-d'Herès, il comprit que la retraite était peu sûre et gagna, sur la rive gauche de l'Isère, les montagnes qui s'étendent jusqu'à Turin ; puis, conduit par de pauvres villageois qui, la nuit, lui donnaient l'hospitalité et, le jour, lui servaient de guides, il franchit le col de la Coche, situé entre la Savoie et la vallée de l'Isère.

Là, trois de ses compagnons, proscrits comme lui, vinrent le rejoindre :

Dussert, Durif et Cousseux.

Mais, réunis une fois, les trois conjurés demandèrent à leur chef une explication sur cette entreprise où il les avait entraînés au nom de l'empereur. En effet, les fugitifs avaient à leurs dépens acquis la preuve que Marie-Louise n'était pas à Eybaies, comme on le leur avait dit, et que le comte Bertrand, dont Didier empruntait la signature, n'était absolument pour rien dans ce complot.

Alors Didier avoua que le complot avait pour but de mettre le duc d'Orléans sur le trône.

— Mais, s'écria Dussert, la France n'en aurait pas voulu, du duc d'Orléans.

— Alors, répondit Didier, nous eussions proclamé la République.

— Ma foi, oui, dit Dussert, car, Bourbon pour Bourbon, j'aime autant Louis XVIII.

Dès lors les trois complices de Didier ne se crurent plus engagés envers un homme qui les avait trompés.

Le même jour, Cousseux se sépara de lui, et ce fut avec Dussert

et Durif seulement qu'il continua sa route.

Le soir, on s'arrêta à Saint-Sorlin-d'Arves, petit village de la Maurienne, chez un aubergiste nommé Balmain.

Didier était harassé de fatigue et en outre souffrait horriblement d'une blessure qu'il avait subie ; il se jeta sur une botte de paille transformée en lit et s'endormit.

Durif et Dussert restèrent debout, se chauffant à la cheminée ; puis, lorsqu'ils se furent assurés que Didier dormait, ils firent connaître à leur hôte quel homme il avait reçu chez lui et le prix que valait sa tête.

Le lendemain, au point du jour, Durif, Dussert et Balmain quittaient l'auberge.

Didier dormait toujours ; si misérable que fût le lit sur lequel il était couché, il y avait longtemps qu'il n'en avait point trouvé un pareil.

À son réveil, il ne trouva dans l'auberge que la femme Balmain, l'interrogea sur la direction de Durif et de Dussert ; la femme Balmain commença par balbutier, puis, entraînée par sa conscience, elle se jeta à ses pieds en lui disant :

— Sauvez-vous, sauvez-vous ! vous êtes trahi !

Tout était dans ces quelques mots ; écrasé de fatigue, souffrant de sa blessure, les pieds saignants, Didier se leva et, avec ce courage admirable qui ne l'abandonna point une seconde, gagna les bois voisins ; puis, sous la conduite d'un gardeur de chèvres, il revint jusqu'à la gorge d'une vallée s'ouvrant sur la France.

Là, les forces lui manquèrent, et il tomba sur la terre.

Il y resta une heure ; heure terrible, heure d'angoisse et d'agonie pire que celle qui précède la mort, car c'était celle qui précédait la perte de toute espérance ; celle pendant laquelle le condamné commence par douter des hommes et finit par douter de Dieu.

Enfin, résigné à tout, il se releva, reprit la route de Saint-Sorlin et arriva devant une maison isolée du petit village de Saint-Jean-d'Arves.

Devant cette maison, assise sur un banc, aux derniers rayons du soleil couchant, une vieille femme se réchauffait.

Didier s'arrêta devant elle et lui demanda l'hospitalité.

La vieille femme releva la tête.

— Vous êtes celui qui a conspiré contre le roi, dit-elle, et que l'on cherche dans tout le pays ?

Didier fixa un instant ses yeux perçants sur les traits de la vieille femme et, à travers ses rides, chercha inutilement à lire sur sa physionomie l'expression de la pitié ou de la haine. Cette physionomie n'exprimait que l'atonie de la vieillesse.

Didier était au bout de ses forces.

— Eh bien, oui, dit-il, je suis Didier ; livrez-moi à la justice si vous le voulez, mais auparavant donnez-moi du pain et un lit, j'y attendrai les gendarmes.

— Vous livrer ! s'écria la vieille femme, non, Monsieur : il n'y a dans tout le pays qu'un misérable capable de trahir son hôte, ce misérable, c'est Balmain ! entrez.

Didier entra.

Il était en train de tremper un morceau de pain dans une tasse de lait lorsque le maître de la maison arriva ; il demanda quel était cet hôte inconnu, et Didier lui dit son nom.

Mais alors l'homme fut moins courageux que la femme, il déclara à Didier qu'il ne pouvait le garder chez lui, d'autant plus que depuis le matin la police piémontaise fouillait toutes les maisons de la vallée.

En même temps, il appela un de ses fils.

— Venez, dit-il à Didier, cet enfant va vous conduire dans une grange isolée au milieu des bois ; restez là bien caché, et chaque nuit nous vous porterons à manger jusqu'à ce que vous soyez en état de continuer votre route.

Il n'y avait pas d'autre parti à prendre ; le danger était là, s'approchant pas à pas. Didier suivit l'enfant.

Ces carabiniers piémontais qui fouillaient les maisons, c'était

Balmain qui les dirigeait ; revenu à Saint-Sorlin avec eux, sa femme avait été forcée de lui avouer la fuite de Didier et les causes de cette fuite. Furieux d'être devenu un traître sans recevoir le prix de sa trahison, il s'était mis lui-même à la tête des investigateurs. Le soir approchait ; la journée s'était écoulée en perquisitions inutiles, lorsqu'un de ses enfants, menacé par lui, lui raconte qu'en revenant du pâturage, il a vu de loin un *Monsieur* conduit par un enfant se dirigeant vers la grange des bois. Cette nouvelle est un trait de lumière pour Balmain ; il connaît cette grange isolée : sans aucun doute, Didier y a cherché un refuge. Balmain se remet en marche, entraînant les carabiniers à sa suite ; la nuit commençait à descendre, c'était l'heure calme et solennelle où le silence qui se répand sur toute la nature semble plus profond encore au sein des grands bois. Plus tard, Balmain a raconté lui-même que dans cette heure où l'homme devient plus faible, comme si les ténèbres étaient à la fois un danger et une religion, son cœur avait faibli un instant en apercevant dans le lointain sombre une masse plus opaque ; en reconnaissant la grange où le malheureux réfugié dormait sans doute sous l'œil de Dieu, ce gardien des proscrits, il sentit son cœur faiblir, passa sa main sur son front et s'arrêta chancelant.

— Eh bien ! qu'avez-vous, monsieur l'aubergiste et à quoi pensez-vous donc ? demanda l'officier de carabiniers ; êtes-vous perdu ? et ne savez-vous plus quel chemin prendre ?

— Non, répondit Balmain rappelé à lui par cette voix, je cherchais le moyen d'entourer la grange d'une manière plus sûre ; puis, comme par instinct il sentait du soulagement à reculer l'heure de la trahison : je crois qu'il serait mieux, ajouta-t-il, d'attendre que la lune se levât.

— Non, répondit l'officier : marchons.

Il n'y avait pas à reculer ; Balmain dirigea les carabiniers vers la grange, la fit entourer par les soldats et entra dans l'intérieur avec l'officier et deux hommes.

Didier était couché sur la paille et dormait ; avant qu'il s'éveillât, il était déjà prisonnier.

Alors cet homme si faible, si souffrant, si découragé une heure auparavant, retrouva à l'instant même toute son énergie. Il s'avança la tête haute, et lui qui s'était traîné pour venir alla assez vite pour ne pas retarder la marche de ceux qui le conduisaient.

On l'enferma dans la maison du notaire de Saint-Sorlin.

De là, on le conduisit à Turin, où il attendit son extradition.

Cela se passait le 17, c'est-à-dire le surlendemain du jour où tombaient fusillés Miart, Piot, Alloart, Belin, Hussard, Bard et Mary ; le lendemain du jour où était exécuté David.

Le 18, Sert, beau-frère de Dussert, se présentait à l'hôtel de la préfecture de Grenoble et remettait à M. de Montleveau un certificat du maréchal des logis de carabiniers constatant que c'était sur ses renseignements et sur ceux de Balmain l'aubergiste que Didier avait été pris.

Les vingt mille francs furent en conséquence partagés entre Sert et Balmain.

Quant à Durif et à Dussert, par convention antérieure faite avec Sert, ils avaient la vie sauve.

Didier, livré par le Piémont à la France, arriva le jour de l'Ascension, à trois heures de l'après-midi, à Grenoble, conduit dans une voiture par un officier supérieur d'artillerie, un officier et un sous-officier de gendarmerie, et s'arrêta sur le quai de l'Isère en face de l'hôtel Belmont, habité par le général Donnadieu.

Une lettre insérée par le général dans *la Gazette des Tribunaux* en 1840 donne en ces termes les détails de l'entrevue :

Après lui avoir fait servir à dîner, je passai deux heures à m'entretenir avec lui, sur la grande entreprise à la tête de laquelle il s'était placé.

Il m'expliqua comment il était parti de Paris, lui dix-septième des commissaires envoyés pour soulever la France, après avoir assisté à une réunion de personnages très-influents, où il avait reçu des instructions

et de l'argent nécessaire pour ses opérations. Une fois Grenoble occupé, c'était de cette ville que devait partir le signal du mouvement général de toute la France. Lui, Didier, aurait marché sur Lyon, où il était attendu le lendemain de l'occupation de Grenoble avec tout le matériel de l'artillerie. Il me dit que s'il n'avait pas réussi dans son entreprise, c'était par l'accident providentiel qui m'avait fait rencontrer le lieutenant Aribert ; que je devais être arrêté par lui à dix heures et demie précises ; et lui, à onze heures, maître de la ville où des intelligences, ménagées parmi les habitants et la troupe, lui assuraient le succès de son projet ; qu'il avait assisté, l'avant-veille de l'attaque, à une inspection que j'avais faite du bataillon de l'Hérault ; qu'il était là avec un capitaine en activité, dont il calma l'ardeur, certain comme il était, me disait-il, de réussir et surtout d'éviter l'effusion de sang et le désordre, en maîtrisant et dominant le mouvement. Il me dit beaucoup d'autres choses sur ses rapports à Paris que je ne puis répéter ici. Conduit de chez moi à la prison, je ne le revis que quelques minutes avant ses derniers moments, dans son cachot, où je me rendis pour lui demander si, dans cet instant suprême, il n'avait pas quelque révélation à faire. Je le trouvai aussi calme que résigné : je lui parlai du roi, dont il n'avait pas à se plaindre ; il me dit alors, plein d'émotion, des paroles fort mémorables en prenant à témoin le Juge éternel, devant lequel il allait paraître ; paroles que, selon ses désirs, je m'empressai d'envoyer au roi par une dépêche extraordinaire qui doit exister aux archives ; les lois actuelles ne me permettent pas de la révéler. Je me retirai de cet entretien plein de la plus douloureuse émotion et en regrettant qu'un aussi beau caractère, un tel courage eussent été employés pour des fins aussi déplorables.

Le général Donnadieu fit reconduire Didier à sa prison et envoya ses dépêches au roi.

La procédure fut courte ; Didier n'essaya point de chicaner sa vie ; d'ailleurs, la dernière expérience qu'il avait faite des hommes l'avait, par le dégoût, préparé à la mort.

Le samedi 8, à neuf heures du matin, il comparut à la cour prévôtale ; la défense fut une splendide justification de son caractère : pas un des hauts personnages impliqués dans cette affaire ne fut

nommé par lui. Défendu par M. Motte, qui, dans la péroraison de sa défense, suppliait la cour de recommander son client à la clémence du roi, Didier lui-même l'interrompit, et déchirant la feuille d'une brochure, il écrivit sur ce chiffon de papier :

J'ai fait mon sacrifice, ma famille aura fait le sien.

Je remercie mon défenseur de ses généreuses paroles, mais je prie la justice de ne pas s'y arrêter, je ne demande rien au roi.

La cour se retira pour délibérer et, au bout d'un heure, rentra pour prononcer l'arrêt de mort.

Didier écouta cet arrêt avec ce calme et cette sérénité qui depuis son arrestation ne l'avaient pas abandonné un seul instant.

L'exécution devait avoir lieu le 10 juin, à onze heures du matin.

À neuf heures, le général Donnadieu entra dans la prison ; il voulait voir une dernière fois Didier, causer une dernière fois avec cet homme dont, malgré lui, il avait pris une si haute opinion.

Ceux qui voudront se faire une idée exacte de l'entrevue n'auront qu'à lire l'ouvrage que le général Donnadieu publia en 1837 sous le titre de *la Vieille Europe des Rois et des Peuples*.

Ils y trouveront textuellement rapportées les phrases suivantes.

Le général Donnadieu poussait Didier à des aveux ; il promettait un sursis, la grâce peut-être.

Didier sourit tristement.

— Que vous avouerais-je, moi qui dans une heure ne serai plus ? cependant dites au roi de se défier des hommes qui l'entourent et qui ont deux serments à la bouche.

Puis il ajouta :

— Dites encore au roi que son plus grand ennemi est dans sa famille.

Deux heures après, Didier était prévenu par l'exécuteur que le moment de marcher à l'échafaud était arrivé.

Il se leva et s'avança à l'instant même sans rien changer à sa toilette du matin.

Il était vêtu d'un pantalon bleu, d'une robe de chambre de molleton blanc et avait la tête couverte d'un bonnet de nuit.

Le trajet se fit à pied. Un prêtre, nommé l'abbé Toscan, marchait près de lui ; sa marche fut calme, sans hâte, sans retard ; on eût dit qu'il se rendait à une invitation amicale en allant à ce rendez-vous de la mort.

Arrivé au pied de l'échafaud, Didier baisa humblement le crucifix, fit signe au prêtre de demeurer où il était et monta d'un pas ferme les degrés de la plate-forme ; arrivé là, le bourreau voulut porter la main sur lui ; mais il l'écarta du geste, se coucha sur la planche fatale, murmura quelques paroles, adieux ou prières..., une seconde après il n'existait plus.

Onze heures un quart sonnaient à l'église Saint-Louis.

Dans un voyage que je fis à Grenoble en 1836, je me fis montrer dans le cimetière la tombe du condamné de 1816.

Elle porte cette simple inscription :

PAUL DIDIER.

Chapitre XXXIV

Les conjurations se succédaient rapidement : on peut voir dans l'admirable ouvrage de Louis Blanc, auquel on ne peut reprocher que d'être un peu systématique, l'histoire du carbonarisme ; peut-être aurons-nous un jour occasion d'écrire, plus largement que nous ne pouvons le faire aujourd'hui, l'histoire de cette époque, et d'ajouter quelques documents nouveaux à ceux que nous donne le proscriit du 15 mai et du 13 juin ; en attendant, nous nous contenterons d'indiquer ces conjurations.

Après la conjuration de Didier, vint celle de Pleignies, Tolleron et Carbonneau, puis celle de l'Épingle Noire, du Pétard, du colonel Caron, de Berton et des quatre sergents de La Rochelle, qui furent exécutés le jour même d'une fête aux Tuileries, sur les murs desquelles on pouvait lire le lendemain ce distique :

Pour donner à Louis deux fêtes en un jour,
On égorge à la Grève et l'on danse à la cour.

Puis vint la conspiration Louvel, qui réussit parce qu'elle n'avait pas de complices.

On trouve, au sujet de cette conjuration qui se rattache à notre histoire par le changement qu'opérait dans la fortune du duc d'Orléans la mort du duc de Berry, une étrange anecdote dans les *Mémoires historiques de la police*.

Deux ou trois jours avant l'assassinat de la place Louvois, Louis XVIII, selon l'archiviste Penchet, aurait envoyé chercher M. Decazes bien avant l'heure à laquelle il avait l'habitude de recevoir.

Arrivé au château et introduit à l'instant même devant le roi, Louis XVIII, toujours selon les *Mémoires* que nous citons, lui donna l'ordre de descendre dans l'église souterraine de Sainte-Geneviève et de lui apporter, quel qu'il fût, l'objet qu'il trouverait

sur le tombeau du cardinal Caprara.

La commission était étrange, mais parfois Louis XVIII avait d'étranges caprices ; mieux que personne le favori connaissait l'humeur tant soit peu fantasque du roi. Il obéit et rapporta au roi un fragment d'albâtre oriental ; c'était la seule chose qu'il eût trouvée sur le tombeau désigné.

À son grand étonnement, Louis XVIII parut satisfait.

— Maintenant, dit le roi après avoir examiné le fragment avec la plus scrupuleuse attention, envoyez quelqu'un à la Bibliothèque, faites demander par la personne que vous enverrez les œuvres in-folio de saint Augustin, édition de 1669, et au tome VII, entre les pages 104 et 105, on trouvera une feuille de papier.

C'est de cette feuille de papier que j'ai besoin ; cependant, pour plus grande sécurité, faites apporter, non pas la feuille de papier, mais le volume. Le duc Decazes s'offrit d'exécuter cette seconde commission comme il avait fait de la première, mais Louis XVIII l'arrêta en lui disant que les deux messages ne pouvaient être remplis par la même personne.

Le ministre se contenta donc d'envoyer un de ses secrétaires à la Bibliothèque royale ; un quart d'heure après, le volume indiqué était entre les mains du roi qui, entre les pages 104 et 105, trouvait en effet la feuille de papier promise.

Le roi remercia son ministre et le congédia de la main.

M. Decazes sortit. Derrière lui, le roi tira d'un portefeuille une autre feuille de papier chargée de caractères sans ordre, et, appliquant sur cette dernière celle qu'il avait trouvée dans le livre, il parvint alors, à l'aide de certaines découpures pratiquées dans la feuille de papier superposée, à lire la phrase suivante :

Roi, tu es trahi par ton ministre et par le p... p... de t... s... ; seul je peux te sauver.

MARIANI.

Le lendemain, toute la police était inutilement aux trousses du

susdit Mariani.

Le dimanche suivant, Louis XVIII trouva dans son livre de messe un billet ainsi conçu :

On a surpris ce que j'écrivais, on est à ma recherche ; presse-toi de me voir si tu veux éviter de grands malheurs dans ta maison. Je saurai si tu veux me recevoir au moyen de trois pains à cacheter que tu colleras intérieurement sur les carreaux de la fenêtre de ta chambre à coucher.

Le roi hésita : le signal ne fut pas donné, et le même soir éclata dans Paris cette terrible nouvelle : le duc de Berry est assassiné !

Il va sans dire que, dans notre conviction profonde et dans celle de tout cœur honnête, le duc d'Orléans fut complètement étranger à cette sanglante catastrophe : une amitié profonde, réelle, une amitié dont personnellement j'eus des preuves que je donnerai en temps et lieu, liait la duchesse d'Orléans à sa nièce, la duchesse de Berry.

Le duc d'Orléans était à l'Opéra le soir même où le duc de Berry fut assassiné, 13 février 1820 ; sa femme et sa sœur reconduisirent la duchesse de Berry chez elle ; le duc rentra au Palais-Royal écrasé de douleur.

Un mois après, les journaux annonçaient officiellement la grossesse de madame la duchesse de Berry.

Aujourd'hui que les passions qui agitaient cette époque sont calmées, il ne reste plus aucun doute, excepté dans les mauvais esprits, de la réalité de cette grossesse ; mais il n'en fut pas de même à cette époque, et nous avons entendu dire fort sérieusement à des hommes sérieux et désintéressés dans la question que le duc de Bordeaux, surnommé par Alexandre : l'Enfant de l'Europe, était un enfant substitué.

L'étrange maladresse des journaux officiels qui rapportèrent les détails de l'accouchement ne contribua pas peu à accréditer ce qu'une chanson fort chantée à cette époque, parce qu'on l'attribuait faussement à Béranger, appelait *un Tour de Gobelet*.

On comprend que quelque douleur qu'eût éprouvée le duc d'Orléans en voyant presque devant lui s'accomplir l'assassinat du prince, son cousin, une fois le prince mort, le duc, dans le calme de sa conscience, dans l'innocence de son cœur, dut naturellement songer avec joie à la différence que cette catastrophe amenait dans sa position.

La couronne sur laquelle depuis deux cents ans les d'Orléans tenaient les yeux fixés, la couronne dont avait failli hériter le régent, ne pouvait plus échapper, sinon au duc d'Orléans qui, à tout prendre, pouvait mourir avant le duc d'Angoulême, mais tout au moins à l'un de ses trois fils.

La nouvelle de la grossesse de la duchesse de Berry le trouva donc irrité, et son accouchement incrédule.

Il nia la réalité de l'accouchement.

Qui eût dit alors au prince que, douze ans plus tard, il ferait, d'une façon si cruelle, constater à Blaye le troisième accouchement officiel de cette pauvre princesse ?

Le duc d'Orléans, dépossédé de la couronne et dépossédé dans sa conviction par une supercherie, protesta dans le *Morning-Chronicle*, qui, en novembre 1820, inséra la pièce suivante, qui porte la date du 30 septembre de la même année :

PROTESTATION DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS
CONTRE LA NAISSANCE DE M. LE DUC DE BORDEAUX.

S.A.S. déclare par les présentes qu'il proteste formellement contre le procès-verbal daté du 29 septembre dernier, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Charles-Ferdinand-Dieudonné, est fils légitime de S. A. R. madame la duchesse de Berry.

Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et de sa mère ; il produira toutes les pièces nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berry n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très-faible princesse a été l'instrument.

En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler toute

cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès verbal, a été jouée au pavillon Marsan.

Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça, le 20 août dernier, le prochain accouchement dans les termes suivants :

Des personnes qui ont l'honneur d'approcher la princesse nous assurent que l'accouchement de Son Altesse Royale n'aura lieu que du 20 au 28 septembre.

Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse ?

Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes ; à deux heures et demie, la princesse appela, mais inutilement, la dame de Vathaire, sa première femme de chambre ; la dame Lemoine, sa garde, était absente, et le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé.

Alors la scène changea : la dame Bourgeois alluma une chandelle, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant qui n'était pas encore détaché du sein de sa mère.

Mais comment cet enfant était-il placé ?

Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère et non encore détaché d'elle.

Le chirurgien Bougon déclare que cet enfant était placé sur sa mère et encore attaché par le cordon ombilical.

Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement comment l'enfant était placé sur sa mère.

Madame la duchesse de Reggio fait la déclaration suivante :

J'ai été informée sur-le-champ que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement ; j'accourus auprès d'elle à l'instant même et en entrant dans la chambre, je vis l'enfant sur le lit et non encore détaché de sa mère.

Ainsi, l'enfant était sur le lit, la duchesse sur le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux, accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut sur-le-champ auprès d'elle, sans prendre

le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier.

Remarquez ce que dit madame de Goulard, qui, à deux heures et demie, fut informée que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui vint sur-le-champ et entendit l'enfant crier.

Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde du corps de Monsieur, qui était en faction à la porte de Son Altesse Royale et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer.

Remarquez ce que vit M. Lainé, garde national, qui était en faction à la porte du pavillon Marsan, qui fut invité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la duchesse, où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne, et qui, au moment où il entra, observa que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes.

Remarquez ce que vit le médecin Baron, qui arriva à deux heures trente-cinq minutes et le chirurgien Bougon qui arriva quelques instants après.

Remarquez ce que vit le maréchal Suchet, qui était logé, par ordre du roi, au pavillon de Flore, et qui, au premier avis que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement, se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures quarante-cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cordon ombilical quelques minutes après.

Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé lorsque Son Altesse Royale était délivrée, qui se rendit en hâte à son appartement, mais qui n'arriva qu'un moment après que la section du cordon avait eu lieu.

Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu quelques minutes après deux heures trois quarts. Mais où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène, qui dura au moins vingt minutes ? Pourquoi, durant un si long espace de temps affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs ? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète

et la plus grossière et manifeste ; n'est-il pas évident qu'après avoir arrangé la pièce, ils se retirèrent à deux heures et demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendirent le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés ?

Et en effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme, de quelque classe que ce soit, était sur le point d'accoucher, que pendant la nuit les lumières fussent éteintes, que les femmes placées auprès d'elle fussent endormies, que celle qui était le plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât, que son accoucheur fût déshabillé et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât plus de vingt minutes sans donner signe de vie ?

S. A. S. le duc d'Orléans est convaincu que la nation française et tous les souverains de l'Europe sentiront les conséquences d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime.

Fait à Paris, le 30 septembre 1820.

Cette protestation, comme on le comprend bien, eut son retentissement aux Tuileries ; le duc d'Orléans s'y présenta aussitôt, la démentit et protesta contre elle ; en 1830, non-seulement il l'avoua, mais encore la fit insérer dans les journaux officiels.

Chapitre XXXV

Cependant l'Europe, un instant distancée par la France dans la question du progrès universel, se mettait au pas et préparait ou faisait ces révolutions partielles qui devaient peu à peu substituer les gouvernements constitutionnels aux gouvernements absolus ; l'Espagne, le Portugal, la Sicile, le Piémont, l'Allemagne, étaient en ébullition ; de tous les côtés les souverains sentaient trembler la terre et chanceler les trônes.

Tout à coup la Grèce se réveilla.

La France avait un si grand besoin de se passionner pour une insurrection quelconque, qu'elle se passionna pour l'insurrection grecque.

Sur ces entrefaites, la campagne d'Espagne fut décidée, et le duc d'Angoulême prit le commandement de l'armée qui allait intervenir.

Au reste, au fur et à mesure que la branche aînée se précipitait dans la réaction, le duc d'Orléans, profitant de la voie qu'on lui ouvrait, donnait des gages à l'opinion libérale ; il se liait de plus en plus avec Benjamin Constant, Manuel, Laffitte, Stanislas, Girardin, le duc d'Albert et Foy, les soutiens du parti libéral.

Je dus moi-même mon entrée dans la maison du prince, entrée que je fis sous le patronage du général Foy, à mon titre de fils d'un général républicain.

Au reste, c'était l'époque où chacun jouait son rôle dans la fameuse comédie de quinze ans : on en était à la fin du deuxième acte, et les esprits sagaces pouvaient d'avance en prévoir le dénouement.

— Quand je serai roi, je sais bien que c'est un rêve, disait un jour le duc d'Orléans à M. Laffitte, mais enfin, quand je serai roi, que voulez-vous que je fasse pour vous ?

— Vous me nommerez votre fou, répondit M. Laffitte, le fou

du roi, afin que je puisse vous dire des vérités.

— C'est charmant, ripostait Louis-Philippe.

Et les yeux fermés, il essayait de saisir les contours effacés de cette mystérieuse contrée dans laquelle il s'égarait en espérance et qu'on appelle l'avenir.

Un autre jour, à demi couché sur un canapé de l'hôtel Laffitte et ayant près de lui le banquier confident :

— Si jamais je deviens roi, dit-il, et que vous veniez à supposer que l'ambition ou l'intérêt personnel m'a décidé, j'en aurai le plus profond regret. Mon bonheur serait que la France fût le pays du monde le plus libre ; les peuples, mon cher Laffitte, ne haïssent les rois que parce que les rois les ont trompés.

Puis, se retournant vers Manuel :

— Cependant, ajoutait-il comme doutant de lui-même, et avec ce fin sourire qui n'appartenait qu'à lui, cependant, si vous m'y portez, au trône, vous serez bien bêtes si vous ne prenez pas toutes vos précautions en me garrottant.

M. Laffitte faisait des recrues de tous côtés à la cause orléaniste ; un jour qu'il causait avec Royer Collard et Benjamin Constant, qui n'étaient pas encore ralliés :

— Vous avez beau dire, fit M. Laffitte, mais tout cela ne peut finir que par M. le duc d'Orléans.

— Le duc d'Orléans, dit Royer Collard, toujours sceptique et spirituel, peste ! vous n'êtes pas dégoûté !

— Le duc d'Orléans est Bourbon, ajouta Benjamin Constant avec défiance.

— Hélas oui ! murmura piteusement Laffitte, je le sais bien, mais leur ressemble-t-il, aux Bourbons ? ce matin encore, il me répétait là ce qu'il venait de dire à Louis XVIII : « Si vous voulez vous perdre, je ne suis pas obligé de vous suivre » ; et d'ailleurs, ajouta le banquier optimiste, s'il est Bourbon, ne peut-on le faire Valois ? Thiers dit que c'est possible.

Cette dernière proposition explique les placards des 4 et 5 août

1830, dans lesquels il était annoncé à la population parisienne que le duc d'Orléans était Valois et non Bourbon.

Étranges historiens qui préféraient Henri III à Louis XVI, Charles IX à Louis XV, François II à Louis XIV, Henri II à Louis XIII, et François I^{er} à Henri IV !

Mais on croyait n'avoir rien conquis tant qu'on n'aurait pas conquis M. de Talleyrand, lequel, on l'a vu dans l'affaire Didier, était tout conquis depuis sa chute du ministère ; aussi M. Laffitte, le rencontrant un jour au Palais-Royal, le prit-il à part et voulut-il en avoir le cœur net.

— Voyez, lui dit-il, ce qui existe s'en va ; si, à la place de ce qui s'en va nous avons la république, vous êtes perdu ; si nous avons l'empire, vous êtes fusillé ; il n'y a que le duc d'Orléans qui vous sauvegarde. Voulez-vous causer de cette affaire-là ? Ni vous ni moi ne devons agir en sous-lieutenant : pour jouer la partie, je sais bien qu'il nous faut quinte et quatorze, eh bien ! nous les aurons : officiers, soldats, ouvriers, tout est prêt, vous, moi, lui. Si vous lui parlez, l'affaire est faite.

— Comment cela, voyons ?

— Oh ! c'est bien simple : trois millions, deux régiments, douze mille ouvriers autour de la Chambre, *vive le duc d'Orléans !* vous à une tribune, moi à l'autre, et les aînés décampent.

Le prince, sans répondre, regardait Laffitte, qui continua :

— Pas une goutte de sang, pas une arrestation, pas une boutique fermée ; demain, on travaille et on se promène comme si de rien n'était : c'est une révolution à la fleur d'orange.

— Bien, je le verrai, dit le prince.

M. de Talleyrand vit en effet Louis-Philippe et causa avec lui, mais sous ce rapport M. de Talleyrand et Louis-Philippe n'avaient probablement plus rien à se dire depuis longtemps.

Rien ne fut fait pour le moment de ce que désirait M. Laffitte. M. Sarrans, qui raconte l'anecdote, prétend que ce fut à cause des trois millions qu'il fallait déboursier ; nous croyons, nous, que les

deux conspirateurs jugèrent que l'heure n'était pas venue encore.

Louis-Philippe dut la plus grande partie de sa force à ce qu'il *sut attendre*.

Sur ces entrefaites, Louis XVIII mourut.

La veille de sa mort, assis dans ce grand fauteuil qu'il ne quittait déjà plus depuis si longtemps, entouré des princes de sa famille, des grands dignitaires de l'État, de ses familiers pleurant et se détournant pour cacher leurs larmes, il se fit amener le petit duc de Bordeaux, frêle espérance de cette monarchie tant de fois ébranlée par de si terribles coups.

Alors, s'adressant à son frère :

— Mon frère, lui dit-il, j'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit, aux Tuileries ; agissez comme j'ai fait et vous arriverez à cette fin de paix et de tranquillité : je vous pardonne les chagrins que vous m'avez causés comme prince par l'espérance que fait naître dans mon esprit votre future conduite de roi.

Puis, avec un regard mélancolique, étendant la main sur la tête de son petit-neveu :

— Mon frère, ajouta-t-il, ménagez bien la couronne de cet enfant.

Le lendemain, il était mort.

Louis XVIII avait dit vrai : son règne, comme le passage du Pilote de Cooper, dans le *Devil's Gripp*, n'avait été qu'une navigation à travers les écueils.

Au reste, c'était le caractère qu'il fallait à la situation.

Cauteleux, dissimulé, impuissant, faussement instruit, sans cœur, implacable, Louis XVIII, dans tout le cours de son règne, n'eut pas une amitié réelle, pas un mouvement de sensibilité vraie, pas une sympathique erreur ; ses favoris, le duc Decazes, madame du Cayla, M. d'Avaray, furent les élus de son égoïsme et non de son affection ; proscrit pendant vingt-trois ans, son orgueil ne voulut pas accepter cette proscription dont il fit un règne *in partibus*.

Napoléon, qu'il n'ait en datant son règne du jour de la mort de Louis XVIII, lui donna un terrible signe d'existence au 20 mars 1814 ; cette chute, dans laquelle il avait pu voir cependant le peu de racine qu'avaient pris les Bourbons en France, ne fut pour lui qu'une demi-leçon ; s'il louvoya, comme il le dit dans ses dernières paroles à son frère, ce ne fut point par intelligence, mais parce qu'il aimait mieux la ligne courbe que la ligne droite, le chemin de traverse que le droit chemin ; chaque concession qu'il fit depuis le ministère Fouché jusqu'au ministère Chateaubriand, il la fit non pas à une appréciation, mais à une exigence. Un seul trait peindra à la fois l'homme et le roi ; dans sa fuite avec le duc d'Avaray, fuite pareille à celle de Varennes, reçu par une pauvre veuve, hébergé par elle, elle risque sa tête et dépense son dernier louis pour lui donner à dîner ; quel souvenir croyez-vous qu'il garde de ce dévouement ?

— Le dîner était exécrable, dit-il.

Lorsque ce petit volume qui contient le récit de cette fuite parut, le sentiment de répulsion qu'il inspira fut unanime.

— S'il est du roi, dit un célèbre aristarque de l'époque, il est au-dessus de toute critique ; s'il n'est pas du roi, il est au-dessous.

Celui qui lui succédait avait reçu de la nature, nous ne dirons pas de l'éducation, car de l'éducation il n'avait rien reçu, un caractère tout opposé : il était généreux jusqu'à la prodigalité, religieux jusqu'au cagotisme, gentilhomme jusqu'à la chevalerie, entêté comme toutes les natures faibles qui persistent parce qu'ayant eu la peine de prendre une résolution, elles ne veulent pas avoir l'ennui d'en prendre une autre ; au reste, bon prince, fidèle ami, ayant le désir du bien, mais ne voyant pas le bien où il était, léger, futile, oublieux ; ce qui faisait d'autant mieux ressortir la seule mémoire qu'il eût, la mémoire du cœur.

Logique dans l'idée instinctive qu'il s'était faite de la monarchie, convaincu de la solidarité qui existe entre l'autel et le trône, dévot fervent comme la plupart des libertins vieilliss, Charles X voulut

combattre après soixante ans l'œuvre de M. de Choiseul : non-seulement les jésuites, chassés par les Parlements, furent tolérés par les Chambres, mais, autant qu'il était au pouvoir de la royauté, l'éducation de la jeunesse leur fut remise ; partout on vit leurs établissements s'élever et fleurir : à Billon, à Montrouge, à Saint-Acheul, à Sainte-Anne d'Auray, à Bordeaux ; en outre, les missions furent répandues sur toutes les routes de France ; chaque village eut sa croix expiatoire s'élevant presque toujours à la place de quelque arbre de la liberté abattu ; enfin, le *Miserere*, vaste chant de douleur, s'éleva de la surface de la France et monta lamentablement vers le ciel.

Les Français aiment à chanter ; mais pas les vêpres ; le plainchant leur paraît monotone, et ils préfèrent au *Dies iræ* le *Dieu des bonnes gens*, et au *Kyrie eleison*, le *Vieux Soldat* ; on fit une réputation à Béranger, et une popularité à Debreaux.

Le duc d'Orléans, avec son regard fin, son esprit sagace, comprenait que puisque ceux-là allaient se perdant, il fallait pour réussir faire le contraire de ce qu'ils faisaient.

Il envoya ses fils au collège Henri IV et ne négligea pas une occasion de couvrir, sinon de sa protection, du moins de sa sympathie, les persécutés du pouvoir.

Aussi les pamphlétaires de la Restauration lui payaient-ils argent comptant le prix de son opposition.

Écoutez Paul-Louis Courier :

La jeunesse croît chez nous et voit croître avec elle les princes.

Je dis avec elle et je m'entends. Nos fils, plus heureux que nous, vont connaître leurs princes élevés avec eux, et en seront connus. Déjà voilà le fils aîné du duc d'Orléans, je sais cela de bonne part et vous le garantis plus sûr que si toutes les gazettes vous le disaient, voilà le duc de Chartres au collège à Paris, chose assez simple, direz-vous, s'il est en âge d'étudier ; simple sans doute, mais nouvelle pour les personnes de ce rang. On n'a pas encore vu de princes au collège ; celui-ci, depuis qu'il y a des collèges et des princes, est le premier qu'on ait élevé de la

sorte, qui profite du bienfait de l'instruction publique et commune ; et de tant de nouveautés écloses de nos jours, ce n'est pas celles qui doivent surprendre le moins : un prince étudier, aller en classe ; un prince avoir des camarades ! Les princes jusqu'ici avaient eu des serviteurs et jamais d'autre école que celle de l'adversité, dont les rudes leçons étaient perdues souvent. Isolés à tout âge, loin de toute vérité, ignorant les choses et les hommes, ils naissaient, ils mouraient dans les liens de l'étiquette et du cérémonial, n'ayant vu que le fard et les fausses couleurs étalés devant eux ; ils marchaient sur nos têtes, et ne nous apercevaient que quand par hasard ils tombaient. Aujourd'hui, connaissant l'erreur qui les séparait des nations, comme si la clé d'une voûte, pour user de cette comparaison, pouvait en être hors et ne tenir à rien, ils veulent voir des hommes, savoir ce que l'on sait, et n'avoir plus besoin des malheurs pour s'instruire. Toute résolution qui, plus tôt prise, leur eût épargné combien de fautes et à nous combien de maux ! Le duc de Chartres au collège, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais je pense aussi un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux ; et ce n'est pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la cour tait aux princes et qui les garderaient de faillir à nos dépens. Jamais de dragonnades ni de Saint-Barthélemy quand les rois, élevés au milieu de leurs peuples, parleront la même langue, s'entendront avec eux, sans truchement ni intermédiaire ; de jacquerie, non plus de ligues ni de barricades. L'exemple ainsi donné par le jeune duc de Chartres aux héritiers des trônes, ils en profiteront sans doute. Exemple heureux autant qu'il est nouveau ! Que de changements, de bouleversements dans le monde il a fallu pour amener là cet enfant ! Et que dirait le grand roi, le roi des honnêtes gens, Louis le Superbe, qui ne put souffrir confondus avec la noblesse du royaume ses bâtards mêmes, ses bâtards, tant il redoutait d'avilir la moindre partie de son sang ! Que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique, s'il voyait aux écoles, avec tous les enfants de la race sujette, un de ses arrière-neveux, sans pages ni jésuites, suivre des exercices et disputer des prix, tantôt vainqueur, tantôt vaincu ? jamais, dit-on, favorisé ni flatté en aucune sorte, chose admirable au collège même, (car où n'entre pas cette peste de l'adulation !) croyable pourtant si l'on pense que la publicité des cours rend

l'injustice difficile ; qu'entre eux les écoliers usent peu de complaisance, peu volontiers cèdent à l'honneur, non encore exercés aux feintes qu'ailleurs on nomme déférence, égards, ménagements, et qu'a produits l'horreur du vrai. Là, au contraire, tout se dit, toutes choses ont leur vrai nom, et le même nom pour tous ; là, tout est matière d'instruction, et les meilleures leçons ne sont pas celles des maîtres. Point d'abbé Dubois, point de Méniers, personne qui dise au prince : tout est à vous, vous pouvez tout ; il est l'heure que vous voulez. En un mot, c'est le bruit commun qu'on élève là le duc de Chartres comme tous les enfants de son âge ; nulle distinction, nulle différence, et les fils de banquiers, de juges, de négociants n'ont aucun avantage sur lui ; mais il en aura, lui, beaucoup, sorti de là, sur tous ceux qui n'auront pas reçu cette éducation : il n'est, vous le savez, meilleure éducation que celle des écoles publiques, ni pire que celle de la cour.

Certes, à cette époque, un éloge pareil n'avait pas de prix, il le savait bien, l'habile élève de madame de Genlis, et c'était de pareilles pages à la main qu'il réfutait des détracteurs qui, sur tout autre que sur lui, auraient eu une prise fatale.

Ce qui faisait surtout du tort à M. le duc d'Orléans, c'était son esprit processif, chicanier et parcimonieux.

Le duc d'Orléans s'était nommé un conseil parmi les meilleurs avocats de Paris, mais, en réalité, c'était lui qui conseillait son conseil.

Tous les mémoires signés Dupin étaient inspirés, souvent même rédigés, par le prince.

Au nombre des procès entamés par le prince, il y en avait un, engagé contre le duc de Bassano, qui eût dépopularisé en toute autre position la popularité elle-même. En 1815, Maret avait reçu de Napoléon, à titre de dépôts et de gages, un certain nombre d'actions de canaux provenant de l'apanage d'Orléans. Le moyen que Louis-Philippe fit valoir fut que le gouvernement impérial, n'étant qu'un gouvernement *de fait*, qu'un gouvernement illégitime, ce gouvernement n'avait pas eu le droit de disposer de ces actions.

Le duc d'Orléans gagna son procès devant les juges, mais le

perdit dans l'opinion publique.

Un autre procès plus grave encore s'agitait vers le même temps. Nous disons plus grave, parce qu'il se plaidait à un tribunal plus élevé que les autres ; nous voulons parler des prétentions de Maria Stella, dont nous avons dit quelques mots au commencement de cette histoire.

Chapitre XXXVI

Vers 1825, Maria Stella était revenue à Paris avec un jugement du tribunal de Faenza, en date du 29 mai 1824, qui établissait en fait qu'elle n'était point fille du geôlier Chiappani, mais du comte de Joinville.

Cette accusation, toute fausse et absurde qu'elle était, inquiétait cependant le prince au point qu'il répondit par un mémoire aux mémoires de la baronne de Sternberg, *née Joinville*. Ce mémoire m'amena pour la première fois, comme employé du secrétariat, en face de M. le duc d'Orléans.

M. le duc d'Orléans, après m'avoir, en 1823, sur la recommandation de M. le général Foy, accordé une place de douze cents francs dans ses bureaux, ne s'était plus occupé de moi ; et c'était chose bien naturelle que de porter, un an après, ces appointements à quinze cents francs. Cependant, comme rien ne passait inaperçu devant cet esprit investigateur, il avait remarqué, parmi les rapports qui étaient envoyés à sa signature, des rapports tracés par une main nouvelle et inconnue. L'écriture lui en avait paru belle, facile à lire, correcte ; il avait demandé le nom du nouvel expéditionnaire, et on lui avait dit que c'était le protégé du général Foy, le fils du général Alexandre Dumas.

Plusieurs minutes étaient alors revenues à M. Oudard, chef de notre secrétariat, avec ces mots de la main du prince :

À faire expédier par Dumas.

Lorsque le duc d'Orléans s'occupa de réfuter les mémoires de la baronne de Sternberg, il désira dicter à quelqu'un *les notes* ; et, nous l'avons dit, ces notes étaient le véritable original ; il désira, dis-je, dicter à quelqu'un les notes dont M. Dupin devait faire la substance la plus ferme, la moelle la plus solide de son plaidoyer.

Il demanda un expéditionnaire pour écrire sous sa dictée.

Comme on connaissait sa prédilection pour mon écriture, on

m'envoya à lui.

Je me trouvai donc pour la première fois en face du prince.

Dans ses relations de famille ou de maison, le duc d'Orléans n'avait rien d'imposant ; mais, en revanche, il était impossible d'être plus souriant, plus affable et de plus gracieuse humeur ; on eût dit un banquier spirituel le jour où une grande spéculation a réussi. Je fus donc bien reçu par lui, encouragé de la voix et du geste ; et comme il s'aperçut que ma main tremblait un peu, il m'indiqua la table, et avant de m'employer à la chose sérieuse qui me valait l'honneur de ce contact princier, il m'indiqua une ou deux lettres à mettre au net et à cacheter.

Le duc d'Orléans avait en lui quelque chose du professeur : il aimait à démontrer ; c'était, même dans les petites choses, établir sa supériorité. Hâtons-nous d'ajouter qu'il démontrait bien, et qu'il joignait presque toujours l'exemple au précepte. Le duc d'Orléans savait sinon tout, du moins un peu de tout.

Ce jour-là, il me démontra la façon de plier les enveloppes et de faire les cachets.

Si le duc d'Orléans avait la prétention d'être un bon professeur, j'ai, moi, celle d'être un excellent écolier : assez maladroit le jour même où la leçon me fut donnée, je devins plus tard d'une force supérieure sur les enveloppes, soit carrées, soit anglaises, et surtout sur les cachets, chose plus difficile à faire qu'on ne le croit, et à laquelle le duc d'Orléans, homme d'ordre et de propreté, attachait une grande importance.

Aussi, je dois l'avouer dans toute l'humilité de mon âme, ce fut la seule chose qu'il regretta en moi quand, devenu roi, il reçut ma démission.

— Comment, il s'en va ! comment, il me quitte ! s'écria-t-il ; quel malheur ! il faisait si bien les cachets !...

Ce fut mon oraison funèbre. Ajoutons que, pendant plus d'un an, mon nom resta sur les états de la maison, et que toute facilité me fut donnée de revenir sur cette résolution.

Ce nom ne fut rayé qu'en 1833, à l'époque où je publiai *Gaule et France*.

Revenons au jour où je commençai mon apprentissage.

Le duc d'Orléans, parfaitement affable, comme il était toujours, commença donc de me dicter son mémoire.

C'était une réfutation complète et parfaitement logique, même au point de vue chicanier, de toutes les assertions de la baronne de Sternberg.

Comme on le comprend bien, je ne viens pas de raconter tout ceci pour apprendre purement et simplement au public que j'ai eu l'honneur d'écrire sous la dictée du prince, mais pour raconter au lecteur un fait caractéristique.

Dans la réponse du duc au pamphlet de Maria Stella, il y avait, au milieu des preuves de légitimité données par lui, cette phrase :

Et quand il n'y aurait que cette ressemblance frappante qui existe entre M. le duc d'Orléans et son auguste aïeul Louis XIV.

J'étais beaucoup moins fort en histoire à cette époque que je ne le suis aujourd'hui ; de sorte que ce fait de M. le duc d'Orléans réclamant Louis XIV pour son aïeul me fit, malgré moi, relever vivement la tête.

Il s'aperçut de mon étonnement ; et, avec un sourire accompagné d'un léger froncement de sourcil :

— Oui, monsieur Dumas, me dit-il : *de mon auguste aïeul Louis XIV*. Quand on ne descendrait de Louis XIV que par ses bâtards, c'est encore, *du moins à mes yeux*, un assez grand honneur pour que je m'en vante.

D'après cette réponse, il est permis de croire que le duc d'Orléans ignorât que M. Thiers et M. Laffitte voulussent le faire descendre des Valois.

Il en fut des prétentions de Maria Stella, moins la prison, ce qu'il en avait été des prétentions de Mathurin Bruno. On en parla un instant, puis on cessa de s'en occuper, et on laissa la baronne

de Sternberg donner en paix la pâtée à tous les moineaux francs des Tuileries, seuls courtisans de sa solitude, et qui, longtemps après sa mort, arrivée en 1845, peuplaient encore le balcon qui s'étendait, rue de Rivoli, devant les fenêtres de son appartement.

Revenons aux événements politiques dont nous a écarté un instant ce coup d'œil jeté sur sa vie privée.

Louis XVIII mort, Charles X, prince chevalier, voulut être sacré selon les anciens usages de sa race ; à Louis XVIII, prince sceptique, il avait suffi de la consécration de cinq cent mille baïonnettes.

Ce fut au mois de mai 1825 que Charles X fut sacré, et qu'à cette occasion, je crois, le duc d'Orléans reçut le titre d'Altesse Royale, toujours ambitionné par lui et si inutilement sollicité pendant tout le cours du règne de Louis XVIII.

Presqu'en même temps, le duc d'Orléans rentra dans une somme de seize millions qui lui fut allouée comme indemnité sur le milliard des émigrés.

On cria beaucoup au double emploi, le duc d'Orléans étant déjà rentré dans ses biens par la munificence de Louis XVIII, mais le duc d'Orléans laissa crier.

La popularité de Laffitte, de La Fayette, de Foy, de Manuel et de Paul-Louis Courier sauvegardait sa popularité.

Le duc d'Orléans en effet professait une économie qui touchait à l'avarice : sans doute les habitudes que nous allons consigner ici étaient des habitudes prises dans les temps de malheur et dans les jours d'exil. Nous dirons plus : peut-être pour tout autre que pour un prince ayant six millions de revenu, peut-être même enfin pour ce prince chargé d'une nombreuse famille, cette économie était-elle un vertu ; mais, à tort ou à raison, nous nous rappelons qu'elle n'était point regardée comme telle, et que c'était un des défauts que lui reprochaient ses ennemis, sans que ces reproches, si acerbés qu'ils fussent, aient jamais pu l'en corriger.

Chez M. le duc d'Orléans, presque tous les marchés se faisaient à forfait ; il y avait un marché pour la table par exemple ; c'était

un M. Uginet qui tenait ce marché ; on lui payait douze mille francs par mois, cent quarante-quatre mille francs par an, et sur ce marché on défalquait le gibier envoyé deux fois par semaine des nombreuses forêts de M. le duc d'Orléans, et dont le surplus était revenu à Chevet par le contrôleur de la bouche.

Tous ces comptes étaient revus, annotés, approuvés par M. le duc d'Orléans. Un jour, en les remettant au net, je trouvai cette annotation de la main même du prince :

« Quatre sous de lait pour madame de Dolomieu. »

La duchesse suivait cet exemple. M. Oudart, son secrétaire, repassait après elle toutes ses additions ; beaucoup de ces additions étaient au bas de mémoires de blanchisseuses écrits de la main même de Marie-Amélie, et comme la duchesse d'Orléans avait à cette époque des enfants fort jeunes, les détails de ces mémoires de blanchisseuses prouvaient victorieusement que, pour être princes, les Altesses Royales de six mois n'en sont pas moins soumises à toutes les petites misères de l'humanité.

Pendant que madame la duchesse d'Orléans faisait le compte des couches de M. de Montpensier et des langes de la princesse Clémentine, le roi réglait la dépense de ses aînés.

Qu'on nous permette de mettre sous les yeux de nos lecteurs un petit travail de M. le duc d'Orléans, tombé entre nos mains le 24 février 1848, au moment où, pour la seconde fois, le front incliné et pensif, nous visitons les Tuileries envahies par le peuple.

La première fois, c'était le 29 juillet 1830.

Parmi des papiers déchirés, souillés, jetés à terre, gisait ce chiffon ; je reconnus l'écriture du roi, je le ramassai, et c'est sur ce chiffon que je copie les lignes suivantes :

MARS 1828. – NOUVEAU TARIF DE L'ENTREPRISE POUR LA
TABLE DES PRINCES.
LE MÊME POUR CELLE DES ENFANTS.

	F	C
Jeunes princes et instituteurs : Six soucoupes à 90 c.	5	40

	Sept pains à 20 c	1	40
Princesses Louise et Marie et madame de Mallet	Un potage à deux soucoupes	1	80
	Deux pains	»	40
Princesse Clémentine et madame Angelet	Un potage	1	50
	Une soucoupe	»	90
	À reporter	11	40
	Report	11	40
Duc de Nemours et M. de Lanarc qui emportent au collège du sucre payé à part	Deux pains	»	40
	Viande froide	1	50
	Entremets	3	»
	Deux soucoupes	1	80
	Deux pains		40
	Total par jour	18	50
	Sans le café payé à part		
	Plus 10 centimes par soucoupe	1	10
	Total général	19	60

Ainsi, le déjeuner des deux jeunes princes et de leurs instituteurs ;

Des princesses Louise et Marie, et de madame de Mallet ;

De la princesse Clémentine et de madame Angelet ;

Du duc de Nemours et de M. de Larnac, c'est-à-dire de onze personnes, était coté vingt francs dans le budget princier de M. le duc d'Orléans.

Peut-être pense-t-on que les malheureux enfants, obligés de rester sur leur appétit au déjeuner, se rattrapaient au dîner.

Nous allons bien voir :

DÎNER OU SOUPER.

Potages	2	30
Entrées	4	50
Rôt ou flan	6	»

Entremet	2 50
Assiette de dessert	1 50
Total	17 »

Pain, café et thé, comme ci-dessus.

À côté de cela, hâtons-nous de le dire, le duc d'Orléans faisait sans ostentation d'excellentes choses : il y avait au Palais-Royal trois bureaux de secours, un dirigé par M. de Broval, et dont le duc faisait les frais, un second dirigé par M. Oudart, et qui puisait au coffre de la reine, enfin un troisième remis aux mains de M. Lamy, et qu'ordonnait Madame Adélaïde.

Ces trois bureaux distribuaient de cinq cents francs à sept cents francs par jour.

J'ai longtemps été chargé de faire les listes qui devaient être présentées au duc d'Orléans et de mettre sous ses yeux les demandes de secours ; eh bien ! il y a une chose que je dirai hautement, c'est que j'ai toujours obtenu en faveur des pauvres tout ce que j'ai pu demander sans intermédiaire au duc d'Orléans ; jamais les diminutions de chiffres ne venaient de lui ; elles venaient de son entourage ; on le savait parcimonieux, et on lui faisait sa cour en flattant une faiblesse ; il y a plus : une fois roi, une fois ma démission donnée, j'ai plus d'une fois encore, quoiqu'il me gardât rancune de mon départ, eu recours à lui pour qu'il vînt au secours de profondes infortunes ; jamais il n'a repoussé la demande que je lui faisais, et presque aussitôt la demande parvenue à lui, la personne était secourue.

Un jour, je lui écrivis à propos d'une de nos femmes poètes les plus distinguées :

Sire,

Madame *** est dans la plus profonde misère, et me charge d'être son intermédiaire auprès de Votre Majesté ; hâtez-vous de la secourir, Sire, vous ne trouverez pas tous les jours sur votre chemin pareille muse demandant l'aumône.

Poste par poste, je reçus mille francs.

Un autre jour, ce fut près de la reine ; il s'agissait d'une de nos pianistes les plus distinguées dont on allait vendre les meubles.

Elle s'adressa à moi ; j'envoyai sa lettre à la reine, en écrivant au-dessous de l'exposé de ses malheurs les quatre vers suivants, qui ne valent que par l'intention :

Lisez avec le cœur la demande touchante
Qu'en humble ambassadeur je mets à vos genoux.
Toute chose ici-bas, Madame, suit sa pente.
L'aiguille tourne au pôle et le malheur à vous.

Le lendemain, je reçus cinq cents francs.

J'étais d'autant plus hardi à faire ces sortes de demandes que jamais je n'avais rien demandé ni pour moi, ni pour personne des miens.

En outre, le duc d'Orléans, soit calcul, soit sympathie, faisait beaucoup pour les arts : il avait recueilli et placé à sa bibliothèque Casimir Delavigne, renvoyé de son bureau ; il achetait le cuirassier et le hussard de Géricault ; il commandait à Vernet non-seulement les batailles de Jemmapes et de Valmy, mais encore celles de Champaubert et de Montmirail ; il souscrivait aux monuments d'Abatucci et de Kléber ; il faisait mettre à ses frais, dans la nef de Saint-Roch, une table de marbre au-dessus de la tombe du vieux Corneille ; enfin, de temps en temps, il remettait à MM. les comédiens français les quarante-cinq mille francs qu'ils étaient censés lui payer pour le loyer de sa salle.

On voit à quel degré j'essaie d'être impartial et avec quel empressement j'oppose le bon au mauvais ; c'est que, si au point de vue historique j'ai une opinion arrêtée sur le roi, je n'ai aucun parti pris sur l'homme, et qu'en conséquence, sous ce rapport, j'écris pour raconter et non pour prouver, *ad narrandum, non ad probandum*.

Chapitre XXXVII

L'histoire des cinq années qui séparent l'avènement au trône de Charles X de sa chute n'est rien autre chose que l'enregistrement des fautes du roi et de l'habileté du duc d'Orléans.

Et quand nous disons les *fautes du roi*, nous disons cela au point de vue des événements, mais notre conviction personnelle est que, quand une catastrophe prévue de longue main est nécessaire aux vues de la Providence, les *fautes des rois* rentrent dans les catégories des choses absolues, et que ces *fautes* doivent fatalement être commises.

Charles X débuta par une mesure libérale, l'abolition de la censure ; qui lui avait donné ce bon conseil, et à quel propos cette abolition de la censure comme premier acte de son règne, si ce n'était une pierre jetée d'avance sur la route sur laquelle devait verser, le 29 juillet 1830, la voiture du sacre portant la royauté de droit divin ?

La seconde mesure adoptée fut le milliard d'indemnité.

Cet acte qui, au lieu d'être anti-libéral, avait l'avantage d'être à la fois équitable et progressif, en ce qu'il consacrait la vente des biens nationaux et leur donnait une valeur égale à celle des autres biens, fut vivement attaqué par toute l'opposition et commença cette lutte acharnée qui eut pour dernier résultat la chute de la branche aînée.

Chose étrange, la distribution de ce milliard enrichissait plus encore peut-être les libéraux que les royalistes. Le duc d'Orléans touchait seize millions, le duc de Liancourt touchait un million quatre cent mille francs, le duc de Choiseul, un million cent mille francs. M. de La Fayette, quatre cent cinquante mille six cent quatre-vingt-deux francs, M. Gaëtan de La Rochefoucauld, quatre cent vingt-huit mille deux cent six francs, M. de Thiars, trois cent cinquante-sept mille huit cent cinquante francs, enfin M. Charles

Lameth deux cent un mille six cent quatre-vingt-seize francs.

De là vint la longanimité dont le parti libéral usait en cette occasion à l'égard du duc d'Orléans.

Au reste, une occasion fut bientôt donnée à la France de se prononcer : le général Foy mourut, tué par ces luttes de tribune qui sept ans plus tard devaient tuer Lamarque, et deux ans après Lamarque, Casimir Périer.

Le convoi du général Foy fut magnifique ; cent mille hommes suivaient le cercueil ; on détela les chevaux, on traîna le cadavre.

M. le duc d'Orléans envoya sa voiture.

Une voiture vide, six chevaux et trois laquais sont, aux yeux de la philosophie, un bien mesquin hommage offert par un prince à un grand citoyen, mais il n'en fut pas ainsi aux yeux de l'opinion publique : c'était un gage donné par le duc d'Orléans à la nation.

Ce fut ainsi qu'on le prit à la cour ; à sa première entrevue avec le roi, le duc d'Orléans fut vivement interpellé par lui à ce sujet.

Le prince s'inclina, puis d'un ton plus ferme peut-être qu'il n'avait parlé jusqu'alors :

— Sire, dit-il, ma voiture n'a été remarquée que parce qu'elle était la seule.

Le général Foy était pauvre, Laffitte, son ami, mit en train une souscription nationale en faveur du général tribun et s'inscrivit en tête pour cinquante mille francs.

Elle produisit un million.

Malgré l'admonestation royale, le duc d'Orléans s'inscrivit pour dix mille francs.

C'était juste autant que Casimir Périer et quatre fois moins que Laffitte, mais la valeur de l'action était non pas dans le chiffre de la somme donnée mais dans le fait de l'action elle-même.

Aussi, à partir de ce moment, les écrivains libéraux n'hésitent plus, ils font du duc d'Orléans, non-seulement leur espérance, mais encore leur drapeau.

Cauchois Lemaire publie une brochure intitulée *Lettre à M. le*

duc d'Orléans.

Allons, prince, lui dit-il, un peu de courage ; échangez vos armoiries ducales contre la couronne civique, *il reste dans notre monarchie une belle place à prendre, celle qu'occuperait La Fayette dans une république*, celle du premier citoyen de France ; votre principauté n'est qu'un chétif canonicat près de cette royauté morale : le peuple français est un grand enfant qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur. Soyez-le pour qu'il ne tombe pas en de méchantes mains, afin que le char si mal conduit ne verse pas ; nous avons fait de notre côté tous nos efforts, essayez du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le penchant du précipice.

Quant à Paul-Louis Courier, il avait fait mieux : dès 1823, il écrivait, en réponse à un prétendu correspondant anonyme qui, disait-il, l'accusait d'une haine systématique contre les princes :

Je ne sais et ne devine pas davantage ce qui a pu vous faire croire que je n'aimais ni le duc d'Orléans ni aucun prince : assurément, rien n'est plus loin de la vérité, j'aime au contraire tous les princes et tout le monde en général, et le duc d'Orléans particulièrement (voyez comme vous vous trompiez) ; parce qu'étant né prince, il daigne être homme ; du moins n'entends-je pas dire qu'il attrape les gens ; nous n'avons, il est vrai, aucune affaire ensemble, ni pacte, ni contrat ; il ne m'a rien promis, rien juré devant Dieu ; mais le cas avenant, je me fierais à lui, quoiqu'il m'en ait mal pris avec d'autres déjà. Si faut-il néanmoins se fier à quelqu'un, lui et moi, nous n'aurions, m'est avis, nulle peine à nous accommoder, et l'accord fait, je pense qu'il le tiendrait sans fraude, sans chicane, sans noise, sans en délibérer avec de vieux voisins, gentilshommes et autres, qui ne me veulent pas de bien, ni en consulter les jésuites. Voici ce qui me donne de lui cette opinion : il est de notre temps, de ce siècle-ci, non de l'autre, ayant peu vu, je crois, ce qu'on nomme ancien régime ; il a fait la guerre avec nous : d'où vient, dit-on, qu'il n'a pas peur des sous-officiers, et depuis, émigré malgré lui, jamais ne la fit contre nous, sachant trop ce qu'il devait à la terre natale et qu'on ne peut avoir raison contre son pays. Il sait cela et d'autres choses, qui ne s'apprennent guère dans le rang où il est ; son

bonheur a voulu qu'il en ait pu descendre, et jeune, vivre comme nous : de prince il s'est fait homme. En France, il combattait nos communs ennemis ; hors de France, les sciences occupaient son loisir ; de lui n'a pu se dire le mot, *Rien oublié ni rien appris*. Les étrangers l'ont vu s'instruire et non mendier. Il n'a pas prié Pitt, ni supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler nos villages pour venger les châteaux ; de retour, n'a point fondé des messes, des séminaires pour doter des couvents à nos dépens ; mais, sage dans sa vie, dans ses mœurs, donne un exemple qui prêche mieux que les missionnaires ; bref, c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à moi, que tous les princes lui ressemblassent, aucun d'eux n'y perdrait et nous y gagnerions ; ou, je voudrais qu'il fût maire de la commune, j'entends s'il se pouvait (hypothèse toute pure) sans déplacer personne ; je hais les destitutions, il ajusterait bien des choses, non-seulement par cette sagesse que Dieu a mise en lui, mais par une vertu non moins considérable et trop peu célébrée : c'est son économie, qualité, si l'on veut, bourgeoise, que la cour abhorre dans un prince et qui n'est pas matière d'éloges académiques ni d'oraison funèbre, mais pour nous si précieuse, pour nous administrés, si belle dans un maire, si... comment dirai-je ?... devinez, qu'avec celle-là je le tiendrais quitte quasi de toutes les autres.

Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le connaisse plus que vous, ni peut-être autant, ne l'ayant même jamais vu. Je ne sais que ce qui se dit : mais le public n'est pas sot, et peut juger les princes, car ils vivent en public. Ce n'est pas non plus que je veuille être son garde champêtre, au cas qu'il devienne maire. Je ne vaudrais rien pour cet emploi, ni pour quelque autre que ce soit : capable tout au plus de cultiver ma vigne, quand je ne suis pas en prison. J'y serais, je crois, moins souvent ; mais cela même n'étant pas sûr, je puis dire que tout changement dans la mairie et les adjoints, pour mon compte, m'est indifférent ; au reste, ce qu'on pense de lui généralement, vous l'avez pu voir ou savoir ces jours-ci, lorsqu'il parut au théâtre avec sa famille. On ne l'attendait pas, l'assemblée n'était point composée, préparée comme il se pratique pour les grands... c'était bien là le public ! et il n'y avait rien que l'on pût soupçonner d'être arrangé d'avance. La police n'eut point de part aux marques d'affection qui lui furent données en cette occasion ; ou si, de fait, elle était là, comme on peut le

croire aisément, partout inévitable et présente, ce n'était pas pour accueillir le duc d'Orléans. Il entra, on le vit, et les mains et les voix applaudirent de toutes parts. On ne m'a point mis, que je sache, le parterre en jugement, ni traduit l'assemblée de la salle Saint-Martin. Aussi, ne crois-je pas, moi qui l'ai loué moins haut de ce qu'il a fait de louable, que ce soit pour cela qu'on me réemprisonne ; mais vous pouvez être là-dessus beaucoup moins instruit.

Ainsi, contre votre opinion, Monsieur, j'aime le duc d'Orléans, mais son ami je ne le suis pas comme ces gens le croient, dites-vous : à moi tant d'honneur n'appartient ; et sans vouloir examiner ce dont on a douté quelquefois, si les princes ont des amis, ou si lui, moins prince qu'un autre, ne pourrait pas faire exception. Je vous dirai que j'ai toujours ri de Jean-Jacques Rousseau, philosophe, qui ne put souffrir ses égaux, ni s'en faire supporter ; et en toute sa vie, crut n'avoir eu d'ami, que le prince de Conti.

Bien moins suis-je son partisan, car il n'a point de parti, premièrement. Le temps n'est plus où chaque prince avait le sien ; et jamais je ne serai du parti de personne. Je ne suivrai pas un homme, ne cherchant pas fortune dans les révolutions, contre-révolutions qui se font au profit de quelques-uns. Hé ! d'abord, dans le peuple, j'y suis resté par choix. Il n'a tenu qu'à moi d'en sortir comme tant d'autres, qui pensant s'anoblir de fait, ont dégénéré. Quand il faudra opter, suivant la loi de Solon, je serai du parti du peuple, des paysans comme moi.

Tout cela était, on le voit, une préparation plus qu'indirecte de la candidature du duc d'Orléans au trône de France.

Sur ces entrefaites, apparurent les lois de M. de Peyronnet sur les substitutions et le droit d'aînesse ; et la loi sur la liberté de la presse, l'une rejetée, l'autre repoussée par la chambre des pairs. Ainsi, tout manquait à Charles X, tout, jusqu'à cette institution aristocratique créée pour soutenir le trône et qui, au lieu de le soutenir, l'ébranlait en manquant sous la main du roi au moment où sa main allait s'appuyer sur lui.

Au reste, tout le monde s'acharnait sur cette monarchie dont le tocsin de juillet allait sonner l'hallali : Béranger avec ses chansons, Paul-Louis Courier avec ses pamphlets, Cauchois Lemaire avec

ses lettres, Méry et Barthélemy avec leurs poèmes. Il est vrai que, de temps en temps, la monarchie tenait aux chiens, et d'un coup de boutoir envoyait Béranger à Sainte-Pélagie, ou Magallon à Poissy. Mais alors, c'était de toutes parts, dans les journaux, dans les cafés, dans les rues, dans les théâtres, dans les cours publics, un concert de railleries, de reproches, de menaces, qui s'élevait en vapeur d'opposition contre les persécuteurs et retombait en pluie de popularité autour des persécutés.

On attendait les élections avec impatience, les deux partis sentaient que là étaient la lutte réelle et la victoire véritable.

La fortune fut aux libéraux.

La joie de la bourgeoisie fut bruyante, la colère de la royauté, contenue avec peine, ne demandait qu'une occasion pour éclater ; les illuminations de la rue Saint-Denis lui fournirent un prétexte : le jeune Lallemand périt dans cette *dragonnade*. Paris tout entier sembla porter le deuil d'un jeune homme inconnu et cria vengeance sur sa tombe.

La majorité était connue d'avance ; elle était constitutionnelle. MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet se retirèrent devant cette majorité.

Tous trois furent nommés pairs de France.

Le ministère Martignac succéda au ministère Villèle.

Le premier mot que Charles X dit à son nouveau ministre fut celui-ci : « Le système de M. de Villèle est le mien. »

C'était un ordre donné à M. de Martignac de marcher dans la même voie que son prédécesseur.

Sans doute promit-il obéissance aux désirs du roi. Mais à peine fut-il au pouvoir que M. de Martignac essaya de tout concilier en faisant des concessions à l'esprit libéral.

Ces concessions furent : une loi sur la presse périodique, l'exclusion du ministère du parti congréganiste dans la personne de M. de Frayssinous et son remplacement par l'abbé Feutrier, la substitution du monopole financier au monopole politique.

La popularité de M. de Martignac allait si bon train qu'elle effraya Charles X ; il trouva que son ministre avait assez fait pour le pouvoir législatif, et il exigea qu'il fît quelque chose pour le pouvoir exécutif.

M. de Martignac présente deux projets de loi : l'un sur l'organisation communale, l'autre sur l'organisation départementale ; ces deux projets éclatent dans la main du ministre et le renversent.

C'était ce que désirait le roi ; il était donc libre enfin de faire un ministère selon son cœur ; n'avait-il pas d'ailleurs un vieux dévouement à récompenser dans le prince de Polignac ?

Un cri de réprobation salua les trois noms de MM. Polignac, La Bourdonnaie et Bourmont.

Le journal des *Débats* attaqua ce ministère avec une véhémence qui n'était pas dans ses habitudes, aussi crut-on deviner de quel côté venait l'attaque.

Coblentz, Waterloo, 1815 ! s'écria-t-il, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère ! pressez-le, tordez-le, et il ne dégoutte qu'humiliations, malheurs et dangers !

Chapitre XXXVIII

Dans l'intervalle qui séparait la création de ce ministère de l'ouverture des Chambres, un remaniement ministériel s'opéra par suite de quelques dissidences à propos de la présidence du conseil : M. de La Bourdonnaie donna sa démission et fut remplacé au ministère de l'Intérieur par M. de Montbel, tandis que M. Guernon de Ranville entra à l'Instruction publique.

La Chambre s'ouvrit le 2 mars 1830.

Le roi se présenta à l'Assemblée décidé à un coup d'État.

Au moment où il mettait le pied sur la première marche du trône, ce pied s'embarrassa dans le tapis de velours qui la couvrait, le roi fit un faux pas et faillit tomber.

Sa toque roula à terre.

Le duc d'Orléans se précipita pour la ramasser et la rendit au roi.

J'assistais à cette séance. Je me tournai vers mon voisin, M. de B...

— Avant un an, mon cher, lui dis-je, il en arrivera autant de la couronne ; seulement, au lieu de la rendre à Charles X, le duc d'Orléans la gardera.

On se rappelle la fameuse adresse des *Deux Cent Vingt et Un*, dans laquelle on lisait ce paragraphe :

La Charte a fait, du concours permanent des vues politiques de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. — Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas.

C'était une déclaration de guerre dans toutes les règles.

— Je ne souffrirai pas qu'on trempe ma couronne dans la boue, s'écria Charles X en lisant l'adresse.

Et la chambre fut dissoute.

On allait donc pouvoir appliquer ce fameux article 14 que Louis XVIII avait glissé dans la Charte comme un poignard de miséricorde, mais dont il n'avait jamais voulu se servir.

C'était dans cet article 14 que reposait toute l'espérance du roi et de M. de Polignac.

Aussi, lorsqu'on appela M. de Peyronnet au ministère :

— C'est aussi mon opinion, dit M. de Peyronnet.

Tout allait bien, puisqu'on était si merveilleusement d'accord.

En effet, en apparence tout était pour le mieux : le roi venait de faire un voyage en Alsace ; et, à part cette circonstance que, pour changer de chevaux, le roi s'était arrêté à Varennes juste au même endroit où avait été si fatalement interrompu le voyage de Louis XVI, tout s'était parfaitement passé.

Il est vrai aussi qu'à Nancy, au moment où la famille royale avait paru sur le balcon de la Préfecture pour saluer le peuple, plusieurs coups de sifflet s'étaient fait entendre ; mais, comme fait un auteur le jour d'une première représentation, le roi n'avait pas pris cela pour lui.

La Dauphine, moins aveugle, avait refermé sa fenêtre avec violence et était rentrée tout éplorée dans ses appartements.

Mais l'intérieur n'inquiétait pas le roi, qui croyait marcher dans le vœu de la majorité de la France et n'être en contradiction qu'avec quelques factieux bruyants mais sans pouvoir : or, tout allait à merveille à l'extérieur.

Un grand changement se préparait, qui allait rendre à Charles X toute la popularité perdue pour Louis XVIII, à propos du traité du 2 septembre.

Nous allions reprendre nos frontières du Rhin.

Charles X, au milieu de toutes ses fautes, avait eu l'intelligence de comprendre que notre véritable ennemie, c'était l'Angleterre ; que notre alliée naturelle, c'était la Russie.

Aussi les cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg venaient-ils de signer un traité d'alliance spécialement dirigé contre

l'Angleterre.

Nous permettions à la Russie de s'établir à Constantinople, et la Russie nous rendait les provinces rhénanes.

Restaient à dédommager la Prusse et la Hollande.

Rien de plus facile.

Du Hanovre, enlevé à l'Angleterre, on faisait deux parts : avec l'une de ces deux parts, on désintéressait la Prusse, avec l'autre, la Hollande.

En outre, on mordait, au profit des provinces prussiennes de la Silésie, une bouchée sur la Saxe, qu'on dédommageait de son côté aux dépens de la Pologne.

Quant à l'Autriche, elle se taisait, grâce à une partie de la Dalmatie non possédée par elle, dont on pétrissait un gâteau et qu'on lui jetait comme à Cerbère pour l'empêcher de mordre et même d'aboyer.

D'un autre côté, Charles X préparait l'expédition d'Alger.

Le même homme abolissant la puissance barbaresque, effroi éternel de la Méditerranée, et rendant à la France ses provinces rhénanes, c'est-à-dire accomplissant un exploit où avait échoué Charles-Quint, et reconquérant par la négociation ce que Napoléon avait perdu par les armes, c'était à la fois un grand homme de guerre et un grand homme politique.

Eh bien ! cette gloire était assurée à Charles X, et l'année 1830 allait voir s'accomplir ces deux grandes entreprises.

L'Angleterre voulait bien un peu s'opposer ; mais voulez-vous savoir comment nous répondions à l'Angleterre sous les Bourbons de la branche aînée ?

Lord Stuart demandait une explication avec cet air rogue qui n'appartient qu'aux diplomates anglais.

— Si vous désirez une réponse diplomatique, lui répondit M. d'Haussez, M. le président du conseil vous la fera ; si vous désirez ma réponse, à moi, ministre de la marine, elle sera courte et précise : je vous dirai que nous nous f... de vous.

Lord Stuart en référa à son gouvernement, qui tint la raison pour bonne, puisqu'il nous laissa faire.

Au milieu de toutes ces préoccupations, un événement assez grave ramena tous les regards sur le duc d'Orléans.

Le roi et la reine de Naples avaient quitté leur royaume et étaient venus faire une visite à leur sœur et à leur beau-frère, la duchesse et le duc d'Orléans.

Le roi de Naples était cet ignoble François qui, choisi par les libéraux en 1820 pour les représenter, avait trahi les libéraux ; qui, donné pour tuteur à la révolution, avait étouffé la révolution. Quoique les voyageurs couronnés eussent été parfaitement accueillis à la cour du roi Charles X, le préfet de la Seine et la ville de Paris n'avaient point osé, tant le sentiment de répulsion était grand, leur donner une fête.

Soutenu par sa popularité toujours croissante et par l'excuse de sa parenté, le duc d'Orléans osa ce que n'avait point osé le préfet de la Seine.

Nous laissons de côté les questions d'étiquette qui hérissèrent de difficultés le court chemin qui sépare les Tuileries du Palais-Royal. Le roi dérogeait à toutes les règles de l'étiquette en acceptant un bal chez un prince du sang. Il y avait bien un précédent à cette dérogation : une centaine d'années auparavant, Louis XV avait passé trois jours chez le prince de Condé, *mais c'était à la campagne*. Il est vrai qu'en allant chez le duc d'Orléans, on allait un peu aussi chez la duchesse, et que la duchesse était fille de roi, *et des vrais Bourbons*, elle, comme dit madame la duchesse d'Angoulême ; enfin, le duc d'Orléans insista si respectueusement, le roi de Naples pria avec tant d'instances, que Charles X promit d'aller au bal chez son cousin, à la condition qu'une compagnie de ses gardes occuperait le Palais-Royal une heure avant son arrivée.

Toutes ces questions-là étaient bien misérables comparées à la question qui se débattait à cette heure-là entre le peuple et la royauté.

Le 31 mai, à neuf heures du soir, le duc d'Orléans et sa famille recevaient le roi Charles X à la porte du grand vestibule.

Arrivés aux appartements, le roi qui donnait le bras à madame la duchesse d'Orléans, le Dauphin qui donnait le bras à madame Adélaïde, le duc d'Orléans qui donnait le bras à la Dauphine, et le duc de Chartres à la duchesse de Berry, virent venir au-devant d'eux le roi et la reine de Naples.

Aussitôt la fête commença.

M. de Salvandy a raconté, à propos de cette fête, toute sa conversation avec Louis-Philippe, venue à la suite du mot qui valut à l'auteur d'*Alonzo* sa fortune politique :

— Monseigneur, c'est une vraie fête napolitaine, nous dansons sur un volcan.

En effet, le volcan, qui grondait depuis longtemps, ne tarda point à jeter ses premières flammes.

Elles partirent du Palais-Royal, cratère que l'on croyait éteint et qui n'était qu'endormi.

Le jardin du Palais-Royal était resté ouvert au delà de l'heure habituelle ; le duc d'Orléans avait voulu que le peuple, lui aussi, eût sa part de fête ; mais déjà le peuple commençait à se lasser de ne voir que d'en bas l'intérieur des palais et les fêtes des grands. Tout à coup, une grande rumeur se fit entendre dans le jardin ; une flamme ardente fit pâlir celle des dix mille bougies qui éclairaient le bal ; des mains inconnues avaient placé des lampions remplis de graisse sous un amas de chaises ; les chaises brûlaient, le volcan jetait ses flammes.

Il y eut un instant de tumulte et de crainte dans les salons du Palais-Royal ; quelques secondes, le roi Charles X crut être tombé dans un guet-apens et fut près de dire, comme disent les rois du Théâtre-Français : « Holà ! gardes, à moi ! » Mais, au bout d'un instant, tout s'expliqua, on força la foule d'évacuer le jardin. La fête continua sans interruption et sans assombrissement jusqu'au matin, et la monarchie en fut quitte, cette nuit-là, pour un *gami-*

nage.

Ce fut le terme sous lequel on dénonça l'incident au public.

Bientôt cent coups de canon retentirent pour une grande nouvelle ; ils annonçaient à Paris, à la France et à l'Europe la prise d'Alger.

Aussitôt cette grande nouvelle reçue, le baron d'Haussez courut chez le roi.

Charles X, en entendant annoncer son ministre de la marine, s'avança vers lui les bras étendus. M. d'Haussez voulut lui baiser la main, mais Charles X l'attira sur sa poitrine :

— Non, Monsieur, non, lui dit-il avec cette grâce qui lui était particulière, non, aujourd'hui tout le monde s'embrasse.

Et le roi et le ministre s'embrassèrent.

Cette nouvelle faveur de la fortune augmenta encore, s'il était possible, la confiance du roi et de M. de Polignac, car on verra bientôt, à propos de la signature des ordonnances, que tous les ministres ne partageaient pas cette sécurité.

Et cependant les regards clairvoyants, ceux qui voient à travers les vapeurs de l'effervescence populaire, ceux-là s'inquiétaient.

M. de Villèle, qui voyait peut-être mieux parce qu'il voyait de loin, vint à Paris et manifesta inutilement ses craintes au roi.

M. Beugnot s'écria, pareil à un pilote effrayé :

— Prenez garde ! la monarchie va sombrer sous voile comme un vaisseau tout armé.

M. de Metternich dit à M. de Reyneval, notre ambassadeur à Vienne :

— Je serais beaucoup moins inquiet si le prince de Polignac l'était davantage.

En effet, comment craindre, quand M. Clapin, un des chefs de l'opposition, disait pendant les discussions de l'adresse :

La base fondamentale de l'adresse est un profond respect pour la personne du roi ; elle exprime au plus haut degré de la vénération pour cette race antique des Bourbons ; elle représente *la légitimité*, non-

seulement comme une vérité légale, mais comme une nécessité sociale qui est aujourd'hui dans tous les bons esprits le résultat de l'expérience et de la conviction.

Comment craindre quand la société *Aide-toi et le ciel t'aidera*, réunie dans un banquet aux Vendanges de Bourgogne, décide que le roi est le premier pouvoir de l'État et boit à la santé de Charles X ?

Comment craindre quand M. Odilon Barrot, dans un banquet donné par six cents électeurs et décoré des deux cent vingt et une couronnes symboliques, confond dans un même toast le roi et la loi ?

Oh ! hommes d'État, fossoyeurs des monarchies ! quand donc vous estimera-t-on à votre juste valeur ; quand donc vous appellera-t-on de vos véritables noms !

Le 24 juillet, les ministres tinrent conseil.

— Tous, dit M. de Polignac, furent d'avis unanime sur la nécessité des ordonnances et sur le droit de les rendre. M. de Ranville seul désirait qu'on en ajournât l'exécution de quelques semaines ; ce n'était qu'une question de temps.

Ce fut dans ce conseil du 24 que la signature des ordonnances fut décidée.

Et cependant, au moment du départ, M. de Bourmont avait bien recommandé à M. de Polignac d'attendre son retour.

M. d'Haussez rappela au prince cette sage recommandation.

— Bah ! répondit le prince, nous n'avons pas besoin de lui, ne suis-je pas le ministre de la guerre par intérim ?

— Sur combien d'hommes vous est-il permis de compter en cas de résistance ? en avez-vous au moins vingt-huit ou trente mille ?

— Mieux que cela, répondit le prince, j'en ai quarante-deux mille.

Et il jeta d'un côté à l'autre de la table un papier roulé au ministre de la marine.

M. d'Haussez examina le papier, le tourna et le retourna ; puis,

regardant le prince avec étonnement :

— Mais, dit-il, je ne vois que treize mille hommes sur le papier ; treize mille hommes sur le papier, c'est à peine sept à huit mille en effectif, et les vingt-neuf mille autres, où sont-ils ?

— Autour de Paris.

Et il fallut que le ministre de la marine se contentât de cette assurance.

Ce fut le 25 juillet que la signature eut lieu.

Un spéculateur paya cinquante mille francs le travail préparatoire des ordonnances et joua à la baisse.

Dans la nuit du 25 au 26, M. de Rothschild, qui jouait à la hausse, reçut ce simple petit mot de M. de Talleyrand.

J'ai été aujourd'hui à Saint-Cloud ; jouez à la baisse.

Au reste, cet arrêt de mort de la monarchie ne fut pas rendu sans une espèce de solennité.

Les ministres étaient rangés autour de la table qui faillit devenir, trois mois plus tard, la planche de leur échafaud.

Le roi avait le Dauphin à sa droite, le prince de Polignac à sa gauche.

Le Dauphin s'était d'abord prononcé contre les ordonnances, mais sa conviction s'était, au premier mot du roi, inclinée devant la volonté de son père.

Le roi interrogea chaque ministre l'un après l'autre.

Lorsque ce fut le tour de M. d'Haussez à répondre, le ministre de la marine s'inclina.

— Sire, dit-il, mon opinion est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Je crois qu'il serait sage d'attendre.

— Refusez-vous de signer ? dit Charles X.

— Sire, qu'il me soit permis d'adresser une question au roi.

— Faites, Monsieur.

— Votre Majesté persisterait-elle, au cas où les ministres se retireraient ?

— Oui, Monsieur, dit Charles X, je suis décidé.

M. d'Haussez prit la plume et signa.

Puis, comme il regardait autour de lui avec préoccupation :

— Que cherchez-vous ? demanda Charles X.

— Sire, répondit M. d'Haussez, je cherche s'il n'y aurait point par hasard ici quelque portrait de Straffort.

Et il sortit.

Le 26 au matin, les ordonnances parurent.

J'avais pris mon passe-port pour Alger et devais partir le même soir.

Je fus réveillé par Achille Comte. Il entra dans ma chambre un journal à la main.

— Lisez, me dit-il.

Je lus.

— Ah ! diable ! fis-je, je ne pars plus, cher ami.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que ce qui va se passer à Paris sera plus curieux que ce qui se passe à Alger.

Chapitre XXXIX

La journée du 26 fut assez calme, on se le rappelle. – Je crus d’abord m’être trompé et être resté gratis à Paris.

Les journalistes, que la mesure frappait tout particulièrement, coururent chez M. Dupin aîné ; ils voulaient savoir jusqu’à quel point ils pouvaient légalement lutter contre les ordonnances :

Demander en un pareil moment une consultation à M. Dupin, c’était mal prendre son temps. Aussi l’illustre défenseur du maréchal Ney, au lieu de rendre la consultation demandée, se tuait-il à répondre :

— Messieurs, la Chambre est dissoute ; Messieurs, je ne suis plus député.

Ce fut à peu près tout ce qu’en purent tirer les consultants.

M. de Talleyrand avait bien renseigné M. de Rothschild en l’invitant à jouer à la baisse. Le trois pour cent tomba de 78 à 72.

Il y avait ce jour-là grande séance à l’Institut ; M. Arago y prononçait l’éloge de Fresnel. Au moment où il allait entrer dans la salle, un homme pâle, haletant, effaré, l’arrêta dans les corridors.

C’était le duc de Raguse.

— Ah ! mon cher, s’écria-t-il, savez-vous ce qui se passe ?

— Oui, les ordonnances ont paru.

— Oh ! les malheureux, les malheureux ! continua le duc, dans quelle horrible situation ils me placent !

— Vous ! et comment cela ?

— Mais comprenez donc, peut-être faudra-t-il que je tire l’épée pour soutenir des mesures que je déteste.

M. Arago réfléchit un instant.

— En effet, dit-il, c’est grave ; et j’ai grande envie, vu la circonstance, de remettre mon discours à un autre jour.

Mais Cuvier intervint : ce grand génie chez lequel le cerveau

s'était développé aux dépens du cœur ne fut point de l'avis d'Arago. Arago céda mais trouva moyen d'introduire dans son discours deux autres allusions que l'auditoire accueillit par de sombres applaudissements.

J'avais couru chez Carrel comme à un centre de nouvelles officielles. Le *National*, on se le rappelle, avait été fondé par Thiers, Armand Carrel et l'abbé Louis, au château de Rochecotte, c'est-à-dire chez madame de Dino et M. de Talleyrand.

C'était le duc d'Orléans qui avait fourni l'argent et payé, pour ainsi dire, les mois de nourrice de ce géant qui, quinze ans plus tard, devait le prendre corps à corps et le renverser.

Je trouvai Carrel déjeunant le plus tranquillement du monde. Il ne croyait à rien absolument. Sur mes instances, il se décida à sortir, mit dans ses goussets une paire de petits pistolets de poche et descendit avec moi du côté de la Bourse.

Sans doute refroidi par son affaire de Bédfort et de la Bidassoa, Carrel hésitait à se mettre en avant, lui qui avait vu tant de gens rester en arrière.

Nous nous promenâmes jusqu'à cinq heures du soir, de la place de la Bourse à la place des Victoires, de la place des Victoires à la pointe Saint-Eustache, de la pointe Saint-Eustache au Palais-Royal.

La journée fut, sinon calme, du moins inoffensive, et la nuit s'écoula sans trouble apparent.

On sait la progression que suivit l'émeute pour se faire révolution. La protestation des journalistes, le renvoi des ouvriers imprimeurs, la résistance de Baude défendant les portes du journal le *Temps*, un Code à la main, des jeunes gens courant par les rues en agitant leurs chapeaux et en criant : *Vive la Charte !* la désignation du duc de Raguse comme commandant des troupes royales, des pierres lancées par des enfants contre les gendarmes sur la place du Palais-Royal, un homme tué dans la rue du Lycée, trois autres frappés mortellement dans la rue Saint-Honoré, une

barricade commencée et interrompue près du Théâtre-Français, Charras soulevant l'École polytechnique, un corps de garde incendié rue de la Bourse, tel est le bulletin de cette première journée du 27, où s'essaya l'insurrection.

Cependant, si peu caractérisée que fût cette insurrection, elle suffisait pour effrayer ceux-là mêmes qui, la veille, étaient les plus fermes à accepter le combat.

— Ce n'est pas une révolution que nous avons voulu faire, disait M. de Rémusat dans les bureaux du *Globe*, il s'agissait uniquement d'une résistance légale.

En 1848, M. Odilon Barrot, lui aussi, avait voulu faire une résistance légale, et il s'aperçut, comme M. de Rémusat, que le but était dépassé quand les cris de *Vive la République !* succédant aux cris de *Vive la Réforme !* lui apprirent où on allait.

La nuit se passa, de la part de la cour, à régulariser l'attaque, de la part de l'opposition à organiser la résistance.

Et quand nous disons l'opposition, nous n'entendons pas cette opposition de la comédie de quinze ans qui, une fois la révolution faite, profita de la révolution. Nous n'entendons pas les La Fayette, les Casimir Périer, les Laffitte, les Benjamin Constant, les Guizot, les Sébastiani, les Choiseul, les Odilon Barrot ; non, ceux-là se tenaient chez eux, hermétiquement clos, soigneusement enfermés. Charras et Lothon se présentèrent chez La Fayette, et on leur dit qu'il était absent. Moi-même, je me présentai avec Étienne Arago et une vingtaine de jeunes gens chez M. Casimir Périer, et peu s'en fallut qu'on ne nous reçut comme Georges Dandin était reçu par sa femme. D'autres se présentèrent chez Laffitte et ne furent pas plus heureux. Partout il n'était question que de résistance légale ; on voulait protester, et encore fallait-il peser les termes de la protestation.

Non.

Par l'opposition qui se créa dans la nuit du 27 au 28, j'entends l'opposition qui se compose de cette jeunesse ardente du proléta-

riat héroïque, qui allume l'incendie, c'est vrai, mais qui éteint l'incendie avec son sang ; qu'on écarte quand l'œuvre est faite ; qui voit de la rue les convives parasites admis à leur place au festin du pouvoir, qui promet bien que la première fois il n'en sera pas ainsi, et qui, à la première fois, toujours insoucieuse et désintéressée, après avoir vaincu d'abord en héros, combat et meurt en martyrs. Ceux qui firent la révolution de 1830 furent les mêmes hommes qui, pour la même cause, deux ans plus tard, se firent tuer à Saint-Méry.

Seulement, cette fois, ils avaient changé de nom, justement parce qu'ils n'avaient pas changé de principes. On les appelait des rebelles.

Il n'y a que les renégats de tous les pouvoirs qui ne soient jamais rebelles à aucun.

Je me rappelle qu'après avoir été frapper inutilement à la porte de Casimir Périer, j'entrai, mon fusil en bandoulière, au n° 216 de la rue Saint-Honoré. C'était là qu'étaient nos bureaux dont je ne faisais plus partie depuis *Henri III* ; depuis *Henri III*, j'étais devenu bibliothécaire.

Les bureaux étaient vides, ou à peu près ; je ne rencontrai que M. Oudard, chef de la division du secrétariat et secrétaire particulier de madame la duchesse d'Orléans.

Il recula épouvanté en m'apercevant.

— Que diable faites-vous ici ? me dit-il.

— Je cherche le duc d'Orléans.

— Pourquoi faire ?

— Pour l'appeler Votre Majesté.

Bien certainement, si la garde n'eût pas été occupée à autre chose, Oudard l'eût appelée et m'eût remis entre ses mains.

Je reçus une injonction positive de quitter le n° 216 et me hâtai de me rendre à cette injonction.

Quant aux journaux, la *Gazette*, la *Quotidienne* et l'*Universel* avaient paru et s'étaient soumis aux ordonnances par conviction.

Le *Constitutionnel* et les *Débats* avaient paru de leur côté et s'étaient soumis aux ordonnances par peur. Enfin, le *Temps*, le *National* et le *Globe*, protestant, avaient paru, affrontant les nouvelles lois dont ils étaient menacés, et appelaient hautement la population à la résistance.

Ce fut quelque chose d'étrange et de magnifique à voir que cette journée du 28. On effaçait le mot royal des enseignes des fournisseurs ; on grattait les fleurs de lis partout où on en trouvait ; on élevait des barricades de tous les côtés.

C'était l'épilogue de Waterloo.

C'est sur une barricade et la pince à la main que je fis, au coin de la rue du Bac et de l'Université, la connaissance de Bixio.

Vers le soir, aux derniers rayons du soleil couchant, un homme parut sur le quai de l'École, tenant un drapeau tricolore.

Il est impossible de dire l'impression que produisit cette vue : c'était un cas prévu par Béranger ; on se rappelle sa chanson du *Vieux drapeau* ; mais ce que personne ne pouvait prévoir, ce fut l'effet produit par la vue de ces trois couleurs enveloppées des rayons d'or et de pourpre d'un magnifique soleil couchant. On s'embrassait, on jurait de se faire tuer plutôt que de renoncer à cet étendard national qui est chez nous non-seulement un drapeau mais un emblème ; on pleurait surtout.

Cet homme qui portait ce drapeau, on l'eût fait général s'il eût voulu.

C'eût été d'autant plus facile que les généraux, si nombreux et si tranchants le surlendemain 30 et les jours suivants, étaient fort rares le 28 juillet 1830, à sept heures du soir.

Le soir, on recueillit tous les bruits de la journée.

L'opposition aristocratique n'avait pas fait un grand pas et se trouvait distancée par l'insurrection populaire.

Dans l'assemblée des électeurs, où se trouvait M. Thiers, il avait été question d'organiser le soulèvement des masses. Un des membres de la réunion s'était écrié :

— Il faut mettre tous nos ennemis hors la loi, roi et gendarmes.

Mais M. Thiers était intervenu et, de toute sa force, avait insisté pour qu'on demeurât dans la résistance légale, et surtout pour qu'on ne mêlât pas le nom du roi à toutes ces discussions, trop brûlantes pour qu'on demeurât dans la mesure du respect dû à la royauté.

Et cependant l'assemblée des électeurs avait été audacieuse, comparée à l'assemblée des députés. M. Sébastiani bornait toute son opposition à une lettre respectueuse au roi. M. Dupin avait soutenu que puisqu'il n'y avait plus de députés, ce que les ex-députés avaient de mieux à faire, c'était de ne pas donner signe d'existence. M. Casimir Périer, livide de terreur, conseillait la prudence et se plaignait amèrement de toutes ces députations de jeunes gens qui le compromettaient.

Inutilement l'assemblée des électeurs leur envoya-t-elle MM. Mérilhou et Boulay (de la Meurthe) pour les pousser à une résolution quelconque, rien ne put tirer ni une action ni une parole généreuses du cœur de tous ces hommes ; rien, pas même les cris des jeunes gens qui frappaient inutilement à la porte et que la gendarmerie sabrait dans la rue.

En même temps, ce jour-là, les élèves de l'École polytechnique avaient été frapper à la porte de l'hôtel Laffitte, qui était resté fermé comme celui de son collègue Casimir Périer, mais qui, du moins, devait s'ouvrir le lendemain.

Au reste, la mairie des Petits-Pères avait été prise et appartenait au peuple. Les ouvriers imprimeurs s'étaient réunis et enrégimentés au passage Dauphine. M. Audry de Puyraveau avait distribué publiquement des fusils. Le Vaudeville avait livré ses armes et des uniformes militaires venant du *Sergent Mathieu*, pièce qu'on avait représentée quelques mois auparavant. L'armée royale était concentrée autour des Tuileries, mèche allumée, baïonnette au fusil, et Paris était en état de siège.

On parlait d'une discussion très-vive qui aurait eu lieu aux

bureaux du *Globe* entre M. Cousin et Pierre Leroux, sur l'allure révolutionnaire que M. Pierre Leroux voulait imprimer au journal. M. Cousin, dans son enthousiasme royaliste, s'était écrié « qu'il n'y avait qu'un drapeau que la nation française pût reconnaître, et que c'était le drapeau blanc. »

M. Thiers, assurait-on, trouvant que *l'horizon s'obscurcissait* (style parlementaire), avait quitté Paris et s'était réfugié à Montmorency, chez madame de Courchant.

Heureusement ! le peuple n'avait pas trop compté sur ces messieurs et ne crut pas sa cause perdue en écoutant l'opinion de l'un et en apprenant la fuite de l'autre.

On s'était fort battu du côté de la Grève : l'Hôtel-de-Ville, disait-on, avait été pris et repris trois fois. Presque pendant toute la journée, le tocsin avait sonné à Saint-Séverin et à Notre-Dame.

Chapitre XL

Je commençais à ne pas me repentir d'être resté. Comme je l'avais prévu, ce que je voyais à Paris était plus curieux que ce que j'eusse vu à Alger.

Puis on racontait une foule d'actions héroïques ou de mots charmants qui avaient été faits ou inventés, ce qui, en pareille circonstance, revient absolument au même.

Mais, du duc d'Orléans, au milieu de tout cela, pas un mot, pas une action : il n'avait ni parlé, ni agi.

Au reste, si l'on veut savoir où en était l'opposition aristocratique dans la journée du 28, rien n'établira mieux le point où elle en était arrivée que *ce projet de protestation* par M. Guizot.

Les soussignés, régulièrement élus à la députation par les collèges d'arrondissement et de département, ci-dessous nommés, en vertu de l'ordonnance royale du..., et conformément à la Charte constitutionnelle, et aux lois sur les élections des..... et se trouvant actuellement à Paris, se regardent comme absolument obligés, par leur devoir envers le roi et la France, de protester contre les mesures que les conseillers de la couronne, trompant les intentions du monarque, ont fait naguère prévaloir pour le renversement du système légal des élections et la liberté de la presse. Lesdites mesures, contenues dans les ordonnances des..... sont, aux yeux des soussignés, directement contraires à la Charte constitutionnelle, aux droits constitutionnels de la chambre des pairs, au droit public des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'État dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir ; en conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment au roi et à la Charte constitutionnelle, protestent non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence ; et, attendu, d'une part, que la chambre des députés, n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute ; d'autre part, que la tentative de former une autre chambre des députés d'après un mode

nouveau et arbitraire est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs, les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les collèges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois ; et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle contre laquelle ils ne cesseront de protester.

Au moment où le futur ministre de Louis-Philippe lisait cet acte, un jeune homme s'élançait sur le pont de la Grève en criant : « Si je suis tué, amis ! souvenez-vous que je m'appelle d'Arcole ! » Et l'on distribuait des imprimés sur lesquels on lisait ces mots : « La patrie tient un bâton de maréchal à la disposition du premier colonel qui passera du côté du peuple. »

La démarche la plus hardie qui eût été faite dans la journée avait été celle que firent MM. Casimir Périer, Lobau, Mauguin, Gérard et Laffitte, près du maréchal Marmont.

Ils venaient conjurer le maréchal d'arrêter l'effusion de sang.

Ils trouvèrent dans l'antichambre un lancier blessé que l'on pansait ; on avait cru d'abord qu'il avait été frappé avec du petit plomb, mais l'on venait de s'apercevoir que c'était avec des caractères d'imprimerie.

Tout ce que ces messieurs avaient pu obtenir du maréchal, c'est qu'il écrirait au roi.

Quant au prince de Polignac, il refusa obstinément de les voir.

Marmont écrivit en effet au roi : cette lettre était la troisième qu'il écrivait à Charles X depuis la veille.

Les députés réunis chez M. Audry de Puyraveau avaient beaucoup crié, beaucoup discuté sans rien conclure ; M. Laffitte avait dit qu'il était prêt à se jeter, *corps et âme* ; mais M. Guizot était resté silencieux et immobile. M. de Laborde s'était écrié qu'il fallait arborer le drapeau tricolore ; mais M. Sébastiani avait

répondit que le seul drapeau national était le drapeau blanc. M. Audry de Puyraveau avait dit : il est temps d'agir ; montrons-nous au peuple, et en armes ; mais M. Méchin avait pris le bras de M. Sébastiani et s'était sauvé avec lui.

Quant à La Fayette, il avait demandé qu'on lui assignât une place quelconque, déclarant qu'il était prêt à s'y rendre et à seconder l'insurrection de tout son pouvoir.

On s'était séparé en ajournant toute discussion au lendemain matin, six heures.

La nuit s'écoula sombre, agitée, terrible ! Je demeurais à cette époque au coin de la rue du Bac et de la rue de l'Université, ce qui fit que je passai une partie de la nuit sur le quai. De temps en temps, on voyait au ciel des lueurs comme des météores ; puis, tout à coup, pour dix minutes, du côté de la Grève ou du marché des Innocents, pétillait la fusillade. Le tocsin seul procédait avec quelque continuité, il tinta une partie de la nuit.

Vers trois heures du matin, je rentrai, mais à sept heures j'étais debout. La fusillade avait commencé ; et de temps en temps, dominant son pétilllement, grondait le canon ; mais déjà la démoralisation commençait à se mettre parmi les troupes : un soldat de la garde royale avec lequel je me trouvai face à face en sortant se laissa désarmer sans résistance. Sa giberne passa au cou et son fusil aux mains d'un patriote désarmé qui s'élança aussitôt du côté de la rue des Saints-Pères et du pont des Arts, où l'on se battait.

L'insurrection avait pris une croissance et une vigueur nouvelles.

On avait vu un général à la tête des patriotes.

Ce général était le général Dubourg ; il avait pris un habit brodé chez un fripier et avait reçu des mains de l'acteur Perlet une paire d'épaulettes qui, sans doute, lui avaient servi dans quelque'un de ses rôles du Gymnase.

Dix mille voix criaient : « Vive le général Dubourg ! » qu'on ne connaissait pas le matin.

On était maître de l'Hôtel-de-Ville.

Le général Dubourg et M. Baude organisèrent, à l'instant même, une espèce de gouvernement insurrectionnel. On visita la caisse, on trouva un peu plus de cinq millions.

On s'occupa, à l'instant même, de l'approvisionnement de Paris en convoquant les syndics des boulangers et des bouchers.

À onze heures, le drapeau tricolore se déploya sur Notre-Dame.

À midi, MM. de Senneville et d'Argout se rendirent à leur tour à l'état-major : c'était tenter par la chambre des pairs la même demande qui, la veille, avait été tentée par M. Laffitte et les quatre commissaires au nom de la chambre des députés. Mais vingt-quatre heures s'étaient écoulées entre les deux ambassades, et pendant ces vingt-quatre heures bien des événements qui portaient avec eux la mort de la monarchie s'étaient écoulés.

Ils trouvèrent le duc de Raguse plus qu'inquiet, désespéré : il commençait à voir la situation sous son véritable jour ; il poussa lui-même les deux mandataires de la chambre haute à se rendre à Saint-Cloud.

Ils arrivèrent au château royal au moment où venait de les y précéder la nouvelle que Versailles était en pleine insurrection.

Le roi ne savait qui envoyer à cet autre volcan qui faisait éruption et qui prenait Saint-Cloud entre deux cratères. Le général Vincent s'offrit ; le Dauphin accepta, et il partit pour Versailles à la tête de deux compagnies de gardes du corps soutenues par trois cents gendarmes.

Mais, en arrivant à Versailles, les gendarmes se rangèrent du côté du peuple. Le général, deux heures après être parti de Saint-Cloud, y rentrait donc avec une troupe diminuée des deux tiers et sans avoir rien pu tenter contre la ville rebelle.

MM. de Semonville et d'Argout trouvèrent M. de Polignac à la porte du roi : le président du conseil les avait précédés à Saint-Cloud.

— Ah ! dit M. de Polignac, vous venez pour demander ma

tête ! – Entrez, Messieurs, entrez.

Le roi était parfaitement calme ; malgré les avis qu'il recevait de tous côtés, il ne pouvait croire à une longue et sérieuse résistance de la part du peuple. Les deux pairs eurent beau lui dire que, depuis le matin, la résistance s'était changée en agression, le roi secoua la tête.

— Messieurs, dit-il, vous vous trompez : toutes les mesures sont prises pour étouffer l'insurrection, et la révolte cessera d'elle-même.

M. de Semonville ne comprenait rien à cette sécurité qui avait véritablement un caractère fatal ; il n'y put tenir plus longtemps :

— Eh bien ! Sire, s'écria-t-il, il faut tout vous dire : si dans une heure les ordonnances ne sont pas rapportées, plus de roi, plus de royauté.

— Oh ! vous me donnerez bien deux heures, dit-il Charles X en se retirant.

M. de Semonville tomba à genoux et le prit par son habit ; mais le roi recula pour lui échapper.

— Sire, cria M. de Semonville, au nom de la Dauphine, au nom de votre petit-fils !...

Tout fut inutile, Charles X se retira sans avoir fait une seule concession.

Sur ces entrefaites, M. de Vitrolles arriva. Lui aussi était pour le retrait des ordonnances et la constitution d'un nouveau ministère qui se grouperait autour du duc de Mortemart et du maréchal Gérard.

Étrange chose ! redite presque banale du destin ! dix-huit ans plus tard, dans des circonstances pareilles, on apportait aussi deux autres noms au roi Louis-Philippe, les noms de MM. Thiers et Odilon Barrot.

Et cet autre ministère, comme le ministère Mortemart et Gérard, ne devait aussi avoir à son tour que quelques heures d'existence.

Pendant ce temps, le peuple, conduit par deux élèves de l'École

polytechnique, prenait le Louvre et les Tuileries.

Nous raconterons ailleurs, avec tous les détails pittoresques qui se passèrent sous nos yeux, cet autre dix août, moins sanglant, mais plus décisif que le premier, et qui devait être, dix-huit ans plus tard, suivi d'une troisième journée pareille et plus décisive encore.

Chez nous, les Tuileries prises, la royauté semble morte ; les Tuileries prises, on crut tout fini ; on s'embrassa, on dansa, on chanta, on étendit un élève de l'École polytechnique sur le trône, et l'on se coucha dans le lit du roi.

Les troupes royales se retiraient par le jardin des Tuileries et par la rue de Rivoli. Le dernier coup de canon tiré le fut d'une des allées latérales qui côtoient la grande allée, la plus rapprochée de la terrasse des Feuillants ; le boulet alla mordre une des colonnes cannelées qui ornent la façade du palais des Tuileries et emporta le morceau.

À cette canonnade expirante, au bruit des soldats fuyant ou rendant leurs armes, aux cris des vainqueurs les poursuivant, une fenêtre de l'hôtel de M. de Talleyrand s'ouvrit, au coin de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Florentin ; c'était l'intendant du prince qui, curieux de voir ce qui se passait, commettait cette imprudence.

Aussi une voix calme et craintive commença-t-elle à le gourmander.

— Monsieur Kaiser, disait cette voix, monsieur Kaiser, êtes-vous fou ? mais vous allez faire piller l'hôtel ! mais vous allez nous faire égorger !

— Oh ! ne craignez rien, Monseigneur, répondit la voix, les troupes fuient et le peuple ne songe qu'à les poursuivre.

— Vraiment ?

— Voyez plutôt vous-même, Monseigneur.

Le prince avança timidement la tête derrière la jalouse, jeta un regard dans la rue, s'assura de l'état des choses ; puis, se retour-

nant vers la pendule :

— Monsieur Kaiser, dit-il, mettez en note que le 29 juillet 1830, à une heure, la branche aînée des Bourbons a cessé de régner sur la France.

Dix-huit ans plus tard, la main d'un homme du peuple arrêta le mouvement de la pendule des Tuileries à une heure vingt minutes.

Cette fois, c'était la branche cadette qui avait cessé de régner à son tour.

Les derniers coups de fusil tirés dans cette journée mémorable le furent sur des hommes que l'on fusillait comme voleurs.

Comme ces derniers coups de fusil s'éteignaient, M. Laffitte, qui avait passé toute la journée en conférence dans son hôtel, entouré de députés tremblants, s'approche en boitant de M. Oudard : M. Laffitte s'était foulé le pied.

— Monsieur, lui dit-il, hier je vous ai prié de vous rendre à Neuilly et de prévenir le duc d'Orléans de la situation des affaires. À cet avertissement, il s'est contenté de répondre : « Je vous remercie. » Veuillez retourner auprès de lui et lui dire que je le prie de choisir entre une couronne et un passe-port ; si je réussis, je ne lui ferai pas payer ma commission ; si j'échoue, il me désavouera.

M. Oudard partit, se gardant bien de répondre à M. Laffitte ce qu'il m'avait répondu deux jours auparavant.

En quarante-huit heures, les choses avaient grandement changé de face.

Aussi le lendemain, 30 juillet, à onze heures du soir, à pied, vêtu en bourgeois et accompagné de trois personnes seulement, le duc d'Orléans entra à Paris ; et après avoir répondu au *qui vive* des sentinelles par le mot d'ordre : *liberté, égalité, fraternité !* il entra au Palais-Royal par la porte de ses bureaux, c'est-à-dire par la rue Saint-Honoré, portant le numéro 216.

Jetons un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'était passé à Neuilly et à Saint-Cloud pendant la nuit du 29 et pendant la jour-

née du 30.

Chapitre XLI

Charles X, comme nous l'avons vu, avait accepté, à son grand regret, le ministère Mortemart.

M. de Mortemart était un de ces grands seigneurs comme la première révolution nous en a montré beaucoup : moitié aristocrate, moitié libéral. Aussi était-il assez peu aimé de Charles X, qui, ne comprenant aucune concession, ne croyait qu'à celles de la force et non à celles de la conscience.

Aussi, nous l'avons vu, avait-il, aussi longtemps que la chose avait été possible, refusé d'en faire aucune.

— Je n'ai point oublié, disait-il, comment les choses se sont passées de 1789 à 1793 ; je ne veux pas, comme mon frère, monter en charrette, je veux monter à cheval.

Aussi M. de Mortemart était-il, depuis vingt-quatre heures déjà, à Saint-Cloud quand Charles X le fit venir et lui annonça qu'il l'avait nommé premier ministre.

M. de Mortemart, fort étonné de l'honneur qu'on lui faisait, se défendit de tout son pouvoir ; il déclara que, dans une situation pareille, il confessait son incapacité ; il n'avait, disait-il, aucune aptitude aux affaires, mais au contraire un grand désir de repos qu'augmentait encore une fièvre gagnée par lui sur les bords du Danube.

Le roi, impatient de cette résistance, s'écria :

— Alors, Monsieur, vous refusez de sauver ma vie et celle de mes ministres ?

— Oh ! répondit vivement M. de Mortemart, si c'est cela que Votre Majesté demande...

— Oui, Monsieur, c'est cela même.

Puis, se laissant aller à sa pensée secrète sans songer à ce qu'elle avait d'offensant pour M. de Mortemart :

— Heureux encore, dit-il, s'ils ne m'imposent que vous !

Alors, se retournant aussitôt vers M. de Polignac :

— Introduisez ces Messieurs, fit le roi.

Le prince de Polignac introduisit alors M. de Semonville, M. de Vitrolles et M. d'Argout, qui étaient revenus à la charge et qui attendaient dans la pièce voisine.

— Messieurs, dit Charles X, je fais ce que vous désirez ; allez dire aux Parisiens que le roi révoque les ordonnances, mais, je vous le déclare, je crois ceci fatal aux intérêts de la monarchie.

Il n'y avait pas de temps à perdre ; on remonta en voiture et l'on reprit au galop la route de Paris.

Tout le long de la route, M. de Semonville criait :

— Mes amis, nous venons de Saint-Cloud ; mes amis les ministres sont à bas.

Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, les trois négociateurs se firent introduire près de M. de La Fayette, qui trônait, sinon roi de France, du moins roi de l'insurrection.

M. de La Fayette les introduisit dans la salle où siégeait la commission municipale.

Une discussion assez vive s'engagea ; peut-être allait-elle tourner au profit de la royauté, lorsque M. de Schonen s'écria :

— Il est trop tard, Messieurs, le trône de Charles X s'est écroulé dans le sang.

M. de Semonville voulut insister, mais M. Audry de Puyraveau, allant à la fenêtre :

— Ne parlez plus d'arrangements, Messieurs, dit-il, ou je fais monter le peuple.

Cette menace brisait la dernière espérance de la royauté de droit divin.

Les ambassadeurs se retirèrent donc, mais Casimir Périer les suivit, leur donna un laissez-passer pour M. Lafitte, en les invitant à tenter un dernier effort près de lui.

La demande fut inutile ; M. Laffitte eût-il voulu le maintien de la branche aînée, et hâtons nous de dire qu'il ne le voulait pas, il

eût été trop tard pour changer d'avis. Son hôtel était envahi par les hommes du peuple ; et pendant la négociation, l'un d'eux, ouvrant la porte, parut sur le seuil, et frappant le parquet de la crosse de son fusil :

— Qui donc, dit-il, ose ici parler de négocier avec Charles X ?

M. d'Argout comprit que tout était fini et prit la route de Saint-Cloud.

Charles X, croyant tout apaisé par la concession qu'il avait faite, s'y tenait parfaitement tranquille. Il faisait une partie de whist avec M. de Duras, M. de Luxembourg et madame la duchesse de Berry, lorsqu'un officier des gardes rentra d'une patrouille commandée par M. de Luxembourg et lui apprit qu'il avait remarqué un grand mouvement au château de Neuilly.

— Et que pensez-vous de ce mouvement ? demanda M. de Luxembourg.

— Je pense que si j'y eusse été autorisé, j'aurais enlevé M. le duc d'Orléans, qui serait à cette heure où il doit être, c'est-à-dire ici.

Le roi se retourna vivement ; il avait entendu.

— Si vous aviez fait une pareille chose, Monsieur, dit-il sévèrement, je vous eusse hautement désavoué.

M. de Mortemart, impatient, ne comprenait pas que l'on perdît ainsi des instants précieux ; il sollicitait du Dauphin la permission d'aller à Paris afin de tenter quelque chose. Il sentait qu'on était presque coupable en restant oisif dans ce grand naufrage, et que chacun devait se mettre à l'œuvre, selon son génie ou sa force, pour sauver le bâtiment.

Mais une consigne avait été donnée de ne laisser passer personne de Saint-Cloud à Paris, et le Dauphin ne voulut pas prendre sur lui de lever cette consigne.

Alors M. de Mortemart s'adressa au roi ; mais ce fut inutile.

— Pas encore, répondit Charles X, nous avons le temps.

Et, chaque fois que M. de Mortemart revint à la charge avec la

même demande, il reçut la même réponse.

À minuit, MM. d'Argout et de Vitrolles arrivèrent à Saint-Cloud. Ils trouvèrent M. de Mortemart debout, mais le roi s'était couché.

— Eh bien ! mais que faites-vous donc ici ? dirent-ils à M. de Mortemart ; votre place est à Paris.

— Sans doute, répondit M. de Mortemart, mais je n'ai pu obtenir du roi aucun pouvoir écrit ; voulez-vous que je me présente comme un aventurier ?

— Faisons donc la besogne de ceux qui ne veulent pas la faire, dit M. d'Argout.

Et tous trois, s'asseyant à une table, rédigèrent une ordonnance qui annulait celles du 25, rétablissait la garde nationale, en remettait le commandement au maréchal Maison, nommait M. de Mortemart aux affaires étrangères, M. Casimir Périer aux finances et le général Gérard à la guerre.

L'ordonnance rédigée, le lus difficile restait à faire ; c'était de pénétrer jusqu'au roi : il fallait d'abord forcer la consigne des gardes, qui avaient ordre de ne laisser pénétrer personne chez le roi, puis combattre la résistance du valet de chambre, que l'on rendit responsable des conséquences de son refus, et qui, alors seulement, consentit à ouvrir la porte de la chambre à coucher. M. de Mortemart entra seul.

Le roi était au lit et dormait.

On le réveilla.

Charles X se souleva lentement, comme un homme fatigué, et reconnaissant M. de Mortemart :

— Ah ! c'est vous, lui dit-il, eh bien ! que voulez-vous ?

M. de Mortemart lui présenta les ordonnances.

— Attendons encore, dit Charles X.

— Mais, Sire, insista le duc, Votre Majesté ignore dans quel état est Paris ; M. d'Argout est là et va vous le dire.

— Je ne veux pas voir M. d'Argout, dit le roi avec impatience.

— Le baron de Vitrolles est avec lui, Sire ; voulez-vous qu'on introduise le baron de Vitrolles ?

— Le baron de Vitrolles, oui.

Le baron de Vitrolles fut introduit et s'approcha aussitôt du lit du roi.

Le roi fit alors signe à M. de Mortemart de se retirer.

Il venait de blesser mortellement deux personnes en deux coups : M. d'Argout en ne le recevant pas, M. de Mortemart en l'éloignant après l'avoir reçu.

C'était un habile tireur que Charles X.

— Ah ! murmura M. de Mortemart en sortant de la chambre, s'il ne s'agissait pas de sauver la tête du roi !...

Les premières paroles de Charles X à M. de Vitrolles furent un reproche.

— Comment ! lui dit-il, c'est vous, Vitrolles, vous qui m'engagez à traiter avec des sujets rebelles ?

— Oui, Sire, car vous ne pouvez plus rentrer en roi dans Paris révolté.

— Tout, s'écria Charles X, plutôt que ce soufflet donné à la monarchie.

— Soit, dit M. de Vitrolles ; voulez-vous essayer de la Vendée ? pouvez-vous compter sur la Vendée ? j'y suivrai Votre Majesté, je suis prêt à me dévouer jusqu'au bout.

— La Vendée, murmura Charles X, c'est bien difficile !...

Puis, répondant à lui-même :

— Oui, bien difficile !

Enfin, paraissant prendre tout à coup son parti :

— Allons, allons, dit-il, donnez-moi une plume.

Et il signa.

La monarchie venait de rendre son épée ; et cette fois, comme le roi Jean à Poitiers, comme François I^{er} à Pavie, elle n'avait pas même sauvé l'honneur.

M. de Mortemart et M. d'Argout partirent en calèche, mais, au

bois de Boulogne, en vertu de la consigne donnée la veille, on refusa de les laisser passer ; il fallut tourner le bois de Boulogne, ce qui n'était possible qu'à pied, ou abandonner la calèche ; on gagna le Point-du-Jour, on traversa le pont de Grenelle, et l'on rentra dans Paris par la brèche d'un mur destinée probablement à faciliter quelque opération de contrebande.

À huit heures du matin, le chapeau et la cravate à la main, l'habit sur le bras, M. de Mortemart atteignait la place Louis XV.

La ville était silencieuse : les fenêtres étaient fermées, et les rues désertes n'étaient peuplées que par ces hommes inconnus qui dans les jours de révolution élèvent et gardent les barricades.

Vers la même heure, M. Laffitte, après avoir expédié M. Oudard à Neuilly, rédigeait avec MM. Thiers, Mignet et Larreguy une proclamation orléaniste qui devait être publiée à la fois par le *National*, le *Courrier français* et le *Commerce*.

Mais, il faut le dire, cette proclamation fut mal reçue : lorsqu'en sortant des bureaux du *National*, où l'on venait de la composer, MM. Thiers, Mignet et Larreguy la distribuèrent toute fraîche aux combattants de la veille, campés sur la place de la Bourse, ce ne fut qu'un cri de colère et de menace.

— S'il en est ainsi, disait-on de toutes parts, c'est à recommencer, et nous allons refondre des balles.

M. Pierre Leroux était là ; il prit un de ces imprimés orléanistes et, tout courant, se rendit à l'Hôtel-de-Ville, où il le remit à M. de La Fayette.

Le coup fut rude. La Fayette ne croyait pas que les orléanistes feraient pareille diligence ; il s'affaissa dans son fauteuil, et à peine pensait-il à répondre à M. de Boismelon qui venait lui annoncer que M. le duc de Chartres, arrêté par le maire de Montrouge, M. Leullier, demandait un laissez-passer pour rejoindre son régiment à Joigny.

M. de La Fayette allait, emporté par ce mouvement généreux qui se manifestait toujours de prime abord chez lui, signer le laissez-

passer, quand M. Pierre Leroux insista au contraire pour que l'ordre fût donné à M. Leullier de maintenir l'arrestation ; toujours faible et irrésolu, M. La Fayette allait signer, mais à contre-cœur, ce second ordre, lorsque Odilon Barrot entra en uniforme de simple garde national, prit M. de La Fayette à part, l'entraîna dans une chambre à côté et lui fit signer l'ordre de remettre le duc d'Orléans¹ en liberté.

Cet ordre fut donné à M. Comte, qui partit aussitôt pour l'exécuter.

Cependant le bruit de cette arrestation s'était répandu, et une espèce d'émeute avait lieu place de la Bourse ; des hommes commandés par Étienne Arago criaient tout haut : « C'est un prince, c'est un Bourbon ! il faut le fusiller ! » Et comme, à ce moment, les résolutions étaient rapides, ils s'apprêtaient à mettre celle-là à exécution.

Étienne Arago se mit à leur tête, mais en faisant prévenir M. de La Fayette de ce qui se passait et en lui répondant que, grâce à la route qu'il allait faire prendre à ses hommes, il ne serait pas à Montrouge avant deux heures.

C'était trois fois plus de temps qu'il n'en fallait pour prévenir le prince.

M. de La Fayette profita de l'avis, et M. le duc d'Orléans, muni de son laissez-passer et prévenu à temps, prenait des chevaux de poste à la Croix de Berny au moment où ceux qui venaient pour le fusiller entraient à Montrouge.

Cependant les murs de Paris se couvraient de cette proclamation :

Charles X ne peut plus rentrer dans Paris ; il a fait couler le sang du peuple.

La République nous exposerait à d'affreuses divisions : elle nous

1. C'est-à-dire le duc de Chartres. Dumas anticipe en nommant ainsi celui qui ne deviendra le duc d'Orléans qu'à l'accession au trône de son père. Même chose cinq paragraphes plus bas. (LJR)

brouillerait avec l'Europe.

Le prince d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la révolution.

Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores ; le duc d'Orléans peut seul les porter encore ; nous n'en voulons point d'autre.

Le duc d'Orléans ne se prononce pas, il attend notre vœu ; proclamons ce vœu, et il acceptera la Charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. C'est du peuple français qu'il tiendra la couronne.

Cette proclamation fut lue à l'Hôtel-de-Ville et généralement approuvée.

Néanmoins quelques voix s'élevèrent :

— Mais encore, dirent-elles, faudrait-il savoir si le duc d'Orléans acceptera.

Alors on fit passer de mains en mains cette note envoyée par M. Laffitte et qui avait été écrite au château de Neuilly à trois heures un quart du matin.

M. Laffitte ne l'avait reçue qu'à onze heures.

Le duc d'Orléans est à Neuilly avec toute sa famille ; près de lui, à Puteaux, sont les troupes royales, et il suffirait d'un ordre de la cour pour l'enlever à la nation qui trouverait en lui un gage de sa sécurité future.

On propose de se rendre chez lui au nom des autorités constituées, convenablement accompagné, et de lui offrir la couronne. S'il apportait des scrupules de famille et de délicatesse, on lui dira que son séjour à Paris importe à la tranquillité de la capitale et de la France, et que l'on est obligé de l'y mettre en sûreté. On peut compter sur l'infailibilité de cette mesure ; on peut être certain en outre que le duc d'Orléans ne tardera pas à s'associer pleinement aux vœux de la nation.

Chapitre XLII

De son côté, M. Thiers, après avoir échoué sur le peuple dans la mission de ses proclamations, après avoir vu au contraire le bon effet qu'elles avaient produit à l'Hôtel-de-Ville, était revenu chez M. Laffitte, tout juste pour accepter, avec Scheffer, la mission décisive d'aller offrir la couronne au duc d'Orléans.

Scheffer était l'ami de la famille, autant qu'un artiste peut être ami des princes.

Tous deux partirent.

Le duc d'Orléans n'était point à Neuilly.

Les deux ambassadeurs demandèrent à voir la duchesse.

La duchesse les reçut.

Sans doute elle se doutait de la cause qui les amenait, car son visage était encore plus sévère qu'inquiet.

M. Thiers portait la parole.

Au fur et à mesure qu'il avançait dans son discours, l'austère visage de la duchesse allait s'assombrissant.

Puis quand M. Thiers eut fini de parler, au lieu de lui répondre à lui, se tournant vers Scheffer qui s'était tu :

— Oh ! Monsieur, lui dit-elle, comment avez-vous pu vous charger d'une pareille mission ? que Monsieur, ajouta-t-elle en désignant M. Thiers, que Monsieur l'ait osé, je le conçois, il ne nous connaît pas ; mais vous qui avez été admis près de nous, qui avez pu nous apprécier, ah ! nous ne vous pardonnerons jamais cela.

Les deux envoyés saluèrent et allaient se retirer, lorsque madame Adélaïde parut, accompagnée de madame de Montjoie.

Une seule chose inquiétait madame Adélaïde : c'est qu'à la fin de leur vie son frère et elle fussent forcés de recommencer l'exil de leur jeunesse.

Aussi, sans accepter ni repousser la proposition qui était faite à

M. le duc d'Orléans :

— Qu'on fasse de mon frère un président, un garde national, tout ce qu'on voudra, dit-elle, pourvu qu'on n'en fasse pas un proscrit.

Alors les deux négociateurs reprirent courage ; ils insistèrent près de madame Adélaïde qui, abandonnant à l'instant même la question des susceptibilités de famille, aborda la question bien autrement grave, selon elle, des susceptibilités politiques.

C'était l'affaire de M. Thiers de la convaincre : il n'y eut pas grand'peine.

La princesse ne demandait pas mieux que d'être convaincue.

Puis, comme la reine risquait de nouvelles objections :

— Oh ! moi, dit-elle, je ne suis pas une princesse étrangère, je suis une enfant de Paris, et si ces Messieurs le jugent utile à la cause de mon frère, je suis prête à me rendre au milieu des Parisiens.

Les deux ambassadeurs ne jugèrent point la démarche nécessaire, et il fut convenu que M. le duc d'Orléans serait averti, le plus tôt possible, de l'état des esprits dans la capitale et de l'offre qui lui était faite.

M. de Montesquiou partit pour lui porter cet avis dans sa retraite connue des seuls familiers du château.

Que faisaient, pendant ce temps, M. de Mortemart d'un côté, et les républicains de l'autre ?

Comme les uns et les autres devaient se rencontrer vers midi à l'Hôtel-de-Ville, au moment même où les députés, sous la présidence de M. Laffitte, se réunissaient au Palais-Bourbon, voyons ce qui se passait à l'Hôtel-de-Ville.

Nous avons dit la rumeur produite par la proclamation sortie des bureaux du *National*.

Les chefs du parti républicain, prévenus de ce qui se passait, s'étaient réunis en armes chez Lointier.

Au milieu d'eux s'étaient glissés, pour les deviner, quelques

émissaires du parti orléaniste qui, ostensiblement, appartenaient à l'opinion républicaine.

Ces envoyés se présentaient aux républicains forts de l'adhésion de Béranger.

En effet, Béranger, dont nous prononçons le nom pour la première fois, était peut-être celui qui avait fait le plus pour M. le duc d'Orléans.

Béranger, c'était l'âme de M. Laffitte.

M. Laffitte, homme spirituel, plein de grâce et de courtoisie quand son intérêt ou celui de sa popularité était d'être gracieux ou courtois, M. Laffitte, abandonné à lui-même, était faible, incertain, médiocrement instruit des choses historiques, sans la connaissance desquelles on peut faire la politique du cœur mais non celle du raisonnement.

Mais tout ce qu'avait M. Laffitte, Béranger l'avait, lui, et à cela il joignait tout ce que M. Laffitte n'avait pas.

Béranger avait donc compris, quoique républicain au fond du cœur, qu'avant d'arriver à la république, il y avait une dernière forme de gouvernement à épuiser ; que de la monarchie de droit divin à la magistrature populaire, ce n'était pas une pente que l'on pût descendre, mais un abîme dans lequel on pouvait tomber. Désintéressé pour lui-même comme il l'avait toujours été, défiant envers le duc d'Orléans, mais plus défiant encore envers ceux qui représentaient le parti démocratique et qui, presque tous hommes de conviction et de conscience, péchaient par l'éducation gouvernementale, il avait apporté au duc d'Orléans l'appui de sa popularité, de son esprit et de son intégrité poussée, on l'a vu depuis, jusqu'à l'entêtement.

M. Laffitte avait toute confiance en Béranger, et M. Laffitte avait raison, car une partie de sa popularité, la meilleure, M. Laffitte la devait à l'influence que Béranger avait prise sur lui.

Mais si puissant que fût le nom de Béranger, il avait ses différents degrés de puissance, et cette puissance était moindre dans

les salons de M. Lointier que dans ceux de M. Laffitte ; aussi l'orateur orléaniste qui parlait au nom de M. Laffitte et qui invoquait l'adhésion de Béranger fut-il couché en joue par un membre de l'assemblée qui, voyant là une trahison, trouvait tout simple d'en finir avec le traître.

On releva le fusil, et, au milieu d'une grande rumeur, on rédigea cette adresse destinée au gouvernement provisoire de l'Hôtel-de-Ville.

Le peuple, hier, a reconquis ses droits sacrés au prix de son sang ; le plus précieux de ses droits est de choisir librement son gouvernement ; il faut empêcher qu'aucune proclamation ne soit faite qui désigne un chef quand la forme même du gouvernement ne peut être déterminée.

Il existe une représentation provisoire de la nation ; qu'elle reste en permanence jusqu'à ce que le vœu de la majorité des Français puisse être connu.

Il fallait un homme sûr pour porter l'adresse à l'Hôtel-de-Ville. On choisit Hubert : le même que nous avons vu jouer un si grand rôle dans l'envahissement de la Chambre au 15 mai.

Hubert s'achemina vers l'Hôtel-de-Ville : il était vêtu en garde national ; mais pour plus grande sécurité encore, six membres de la réunion l'accompagnèrent.

Ces six gardes du drapeau républicain, que se chargeait de déployer et de soutenir Hubert avec son courage si connu, étaient Bastide, Hingray, Teste, Guinard, Trélat et Poubelle.

La députation fut admise devant le général La Fayette.

Hubert portait l'adresse au bout de la baïonnette de son fusil ; il l'ouvrit et la lut à haute voix, puis, lorsque la lecture fut finie, montrant la trace des balles qui trouaient le plafond :

— Au nom du sang répandu, général, je vous adjure, dit-il, de ne pas nous laisser enlever le prix de la victoire.

Le général La Fayette était fort embarrassé : il avait déjà des engagements pris. Il répondit au discours concis d'Hubert par un discours prolixe où il noya pêle-mêle ses souvenirs d'Amérique et

de France. Il se débattait au milieu de ce lac de tiède éloquence sur lequel surnageaient quelques idées plutôt constitutionnelles que républicaines, lorsque le général Carbonnel s'approche de lui et lui annonce la visite d'un pair de France qui ne voulait, disait-il, parler qu'à lui seul.

C'était un coup de fortune dans un pareil moment que cette interruption qui lui permettait de ne pas faire une réponse positive.

Il voulait se lever, mais les jeunes gens l'arrêtèrent.

Ils sentaient que leur La Fayette leur échappait.

Carbonnel insistait.

— Faites entrer, dit La Fayette.

— Mais le pair de France ne veut parler qu'à vous.

— Alors, dit le général, il ne me parlera pas, car je suis au milieu d'amis pour lesquels je n'ai rien de caché.

Et il saluait gracieusement les jeunes républicains.

Il y avait dans le vieux défenseur des libertés de 89 un reste de formes aristocratiques qui prenait influence sur les plus rudes esprits.

Les jeunes gens battirent des mains, et le pair de France fut introduit.

C'était M. de Sussy.

Il venait de la chambre des députés, où l'on avait refusé de le recevoir.

Il était porteur de l'ordonnance de Charles X rédigée pendant la nuit par MM. d'Argout et de Vitrolles. Cette ordonnance, il la tenait de M. de Mortemart, qui avait remis les intérêts de la monarchie entre ses mains.

Il s'était d'abord adressé à la Chambre, mais il était venu frapper à la porte de MM. les députés juste au moment où MM. de Sébastiani et Benjamin Constant venaient de rédiger la déclaration suivante qui, lue à la tribune, avait été couverte d'applaudissements.

La réunion des députés actuellement à Paris a pensé qu'il était urgent

de prier S. A. R. M. le duc d'Orléans de se rendre dans la capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume, et de lui exprimer le vœu de conserver la cocarde tricolore. Elle a de plus senti la nécessité de s'occuper sans relâche d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte.

À la suite de cette lecture, les conclusions du rapport adoptées, une commission de douze membres avait été nommée pour porter au duc d'Orléans les vœux de la Chambre.

Voilà ce qui avait déterminé M. de Sussy à s'adresser au général La Fayette.

M. de Sussy avait du malheur, le moment était encore plus mal choisi pour parler de Charles X à l'Hôtel-de-Ville qu'à la Chambre.

En effet, à peine le général eut-il vu ce dont il s'agissait, qu'il passa la nouvelle ordonnance à la députation républicaine.

C'était le moyen le plus sûr de détourner les esprits de la candidature du duc d'Orléans.

Un seul cri retentit, poussé en chœur par la députation :

— Plus de Bourbons ! plus de Bourbons !

L'un d'eux porta même la main sur M. de Sussy.

Trélat l'arrêta.

— Que veux-tu ? lui demanda-t-il.

— Ce que je veux ? le f..... par la fenêtre, donc.

— Y penses-tu ! un négociateur !

— Monsieur, dit La Fayette, vous voyez la disposition des esprits. Tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous introduire près de la commission municipale.

Le comte de Lobau était là ; il s'offrit pour conduire le comte. M. de Sussy accepta, tout en priant La Fayette de lui faire pour M. de Mortemart une lettre qui prouvât qu'il s'était instamment occupé de sa mission.

Pendant qu'on introduisait M. de Sussy près de la commission

municipale, M. de La Fayette écrivait la lettre suivante :

Monsieur le duc,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec tous les sentiments que votre caractère personnel m'inspire depuis longtemps. M. le comte de Sussy vous rendra compte de la visite qu'il a bien voulu me faire : j'ai rempli vos intentions en lisant ce que vous m'adressiez à beaucoup de personnes qui m'entouraient ; j'ai engagé M. de Sussy à passer à la commission, alors peu nombreuse, qui se trouvait à l'Hôtel-de-Ville. Il a vu M. Laffitte, qui était alors avec plusieurs de ses collègues ; et je remettrai au général Gérard les papiers dont il m'a chargé. Mais les devoirs qui me retiennent ici rendent impossible pour moi d'aller vous chercher. Si vous veniez à l'Hôtel-de-Ville, j'aurais l'honneur de vous y recevoir, mais sans utilité pour l'objet de cette conversation, puisque vos communications ont été faites à mes collègues.

M. de La Fayette montra cette lettre à la députation républicaine, qui se retira en grommelant.

— Allez, allez, leur dit M. Odilon Barrot, croyez-moi, le duc d'Orléans est la meilleure des républiques.

Mais, comme ils allaient sortir, Audry de Puyraveau glissa dans la main d'Hubert un paquet.

— Tenez, dit-il tout bas, regardez cette proclamation.

C'était celle qui d'abord avait été rédigée par la commission municipale. La voici :

La France est libre.

Elle veut une Constitution.

Elle n'accorde au Gouvernement provisoire que le droit de la consulter.

En attendant qu'elle ait exprimé sa volonté par de nouvelles élections, respect aux principes suivants :

Plus de royauté ;

Le gouvernement exercé par les seuls mandataires élus de la nation ;

Le pouvoir exécutif confié à un président temporaire ;

Le concours médiat ou immédiat de tous les citoyens à l'élection des

députés ;

La liberté des cultes ; plus de culte de l'État.

Les emplois de l'armée de terre et de mer garantis contre toute destitution arbitraire ;

Établissement des gardes nationales sur tous les points de la France.

– La garde de la Constitution leur est confiée.

Les principes sur lesquels nous venons d'exposer notre vie, nous les soutiendrons au besoin par l'insurrection légale.

Cette proclamation, qui fut lue par Hubert à la foule assemblée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, est l'expression la plus avancée des opinions républicaines de 1830.

On voit que 1848 a laissé, du premier coup, 1830 bien arrière.

Pendant que le républicanisme était aux prises avec la royauté, pendant qu'Hubert lisait sa proclamation au dehors et que M. de Mortemart essayait inutilement de faire reconnaître ses ordonnances au dedans, voyons un peu ce qu'était devenu le futur roi de France.

Louis-Philippe passait, comme on sait, tous les étés à Neuilly avec sa famille. C'est donc à Neuilly que le surprirent les ordonnances et que lui arrivèrent les premiers bruits de l'insurrection. Son anxiété fut grande : le moment attendu depuis si longtemps était arrivé. Tant que le fantôme s'était tenu à l'horizon, il avait marché assez hardiment au fantôme. Mais le fantôme, un matin, s'était fait réalité ; la réalité était venue à lui ; cette réalité s'appelait *usurpation*. Le mot était effrayant à prononcer ; la chose était terrible à accomplir.

M. le duc d'Orléans avait le courage, mais l'audace lui manquait.

À chemin égal de Paris ou de Saint-Cloud, il craignait presque autant les insurgés que les gardes du corps : les uns pouvaient le réclamer pour chef, les autres pouvaient le prendre pour otage.

Louis-Philippe se cacha dans un des petits pavillons de son parc, dans celui qui portait le nom de *la Laiterie*.

Il resta dans ce pavillon pendant toute la journée du 28 et du 29.

Mais le 29, après avoir reçu le message de Laffitte, son inquiétude fut si grande que, si bien caché qu'il fût dans son pavillon, il ne s'y crut pas en sûreté et partit pour le Raincy avec M. Oudard.

Il portait un habit marron, un pantalon blanc, un chapeau gris avec une cocarde tricolore faite par sa sœur.

Le 29, à trois heures, il apprit la prise des Tuileries et la victoire du peuple.

La situation était extrême : il s'agissait pour lui ou du trône ou de la proscription.

Du trône, c'est-à-dire de l'ambition éternelle de sa race ;

De l'exil, c'est-à-dire de la terreur constante de sa vie.

Le 30 au matin, ce fut bien pis : il reçut le message de M. Laffitte qui lui donnait le choix entre une couronne et un passe-port.

Néanmoins, pendant toute la journée du 30, le duc d'Orléans demeura dans sa retraite du Raincy sans donner signe d'existence.

Pendant ce temps, son fils le duc de Chartres, nous l'avons vu, manquait d'être fusillé à Montrouge.

Pendant ce temps, la commission de la Chambre allait au Luxembourg demander la lieutenance générale du royaume pour le duc d'Orléans.

Pendant ce temps, les républicains éprouvaient leurs premières déceptions.

Pendant ce temps, la royauté essayait ses derniers refus.

La députation de la Chambre se présenta au Palais-Royal ; le duc n'y était pas.

Elle se présenta à Neuilly, le duc n'y était pas davantage.

La déclaration fut remise à madame Adélaïde.

Il n'y avait pas moyen de reculer plus longtemps.

Le soir, le duc d'Orléans, prévenu de tout ce qui s'était passé, rentra à Neuilly.

La déclaration fut lue dans le parc par le duc d'Orléans, entouré de sa famille, avec une espèce de solennité qui se traduisit plus

tard par une espèce de monument, du goût de M. Fontaine, qui fut élevé à la place même où cette déclaration avait été lue.

Puis, après avoir embrassé sa femme, sa sœur et ses enfants, il partit pour Paris avec MM. Berthois, Heymès et Oudard.

Nous l'y avons vu entrer, franchir les barricades et pénétrer dans le Palais-Royal par la porte de la maison de la rue Saint-Honoré portant le numéro 216.

Son premier soin fut d'envoyer avertir Laffitte de son arrivée et complimenter La Fayette de l'influence qu'il avait déjà prise sur la tranquillité publique.

Puis, en même temps, sachant que M. de Mortemart était à Paris et dans quel but il y était, il l'envoya prier de passer à l'instant même au Palais-Royal.

M. de Mortemart allait retourner à Saint-Cloud lorsqu'il reçut ce message ; mais il jugea la chose assez importante pour ajourner son départ. Il suivit l'aide-de-camp qui lui était envoyé, arriva au Palais-Royal vers dix-heures et demie, et fut introduit près du prince par M. Oudard.

Le prince était dans un petit cabinet complètement séparé des appartements habités par lui et par sa famille, et comme la chaleur était étouffante, il se tenait couché, à demi vêtu, sur un matelas jeté à terre. Une sueur abondante, qu'il ne fallait pas attribuer tout entière à la chaleur et dans laquelle les angoisses de son âme et les agitations de son esprit avaient leur bonne part, coulait sur son front ; son regard était fiévreux, sa parole brève et entrecoupée.

Certes, Charles X à Saint-Cloud sur le point de perdre sa couronne était moins agité que Louis-Philippe à Paris sur le point de la lui enlever. Aussitôt qu'il aperçut M. de Mortemart, le prince se souleva sur son lit.

— Ah ! venez, monsieur le duc, lui dit-il, venez, que je vous dise, afin que vous puissiez transmettre mes paroles au roi, combien je suis douloureusement affecté de tout ce qui arrive. — Vous allez revoir Sa Majesté à Saint-Cloud, n'est-ce pas ?

— Oui, Monseigneur.

— Eh bien, continua le duc avec volubilité, dites-lui qu'ils m'ont amené de force à Paris. Hier au soir, une foule d'hommes ont envahi Neuilly, ils m'ont demandé au nom de la réunion des députés, et lorsqu'ils ont appris que j'étais absent, ces hommes ont déclaré à la duchesse qu'elle allait être conduite à Paris avec tous ses enfants et qu'elle resterait leur prisonnière jusqu'à ce que le duc d'Orléans eût reparu. C'est alors seulement que, toute tremblante, la duchesse d'Orléans m'écrivit un billet pour me presser de revenir. À la lecture de cette lettre, mon amour pour ma femme et mes enfants l'a emporté sur tout autre sentiment. Je suis arrivé pour délivrer ma famille, et ils m'ont amené ici fort avant dans la soirée.

On sait ce qu'il y avait de vrai dans le récit fiévreux que le prince venait de faire à M. de Mortemart de son odyssée.

Malheureusement, juste en ce moment, les cris de *Vive le duc d'Orléans !* retentirent dans la rue et jusque dans la cour du Palais-Royal.

— Vous entendez, Monseigneur ? dit M. de Mortemart.

— Oui, oui, j'entends, répondit le prince ; mais dites bien au roi que je me ferai tuer plutôt que d'accepter la couronne.

Et sur ce, comme sa simple parole pouvait ne point paraître suffisante au roi, le duc d'Orléans se leva, alla à une table, traça à la hâte quelques lignes à l'adresse de Charles X.

C'était une protestation contre les destinées que lui réservaient la chambre des députés et la chambre des pairs.

M. de Mortemart plia la lettre, la cacha dans les plis de sa cravate, salua le prince et sortit.

Ce dut être une rude nuit, pour le duc d'Orléans, que cette nuit du 30 au 31, et dont le duc d'Orléans seul pourrait raconter toutes les angoisses !

Au reste, nous avons raconté tout ce qui en transpira ; sans doute à cette entrevue entre le prince et M. de Mortemart succéda

une entrevue entre le futur roi de France et M. de Laffitte ; mais les détails en sont ignorés.

Chapitre XLIII

Pendant ce temps, à part Charles X qui, au milieu des terreurs croissantes de ses serviteurs et de sa famille, conservait le calme de l'erreur ou de l'entêtement, Saint-Cloud était le théâtre des scènes qui, par leur côté tantôt violent, tantôt inattendu, complétaient les péripéties du grand drame qui se jouait à cette heure entre le peuple et le roi.

Raguse, l'homme fatal, le bouc émissaire choisi par la destinée pour porter dans ce monde et dans l'autre le poids de deux empires croulants sur lui, Raguse, après avoir disputé le terrain pied à pied, Raguse pleurant sa défaite moins amèrement peut-être qu'il n'eût pleuré sa victoire, Raguse avait rejoint la famille royale à Saint-Cloud.

Charles X avait encore, auprès de lui, à l'arrivée du duc de Raguse, cinq à six mille hommes dont il pouvait disposer et qui, réunis aux débris de la troupe qui venait de quitter Paris, pouvaient former un corps d'une dizaine de mille hommes.

Le Dauphin voulait réunir les dix mille hommes et marcher sur Paris. Il était poussé et soutenu dans sa résolution par M. de Champagny, homme de cœur et de résolution entièrement dévoué au prince et qui se serait fait tuer sur un mot de lui.

M. de Champagny avait établi un plan de résistance qu'il était prêt à mettre à exécution et pour l'initiative duquel il ne lui manquait que le consentement du roi.

Le Dauphin demanda une entrevue au roi, et, dans cette entrevue, M. de Champagny exposa à Charles X le projet suivant :

Le roi se rendrait immédiatement à Orléans, où toutes les troupes seraient concentrées ; le maréchal Oudinot et le général Coetlosquet seraient chargés du commandement des camps de Lunéville et de Saint-Omer, que l'on supposait en marche sur Paris ; on s'emparerait à Toulon du trésor du dey d'Alger qui venait

d'y arriver, et qui ne montait pas à moins de cinquante millions. Le maréchal Bourmont, rappelé d'Afrique, revenait en France avec toutes les troupes dont il croyait pouvoir disposer ; il rejoignait, à travers les provinces royalistes du Midi, les provinces royalistes de la Vendée, et la guerre civile était établie en France sur des bases plus solides qu'elle ne l'avait jamais été.

Mais le roi écouta tout ce plan d'un air distrait et languissant. En voyant les événements s'amasser comme des nuages poussés au ciel par le souffle du vent, il avait douté de sa fortune, et par conséquent de celle de la monarchie. Les jours de règne étaient-ils finis pour la maison de Bourbon, et n'était-ce pas un sacrilège quand Dieu lui-même semblait lui dire : *Assez !* que de vouloir poursuivre son œuvre de résistance à une volonté qui n'était plus celle des hommes mais celle de Dieu.

— Parlez de tout cela au Dauphin, répondit-il.

C'était fort inutile de parler de tout cela au Dauphin, puisque c'était le Dauphin qui poussait M. de Champagny dans la chambre du roi.

Alors le Dauphin entra.

— Sire, dit-il, si c'est mon approbation à ce plan que Votre Majesté désire, qu'elle sache que je fais plus que l'approuver, je le recommande.

— Eh bien ! alors, demanda Charles X, que désirez-vous ?

— L'autorisation formelle de le mettre à exécution.

Le roi réfléchit un instant, puis secouant la tête :

— Non, dit-il, non, non !

Il était atteint d'une de ces grandes défaillances de cœur qui prennent les rois au moment de leur chute : la même qui avait pris Napoléon en 1814 à Fontainebleau, et en 1815 à l'Élysée ; la même qui devait prendre Louis-Philippe en 1848 aux Tuileries.

Le Dauphin se retira furieux dans son appartement, jeta son épée sur le parquet et se roula en sanglotant sur un fauteuil.

M. de Champagny l'avait accompagné ; il laissa cette première

explosion de colère suivre son cours, puis il proposa au Dauphin d'agir comme s'il avait l'autorisation du roi.

Le Dauphin était dans un de ces moments d'exaltation où les conseils extrêmes sont ceux qui flattent le mieux la douleur. Il accepta cette demi-révolte contre son père, et M. de Champagny et lui commencèrent à rédiger une proclamation aux troupes.

La proclamation était rédigée et allait être lue, lorsqu'on annonça au Dauphin que le général Talon demandait à être introduit près de lui.

— Le général Talon ! demanda le Dauphin, n'est-ce pas celui qui s'est si bien battu avant-hier à l'Hôtel-de-Ville ?

— Lui-même, Monseigneur, répondit l'aide-de-camp.

— Faites entrer, dit le prince.

Le général Talon parut sur le seuil, le sourcil froncé, l'œil sombre.

— Monseigneur, dit-il, je suis prêt à mourir pour votre auguste famille, et je n'insisterai pas sur un dévouement qui peut être apprécié puisqu'il repose sur des preuves ; mais ce dévouement a des bornes et n'affronte pas le déshonneur.

— Le déshonneur ! s'écria le Dauphin, que voulez-vous dire, général ?

— Je veux dire, répondit le général Talon, qu'on vient de lire aux troupes une proclamation qui leur apprend comme une heureuse nouvelle le retrait des ordonnances.

— De qui est signée cette proclamation ? ce n'est pas du roi, je l'espère ! s'écria le Dauphin.

— Non, Monseigneur, c'est du duc de Raguse.

Le Dauphin jeta un cri de rage, courut comme un insensé chez le roi, demandant partout sur son chemin où était le maréchal. Puis, comme, en sortant de chez son père auquel il venait de raconter ce qui se passait, on lui dit que le maréchal était dans la salle de billard, il entra brusquement dans cette salle.

Le duc de Raguse y était en effet : le Dauphin lui ordonna de le

suivre dans une pièce voisine.

Cette salle de billard était pleine de monde.

L'ordre était si brusque, la voix avec laquelle cet ordre était donné vibra si fiévreuse et si agitée que chacun demeura haletant, suivant des yeux avec anxiété le maréchal, qui suivait le Dauphin dans sa chambre, où celui-ci l'avait précédé.

La porte se referma sur eux.

Comment fut *attaquée*, comme on dit en termes de théâtre, la scène qui se passa alors entre le maréchal et le prince, c'est ce que personne ne peut dire, puisqu'ils étaient seuls ; mais bientôt on entendit de grands éclats de voix : la porte se rouvrit violemment ; le maréchal apparut tête nue et marchant à reculons, suivi du Dauphin qui l'insultait et le menaçait à la fois ; enfin, sur une réponse du maréchal à toutes ses insultes et à toutes ses menaces :

— Vous êtes un traître, Monsieur, s'écria le Dauphin, et vous nous avez trahis, comme vous avez trahi l'autre. Votre épée ! votre épée !

Et, s'élançant sur le maréchal, il essaya de lui arracher son épée, qu'il tira à moitié du fourreau.

D'un geste rapide, le maréchal repoussa son épée, et la lame, en glissant entre les mains du Dauphin, lui coupa les doigts ; le sang jaillit.

À la vue de son sang, le prince perdit la tête.

La salle était pleine de gardes.

— À moi, Messieurs, à moi, cria-t-il en montrant sa main ensanglantée.

Les gardes obéirent et entourèrent le maréchal, peut-être autant, il est vrai, pour le garantir de la colère du prince que pour l'arrêter.

Cependant l'ordre était formel : on conduisit le maréchal dans une chambre, où il fut retenu prisonnier.

Cette scène avait à peine eu lieu, que le bruit terrible qu'elle avait fait avait retenti jusqu'au roi ; elle tira le noble vieillard de

son apathie. Il avait une grande injustice à réparer, une cuisante blessure à adoucir.

— Dites au maréchal que ses arrêts sont levés, cria-t-il par sa porte entr'ouverte, et que je le prie de venir me voir à l'instant même.

Un instant après, le maréchal apparut sur le seuil.

Charles X fit trois pas au-devant du duc de Raguse.

— Monsieur le maréchal, lui dit-il, j'apprends ce qui vient de se passer ; recevez mes excuses, en attendant que le Dauphin vous fasse les siennes.

Il y avait une telle expression de douleur dans ce vieillard qui, au moment où il perdait un trône, trouvait le temps de consoler un orgueil offensé que cet orgueil fléchit ; une larme roula dans les yeux du maréchal, et, d'une voix étouffée, il remercia le roi de ses bontés.

Le roi profita de ce moment pour prier le maréchal d'aller trouver le Dauphin.

— Pourquoi faire ? demanda le duc de Raguse.

— Pour lui offrir vos excuses, mon cher maréchal, répondit le roi, mais surtout pour recevoir les siennes.

Le duc s'inclina en signe d'obéissance et alla trouver le Dauphin ; mais quand le Dauphin tendit la main au maréchal, celui-ci fit un pas en arrière, salua et sortit.

Sa main avait refusé de toucher la main du prince.

Après la proclamation du duc de Raguse, après cette scène survenue entre le prince et lui, il n'y a plus moyen de mettre à exécution le plan de résistance présenté par M. de Champagny.

D'ailleurs, toute l'énergie du Dauphin s'était usée dans cette lutte. Chacun se retira dans son appartement, où, selon sa force ou sa faiblesse, chacun essaya de réagir contre la destinée ou courba sous la main du Seigneur.

Vers minuit, c'est-à-dire comme le duc de Mortemart quittait le Palais-Royal emportant la lettre du duc d'Orléans qui protestait de

sa fidélité au roi, la duchesse de Berry, prise d'une terreur soudaine, d'une terreur irrésistible, d'une terreur maternelle, la duchesse de Berry se leva, courut chez le Dauphin et le supplia de ne pas s'obstiner à rester plus longtemps à Saint-Cloud, *qui était menacé*.

On ne songea point à demander qui menaçait Saint-Cloud ; le mot : *Saint-Cloud est menacé* se répandit à l'instant même dans les corridors et dans les chambres du palais. En un instant, tout le monde fut sur pied ; on réveilla le roi, on lui dit que Saint-Cloud était menacé, et l'on demanda ses ordres.

Deux heures après, le roi, la duchesse de Berry et les deux enfants royaux se mettaient en route pour Trianon sous l'escorte de cent gardes du corps.

Le Dauphin resta le dernier pour diriger le mouvement de retraite des troupes.

Le lendemain, paraissait cette proclamation signée de M. le duc d'Orléans, et qui annonçait aux Parisiens son acceptation.

Habitants de Paris !

Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

Je n'ai point balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de cette héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même longtemps portées.

Les Chambres vont se réunir : elles aviseront aux moyens d'amener le règne des lois et le maintien de l'ordre.

Une Charte sera désormais une vérité.

L.-P. D'ORLÉANS.

Mais avant de rédiger cette proclamation, avant de contracter cet engagement, le duc d'Orléans, comme ces anciens qui ne faisaient rien d'important sans consulter l'oracle de Delphes ou de Dodone,

le duc d'Orléans avait consulté le Calchas de la rue Saint-Florentin.

C'était M. de Sébastiani qui avait été chargé par le prince d'aller recueillir la voix mourante qui disposait encore des couronnes. Il avait été introduit chez M. de Talleyrand au moment où celui-ci faisait sa toilette du matin et lui avait remis la lettre que le prince lui adressait en forme de consultation.

— Qu'il accepte, avait répondu M. de Talleyrand.

Et le prince avait accepté.

Par cette acceptation, une grande révolution locale était accomplie : la monarchie bourgeoise était substituée à la monarchie aristocratique.

Chapitre XLIV

La proclamation du duc d'Orléans fut lue à la Chambre et accueillie avec enthousiasme. Alors il y eut un instant de halte où chacun regardait devant soi et derrière soi ; et tous désirèrent savoir où l'on en était arrivé.

Benjamin Constant, M. Guizot, M. Bérard et M. Villemain furent chargés de mettre un peu d'ordre sur cet échiquier où tant de pions venaient d'être renversés et où un roi, descendant de tant de rois, venait d'être fait échec et mat.

Voici quel fut le travail de ces messieurs :

Français ! la France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris, attaqué, a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain des élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre : nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis ; plus de barrières entre nous et les droits qui nous manquent encore.

Un gouvernement qui, sans délai, nous garantisse ces biens est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis, et, en attendant l'intervention régulière des Chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. C'est, à leurs yeux, le moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle ; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable :

Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers ;

L'intervention des citoyens dans la formation des administrations

municipales et départementales ;

Le jury pour les délits de la presse ;

La responsabilité légalement organisée des ministres et des agents secondaires de l'administration ;

L'état des militaires légalement assuré ;

La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin.

Français ! le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre.

« Les Chambres vont se réunir, vous dit-il ; elles aviseront aux moyens d'amener le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

» La Charte sera désormais une vérité. »

C'était bien cela, à part un petit changement fait dans la dernière ligne.

Ce changement paraissait peu, mais signifiait beaucoup. Au lieu de : *une* Charte sera désormais une vérité, ces messieurs avaient mis : *La* Charte sera désormais une vérité.

Cet *erratum* dispensait de faire une Charte nouvelle et faisait que le gouvernement des barricades, utilisant l'ancienne Charte, ne s'engageait à donner au peuple que la somme de liberté promise par le gouvernement déchu.

Une députation de la Chambre fut adressée au duc d'Orléans : elle devait le féliciter d'abord, puis l'accompagner à l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville, c'est-à-dire la forteresse où, depuis neuf cents ans, se réfugie, à chaque émeute, cette grande déesse populaire qu'on appelle la Révolution.

Cette fois encore, la Révolution était là, et quand le pouvoir venait à lui, il fallait, pour que ce pouvoir fût consacré, que le duc d'Orléans allât à elle.

On se mit en route.

Le duc d'Orléans était à cheval, inquiet au fond du cœur, mais

calme en apparence.

M. Laffitte le suivait ; et comme il ne pouvait marcher à cause d'une foulure qu'il s'était faite à la jambe, comme il ne pouvait aller en voiture à cause du dépavement des rues, il se faisait porter en chaise par des Savoyards.

Tout alla bien du Palais-Royal au quai : On était encore dans le quartier de la bourgeoisie, et la bourgeoisie acclamait son élu. Mais le Pont-Neuf dépassé, on commença d'entrer dans la sphère du peuple, et les marques d'enthousiasme s'éteignirent peu à peu pour faire place à un silence glacé.

Arrivé sur la place de Grève, on était en pleine révolution ; et à la vue des hommes aux bras nus, du campement sur la paille, des traces du combat, que l'on conservait avec soin au lieu de les écarter et de les faire disparaître comme on avait fait ailleurs, on était loin de se douter que tout était fini dans un autre quartier, et que, pour la chambre des pairs, pour la chambre des députés et pour le Palais-Royal, le peuple avait donné sa démission.

Non, le peuple semblait s'être réfugié à l'Hôtel-de-Ville, sombre, inquiet, vigilant.

Le duc d'Orléans descendit de cheval ; la voûte sombre de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrait devant lui comme la gueule d'un gouffre ; il monta, très-pâle, les escaliers et disparut avec son faible cortège dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

On comprenait que ce n'était qu'une bouchée pour le monstre de pierre qui venait de le dévorer.

M. de La Fayette attendait son royal visiteur sur le palier de l'Hôtel-de-Ville.

Le hasard me fit assister à cette réception du duc d'Orléans ; j'arrivais de Soissons, où, sur un ordre du général La Fayette, j'étais allé chercher six mille livres de poudre.

La situation était grave et solennelle : cette démarche que faisait le duc d'Orléans en venant demander la sanction du peuple dans le palais du peuple, c'était une rupture entière, complète, éternelle

avec la monarchie du droit divin ; c'était le couronnement de quinze ans de conspiration, c'était le sacre de la révolte dans la personne d'un prince du sang.

Et cependant les détails de cette réception sont mesquins, eu égard à la grandeur de l'acte ; c'était le propre de La Fayette d'éparpiller la grandeur et la solennité des circonstances où il se trouvait en s'appesantissant sur les détails.

On lut la déclaration de la Chambre.

Lorsque le lecteur en arriva à ces mots : *Le jury pour les délits de la presse*, l'homme qui devait faire les fameuses lois de septembre se pencha vers La Fayette et dit :

— C'était un article bien inutile, mon cher général, car il n'y aura plus, je l'espère bien, de délits de la presse.

Puis, la lecture achevée, il mit la main sur son cœur et répondit :

— Comme Français, je déplore le mal fait au pays et le sang qui a été versé ; comme prince, je suis heureux de contribuer au bonheur de la nation.

En ce moment, un homme en costume de général fendit la foule et vint se poser en face du prince.

C'était le général Dubourg, cet homme qui devait aider d'une façon si puissante à faire la révolution, dont personne n'avait parlé auparavant, dont personne ne devait parler après.

— Vous venez de prendre un engagement sacré, Monseigneur, dit le général au prince, faites en sorte de le tenir ; car... – il étendit la main vers la place toute pleine d'un peuple frémissant – car si vous l'oubliez jamais, le peuple qui est là sur la Grève saura bien vous le rappeler.

Le prince tressaillit, la colère lui monta au front, et d'une voix émue :

— Monsieur, répondit-il, vous ne me connaissez pas ; je suis un honnête homme, et quand il s'agit d'un devoir à remplir, je ne me laisse ni gagner par la prière, ni intimider par la menace.

Puis, se retournant vers La Fayette, le prince lui dit à demi-voix

quelques mots que purent entendre seuls ceux qui les entouraient.

Mais presque au même instant et pour faire diversion à cette scène qui avait revêtu quelque grandeur, La Fayette entraîna le duc d'Orléans vers la fenêtre, lui mit un drapeau tricolore à la main et le montra au peuple abrité par le voile sacré des couleurs nationales.

Le peuple éclata en applaudissements.

C'était la même scène qu'il avait jouée, dans des circonstances à peu près semblables, quarante ans auparavant, avec Louis XVI.

Seulement, pure de tout excès, cette révolution-là ne devait avoir ni ses Flesselles, ni ses Foulon, ni ses Berthier ; et tandis que la première, en quatre ans à peine, avait conduit Louis XVI de l'ovation à l'échafaud, la seconde devait mettre dix-huit ans à conduire Louis-Philippe du triomphe à l'exil.

Le duc d'Orléans rentra au Palais-Royal accompagné de nombreuses acclamations ; rien ne lui manquait plus, il avait reçu le triple sacre de la chambre des pairs, de la chambre des députés et de l'Hôtel-de-Ville ; de M. de Semonville, de M. Laffitte et de M. de La Fayette.

Le soir, une de ces voitures publiques qu'on appelle *les Carolines* ramena de Neuilly au Palais-Royal la sœur, la femme et les enfants du lieutenant général.

Mais restait pour le duc d'Orléans une lutte plus vive à soutenir au Palais-Royal que celle soutenue à l'Hôtel-de-Ville. Tandis qu'il croyait sa journée finie et qu'il embrassait sœur, femme et enfants, M. Thiers pénétra jusqu'à lui, chose facile du reste à cette époque, et lui annonça ses républicains.

Les républicains de M. Thiers, c'était toute cette généreuse jeunesse du *National* que nous avons vue depuis arriver aux affaires et qui malheureusement n'y apporta pas une science égale à son intégrité.

Quelques-uns, martyrs en 1850 de cette cause qu'ils défendaient en 1830, sont aujourd'hui en prison.

C'étaient enfin MM. Boinvilliers, Godefroy Cavaignac, Guinard, Thomas, Bastide et Chevallon.

Le prince paraissait fort étonné : il n'était pas prévenu de cette visite et par conséquent n'avait pas eu le temps de s'y préparer.

On s'expliqua de part et d'autre par quelques paroles vagues, moitié d'attaque, moitié de politesse ; c'était l'escarmouche qui précédait la bataille.

Ce fut M. Boinvilliers qui porta la parole.

— Demain, prince, lui dit-il, vous serez roi.

Le duc d'Orléans fit un mouvement.

— Roi ! Monsieur, qui dit cela ?

— La marche que vos partisans suivent, la pression qu'ils exercent sur les choses, les placards dont ils couvrent les murailles, l'argent qu'ils répandent dans les rues.

— Je ne sais point ce que font mes partisans, répondit le duc, mais ce que je sais, c'est que je n'ai point aspiré à la couronne et que je ne la désire pas, quoique beaucoup de gens me pressent de l'accepter.

— Enfin, reprit M. Boinvilliers, la question n'est point là ; supposons que vous deveniez roi, quelle est votre opinion sur les traités de 1815 ? ce n'est point une révolution *libérale*, songez-y bien, que celle qui s'est faite dans la rue, c'est une révolution nationale ; la vue du drapeau tricolore, voilà ce qui a soulevé le peuple, et il serait certainement plus facile encore de pousser Paris sur le Rhin que sur Saint-Cloud.

— Messieurs, répondit le duc, je suis trop bon Français, je suis trop patriote surtout pour être partisan des traités de 1815 ; mais il importe de garder beaucoup de mesure vis-à-vis des puissances étrangères, et il y a des sentiments qu'il ne faut pas exprimer trop haut.

— Passons donc à la pairie.

— À la pairie ? répéta le prince du ton d'un homme qui dit : mais c'est donc un interrogatoire qu'on me fait subir ?

— La pairie, vous en conviendrez, dit M. Boinvilliers, n'a plus de racines dans la société ; le Code, en abolissant le droit d'aînesse et en divisant les héritages, a étouffé l'aristocratie dans son germe, et le principe de l'hérédité nobiliaire a fait son temps.

— Je crois, Messieurs, que vous vous trompez, dit le duc, sur cette question d'hérédité : elle est, à mon avis, une grande sécurité pour les idées que vous défendez, puisque la pairie devenant dans certaine famille un droit que le fils reçoit de son père, au lieu d'une faveur reçue de son roi, le principe d'indépendance, facile à étouffer dans une Chambre élue, est plus vivace dans une Chambre héréditaire. Au reste, ajouta le prince, c'est une question à examiner, et si la pairie héréditaire ne peut exister, *ce n'est pas moi qui l'édifierai à mes frais*.

— Monseigneur, dit alors Bastide, je crois que, dans l'intérêt même de la couronne, vous devriez réunir les assemblées primaires.

Le duc tressaillit comme si un serpent l'avait mordu.

— Les assemblées primaires ! oui, dit-il, je sais, Messieurs, que je parle à des républicains.

Les députés s'inclinèrent : ils acceptaient la dénomination au lieu de la repousser.

— Croyez-vous donc la République possible en France, Messieurs, s'écria le duc, et 93 ne vous a-t-il pas donné une assez rude leçon ?

— *Monsieur*, dit Cavaignac, 93 était une révolution et non une république. D'ailleurs, autant que je puis me le rappeler, république ou révolution, les événements qui s'écoulèrent de 89 à 93 obtinrent votre entière adhésion. Vous étiez de la société des Jacobins.

— Oui, mais par bonheur, s'écria vivement le duc, je n'étais pas de la Convention.

— Non, mais votre père et le mien en étaient, Monsieur, et tous deux ont voté la mort du roi.

— C'est justement pour cela, monsieur Cavaignac, que je dis ce que je dis ; il est permis au fils de Philippe Égalité d'exprimer son opinion sur les régicides. Au reste, Monsieur, mon père a été fort calomnié, c'était un des hommes les plus respectables que j'eusse connus.

— Monseigneur, reprit M. Boinvilliers interrompant le duc d'Orléans dans l'énumération des qualités de son père et dans celles des calomnies dont il a avait été l'objet, il nous reste encore une autre crainte.

— Laquelle ?

— Nous craignons, et nous avons des raisons pour cela, nous craignons de voir les royalistes et les prêtres encombrer les avenues du nouveau trône.

— Oh ! quant à ceux-là, soyez tranquilles, ils ont porté de trop rudes coups à ma maison ; une partie des calomnies dont je parlais tout à l'heure viennent d'eux, une barrière éternelle nous sépare ; c'était bon pour la branche aînée, cela.

Et il prononça ces derniers mots avec un tel sentiment d'animosité que les républicains étonnés le regardèrent à leur tour.

— Eh bien, Messieurs, dit-il, est-ce que j'avance là une vérité inconnue, en révélant cette division de principes et d'intérêts qui ont toujours séparé la branche cadette de la branche aînée, la maison d'Orléans de la maison régnante ? Oh ! notre haine ne date pas d'hier, Messieurs, elle remonte à Philippe, frère de Louis XIV. C'est comme le régent, qui donc l'a calomnié ? les prêtres et les royalistes, car un jour, Messieurs, quand vous aurez mieux approfondi les questions historiques, mieux fouillé jusqu'aux racines de l'arbre que vous voulez abattre, vous saurez ce que c'était que le régent ; les services immenses qu'il a rendus à la France en décentralisant Versailles et en faisant passer par son système des finances l'argent et l'or de la France jusque dans les dernières artères de la société. Ah ! je ne demande qu'une chose, c'est, si Dieu m'appelle à régner sur la France, comme vous le disiez tout

à l'heure, c'est qu'il me soit accordé une portion de son génie.

Puis il s'étendit longuement sur le changement que la politique du régent avait amené dans la situation diplomatique de l'Europe ; dit quelques mots de son alliance avec l'Angleterre, lesquels indiquaient qu'il chercherait le même point d'appui que son aïeul.

Toute cette digression écartait les républicains du véritable motif de leur visite ; d'ailleurs, sur le sujet qui les avait amenés, ils savaient tout ce qu'ils avaient désiré savoir. Ils s'inclinèrent en signe qu'ils désiraient se retirer.

Ce que voyant le duc d'Orléans, il les salua à son tour.

Puis en les saluant :

— Allons, Messieurs, leur dit-il, vous reviendrez à moi, vous verrez, vous verrez.

— Jamais ! répondit un de ces messieurs.

— Jamais ! c'est un mot trop absolu, et nous avons un vieux proverbe qui prétend qu'il ne faut pas dire : fontaine...

Ces messieurs étaient sortis ou lui avaient tourné le dos avant qu'il eût même achevé jusqu'au bout le proverbe auquel il faisait allusion et qui peignait merveilleusement, au reste, son mépris pour le sentiment intime que les hommes appellent une conviction.

Le lendemain, le général La Fayette, en tête de la commission municipale, rendait au duc d'Orléans la visite qu'il en avait reçue la veille à l'Hôtel-de-Ville.

La commission municipale, outre le but de rendre la visite reçue, avait encore celui de se démettre de ses fonctions entre les mains du lieutenant général.

Voici, copiée textuellement, la démission de ce pouvoir populaire improvisé le 30 au soir et qui, après avoir gardé le pouvoir deux jours, s'en démettait le 1^{er} août.

Elle était écrite d'avance et datée de l'Hôtel-de-Ville.

Monseigneur, les membres de la commission municipale de Paris ont l'honneur d'exposer à Votre Altesse Royale, que les circonstances graves qui avaient nécessité la création de ce pouvoir temporaire n'existant

plus depuis votre avènement à la lieutenance générale du royaume, ils attendent les instructions de Votre Altesse pour remettre entre les mains qu'elle voudra bien désigner, les fonctions qui leur ont été confiées.

Nous sommes avec respect,

De Votre Altesse Royale,

Les très-humbles et très-obéissants serviteurs,

DE SCHONEN, LOBAU, AUDRY DE PUYRAVEAU.

Le duc d'Orléans répondit en acceptant la démission de la commission municipale, mais en la priant de conserver celles de ses fonctions qui se rapportaient à l'état intérieur, à la sûreté et aux intérêts municipaux de la ville de Paris. Quant aux autres travaux, il la pria de les renvoyer aux différents ministères compétents.

La commission avait prévu le cas et dressé d'avance la liste ministérielle qui fut soumise à l'approbation du lieutenant général.

Les futurs ministres cependant ne devaient être reconnus que sous le nom de commissaires provisoires.

C'étaient :

MM. Dupont (de l'Eure) à la justice ;

Le baron Louis aux finances ;

Le général Gérard à la guerre ;

Casimir Périer à l'intérieur ;

De Rigny à la marine ;

Bignon aux affaires étrangères ;

Guizot à l'instruction publique.

Chapitre XLV

Cependant un incident survint qui apporta quelque trouble dans la combinaison. À peine Casimir Périer eut-il accepté, qu'il jeta les yeux du côté de Versailles : Charles X n'était encore qu'à Rambouillet, c'était un peu bien près pour se déclarer. Il courut à l'Hôtel-de-Ville et supplia Bonnelier, alors secrétaire de la commission municipale, de rayer son nom sur la liste.

Malheureusement la liste était partie, et il fallut se contenter d'un *erratum* au *Moniteur*.

Le nom de M. de Broglie fut substitué à celui de M. Casimir Périer.

Deux des ministres portés sur cette première liste de la royauté de juillet étaient appelés à une étrange mission d'avenir.

M. Guizot était appelé à enterrer cette monarchie qu'il recevait à son berceau.

M. Dupont (de l'Eure) devait être un des premiers ministres du gouvernement qui devait lui succéder.

Singulière destinée des hommes d'État qui n'arrivent en général au pouvoir que lorsqu'ils n'ont plus la force de soutenir le pouvoir, qu'il naisse ou qu'il tombe.

Pendant ce temps, comme nous l'avons dit, Charles X avait battu en retraite, et après avoir fait, le 31 juillet, à Trianon, une halte dans laquelle il fut rejoint par le Dauphin et par les troupes restées fidèles, il s'était remis en route pour Rambouillet après avoir entendu la messe qui lui fut dite à un autel renfermé dans une armoire.

Les dispositions suivantes avaient été prises :

M. de Bordesoulle restait à Versailles à la tête de sa division.

Le Dauphin devait coucher à Trappes.

La duchesse de Berry et ses deux enfants feraient la route en voiture.

Charles X gagnerait Rambouillet à cheval.

On arriva à Rambouillet dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août à minuit.

Charles X était de fort mauvaise humeur ; son escorte mourant de faim s'était permis de chasser dans le parc et de tuer quelques grosses bêtes.

Lorsqu'ayant demandé quels étaient les coups de fusil qu'il venait d'entendre, il lui fut répondu qu'ils avaient été tirés par des chasseurs :

— Par des chasseurs ! répéta-t-il ; on a chassé ! et qui cela ?

— Les personnes de la suite du roi ; mais le besoin de vivre doit leur servir d'excuse.

— N'importe, s'écria le roi, c'est me manquer ouvertement ; je ne pourrai plus courre la chasse dans ce parc si on le dévaste ainsi aujourd'hui.

Peut-être un autre que Charles X, au lieu de penser à son parc dévasté, eût-il pensé à sa monarchie détruite et se fût-il souvenu, avec un soupir, que c'était dans ce même château que stationnaient, seize ans auparavant, Marie-Louise et le roi de Rome, chassés par les alliés qui l'avaient, lui, ramené en France.

Quant au Dauphin, ses idées étaient les mêmes à peu près.

— Sais-tu ce que je regrette en France, Guiche ? disait-il.

— Je ne sais pas, Monseigneur, répondait celui-ci, il y a tant de choses à y regretter !

— Eh bien ! c'est mon équipage de chasse ; il était si beau !

Puis, pesant sur le front du 6^e de la garde :

— Colonel, demanda-t-il, pouvez-vous compter sur vos hommes ?

— Chacun fera son devoir, Monseigneur, répondit le colonel en s'inclinant.

Le prince continua son chemin, puis s'arrêtant devant un soldat dont le col était mis avec négligence :

— Vous êtes bien mal colleté, lui dit-il.

Les princes fugitifs furent rappelés malgré eux à la position.

D'abord ce fut par le retour de madame la Dauphine, qui arrivait de Dijon. Elle avait rencontré sur la route M. le duc de Chartres qui, mis en liberté, allait rejoindre son régiment à Joigny.

La duchesse avait reconnu le jeune prince et avait fait arrêter sa voiture.

— Monsieur, avait demandé la Dauphine au duc de Chartres, vous venez de Paris ?

— Oui, Madame.

— Que s'y passe-t-il ?

Alors le duc de Chartres avait raconté ce qu'il ne savait lui-même que par le récit qui lui avait été fait.

— Et où est le roi ? continua la Dauphine.

— Je crois qu'il est à Saint-Cloud.

— Vous croyez ; ne pouvez-vous donc me répondre sûrement ?

— Je suis resté hors des murs de Paris, Madame, et tout ce que j'ai vu c'est le drapeau tricolore flottant sur les monuments publics.

— Où allez-vous ?

— Rejoindre mon régiment à Joigny.

— Vous nous le garderez fidèle, n'est-ce pas ?

— Madame, je ferai mon devoir.

Le duc de Chartres salua, et les deux calèches s'éloignèrent, suivant chacune une route opposée.

En apercevant la princesse, qu'un troisième exil éloignait de France, Charles X s'avança vers elle les bras ouverts ; mais étouffé par l'émotion il ne put parler.

La première fut la plus forte.

— Cette fois, dit-elle, quelque chose qui arrive, nous voilà réunis pour toujours, je l'espère.

Vers deux heures, on annonça au roi une députation venant de Paris.

Il demanda les noms des députés.

— MM. de Coigny, le maréchal Maison, Odilon Barrot et de Schonen.

— Comment Coigny est-il avec ces messieurs ? demanda Charles X étonné.

— Comme représentant de M. de Mortemart.

— Je recevrai Coigny, mais Coigny seul, répondit le roi.

Voilà ce qui était arrivé :

Le duc d'Orléans était inquiet. Les Chambres conciliées, l'Hôtel-de-Ville soumis, les républicains réduits à l'impuissance, restait un dernier pouvoir, le plus faible de tous, mais terrible au cœur du prince par cette faiblesse même.

Ce dernier pouvoir, Louis-Philippe voulait qu'il consacrat le sien.

En conséquence, il avait fait appeler M. de Mortemart, revenu à Paris après avoir porté au roi la lettre dont le prince l'avait chargé et qu'il avait emportée dans le pli de sa cravate.

— Monsieur le duc, lui avait-il dit, la situation de la famille royale m'inquiète ; les nouvelles que je reçois de Rambouillet me font craindre que l'insurrection ne gagne du terrain autour du roi.

— Eh bien ! Monseigneur ? demanda M. de Mortemart.

— Eh bien ! je crois qu'il serait bon qu'une députation se rendît vers le roi afin de négocier de nouvelles concessions.

— Quelles seraient ces concessions, Monseigneur ?

— Eh bien ! par exemple, il pourrait consacrer ma nomination à la lieutenance générale du royaume, retirer ses ordonnances, autoriser l'ouverture des Chambres ; cela faciliterait ma position et me permettrait de faire pour lui plus qu'il ne me sera permis de faire s'il continue de protester contre la révolution.

— Monseigneur, je serai jusqu'au bout fidèle serviteur du roi, répondit M. de Mortemart, et comme je crois à la sincérité de Votre Altesse, je me mets à ses ordres.

Une députation avait donc été désignée ; elle se composait, comme nous l'avons dit, de MM. de Schonen, Maison et Odilon

Barrot.

Puis M. de Mortemart, qui ne voulait pas s'éloigner du théâtre des événements, ou qui peut-être gardait un ressentiment du peu de gracieuseté que Charles X avait mis à le nommer ministre, M. de Mortemart s'était fait remplacer par le duc de Coigny.

Le roi ne voulut recevoir que le duc. La discussion fut longue ; enfin M. de Coigny, homme de façons parfaites, de tact et de cœur, convainquit Charles X et sortit de la chambre du roi avec l'ordonnance suivante, qui fut immédiatement expédiée au duc d'Orléans.

Le roi voulant mettre fin aux troubles qui existent dans la capitale et dans une autre partie de la France, comptant d'ailleurs sur le sincère attachement de son cousin, le duc d'Orléans, le nomme lieutenant général du royaume.

Le roi ayant jugé convenable de retirer ses ordonnances du 25 juillet, approuve que les Chambres se réunissent le 3 août, et il peut espérer qu'elles rétabliront la tranquillité en France.

Le roi attendra ici le retour de la personne chargée de porter à Paris cette déclaration.

Si l'on cherchait à attenter à la vie du roi et de sa famille, ou à sa liberté, il se défendrait jusqu'à la mort.

Fait à Rambouillet, le 1^{er} août 1830.

CHARLES.

Ce message parvint au duc d'Orléans le lendemain à sept heures du matin. M. Dupin était avec lui.

M. Dupin était devenu très-brave depuis qu'il avait vu les deux Chambres et l'Hôtel-de-Ville se déclarer pour le duc d'Orléans.

Il était donc aussi dur et aussi cassant le 2 août qu'il avait été irrésolu les 27, 28 et 29 juillet.

Aussi conseilla-t-il de faire au roi une réponse énergique. Et pour être sûr de l'énergie de cette réponse, il la rédigea lui-même.

Le duc la lut, l'approuva, la copia de sa main, la mit dans l'enveloppe.

Puis, se ravisant :

— Mon cher Dupin, dit-il, tout bien calculé, je ne puis envoyer une lettre de cette importance sans consulter ma femme.

M. Dupin trouva la susceptibilité si juste qu'il s'inclina devant elle.

Le duc d'Orléans sortit, et un quart d'heure après rentra avec la dépêche cachetée dans la même enveloppe.

— Eh bien ! demanda M. Dupin.

— Eh bien ! voilà la réponse.

Et cette réponse fut remise à l'envoyé de Charles X.

C'était bien la même enveloppe ; mais était-ce la même réponse ? La chose n'était pas probable ; car, en la recevant, Charles X se laissa aller à un visible attendrissement, et presque aussitôt, passant dans son cabinet, il écrivit de sa main la lettre suivante, qu'il chargea le général Latour-Froissac de porter à Paris.

Cette réponse à la réponse du duc d'Orléans était un acte d'abdication rédigé dans les termes suivants :

Rambouillet, 2 août 1830.

Mon cousin, je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer ma couronne en faveur de mon petit-fils, le duc de Bordeaux.

Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

Vous avez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions, c'est un moyen d'éviter bien des maux.

Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi, sous le nom de Henri V.

Je charge le lieutenant général, vicomte de Latour-Froissac, de vous remettre cette lettre : il a ordre de s'entendre avec vous sur les arrangements à prendre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que sur les arrangements pour ce qui me concerne, moi et le reste de ma famille.

Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre affectionné cousin,

CHARLES. LOUIS-ANTOINE.

Outre cette lettre, M. de Latour-Froissac en reçut deux autres, qu'il se chargea de remettre à madame la duchesse d'Orléans : l'une était de madame de Gontaut, l'autre de Mademoiselle.

Chapitre XLVI

Le messenger de la royauté déchue arriva au Palais-Royal dans la soirée du 2 août : toutes les portes étaient ouvertes ; sur les marches des escaliers, dormaient des hommes du peuple, leurs fusils chargés à côté d'eux. Les courtisans de la cour nouvelle circulaient, un peu effarouchés, au milieu de ces étranges gardes du corps, mais enfin ils circulaient sans mots d'ordre, sans paroles de passe, sans empêchement.

M. de Latour-Froissac crut, en conséquence, que rien ne lui serait plus facile que de pénétrer jusqu'au duc d'Orléans, mais son étonnement fut grand quand l'aide-de-camp de service lui barra le passage.

— Mais, Monsieur, lui dit le général, vous commettez une erreur qui peut être grave ; prenez garde !

— Monsieur, j'ai ma consigne.

— Je suis M. de Latour-Froissac.

— J'ai l'honneur de vous connaître, général.

— Je suis envoyé par Sa Majesté Charles X, chargé d'un message de la plus haute importance.

— Monsieur le général, on ne passe pas.

— Faites attention, Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous le dire : je viens de la part d'un roi vaincu, mais non détrôné.

— Je ne puis vous répéter, Monsieur, que ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire : S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans n'est pas visible.

M. de Latour-Froissac se retira et courut chez M. de Mortemart, le priant de l'accompagner au Palais-Royal et de voir s'il serait plus heureux que lui.

Tous deux montèrent en fiacre et se firent conduire à la grille de la place.

Arrivés là, M. de Latour-Froissac remit sa dépêche au duc de

Mortemart, qui entra seul au Palais-Royal.

Sans doute la consigne n'avait pas été donnée pour lui, car il fut reçu.

Un instant après, il vint rejoindre M. de Latour-Froissac ; le duc d'Orléans avait pris le message mais refusait absolument de recevoir le messenger.

Alors M. de Latour-Froissac se tourna du côté de la duchesse d'Orléans, à laquelle, on se souvient, il avait deux lettres à remettre.

Même refus fut fait d'abord que pour le duc ; mais en ayant fait appeler par le neveu de M. de Mortemart, camarade de collège du jeune duc de Chartres, à la loyauté de celui-ci, le duc de Chartres, arrivé dans la journée, introduisit lui-même M. de Latour-Froissac près de sa mère.

La duchesse pleura beaucoup en lisant la lettre que lui adressait Mademoiselle, mais elle ne pouvait rien faire à la situation ; le duc était trop engagé et ne voulait ni ne pouvait plus retourner en arrière.

Cependant cette ténacité de Charles X à donner son petit-fils au trône de France avait effrayé le duc d'Orléans : le prétexte qu'il avait donné à M. de Mortemart en refusant de se charger de la régence était encore puisé à l'histoire de son aïeul.

— Non, non ! s'était-il écrié, je ne me chargerai jamais d'une régence ; à la première colique qu'aurait le duc de Bordeaux, on crierait à l'empoisonneur !

Hélas ! il ne se doutait pas que, dix-huit ans plus tard, glissant à son tour sur cette pente si rapide du trône quand on la descend, il pousserait aussi, lui vieillard, son petit-fils au-devant de la révolte, espérant, comme Albuquerque, conjurer l'orage en élevant un enfant entre ses bras, et que, repoussé par Lamartine, comme lui repoussait le duc de Bordeaux, il verrait à son tour le comte de Paris prendre ce chemin de l'exil qui n'a pas de bornes et souvent même pas de retour.

Il fallait donc à tout prix éloigner Charles X, le chasser de Rambouillet comme on l'avait chassé de Paris, le pousser sur cette route de Normandie qui est la pente sur laquelle les couronnes de nos rois roulent jusqu'à la mer.

On commença par décider que l'on nommerait quatre commissaires pour protéger Charles X contre la colère publique.

Ces quatre commissaires furent le maréchal Maison, M. de Jacqueminot, de Schonen et Odilon Barrot.

Puis, comme on avait fait la première fois pour adoucir la rudesse de l'avertissement, on leur adjoignit M. de Coigny.

Tous quatre furent mandés au Palais-Royal : Louis-Philippe les reçut, leur dit que Charles X réclamait une sauvegarde et leur expliqua leur mission.

Ils devaient *sauvegarder* le roi jusqu'à ce qu'il fût hors de France.

— Mais, dit M. de Schonen, il faut tout prévoir, Monseigneur ; si Charles X remettait le duc de Bordeaux entre nos mains, qu'aurions-nous à faire ?

— Comment donc ! s'écria Louis-Philippe, visiblement contrarié de la question, le duc de Bordeaux ! mais c'est votre roi.

La duchesse d'Orléans était présente ; elle poussa un cri de joie et se jeta dans les bras de son mari.

— Oh ! Monsieur, dit-elle en sanglotant, vous êtes le plus honnête homme du royaume.

Les commissaires partirent donc, sachant que le duc de Bordeaux était le roi, mais ignorant, si l'on remettait ce roi entre leurs mains, ce qu'ils en devaient faire.

C'était à eux d'aviser.

Ce fut ce jour-là même, au reste, que le duc d'Orléans fit publier dans le *Courrier Français* sa protestation contre la naissance duc de Bordeaux.

En outre, le prince avait fait venir le général Hulot et le capitaine Dumont Durville. Le premier était chargé de presser et d'assurer

par tous les moyens possibles le départ du roi pour Cherbourg ; le second devait, avec un bâtiment, attendre son embarquement à Cherbourg, et, une fois qu'il serait embarqué, conduire le roi en Angleterre.

Chapitre XLVII

Les commissaires arrivèrent à Rambouillet au milieu de la nuit. Charles X, qui n'avait demandé personne, fut fort étonné quand on lui annonça la visite des quatre ambassadeurs demandés par lui.

Il fit répondre que l'heure était mal prise pour une audience, mais que cependant il offrait à MM. les commissaires l'hospitalité au château de Rambouillet.

Les commissaires refusèrent à leur tour et reprirent la route de Paris.

Le duc d'Orléans les vit revenir avec un certain effroi.

— Il faut cependant qu'il parte, murmurait-il ; il le faut, il le faut.

— Mais comment le déterminer à partir ? demanda un des commissaires.

— En l'effrayant, dit le roi.

Puis, tirant à l'écart le colonel Jacqueminot, il lui donna tout bas quelques ordres.

Le colonel s'inclina et sortit.

L'expédition de Rambouillet était résolue.

Le lendemain, Paris se réveilla au bruit du tambour battant la générale, tandis que des hommes du peuple, ou vêtus comme des hommes du peuple, couraient par les rues en criant : « Aux armes ! »

On se réveilla, on s'informa, on apprit que Charles X avait réuni douze mille hommes à Rambouillet ; qu'il s'apprêtait à marcher sur Paris, et qu'un appel était fait au patriotisme des combattants de juillet.

Beaucoup n'avaient pas encore remis la carabine ou le fusil au râtelier ; à huit heures, trente mille hommes furent prêts.

On se mit en marche sur Rambouillet, le cortège se grossissant de tous les patriotes des villes et villages que l'on traversait.

Aux premiers roulement du tambour, les commissaires étaient repartis pour Rambouillet, mais pas si vite cependant qu'ils n'eussent eu le temps d'apprécier le formidable mouvement qui se préparait.

Cette fois, les commissaires furent introduits devant Charles X, dont l'abdication était déjà envoyée à la chambre des pairs.

Le maréchal Maison prit la parole, et lui exposant la mission dont les commissaires étaient chargés, lui annonça qu'ils étaient suivis par une colonne de cinquante à soixante mille hommes.

— N'avez-vous pas lu mon abdication, Monsieur ? demanda Charles X.

— Je l'ai lue, Sire.

— Alors vous avez dû voir que j'étais résolu à mourir dans le cas où l'on voudrait employer la violence pour me faire quitter Rambouillet.

M. Odilon Barrot prit la parole :

— Je ne doute pas, Sire, dit-il, que vous ne soyez prêt à faire le sacrifice de votre vie ; mais, au nom de ces serviteurs qui vous entourent, qui les derniers vous sont restés fidèles et qui, pour ces motifs, doivent vous être plus chers, évitez une catastrophe dans laquelle ils périraient sans utilité ; vous avez renoncé à la couronne, votre fils a abdiqué...

— Oui, mais en faveur de mon petit-fils, interrompit vivement Charles X ; j'ai réservé ces droits, et ces droits, je les soutiendrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

M. Odilon Barrot interrompit Charles X à son tour.

— Quels que soient les droits de votre petit-fils, dit-il, quelles que soient vos espérances d'avenir pour lui, soyez bien convaincu que, dans l'intérêt même de ces espérances, vous devez éviter que votre nom soit souillé de sang français.

Charles X se tourna alors vers le duc de Raguse, qui assistait à la conversation.

— Que faut-il faire, Monsieur ?... demanda-t-il.

Alors M. Odilon Barrot, prenant les mains du roi qui dut, soit dit entre parenthèses, être fort étonné de cet attouchement, alors M. Odilon Barrot s'écria :

— Sire, il faut consommer votre sacrifice, et à l'instant même.

Sur ces mots, Charles X fit signe qu'il désirait rester seul, sans doute pour se consulter avec sa famille et ses amis.

Une demi-heure après, ils furent prévenus que le roi avait quitté Rambouillet et était en route pour Maintenon.

Le fourgon dans lequel étaient renfermés les diamants de la couronne était, par ordre exprès de Charles X, resté dans la cour du château de Rambouillet.

Les commissaires mirent les scellés sur ce fourgon, envoyèrent l'ordre au général Pajol, qui commandait la colonne populaire en marche sur Rambouillet, de rétrograder sur Paris, et, montant dans une voiture attelée de quatre mules, ils formèrent l'extrême arrière-garde de la royauté en retraite.

Telle est la différence qui existe entre nos deux révolutions : en 1791, Louis XVI, fugitif à Varennes, fut ramené par trois commissaires chargés de veiller sur le prisonnier du Temple et le patient de la place de la Révolution.

En 1830, Charles X, fugitif à Rambouillet, fut reconduit jusqu'à Cherbourg par quatre commissaires chargés de veiller sur lui et, une fois qu'il serait embarqué, de l'abandonner aux flots et à sa fortune.

Si la clémence est un signe de force, incontestablement la France de 1830 était plus forte que celle de 1791.

Puis, il faut le dire, en 1830, on sentait instinctivement que la monarchie, isolée de ses soutiens, n'avait plus sur le sol de France que de bien faibles racines. En 1830, ce n'était plus qu'un arbre à déraciner ; en 1791, c'était toute une forêt à abattre.

Vers quatre heures de l'après-midi, la colonne expéditionnaire parvint jusqu'à trois quarts de lieue de Rambouillet ; là, elle reçut l'ordre de s'arrêter et apprit la nouvelle que Charles X avait quitté

Rambouillet.

Les uns campèrent, les autres trouvèrent un asile dans le village de Coigniers, tous mouraient de faim.

Pendant qu'à six heures du matin la colonne expéditionnaire se remettait en marche vers Paris, la foule parisienne se pressait aux abords du Palais-Bourbon.

Le lieutenant général devait assister à l'ouverture des Chambres convoquées par lui.

À une heure, le canon des Invalides retentit, bronze inerte et courtisan qui, toujours muet pour les chutes, s'éveille à tous les événements.

La députation des pairs et des députés alla pêle-mêle, sans distinction de rang ni de titres, recevoir le duc d'Orléans à la porte du palais.

Dix-huit ans plus tard, son petit-fils, le comte de Paris, accompagné de sa mère, madame la duchesse d'Orléans, devait venir chercher un asile dans ce même palais qui ne fut pas une protection.

Tout à coup un huissier annonça d'une voix forte M. le lieutenant général du royaume.

Le duc d'Orléans parut alors en costume militaire et portant le grand cordon de la Légion d'honneur.

Il tenait son chapeau à la main et saluait à droite et à gauche avec cet air caressant qui depuis trois jours était stéréotypé sur sa physionomie.

Cependant, soit pressentiment, soit émotion, en se trouvant en face du trône vide, on le vit pâlir.

Se souvenait-il que c'était dans cette même enceinte et au pied de ce même trône que Charles X avait trébuché et que lui, qui s'apprêtait à en monter les degrés à son tour, avait ramassé et rendu au roi cette toque au panache blanc, symbole de la royauté, qui était tombée de sa tête ?

Il monta cependant l'estrade d'un pas ferme et vint s'asseoir sur

un pliant.

Le duc de Nemours, à défaut du duc de Chartres, en route alors pour Paris à la tête de son régiment, en occupa un autre en face de celui de son père.

Tout un état-major se rangea autour des futures Majestés, déjà éclairées par ce rayon doré qui luit toujours au-dessus des trônes qui s'élèvent.

Oh ! monseigneur le duc de Nemours, vous rappelez-vous comment, le 24 février, fugitif déguisé, abandonnant aux mains d'un garde national votre neveu tout effaré, vous avez quitté cette même enceinte ?

Mais le voile de l'avenir, épaissi par les dix-huit ans qui restaient à s'écouler, s'étendait entre 1830 et 1848, tout brodé des arabesques d'or de l'espérance.

Le duc d'Orléans prit la parole.

Messieurs les pairs et messieurs les députés, dit-il, Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus : les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus grands dangers. Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi ; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie ; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré ! Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. Je suis accouru, résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeront de moi, dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte, dont le nom invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire. Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres qu'il appartient de

me guider. Tous les droits doivent être solidement garantis, toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développements dont elles ont besoin. Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois devoir appeler dès aujourd'hui votre attention sur l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementales et municipales, et avant tout, sur cet article 14 de la Charte, qu'on a si odieusement interprété.

C'est dans ces sentiments, Messieurs, que je viens ouvrir cette session.

Le passé m'est douloureux ; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir ; mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère ; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés et ne veut que le bonheur de ses voisins.

Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États.

Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. Charles X ; par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, Dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans la chambre des pairs et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*.

Ce discours terminé au milieu des acclamations, le lieutenant général déclara la session législative ouverte et se retira au Palais-Royal.

Sur le quai, Louis-Philippe rencontra les voitures du sacre et tous les carrosses de Charles X pleins d'hommes du peuple.

Des drapeaux tricolores portés par les hommes montés sur le siège auprès des cochers et derrière à la place des laquais les ombrageaient.

Des pointes de lances et des fers de baïonnettes sortaient par toutes les portières.

Louis-Philippe avait hâte d'avoir des nouvelles de Rambouillet.

Les nouvelles étaient bonnes ; comme nous l'avons dit, Charles X avait quitté Rambouillet pour Maintenon.

À Maintenon, Charles X avait licencié sa garde et n'avait conservé pour escorte jusqu'à Cherbourg que sa maison militaire.

Le 5 août, Charles X était à Verneuil.

Ce fut là qu'il apprit l'ouverture des Chambres et lut le discours qu'y avait prononcé le lieutenant général.

Son étonnement fut grand quand il vit que le nom de Henri V n'avait pas même été prononcé et qu'aucun des droits du royal enfant n'avait été réservé.

Cependant rien de tout cela ne pouvait lui faire perdre complètement l'espoir qu'il fondait sur le duc d'Orléans.

— Je pense bien, dit-il, que mon cousin est incapable de prendre une couronne qui ne lui appartient pas.

— Non, répondit la Dauphine, il ne la prendra pas, mais il se la laissera mettre sur la tête.

— En attendant, reprit le Dauphin, cette voiture où nous sommes renferme ce que l'on n'a jamais vu, c'est-à-dire trois rois de France vivants.

— Et trois rois sans couronne, répondit la Dauphine avec un soupir.

Le 7 août, Louis-Philippe I^{er} fut proclamé roi des Français.

Le 9 août, la famille fugitive apprit cette nouvelle à Argenteuil.

— Ai-je pu être trompé à ce point ! s'écria Charles X. Oh ! ce n'est point cela qu'on m'avait promis à Rambouillet.

— Bon, dit le Dauphin, M. le duc de Bordeaux n'aura régné, comme moi, qu'une journée ; l'avenir nous dira combien de semaines doit régner le duc d'Orléans.

Cependant on trouvait la marche de la famille déchue bien lente ; on résolut alors d'organiser un mouvement en Normandie.

Rambouillet avait réussi, on distribua aux émissaires du nouveau gouvernement le même programme.

Le 12, le cortège n'était encore qu'à Saint-Lô.

Là, on apprit que les gardes nationales de Valognes, de Cherbourg, de Bayeux et de Carentan venaient de se soulever.

Charles X, si impassible pour son propre compte, tremblait pour la vie du duc de Bordeaux. Conserver cette vie paraissait la dernière mission à laquelle la Providence le destinât.

Dès lors, on hâta la marche ; on traversa Carentan sans s'y arrêter, et l'on arriva le 14 à Valognes.

Ce fut de Valognes que Charles X écrivit, pour demander un asile au roi d'Angleterre, une lettre ayant moins d'élévation, mais contenant la même prière que, quinze ans auparavant, Napoléon avait adressée au régent, et que, dix-huit ans plus tard, Louis-Philippe devait adresser à la reine Victoria.

Puis, avant de quitter Valognes, comme avait été obligé de faire en 1814 Napoléon se rendant à l'île d'Elbe, Charles X, craignant d'être assassiné, quitta son habit militaire et revêtit un habit bourgeois sans décoration aucune.

La précaution n'était pas inutile ; aux approches de Cherbourg, un rassemblement entoura l'escorte en criant : *À bas la cocarde blanche ! vive la liberté !*

Le 64^e de ligne entoura aussitôt la voiture royale et eut l'honneur d'être le dernier régiment resté fidèle à la royauté déchue.

On procéda sans retard à l'embarquement.

Une foule immense couvrait le port, la jetée, les remparts, tous ces magnifiques travaux maritimes, enfin, commencés par Louis XVI et terminés par Napoléon.

L'attitude de la famille royale présentait dans ce moment suprême les plus singuliers contrastes.

Le vieux roi, comme toujours, était calme et digne. C'était le plus près de la tombe, c'était celui pour lequel l'exil, par conséquent, devait durer moins longtemps.

La duchesse d'Angoulême, si forte d'habitude, était complètement abattue.

Le Dauphin était insoucieux jusqu'à l'idiotisme.

La duchesse de Berry, furieuse et irritée, se serait, sur l'apparence d'un espoir, portée aux résolutions les plus extrêmes.

Mademoiselle, qui avait à peu près l'âge auquel Madame Royale, sa tante, avait quitté la France, pleurait.

M. le duc de Bordeaux, qui avait à peu près l'âge auquel M. le comte de Paris devait la quitter, envoyait machinalement et par habitude des baisers que repoussaient les assistants, mais qu'accueillait la patrie, cette mère qu'on force si souvent d'être ingrate à ses meilleurs enfants.

Deux bâtiments reçurent Charles X et sa suite.

C'étaient le *Great-Britain* et le *Charles-Caroll*.

À bord du *Great-Britain* qui devait le transporter en Angleterre, Charles X remit cette attestation à M. Odilon Barrot :

Je me plais à rendre à MM. les commissaires la justice qui leur est due, ainsi qu'ils m'en ont témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs attentions et de leurs respects pour moi et pour ma famille.

Enfin, le 14 août à deux heures et un quart, le signal fut donné ; le commandant fit déployer toutes les voiles, et le *Great-Britain*, remorqué par un bateau à vapeur, prit le vent et diminua lentement à l'horizon, emportant la royauté déchue vers la rade de Spithead, où l'attendait la morne hospitalité d'Holy-Rood, presque aussi déshonorante pour l'Angleterre que l'homicide emprisonnement de Sainte-Hélène.

Par un étrange rapprochement, ces deux bâtiments qui empor-

taient Charles X et sa suite appartenaient à M. Patterson, beau-frère de Jérôme Bonaparte.

Chapitre XLVIII

Hugues Capet avait fondé la dynastie des grands vassaux, François I^{er} celle des grands seigneurs, Louis XIV celle des aristocrates, Louis-Philippe venait de fonder celle des grands propriétaires.

Aussi est-il curieux de voir combien cette monarchie, créée par la bourgeoisie et par la finance, jette peu de perturbation dans les affaires commerciales. Le 24 juillet, trois jours avant la révolution, la rente est à 105 15 ; le 12 août, trois jours après l'installation de la monarchie, elle est à 104 40.

La monarchie du droit divin, en s'écroulant, a produit une baisse de 75 centimes.

Mais cet ébranlement gigantesque, si vite calmé à l'intérieur, avait produit une commotion terrible à l'étranger.

Celui des souverains dont l'adhésion préoccupait le plus Louis-Philippe était l'empereur de Russie.

En effet, l'empereur de Russie, prêt à signer avec la branche aînée un traité qui nous accordait les frontières du Rhin à la condition que nous lui laisserions prendre Constantinople, perdait à l'avènement au trône de Louis-Philippe cette proie convoitée depuis cent cinquante-ans par les czars ou les impératrices auxquels il succédait.

Aussi le premier envoyé extraordinaire qui partit fut-il M. Athalin, chargé d'aller porter au czar une lettre que l'on trouvera textuellement aux Pièces justificatives¹.

M. Athalin trouva l'empereur de Russie fort irrité. Non-seulement, comme nous l'avons dit, à cet avènement de Louis-Philippe au trône il perdait son rêve byzantin, mais encore il sentait que, malgré la compression qu'essaierait d'exercer Louis-Philippe, il se créait à l'ouest du monde une puissante machine destinée à répandre à l'extérieur ce trop plein de liberté que la compression faisait

1. Voir aux Pièces justificatives, n° 9.

jaillir de ses flancs, grondante comme une vapeur.

Aussi, sans savoir gré le moins du monde à Louis-Philippe du ton de basse humilité dont cette lettre était empreinte, il reçut plus que froidement le général Athalin, et, le 18 septembre, lui remit, comme réponse, cette lettre ambiguë, que rendait plus insolente encore l'absence de la qualification de frère qui, donnée à Nicolas par Louis-Philippe dans la lettre qu'il lui avait écrite, ne lui revenait point dans la réponse¹.

Cette réponse était sèche ; mais qu'importait au nouveau roi ? Ce qu'il voulait, c'était la paix, la paix à tout prix. Elle était promise par la Russie, à la condition que les traités de 1815 seraient respectés : c'était tout ce qu'il fallait à Louis-Philippe, qui n'avait jamais eu l'intention de les attaquer.

Après la Russie, la puissance qui inquiétait le plus Louis-Philippe, c'était l'Autriche ; mais l'Autriche, les yeux fixés d'un côté sur les envahissements de la Prusse, et de l'autre sur son volcan milanais, toujours prêt à lancer des flammes, l'Autriche avait bien autrement peur de nous que nous n'avions peur d'elle.

Aussi, à peine François II eut-il su que le général Belliard était arrivé, porteur d'une lettre du nouveau roi pour lui, qu'il lui accorda son audience, et qu'allant au-devant de ses désirs :

— Je reconnais votre roi Louis-Philippe, lui dit-il. C'est une rude tâche qu'il s'est imposée ; puisse-t-il la mener à bien ! Dites-lui de m'envoyer bien vite son ambassadeur.

Quant à l'Angleterre, elle n'inquiétait pas le moins du monde l'élue de juillet. Blessée par les traités de la branche aînée avec la Russie, blessée par la campagne d'Alger, elle savait qu'elle n'aurait plus rien de pareil à craindre avec un roi qui (il l'avait dit lui-même), Français de nom, était Anglais de cœur².

1. Voir aux Pièces justificatives, n° 10.

2. On se rappelle la lettre de Louis-Philippe à l'évêque de Landoff, à propos de la mort du duc d'Anjou, lettre où se trouve cette phrase :

« J'ai quitté la patrie de si bonne heure que j'ai à peine les habitudes d'un Français, et je puis dire avec vérité que je suis attaché à l'Angleterre non-seu-

Son attente ne fut pas trompée : Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux ne furent reçus en Angleterre que comme simples particuliers ; et tandis qu'ils s'acheminaient tristement vers Holy-Rood, au milieu des marques de mépris et même de haine de la population anglaise, le général Baudrand, reçu avec enthousiasme, remettait deux lettres : l'une au roi Guillaume, l'autre à lord Wellington, et recevait de chacune de ces deux puissances une réponse non-seulement favorable, mais gracieuse.

La Prusse, de son côté, avait, comme l'Autriche, vu avec une certaine terreur l'alliance de la branche aînée avec la Russie. Cette alliance nous rendait la rive gauche du Rhin, et ce qu'elle devait recevoir en échange ne lui avait pas valu un dédommagement suffisant. L'avènement au trône du duc d'Orléans rompait donc toutes ces craintes. En conséquence, le cabinet de Berlin, sans devenir sympathique, promit de ne pas être hostile et décida qu'on laisserait le volcan *se consumer de lui-même*.

Restait l'Espagne : car de petites puissances, comme la Saxe, la Suède, la Bavière, le Portugal, la Sardaigne et le Wurtemberg, nous n'en parlons pas ; restait l'Espagne.

Comme à *ses autres frères*, Louis-Philippe avait écrit à Ferdinand VII une lettre des plus conciliantes ; mais, pour toute réponse, celui-ci laissa publier en son nom un manifeste fort peu respectueux pour la nouvelle royauté.

Les réfugiés espagnols crurent le moment favorable. Leur comité se réunit, et, délégués par lui, MM. Marchais, Dupont et Loève Veymars se présentèrent au Palais-Royal pour solliciter du roi une intervention en Espagne.

Cette intervention avait déjà été débattue dans le conseil. La majorité des ministres, et M. Guizot lui-même, s'étaient prononcés pour cette intervention ; mais le maréchal Sébastiani s'était énergiquement rangé à l'avis contraire ; et comme Louis-Philippe ne craignait rien tant qu'une guerre qui pouvait allumer quelque traî-

lement par la reconnaissance, mais encore par goût et par inclination. »

née de poudre en Europe, il s'était rangé à l'avis de M. Sébastiani.

Les délégués du comité espagnol ignoraient cette décision et se présentaient pleins d'espoir. Ils offraient au duc d'Orléans, si par son intervention la cause libérale triomphait en Europe, de donner au duc de Nemours la main de dona Maria et le trône d'Espagne.

C'était proposer tout simplement l'impossible.

Aussi Louis-Philippe refusa-t-il, tout en promettant de laisser aux réfugiés espagnols entière liberté d'action.

— Allez de l'avant, Messieurs, dit-il ; et quant à Ferdinand, vous pouvez le pendre : c'est le plus grand coquin qui ait jamais existé.

Encouragés par cette neutralité, les réfugiés firent sur l'Espagne une tentative qui leur réussit assez mal (on se le rappelle), mais qui suffit à effrayer la cour de Madrid, laquelle donna son adhésion à l'avènement au trône de la dynastie nouvelle.

Le duc de Modène seul tint bon et ne reconnut point Louis-Philippe.

Sur ces entrefaites, une nouvelle aussi sombre qu'inattendue se répandit.

Le 26 août 1830, on trouva le prince de Bourbon pendu à l'espagnolette de sa fenêtre.

Nous ne consignons point ici cette triste catastrophe pour évoquer le scandale d'une infâme accusation. Madame de Feuchères eût-elle été atteinte et convaincue du crime dont la science et la loi la déclarèrent innocente, que l'ombre d'un soupçon n'en rejaillirait pas pour nous jusqu'à la famille royale. Malheur aux partis qui saisissent de pareilles armes pour en frapper leurs ennemis ! Comme le Dauphin arrachant l'épée au duc de Raguse, ils se blessent eux-mêmes et n'ensanglantent que leurs propres mains.

Non-seulement un déplorable enseignement ressort de tout le procès, c'est que, pour une succession de soixante millions, une noble et sainte femme comme la reine a pu se familiariser avec une femme comme madame de Feuchères.

C'est un règne malheureux que celui qui est encadré entre le suicide du duc de Bourbon et l'assassinat de madame de Praslin.

Passons vite et gardons-nous surtout de faire responsable de la fortune dont il jouit le jeune et noble héros de Smala.

Au reste, les yeux se détournèrent facilement du château de Saint-Leu, tendu de deuil, pour se porter vers Bruxelles, qui, juste au moment où le prince prenait cette résolution fatale de quitter le monde, prenait la résolution héroïque de s'affranchir du joug de la Hollande.

Bruxelles, habituée aux contrefaçons françaises, eut sa révolution de juillet et sa dynastie nouvelle ; seulement, au lieu d'avoir un roi belge, elle eut un roi Anglo-Allemand, qui n'en est pas plus mauvais roi pour cela.

De Bruxelles, les troubles s'étendirent sur toute la Confédération du Rhin ; Aix-la-Chapelle, Cologne et Hambourg se soulevèrent ; Vienne elle-même, la paisible Vienne qui, dix-huit ans plus tard, devait entendre proclamer la République, eut son émeute ; la Pologne et l'Italie crièrent aux armes ; mais, excepté à Bruxelles, la révolution fut comprimée partout. Vienne, Hambourg, Cologne et Aix-la-Chapelle reprirent le joug accoutumé ; l'Italie fut liée de nouveau au poteau infâme ; la voix de la Pologne fut étouffée dans le sang, et M. de Sébastiani vint annoncer à la Chambre que la *tranquillité régnait à Varsovie*.

— La tranquillité des tombeaux ! cria une voix.

La France seule resta fiévreuse et agitée ; le volcan devait plus d'une fois encore remuer le monde en se consumant.

Au milieu de toutes les puissances aristocratiques et populaires détruites, et sur les débris desquelles s'était élevé le trône de Louis-Philippe, une seule puissance, mélange singulier de peuple et d'aristocratie, était restée debout : c'était celle de La Fayette.

Le fantôme de la liberté vivait en lui.

Investi du commandement général des gardes nationales du royaume, La Fayette avait sur les milices citoyennes cette influ-

ence que donne une vieille réputation, un grand nom, une loyauté à toute épreuve et, plus que tout cela, le prestige qui s'attache aux hommes qui ont vu tomber beaucoup de choses.

En effet, La Fayette avait vu tomber le trône de Louis XVI, qu'il avait vainement essayé de soutenir, et il avait aidé, en les poussant au moment où ils étaient ébranlés, à faire tomber les trônes de Napoléon et de Charles X. Ce n'était pas tout : pendant la Restauration, La Fayette, affilié au carbonarisme, avait été de toutes les conspirations militaires : Colmar, Belfort, La Rochelle avaient entendu prononcer tout bas son nom, qui ne fut jamais prononcé tout haut. La Fayette était donc une force gênante pour Louis-Philippe ; il y avait d'ailleurs entre le roi de la bourgeoisie et cette espèce de dictateur du peuple une espèce de promesse désignée sous le nom de programme de l'Hôtel-de-Ville, auquel le roi comptait bien ne pas s'astreindre. À chaque déviation au principe qui l'avait fait élire, il se fatiguait affreusement de voir La Fayette apparaître, le conseiller, le menaçant presque. Le roi résolut de se débarrasser de La Fayette.

Placé dans des conditions à peu près pareilles à celles qui avaient conduit Octave et Henri IV au trône, Louis-Philippe avait beaucoup de la ruse du premier César et de la fameuse bonhomie du fondateur de la dynastie bourbonnienne. L'un était arrivé par les césariens, et la première chose qu'il avait faite avait été de sacrifier Antoine ; l'autre était arrivé par les protestants, et la première chose qu'il avait faite avait été de sacrifier Biron ; Louis-Philippe était arrivé par les républicains, et sa première pensée était de sacrifier La Fayette.

L'occasion se présenta bien vite : un matin, on apprit que M. de Polignac avait été arrêté dans un petit cabaret sur le havre de Granville, que M. de Peyronnet, dénoncé par un ancien fonctionnaire, que MM. de Chantelauze et de Guernon-Ranville avaient été arrêtés à Tours ; que tous quatre, enfin, venaient d'être transférés à Vincennes.

C'était la seconde fois que M. de Polignac était prisonnier dans ce même château qui la première fois s'était ouvert pour lui à propos de la conspiration de Georges Cadoudal.

L'émotion que causa cette arrestation fut grande : elle embarrassait fort les premiers pas de cette royauté naissante. Allait-elle donner un démenti à son origine en ne partageant point la colère du peuple contre les signataires des ordonnances ? Allait-elle, à son début, user de rigueur et s'exposer à glisser dans le sang ?

Trois commissaires furent nommés pour interroger les ministres : M. Bérenger (ne pas confondre avec le poète, déjà rentré dans son obscurité et qui n'en devait sortir que pour attaquer, par ses chansons, le roi qu'il avait fait), M. Bérenger, M. Madier de Montjau et M. Mauguin.

Chapitre XLIX

L'aspect des quatre ministres arrêtés – les trois autres, MM. de Monthel, Cappelle et d'Haussez étaient parvenus à se dérober à toutes les recherches –, l'aspect des quatre ministres était si différent qu'on n'eût jamais pu croire, à la première vue, qu'ils étaient arrêtés pour la même cause et représentaient le même principe.

M. de Polignac était calme et souriant ; il regardait son arrestation comme une plaisanterie de mauvais goût qui devait finir un jour ou l'autre ; il ne comprenait pas la responsabilité du ministre, du moment où l'on s'était vengé sur le roi. L'inviolabilité royale devait seule, à son avis, entraîner la responsabilité ministérielle.

Quant à M. de Peyronnet, son attitude présentait plus d'insolence que de calme, plus d'entêtement que de conviction. Je devais tout au roi, disait-il ; le roi avait le droit de disposer entièrement de moi. Il m'a demandé de signer les ordonnances, j'ai signé ; il m'eût demandé plus encore que je l'eusse fait.

M. de Guernon-Ranville avait conservé une certaine gaieté, mais cette gaieté du misanthrope qui couvre mal les inquiétudes de l'esprit ou les angoisses de l'âme ; on comprenait que, rentré dans la solitude et le silence de sa prison, ses méditations sur la situation dans laquelle il se trouvait devaient être longues et amères.

M. de Chantelauze était abattu et ne cherchait point à cacher son abattement : pâle, maladif, atterré, chaque parole semblait être pour lui une fatigue, chaque pas une souffrance.

Le roi avait déjà secoué une certaine portion de responsabilité en faisant nommer pour l'interrogatoire des prisonniers une commission dans la Chambre. Du jour où l'on était au jour du jugement, on espérait d'ailleurs obtenir l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Ainsi, ce grand triomphe de la philosophie légale, l'abolition de la peine de mort en matière politique, se produisait, non pas à

propos d'une grande conviction philanthropique ou d'un grand progrès social, mais à propos d'un petit intérêt de conservation personnelle.

Si l'on échouait dans ce projet, si la peine de mort était maintenue, on déférerait le procès à la chambre des pairs, sur laquelle on aurait toujours la haute main. On lui avait bien fait condamner le maréchal Ney en 1815, on lui ferait bien absoudre MM. de Polignac, de Peyronnet, de Chantelauze et de Guernon-Ranville en 1830.

Pour commencer, toute exécution avait été suspendue. Inutilement l'austère Dupont (de l'Eure) avait-il réclamé deux ou trois fois l'application de la peine de mort. À propos de l'exécution d'un parricide qu'on le pressait d'autoriser, le roi, se penchant vers M. Laffitte, avait dit : « Mon père est mort sur un échafaud ! »

Au reste, cette horreur de l'échafaud existait dans toute la famille. M. le duc de Montpensier faillit se trouver mal un jour que je racontais devant lui l'histoire de la guillotine.

L'abolition de la peine de mort fut proposée dans la séance du 17 août par M. Victor de Tracy.

Le 6 octobre, M. Béranger lut sur cette proposition un rapport qui concluait à l'ajournement ; mais contre ce rapport se levèrent successivement M. de Kératry et M. de La Fayette. Sous cette double influence, la Chambre vota une adresse au roi ayant pour objet la suppression, *dans certains cas*, de la peine de mort.

Une commission fut nommée pour rédiger cette adresse.

À huit heures du soir, l'adresse était prête.

La réponse du roi était facile à deviner, tout s'était fait sous son inspiration.

— Messieurs, dit-il, le vœu que vous exprimez était depuis longtemps dans mon cœur.

Cependant on pensait bien que le peuple ne serait pas dupe de cette fausse philanthropie, qu'il en reconnaîtrait bien vite la cause, et que, dans *ces certains cas* réservés, il verrait une porte ouverte

à l'impunité.

En conséquence, on lut le lendemain à la tribune une proposition qui tendait à accorder aux veuves des citoyens morts pendant les trois journées une pension de cinq cent cinquante francs jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de sept ans ; enfin, aux blessés, leur admission à l'Hôtel des Invalides.

Et cependant, malgré toutes ces précautions, nous dirons presque tous ces marivaudages, le peuple ne fut pas dupe encore.

Une sourde colère bouillait au fond de la société et de temps en temps montait à sa surface en chaudes ébullitions.

Le 18 octobre, des placards affichés pendant la nuit couvrirent de menaces les murs du Luxembourg.

Deux ou trois bandes de ces hommes qu'on ne retrouve que dans le jours maudits sortirent des catacombes de la société et sillonnèrent les rues de la capitale en chantant la *Parisienne* et en criant : *Mort aux ministres !*

Ces bandes se portèrent sur Vincennes, mais, repoussées par la menace que leur fit le général Daumesnil de les mitrailler, elles se replièrent sur le Palais-Royal juste au moment où il y avait conseil des ministres.

Le roi se promenait sur la terrasse avec Odilon Barrot ; les émeutiers aperçurent le préfet de la Seine, et, faisant semblant de ne pas voir le roi, ils crièrent : *Vive Barrot !*

Odilon Barrot voulut les haranguer, mais le roi l'arrêta :

— Laissez faire, dit-il, j'ai aussi, il y a quarante ans, entendu crier : *Vive Péthion !*

Le préfet de la Seine se mordit les lèvres et rentra au conseil des ministres.

Quant à l'émeute, la garde du Palais-Royal suffit pour la dissiper.

Le lendemain, M. Odilon Barrot faisait une proclamation.

La proclamation, c'est la manie des hommes d'État ; tout homme ayant fait sa proclamation est un homme d'État ; faire sa

proclamation, c'est recevoir du peuple qui la lit sa sanction d'une puissance quelconque.

Consignons ici la proclamation de M. Odilon Barrot ; elle expliquera comment, en croyant consolider son pouvoir, il préparait sa chute.

Citoyens ! disait le préfet de la Seine, vos magistrats sont profondément affligés des désordres qui viennent troubler la tranquillité publique au moment où le commerce et l'industrie, qui ont tant besoin de sécurité, allaient sortir de cette crise déjà trop prolongée. Ce n'est pas vengeance que demande ce peuple de Paris, qui est toujours le peuple des trois grands jours, le peuple le plus brave et le plus généreux de la terre, mais justice. La justice est en effet le besoin, le droit des hommes forts et courageux ; la vengeance est le plaisir des faibles et des lâches. Une démarche inopportune (la proposition de la Chambre) a pu faire supposer qu'il y avait concert pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres ; des délais qui ne sont autre chose que l'accomplissement des formes, qui donnent à la justice un caractère plus solennel, sont venus accréditer, fortifier cette opinion que nos intraitables ennemis, toujours aux aguets pour nous désunir, exploitent avec empressement. De là, cette émotion populaire qui, pour les hommes de bonne foi, les bons citoyens, n'a d'autre cause qu'un véritable malentendu. Je vous le déclare en toute assurance, mes concitoyens, le cours de la justice n'a été ni suspendu, ni interrompu, et il ne le sera pas ; l'instruction de l'accusation portée contre les anciens ministres continue ; ils appartiennent à la loi, et c'est la loi seule qui réglera leurs destinées. Les bons citoyens ne peuvent demander, ni désirer autre chose ; et cependant ces cris de mort poussés dans nos rues, sur nos places publiques, ces provocations, ces placards, que sont-ils, sinon des violences faites à la justice ? Nous voulons pour autrui ce que nous voudrions pour nous-mêmes, des juges calmes et impartiaux ; eh bien ! quelques hommes égarés ou malveillants menacent les juges avant même que le débat soit commencé. Peuple de Paris, tu n'avoues pas ces violences ; des accusés sont choses sacrées pour toi ; ils sont placés sous la sauvegarde de la loi : les insulter, gêner leur défense, anticiper sur les arrêts de la justice, c'est violer les lois de toute

société civilisée, c'est manquer au premier devoir de la liberté, c'est plus qu'un crime, c'est une lâcheté. Il n'y a pas un citoyen dans cette noble et glorieuse population qui ne sente qu'il est de son honneur et de son devoir d'empêcher un attentant qui souillerait notre révolution. Que justice se fasse, mais violence n'est pas justice ! Tel est le cri de tous les gens de bien, tel sera le principe de la conduite de vos magistrats. Dans ces graves circonstances, ils comptent sur le concours et l'assistance de tous les vrais patriotes pour assurer force aux mesures prises, pour assurer l'ordre public.

M. Odilon Barrot venait, aux yeux du roi, de faire une faute qu'il ne devait pas lui pardonner de longtemps ; il venait, dans l'adresse de la Chambre sur l'abolition de la peine de mort en *certain cas*, de blâmer la pensée secrète de l'homme.

À partir de ce moment, la chute de M. Odilon Barrot fut décidée.

Louis-Philippe obtint facilement du conseil de se ranger à son avis à l'endroit de cette retraite du préfet de la Seine. Si on se le rappelle, le ministère présentait une étrange composition : la révolution de 1830 venait de remettre ses intérêts à M. de Broglie, transfuge du camp royaliste ; à M. Guizot, l'homme de Gand ; à M. Périer qui, jusqu'à la dernière heure, avait lutté contre la révolution ; à M. Sébastiani qui, le jeudi au matin, déclarait que le drapeau blanc était son drapeau ; enfin au général Gérard, dernier ministre de Charles X, et qui n'avait eu pour rester au pouvoir qu'à faire signer par la branche cadette l'ordonnance de la branche aînée.

Aucun de ces hommes ne devait tenir le moins du monde à Odilon Barrot.

Aussi, lorsque le roi demanda son renvoi, le seul Dupont (de l'Eure) s'y opposa-t-il.

C'était s'inscrire lui-même pour une prochaine retraite.

En dehors du ministère, Odilon Barrot était encore soutenu par Laffitte et par La Fayette.

La chose était embarrassante : M. Sébastiani proposa de faire

une démarche auprès du préfet de la Seine pour l'engager à se retirer de lui-même ; le conseil interrompu dut reprendre sa séance dans la soirée.

Le soir, le ministres se réunirent : le roi seul, contre son habitude, se fit attendre. Tout à coup la porte s'ouvrit et le roi parut, satisfait et souriant :

— Messieurs, dit-il, je vous annonce que la retraite du préfet de la Seine est décidée et que le général La Fayette, comprenant l'opportunité de cette retraite, y donne les mains.

— M. de La Fayette donne les mains à la retraite de M. Odilon Barrot ! s'écria Dupont (de l'Eure) ; mais, Sire, ce que Votre Majesté dit là est impossible !

— Je l'ai entendu, Monsieur, répondit vivement le roi.

— Permettez-moi, Sire, de croire à une erreur de votre part, insista Dupont (de l'Eure) en s'inclinant ; le général m'a tenu, parlant à moi-même, un langage tout différent, et je ne le crois point capable de se contredire à ce point.

Une flamme passa sur le visage du roi, mais cependant il se tut.

— Au reste, continua Dupont (de l'Eure), ne parlons que de moi-même ; puisque M. Barrot se retire, je réitère à Votre Majesté la prière de recevoir ma démission.

Mais ce matin, Monsieur, vous m'avez promis de rester jusqu'au procès des ministres.

— Oui, mais à la condition que M. Barrot resterait.

— Sans condition, Monsieur.

— Cette fois, Sire, j'affirme que Votre Majesté est dans l'erreur.

— Quoi ! Monsieur, vous me donnez un démenti ? Oh ! c'est trop fort, et tout le monde saura que vous m'avez manqué.

— Sire, répondit le garde des sceaux, quand le roi aura dit oui et que Dupont (de l'Eure) aura dit non, je ne sais pas auquel des deux la France croira.

Et le garde des sceaux salua et s'avança vers la porte de sortie.

Mais, sur le seuil, il trouva M. le duc d'Orléans qui lui barra le passage, le prit par les deux mains et le ramena au roi.

— Sire, dit le jeune prince, M. Dupont est un si honnête homme qu'il ne peut y avoir dans tout ceci qu'un fatal malentendu.

Le roi embrassa M. Dupont, et M. Dupont promit de rester.

Mais tout ceci n'était qu'un vain replâtrage sans consistance aucune ; si M. Dupont (de l'Eure) consentait à rester avec MM. de Broglie, Guizot, Molé, Casimir Périer, Dupin et Bignon, MM. Bignon, Dupin, Casimir Périer, Molé, Guizot et de Broglie ne consentirent pas à rester avec M. Dupont (de l'Eure).

Les doctrinaires, en donnant leur démission, forcèrent Louis-Philippe à se former un nouveau cabinet.

Ce fut encore M. Laffitte qui fut chargé de cette difficile opération.

Au bout de deux ou trois jours de pourparlers, le *Moniteur* proclama, le 2 novembre, la liste des nouveaux élus.

C'étaient :

MM. Laffitte, aux finances et président du conseil :

Dupont (de l'Eure), à la justice ;

Gérard, à la guerre ;

Sébastieni, à la marine ;

Maison, aux affaires étrangères ;

Montalivet, à l'intérieur ;

Mérilhou, à l'instruction publique.

Les trois ministres sans portefeuille, Dupin, Casimir Périer et Bignon, avaient donné leur démission.

Quinze jours après, un remaniement amenait le maréchal Soult à la guerre, M. Sébastiani aux affaires étrangères et M. d'Argout à la marine.

Pendant ce temps, les jours s'écoulaient et l'on approchait de l'époque fatale, c'est-à-dire de la date fixée pour l'instruction du procès des ministres.

Le 4 octobre, la chambre des pairs s'était constituée en cour de

justice, avait ordonné la translation des ministres au petit Luxembourg et fixé l'ouverture des débats au 15 décembre.

Le roi, tout en changeant de ministère, était arrivé à son but, qui était de sauver les ministres ; la chambre des pairs était à lui. Dans le nouveau ministère, il disposait de Laffitte, *son ami*, de Sébastiani et de Montalivet, ses complaisants, de Gérard et de Maison, ses dévoués ; quant à M. Marilhou, c'était une conquête facile à faire ; restait Dupont (de l'Eure), qui ferait ce que ferait La Fayette, et La Fayette, proscrit par M. de Polignac, voulait se venger à sa manière en le sauvant.

Seulement, dans cet intervalle qui séparait la formation du nouveau ministère de l'ouverture du procès, M. Laffitte reçut de la main de celui qu'il avait fait roi une première blessure d'autant plus douloureuse qu'elle était plus inattendue.

Chapitre L

Soit que la secousse imprimée à la France par la chute du gouvernement de Charles X eût été plus profonde en réalité qu'elle n'avait paru à la surface, les banqueroutes s'étaient multipliées, les maisons les plus solides étaient ébranlées dans leur crédit, et M. Laffitte lui-même commençait à craindre qu'en se jetant, comme il avait dit, corps et biens dans la révolution, il n'eût sauvé le corps, c'est vrai, mais fort aventuré les biens.

Sentant qu'il ne tarderait pas à être embarrassé dans ses affaires, M. Laffitte avait proposé au roi de lui vendre sa forêt de Breteuil, ce que le roi avait accepté ; seulement, pour que le plus grand secret couvrît cette vente, il avait été convenu que l'acte serait passé sous seing privé, et que ce sous seing privé ne serait point enregistré.

M. Laffitte fut donc étonné, lorsqu'un matin (c'était le 18 novembre) il reçut du roi la lettre suivante :

Mon cher monsieur Laffitte,

D'après ce que m'a dit un ami commun dont je ne vous dis rien de plus, vous devez bien savoir pourquoi j'ai profité de l'absence de M. Jamet¹, à qui le secret de l'acquisition non par moi, mais chez vous, pour faire enregistrer le sous seing privé le plus secrètement possible.

Cette lettre, assez peu compréhensible pour le public, ne l'était pas davantage pour M. Laffitte. Quel était cet ami commun que le roi ne nommait pas ? et pourquoi avait-il profité de l'absence de M. Jamet pour faire une chose qu'il avait promis de ne pas faire ?

Le seul fait clair, positif, incontestable, c'est que le sous seing privé avait été enregistré le plus secrètement possible.

Or, on sait ce que c'est que le secret de l'enregistrement, surtout lorsqu'il s'agit d'une vente de huit à dix millions.

1. M. Jamet était le directeur de la comptabilité du roi.

C'était un coup terrible porté au crédit de M. Laffitte, et le premier remerciement de Louis-Philippe à celui qui l'avait fait roi.

Mais ne fallait-il pas que Louis-Philippe détruisît, les uns après les autres, ceux qui l'avaient élevé ?

M. Laffitte avait en main une vengeance facile : c'était de donner sa démission, qui entraînait avec elle celle de Dupont (de l'Eure) au ministère, celle de La Fayette comme commandant de la garde nationale, celle d'Odilon Barrot à la préfecture de la Seine.

Il laisserait alors Louis-Philippe nu et désarmé devant l'irritation populaire soulevée par le procès des ministres.

Il eut la générosité de n'en rien faire, et, dissimulant ses craintes pour l'avenir, craintes que l'avenir prouva être bien fondées, il enferma la blessure toute saignante au plus profond de son cœur.

Il résolut donc de prêter son concours et celui de ses amis, Dupont (de l'Eure), La Fayette et Odilon Barrot, au procès des ministres, grande pierre d'achoppement auquel pouvait trébucher, après cinq mois d'existence, la royauté de juillet.

On allait avoir à lutter contre trois partis :

Le parti légitimiste ;

Le parti bonapartiste ;

Le parti républicain.

Le parti légitimiste, on le connaissait, et l'on avait vu, lorsqu'il s'était agi de défendre Charles X, combien il était peu à craindre. D'ailleurs, ce qui lui donnait une certaine importance, c'était sa fortune ; or, dans un mouvement populaire, les fortunes pouvaient être compromises : n'avait-on pas crié bien haut que si la révolution de juillet avait duré quatre jours, au lieu de trois, le quatrième jour le peuple pillait ?

Pauvre peuple ! ce n'était pas assez de le destituer, on le calomnait !

Le parti bonapartiste :

À peine le nom de Napoléon II avait-il été prononcé lors de la révolution de juillet au milieu de la surprise générale qui avait

escamoté la couronne au profit du duc d'Orléans. Mais depuis ce temps, il s'était recruté et avait, en comptant avec lui-même, vu, par les racines qu'il avait à la fois dans le peuple, dans l'armée, dans l'administration, dans la pairie et jusqu'à la cour, qu'il était plus fort qu'il ne l'avait cru lui-même. Seulement, son candidat était loin, hors de sa puissance, et ses partisans eussent-ils un trône à offrir à Napoléon II, il n'était pas probable que l'Autriche lui permît d'accepter l'offre qui lui serait faite.

Le parti républicain :

Ah ! celui-là, c'était le plus sérieux.

Moins considérable peut-être que les deux autres au moment où la révolution de juillet avait éclaté, il s'était fort recruté depuis et commençait à se sentir assez fort pour demander que l'on comptât avec lui. D'ailleurs, sa force lui venait de sa conviction : une certaine voix intérieure lui disait que l'avenir était en lui. Il était pur des excès de 93, pur des persécutions de la Chambre introuvable. Ils manquaient d'expérience, c'est vrai ; mais qu'importe ? puisqu'ils étaient prêts à mourir pour renverser les obstacles que leur propre inexpérience pouvait leur susciter. Ils avaient le courage, le dévouement, la probité : que pouvait-on demander de plus à des hommes qui ne demandaient ni place, ni argent, ni honneurs !

Le noyau le plus puissant du parti républicain était dans l'artillerie de la garde nationale.

L'artillerie de la garde nationale se composait de quatre batteries.

La deuxième, sous les ordres de Guinard et de Cavaignac, et la troisième, sous ceux de Bastide et Thomas, appartenaient entièrement au parti républicain.

M. le duc d'Orléans, entré comme simple artilleur dans la première, y avait répandu ainsi que dans la quatrième quelques principes, non pas de réaction, mais de dévouement au roi. Et cependant, malgré la présence du prince, nous pouvions compter sur un tiers à peu près des hommes composant ces deux batteries.

En outre, l'artillerie était remarquable par sa bonne tenue et par l'ardeur qu'elle mettait à faire ses exercices. À six heures du matin l'été, à huit heures du matin l'hiver, on faisait les manœuvres de force dans la cour du Louvre, où étaient rangées les pièces, et plusieurs fois, à Vincennes, nous avons lutté de diligence et d'adresse avec les artilleurs de la ligne.

C'était donc surtout sur l'artillerie que le gouvernement avait les yeux.

Chapitre LI

Sur ces entrefaites, Benjamin Constant mourut.

Dans les derniers jours de sa vie, on avait rapporté d'étranges choses sur lui : on avait dit que son adhésion au gouvernement de juillet avait été payée quatre cent mille francs ; était-ce vrai ? ou bien la calomnie, trouvant à mordre à une grande et belle renommée, avait-elle fait son œuvre ? La réalité est que Benjamin Constant était mort dans la misère la plus profonde et que, dans les derniers jours de sa vie, il avait plus d'une fois été obligé de chercher dans le pain dédaigneusement repoussé la veille la nourriture du lendemain.

Benjamin Constant avait ce défaut avec lequel un homme n'est jamais sûr ni de son honneur, ni de sa conscience, ni de sa vie. Il était joueur.

Mais au jour où le bruit de sa mort se répandit dans Paris, ce fut comme au jour où était mort Mirabeau ; on oublia tout. Cent mille hommes accompagnèrent le convoi, le char funéraire fut dételé, une troupe de jeunes gens enthousiastes cria : *Au Panthéon !* et il ne fallut rien moins que l'intervention de la force pour que le convoi reprît la route du cimetière, dont on l'avait déjà détourné.

Tous ces événements étaient autant de vapeurs isolées qui venaient grossir l'orage amoncelé au-dessus du Luxembourg.

Le 15 décembre, les débats s'ouvrirent. Dès huit heures du matin, la foule encombra la salle des séances, mais les abords du palais étaient bien autrement encombrés encore que la Chambre.

C'est que le peuple comprenait instinctivement que le procès des ministres, c'était sa propre cause que l'on jugeait. Si les ministres étaient acquittés ou condamnés à toute autre peine qu'à la peine de mort, la Révolution de Juillet était reniée, aux yeux de l'Europe, par le roi des barricades.

C'était l'avis de M. Mauguin, l'un des juges instructeurs.

Interrogé sur le genre de châtiment qu'on devait infliger aux coupables, il avait répondu : la mort !

Il fallait que le sentiment d'une grande question vitale pour la Révolution fût caché dans ce mot : la mort ! pour que tant de bouches jeunes et généreuses répétassent ce mot avec des menaces et des malédictions.

On connaît les détails de ce procès pendant lequel plus d'une fois les cris du dehors vinrent faire tressaillir sur leurs sièges juges et accusés.

Le procès dura du 15 au 21, et malgré les précautions prises, malgré le déploiement de forces, chaque jour la foule augmentait.

L'arrêt ne devait pas être prononcé devant les accusés ; on les fit sortir les premiers, et on leur annonça qu'on allait les reconduire à Vincennes.

À cette annonce, ils se regardèrent comme perdus. Pendant cette dernière journée, tout autour du Luxembourg, le tambour n'avait cessé de battre et les cris de mort de retentir.

M. de Montalivet, le ministre de l'intérieur, avait reçu du roi la charge de faire conduire les prisonniers sains et saufs à Vincennes ; il avait choisi le colonel Ladvocat pour partager avec lui ce dangereux honneur.

— Monsieur, lui dit-il quand le moment d'agir fut venu, nous allons faire de l'histoire, tâchons qu'elle soit à l'honneur de la France.

M. Ladvocat reçut les prisonniers des mains du concierge ; une voiture les attendait au guichet du petit Luxembourg.

Au moment où ils se présentaient à cette porte, des hommes s'élançaient par les autres issues du palais en criant :

— Le jugement est rendu, les ministres sont condamnés à *mort*.

J'étais là, au milieu de cette foule frémissante, et je me rappelle encore quelle explosion de triomphe retentit dans les masses à ces mots terribles : À *mort* !

Ce fut un cri immense qui retentit par tout Paris, s'augmentant

sans cesse comme, répété par les échos, s'augmente, dans une vallée suisse, le bruit du tonnerre.

Pendant ce temps, la voiture qui renfermait les prisonniers gagnait la rue Madame, où, sous le commandement du colonel Fabvier, attendait un détachement de deux cents chevaux.

La voiture était légère ; elle partit au galop ; les rues tremblèrent sous les pieds des chevaux, puis toute cette troupe, pareille à un tourbillon, s'élança vers les boulevards extérieurs et disparut.

Tout à coup, au milieu de la foule, se répandit le bruit que les ministres n'étaient point condamnés à mort, mais seulement à une prison perpétuelle, et que, par ordre du roi, on vient de favoriser leur fuite.

Le changement fut rapide : aux cris de triomphe succédèrent des cris de rage, et d'un mouvement violent la foule se porta jusque sur les baïonnettes de la garde nationale qui défendait le palais.

Pendant ce temps, de la barrière du Trône, M. de Montalivet envoyait ce billet au roi :

Sire, nous avons déjà franchi la moitié de l'espace ; encore quelques instants de danger et nous sommes à Vincennes et tout est sauvé.

C'était juste au moment où l'on en venait aux mains dans la rue de Tournon, dans la rue Dauphine, sur la place du Panthéon.

Le tumulte était tel que les pairs, à ce bruit, avaient pris peur et, les uns par une issue, les autres par une autre, s'étaient tout simplement enfuis.

À dix heures, M. Pasquier rentra dans la salle d'audience ; elle était déserte, et ce fut à la lueur d'un lustre à demi éteint et à des banquettes vides qu'il lut l'arrêt rendu par la Cour.

Vers dix heures, un coup de canon retentissait.

Il annonçait au roi que les prisonniers étaient rentrés sains et saufs à Vincennes.

Mais nous autres qui ignorions la cause de ce coup de canon, nous le prîmes pour un signal ; aussitôt le cri : *Aux armes !* reten-

tit, et tout ce qui portait l'uniforme d'artilleur se précipita vers le Louvre.

Dans notre course, nous aperçûmes La Fayette qui luttait inutilement contre un groupe de peuple.

Ce groupe hurlait et demandait avec des imprécations terribles la mort des ministres.

— Mes amis ! mes amis ! disait La Fayette, je ne reconnais point là les combattants de juillet.

— Je le crois bien ! s'écria un homme du peuple, vous n'étiez pas avec eux.

Ce mot dut paraître dur au pauvre commandant général. C'était la seconde révolution au milieu de laquelle il voyait sombrer sa popularité.

Nous l'entourâmes : notre uniforme commandait le respect, l'artillerie passait pour être républicaine, et nous le tirâmes de la foule, après quoi nous continuâmes notre route vers le Louvre.

Nous arrivâmes au moment où l'ordre venait d'arriver de fermer les grilles ; nous pûmes encore entrer, mais derrière nous elles se fermèrent.

Nous trouvâmes nos camarades dans la plus vive agitation. Il avait été question d'un mouvement sur le Palais-Royal. Nous avions vingt mille coups à tirer, et nous étions à trois cents pas à peine du château.

Le peuple était furieux, la garde nationale exaspérée ; nous avions rencontré des hommes jetant leurs fusils par les rues, d'autres brisant leurs sabres sur les bornes.

Certes, le moment ne pouvait être mieux choisi pour un coup de vigueur, et le coup paraissait décidé.

Tout à coup, un artilleur s'approche de nous et vient nous dire que l'on a enlevé les S des pièces.

Nous nous précipitons vers le parc, nous mettons une pièce en mouvement ; en effet, une des roues se détache et la pièce tombe.

Cent voix demandent à la fois : Qui a fait cela ?

Trois ou quatre voix répondent que c'est le commandant Barre. Aussitôt on se précipite vers lui. Il fait un appel à la quatrième batterie et à la première, orléanistes, comme on sait ; Bastide fait un signe, et toute la troisième batterie a le sabre à la main. Bastide et le commandant Barre sont prêts d'en venir à un combat particulier. Le commandant cède et déclare qu'il va remettre les S.

En effet, un quart d'heure après, les S sont remis.

On rentre alors en tumulte au corps de garde.

On se presse autour d'une table sur laquelle le maréchal-des-logis chef de la seconde batterie rédige une proclamation ; la proclamation rédigée, un artilleur monte sur une table et commence à la lire, quand un autre artilleur, Grille de Beuzelin, la lui arrache des mains et la déchire.

Il s'ensuit une scène de tumulte où des défis et des rendez-vous sont échangés.

Ce sera pour le lendemain.

Mais le coup est manqué, et l'artillerie, en état de suspicion, voit s'amasser sur le quai, sur la place Saint-Germain l'Auxerrois, dans la rue du Coq et sur la place du Carrousel, trois ou quatre mille hommes de troupes, tant garde nationale que soldats de ligne qui cernent le Louvre.

On distribue des cartouches et l'on attend.

Toute la journée du lendemain, l'artillerie resta prisonnière.

Le 23 au matin, tout était à peu près fini ; l'heure de la royauté de Juillet n'était pas encore venue, et sans trop de lutte, par l'influence de la garde nationale remise dans la voie de l'ordre par son commandant général, les attroupements étaient dissipés.

Le 23 au soir, M. Dupin demandait à la Chambre que l'on votât des remerciements à la garde nationale de Paris.

Le lendemain, le titre de commandant général des gardes nationales du royaume était aboli par la chambre des députés.

La Fayette était destitué comme un sous-préfet.

Il est vrai que le ministère demandait qu'on laissât au roi la

liberté de lui conserver le titre de commandant honoraire.

Ce qu'il y avait de plus étrange, c'est que la Chambre, pour destituer La Fayette, avait choisi le moment où il veillait sur la tranquillité qu'il venait de rétablir.

La veille, le roi lui avait écrit :

C'est à vous que je m'adresse, mon cher général, pour transmettre à notre brave et infatigable garde nationale l'expression de mon admiration pour le zèle et l'énergie avec lesquelles elle a maintenu l'ordre public et prévenu tous les troubles ; mais c'est vous d'abord que je dois remercier, mon cher général, vous qui venez de donner de nouveau, dans ces jours d'épreuve, l'exemple du courage, du patriotisme et du respect pour les lois, comme vous l'avez fait tant de fois dans le cours de votre longue et noble carrière.

Exprimez en mon nom combien je jouis d'avoir vu renaître cette belle institution de la garde nationale, qui nous avait été presque entièrement enlevée, et qui s'est relevée brillante de force et de patriotisme, plus belle et plus nombreuse qu'elle ne l'avait jamais été, aussitôt que les glorieuses Journées de juillet ont brisé les entraves par lesquelles on s'était vainement flatté de l'anéantir. C'est cette grande institution qui doit assurer pour nous le triomphe de la cause sacrée de la liberté, tant en faisant respecter au dehors notre indépendance nationale, qu'en préservant l'action des lois de toute atteinte dans l'intérieur. N'oublions pas qu'il n'y a point de liberté sans loi et qu'il n'y a point de loi là où une force quelconque parvient à en paralyser l'action et à s'élever au-dessus d'elle.

Tels sont, mon cher général, les sentiments que je vous prie de manifester de ma part à la garde nationale. Je compte sur la continuation de ses efforts et des vôtres pour que rien ne trouble cette tranquillité publique dont Paris et la France ont si grand besoin et qu'il est si essentiel de maintenir.

Recevez en même temps, mon cher général, l'assurance de la sincère amitié que vous me connaissez pour vous.

LOUIS-PHILIPPE.

Il y a des gens à qui l'on doit tant, a dit madame de Sévigné, que l'on ne peut s'acquitter envers eux que par l'ingratitude.

La monarchie venait de s'acquitter envers La Fayette.

Aussitôt que La Fayette apprit le vote de la Chambre, il envoya sa démission au roi.

Sa démission était conçue en ces termes :

25 décembre 1830.

Sire, la résolution prise hier par la chambre des députés, avec l'assentiment des ministres du roi, pour la suppression du commandement général des gardes nationales à l'instant même de la loi qui va être votée, exprime déjà le sentiment de deux branches de la puissance législative, surtout de celle dont j'ai l'honneur d'être membre. Je croirais lui manquer de respect si j'attendais toute autre formalité pour envoyer au roi, comme je le fais ici, ma démission des pouvoirs que son ordonnance m'avait conférés. Votre Majesté sait, et la correspondance de l'état-major général prouverait au besoin que leur exercice n'a pas été aussi illusoire jusqu'à présent qu'on l'a dit à la tribune. La patriotique sollicitude du roi y pourvoira ; et, par exemple, il sera important de réparer, par des ordonnances que la loi laisse à sa disposition, l'inquiétude qu'a produite le morcellement des bataillons ruraux et la crainte de voir réduire aux villes de guerre ou des côtes la très-utile institution de l'artillerie citoyenne.

Le président du conseil a bien voulu proposer de me donner le titre de commandant honoraire ; il sentira lui-même, et Votre Majesté jugera, que ces décorations nominales ne conviennent ni aux institutions d'un pays libre, ni à moi.

En remettant avec respect et reconnaissance aux mains du roi la seule ordonnance qui me donne de l'autorité sur les gardes nationales, j'ai pris des précautions pour que le service n'en souffrît pas. Le général Dumas prendra les ordres du ministre de l'intérieur, le général Carbonnel distribuera le service de la capitale jusqu'à ce que Votre Majesté ait bien voulu pourvoir à son remplacement.

Je prie Votre Majesté d'agréer l'hommage bien cordial de mon attachement et de mon respect.

LA FAYETTE.

Le lendemain, il reçut du roi cette lettre, digne pendant de la lettre à Laffitte :

Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre qui m'a autant peiné que surpris *par la décision que vous prenez ; je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux*. Le conseil des ministres s'assemble à une heure ; alors je serai libre, c'est-à-dire entre quatre et cinq que j'espère vous voir et vous faire revenir sur votre détermination.

Le roi n'avait pas eu le temps de lire les journaux. Le roi était surpris et peiné de la décision du général, quand cette décision lui était commandée par un arrêté de la Chambre.

Cette lettre était une froide impertinence ou une singulière distraction.

Le 26 décembre suivant, c'est-à-dire le lendemain, la proclamation suivante fut publiée dans les journaux et affichée sur les murs de Paris.

Braves gardes nationaux, mes chers compatriotes, vous partagerez mes regrets en apprenant que le général La Fayette a cru devoir donner sa démission. Je me flattais de le voir plus longtemps à votre tête, animant votre zèle par son exemple et par le souvenir des grands services qu'il a rendus à la cause de la liberté. Sa retraite m'est d'autant plus sensible, qu'il y a quelques jours encore, ce digne général prenait une part glorieuse au maintien de l'ordre public que vous avez si noblement et si efficacement protégé pendant les dernières agitations. Aussi ai-je la consolation de penser que je n'ai rien négligé pour épargner à la garde nationale ce qui sera pour elle un sujet de vifs regrets, et pour moi une véritable peine.

LOUIS-PHILIPPE.

La Chambre avait fait d'une pierre deux coups : en lisant la démission de La Fayette, Dupont (de l'Eure) donna la sienne.

Cette fois on ne lui contesta pas le droit de la donner, mais au contraire on se hâta de l'accepter.

Cinq jours après, lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre, venait, à propos du jour de l'an, faire sa visite diplomatique au roi, et comme il le félicitait de la façon habile dont il venait de se tirer des différents embarras que lui avait suscités l'année 1830 :

— Oui, lui répondit Louis-Philippe, les choses n'ont pas mal tourné en effet.

Puis plus bas et souriant :

— J'ai encore deux médecines à rendre, dit-il, et tout sera fini.

Ces deux médecines qu'il avait à rendre, c'étaient Laffitte et Odilon Barrot, les seuls représentants de la révolution de juillet qui demeurassent encore au pouvoir.

Ce fut ainsi que tomba dans le gouffre béant de l'éternité cette mémorable année 1830.

Chapitre LII

L'année 1831 s'ouvrit par de nouveaux troubles. Un service anniversaire de l'assassinat du duc de Berry servit de prétexte à des émeutes qui durèrent trois jours et qui eurent pour résultat la dévastation de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le pillage de l'Archevêché et la disparition des fleurs de lis de l'écusson royal.

La dévastation de l'église Saint-Germain l'Auxerrois et le pillage de l'Archevêché furent un sacrilège ; la disparition des fleurs de lis, grattées publiquement, sur les voitures du roi, fut une honte.

Déjà Louis-Philippe avait voulu essayer de faire croire qu'il était Valois et non Bourbon.

Cette fois, c'était avouer qu'il n'était ni Bourbon ni Valois.

Ces choses se passaient sous un nouveau ministère. Louis-Philippe avait rendu sa première médecine, M. Laffitte.

Voici comment les choses s'étaient passées et à quel propos l'ex-proprétaire de la forêt de Breteuil avait donné sa démission de président du conseil.

La France avait, du haut de la tribune et par l'organe de son président du conseil, proclamé le système de non-intervention en ces termes :

La France ne permettra pas que le principe de non-intervention soit violé, mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on compromette une paix qui aurait pu être conservée. Si la guerre devient inévitable, il faut qu'il soit prouvé à la face du monde que nous ne l'avons pas voulue, et que nous ne l'avons faite que parce que l'on nous plaçait entre la guerre et l'abandon de nos principes ; nous n'en serons que plus forts, quand, à la puissance de nos armes, nous joindrons la conviction de notre bon droit ; nous continuerons à négocier, mais en négociant nous armerons. Sous très-peu de temps nous aurons, outre nos places fortes, cinq cent mille hommes en bataille, bien armés, bien organisés, bien commandés ; un million de gardes nationaux les appuieront, et le roi, s'il est besoin, se mettra à leur tête. Nous marcherons serrés, forts de

notre droit et de la puissance de nos principes. Si les tempêtes éclataient à la vue des trois couleurs et se faisaient nos auxiliaires, nous n'en serions pas comptables à l'univers.

Cette déclaration de principes, faite du consentement du roi, naturellement avait été fort applaudie à la Chambre et surtout en dehors de la Chambre.

Tout à coup éclata la révolution de Modène, à laquelle étaient affiliés le prince régnant lui-même, qui voulait se faire roi de l'Italie unitaire, et le duc d'Orléans, fils du roi.

La révolution comprimée, l'Autriche prit la résolution d'intervenir.

En conséquence de la proclamation faite à la tribune, le maréchal Maison, notre ambassadeur à Vienne, fut chargé de présenter au cabinet autrichien une déclaration formelle qui lui interdisait l'entrée des États-Romains.

Mais, à cette déclaration, le cabinet autrichien répondit par cette simple note tombée non pas même de la plume, mais de la bouche de M. de Metternich.

Jusqu'ici nous avons laissé la France mettre en avant le principe de non-intervention ; mais il est temps qu'elle sache que nous n'entendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie ; nous porterons nos armes partout où s'étendra l'insurrection. Si cette intervention doit amener la guerre, nous aimons mieux en courir les chances que d'être exposés à périr au milieu des émeutes.

C'était le maréchal Maison qui transmettait cette note à M. de Sébastiani, ministre des affaires étrangères ; il ajoutait qu'il n'y avait pas un instant à perdre, qu'il fallait prendre l'initiative et pousser une armée au delà des Alpes.

La dépêche arrivée à M. de Sébastiani, au lieu d'être communiquée à M. Laffitte, président du conseil, fut communiquée au roi, lequel défendit qu'on en donnât connaissance à M. Laffitte.

M. Laffitte la lut le 8 dans le *National* : elle était arrivée à Paris

le 4.

Une pareille conduite de la part du ministre des affaires étrangères était incompréhensible ; aussi M. Laffitte demanda-t-il des explications à M. de Sébastiani, qui, poussé dans ses derniers retranchements, fut forcé d'avouer qu'il avait obéi à des ordres supérieurs.

M. Laffitte alla droit au roi, qui le reçut comme il l'avait reçu après l'enregistrement de la vente de la forêt de Breteuil, comme il avait reçu La Fayette après sa destitution par la Chambre, c'est-à-dire avec force protestations d'amitié.

Puis, comme Laffitte insistait pour le soutien du programme belliqueux qu'il avait lu à la Chambre, le roi se retrancha derrière son titre de roi constitutionnel et invita le président du conseil à s'entendre là-dessus avec ses collègues.

Il y avait conseil le 9. M. Laffitte se présenta au conseil : toutes les voix étaient pour désavouer le programme et pour maintenir la paix.

M. Laffitte donna sa démission, qui fut reçue sans difficulté.

Le cabinet Casimir Périer était déjà formé et attendait cette démission.

Aussi, en un jour, fut-il constitué :

Le maréchal Soult prit la guerre ;

M. Sébastiani resta aux affaires étrangères ;

Le baron Louis s'installa aux finances ;

M. Barthe à la justice ;

M. de Montalivet aux cultes et à l'instruction publique ;

M. d'Argout aux travaux publics et au commerce ;

M. de Rigny à la marine.

Nous avons tous vu M. Casimir Périer ; la susceptibilité du général Lamarque, l'orgueil de M. Guizot n'étaient rien en comparaison de sa susceptibilité et de son orgueil : une immense colère toujours prête à déborder et à se répandre en flots d'amertume remplissait l'âme de cet homme qui n'aspirait à parvenir au pou-

voir que pour que le ministre pût se venger du peuple qui, tant de fois, avait fait trembler le banquier.

Dès le jour de sa nomination au ministère, il faillit donner sa démission.

Casimir Périer était haï ; aussi, lorsqu'il entra à la Chambre, son portefeuille sous le bras, vit-il peu de visages souriants.

De la Chambre, il se rendit au Palais-Royal ; là, ce fut pis encore : les antichambres du roi étaient à cette époque toutes militaires ; les militaires détestaient le nouveau ministre, par instinct sans doute, et parce qu'ils devinaient à quel degré d'infirmité la France descendrait sous sa main. Ils tournèrent le dos au président du conseil, qui continua son chemin vers les appartements du roi.

Le roi l'attendait entouré de sa famille.

Louis-Philippe avait sur les lèvres ce charmant sourire qui avait séduit Laffitte, Dupont (de l'Eure) et La Fayette. La reine était digne, mais polie.

Quant à Madame Adélaïde, tout son aspect était glacé.

Casimir Périer se tourna vers le duc d'Orléans ; il était plus que glacial, il était dédaigneux.

Le ministre pâlit ou plutôt jaunit ; et se tournant vers le roi :

— Sire, lui dit-il, un entretien secret, je vous prie.

Le roi passa dans son cabinet et lui fit signe de le suivre.

À peine la porte fut-elle refermée, que Casimir Périer, d'une voix tremblante de colère, s'écria :

— Sire ! je donne ma démission !

La sortie était tellement inattendue que Louis-Philippe en fut foudroyé.

— Votre démission ! pourquoi cela ?

— Sire, des ennemis à la Chambre, des ennemis dans les clubs, des ennemis à la cour, c'est trop ; et je ne me charge pas de faire face à tant de haines à la fois.

Le roi pria, supplia, mais tout fut inutile ; il fut forcé d'appeler

sa sœur et son fils ; et Casimir Périer sortit avec leurs excuses.

Dès la première entrevue avec cet homme, le roi avait plié.

Restait la Chambre.

Le 18, le nouveau ministre monta à la tribune et lança son programme politique.

À partir de ce moment, il n'y eut plus de circonlocutions ni d'ambages ; Casimir Périer proclama hautement ce double principe :

« Paix à tout prix avec les puissances alliées ;

» Guerre acharnée à la Révolution. »

— Le sang français n'appartient qu'à la France, s'écria-t-il.

Et cet axiome impie fut couvert d'applaudissements.

Vous vous trompiez grandement, pauvre homme d'État de passage ; le sang de la France, comme celui du Christ, appartient au monde, et plus la France répandra de sang pour les autres peuples, plus sa religion s'étendra.

Et cependant ce banquier égoïste avait des paroles de mépris pour Louis-Philippe.

— C'est un homme chez lequel, disait-il, un ministre ne doit jamais entrer sans avoir son portefeuille tout prêt à lui jeter à la tête.

Puis, quand le roi fit gratter les fleurs de lis sur son écusson :

— Le lâche, s'écria-t-il, il sacrifie ses armoiries parce qu'il a peur. C'était le lendemain de la révolution qu'il fallait faire cela ; je le lui conseillai, mais il y tenait plus que ses aînés.

Ainsi, Casimir Périer, qui laissait gratter avec l'épée russe et le sabre autrichien le nom de la France de la liste des grandes nations, appelait lâche l'homme qui laissait gratter par le peuple les armoiries de Louis XIII sur sa voiture.

Le résultat de cette politique fut la consolidation de Léopold au trône de Belgique et l'abandon de la Pologne et de l'Italie à la Russie et à l'Autriche.

La diplomatie européenne venait de nous cracher au visage avec

le sang de trois peuples.

Mais, à partir de ce moment, le gouvernement fut tranquille du côté des puissances étrangères, et toute la question fut entre la réaction et le progrès, ou plutôt entre la monarchie moribonde et la république naissante.

Le seul malheur du parti républicain, représenté du côté visible par la *Société des Amis du peuple*, était l'ignorance historique. Pour eux, la France datait de 1789 ; leur regard ne voyait pas au delà de la fumée du canon de la Bastille ; pour eux, la démocratie n'était pas un cours d'eau immense et régulier ayant sa source aux Communes, se faisant ruisseau avec la Jacquerie, rivière avec la Ligue, fleuve avec la Fronde, lac avec la Révolution, et devant se faire Océan quand toutes les phases du pouvoir monarchique seraient épuisées, mais seulement alors ; non, c'était un torrent qui avait jailli tout à coup du rocher et qui, comme le Rhône, s'était perdu dans les sombres cavernes de l'Empire.

Cette ignorance, qui exaltait peut-être encore le côté chevaleresque de leur caractère, les faisait prompts aux coups de mains comme des chevaliers du moyen âge ; leur inspirait un grand besoin d'agir, les rendait impatients, tourmentés, inquiets. Il eût été leur ennemi celui qui fût venu leur prédire le triomphe de leur cause, à vingt ans, quinze ans, dix ans de là. Non, le triomphe n'était quelque chose à leurs yeux que s'ils triomphaient aujourd'hui. – Demain ! Au milieu de ces troubles renaissants chaque jour, verrait-on demain ?

Les persécutions commencèrent. Dix-neuf d'entre nous avaient été arrêtés après le procès des ministres.

Selon toute probabilité, je ne dus moi-même de ne pas être arrêté avec eux qu'à la démission que j'envoyai au roi et que je publiai dans les journaux à cette époque ; mon arrestation eût ressemblé à une vengeance.

Au nombre des inculpés étaient trois chefs du parti : Godefroy Cavaignac, Guinard et Trélat.

Il était impossible d'être à la fois plus charmant, plus brave et plus spirituel que ne l'était Cavaignac, fils du conventionnel qui fut représentant du peuple en 1793, frère du général qui fut dictateur en 1848. C'était à la fois un esprit sérieux et original, un cœur tendre et brave ; je l'ai beaucoup vu, beaucoup connu, beaucoup aimé. Il a eu le bonheur de mourir.

Guinard, moins séduisant d'esprit que Cavaignac, était son égal pour le cœur et pour le courage ; rien n'était beau comme lui quand, au moment du danger, il secouait dédaigneusement sa tête de lion ; avec lui, on pouvait tranquillement émettre telle proposition qui passât par l'esprit ; plus cette proposition était hasardeuse, plus on était sûr qu'elle serait acceptée. Lui a vécu et est prisonnier.

Quant à Trélat, je le connaissais à peine ; arrivé aux affaires en 1848, il a donné la mesure d'un esprit droit mais restreint, d'un cœur honnête mais peu énergique.

Leur procès fut un triomphe pour la cause républicaine : comme toute idée juste, celle dont ils étaient les apôtres devait grandir et se populariser par la persécution. Ils furent acquittés et sortirent aux bravos de dix mille hommes du peuple, étudiants, clercs des écoles, qui les emportèrent dans leurs bras jusqu'à la porte de Trélat.

Guinard et Cavaignac étaient parvenus à se soustraire à l'ovation.

C'était un premier échec porté au pouvoir. Il ne tarda point à en recevoir un second.

Comme on le voit, la lutte s'annonçait ardente. Si l'attaque était vive, la défense allait être opiniâtre ; au reste, tout sujet de querelle devait être saisi par le gouvernement et accepté par l'opposition.

La croix de Juillet fut le terrain où se livra la seconde bataille.

À la suite de la Révolution, une loi rendue le 13 décembre 1830 avait institué une décoration spéciale qui devait être accordée aux combattants qui s'étaient distingués pendant les trois journées. En

conséquence, la commission des récompenses nationales fut chargée de dresser les listes des citoyens auxquels cette croix devait être remise.

À cette époque, sous le ministère Laffitte et sous l'influence de La Fayette, le roi cherchait encore à se populariser ; il désira recevoir cette croix et fit faire, par M. de Rumigny, je crois, une demande près de la commission.

La commission répondit simplement que la croix avait été instituée pour ceux qui avaient combattu pendant les journées des 27, 28 et 29 ; que le duc d'Orléans n'était rentré à Paris que dans la nuit du 30 au 31 ; que, par conséquent, à aucun titre il ne pouvait recevoir cette croix.

Alors le roi décida que, puisqu'il ne pouvait la recevoir, il la donnerait.

On décida au Palais-Royal que la croix de Juillet porterait cet exergue : *Donnée par le roi*, et entraînerait la formalité du serment.

En outre, le ruban, que la commission avait décidé devoir être rouge et noir, couleur de sang et de deuil, était changé en ruban bleu et rouge.

Le *donnée par le roi* était absurde. À l'époque où cette croix était conquise, il n'y avait qu'un roi en France, et ce roi, c'était celui contre lequel on combattait.

Le *serment* était illogique. Comment pouvaient-ils faire serment de fidélité et d'obéissance au roi, ces hommes qui venaient, le fusil à la main, de proclamer la souveraineté du peuple ?

Nous résolûmes de résister.

Une circulaire de Garnier-Pagès nous réunit au passage du Saumon ; la question fut posée ainsi :

Admettra-t-on le *donnée par le roi* ?

Subira-t-on le *serment* ?

Acceptera-t-on le ruban *bleu et rouge* à la place du ruban rouge et noir ?

Les deux premières propositions furent repoussées à l'unanimité.

Le troisième fut l'objet d'une vive discussion.

Enfin, on décida que la couleur du ruban était indifférente, que la question sérieuse était dans le serment et dans la légende, et l'on adopta le ruban bleu et rouge en place du ruban rouge et noir.

À l'instant même, plusieurs mètres de ruban bleu et rouge furent jetés sur le bureau du président ; chacun en coupa une parcelle qu'il mit à sa boutonnière ; et l'on sortit en bon ordre.

Plusieurs citoyens furent traduits devant le jury pour port illégal de décoration.

Ils furent acquittés.

La cour s'avoua vaincue, le *Moniteur* publia la liste des décorés, et il ne fut plus question ni de la légende ni du serment.

Seulement, le mot d'ordre fut donné pour ridiculiser la décoration de Juillet ; malheureusement, ceux qui la portaient n'étaient pas hommes à se laisser railler en face.

LIII

Le 24 mars 1831, fut rendue la loi sur l'exclusion de Charles X et de sa famille.

Puis vint la proposition de M. de Bricqueville, tendant à faire révoquer la loi relative à la famille de Napoléon.

Cette proposition fut repoussée.

Puis vint la loi électorale.

Sous la Restauration, on devait payer trois cents francs de contributions directes pour être électeur, et mille francs pour être éligible.

Le ministère proposa à la Chambre d'abaisser le cens d'éligibilité de mille à cinq cents francs, et le cens de l'électorat à deux cents francs.

Cette loi fut adoptée, seulement elle alla plus loin que le ministère, en frappant d'exclusion un certain nombre de citoyens que le ministère proposait d'adjoindre aux censitaires comme capacités.

Cette loi portait en elle la révolution de 1848.

Aussi, cette œuvre de tempête accomplie, la Chambre, née au milieu d'une tempête, prorogée le 20 avril, fut-elle dissoute le 31 mai.

Le roi profita de cette espèce de vacance pour faire un voyage en province ; c'était un congé qu'il se donnait. Cette tyrannie de Casimir Périer lui était insupportable, et cependant la nécessité la lui faisait subir.

Il partit, visita d'abord la Normandie, puis revint à Paris, qu'il quitta de nouveau, le 6 juin 1831, pour visiter les départements de l'Est.

Le champ de bataille de Valmy était tout naturellement porté sur l'itinéraire royal. Louis-Philippe visita cet emplacement où chaque arbre, chaque ravin, chaque monticule, avait une voix pour lui raconter, au bout de quarante ans, cette glorieuse épopée de sa jeu-

nesse républicaine ; au pied de la pyramide élevée sur le champ de bataille même à la mémoire de Kellermann, il trouva un vieux soldat qui avait eu, à Valmy même, le bras emporté par un boulet de canon.

Il détacha sa croix et la lui donna.

À Metz, une scène assez grave se passa.

C'est à Metz qu'avait été rédigé le premier plan d'association nationale. Le maire, M. Rouchotte ; le président de la cour royale, M. Charpentier ; l'avocat général, M. Voirhaye ; et M. Dornes en avaient été les rédacteurs. Aux yeux de M. Casimir Périer, cette association était un crime, et il avait destitué, à la grande irritation des patriotes, MM. Rouchotte et Voirhaye.

Le discours du conseil municipal au roi se ressentait de cette mauvaise disposition :

Sire, disait ce discours, monuments impérissables de la volonté nationale et de votre dévouement à la patrie, les événements de Juillet ont consacré les droits du premier roi citoyen à la fidélité et à l'amour des Français. Voilà ce qu'ont proclamé tous les conseils municipaux de France, mais la Charte a laissé dans notre gouvernement intérieur un point important à régler : celui de l'hérédité de la pairie. Espérons qu'à la prochaine session le pouvoir législatif fera disparaître de nos lois un privilège désormais incompatible avec nos mœurs nationales. Notre sympathie est acquise aux Polonais, dont l'héroïque courage lutte pour la liberté. Puisse l'influence de Votre Majesté assurer à cette généreuse nation un sort digne de la belle cause qu'elle défend !

Il était difficile de heurter plus complètement les idées arrêtées dans l'esprit du roi et de son ministère ; aussi Louis-Philippe répliqua-t-il :

Vous me parlez de tout ce que les conseils municipaux de France ont proclamé ; ils n'ont rien proclamé. Il n'est pas dans leurs attributions de le faire ni de prendre des délibérations sur des sujets de haute politique ; ce droit est réservé aux Chambres ; aussi je n'ai point à répondre à cette partie de votre discours ; ceci s'applique également à ce que

vous me dites des relations diplomatiques de la France avec les puissances étrangères, sur lesquelles les conseils municipaux n'ont pas davantage le droit de délibérer.

C'était un mauvais précédent pour la garde nationale, qui venait immédiatement après le conseil municipal.

M. Voirhayé était justement capitaine ; il s'avança vers le roi tenant à la main un discours écrit.

— Êtes-vous le commandant de la garde nationale ? demanda Louis-Philippe.

— Non, sire, répondit M. Voirhayé, mais je suis délégué par ce commandant.

— Parlez donc !

Le capitaine déplia son papier et commença de lire :

Sire, déjà plus d'une fois depuis la révolution de Juillet, la garde nationale de Metz a adressé à Votre Majesté l'expression de son dévouement au trône du roi citoyen et ses vœux pour les institutions qui doivent le soutenir. Bientôt vous allez recueillir dans nos rangs une manifestation nouvelle de notre affection. Oui, nous portons sur notre drapeau la devise : *liberté, ordre public*. À nos yeux, ces deux idées sont inséparables ; si l'ordre est une condition indispensable de la liberté, l'expérience n'a-t-elle point prouvé que le plus sûr moyen d'assurer l'ordre, est de satisfaire aux besoins progressifs de la civilisation par des lois libérales et populaires. Parmi ces lois, la plus décisive pour l'avenir de la France est celle qui doit organiser la seconde branche du pouvoir législatif...

C'était trop de conseils pour un jour : le roi, à bout de patience, arracha le discours des mains de l'orateur et lui dit sèchement :

— La garde nationale ne doit point s'occuper de questions politiques : cela ne la regarde pas.

— Sire, répondit M. Voirhayé, ce n'est pas un avis qu'elle donne, c'est un vœu qu'elle exprime.

— La garde nationale, répondit vivement le roi, n'a pas de vœu à former ; les délibérations lui sont interdites. Vous n'êtes plus

l'organe de la garde nationale : aussi je ne dois pas en entendre davantage.

Ainsi, trois mois après le principe de non-intervention proclamé à la tribune, les Autrichiens intervenaient impunément à Modène et dans tous les États romains.

Ainsi, dix mois après que la garde des libertés françaises a été remise aux gardes nationales du royaume, la garde nationale n'a plus même le droit d'émettre un vœu.

Aussi cet emportement d'un homme si prudent d'ordinaire mit toute la ville de Metz en émoi. Tous les officiers supérieurs avaient été invités à dîner avec le roi : un seul se rendit à l'invitation.

À cette insulte faite à la royauté, Louis-Philippe déclara ne pas vouloir rester une heure de plus dans la ville qui s'en était rendue coupable ; et aussitôt, malgré une pluie battante, il quitta Metz.

Au reste, Metz ne fut pas la seule ville qui se trouvât en opposition avec la royauté : le tribunal civil de Belfort, représenté par son président, avait dit au roi :

Des lois sages, des institutions appropriées aux besoins du pays, telles sont les premières conditions de la prospérité sociale : la France en possède déjà les premiers éléments essentiels dans les Codes et dans la Charte, qui ne tardera point à recevoir les développements législatifs qu'elle comporte.

Le roi répondit :

Je n'attache pas moins de prix que vous à ce que nos institutions soient consolidées ; mais je vous avoue que j'ai entendu avec étonnement que vous les qualifiez d'éléments d'institutions ; ce ne peut être qu'une inadvertance, et le reste de votre discours en est la preuve. Nos institutions sont tellement développées, que ce qui reste à faire ne me paraît plus rien en comparaison de ce qui a été fait. Ce sont ces institutions qui ont été défendues en juillet, ce sont ces institutions que la nation veut conserver telles qu'elles ont été consacrées par la Charte de 1830.

Déjà depuis longtemps, du reste, le roi avait donné son programme bien autrement positif que le fameux programme de l'Hôtel-de-Ville. C'était lorsque la députation de Gaillac s'était présentée à lui au mois d'août.

Au dehors, avait dit cette députation, la France veut être indépendante de l'étranger. Au dedans, elle veut l'être des factions.

Le roi avait répondu :

La révolution de Juillet doit porter ses fruits, oui, sans doute, mais cette expression n'est que trop souvent employée dans un sens qui ne répond ni à l'esprit national, ni aux besoins du siècle, ni au maintien de l'ordre public. C'est cependant ce qui doit régler notre marche ; nous chercherons à nous tenir dans un juste milieu également éloigné des abus du pouvoir royal et des excès du pouvoir populaire.

Dès lors, le gouvernement de juillet eut sa dénomination, on l'appela le gouvernement *du juste milieu*.

Le voyage de Louis-Philippe eut donc lieu au milieu de cet enthousiasme banal qu'excite toujours la présence d'un souverain. Ses côtés amers laissèrent dans l'esprit du roi une somme de ressentiments qui, en s'aigrissant de plus en plus, amenèrent les lois de répression qui, en 1848, devinrent à leur tour une arme dans les mains du peuple.

Le reste de l'année se passa pour la France à écouter le canon de la Vistule, à s'associer aux victoires de Dwernicki ; à faire des quêtes et à donner des bals et des représentations à bénéfices au profit de ces malheureux Polonais, condamnés d'avance par la diplomatie européenne, et qui donnaient à l'Europe émerveillée le spectacle de martyrs descendus volontairement dans un cirque.

Puis, un beau jour, arriva la nouvelle d'une double mort : Diebitsch et Constantin étaient morts.

Les nouvelles officielles disaient du choléra.

Les nouvelles particulières disaient du poison.

Au milieu de tout cela, la France préparait une expédition ; mais telle était la sympathie qu'inspiraient les Polonais que, pour se

fixer sur eux, les yeux se détournèrent des bords du Tage.

Il allait cependant s'y accomplir un des plus beaux faits d'armes qu'eût encore tentés la marine française.

Don Miguel régnait à Lisbonne, et voyant notre abaissement devant la Russie, l'Autriche et l'Angleterre, lui aussi nous avait pris en mépris ; et si, diplomatiquement plus poli que le duc de Modène, il nous avait reconnu, c'était pour que notre consul fût témoin des humiliations sous lesquelles il courbait ses compatriotes.

Mais là devait arriver ce qui était arrivé à Alger : c'est qu'une dernière humiliation ferait déborder en colère le vase trop plein de honte.

Deux Français furent, pour des délits imaginaires, condamnés, l'un à être fouetté sur la place publique de Lisbonne, et l'autre à la déportation sur la côte d'Afrique.

Le premier était M. Bonhomme, étudiant à Coimbre ;

Le second, M. Sauvinet, négociant à Lisbonne.

Le consul français se plaignit : on ne lui répondit pas ; il menaça : on lui rit au nez.

Il quitta Lisbonne.

M. Rabaudy, capitaine de vaisseau de la marine française, reçut l'ordre de bloquer l'embouchure du Tage avec la petite flottille qu'il tenait sous son commandement.

Sa mission était de réclamer, au nom du gouvernement de Louis-Philippe, réparation et indemnité pour les Français maltraités ou ruinés par les ordres de don Miguel.

On demanda la permission à l'Angleterre ; et cette permission accordée, on résolut de donner une leçon à ce petit Caligula.

Vers le commencement de juin, l'amiral Roussin partait de Brest sur le vaisseau le *Suffren* et allait prendre le commandement d'une escadre qui, partie de Toulon, devait le rejoindre au cap Sainte-Marie.

Le 25 juin, il arrivait en vue du cap La Roque.

Le 6 juillet, il ralliait l'escadre.

Cette escadre se composait de cinq vaisseaux, de deux frégates et de deux corvettes.

Le contre-amiral Hugon la commandait.

M. de Rabaudy, qui venait d'envoyer à Brest le seizième bâtiment portugais capturé par lui, se joignit à cette formidable expédition qui se présentait majestueusement à l'embouchure du Tage le 11 juillet.

Le Tage était regardé comme imprenable du côté de la mer.

On se rappelle que, pendant trois ans, les puissances européennes en avaient dit autant d'Alger.

Le 11 juillet, à quatre heures, le *Suffren* et l'escadre qu'il conduisait avaient franchi, en cinquante minutes, cette passe regardée comme infranchissable ; et, une heure après, toute l'escadre était mouillée à trois cents toises de Lisbonne.

Le 14, tout était fini : la France était vengée, les réparations étaient faites, et la flotte portugaise, prisonnière de guerre, était envoyée à Brest.

Malheureusement, c'était vers le même temps que la France signait le traité des Vingt-quatre articles qui faisait la Belgique province anglaise.

C'est à la fin de cette même année 1831 que se rattache la scandaleuse affaire des fusils Gisquet, dans laquelle le chef du cabinet et le maréchal Soult étaient gravement compromis.

Comme dans presque toutes les affaires de cette nature, il y eut deux jugements rendus : un par le tribunal, qui condamnait M. Marrast, auteur de l'article incriminé, à six mois de prison et à trois mille francs d'amende ; l'autre par l'opinion publique, qui condamnait à une bien autre peine ministres et fournisseur.

Le jugement de l'opinion publique est le seul dont on se soit souvenu.

C'était, sinon pour la France, du moins pour l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, une bien belle année que cette

année 1831 qui venait de s'écouler.

L'Angleterre venait de s'assurer la Belgique en faisant nommer Léopold I^{er} roi des Belges.

La Prusse venait de consolider son pouvoir sur les provinces rhénanes, qui avaient pu s'assurer du peu de cas que nous faisons d'elles.

L'Autriche avait prouvé que, dans le rang des grandes puissances, ce n'était plus après, mais avant la France qu'elle marchait. Malgré le principe de non-intervention proclamé par la France, elle était intervenue à Parme, à Modène, à Bologne ; que serait-ce donc si jamais elle était intervenue à Milan ?

Quant à la Russie, elle avait cette fois bien tué la Pologne ; et si elle s'agitait encore, ce ne devait plus être que, comme Encelade, du fond de son tombeau.

La paix était donc rétablie partout, excepté en France.

Après la guerre civile, la guerre servile.

À Lyon, Lyon ! pauvre ville de boue et de fumée, entassement de richesses et de misères, où le riche n'ose pas mettre des chevaux à sa voiture, de peur d'insulter le pauvre ; où, pour quarante mille malheureux, les vingt-quatre heures de la journée ont dix-huit heures de râle et de fatigue !

Figurez-vous une spirale composée de trois étages :

Au faîte, huit cents fabricants ;

Au milieu, huit à dix mille chefs d'ateliers ;

À la base, c'est-à-dire supportant ce poids immense, quarante mille compagnons ;

Puis, comme des frelons autour d'une ruche, les commissionnaires parasites des fabricants et fournisseurs des matières premières.

Or, vous comprenez, ces commissionnaires vivant des fabricants ;

Ces fabricants vivant des chefs d'ateliers ;

Ces chefs d'ateliers vivant des compagnons.

Et, avec tout cela, l'industrie lyonnaise attaquée sur tous les

points par la concurrence :

L'Angleterre produisant à son tour et approvisionnant Lyon par sa retraite ;

Zurich, Bâle, Cologne et Berne se faisant rivales de la seconde ville de France.

Il y a quarante ans, à Lyon, c'est-à-dire pendant les beaux jours de l'Empire, l'ouvrier gagnait de quatre à six francs ; alors il nourrissait avec facilité sa femme et cette nombreuse famille qui éclôt toujours sur la couche imprévoyante des malheureux !

Mais, peu à peu, le salaire était descendu, pour l'ouvrier, de quatre francs à quarante sous, puis à trente-cinq, puis à trente, puis à vingt-cinq, enfin, à l'époque où nous sommes arrivés, le simple tisseur d'étoffes unies gagnait dix-huit sous par jour pour un travail de dix-huit heures.

De là, impossibilité de vivre.

Lorsque ces malheureux s'aperçurent qu'après dix-huit heures de travail, restait la faim pour eux et pour leurs familles, il s'éleva de la Croix-Rousse, c'est-à-dire de la cité ouvrière, un immense sanglot composé des plaintes de cent mille souffrants.

Cette douloureuse lamentation frappa à la fois, mais d'une manière bien différente, les deux hommes qui commandaient Lyon :

M. Bouvier-Dumolard, le préfet ;

Le général Roguet, commandant militaire.

Le premier, dans ses fonctions civiles, avait été à même d'étudier et de plaindre cette misère d'autant plus terrible qu'elle s'augmentait tous les jours sans que l'on connût aucun moyen de la faire cesser.

Le second, bon et brave soldat, étranger à toutes ces questions sociales suspendues encore sur l'avenir, ne voyait dans une plainte quelconque qu'une infraction à la discipline ; et, à ses yeux, toute infraction à la discipline était punissable, que cette infraction eût lieu vis-à-vis de la discipline militaire ou civile.

Les ouvriers demandaient un tarif.

Le général Roguet rassembla les prud'hommes pour obtenir d'eux une mesure de compression ; mais ceux-ci, au contraire, à l'instigation de M. Dumolard, discutèrent le tarif demandé et rendirent une espèce d'ordonnance conçue en ces termes :

Considérant qu'il est de notoriété publique que beaucoup de fabricants paient réellement des façons trop minimes, il est utile qu'un tarif au minimum soit fixé pour le prix des façons.

Les bases de ce tarif devaient être discutées contradictoirement entre vingt-deux ouvriers, dont douze délégués par leurs camarades, et vingt-deux fabricants désignés par la chambre de commerce.

En conséquence, il y eut réunion le 21 octobre à l'hôtel de la préfecture.

Mais, à cette réunion, les fabricants, moins pressés que les ouvriers, parce que l'augmentation de ceux-ci devait se traduire en perte pour eux, déclarèrent qu'étant nommés d'office, ils ne pouvaient engager leurs confrères.

Il fut, en conséquence, décidé que les fabricants se réuniraient et nommeraient des fondés de pouvoirs.

Le tarif était encore ajourné.

Pendant ce temps, les ouvriers mouraient de faim.

La troisième réunion était fixée au 25 octobre.

La vie ou la mort de quarante mille malheureux allait se discuter dans cette séance.

Aussi – nous avons vu quelque chose de pareil depuis, mais alors ce spectacle était inconnu –, aussi vit-on, vers dix heures du matin, descendre toute cette foule de malheureux qui venait attendre son arrêt sur la place publique.

Au reste, parmi ces trente mille suppliants, pas une arme ; une commune prière, voilà tout.

Et cependant M. Bouvier-Dumolard s'effraya : une masse, fût-

elle suppliante, effraie toujours ; on comprend que trente mille hommes qui prient pourraient commander.

Le préfet s'avança vers eux.

— Mes amis, dit-il, si vous restez ici, le tarif aura l'air d'être imposé par la violence ; retirez-vous afin que la délibération soit libre.

Les trente mille ouvriers crièrent d'une seule voix : *Vive le préfet !* et se retirèrent.

Le tarif fut signé de part et d'autre.

Il y avait une augmentation de trois ou quatre sous pour les ouvriers ; trois ou quatre sous ! c'était la vie de deux enfants.

Les ouvriers joyeux illuminèrent leurs pauvres fenêtres, et bien avant, dans cette nuit heureuse, on les entendit chanter et danser.

Cette joie était bien innocente, et cependant elle parut une insulte aux fabricants.

Quelques-uns refusèrent d'exécuter le tarif.

Le conseil des prud'hommes les condamna.

Le 10 novembre, cent quatre fabricants se réunirent et protestèrent contre le tarif. Ils n'étaient point obligés, disaient-ils, de venir en aide aux ouvriers qui s'étaient créés des besoins factices.

Des besoins factices avec dix-huit sous par jour : les Sybarites !

Cette réunion des fabricants, cette protestation contre la chose arrêtée, une lettre du préfet qui disait que le tarif était, non pas obligatoire mais facultatif, épouvantèrent les ouvriers, qui commencèrent à se rassembler et qui, voyant qu'ils en appelaient inutilement aux prud'hommes, et que ceux-ci à leur tour commençaient à ne plus regarder le tarif comme obligatoire, résolurent de cesser tout travail et de se promener par la ville, suppliants et les bras désarmés.

Au fur et à mesure que les ouvriers devenaient plus humbles, les fabricants devenaient plus insolents.

De son côté, le général Roguet, dont le mandat comme militaire était d'une sévérité qu'on ne pouvait modifier, fit placarder la loi

contre les attroupements.

La troupe de ligne reçut l'ordre de rester dans ses casernes.

Le 20 novembre, sous prétexte de la réception du général Ordonneau, une revue eut lieu sur la place Bellecour.

C'était une menace. Malheureusement, ceux que l'on menaçait étaient à bout de patience.

Le lundi 21 novembre, quatre cents ouvriers en soie se rassemblaient à la Croix-Rousse.

Ils avaient leurs syndics à leur tête et étaient armés de bâtons seulement.

Leur but était d'aller d'atelier en atelier et de décider leurs camarades à cesser tout travail jusqu'à ce que le tarif fût adopté.

Une soixantaine de gardes nationaux qui faisaient patrouille se présentèrent tout à coup à l'autre bout de la rue.

Avait-ils des ordres ou cédèrent-ils à leur naturel belliqueux ? tant il y a qu'ils s'écrièrent :

— Mes amis, balayons cette canaille-là.

Puis ils s'avancèrent à la baïonnette.

Les soixante gardes nationaux furent désarmés en un tour de main, et les ouvriers recommencèrent leur promenade toute pacifique.

Une colonne de gardes nationaux marcha contre eux, fit feu, et huit ouvriers tombèrent morts ou mortellement blessés.

Le sang avait coulé, c'était désormais une guerre d'extermination.

On sait comment le peuple se bat pour une idée, c'est bien autre chose quand il se bat pour du pain.

Le soir, les quarante mille ouvriers étaient armés et marchaient sous des bannières sur lesquelles étaient inscrits ces mots, la plus sombre devise qu'ait peut-être jamais soulevée la guerre civile :

VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT.

Pendant toute la soirée du 21, pendant toute la journée du 22, la

lutte grandit.

À sept heures du soir, tout était fini, et la troupe battait en retraite devant le peuple vainqueur sur tous les points.

À minuit, le général Roguet, monté à cheval malgré la fièvre (il était fort souffrant depuis quelque temps), sortait de la ville où il lui était impossible de tenir plus longtemps.

Deux heures après, le préfet et les membres de la municipalité lyonnaise se retiraient à leur tour et se rendaient à l'hôtel de la préfecture, où ils signaient la déclaration suivante :

Cejourd'hui 23 novembre 1831, deux heures du matin.

Nous soussignés, réunis à l'hôtel de la préfecture, déclarons et certifions les faits suivants :

1° Qu'à la suite des événements funestes qui ont eu lieu dans la ville, pendant les journées des 21 et 22 ce de mois, toutes les forces militaires de toutes armes, celles de la gendarmerie et de la garde nationale, sous le commandement du général comte Roguet, ont été forcées, afin d'éviter l'effusion du sang et les horreurs de la guerre civile, d'évacuer à deux heures l'Hôtel-de-Ville, l'arsenal et la poudrière, positions qu'elles occupaient encore, et de se retirer hors la ville par le faubourg Saint-Clair.

2° Que nous ci-dessous dénommés, avons été contraints également de laisser occuper le poste de l'Hôtel-de-Ville par les troupes de l'insurrection qui étaient maîtresses sur tous les points.

3° Qu'en ce moment la désorganisation la plus complète règne dans la ville, que l'insurrection domine tous les pouvoirs et que les lois et les magistrats sont sans force.

Fait à l'hôtel de la préfecture, les heure, jour et an susdits.

Signé : DUMOLARD, ROINET, E. GAUTHIER, DUPLAIN.

Mais il arriva ce qui arrive toujours au peuple à ses premières victoires : vainqueur, il s'épouvante de son triomphe et cherche des mains à qui remettre l'arme qu'il a conquise.

Le peuple aimait son préfet, il revint à lui.

M. Dumolard demeura plus puissant après la victoire du peuple qu'il ne l'avait été auparavant.

Le 3 décembre à midi, le prince royal, suivi du maréchal Soult, reprenait possession de la ville de Lyon, en y rentrant tambour battant et mèche allumée.

Les ouvriers furent désarmés, la garde nationale licenciée, et la ville de Lyon mise en état de siège.

Quant à M. Dumolard, qui avait sauvé la ville, il fut destitué et reçut, tout malade qu'il était, l'ordre de quitter la ville, *dût-il n'aller qu'à deux lieues*, pour y attendre d'être en meilleur état de santé.

Les malheureux ouvriers retombèrent, pour faire face à leurs nécessités et aux besoins factices qu'ils s'étaient créés, à dix-huit sous par jour.

Que faisait le roi pendant ce temps ?

Il préparait une note dans laquelle il demandait à la Chambre dix-huit millions de liste civile, quinze cent mille francs par mois, cinquante mille francs par jour.

Sans compter cinq millions de rentes de sa fortune particulière et deux ou trois millions de revenus dans des entreprises industrielles.

Mais aussi fut-on bien joyeux à la cour quand on apprit que la révolte de Lyon n'avait rien de politique, et que les *canuts* ne s'étaient révoltés que parce qu'ils mouraient de faim.

Et la Chambre ? oh ! la Chambre, ce fut bien mieux encore : sur la proposition de M. Augustin Giraud, elle présenta au roi une adresse ainsi conçue :

Sire,

Nous avons entendu avec reconnaissance, en même temps qu'avec douleur, les communications franches et complètes que nous ont apportées les ministres de Votre Majesté, sur les troubles qui ont éclaté dans la ville de Lyon ; nous applaudissons au patriotique élan qui a porté le prince votre fils à se présenter au milieu des Français dont le sang coule, pour en arrêter l'effusion. Nous nous empressons d'exposer à Votre Majesté le vœu unanime des députés de la France, pour que son gouver-

nement *oppose à ces déplorables excès toute la puissance des lois*. La sûreté des personnes a été violemment attaquée ; la propriété a été menacée dans son principe ; la liberté de l'industrie a été menacée de destruction ; les voix des magistrats n'ont pas été écoutées ; il faut que ces désordres cessent promptement, il faut que de tels attentats soient énergiquement réprimés : la France entière est blessée dans cette atteinte portée aux droits de tous dans la personne de quelques citoyens ; elle leur doit une éclatante protection. Les mesures déjà prises par le gouvernement de Votre Majesté nous donnent la confiance que le retour de l'ordre ne se fera pas longtemps attendre ; la ferme union des gardes nationales et des troupes de ligne rassure tous les bons citoyens. Votre Majesté peut compter sur l'harmonie des pouvoirs. Nous sommes heureux, sire, de vous offrir, au nom de la France, le concours de ses députés pour rétablir la paix partout où elle serait troublée, étouffer tous les germes d'anarchie, affermir les principes sains sur lesquels repose l'existence même de la nation, maintenir l'œuvre glorieuse de la révolution de Juillet, et assurer partout force et justice à la loi.

La chambre des pairs fit une adresse à peu près pareille ; et, appuyé *sur l'harmonie des deux pouvoirs*, Louis-Philippe entra bravement dans l'année 1832, qui lui apportait la guerre de la Vendée et l'insurrection de juin.

Chapitre LIV

Nous l'avons dit, l'affaire qui préoccupait Louis-Philippe à cette époque, c'était celle de la liste civile.

Déjà, du temps de M. Lafitte, il avait glissé sous les yeux de la commission une note tendant à faire porter cette liste civile à dix-huit millions ; mais la commission avait été tellement effrayée de ce chiffre, qu'il avait été convenu que, pour paralyser le mauvais effet produit par lui, le roi écrirait au banquier-ministre une lettre confidentielle dans laquelle il rejetterait cette exorbitante prétention sur le compte de courtisans empressés qui auraient outrepassé les désirs du roi.

La lettre *confidentielle* fut *confidentiellement* montrée à la commission, et le mauvais effet produit par la demande fut annihilé par cette communication.

Mais la loi de la pairie rendue, mais Lyon comprimé, mais Louis-Philippe bien et dûment déclaré roi de la bourgeoisie, regardé comme nécessaire au salut de l'État, à la tranquillité de la France, il n'hésita plus à demander les dix-huit millions qui lui étaient déjà échappés une première fois.

Louis-Philippe demandait trente-sept fois plus que n'avait demandé Bonaparte premier consul, après ses deux magnifiques campagnes d'Italie et sa campagne d'Égypte, et cent quarante-huit fois plus que ne touche le président des États-Unis.

Le temps était d'autant plus mal choisi que, le 1^{er} janvier 1832, le bureau de bienfaisance du douzième arrondissement publiait la circulaire suivante :

Vingt-quatre mille personnes inscrites sur les contrôles du douzième arrondissement de Paris manquent de pain et de vêtements. Beaucoup sollicitent quelques bottes de paille pour se coucher.

Voyons quels étaient certains besoins de la cour bourgeoise du

Palais-Royal, tandis que cinq ou six mille malheureux du douzième arrondissement sollicitaient seulement de la commisération publique *quelques bottes de paille pour se coucher*.

Le roi demandait quatre-vingt mille francs pour les remèdes nécessaires à sa santé.

Le roi demandait pour son service personnel trois millions sept cent soixante-treize mille cinq cents francs.

Le roi demandait un million deux cent mille francs pour chauffer les fourneaux souterrains de sa bouche.

C'était beaucoup de remèdes, on en conviendra, pour un roi dont la bonne santé était devenue proverbiale.

C'était un grand luxe personnel pour un roi qui n'avait plus ni grand écuyer, ni grand veneur, ni grand maître de cérémonies, ni pages, mais une petite cour moitié bourgeoise, moitié militaire.

Enfin, c'était beaucoup de bois et de charbon donné à un roi qui avait à lui, soit comme propriété personnelle, soit comme apanage, les plus belles forêts de l'État.

Il est vrai que l'on calcula que la vente de bois que faisait annuellement le roi, et qui suffirait à chauffer un dixième de la France, ne suffisait pas à chauffer les fourneaux souterrains du Palais-Royal.

On calcula bien autre chose.

On calcula que dix-huit millions de liste civile, c'était :

La cinquantième partie du budget de la France ;

Ce que produit la contribution des trois départements les plus peuplés de la France, le département de la Seine, de la Seine-Inférieure et du Nord ;

Ce que paient à l'état pour l'impôt foncier dix-huit autres départements ;

Quatre fois plus que n'en versent dans les coffres de l'État le Calaisis, le Boulonnais et l'Artois et leurs six cent quarante mille habitants pour les contributions de toute espèce d'une année ;

Trois fois plus que ne rapporte l'impôt sur le sel ;

Deux fois plus que le gain du ministère sur la loterie ;
La moitié de ce que produit le monopole et la vente du tabac ;
La moitié de ce qu'on alloue annuellement à l'entretien de nos ponts, de nos routes, de nos ports et de nos canaux, entretien qui donne du travail à plus de quinze mille personnes ;

Neuf fois plus que tout le budget de l'instruction publique, avec ses encouragements, ses subventions collégiales et ses bourses royales ;

Le double de la dépense du ministère des affaires étrangères, qui paie trente ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, cinquante secrétaires d'ambassade et de légation, cent cinquante consuls généraux, consuls, vice-consuls, drogmans et agents consulaires, quatre-vingt-dix chefs de division, chefs de bureau, sous-chefs, employés, commis, traducteurs, gens de service, etc. ;

La solde d'une armée de cinquante-cinq mille hommes, officiers de tous grades, sous-officiers, caporaux et soldats ;

Un tiers de plus que ne coûte le personnel de toute l'administration de la justice ;

Enfin, une somme suffisante pour donner du travail à soixante et un mille six cent quarante-trois ouvriers de la campagne.

Ce fut M. Cormenin qui, sous le nom de Simon le misanthrope, fit tous ces calculs, qui ne laissèrent pas que de faire réfléchir la bourgeoisie, si enthousiaste qu'elle fût de son roi.

Puis, comme si tous les malheurs devaient s'acharner à cette fatale liste civile de dix-huit millions, voilà M. de Montalivet, chargé de trouver de bonnes raisons pour la faire passer, qui s'avisa de dire en pleine Chambre :

— Si le luxe est banni du palais du roi, il le sera bientôt des maisons *des sujets*.

À ce mot, l'explosion fut prompte et immense.

— Les hommes qui font les rois ne sont pas les sujets des rois qu'ils font, s'écria M. Maréchal ; il n'y a plus de sujets en France.

— Il y a un roi cependant, répondit M. Dupin, qui, depuis

trente ans, met son esprit au service de toutes les réactions.

— Il n'y a plus de sujets, s'écrie M. Leclerc Lasalle.

— *À l'ordre ! à l'ordre !*

— Je ne comprends pas la valeur de l'interruption, s'écrie M. de Montalivet.

— Il n'y a plus que des citoyens en France, répète M. de Ludre.

— Si le luxe est banni des palais du roi, il le sera bientôt des maisons *de ses sujets*, reprend M. de Montalivet.

— C'est une insulte à la Chambre, s'écrie M. de Laboissière.

Puis, de tous côtés, les cris *à l'ordre* s'élèvent, et le président, impuissant à maintenir l'ordre en agitant sa sonnette, en se couvrant, est forcé de lever la séance.

Tout cela était plus grave qu'on n'aurait pu le croire au premier abord ; c'étaient des atteintes portées à cette renommée bourgeoise qui avait fait Louis-Philippe roi de France.

Le même jour, sous la présidence de M. Barrot, cent soixante-sept membres signèrent une protestation contre le mot : *sujet*.

La commission adopta les bases de la demande royale, en réduisant le chiffre à quatorze millions.

Jusque-là, la liste civile avait été payée sur le pied de dix-huit millions. Les sommes touchées furent acquises.

Un douaire fut attribué à la reine en cas de décès.

Une dotation annuelle d'un million fut accordée au duc d'Orléans.

Mais ce triomphe avait son côté humiliant ; les débats de la Chambre sur le mot *sujet*, les lettres de M. Cormenin, le blâme de M. Dupont (de l'Eure), le scandale de la prétention, les railleries des feuilles républicaines : tout cela avait grandement remplacé cette voix de l'esclave antique, qui criait derrière les empereurs triomphants :

— César ! souviens-toi que tu es mortel.

Puis l'avenir de 1832 apparaissait sombre et plein d'orages ; les héritiers du prince de Condé faisaient un procès, procès terrible,

dans lequel toutes les questions jugées par la justice et par la science étaient cruellement agitées à nouveau ; procès dans lequel le nom vénérable de la reine se trouvait accolé au nom plus qu'impopulaire de madame de Feuchères ; sans doute le procès fut gagné par madame de Feuchères et par la cour, mais quelle sombre joie que celle qui émane d'une pareille victoire.

Puis, à tout moment, des conspirations nouvelles.

La conspiration mystérieuse des Tours Notre-Dame : conspiration Considère.

La conspiration royaliste de la rue des Prouvaires : conspiration Poncelet.

Puis la *Tribune* donnant la preuve que si Louis-Philippe n'avait pas servi contre la France, ce n'est pas faute de bonne volonté ; reproduisant ses lettres à la junte espagnole, réimprimant sa proclamation de Tarragone.

Puis cette nouvelle édition de son journal de jeune homme, où il se félicitait des bons procédés envers lui de *M. Collot-d'Herbois*, où il avouait avoir écrit dans l'*Ami du peuple*, le journal de M. Marat.

Puis, tout à coup, une lettre de Carrel, qui aurait pu tout aussi bien être signée Thraséas, ou Cocceius Nerva, tant elle respirait son héroïsme antique.

C'était à propos des arrestations illégales pratiquées sur les journalistes :

Un tel régime, disait l'illustre publiciste, ne s'appellera pas de notre consentement la liberté de la presse ; une usurpation si monstrueuse ne prendra pas, nous serions coupables de le souffrir. Il faut que ce ministère sache qu'un seul homme de cœur, ayant la loi pour lui, peut jouer à chances égales sa vie, non-seulement contre celle de sept à huit ministres, mais contre tous les intérêts grands ou petits qui se seraient attachés imprudemment à la destinée d'un tel ministère. C'est peu que la vie d'un homme tué furtivement au coin de la rue, dans le désordre d'une émeute ; mais c'est beaucoup que la vie d'un homme d'honneur

qui serait massacré chez lui par les sbires de M. Périer, en résistant au nom de la loi ; son sang crierait vengeance ; que le ministère ose risquer cet enjeu, et peut-être il ne gagnera point la partie : le mandat de dépôt, sous le prétexte de flagrant délit, ne peut être décerné légalement contre les écrivains de la presse périodique ; et tout écrivain pénétré de sa dignité de citoyen opposera la loi à l'illégalité, et la force à la force ; c'est un devoir, adviennne que pourra.

ARMAND CARREL.

C'était là un de ces duels gigantesques qui plaisaient à l'héroïque imagination de l'illustre écrivain ; mais il toucha vainement de la pointe de la plume et de la pointe de l'épée le bouclier du ministère ; le ministère n'accepta point le défi.

Il est vrai qu'au milieu de tous ces événements, une nouvelle s'était répandue, qui avait préoccupé tous les esprits généreux.

Le commandant Gallois, par un coup de main admirablement hardi, venait de s'emparer d'Ancône, et le drapeau tricolore se mirait dans les eaux de l'Adriatique.

Mais peu à peu la nouvelle, réduite à ses proportions véritables, avait dépouillé de cette auréole d'audace, assez incompréhensible comparée à la marche timide qu'il suivait depuis deux ans ; le commandant Gallois, qui devait pour agir attendre la permission du saint père, avait agi sans permission ; le saint père, au lieu de nous savoir gré de l'intention, était furieux, et le cardinal Benetti s'était écrié :

— Non, depuis les Sarrasins, rien de pareil n'avait été tenté contre un pape.

D'ailleurs, cette lettre écrite par le commandant Gallois à son frère, le colonel Gallois, circulait dans le parti républicain et remettait le gouvernement à ce plan du juste milieu qu'il n'avait pas eu un instant l'intention de quitter.

Mon cher Auguste,

Tandis que tu me crois à Toulon, je t'écris d'Ancône où je viens de conduire, en quatorze jours, une division de deux frégates et d'un vais-

seau de quatre-vingt-dix canons, transportant le 66^e régiment de ligne. J'avais ordre d'attendre ici un délégué de M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Rome, mais cet envoyé ne s'étant pas présenté, j'ai jugé convenable de débarquer sans lui, ce qui s'est opéré la nuit en escaladant le rempart et en brisant une des portes de la marine. Il faisait beau à voir ton frère, à trois heures du matin, allant, avec une compagnie de grenadiers, prendre dans son lit le légat du pape, qui paraissait plus fâché d'être dérangé de son sommeil que de la prise de la ville, dont il ne se doutait pas ; le priant du reste d'excuser *la liberté grande*. Le désarmement des postes de la ville s'est fait sans résistance, et pas une amorce n'a été brûlée. La forteresse a été prise par capitulation. Le secret a été si bien gardé, que nous étions à cinq lieues d'Ancône, que personne ne savait encore où nous allions, pas même le colonel du 66^e, qui a prétendu plus tard que l'expédition était sous ses ordres, quoiqu'il m'écrivît : *au commandant des forces françaises*. Ce couplet d'amour-propre a manqué de nous faire couper la gorge, mais enfin le général Cubières, arrivé de Rome pour prendre le commandement supérieur, nous a un peu rapatriés.

Je n'ai point encore de nouvelles de France. J'ai écrit par estafette, par M. Bertin de Vaux fils, qui est auprès de M. Sébastiani, et je lui ai remis une dépêche télégraphique qu'il doit faire transmettre à Paris, par le télégraphe de Lyon. Je pense que le gouvernement me saura gré de lui avoir donné l'initiative, sans responsabilité, car il peut me désavouer, ou accepter l'opération et ses conséquences.

Les habitants de toute la Romagne nous aiment beaucoup et désirent que le gouvernement papal s'amende un peu ; il est temps que ces malheureux peuples respirent avec un peu de liberté, car jusqu'à ce jour, ils ont été opprimés sans relâche.

Je crois que tu dois être guéri de tes honorables blessures, mon cher ami, et que j'aurai au moins le bonheur de te savoir en France, si je n'ai pas celui de t'embrasser.

Ton frère qui t'aime,

GALLOIS,

Commandant la division navale à Ancône.

Tout l'honneur de l'expédition revient donc au capitaine Gallois et au colonel Combe, le même qui, un peu plus tard, devait trouver

une si belle mort sous les murailles de Constantine.

Chapitre LV

Pendant que les officiers accomplissaient ces belles missions, où la mort paraît si douce parce qu'elle est de tous les prestiges de la victoire, Casimir Périer maigrissait, l'âme ensanglantée, au lit de torture du pouvoir.

Ô Dante Alighieri, grand inventeur de supplices, y a-t-il quelque chose de pire, dans ton poème sublime, à cette page que nous empruntons à l'ouvrage de Louis Blanc :

Quoi qu'il en soit, le redoublement d'attaques auquel l'exposaient même les mesures dont il espérait le mieux, avaient jeté Casimir Périer dans un état d'exaspération qui le rendait pour tous les siens un objet de compassion ou de terreur ; tantôt abattu et se traînant à peine, tantôt exalté jusqu'au délire, il semblait n'avoir plus de vie que pour la haine ; rien n'avait pu apaiser la soif de despotisme qui était en lui, ni l'humilité de ses collègues, qu'il faisait mouvoir d'un signe, ni son empire sur la Chambre, dont sa voix calmait et soulevait tour à tour les passions, ni l'insolence des courtisans, par lui seul enchaînée, ni les regards du roi lui-même, forcé de subir en silence l'injure de son dévouement. Ainsi martyr de son orgueil, il lui arriva souvent de donner à ceux qui l'approchaient des spectacles singuliers et terribles. Une nuit, mandé par lui secrètement, M. le docteur de Laberge accourt au ministère de l'intérieur. Casimir Périer était au lit, des bougies brûlaient dans l'appartement du ministre, et éclairaient son visage profondément altéré. « Lisez, dit-il à M. de Laberge, en lui tendant un cahier : voici ma réponse aux attaques dirigées hier contre moi par M. Laffitte. Lisez et donnez-moi votre avis. » M. de Laberge trouva le discours empreint d'une animosité blâmable, s'en expliqua franchement, et fut prié par le ministre d'adoucir ce que pouvaient avoir de trop acerbe des expressions échappées à la colère. Tout à coup la porte s'ouvre, un officier de dragons paraît, apportant une lettre du roi ; Casimir Périer saisit la lettre, la lit rapidement, la froisse, la roule entre ses mains, et, la jetant loin de lui avec violence : « Il n'y a pas de réponse, crie-t-il à l'officier, qui se retire interdit.— On croit le président

du conseil fou, dit M. de Laberge, voici un homme qui pourra le certifier. » Casimir Périer ne s'offense point de la rudesse de ces paroles, et se tournant vers M. de Laberge, dont il honorait le patriotisme et la franchise : « Si vous savez ce que contient cette lettre, ramassez-la et lisez. – Dieu m'en garde, répondit le docteur, qui connaissait l'esprit soupçonneux du ministre. Dans l'état d'irritation où vous êtes, vous pourriez confier ce secret à d'autres et m'en imputer ensuite la violation. » Alors Casimir Périer parla des chagrins amers et mystérieux dont sa vie politique était semée. « La Chambre ignore, dit-il, à qui j'ai affaire ! » Et après quelques instants de silence : « Que n'ai-je des épaulettes ! – Eh ! qu'avez-vous besoin d'épaulettes, s'écria M. de Laberge. » À ces mots, Casimir Périer se dresse sur son séant, la lèvre pâle, l'œil enflammé, repousse vivement la couverture de son lit, et montrant ses jambes amaigries, dont ses doigts déchiraient la peau : « Eh ! ne voyez-vous pas que je ne suis plus qu'un cadavre ! »

Vous rappelez-vous Mazarin montrant ses jambes de squelette à Anne d'Autriche et mourant d'épuisement un an après les conférences d'Espagne ?

Et à quelle époque cela se passait-il ? avant qu'on n'eût la nouvelle des troubles de Nîmes, d'Alais, de Clermont, de Carcassonne, de Grenoble ; de Grenoble où se révélait M. Maurice Duval, dont l'arrestation de la duchesse de Berry devait compléter l'impopularité.

On sait ce qui se passa à Grenoble : pour une plaisanterie de carnaval, pour un charivari de préfecture, vingt-cinq ou trente personnes furent blessées.

Trois ou quatre jours de trouble se terminèrent par la sortie du 35^e de ligne, rendu responsable par la ville d'avoir exécuté les ordres du préfet.

C'était une défaite pour Casimir Périer, et Casimir Périer n'admettait pas les défaites.

M. le lieutenant général Saint-Clair, qui avait autorisé, reculant devant l'effusion du sang, la remise des postes à la garde nationale ; M. le lieutenant général Saint-Clair fut destitué.

M. Lespinasse, commandant de la place, fut mis en disponibilité.
Le colonel d'artillerie Chautron fut remplacé.

Enfin, le lieutenant général Hulot, l'homme de confiance du roi à Cherbourg, celui qui avait été chargé de soulever la Normandie et de veiller à ce que le roi Charles X quittât sans retour la terre de France ; le général Hulot, pour avoir donné l'ordre au 35^e de ligne de quitter Grenoble, fut envoyé à Metz, changement qui équivalait à une disgrâce.

Tout au contraire, M. Maurice Duval fut directement félicité par Louis-Philippe, et le maréchal Soult, dans un ordre du jour adressé à l'armée, remercia le 35^e au nom du roi et de la France.

Que l'on s'étonne, après cela, de cette fureur du 35^e, dans la rue Transnonain ; ce sont de pareils ordres du jour qui font les massacres, et non les baïonnettes.

Le bruit fut grand à la Chambre ; Casimir Périer prétendit que les troubles avaient été accrus par un rassemblement figurant l'assassinat du roi.

Que les groupes avaient crié *À bas le gouvernement*, et *Vive la République !*

Puis M. Dupin aîné, appuyant le ministre, prétendit de son côté que les soldats avaient été insultés, attaqués et n'avaient fait usage de leurs armes qu'à la dernière extrémité et au moment où elles allaient leur être arrachées.

Tout au contraire, Garnier-Pagès, mieux renseigné, prétendit que les soldats avaient marché à la baïonnette sur les citoyens sans faire les sommations préalables, et que, par conséquent, les citoyens avaient été égorgés.

On ignorait de quel côté était la vérité : les plus ardents hésitaient à accuser de mensonge un premier ministre et le président de la Chambre ; lorsque fut publié un rapport de l'administration municipale de Grenoble, constatant :

Que la mascarade du 11 ne figurait en rien l'assassinat du roi.
Que nulle part le cri de *Vive la République !* et *À bas le gouverne-*

ment ! n'avait été prononcé.

Que le préfet, M. Maurice Duval, avait donné l'ordre de cerner le rassemblement.

Qu'aucune sommation légale n'avait été faite.

Qu'un seul militaire du 35^e était entré à l'hôpital, le 16, pour inflammation, suite d'un coup de pied qu'il avait reçu.

Que le lieu du rassemblement n'offrait pas de pierres que l'on pût jeter aux soldats.

Que, sur les blessures reçues par les citoyens, quatorze avaient été reçues par derrière.

Enfin, que les événements du 13 avaient été le résultat inévitable de l'exaspération des esprits, causée par une flagrante violation des lois.

Ce qui n'empêcha point le 35^e de rentrer dans Grenoble, tambours battants, musique en tête, canons au centre et mèche allumée.

Au milieu de ces préoccupations, une nouvelle bien autrement terrible fit bondir la capitale.

Le choléra, le fils du Gange, après s'être étendu à l'orient jusqu'à Pékin, au sud jusqu'à Timor, au nord jusqu'aux frontières de la Sibérie ; après avoir envahi Moscou et Saint-Pétersbourg, après être entré en Pologne à la suite des Russes, après avoir décimé la Bohême et la Hongrie, après avoir séjourné à Londres, le choléra venait de s'abattre sur Paris et avait frappé, rue Mazarine, sa première victime.

La date est précise et terrible : ce fut le 26 mars 1832 que le premier cri d'agonie fut poussé au milieu des joies du carnaval.

Cette fois, le mal fut équitable ; il monta rapidement du pauvre au riche, et cependant, lorsqu'on dressa la statistique mortuaire, les quartiers des Tuileries, de la place Vendôme et de la Chaussée-d'Antin comptèrent huit morts par mille vivants, tandis que sur mille vivants, les quartiers de l'Hôtel-de-Ville et de la Cité comptèrent cinquante morts.

Tout le monde a souvenir de cette époque de deuil, où les maisons fermées, les rues désertes, sillonnées seulement le jour par les

convois des riches, la nuit par les convois des pauvres, présentant l'image, non pas d'une capitale vivante, mais d'une sombre nécropole, dont les messageries à elles seules, emportaient plus de sept cents personnes par jour.

Puis, comme si ce n'était point assez d'une cause de deuil, l'émeute vint se joindre au fléau. Un jour, le bruit se répandit dans le peuple – il y a certaines heures de désespoir où le peuple est accessible à tous les bruits –, le bruit se répandit dans le peuple que le choléra n'existait point ; que c'était une fiction des journaux, mais qu'un vaste complot avait été organisé par des scélérats qui empoisonnaient les fontaines.

À toutes les époques où cette grande calamité venue d'Orient, et qu'on désigne sous le nom de peste, frappa la France, le peuple, qui ne saurait croire à une contagion impalpable, à un fléau invisible, le peuple accueillit et répéta cette horrible fable de l'empoisonnement des fontaines.

Et peut-être, cependant, un pareil bruit allait-il tomber et disparaître de lui-même, lorsque M. Gisquet, l'homme de M. Casimir Périer, publia une circulaire, dans laquelle on lisait ces mots :

Je suis informé que pour accréditer d'atroces suppositions, des misérables ont formé le projet de parcourir les cabarets, et les étaux des bouchers, avec des fioles et des paquets de poison, pour en jeter dans les fontaines et les brocs ou sur la viande, soit même pour en faire le simulacre, et se faire arrêter en flagrant délit par des complices, qui, après les avoir signalés comme attachés à la police, favoriseraient leur évasion, et mettraient tout en œuvre pour démontrer la réalité de l'odieuse accusation portée contre l'autorité.

Ainsi, c'était l'opposition que l'on chargeait gratuitement de ce crime sans nom.

Quand les gouvernements actuels mettent au nombre de leurs ressources de pareils moyens, ils sont dans la situation de ces malades qui, abandonnés par les médecins, en appellent aux empiriques et aux charlatans.

L'imprudence du préfet de police porta ses fruits.

Un jeune homme fut égorgé sans motif près du passage du Caire, et seulement parce qu'une voix cria à l'empoisonneur.

Un autre fut tué à coups de couteaux, rue du Ponceau, pour s'être arrêté à la porte d'un marchand de vin, en demandant l'heure.

Un autre encore fut mis en lambeaux sur un motif tout aussi frivole, dans le faubourg Saint-Germain ; celui-là, disait-on, avait regardé dans un puits.

Enfin, un juif périt aux halles, pour avoir ri en marchandant du poisson.

Un malheureux, accusé du même crime, avait été soustrait à la colère du peuple et conduit au corps de garde de l'Hôtel-de-Ville, lorsqu'il en fut arraché à l'instigation de quelques femmes, mis en morceaux comme aux temps des Foulon et des Berthier ; seulement, en 89, le peuple mangeait lui-même les lambeaux de chairs des cadavres ; en 1832, un charbonnier fit manger les restes de celui-là à son chien.

Et cependant c'est le même peuple qui, dans les révolutions, pose des sentinelles aux portes de la Banque et du Trésor, et fusille ceux qui sont pris emportant un flambeau de vermeil ou un couvert d'argent.

Sublime ou hideux, selon que l'inspiration lui vient bonne ou mauvaise.

Pendant le seul mois d'avril, douze mille sept cents personnes succombèrent.

La durée totale de l'épidémie fut de cent quatre-vingt-neuf jours.

Le chiffre des morts connus administrativement fut de dix-huit mille quatre cent deux.

C'est à peu près les deux tiers du chiffre réel.

Le choléra-morbus, sans atteindre Casimir Périer, lui avait porté cependant un coup terrible ; Casimir Périer avait accompagné le roi dans sa visite aux hôpitaux, et la vue des mourants et des morts

avait produit une impression terrible sur le ministre moribond.

Une scène avec l'ambassadeur de Russie, M. Pozzo di Borgo, acheva de le tuer.

— L'empereur mon maître *ne veut pas*, avait dit celui-ci dans une discussion avec le ministre.

— *Ne veut pas*, s'était écrié Casimir Périer ; dites à votre maître que la France n'a pas d'ordres à recevoir, et que, Casimir Périer vivant, elle ne prendra conseil pour agir que d'elle-même et de son honneur.

Un des amis de Casimir Périer, M. Milleret, entra justement chez le ministre au moment où M. Pozzo di Borgo en sortait très-agité. Il trouva le ministre livide et écumant.

Effrayé, il s'arrêta, regardant Casimir Périer avec inquiétude.

— Oh ! oui, regardez-moi ! regardez-moi ! lui dit celui-ci, je suis perdu, ils m'ont tué.

En effet, le 16 mai 1832, Casimir Périer était mort.

— Casimir Périer est mort, répéta le roi lorsqu'on lui annonça cette nouvelle : est-ce un bien, est-ce un mal ? l'avenir nous l'apprendra.

La surveillance était mort Cuvier, né la même année que Napoléon, et qui laissait dans les sciences un nom aussi impérissable que Napoléon dans la guerre.

Chapitre LVI

L'héritage de Casimir Périer était lourd à porter. Il se composait de deux guerres civiles.

De la guerre civile royaliste ; de la guerre civile républicaine.

Commençons par la première : voyons-la quitter l'Angleterre, traverser l'Allemagne, franchir la Suisse, faire halte aux bords de la Méditerranée, débarquer à Marseille, tracer un sillon à travers le midi, et venir gronder et s'éteindre dans l'ouest.

À Saint-Cloud, la duchesse de Berry avait proposé au roi Charles X de prendre le duc de Bordeaux dans ses bras, et, précédé du premier général qui consentirait à lui servir de guide, de gagner la capitale et de remettre son fils aux bras des Parisiens.

Le roi avait refusé.

Dix-huit ans plus tard, dans des circonstances pareilles, la duchesse d'Orléans devait faire à Louis-Philippe pareille proposition, et Louis-Philippe devait refuser, comme avait refusé Charles X.

Arrivé en Angleterre, Charles X fit une halte à Lucworth, et là, il avait signé et rédigé un acte qui ratifiait les abdications de Rambouillet.

Ce fut là, et à la lecture de cet acte, que la duchesse de Berry fit part au roi de ses projets sur la Vendée.

Charles X secoua la tête : le malheur l'avait rendu incrédule. Cependant il ne crut pas devoir repousser cette dernière voie ouverte à la fortune de son petit-fils. Il nomma la duchesse de Berry régente.

La duchesse de Berry s'embarqua dès qu'elle eut reçu ses pouvoirs, traversa la Hollande, remonta le Rhin jusqu'à Mayence, gagna Gênes, où le roi Charles-Albert lui prêta un million ; passa du Piémont dans les États du duc de Modène, où le prince régnant qui, on se le rappelle, avait refusé de reconnaître Louis-Philippe,

lui offrit pour résidence son palais de Massa.

Ce fut à Massa que se prépara l'expédition de Vendée.

Trois opinions partageaient le parti légitimiste.

MM. de Chateaubriand et Bellune, chefs de la première, croyaient qu'il n'y avait rien à faire que par les voies parlementaires et légales.

Le roi Charles X et M. de Blacas étaient à la tête de la seconde : elle attendait tout de l'intervention des puissances.

La troisième, qui avait pour organes MM. de Bourmont, le comte de Kergorlay, le duc d'Escars et le vicomte de Saint-Priest, adoptait, si aventureux qu'ils fussent, tous les projets de la duchesse de Berry.

On avait résolu, au reste, de tout tenter avec des Français et par des Français.

Cependant, comme on le comprend bien, la police de France n'avait pas perdu de vue Marie-Caroline : les yeux fixés sur la petite cour de Massa, Louis-Philippe donnait les ordres les plus précis.

Ces ordres étaient d'entretenir une croisière dans la Méditerranée pour surveiller les tentatives de la duchesse de Berry. Si quelque bâtiment paraissait suspect, ordre était donné de courir sus, et si l'on s'emparait de la duchesse, on devait la conduire en Corse, où l'on attendrait les instructions du gouvernement.

Vers le commencement de l'année 1832, la duchesse de Berry recevait une lettre de M. de Metternich. Le prince lui annonçait que sa présence à Massa était dangereuse, que le gouvernement français avait l'œil sur elle, et qu'elle eût à appliquer à ses projets la prudence la plus complète.

Après avoir rédigé une proclamation à l'armée, une ordonnance pour l'organisation d'un gouvernement provisoire, une autre ordonnance sur les vins et sur les sels, la duchesse de Berry décida que le départ aurait lieu le 24 avril.

Le 22, le duc de Modène fut prévenu de ce départ.

On devait quitter Massa sous prétexte de faire un voyage à Florence ; d'avance, au reste, les personnes qui devaient s'embarquer avec Marie-Caroline s'étaient rendues à Livourne.

Madame quitta le château de Massa le 24, à l'*Ave Maria* ; elle était dans une voiture attelée de quatre chevaux avec madame de Podenas, mademoiselle Le Berchu et M. de Brissac.

Arrivé à quelque distance de la porte de Massa, le postillon reçut l'ordre d'arrêter. C'était un endroit où l'ombre projetée par la muraille faisait l'obscurité plus épaisse encore ; le postillon profita de cette halte pour assurer les traits de ses chevaux. Pendant ce temps, un valet de pied ouvrit la portière, et la duchesse de Berry, M. de Brissac et mademoiselle Le Berchu descendirent. Une femme de chambre de madame de Podenas les remplaça près de sa maîtresse, restée dans la calèche ; le postillon ne s'aperçut pas de la substitution, remonta sur ses chevaux et continua sa route, tandis que la princesse gagnait en toute hâte le lieu fixé pour l'embarquement.

Une chaloupe reçut la princesse ; on devait gagner le large ; à une lieue en mer, on trouverait le *Carlo-Alberto*.

Tout se passa comme il avait été convenu, et, vers onze heures du soir, on vit briller une lumière qui allait grossissant.

C'était la lanterne du *Carlo-Alberto*.

À minuit, la duchesse de Berry, mademoiselle Le Berchu, le maréchal Bourmont, son fils Adolphe Bourmont, MM. de Saint-Priest, de Mesnard et de Brissac, montèrent à bord du petit bâtiment à vapeur, où ils trouvèrent MM. de Kergorlay père et fils, M. Charles de Bourmont, MM. Ledhuy, Sabbatier et Sala.

Ce fut le 28, à minuit, que l'on eut connaissance du phare de Planier, où était le rendez-vous. La mer était houleuse, mais la duchesse ne résolut pas moins de débarquer, inquiète qu'elle était d'un bâtiment croiseur qui surveillait la côte de Carry. On fit le signal convenu, qui était de hisser deux lanternes ; un quart d'heure après, une barque conduite par M. Spitalier recevait la duchesse

de Berry après avoir échangé avec le *Carlo-Alberto* le mot d'ordre convenu.

À une autre époque, et sous la dictée de l'homme qui dénoua ce drame, et qui était un ancien aide-de-camp de mon père, j'ai raconté dans tous ses détails, et sous le titre de : *La Vendée et Madame*, cette aventureuse odyssée. J'ai dit comment la duchesse de Berry, après avoir échoué dans sa tentative sur Marseille, avait demandé l'hospitalité à un républicain qui la lui avait accordée ; puis, de châteaux en châteaux, s'arrêtant le jour, voyageant la nuit, avait traversé le Midi et gagné l'Ouest. J'ai dit comment, arrivée sans accident au château de Pianac, près de Saintes, elle y avait fixé la prise d'armes au 24 mai. J'ai dit comment, déguisée en paysan et sous le nom de Petit-Pierre, elle alla chercher un asile dans la métairie des Meslier. J'ai dit comment M. Berryer l'alla trouver dans cette métairie et fatigua inutilement son éloquence à supplier la princesse de quitter la Vendée. J'ai raconté les combats qui furent la suite de cette résolution, le combat de Pénissières, où quarante-cinq Vendéens se défendirent si vaillamment contre un bataillon qu'il fallut l'incendie pour les chasser de leur forteresse improvisée. J'ai raconté l'assassinat de Cathelineau, l'exécution de Barcher, la mort de Bonnechose, mon pauvre camarade des bains de Trouville ; j'ai suivi la duchesse fuyant d'asile en asile, enfin entrant à Nantes, vêtue en paysanne et accompagnée de mademoiselle de Kersabiec.

C'était dans la nuit du 9 au 10 juin, et comme arrivaient à Nantes les détails du convoi du général Lamarque et de la sanglante collision à laquelle il avait donné naissance.

Revenons à ce convoi où, délégué par la famille, j'étais chargé de faire prendre à l'artillerie de la garde nationale la place qui lui était assignée dans le programme de la funèbre cérémonie.

Le général Lamarque était mort : on aurait pu dire que, dans ce grand duel de l'opposition et du gouvernement, Casimir Périer et lui avaient fait coup fourré.

Les deux implacables adversaires étaient morts à seize jours d'intervalle l'un de l'autre.

Dans les jours de révolution, tout sert de prétexte, non-seulement à la haine, mais à l'orgueil des partis ; la cour avait eu son jour de triomphe au convoi de Casimir Périer, l'opposition allait avoir le sien au convoi du général Lamarque.

Ce noble soldat était mort, au reste, comme il avait vécu, l'épée à la main, le mot de patrie à la bouche : cette épée qu'il avait serrée sur nos lèvres en mourant, c'était celle que lui avaient donné les officiers des Cents-Jours. Aussi trois partis se réunissaient-ils autour du cercueil illustre : les libéraux, les bonapartistes et les républicains.

Pendant l'année qui venait de s'écouler, le parti républicain avait fait d'énormes progrès ; personne n'avait semé la parole, et cependant le fruit avait poussé tout seul. L'artillerie particulièrement, si divisée à l'époque du procès des ministres, était, au 5 juin 1832, presque entièrement républicaine.

Au reste, le parti avait fait peu de progrès dans la bourgeoisie et dans le peuple. La bourgeoisie, dans la République, ne voyait qu'un bonnet rouge au bout d'une pique et la guillotine sur la place Louis XV.

Le peuple n'y voyait rien encore, et le mot était pour lui à peu près vide de sens.

C'était donc parmi les intelligences qu'était la véritable force du parti auquel se ralliaient, en outre, quelques officiers et sous-officiers de l'armée, entraînés instinctivement par les traditions du carbonarisme de 1821..

Pour beaucoup, les quatre sergents de La Rochelle étaient non-seulement des martyrs, mais encore des apôtres.

Aussi les sociétés républicaines s'étaient-elles multipliées ; la société des Amis du peuple, société-mère qui existait seule à l'époque du procès des ministres, avait vu naître près d'elle la société des Droits de l'Homme, la société Gauloise et le Comité organisa-

teur des municipalités.

Il est vrai que toutes ces sociétés, manquant d'un chef puissant et mal reliées entre elles, toutes puissantes pour l'initiative, étaient bien faibles pour la direction.

Tout au contraire, le gouvernement, prévenu du danger qui le menaçait par les explosions quotidiennes que faisait l'esprit public, avait d'avance son plan bien arrêté, et pour ne pas être pris au dépourvu comme Charles X, tenait toujours sous sa main, tant dans Paris que dans les environs, quarante à cinquante mille hommes.

Dès le 4, quoique aucune mesure n'ait été prise par le parti républicain, quoique aucun plan n'ait été arrêté, on devinait à ces ardents atomes qui passent dans l'air, précédant les orages politiques comme ils précèdent les orages du ciel, que la journée du lendemain aurait sa date parmi les jours terribles.

Le soir, on se rassembla, on chercha à prendre l'ordre quelque part, à adopter une direction quelconque ; mais Carrel, le plus grand sceptique que j'aie connu en fait de coups de main révolutionnaires, prêchait le calme et la prudence ; mais Bastide, mais Guinard, mais Cavaignac, n'osaient rien prendre sur eux, de peur d'entraîner tout le parti dans une tentative inconsidérée. Rien ne fut décidé, si ce n'est qu'on ne commencerait point l'attaque, mais qu'on se tiendrait prêt à la défense.

Le rendez-vous était sur la place Louis XV.

Lorsqu'on arriva à la place Louis XV, on la trouva gardée par quatre escadrons de carabiniers.

On s'achemina vers la maison mortuaire, située rue Saint-Honoré. La rue était encombrée ; des étages supérieurs des maisons, on voyait d'un côté la foule s'étendre, épaisse, jusqu'au Palais-Royal ; de l'autre, s'amonceler toujours croissante, rue Royale, faubourg Saint-Honoré et place de la Madeleine.

Cette foule se composait d'étudiants, d'hommes du peuple, d'anciens soldats, de députés, de corporations des différents métiers de

Paris et de réfugiés.

On cherchait inutilement les élèves de l'École polytechnique, ils avaient été consignés par le général Tholozé.

Toute cette foule était frissonnante de passions, pleine de troubles subits, de rumeurs confuses ; on eût dit que le corps social éprouvait ce tremblement qui secoue les membres du fiévreux un instant avant que son accès le prenne.

Des hommes, arrivant de tous les quartiers de Paris, disaient les précautions prises par le gouvernement sur tous les points. Il y avait un escadron de dragons à la Halle-aux-Vins ; un bataillon du 3^e léger à la place de Grève ; le 12^e tout entier stationnait, attendant le convoi, sur la place de la Bastille ; la cour du Louvre était pleine de soldats. Tout le quartier qui s'étend de la préfecture de police au Panthéon était livré aux municipaux, dont un fort détachement protégeait le Jardin-des-Plantes ; enfin, dans la caserne des Célestins, tout le 6^e régiment de dragons se tenait prêt à monter à cheval.

Sur toute la ligne des boulevards où devait passer le convoi, étaient échelonnés des sergents de ville.

Au moment où le char mortuaire arriva devant la porte du général, on détela les chevaux ; des jeunes gens s'y attelèrent, tandis que d'autres, se substituant aux employés des pompes funèbres, chargeaient le cadavre sur le corbillard.

Ce n'est qu'en arrivant sur le boulevard qu'un peu d'ordre put s'établir dans le cortège.

Les quatre cordons étaient portés par le général La Fayette, le maréchal Clausel, MM. Laffitte et Mauguin.

Le char était pavoisé de drapeaux tricolores et couvert de couronnes d'immortelles.

Immédiatement derrière le char, venaient les membres des deux Chambres.

Puis les gardes nationaux, armés de leurs sabres seulement.

Puis les artilleurs avec leurs mousquetons, mais sans cartou-

ches ; seuls, les gardes du drapeau en avaient.

Puis les réfugiés de toutes les nations avec leurs drapeaux.

Puis la société de l'Union de Juillet avec une bannière en deuil ornée de crêpes et d'immortelles.

Puis les Écoles de droit, de médecine, de pharmacie, de commerce, d'Alfort, chacune ayant son drapeau avec cette légende : *Au général Lamarque.*

Tout cela se déploya sur le boulevard, sans confusion, en bon ordre, mais sombre comme une armée qui marche au combat.

Le temps était incertain, presque pluvieux ; l'atmosphère était sillonnée par ces courants d'air chaud qu'on dirait des éclairs invisibles et qui disent aux organisations nerveuses : Voilà l'orage !

Ce fut à la hauteur de la rue de la Paix seulement que le convoi du général éprouva son premier trouble. Les jeunes gens qui marchaient devant le corbillard crièrent à ceux qui le traînaient :

— À la place Vendôme !

Cette déviation n'était pas prévue ; elle jeta dans tout cet immense serpent qui emplissait le boulevard de ses anneaux et dont la queue touchait encore à la rue Saint-Honoré une agitation et une inquiétude bientôt calmées, lorsque l'on sut la cause qui faisait prendre au corbillard la rue de la Paix.

On voulait faire faire au vieux soldat le tour de cette colonne à laquelle, pour sa part, il avait apporté sans doute quelque canon ennemi.

Mais, à la vue de cette foule qui s'approchait en désordre, le poste de l'État-Major crut à une agression ; trop faible pour résister, il rentra vivement et ferma les portes de l'hôtel.

De leur côté, ceux qui conduisaient le convoi virent dans cette retraite, non pas sa véritable cause, mais un moyen de ne pas rendre les honneurs funèbres à l'illustre mort.

À l'instant, la foule s'amassa devant la porte, criant avec menace :

— Les honneurs au cercueil ! les honneurs militaires ! les

honneurs au général Lamarque !

Les soldats sortirent et présentèrent les armes ; la foule se calma.

Le corbillard, traîné par les jeunes gens, fit le tour de la colonne et vint reprendre sa place à la tête du cortège.

On avait obtenu ce que l'on voulait de l'autorité militaire, et cette concession avait produit son effet, c'est-à-dire qu'elle avait exalté les esprits.

Le convoi reprit donc sa marche avec cet air victorieux d'une foule qui croit à des obstacles et qui vient de vaincre le premier obstacle qui lui était opposé.

Au cercle de la rue de Grammont, on entendit tout à coup un grand bruit et de menaçantes clameurs ; ce bruit et ces clameurs étaient causés par l'apparition du duc de Fitz-James, qui regardait passer le convoi le chapeau sur la tête.

C'était une étrange provocation de la part d'un homme aussi intelligent que le duc ; n'y eût-il que cette religion du cercueil qui survit à toutes les autres, parce qu'elle a source dans l'égoïsme humain, il eût du regarder passer le cercueil tête nue.

L'explosion fut telle que le duc de Fitz-James dut se retirer.

Cette retraite de l'ex-pair fut accompagnée des cris de : *Vive la République !* poussés dans les rangs de l'artillerie et sous les bannières des corps de métiers.

Vers la porte Saint-Denis, un sergent de ville qui avait voulu faire une arrestation et qui, blessé au visage, était poursuivi par cinq ou six hommes armés d'épées et de pistolets se précipita dans les rangs de l'artillerie.

L'artillerie le prit sous sa garde et lui sauva la vie.

Un peu plus loin, un autre sergent de ville vint jusque dans les rangs du convoi et porta la main sur un homme qui venait de crier : *Vive la République !*

Aussitôt un vieil officier, voisin de cet homme, prend sa défense, met l'épée à la main ; le sergent de ville en fait autant, et un duel

ayant cent mille témoins commence.

En rompant, le sergent de ville rencontra le trottoir et trébucha.

On se précipita vers le vieil officier qui avait l'épée levée sur son adversaire ; on le ramena à son rang, et, pendant ce temps, le sergent de ville s'évada.

C'étaient là les différents prologues du drame terrible qui se préparait.

J'ai vu beaucoup d'esprits intelligents qui, en ce moment, ne donnaient pas vingt-quatre heures d'existence au trône de Juillet.

Un jeune homme, qui comprenait cela sans doute, s'écria du milieu d'un groupe d'étudiants :

— Mais enfin, où nous mène-t-on ?

— Pardieu, répondit le décoré de Juillet qui conduisait le groupe : à la République !

Puis, un peu plus bas :

— Mon cher ami, dit-il, vous êtes invité à souper ce soir aux Tuileries.

Le pauvre garçon eût pu dire comme Épaminondas : chez Pluton. Il ne se fut pas trompé.

Chapitre LVII

L'idée du combat, à partir de ce moment, était présente ; des hommes qui passaient à portée de leurs demeures quittaient tout à coup leurs rangs, puis, dix minutes après, venaient les reprendre avec quelque pistolet dont la crosse sortait menaçante de leur gousset, quelque épée dont la poignée bouclait leur poitrine.

À partir du boulevard du Temple, il fut évident qu'on marchait à une bataille.

On arriva ainsi à la place de la Bastille ; elle était hérissée de baïonnettes ; le 12^e léger y stationnait.

Mais, au moment où l'artillerie passa, un officier quitta les rangs, sans doute sous prétexte de serrer la main à un ami, puis tout bas :

— Citoyens, dit-il, je suis républicain, vous pouvez compter sur nous.

Et, sur la promesse d'un homme isolé, la nouvelle se répandit dans la foule qu'on venait d'acquérir la certitude que, non-seulement l'armée ne tirerait pas, mais encore passerait avec le peuple.

Un instant après, une grande rumeur s'élève du côté de la rue Saint-Antoine, et soixante élèves de l'École polytechnique, la moitié ayant perdu ses chapeaux, quelques-uns tenant l'épée nue à la main, viennent se mêler aux rangs des réfugiés et échangent des poignées de mains avec les artilleurs.

Ils avaient forcé la consigne, et, brûlés par une course longue et rapide, ils accouraient, prêts à l'insurrection.

En les apercevant, la musique qui tenait la tête du cortège se mit à jouer d'elle-même la *Marseillaise*.

Il faut avoir entendu cette musique incendiaire pour comprendre quel frisson courut par les veines des assistants.

On prit le chemin du boulevard Bourdon ; le convoi, un instant stationnaire à la Bastille, se remettait en marche.

La tête de colonne fit halte au pont d'Austerlitz.

Là devaient, sur une estrade, être prononcés les discours d'adieu.

Les premiers discours prononcés le furent par le général La Fayette, le maréchal Clausel, M. Mauguin et les généraux réfugiés Saldanha et Serrognani.

Rien, dans ces discours faits d'avance, ne répondait à l'exaltation du moment ; aussi furent-ils écoutés dans un sombre silence.

Ce n'étaient point de pareils discours qu'il fallait à cette foule fiévreuse et irritée.

Mais, après ces premiers orateurs, d'autres s'emparèrent de l'estrade : ceux-là, ce n'étaient plus des orateurs de tribune à la froide rhétorique, c'étaient des tribuns de carrefour à l'ardente inspiration ramassant toutes les questions nationales foulées aux pieds depuis deux ans et les exposant, meurtris comme des cadavres de suppliciés, aux yeux de la foule. Ceux-là, c'était l'exaltation vivante, c'était l'insurrection, c'était la menace.

Ceux-là, on les applaudissait frénétiquement.

Tout à coup, au milieu de ces cris, de ces clameurs, de ces armes patentes agitées en l'air, de ces armes cachées jusque-là et sortant des poitrines, une apparition terrible, une espèce de cavalier de l'Apocalypse apparut, vêtu de noir ; il était monté sur un cheval noir qui, au milieu de la masse, se mouvait avec peine. À la main, il tenait un drapeau rouge dont les plis l'enveloppaient ; ce drapeau était surmonté d'un bonnet phrygien.

Dix mille hommes marchant au pas de charge sur les républicains les eussent moins épouvantés que cet homme : cet homme, c'était le spectre de la première République ; c'était 93 évoqué tout sanglant de la place de la Révolution ; c'était le 10 août ; c'étaient les 2 et 3 septembre ; c'était le 21 janvier.

Ils comprirent qu'à la vue du spectre, la bourgeoisie allait faire un pas en arrière, et qu'eux demeureraient isolés, ne s'appuyant plus sur personne que sur leur conviction.

Mais comme leur conviction était grande, ils n'hésitèrent pas.

Alors commença cette lutte terrible qui, en une heure, couvrit la moitié de Paris de feu et de fumée.

Les détails de ces terribles combats des 5 et 6 juin resteront comme une de ces pages sanglantes écrites par la main des guerres civiles. Jamais l'héroïsme ne fut poussé aussi loin : pendant trente heures, soixante hommes tinrent contre toute une armée, et quand la flamme se fut éteinte, quand le canon eut cessé de gronder, on trouva vingt ou vingt-cinq morts et vingt-deux prisonniers ; le reste des combattants, huit ou dix peut-être, s'étaient ouverts un passage à la baïonnette et avaient disparu.

Pendant que les républicains consacraient de leur sang, rue Saint-Merry, la religion nouvelle dont ils se faisaient à la fois apôtres et martyrs, les députés de l'opposition délibéraient chez M. Laffitte.

Ce serait un compte-rendu curieux que celui de cette délibération flottant entre le désir de reprendre le pouvoir et la crainte de se compromettre. Enfin, comme toujours, on laissa fuir le moment. Le moment passé, on sentit qu'il était trop tard, et l'on résolut de faire près de Louis-Philippe, au 6 juin, la même démarche qu'on avait faite près de Charles X au 28 juillet.

MM. Arago, Odilon Barrot et Laffitte furent nommés à cette ambassade.

Le roi venait de rentrer aux Tuileries.

Ce fut vers cinq heures et demie du soir que le roi apprit à Saint-Cloud ce qui se passait à Paris. Son premier mouvement fut de marcher droit au danger pour le mesurer à sa taille ; il passa chez la reine, lui raconta tout et lui demanda ce qu'elle comptait faire.

— Ce que vous ferez, répondit la reine.

— Je pars pour Paris.

— Alors je pars avec vous.

Et tous deux partirent en effet. À neuf heures, ils étaient aux Tuileries.

Les ministres étaient réunis à l'état-major ; le roi leur fit dire de venir le trouver. Le conseil se rassembla : on proposa de mettre Paris en état de siège ; mais la proposition parut hâtive, et on la remit au lendemain.

Il était une heure du matin. On prit un peu de repos aux Tuileries ; à six heures le roi était à cheval.

Il visita différents postes et passa, aux cris de : *À bas les carlistes ! à bas les républicains !* la revue de la garde nationale de la banlieue.

Ainsi, non-seulement le gouvernement en était-il arrivé à faire croire à une insurrection jacobine, mais encore cette insurrection jacobine était combinée avec une insurrection carliste.

Cette stupide accusation prit du crédit et fut répétée même par les gens sérieux.

Il est vrai que ceux qui l'affirmaient le plus positivement étaient peut-être ceux qui y croyaient le moins.

À midi, les républicains étaient concentrés dans le cloître Saint-Merry, enveloppés de tous côtés : ce n'était plus qu'une question de temps et de cadavres.

Le roi résolut de parcourir les boulevards et les quais.

Il sortit des Tuileries accompagné du duc de Nemours, du maréchal Gérard, des ministres de la guerre, de l'intérieur et du commerce ; ses officiers d'ordonnance et ses aides-de-camp l'accompagnaient ; différents pelotons de carabiniers, de dragons et de gardes nationaux à cheval le précédaient ou le suivaient.

Il commença par passer en revue les troupes concentrées sur la place de la Concorde et dans les Champs-Élysées ; puis, prenant la ligne des boulevards, le faubourg Saint-Antoine jusqu'à la barrière du Trône, il revint aux Tuileries par les quais.

C'était au retour de cette promenade et tout chaud encore d'exaltation, que le trouvèrent les trois députés.

Au moment où ils arrivèrent aux Tuileries, M. Guizot était avec le roi.

Les trois députés venaient en calèche découverte, de sorte qu'ainsi tout le monde pouvait les voir. Mais il y avait déjà un abîme entre le 29 juillet et le 6 juin, de sorte qu'autant le passage du roi avait produit d'acclamations, autant leur passage à eux fut vu avec froideur.

Au moment où ils entraient dans la cour des Tuileries, un homme se jeta à la tête de leurs chevaux, et arrêtant la calèche :

— Messieurs, dit-il, prenez garde ! Guizot est avec le roi, et vous risquez votre tête.

Puis le donneur d'avis disparut.

Ils n'en descendirent pas moins et firent demander audience au roi, qui, au bout de quelques minutes, leur fit dire qu'il était prêt à les recevoir.

À la porte, M. Laffitte arrêta ses deux collègues.

— Tenons-nous bien, Messieurs, dit-il, il va essayer de nous faire rire.

La porte s'ouvrit. MM. Laffitte, Odilon Barrot et Arago furent introduits.

Une longue conférence eut lieu entre le roi et les trois députés. Ils lui exposèrent que sa victoire étant légale et devant être décisive, elle devait en même temps être clémentine. Que si depuis dix-huit mois l'ordre était ainsi violemment troublé, non-seulement à Paris, mais encore sur divers points de la France, cela tenait au fatal système du 13 mars adopté par le roi.

— Vous allez triompher au nom des lois, ajouta M. Barrot, et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français.

— À qui la faute ? répondit le roi ; quelques misérables ont attaqué mon gouvernement, ne dois-je pas me défendre ? Je ne sais, au surplus, quels renseignements vous avez pu recueillir ; quant à moi, je crois que la résistance va cesser. Le canon que vous entendez est celui qui force à cette heure le cloître Saint-Merry, dans lequel les factieux sont enfermés.

— Vous êtes vainqueur, sire, répliqua M. Odilon Barrot, ne souffrez pas qu'on abuse de la victoire : la violence après le combat pourrait amener de nouvelles catastrophes.

— Je viens de parcourir Paris, dit le roi, et pendant ma promenade je n'ai entendu crier que deux choses : *Vive le roi !* et *Sire, prompte justice*. En rentrant, j'ai informé M. Barthe de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours. Cela suffit, je crois ; la justice aura donc son cours régulier sans violence d'aucune espèce.

— Il ne suffit pas de punir, sire, répondit vivement M. Laffitte, il faut aviser au moyen de calmer l'irritation générale ; ce n'est pas seulement dans la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher, c'est surtout par la force morale, par l'affection de la nation. Le pays n'est pas content de la marche des affaires, voilà toutes les causes du désordre.

— Vous vous trompez, Monsieur, répondit le roi ; rien n'a pu me faire perdre l'affection du pays. C'est par des mensonges et des calomnies que la presse travaille journellement à *me démolir*.

— C'est le système du gouvernement qui cause tout le mal, répliqua M. Arago ; c'est le système que l'on doit changer. La France avait accepté toutes les conséquences de la Révolution. Presque tous les membres de l'opposition voulaient une monarchie, mais une monarchie populaire.

— Dites tous, interrompit M. Laffitte ; l'opposition entière est d'accord que la royauté de Juillet doit être conservée.

— Je suis charmé d'apprendre, ajouta le roi avec ironie, que MM. Cabet et Garnier-Pagès pensent ainsi.

— Aujourd'hui, répondit M. Arago, il existe trois partis ; mais c'est le système ministériel qui donne de la force au parti républicain, et j'en accuse le ministère. Il faut un système plus libéral à l'intérieur, moins de faiblesse et de condescendance envers l'étranger. Alors le peuple et le prince seront solidement unis. Le

système actuel est périlleux pour le roi, pour sa famille et pour le pays.

— Il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites ; ma popularité est peut-être ébranlée ; mais ce n'est pas la faute de mon gouvernement, c'est le résultat des calomnies et des manœuvres haineuses par lesquelles les républicains et les carlistes veulent me *démolir*.

» La presse m'attaque avec une violence inouïe. Je suis cruellement outragé, mais peu ou mal défendu. J'en ai pris mon parti, fort que je suis du témoignage de ma conscience. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les carlistes ! Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constants les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, sont les meneurs du parti carliste.

» On dit que je suis ambitieux, insatiable de richesses, voulant une cour brillante ! Mais j'ai passé par tous les étages de la vie, et je pourrais dire :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune.

» Je suis devenu roi parce que moi seul pouvais sauver la France du despotisme et de l'anarchie. J'ai toujours été opposé aux Bourbons de la branche aînée ; personne n'est plus que moi leur ennemi. Il est donc insensé de supposer que j'aie la pensée de transiger avec eux.

» Le programme de l'Hôtel-de-Ville est un infâme mensonge ; j'en appelle à M. Laffitte. Dans un discours prononcé sur le cercueil de Lamarque, quelqu'un, que je ne connais pas, a parlé d'engagements solennellement acceptés, puis lâchement oubliés ; c'est faux, j'en suis indigné. Je n'ai fait aucune promesse. En droit, je n'avais rien à promettre ; en fait, je n'ai rien promis.

» La Révolution a été faite au cri de *Vive la Charte !* Le peuple le demandait ; elle a été améliorée par la suppression de l'article 14.

» Aussitôt que j'arrivai au trône, j'adoptai le système qui me parut bon ; il me paraît bon encore aujourd'hui. Prouvez que je me trompe, et je changerai ; autrement je persisterai, car je suis homme de conscience et de conviction : on me hacherait comme chair à pâté dans un mortier plutôt que de m'entraîner contre mon opinion.

» Je n'ai pas d'entourage : c'est peut-être de l'amour-propre ; mais je ne suis soumis à aucune influence. Mon système me paraît excellent ; prouvez-moi le contraire.

— L'expérience l'a prouvé, dit M. Arago : la hardiesse des carlistes, les chaînes politiques, la guerre civile en Vendée et à Paris sont la condamnation du système du 13 mars. Notre position s'est détériorée ; quelques jeunes gens viennent d'essayer de renverser votre gouvernement parce qu'ils comptaient sur le mécontentement du peuple ; ils ne l'auraient pas fait il y a quinze mois.

— Je viens de traverser Paris ; eh bien ! jamais je n'avais entendu des cris plus unanimes et plus vifs de *Vive le roi !* jamais la garde nationale ne montra plus de dévouement.

— Je l'ai vue, la garde nationale, reprit M. Arago ; elle voulait combattre l'anarchie ; mais elle désirait un changement de système. Mon opinion, il est vrai, n'est que celle d'un simple garde national, et, par conséquent, elle a peu de poids ; elle en aurait davantage dans la bouche d'un colonel.

— Je vous comprends... Je n'ai jamais deviné par quel caprice Casimir Périer s'obstina à repousser le vœu de la 12^e légion.

» Quant au système que vous appelez système du 13 mars, il n'est pas du 13 mars ; je l'adoptai après de mûres réflexions en montant sur le trône ; on l'a toujours suivi, même sous M. Laffitte.

— Votre Majesté fait erreur, dit celui-ci ; je repousse toute assimilation avec le ministère Périer. Il est vrai que les mesures ont eu, contre ma volonté, plus de ressemblance que je ne désirais ; mais j'invoque les discours que j'ai prononcés avec votre appro-

bation.

— Les vues étaient identiques, répondit le roi. Le gouvernement a toujours marché dans la même ligne, parce que cette ligne avait été adoptée après de mûres réflexions. Montrez-moi ses inconvénients ; car, dans votre compte-rendu, je n'ai rien trouvé, absolument rien.

— De petites causes auraient donc produit de grands effets ; car ce sont les fautes signalées qui ont amené la désaffection du pays. Par exemple, le licenciement systématique des gardes nationales des villes les plus patriotes, des villes frontières, a détruit bien des sympathies. À Perpignan, il n'y avait aucun prétexte. Ce fut un caprice du préfet, qui voulait flatter les sentiments de Casimir Périer.

— À Grenoble, ajouta M. Odilon Barrot, les fautes du gouvernement ont été nombreuses, inexcusables.

— On a répandu sur cette affaire, Messieurs, les insinuations les plus injustes ; on a calomnié l'autorité, on a calomnié le 35^e régiment. Il fallait, n'est-ce pas, laisser avilir le pouvoir ! Il fallait souffrir qu'on promenât impunément dans la rue la figure du roi sous la forme d'un animal qu'on égorgeait ! et parce que de braves soldats ont pris la défense du roi, celle des lois et de l'ordre public, on les a blâmés et traités d'assassins !

— On a ménagé les carlistes, riposta M. Odilon Barrot, on a transigé avec eux ; c'est une faute grave. Nous avons souvent demandé qu'on appliquât les lois aux carlistes insurgés dans l'Ouest, qu'on purgeât les administrations des carlistes qui s'y trouvaient. Loin de là, on a donné des sauf-conduits aux chefs de bandes.

— Jamais ! s'écria le roi.

— Vos ministres l'ont avoué à la tribune, affirma M. Odilon Barrot.

— Ils ont dit ce qu'ils ont voulu ; mais je persiste à soutenir que les sauf-conduits ont été refusés.

— On aurait évité l'état de siège dans quatre départements et de grandes dépenses.

— Je ne me suis jamais opposé aux mesures présentées contre les carlistes ; Dupont (de l'Eure) ne les a pas épargnés. Je ne crois pas qu'il y en ait dans l'armée. Il y en a bien quelques-uns aux finances, mais M. Laffitte sait combien les changements sont dangereux et difficiles dans cette administration. L'accusation de favoriser les carlistes est celle qui m'a le plus surpris ; car l'émigration ne m'a jamais pardonné d'avoir refusé de porter les armes contre la France.

» J'ai tardé à approuver la proposition Bricqueville, c'est vrai, j'en conviens ; mais c'était la confiscation de *six cent mille francs* de rentes appartenant à la famille proscrite, et il me répugnait de la signer.

» L'honneur de la France exige que cette famille ne soit pas réduite à l'aumône à l'étranger. Cependant, quoique la duchesse de Berry soit la nièce de la reine, j'ai donné des ordres pour son arrestation ; mais je ne veux point de sang. Rappelez-vous ce que disait un membre de la Convention : "On a coupé la tête à Charles I^{er}, les Stuarts sont revenus ; on s'est contenté de bannir Jacques II, les Stuarts ont disparu pour toujours de l'Angleterre." Mon père, malgré mes prières, commit la faute, en votant la mort de Louis XVI, de vouloir donner des gages sanglants à la Révolution ; je n'entends pas l'imiter.

— Ce qui a le plus indisposé la nation, reprit M. Arago, c'est le manque de dignité envers l'étranger, c'est la pusillanimité du ministère, c'est son peu de souci de l'honneur national. Les Prussiens ont été arrêtés par des paroles fermes, les Autrichiens n'auraient pas envahi l'Italie si l'on avait tenu le même langage.

— Vous parlez de nos menaces envers la Belgique, mais ces menaces ne pouvaient avoir grand effet : car, savez-vous combien nous avions de troupe alors ? Nous avions soixante-dix-huit mille hommes, en comptant l'armée d'Alger ; soixante-dix-huit mille,

pas davantage ; et vous vouliez faire la guerre avec cela ?

— C'était assez alors, avec l'enthousiasme populaire, continua M. Arago. Quand le gouvernement de la France a la confiance du peuple, il peut toujours parler avec énergie. Le langage inqualifiable de M. de Saint-Aulaire excite un mécontentement unanime. Il a demandé grâce pour le roi des Français !... et c'est au pape !

— Pas si haut, monsieur Arago... Il paraissait y avoir quelque chose à critiquer dans le langage de Saint-Aulaire ; mais, quand on lui en a fait la remarque, il a répondu qu'on ne pouvait réussir autrement. Du reste, ce n'est pas nous qui avons fait des concessions, c'est à nous qu'on en a fait. On nous a concédé tout ce que nous avons demandé et tout ce qu'on ne voulait pas d'abord nous accorder ; nous avons amené l'étranger à faire ce qu'il ne voulait pas faire. Par exemple, les affaires de la Belgique vont être complètement terminées sous peu de jours ; il faudra bien que le roi de Hollande y souscrive. Nous avons amené l'empereur de Russie à souscrire à la séparation de la Belgique ; et cependant, au commencement, il avait déclaré très-positivement qu'il n'y consentirait jamais.

— Cet avantage n'a été obtenu qu'au prix...

— Ainsi, dit Louis-Philippe en interrompant M. Arago, l'affaire de la Belgique est comme finie. Je ne vois pas aussi clair dans celle de l'Italie ; je ne sais même comment elle se terminera ; car il n'est pas aisé de rendre un pape raisonnable. Au reste, de toutes les nations de l'Europe, c'est encore la France qui se trouve dans la situation la plus favorable ; car les autres ont toutes des éléments de révolution, et, pour les terminer, elles n'ont pas l'étoffe d'un duc d'Orléans. La France et l'Angleterre ne peuvent être gouvernées qu'avec la liberté de la presse. Je connais ses inconvénients ; je sais que l'indulgence du jury fait beaucoup de mal, mais je ne vois pas de remède. Aussi quand, dans ses accès de colère, Casimir Périer proposait des mesures d'exception, je m'y suis toujours opposé. Les princes d'Allemagne veulent la censure :

je les attends au dénouement.

— Nous craignons, dit alors M. Odilon Barrot, d’abuser du temps de Votre Majesté.

— Je suis un roi constitutionnel, et je dois écouter tout le monde, c’est mon devoir ; j’ai bien donné audience à MM. Mauguin et Cabet ! Je ne puis donc voir qu’avec plaisir trois personnes avec lesquelles j’ai eu des relations privées et qui peuvent me faire connaître la vérité avec moins d’amertume.

— Votre Majesté trouve le système parfait, et nous, nous pensons le contraire ; il est donc inutile de prolonger cet entretien.

— Je crois le système excellent ; jusqu’à preuve du contraire, je n’en changerai pas. Mes intentions sont pures, je veux le bonheur de la France ; jamais je ne me suis armé contre elle. Toute la difficulté vient de ce que l’on ne me rend pas justice, de ce que la malveillance et la calomnie cherchent à me *démolir*. Si j’assiste au conseil, les journalistes crient que l’État est perdu et qu’il n’y a plus de gouvernement constitutionnel. Cependant ce n’est pas moi qui ferai prendre des déterminations illibérales. Par exemple, ce matin, on m’a proposé la mise en état de siège, je n’ai pas voulu ; les lois suffisent, je ne veux régner que par les lois ; on ne me fera jamais dévier de cette règle.

— Nous en félicitons Votre Majesté, dirent les trois députés.

— Dans votre compte-rendu, vous m’accusez d’être insatiable de richesses.

— Sire, répondirent ensemble MM. Arago et Odilon Barrot, cela ne se trouve point dans le compte-rendu, nous en sommes certains.

— Messieurs, n’insistez pas, cela s’y trouve, leur dit M. Laffitte.

— Vous voyez bien que M. Laffitte s’en souvient. Vous m’accusez de vouloir entasser richesses sur richesses.

— Nous avons seulement dit, répondit M. Arago, que les ministres avaient demandé pour Votre Majesté une liste civile trop

forte ; voilà notre intention.

— Je ne connais pas les intentions, je ne connais que les faits.

— Du côté des patriotes, reprit M. Barrot, il y a irritation, désaffection et découragement, tandis que les carlistes sont pleins d'audace. Je supplie Votre Majesté d'en chercher la cause et d'y porter remède. Il est peut-être temps encore. Le moment est même opportun, puisque vous venez de vaincre la rébellion. Votre Majesté peut avoir confiance en nous, car nous ne sommes inspirés, tous les trois, que par notre attachement pour la France et pour Votre Majesté. M. Arago n'aspire qu'à quitter la politique pour les sciences qui l'ont illustré ; M. Laffitte n'est que trop désenchanté du pouvoir ; et moi, je suis prêt à signer de mon sang que je ne veux aucune place quelconque dans votre gouvernement, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon cabinet et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur.

— Monsieur Barrot, je n'accepte pas la renonciation que vous m'offrez, dit le roi en frappant sur l'épaule de M. Barrot.

— Sire, ne voyez en nous que des hommes désintéressés qui vous expriment l'opinion des patriotes sincères et modérés. Vous êtes condamné à gouverner par la liberté et avec la liberté, acceptez toutes les conséquences de cette position.

— C'est mon intention, c'est ce que je fais. Je ne changerai pas, parce que je ne change jamais de système que quand on m'a démontré que je suis dans l'erreur. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette habitude : c'est à l'occasion de mes armes. Je tenais aux fleurs de lis parce qu'elles étaient miennes, parce qu'elles étaient ma propriété, comme celle de la branche aînée, parce que de tout temps elles ont été ornement sur nos écussons. On a voulu leur suppression ; c'était une folie. J'ai résisté longtemps, même aux sollicitations de M. Laffitte ; j'ai fini par céder à la violence.

» Mais enfin, que vouliez-vous me proposer ?

— Un juste milieu entre le système du 13 mars et la République, répondit M. Arago.

— Une proclamation, continua M. Barrot, dans laquelle Votre Majesté, en faisant part à la France des graves événements de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la révolution de Juillet me semblerait devoir produire un excellent effet.

— Un roi constitutionnel ne peut malheureusement pas aller s'expliquer à la tribune. Je ne puis faire connaître personnellement mes sentiments que quand je voyage, et vous aurez remarqué que je ne laisse jamais passer ces occasions sans en profiter.

— Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, dit alors M. Laffitte, parce que je crois à la sincérité de convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables. Je les redoute pour la France, et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière différente de juger la révolution de Juillet. Les uns n'y ont vu que la Charte de 1814 un peu améliorée et un simple changement de personnes ; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, le triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la Restauration. Depuis longtemps, la presse a protesté contre le système du 13 mars ; elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque ; cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes, militaires, bourgeois, jeunesse, peuple, garde nationale ; et si le lendemain quinze ou vingt mille hommes de ces soldats citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence elle-même était menacée. On a oublié le système du 13 mars pour ne songer qu'à la royauté de Juillet.

— Monsieur Laffitte, je vous crois de bonne foi, mais vous vous trompez : le système du 13 mars, comme vous persistez à l'appeler, n'a contre lui que les républicains et les carlistes.

— Ce système, dit en terminant M. Laffitte, nous a amené la guerre civile. Quand même ses adversaires seraient en minorité

dans le pays, cette minorité a tant d'énergie qu'il ne faut pas la mépriser. La force morale vaut mieux que le canon et les baïonnettes. Les bons citoyens ne peuvent se défendre des plus vives inquiétudes pour la royauté, qui leur est chère, et qui se trouve compromise par un système antipathique avec les Français.

— Louis-Philippe, dit enfin M. Odilon Barrot, est-il roi quasi-légitime, ou roi légitimé par le vœu national ? A-t-il été choisi comme Bourbon ou quoique Bourbon ? voilà la question. Si, au lieu de suivre les errements de la Restauration, vous vouliez que toutes les autorités, toutes les institutions eussent la même origine que vous, il y aurait mariage entre la France et votre dynastie, sans divorce possible. Puisque vous pensez autrement, vous continuerez l'expérience ; mais les amis du pays et de Votre Majesté ne peuvent y assister qu'avec anxiété.

— Je persisterai dans ce que je crois être le bien de mon pays, répondit le roi, et j'ai la ferme conviction que, quand les passions seront calmées, on reconnaîtra que je suis dans le juste et dans le vrai. Ma vie est à mon pays ; je sais ce que je lui ai promis. Vous savez, Messieurs, si je manque à mes promesse ou à mes serments.

Chapitre LVIII

Comme l'avait dit le roi, la justice fut prompte ; seulement, les accusés ne furent pas déférés à des cours d'assises, ils furent déférés à des conseils de guerre.

Un jeune peintre nommé Geoffroy fut condamné à mort ; mais, saisie de son pourvoi, la cour de cassation, sur la plaidoirie d'Odilon Barrot, déclara que le conseil de guerre de la première division militaire avec commis un excès de pouvoir.

Ce fut une grande joie dans tout Paris que la rapide promulgation de cet arrêt, tant la peine de mort en matière politique était déjà hors de nos mœurs, en attendant qu'elle fût hors de nos lois.

Le gouvernement fut forcé de s'incliner devant cette majesté de la justice, plus puissante que la sienne ; et il fut reconnu qu'il avait commis le même délit que Charles X, sans avoir subi la même peine.

Les accusés furent donc renvoyés devant le jury.

Dans toutes les insurrections politiques reposant sur une conviction, il est rare que le combat ne mette pas en relief quelque courage merveilleux, et la défaite, quelque caractère sublime.

Celui qui eut tous les honneurs de l'admiration publique pour son courage dans le combat, pour son caractère devant les juges, fut un nommé Jeanne.

Par un hasard étrange, Jeanne, l'homme des barricades de Saint-Merry, Jeanne, l'homme des assises, Jeanne, le républicain, était le frère de Jeanne le carliste, du papetier Jeanne du passage Choiseul, aux carreaux duquel on peut voir, à pied, à cheval, en buste, en médailles, de toute façon, enfin, l'effigie de M. le comte de Chambord.

L'interrogatoire de Jeanne est un modèle de franchise, de courage et de concision.

D. Le 4 du mois, vous assistiez au convoi ?

R. Oui, Monsieur.

D. Sur les cinq heures, n'étiez-vous pas au carrefour Saint-Merry ?

R. Oui.

D. Armé ?

R. D'un fusil que j'avais été prendre chez moi ; oui, Monsieur.

D. Vous avez travaillé à la barricade ?

R. Oui ; deux gardes nationaux avaient été tués près de moi sur le boulevard ; on avait tiré sur nous sans provocation, il m'a semblé qu'attaqués, nous avions le droit de nous défendre.

D. N'avez-vous pas commandé le feu ?

R. Non, Monsieur ; une balle venait de me frapper au milieu des reins et m'avait renversé ; je me relevai et j'ai tiré un coup de fusil, un seul, car ils avaient fui.

D. Oui, mais ils sont revenus et vous ont trouvé au même poste ?

R. Je n'avais pas voulu abandonner mes camarades.

D. Et vous êtes resté toute la nuit derrière la barricade ?

R. Oui, Monsieur.

D. Faisant le coup de feu ?

R. Faisant le coup de feu.

D. Ne distribuiez-vous pas des cartouches ?

R. Oui, Monsieur.

D. Où preniez-vous ces cartouches ?

R. Dans les gibernes des soldats morts.

D. Le lendemain, vous avez tiré toute la journée ?

R. Toute la journée, oui, Monsieur.

D. N'êtes-vous pas de ceux qui tiraient des fenêtres de la maison n° 30, vers la fin de l'attaque ?

R. Oui ; quand on se rendit maître de la barricade, nous n'avions plus de cartouches, sans quoi nous y serions restés ; nous nous sommes retirés en traversant à la baïonnette les rangs de la troupe de ligne.

Il faut dire aussi que Jeanne était merveilleusement soutenu par sa mère ; cet autre Gracche avait trouvé une autre Cornélie, non pas d'une noble famille comme la Cornélie antique, mais d'un noble cœur.

Voici la lettre qu'elle écrivait à son fils, et que Louis Blanc nous

a conservée.

Cette lettre fut remise à Jeanne la veille des plaidoiries.

Ta mère va t'entendre aujourd'hui, et tout le reste de la plaidoirie ; tu n'as encore rien emprunté à personne de ce que tu as prononcé ; celui qui étudie un discours ne peut se pénétrer de l'émotion que ressent au fond du cœur celui qui ne parle que d'après des convictions ; je rends la plus grande justice aux bonnes intentions de M. P. et autres ; la crainte de te voir échouer les fait douter de tes moyens, mais moi je les connais, du moins j'en connais assez pour savoir ce dont tu es capable ; une injuste défiance de toi-même en ce moment suprême serait une tache à une si belle réputation ; défends ton bon droit ; fais connaître, autant qu'il sera en ton pouvoir, que tu étais dans le cas de légitime défense ; sois simple et généreux ; ménage tes ennemis le plus qu'il te sera possible ; mets le comble à mon bonheur ; que j'entende l'opinion publique dire : il a été aussi grand dans la défaite que brave dans le péril ; que ton âme s'élève à la hauteur de tes actions. Ah ! si tu savais combien je suis fière de t'avoir donné le jour ! Ne crains pas de faiblesse de ma part, ta grande âme a le don de relever la mienne.

Adieu ; quoique séparée de toi, mon âme ne te quitte pas.

Le jury prononça son arrêt.

Jeanne fut condamné à la déportation ;

Rossignol à huit années de réclusion ;

Goujon et Vigouroux à six années de la même peine ;

Ronjon à dix années de travaux forcés, sans exposition ;

Et Fourcade à cinq ans de prison.

Voici les noms de ceux qui furent acquittés :

Leclerc, Jules Jouanne, Fradelle, Faley, Metiger, Bouley Cornilleau, Dumineray, Mutelle, Maris, Renout, Coiffu, Gumbert, Genrillon, Fournier, Louise-Antoinette Alexandre.

Quant à nous, qui avons quitté Paris à la suite de cette terrible journée, voici ce qu'à la suite d'une conversation avec la reine Hortense, mère du président actuel, nous écrivions en 1833. On verra qu'à dix-huit ans d'intervalle, nos opinions n'ont varié ni sur

les hommes, ni sur les choses¹.

Madame la duchesse de Saint-Leu m'avait invité à déjeuner pour le lendemain matin, à dix heures : comme j'avais passé une partie de la nuit à écrire mes notes, j'arrivai quelques minutes après l'heure indiquée : j'allais m'excuser de l'avoir fait attendre, ce qui était d'autant moins pardonnable qu'elle n'était plus reine ; mais elle me rassura avec une bonté parfaite, me disant que le déjeuner n'était que pour midi, et que si elle m'avait invité pour dix heures, c'était afin d'avoir tout le loisir de causer avec moi ; en même temps elle me proposa une promenade dans le parc ; je lui répondis en lui offrant mon bras.

Nous fîmes à peu près cent pas en silence, le premier je pris la parole :

— Vous aviez quelque chose à me dire, madame la duchesse, lui demandai-je.

— C'est vrai, répondit-elle, je voulais vous parler de Paris. Qu'y avait-il de nouveau quand vous l'avez quitté ?

— Beaucoup de sang dans les rues, beaucoup de blessés dans les hôpitaux ; pas assez de prisons, trop de prisonniers.

— Vous avez vu les 5 et 6 juin ?

— Oui, Madame.

— Pardon, mais je vais être bien indiscrete peut-être ; d'après quelques mots que vous avez dits hier, j'ai cru m'apercevoir que vous étiez républicain.

— Vous ne vous êtes pas trompée, madame la duchesse, et cependant, grâce au sens et à la couleur que les journaux qui représentent le parti auquel j'appartiens et dont je partage toutes les sympathies, mais non pas tous les systèmes, ont fait prendre à ce mot, avant d'accepter la qualification que vous me donnez, je vous demanderai la permission de vous faire un exposé de principes. À toute autre femme une pareille profession de foi serait ridicule, mais à vous, madame la duchesse, à vous qui, comme reine, avez dû entendre autant de paroles austères que vous avez dû entendre de mots frivoles en votre qualité de femme, je n'insisterai point à dire par quel point je touche au républicanisme

1. Cette conversation fut imprimée en 1833, quelque temps après l'apparition de mon ouvrage de *Gaule et France*.

social, et par quelle dissidence je m'éloigne du républicanisme révolutionnaire.

— Vous n'êtes donc point d'accord entre vous, Messieurs ?

— Notre espoir est le même, Madame ; mais les moyens par lesquels chacun veut procéder sont différents. Il y en a qui parlent de couper des têtes et de diviser les propriétés ; ceux-là ce sont les ignorants et les fous. Il vous paraît étonnant que je ne me serve pas pour les désigner d'un nom plus énergique, c'est inutile ; ils ne sont ni craints, ni à craindre ; ils se croient fort en avant, et sont tout à fait en arrière ; ils datent de 93, et nous sommes en 1832. Le gouvernement fait semblant de les redouter beaucoup, et serait fâché qu'ils n'existassent pas, car leurs théories sont le carquois où il prend ses armes ; ceux-là ne sont point les républicains, ce sont les républicueurs.

Il y en a d'autres qui oublient que la France est la sœur aînée des nations, qui ne se souviennent plus que son passé est riche de tous les souvenirs, et qui vont chercher parmi les constitutions suisse, anglaise et américaine, celle qui serait la plus applicable à notre pays. Ceux-là, ce sont des rêveurs et des utopistes tout entiers à leurs théories de cabinet ; ils ne s'aperçoivent pas, dans leurs théories imaginaires, que la constitution d'un peuple ne peut être durable qu'autant qu'elle est née de la situation géographique, qu'elle ressort de sa nationalité et qu'elle s'harmonise avec ses mœurs. Il en résulte que, comme il n'y a pas sous le ciel deux peuples dont la situation géographique, dont la nationalité et dont les mœurs soient identiques, plus une constitution est parfaite, plus elle est individuelle, et moins, par conséquent, elle est applicable à une autre localité qu'à celle qui lui a donné naissance : ceux-là, ce ne sont point non plus les républicains, ce sont les républicuistes.

Il y en a d'autres qui croient qu'une opinion, c'est un habit bleu barbeau, un gilet à grands revers, une cravate flottante et un chapeau pointu ; ceux-là, ce sont les parodistes et les aboyeurs : ils excitent les émeutes, mais se gardent bien d'y prendre part ; ils élèvent les barricades et laissent les autres se faire tuer derrière ; ils compromettent leurs amis, et vont partout se cachant comme s'ils étaient compromis eux-mêmes ; ceux-là, ce ne sont point encore les républicains, ce sont les républicuets.

Mais il y en a d'autres, Madame, pour qui l'honneur de la France est chose sainte et à laquelle ils ne veulent pas que l'on touche ; pour qui la parole donnée est un engagement sacré, qu'ils ne peuvent souffrir de voir rompre, même de roi à peuple, dont la vaste et noble fraternité s'étend à tout pays qui souffre et à toute nation qui se réveille ; ils ont été verser leur sang en Belgique, en Italie et en Pologne et sont revenus se faire tuer ou prendre au cloître Saint-Merry ; ceux-là, Madame, ce sont les puritains et les martyrs. Un jour viendra où, non-seulement on rappellera ceux qui sont exilés, où, non-seulement on ouvrira les prisons à ceux qui sont captifs, mais encore où l'on cherchera les cadavres de ceux qui sont morts, pour leur élever des tombes. Tout le tort qu'on peut leur reprocher, c'est d'avoir devancé leur époque et d'être nés trente ans trop tôt ; ceux-là, Madame, ce sont les vrais républicains.

— Je n'ai pas besoin de vous demander, me dit la reine, si c'est à ceux-là que vous appartenez.

— Hélas ! Madame, lui répondis-je, je ne puis pas me vanter tout à fait de cet honneur ; oui, certes, à eux toutes mes sympathies ; mais au lieu de me laisser emporter à mon sentiment, j'en ai appelé à ma raison ; j'ai voulu faire pour la politique ce que Faust a fait pour la science, descendre et toucher le fond. Je suis resté un an plongé dans les abîmes du passé ; j'y étais entré avec une opinion instinctive, j'en suis sorti avec une conviction raisonnée. Je vis que la révolution de 1830 nous avait fait faire un pas, il est vrai, mais que ce pas nous avait conduits tout simplement de la monarchie aristocratique à la monarchie bourgeoise, et que cette monarchie bourgeoise était une ère qu'il fallait épuiser avant d'arriver à la magistrature populaire. Dès lors, Madame, sans rien faire pour me rapprocher du gouvernement, dont je m'étais éloigné, j'ai cessé d'en être l'ennemi ; je le regarde tranquillement poursuivre sa période, dont je ne verrai peut-être pas la fin ; j'applaudis à ce qu'il fait de bon, je proteste contre ce qu'il fait de mauvais, mais tout cela sans enthousiasme et sans haine ; je ne l'accepte ni ne le récuse, je le subis ; je ne le regarde pas comme un bonheur, mais je le crois une nécessité.

— Mais, à vous entendre, il n'y a pas de chance pour qu'il change ?

— Non, Madame.

— Si cependant le duc de Reichstadt n'était point mort et qu'il eût

fait une tentative ?

— Il eût échoué, du moins je le crois.

— C'est vrai ; j'oubliais qu'avec vos opinions républicaines, Napoléon doit n'être pour vous qu'un tyran.

— Je vous demande pardon, Madame, je l'envisage sous un autre point de vue : à mon avis, Napoléon est un de ces hommes élus dès le commencement des temps et qui ont reçu de Dieu une mission providentielle. Ces hommes, Madame, on les juge, non point selon la volonté humaine qui les a fait agir, mais selon la sagesse divine qui les a inspirés ; non pas selon l'œuvre qu'ils ont faite, mais selon le résultat qu'elle a produit. Quand leur mission est accomplie, Dieu les rappelle ; ils croient mourir, ils vont rendre compte.

— Et, selon vous, quelle était la mission de l'empereur ?

— Une mission de liberté.

— Savez-vous que tout autre que moi vous en demanderait la preuve.

— Et je la donnerais, même à vous.

— Voyons ; vous ne savez point à quel degré cela m'intéresse.

— Lorsque Napoléon, ou plutôt Bonaparte, apparut à nos pères, Madame, la France sortait, non pas d'une république, mais d'une révolution. Dans un de ses accès de fièvre politique, elle s'était jetée si fort en avant des autres nations, qu'elle avait rompu l'équilibre du monde. Il fallait un Alexandre à ce Bucéphale, un Androclès à ce lion ; le 13 vendémiaire les mit face à face, la Révolution fut vaincue ; les rois qui auraient dû reconnaître un frère au canon de la rue Saint-Honoré crurent avoir un ennemi dans le dictateur du 18 brumaire : ils prirent donc pour le consul d'une république celui qui était déjà le chef d'une monarchie, et, insensés qu'ils étaient, au lieu de l'emprisonner dans une paix générale, ils lui firent une guerre européenne. Alors Napoléon appela à lui tout ce qu'il y avait de jeune, de brave, d'intelligent en France et le répandit sur le monde. Homme de réaction pour nous, il se trouva être homme de progrès pour les autres ; partout où il passa, il jeta aux vents le blé des révolutions : l'Italie, la Prusse, l'Espagne, le Portugal, la Pologne, la Belgique, la Russie elle-même, ont tour à tour appelé leurs fils à la moisson sacrée, et lui, comme un laboureur fatigué de sa journée, il a croisé les bras et les a regardés du haut de son roc de

Sainte-Hélène ; c'est alors qu'il eut une révélation de sa mission divine et qu'il laissa tomber de ses lèvres la prophétie d'une Europe républicaine.

— Et croyez-vous, reprit la reine, que si le duc de Reistadt ne fût pas mort, il eût continué l'œuvre de son père ?

— À mon avis, Madame, les hommes comme Napoléon n'ont pas de père et n'ont pas de fils ; ils naissent, comme des météores, dans le crépuscule du matin, traversent, d'un horizon à l'autre, le ciel qu'ils illuminent et vont se perdre dans le crépuscule du soir.

— Savez-vous que ce que vous dites là est peu consolant pour ceux de sa famille qui conserveraient quelques espérances.

— Cela est ainsi, Madame, car nous ne lui avons donné une place dans notre ciel qu'à la condition qu'il ne laisserait pas d'héritier sur la terre.

— Et cependant il a légué son épée à son fils.

— Ce don lui a été fatal, Madame, et Dieu a cassé le testament.

— Mais vous m'effrayer, car son fils à son tour l'a léguée au mien.

— Elle sera lourde à porter à un simple officier de la Confédération suisse.

— Oui, vous avez raison, car cette épée, c'est un sceptre.

— Prenez garde de vous égarer, Madame ! j'ai bien peur que vous ne viviez dans cette atmosphère trompeuse et enivrante qu'emporte avec eux les exilés ; le temps, qui continue de marcher pour le reste du monde, semble s'arrêter pour les proscrits : ils voient toujours les hommes et les choses comme ils les ont quittés, et cependant les hommes changent de face et les choses d'aspect. La génération qui a vu passer Napoléon revenant de l'île d'Elbe s'éteint tous les jours, Madame, et cette marche miraculeuse n'est déjà plus un souvenir, c'est un fait historique.

— Ainsi, vous croyez qu'il n'y a plus d'espoir pour la famille Napoléon de rentrer en France ?

— Si j'étais le roi, je la rappellerais demain.

— Ce n'est point ainsi que je veux dire.

— Autrement, il y a peu de chances.

— Quel conseil donneriez-vous donc à un membre de cette famille

qui rêverait la résurrection de la gloire et de la puissance napoléonienne ?

— Je lui donnerais le conseil de se réveiller.

— Et s'il persistait, malgré ce premier conseil qui, à mon avis, est aussi le meilleur, et qu'il vous en demandât un second ?

— Alors, Madame, je lui dirais d'obtenir la radiation de son exil, d'acheter une terre en France, de se faire élire député, de tâcher par son talent de disposer de la majorité de la Chambre et de s'en servir pour déposer Louis-Philippe et se faire élire roi à sa place.

— Et vous pensez, reprit la duchesse de Saint-Leu en souriant avec mélancolie, que tout autre moyen échouerait ?

— J'en suis convaincu.

La duchesse soupira.

En ce moment, la cloche sonna le déjeuner ; nous nous acheminâmes vers le château, pensifs et silencieux. Pendant le retour, la duchesse ne m'adressa point une seule parole ; mais en arrivant au seuil de la porte, elle s'arrêta et me regarda avec une expression indéfinissable.

— Ah ! me dit-elle, j'aurais bien voulu que mon fils fût ici et qu'il entendît ce que vous venez de dire !

Chapitre LIX

Cette mort du duc de Reichstad que je mentionnais dans ma conversation avec la duchesse de Saint-Leu avait eu lieu le 22 juillet 1832.

On sait quels bruits retentissent toujours autour des cercueils des prétendants ; depuis longtemps, à tort ou à raison, les hommes politiques étaient convaincus que l'héritier de Napoléon devait mourir jeune, et lorsque la nouvelle de cette mort se répandit, ils se contentèrent de secouer la tête en disant :

— Il porte un trop grand nom pour vivre.

Au reste, le retentissement de cette mort, en France, fut sourd et bientôt éteint. Les partisans les plus ardents de l'Empereur eussent redouté le retour d'un jeune homme élevé à l'école de M. de Metternich. Dans ses cheveux blonds, dans ses traits efféminés, le duc de Reichstadt avait plus de sa mère que de son père, plus de Marie-Louise que de Napoléon. N'était-il point à craindre qu'il en fût de même au moral et qu'il eût le cœur plus autrichien que français.

En somme, il mourut ; onze ans suffirent à l'ange funèbre pour sceller la tombe du père et de l'enfant ; et comme on ne craignait plus le retour ni de l'exilé de Sainte-Hélène, ni du prétendant de Schœnbrunn, la statue de l'Empereur avait, un an et six jours après cette mort, repris sa place au faîte de la colonne de la place Vendôme.

Disons rapidement ce qui s'était passé pendant cet intervalle dont les deux grands événements furent la mort de la religion saint-simonienne et la naissance de la fille de la duchesse de Berry.

Il nous est impossible de suivre ici la religion saint-simonienne dans tous les détails de sa naissance, de son développement et de sa mort ; née au lit d'agonie de Saint-Simon, elle grandit rue Monsigny, agonisa à Ménilmontant et mourut devant la cour d'assises.

Là parurent, le 27 août, le père Enfantin, Michel Chevalier, Barrault, Duverryer et Olinde Rodriguez.

On les accusait :

1° Du délit prévu par l'article 291 du Code pénal, lequel interdit les réunions de plus de vingt personnes ;

2° Du délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs.

MM. Enfantin, Duverryer et Michel Chevalier furent condamnés chacun à un an de prison et cinquante francs d'amende ;

MM. Rodriguez et Barrault, à cinquante francs d'amende seulement.

Et maintenant, qu'on ne nous croie pas du parti des juges contre les accusés ; non, le jugement fut partial, ou plutôt aveugle ; les hommes qui étaient appelés à porter la sentence étaient de bonne foi, mais à vue courte. Ils ne virent qu'un délit dans une doctrine, ridicule en certains points, comme le sont presque toutes les doctrines à leur naissance, mais pleine d'avenir en certains autres. L'évangile qui résumait la religion était court et précis : *à chaque selon sa capacité, à chaque selon ses œuvres*. Peut-être le principe manquait-il de charité et ne serait-il resté que le ciel à ces pauvres d'esprit pour lesquels le Christ était si plein de douce pitié ; mais, à coup sûr, il ne manquait pas de logique.

Puis c'était la première fois qu'un grand hommage était rendu à qui de droit : *le travail*, cet esclave des siècles passés, devenait le roi des siècles à venir.

Aussi, sans la communauté de la femme et l'abolition de l'héritage, le gouvernement – remarquez que nous ne disons pas la justice –, le gouvernement n'eût-il pas eu si bon marché de la religion saint-simonienne.

Quant à nous, qui avons assisté, et comme auditeur et comme ami, à la plupart des conférences du PÈRE, nous le répétons, sans être atteint, pour notre compte, du fanatisme qu'il inspirait aux apôtres, nous le comprenions et le croyions sincère et réel.

Revenons au gouvernement, qui réprimait le républicanisme

social dans la personne du père Enfantin et le républicanisme révolutionnaire dans la personne de Jeanne.

Trois hommes se présentaient, réclamant la succession mortelle de Casimir Périer :

M. Dupin, M. Guizot, M. Thiers.

C'était parmi ces trois hommes que Louis-Philippe devait choisir.

Ses sympathies étaient pour M. Dupin. Depuis longtemps, M. Dupin était à la tête des affaires contentieuses de M. le duc d'Orléans, et comme le roi ne voyait dans l'administration de la France qu'une grande affaire contentieuse à conduire, il espérait que M. Dupin lui gagnerait ses procès avec les rois ses voisins comme il lui avait gagné ses procès avec les propriétaires riverains de ses propriétés.

Mais, contre toute attente, M. Dupin fut moins facile à l'endroit des affaires publiques qu'il ne l'était à l'endroit des affaires particulières. La conversation entre le futur ministre et le roi monta de chaque côté, sur l'échelle de l'entêtement, jusqu'à la gamme de la discussion la plus vive. Enfin, perdant toute mesure, M. Dupin s'écria :

— Tenez, sire, je vois bien que nous ne pourrons jamais nous entendre.

— Je le voyais comme vous, Monsieur, répondit le roi avec une suprême aristocratie, seulement, je n'osais pas vous le dire.

Ce mot, qui remettait assez durement M. Dupin à la place que le roi pensait qu'il n'eût pas dû quitter, termina l'entrevue.

Restaient MM. Guizot et Thiers.

Si le mérite d'un premier ministre se mesure à son impopularité, nul plus que M. Guizot n'avait droit à l'impopulaire héritage de Casimir Périer ; mais, dans le moment où l'on se trouvait, il y avait peut-être quelque danger à affronter la désaffection générale qui s'attachait à l'homme de Gand.

M. Guizot écarté, on se trouvait en face de M. Thiers.

Oui, mais le roi se défiait de M. Thiers ; il y avait, au fond de cette légèreté, de ce caquetage, de toutes ces défauts, enfin, à l'aide desquels M. Thiers faisait pardonner ses qualités, il y avait un fonds de nationalité qui ne laissait pas d'inquiéter infiniment l'homme qui avait laissé faire les expéditions russes de Varsovie, les expéditions autrichiennes de Modène et de Bologne, et qui s'apprêtait à faire l'expédition d'Anvers.

D'ailleurs, on savait que M. Thiers, grand stratège dans son histoire de la Révolution, avait un désir secret de passer de la théorie à la pratique.

M. Thiers fut donc repoussé.

Derrière ces trois candidats, se tenait, debout, raide, immobile, incapable de faire un pas vers le portefeuille en litige, M. de Broglie, qui était à l'école doctrinaire ce que le père Enfantin était à l'école saint-simonienne. Le roi se tourna vers M. de Broglie.

De cette façon et sous la protection du premier ministre, on utiliserait M. Guizot et M. Thiers.

M. de Rémusat, un des adeptes de l'école, se chargea de la négociation.

M. de Broglie fit ses conditions ; elles furent acceptées, et la France eut un ministère qui reçut le nom de ministère du 11 octobre.

Il se composait :

De M. de Broglie, aux affaires étrangères ;

De M. Thiers, à l'intérieur ;

De M. Guizot, à l'instruction publique ;

De M. Humann, aux finances ;

Du maréchal Soult, à la guerre ;

De M. Barthe, au ministère de la justice.

Le maréchal Soult garda le titre de président du conseil, quoique, en réalité, M. de Broglie fût le chef du cabinet.

Au reste, pour *populariser* ce ministère, on lui avait préparé un grand acte à accomplir :

L'arrestation de la duchesse de Berry.

Nous avons vu que, dans la soirée du 9 au 10 juin, la duchesse de Berry était entrée à Nantes déguisée en paysanne.

Un asile l'attendait dans la maison de mademoiselle Duguigny.

Cet asile était une mansarde, au troisième étage, située directement sous le toit ; à droite en entrant, se trouvait une fenêtre éclairant l'appartement et donnant sur une cour intérieure ; dans l'angle situé du même côté que la fenêtre, on avait pratiqué, exprès pour la circonstance, une cheminée dont la plaque s'ouvrait de droite à gauche et livrait une ouverture d'un pied et demi de hauteur.

C'était une dernière retraite ménagée à la duchesse, dans le cas où la maison serait envahie.

Deux lits de sangle étaient destinés, l'un à la duchesse, l'autre sans doute à mademoiselle de Kersabiec.

Là, au courant de tout ce qui se passait, elle attendait les événements et se tenait prête à en profiter.

Sans savoir dans quelle maison elle était, la cour savait parfaitement que Madame était à Nantes ; d'ailleurs, au moment du procès des vingt-deux Vendéens¹, la duchesse avait écrit cette lettre à sa tante Marie-Amélie :

Quelles que soient pour moi les conséquences qui peuvent résulter de la position dans laquelle je me suis mise en remplissant mes devoirs de mère, je ne vous parlerai jamais de mon intérêt, Madame ; mais des braves seront compromis pour la cause de mon fils, je ne saurais me refuser à tenter pour les sauver ce qui peut honorablement se faire.

Je prie donc ma tante, son bon cœur et sa religion me sont connus, d'employer tout son crédit pour intéresser en leur faveur. Le porteur de cette lettre donnera des détails sur leur situation ; il dira que les juges

1. Ce nombre 22 semble cabalistique en matière de procès. Il y avait eu, comme nous l'avons dit, deux mois auparavant, le procès des 22 républicains, et ces girondins dont Marat demanda et obtint la tête en 1793, n'étaient-ils pas 22 aussi ?

qu'on leur donne sont les hommes contre lesquels ils se sont battus.

Malgré la différence de nos situations, un volcan est aussi sous vos pas, Madame, vous le savez. J'ai connu vos terreurs, bien naturelles, à une époque où j'étais en sûreté, et je n'y ai pas été insensible. Dieu seul connaît ce qu'il nous destine, et peut-être un jour me saurez-vous gré d'avoir pris confiance dans votre bonté et de vous avoir fourni l'occasion d'en faire usage envers mes amis malheureux. Croyez à ma reconnaissance.

Je vous souhaite le bonheur, Madame, car j'ai trop bonne opinion de vous pour croire qu'il soit possible que vous soyez heureuse dans votre situation.

MARIE-CAROLINE.

Comme le disait Madame dans cette lettre pleine de tristesse et de dignité, celui qui la portait, officier royaliste tout dévoué à son parti, était prêt à donner tous les renseignements demandés ; mais la reine Marie-Amélie était dans une position trop embarrassante pour accepter le mandat qui lui était confié. M. de Montalivet décacheta la lettre, la lut, monta jusqu'à l'appartement de la reine, y resta un quart d'heure, descendit et rendit la lettre à l'officier en disant que Sa Majesté ne la pouvait recevoir.

En effet, en supposant la reine initiée aux secrets de son mari, la chose était difficile.

Le roi s'apprêtait à faire arrêter sa nièce par l'intermédiaire d'un juif renégat.

Deutz, il y a des noms qui deviennent des injures mortelles, Deutz était le nom de ce juif.

Deutz avait accompagné à Londres et en Italie madame de Bourmont ; il avait vu Madame une première fois en allant à Rome ; il l'avait revue une seconde fois en revenant de Rome. Madame pouvait donc avoir quelque confiance en lui.

Deutz se présenta à M. Thiers en exagérant cette confiance ; mais il s'engageait à livrer madame la duchesse de Berry ; les traîtres sont plus rares encore en France qu'on ne le croit ; il s'en présentait un, il ne fallait pas en faire fi.

On discuta la somme ; elle fut fixée à cent mille francs, et Deutz partit pour Nantes, accompagné du commissaire Joly, le même qui, lors de l'assassinat du duc de Berry, avait arrêté Louvel.

Cette fois, il allait remplir contre la femme la même mission qu'il avait remplie contre le meurtrier du mari.

Étrange chose que ce qui s'appelle le *devoir* chez les hommes en place !

Au reste, la Restauration avait donné ce fatal exemple de la trahison mise à prix.

Didier n'avait-il pas été trahi par Balmain pour une prime de vingt mille francs ?

Deutz arriva à Nantes, se fit reconnaître aux légitimistes, se prétendit chargé de dépêches importantes et déclara ne vouloir remettre ces dépêches qu'à la personne à laquelle elles étaient destinées, c'est-à-dire à Madame elle-même.

Madame fut prévenue de ce qui se passait et ne conçut pas le moindre soupçon.

Le 30 octobre, elle donna l'ordre à M. Duguigny de se rendre à l'hôtel de France, d'y demander M. Gonzague, de l'aborder par ces mots : *Monsieur, vous arrivez d'Espagne*, et de lui présenter la moitié d'une carte découpée.

Si M. Gonzague présentait l'autre moitié de cette carte et si les découpures des deux morceaux s'emboîtaient, M. Duguigny devait amener le messenger.

M. Duguigny se rendit à l'hôtel de France, y trouva M. Gonzague, qui n'était autre que Deutz. Deutz remplit la condition indiquée, et certain qu'il avait bien réellement trouvé l'homme à qui Madame avait affaire, M. Duguigny s'offrit à lui servir de guide.

En route, Deutz s'arrêta ; il semblait inquiet et voulut savoir d'une manière précise où on le conduisait.

— Je vous conduis, dit M. Duguigny, dans une maison où Madame se rend pour vous donner audience et qu'elle quittera

aussitôt après.

Deutz n'en demanda pas davantage et se laissa introduire dans une chambre où se trouvaient les deux demoiselles Duguigny, mademoiselle Stélyle de Kersabiec et M. Guibourg.

— Madame est-elle arrivée ? demanda M. Duguigny, pour faire croire à Deutz que Madame ne logeait pas dans la maison.

— Je le crois, répondit mademoiselle de Kersabiec, car nous venons d'entendre du bruit dans la chambre voisine.

En ce moment, M. de Mesnars entra.

Deutz tressaillit ; quoiqu'il eût vu M. de Menars en Italie, il ne le reconnaissait point.

— Qu'est-ce donc ! où suis-je ? s'écria-t-il.

M. de Menars se fit reconnaître, et Deutz se rassura.

Derrière M. de Mesnars, entra Madame ; mais alors Deutz déclara vouloir parler à la duchesse seule.

Madame eut l'imprudence de le faire monter dans la mansarde que nous avons décrite, et qui, nous l'avons dit, était la cachette de la princesse.

Madame et Deutz restèrent en conférence jusqu'à huit heures du soir.

Une seconde entrevue fut fixée au 6 novembre et au même endroit.

Chapitre LX

Le 6 au matin, Deutz alla trouver M. de Bourmont, lui annonça que le soir il devait voir la duchesse, et insista fortement pour qu'il fût présent à l'entrevue.

Deutz voulait faire prendre le maréchal en même temps que Madame ; mais M. de Bourmont avait pris la résolution de quitter Nantes ; et sans avoir, par bonheur pour lui, rien dit de ses projets à Deutz, il sortait de la ville vers cinq heures du soir, quoiqu'il fût en proie à une fièvre ardente et que, pour se soutenir, il eût besoin du bras d'un ami.

Pendant ce temps, l'autorité prenait toutes ses mesures, car c'était le soir même que devait être arrêtée la duchesse de Berry.

À l'heure convenue, Deutz fut introduit près de la princesse. Cette fois, il était parfaitement calme, et Madame ne remarqua aucun trouble en lui. Au milieu de l'entrevue, un jeune homme entra et remit à la duchesse une lettre dans laquelle on annonçait à celle-ci qu'elle était trahie.

La duchesse passa la lettre à Deutz.

Le misérable était tellement maître de lui, qu'aucun changement ne se fit dans sa physionomie et qu'il se retira en protestant de son dévouement et de sa fidélité.

Mais la maison était cernée, et la porte de la rue, refermée derrière Deutz, se rouvrit immédiatement pour donner passage à des soldats précédés des commissaires de police, qui se lancèrent dans la maison le pistolet au poing.

Cependant la maison ne fut point si rapidement envahie que Madame, mademoiselle Stélyle de Kersabiec, M. de Mesnars et M. Guibourg n'eussent le temps de se réfugier dans leur cachette.

Quand les gendarmes entrèrent dans la chambre, tous quatre avaient disparu.

La maison, en apparence, n'était donc plus occupée que par les

deux demoiselles Duguigny, madame de Charette et mademoiselle Céleste de Kersabiec.

Aussitôt M. Maurice Duval ordonna les plus minutieuses recherches.

C'était surtout la chambre désignée par Deutz comme le salon de réception de la duchesse qui fut l'objet des plus constantes investigations.

On ne trouva rien ; mais cependant, comme on était sûr que la duchesse n'avait point quitté la maison, on décida que la maison serait occupée militairement tant que la duchesse ne serait point découverte.

Deux gendarmes furent installés dans la mansarde ; le général Dermoncourt, commandant militaire de la ville de Nantes, son secrétaire Rusconi et le préfet, M. Maurice Duval, s'établirent au premier.

La duchesse de Berry et ses compagnons, séparés par une simple cloison de ceux qui les cherchaient, avaient assisté, invisibles, au conseil tenu et avaient entendu avec un véritable désespoir la détermination prise.

Bientôt une chaleur insupportable envahit la cachette. Les deux gendarmes restés de garde dans la chambre avaient essayé, pour combattre le froid qui les gagnait, d'allumer du feu avec des paquets de *Quotidienne* qu'ils avaient trouvés sur une petite table près de la fenêtre.

Quelque temps encore les prisonniers tinrent bon ; ils respiraient à l'aide d'une petite ouverture à laquelle l'un après l'autre ils venaient coller leur bouche ; enfin, il ne leur fut pas possible de résister plus longtemps : le feu s'était communiqué de la plaque rougie au bas de la robe de Madame.

Mademoiselle Stélyle de Kersabiec cria la première :

— Nous allons sortir, enlevez le feu.

L'étonnement des gendarmes fut grand ; ils ignoraient d'où venait cette voix. Cependant ils obéirent, tirèrent le feu dans la

chambre, et la plaque de la cheminée s'ouvrit, repoussée par un coup de pied de M. Guibourg.

Cinq minutes de plus, les prisonniers étaient asphyxiés.

On courut prévenir le général Dermoncourt, tandis que les prisonniers sortaient en rampant sur l'âtre brûlant. Quand le général Demoncourt entra, tous quatre étaient déjà hors de la cachette.

Madame était vêtue d'une étoffe de laine verte appelée napolitaine ; le bas de la robe, comme nous l'avons dit, était entièrement brûlé.

Sur cette robe, elle portait un tablier de soie noire. Dans les poches de ce tablier et dans celles de la robe, étaient treize mille cinq cents francs en or qu'elle se hâta de donner aux gendarmes.

Elle était chaussée de pantoufles de lisière.

Depuis seize heures, elle était dans cette cachette.

En apercevant le général, elle s'élança vers lui.

— Général, s'écria-t-elle, je me remets à votre loyauté.

— Madame, répondit le général, vous êtes sous la sauvegarde de l'honneur français.

Le surlendemain, la duchesse s'embarquait sur un petit brick de guerre commandé par le capitaine Mollien.

Elle avait avec elle M. de Mesnars et mademoiselle de Kersabiec.

Elle portait tout ce qu'elle possédait dans un mouchoir de poche.

Ô reine Marie-Amélie, quelles larmes amères vous dûtes verser lorsque vous apprîtes qu'insultée par un préfet qui était demeuré devant elle le chapeau sur la tête, votre nièce, la bru de Charles X, à la sollicitation de laquelle votre mari avait été nommé altesse royale, avait été conduite ainsi en prison dans cette citadelle de Blaye où se préparait pour elle le déshonneur d'un accouchement public.

Et cependant il dut y avoir encore pour la duchesse de doux moments dans cette citadelle de Blaye où elle reçut tant de marques de dévouement.

De Genève, M. de Chateaubriand lui écrivit :

Madame,

Vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans un pareil moment pour vous supplier de m'accorder une grâce, dernière ambition de ma vie : je désirerais ardemment être choisi pour vous au nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre à la faveur que je sollicite auprès de vos grandes nouvelles, mais j'ose la demander en mémoire d'un prince dont vous daignâtes me nommer l'historien. Je l'espère encore comme le prix du sang de ma famille. Mon frère eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, le même jour, à la même heure, pour la même cause et sur le même échafaud.

Ces témoignages de dévouement étaient d'autant plus précieux pour elle qu'on venait de lui enlever ses deux bons amis, M. de Mesnars et mademoiselle Stélyle de Kersabiec, et qu'on les avait remplacés par M. de Brissac et madame de Hautefort, tous deux zélés royalistes, tous deux serviteurs dévoués de la princesse, mais moins avant néanmoins dans son intimité que ceux dont on l'avait séparée.

Cette prise de la duchesse de Berry produisit une immense sensation à Paris et mit dans le plus grand embarras le gouvernement qui venait de l'opérer.

En effet, qu'allait faire le roi ? Déférerait-il la princesse aux tribunaux ? Appellerait-il sur sa tête, coupable du même crime, le même châtement qu'il avait fait tomber sur les têtes républicaines ?

Ou bien, cédant à des considérations de famille, à des liens de parenté, se contenterait-il de faire jeter impunie sur les côtes d'Italie la femme qui venait de soulever la Vendée ?

Dans le cas où il livrait la princesse à un procès public, il se brouillait avec tous les souverains de l'Europe.

Dans le cas où il la renvoyait saine et sauve, il s'exposait aux justes accusations, non-seulement du parti républicain, mais encore du côté gauche de la Chambre.

Une séance eut lieu à la Chambre et n'amena rien qu'un redoublement de haines entre les partis, de menaces entre les adversaires.

Tout à coup une dépêche télégraphique arriva aux Tuileries ; c'était le 17 janvier dans la journée.

Dans la nuit du 16 au 17, disait cette dépêche, madame la duchesse de Berry a été atteinte de vomissements.

On croit que Son Altesse Royale est enceinte.

C'était un triste moyen, un moyen presque honteux de sortir d'embarras ; mais enfin c'était un moyen d'en sortir.

La nouvelle fut accueillie avec joie.

Le 22 janvier au matin, les journaux ministériels annoncèrent que MM. Orfila et Auvity venaient de partir pour Blaye, où ils étaient appelés par un cas de médecine légale.

L'émotion fut grande à la lecture du terrible entrefilet. Quel était ce cas de médecine légale qu'allaient constater les deux illustres interprètes de la science ?

Le 24 janvier, MM. Orfila et Auvity arrivaient à Blaye, étaient reçus par la princesse, et constataient, dans un rapport fait de concert avec MM. Gintrac et Berthe :

Que la princesse, née de parents phtisiques, présentait les symptômes d'une affection pulmonaire, qu'elle était sujette aux inflammations de poitrine et d'entrailles, que presque toujours après ses promenades sur le rempart, elle était saisie d'une petite toux sèche dont le caractère était alarmant, que sa santé réclamait des précautions sérieuses, qu'elle devait s'imposer enfin l'obligation de ne sortir que vers l'heure de midi, surtout dans une citadelle où le froid était vif et où les brouillards causés par le voisinage du fleuve étaient épais et malsains.

Ce n'était point là le rapport que le gouvernement attendait ; aussi fut-il enfoui dans les cartons du ministère de l'intérieur, où M. d'Argout venait de remplacer M. Thiers.

Cependant la fameuse phrase des journaux ministériels : *pour résoudre un cas de médecine légale*, faisait son effet. Le Corsai-

re, en sa qualité d'escarmoucheur, crut le premier avoir découvert le mystère caché sous cette phrase et laissa entrevoir que ce cas de médecine légale pourrait bien être une grossesse.

Le lendemain, M. Eugène Briffaut se battait avec un royaliste et recevait une balle dans le bras.

Le surlendemain, le *Corsaire* reproduisait une accusation plus affirmative et recevait une nouvelle provocation.

C'était un mauvais moyen de faire taire le parti républicain, que cette politique d'intimidation, lui qui se distinguait surtout par ce courage insensé qui le poussait au-devant.

Aussi, le même jour, le *National* et la *Tribune* jetaient-ils dédaigneusement le gant aux légitimistes.

Toujours le premier sur la brèche dans ces sortes d'affaires, Armand Carrel écrivait dans le *National* :

Il paraît que voilà le moment venu de prouver la fameuse alliance carlo-républicaine : qu'à cela ne tienne, que MM. les cavaliers-servants disent combien ils sont ; qu'on se voie une fois et qu'il n'en soit plus question ; nous n'irons pas chercher les gens du juste-milieu pour nous aider.

En même temps, Godefroy Cavaignac, Marrast et Garderin, au nom du parti républicain, adressaient ce cartel au journal le *Revenant* :

Nous vous envoyons une première liste de douze personnes ; nous vous demandons non pas douze duels simultanés, mais douze duels successifs, dans des temps et lieux dont nous conviendrons facilement : point d'excuses, point de prétextes qui ne vous sauveraient pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle entraîne ; entre votre parti et le nôtre désormais la guerre est engagée par un combat : plus de trêve que l'un des deux n'ait fléchi devant l'autre.

Le 2 février, la première rencontre eut lieu entre MM. Roux Laborie et Armand Carrel ; toujours chevaleresque jusqu'à l'exagération, Armand Carrel n'avait voulu céder la priorité à

personne.

Le combat dura plus de trois minutes ; M. Roux Laborie reçut deux légères blessures au bras, M. Armand Carrel une blessure grave au côté droit.

L'épée avait traversé le foie.

Il est difficile de se faire une idée de la sensation que produisit cette première rencontre ; M. de Chateaubriand et M. Dupin se rencontrèrent à la porte du blessé, venant tous deux s'informer de son état.

On décida que les rencontres continueraient, et l'on s'aboucha pour le lieu et les armes.

Chapitre LXI

Mais le gouvernement, qui peut-être avait ressenti un mouvement de joie en voyant ses ennemis prêts à se détruire les uns par les autres, fut véritablement épouvanté de l'effet produit par ce premier sang répandu ; toutes les mesures furent prises par lui pour se rendre maître de la situation ; quelques arrestations eurent lieu, et républicains et royalistes furent tellement surveillés que deux rencontres arrêtées échouèrent par la présence de gendarmes sur le lieu désigné.

Enfin, le 26 février, on lut dans le *Moniteur* cette déclaration, déposée par madame la duchesse de Berry dans les mains du général Bugeaud, gouverneur de la citadelle de Blaye.

Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même ainsi qu'à mes enfants de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie.

MARIE-CAROLINE.

Cette déclaration, qui n'était pas encore l'annonce officielle de la grossesse, mais qui était un acheminement visible à cette annonce, consterna le parti légitimiste, qui ne trouva pas d'autre moyen que de nier résolument que cette déclaration fût de la duchesse de Berry.

Ceux qui faisaient la plus large concession au gouvernement de Louis-Philippe consentaient à reconnaître que cette déclaration venait d'elle effectivement, mais ils prétendaient qu'elle ne l'avait signée que contrainte et forcée.

Le gouvernement décida donc que, pour imposer silence aux plus incrédules, la duchesse de Berry, reconnue décidément enceinte, accoucherait publiquement, et que procès-verbal serait dressé de cet accouchement.

En conséquence, M. Deneux, accoucheur de la duchesse, fut

expédié à Blaye, où il arriva le 24 mars 1833.

La difficulté était d'obtenir de la prisonnière son assentiment à cet accouchement public.

Deux choses la retenaient :

La honte d'abord, le coup mortel que cette honte portait à son parti.

Puis, chose cruelle à lire, la crainte que cette honte rendue publique, le prix de cette honte, c'est-à-dire la liberté, lui échappât.

Sur ce point, le général Bugeaud essaya de la rassurer ; il engagea sa parole, à laquelle on savait qu'il n'avait jamais manqué, et déclara que, si le roi ne tenait pas sa promesse, lui tiendrait la sienne, ouvrirait les portes de la citadelle, s'emparerait de la corvette la *Capricieuse*, et, de sa propre autorité, conduirait Madame en Sicile.

Malgré cette promesse, la duchesse, refusant tous les arrangements qui lui étaient proposés, écrivit au général la lettre suivante :

Je ne puis que vous savoir gré, général, des motifs qui vous ont dicté les propositions que vous m'avez soumises : à la première lecture, je m'étais décidée à répondre négativement ; en y réfléchissant je n'ai point changé d'idée : je ne ferai décidément aucune demande au gouvernement ; s'il croit devoir mettre des conditions à ma liberté, si nécessaire à ma santé tout à fait détruite, *qu'il me les fasse connaître par écrit* ; si elles sont compatibles avec ma dignité, je jugerai si je puis les accepter en toute occurrence. Je ne puis, général, oublier que vous avez en toute occasion su allier le respect et les égards dus à l'infortune, aux devoirs qui vous étaient imposés ; j'aime à vous en témoigner ma reconnaissance.

MARIE-CAROLINE.

On comprend pourquoi la prisonnière exigeait que le gouvernement lui fît connaître par écrit les conditions qu'il lui imposait.

On résolut alors de se passer du consentement de la prisonnière.

Le 24 avril au matin, le général Bugeaud entra chez elle : il tenait à la main une espèce de procès-verbal dont il lui donna

connaissance ; il était décidé que l'accouchement serait public.

Ceux qui devaient y assister étaient :

D'abord le sous-préfet de Blaye ;

Ensuite le maire, puis un de ses adjoints, puis le procureur du roi, le président du tribunal, le juge de paix, le commandant de la garde nationale, et deux chirurgiens, MM. Dubois et Menière.

Tous ces témoins devaient entrer dans la chambre de la prisonnière aux premiers cris qu'elle pousserait ; on constaterait l'identité de la princesse, on consignerait ses réponses, on constaterait son silence ; dans le cas où elle crierait pendant le travail, on tiendrait note des cris ; il n'y avait pas jusqu'aux vagissements de l'enfant auxquels on accordait leur importance, et qui devaient être mentionnés au procès-verbal ; en outre, les témoins visiteraient la chambre, les cabinets, les armoires, les secrétaires, les tiroirs des commodes et jusqu'au lit de la princesse, pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'enfant nouveau-né dans l'appartement.

À cette longue énumération dont chaque mot faisait monter une rougeur au front de la princesse, la princesse resta presque impassible, mais lorsque le général ajouta que deux gardiens seraient placés dans le salon attenant à la chambre à coucher de la princesse et que cette chambre demeurerait ouverte, Madame éclata :

— Oh ! c'en est trop, Monsieur, s'écria-t-elle, retirez-vous !

Et, du salon où elle se trouvait, se précipitant dans sa chambre, elle referma la porte de cette chambre avec violence.

Dix minutes après, la princesse se mettait au lit, la face violette, les lèvres contractées et tout le corps secoué par la fièvre.

Pendant près d'un jour, l'enfant cessa de remuer ; on le crut mort.

On s'est beaucoup récrié sur les souffrances de Marie-Antoinette au Temple ; Marie-Antoinette au Temple ne disputait que sa vie ; Marie-Caroline à Blaye disputait son honneur.

Laquelle a dû souffrir davantage, de Marie-Antoinette ou de Marie-Caroline ?

Après trois jours de maladie, la prisonnière, vaincue, commença de parlementer.

Une convention fut arrêtée sur ces bases :

La duchesse de Berry consentait :

1° À faire prévenir le général Bugeaud aux premières douleurs qu'elle éprouverait ;

2° À répondre affirmativement à cette question qui lui serait adressée : êtes-vous la duchesse de Berry ?

3° Enfin, si les personnes qui devaient être présentes à l'accouchement en qualité de témoins n'arrivaient qu'après cet accouchement, à les recevoir quand M. Deneux le jugerait convenable.

En retour de ces concessions, le général promettait, au nom du gouvernement :

1° Que M. Dubois, que la duchesse de Berry avait en horreur, n'entrerait, sous aucun prétexte, dans sa chambre ;

2° Qu'on la mettrait en liberté aussitôt que M. Deneux la jugerait en état de supporter le voyage ;

3° Que cette promesse serait délibérée en conseil, arrêtée et signée par cinq ministres au moins ;

4° Que l'original ou une copie, signée des ministres, serait remise au général, qui la conserverait.

5° Qu'enfin, la prisonnière elle-même aurait une copie de cette promesse certifiée conforme.

Cette dernière clause, à laquelle la duchesse tenait *absolument*, faillit amener la rupture des négociations qui se faisaient par le télégraphe ; enfin, elles furent acceptées de part et d'autre, et l'on put enfin dormir tranquille aux Tuileries.

La duchesse de Berry, régente de France, venait d'abdiquer à Bayonne, d'une façon bien autrement absolue que n'avait fait Charles X à Rambouillet.

Ce traité, en ce qui regardait Madame, devait avoir son exécution dans la nuit du 9 mai.

Le 9 mai, à trois heures du matin, Madame ressentit les premiè-

res douleurs et poussa les premiers cris.

Personne ne croyait l'événement si proche, tout le monde fut donc pris au dépourvu.

MM. Deneux et Menière dormaient dans le salon, transformé pour eux en chambre à coucher, afin, si leur ministère devenait instant, qu'on n'eût qu'une porte à ouvrir pour la réclamer.

Tout à coup, cette porte s'ouvrit, et madame Hausler, qui couchait près de la princesse s'élança en s'écriant :

— Venez, venez, monsieur Deneux, Madame accouche.

M. Deneux se précipite à son tour dans la chambre de Madame, tandis que M. Menière court éveiller le général.

Le général ordonne aussitôt que le signal soit fait pour appeler les témoins.

Ce signal consistait en trois coups de canon.

Maintenant, laissons parler le procès-verbal ; rien n'est plus éloquentement terrible parfois que la froide rigidité d'une pièce officielle.

C'est un écrit qui, du moins, a le sombre avantage d'être irrécusable.

PROCÈS-VERBAL DE L'ACCOUCHEMENT DE LA DUCHESSE DE BERRY.

L'an mil huit cent trente-trois, le dix mai, à trois heures et demie du matin,

Nous soussignés : Thomas-Robert Bugeaud, membre de la chambre des députés, maréchal de camp, commandant supérieur de Blaye ;

Antoine Dubois, professeur honoraire à la faculté de médecine de Paris ;

Charles-François Marchand-Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Blaye ;

Daniel-Théotime Pastoureau, président du tribunal de première instance de Blaye ;

Pierre Nadaud, procureur du roi près le même tribunal ;

Guillaume Bellon, président du tribunal de commerce, adjoint au maire de Blaye ;

Charles Bordes, commandant la garde nationale de Blaye ;
Élie Désèrambes, curé de Blaye ;
Pierre-Camille Delong, commandant de la place de Blaye ;
Claude-Olivier Dufresne, commissaire civil du gouvernement à la citadelle ;

Témoins appelés à la requête du maréchal Bugeaud, à l'effet d'assister à l'accouchement de Son Altesse Royale Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry.

M. Merlet, maire de Blaye, et M. Régnier, juge de paix, témoins également désignés, se trouvant momentanément à la campagne, n'ont pu être prévenus à temps.

Nous nous sommes transportés dans la citadelle de Blaye et dans la maison habitée par Son Altesse Royale, nous avons été introduits dans un salon qui précède une chambre dans laquelle la princesse se trouvait couchée.

M. le docteur Dubois, M. le général Bugeaud et M. Delong, commandant, étaient dans le salon dès les premières douleurs. Ils ont déclaré aux autres témoins que madame la duchesse de Berry venait d'accoucher à trois heures vingt minutes, après de très-courtes douleurs ; qu'ils l'avaient vue accouchant en recevant les soins de MM. les docteurs Deneux et Menière, M. Dubois étant resté dans l'appartement jusqu'après la sortie de l'enfant.

M. le général Bugeaud est entré et a demandé à la duchesse si elle voulait recevoir les témoins.

Elle a répondu : oui, aussitôt qu'on aura nettoyé et habillé l'enfant.

Quelques instants après madame d'Hautefort s'est présentée dans le salon en invitant, de la part de la duchesse, les témoins à entrer, et nous sommes immédiatement entrés.

Nous avons trouvé la duchesse de Berry couchée dans son lit, ayant un enfant nouveau-né à sa gauche. Au pied de son lit étaient assises madame d'Hautefort et madame Hausler.

MM. Deneux et Menière étaient debout à la tête du lit.

M. le président Pastoureau s'est approché de la princesse et lui a adressé à haute voix les questions suivantes :

— Est-ce à madame la duchesse de Berry que j'ai l'honneur de parler ?

- Oui.
- Vous êtes bien madame la duchesse de Berry ?
- Oui, Monsieur.
- L'enfant nouveau-né qui est près de vous est-il le vôtre ?
- Oui, Monsieur, cet enfant est de moi.
- De quel sexe est-il ?
- Il est du sexe féminin. J'ai d'ailleurs chargé M. Deneux d'en faire la déclaration.

Et à l'instant, Louis-Charles Deneux, docteur en médecine, ex-professeur de clinique d'accouchement de la faculté de Paris, membre titulaire de l'académie royale de médecine, a fait la déclaration suivante :

Je viens d'accoucher madame la duchesse de Berry, ici présente, épouse en légitime mariage du comte Hector Lucchesi Palli, des princes de Campo-Franco, gentilhomme de la chambre du roi des Deux-Siciles, domicilié à Palerme.

M. le comte de Brissac, madame la comtesse d'Hautefort, interpellés par nous s'ils signeraient la relation de ce dont ils ont été témoins, ont répondu qu'ils étaient venus ici pour donner leurs soins à la duchesse de Berry, comme amis, mais non pour signer un acte quelconque.

De tout quoi, nous avons signé le présent procès-verbal en triple expédition, dont l'une a été déposée, en notre présence, aux archives de la citadelle, les deux autres ont été remises à M. le général Bugeaud, gouverneur, que nous avons chargé de les adresser au gouvernement, et avons signé, après lecture faite, les jour, mois et an que dessus.

Signé DENEUX, A. DUBOIS, P. MENIÈRE, D. M. R. BUGEAUD, DÉSERAMBES, *curé de Blaye*, MARCHAND-DUBREUIL, BELLON, PASTOUREAU, NADAUD, BORDES, DELONG ET O. DUFRESNE.

Quelle différence entre cet accouchement du 10 mai 1833, dans la citadelle de Blaye, avec celui du 29 septembre 1820 au château des Tuileries.

L'accouchement de la duchesse de Berry fut annoncé au gouvernement par le télégraphe. Il ne pouvait apprendre trop tôt une si heureuse nouvelle.

Au reste, il tint fidèlement sa parole : aucun des partis opposés au parti carliste, si cruel et si acharné qu'il fût, n'eut le courage de demander pour elle une autre punition que celle que lui infligeait son oncle.

Le 8 juin, Marie-Caroline quitta sa prison ; un bateau à vapeur mouillait devant la citadelle et devait la conduire à la corvette l'*Agathe*, qui l'attendait dans la rade de Richard. Quelques personnes attendaient la princesse à bord du bateau à vapeur : c'étaient le marquis et la marquise de Dampierre, le prince et la princesse de Baufremont, le marquis de Barbanoir, le vicomte de Menan, le comte Louis de Calvimont et l'abbé Sabattier, nommé tout nouvellement aumônier de la princesse.

À neuf heures un quart, la duchesse franchit le seuil de sa prison ; près d'elle, marchait la nourrice, portant la princesse Anne-Marie-Rosalie, qui, née dans une prison, n'en devait sortir que pour être couchée dans une tombe. Derrière la duchesse et la nourrice, venaient M. de Mesnars, madame d'Hautefort, M. Deneux, M. de Saint-Arnaud, aide-de-camp du général, mademoiselle Le Besch et madame Hausler.

À dix heures moins un quart, la princesse était à bord du bateau à vapeur qui, à dix heures, levait l'ancre et faisait voile vers la mer.

Vers une heure, le transbordement se fit sans accident, et Madame n'eut plus près d'elle, sur l'*Agathe*, que les personnes qui devaient l'accompagner jusqu'à Palerme.

C'étaient M. de Mesnars, le prince et la princesse de Baufremont, M. Deneux, M. Menière, le général Bugeaud et son aide-de-camp.

Puis, attachées au service de la princesse, mademoiselle Le Besch et madame Hausler.

Le 9 juin, l'*Agathe* faisait voile pour Palerme, où elle jeta l'ancre après une heureuse traversée.

Ainsi finit cette tentative de soulèvement, fatale au parti vaincu,

mais plus fatale encore peut-être au parti vainqueur.

Chapitre LXII

Après les tentatives de révolte, vinrent les tentatives d'assassinat.

On peut juger, par les assassinats politiques, à quel degré en est arrivée la civilisation d'un peuple.

Dans les sociétés primitives, chez les nations qui se constituent, l'assassinat existe dans la famille : c'est le fils qui veut succéder au père, le frère au frère, l'épouse à l'époux ; ainsi sont morts Paul I^{er}, Pierre III et Pierre I^{er}.

Dans les sociétés arrivées au second degré de la civilisation, l'assassinat descend d'un étage et passe de la famille dans l'aristocratie : c'est, non plus la succession du fils au père, du frère au frère, de la femme au mari, que vient consacrer le poison, le poignard ou le pistolet, c'est la substitution au pouvoir d'une race à une autre race ; ainsi sont morts Charles XII et Gustave IV.

Dans les sociétés arrivées au troisième degré, l'assassinat descend jusqu'au peuple : c'est la destruction pure et simple de la royauté, c'est la négation de la monarchie ; ainsi sont morts, chez nous, Henri III, Henri IV, tués par Jacques Clément et Ravailac ; ainsi faillit mourir Louis XV, assassiné par Damien.

Les différentes tentatives d'assassinat essayées sur Louis-Philippe eurent pour but la destruction, non-seulement du roi, mais de la royauté ; c'était un seul et unique principe frappant par les mains de divers assassins : Fieschi, Alibaud, Mercier, Lecomte sont les continuateurs de Louvel.

Le premier assassinat tenté sur Louis-Philippe fut celui qui a pris rang dans l'histoire sous le nom de l'assassinat du Pont-Royal, ou de l'assassinat du coup de pistolet.

Il n'eut rien de bien sérieux, et personne n'y prêta une grande attention. Une jeune fille, nommée mademoiselle Burg, y joua un rôle que beaucoup de personnes crurent du domaine du roman plus

encore que de l'histoire. MM. Bergeron et Benoît furent mis en cause et acquittés.

L'attentat fut-il réel, ou le pouvoir, comme il en fut accusé, joua-t-il, dans cette circonstance, le rôle que le capucin Chabot voulait faire jouer à Grangeneuve ? Seulement, Chabot disait à Grangeneuve : « Tue-moi ! » et le pouvoir aurait dit à l'auteur inconnu de l'attentat du 19 novembre : « Manque-moi ! »

Puis vint la campagne de Belgique et le siège d'Anvers, campagne étrange dans laquelle la France fit la guerre contre elle-même, siège où le prince royal fit d'une façon si glorieuse ses premières armes.

Cependant l'irritation allait croissante : un jour, la *Tribune* accusa le gouvernement de vouloir entourer Paris de fortifications ; seulement, tout au contraire des fortifications ordinaires, celles-là seraient destinées, comme celles de Gand, non pas à défendre mais à comprimer la ville.

Depuis longtemps, le gouvernement avait adopté le système fatal des procès intentés à la presse. On ne ruine pas les journaux avec des amendes ; on exaspère les hommes avec la prison.

Toute la chambre se leva contre la *Tribune* ; deux cent cinq voix contre quatre-vingt-douze décidèrent que la *Tribune* serait citée devant la Chambre ; et le gérant du journal, M. Lionne, à qui l'on donnait, comme à Charles I^{er}, un parlement pour juge, fut condamné à trois ans de prison et à dix mille francs d'amende.

C'était désormais un duel entre la presse et la Chambre. La *Tribune*, blessée, riposta, et, cette fois, tira à fond.

Il y avait à la Chambre cent vingt-deux députés fonctionnaires publics ; ces cent vingt-deux députés touchaient entre eux deux millions de traitement pour des charges qu'ils ne remplissaient pas ; par exemple, l'un d'eux, M. Destourmel, député du Nord, était ministre à la Colombie.

Il existait sur les fers un impôt de trois millions trois cent quatre-vingt mille francs ; la *Tribune* affirma que cet impôt eût été

aboli si vingt-six députés ministériels n'avaient point intérêt à ce que cet impôt fût maintenu.

La *Tribune* prétendit encore que, depuis longtemps, la liste civile devait au trésor une somme de trois millions cinq cent trois mille six cent sept francs, et elle mit le ministre en demeure de faire rentrer cette somme dans les coffres de l'État.

Enfin, elle établit ce fait étrange que, non-seulement, au mépris des lois françaises, Louis-Philippe, en montant sur le trône, avait fait donation de ses biens à ses enfants, chose qu'il n'avait pas le droit de faire, mais encore que l'enregistrement de cette donation, enregistrement payable d'avance, ne se trouvait pas encore intégralement payé au bout de trois ans.

Puis, tout à coup, se répandit le bruit que sur l'hôtel Laffitte, les passants pouvaient lire un placard sur lequel étaient ces mots : *Hôtel à vendre*.

Ainsi, le coup porté par Louis-Philippe à son ancien ami, à l'homme qui l'avait fait roi, avait bien été mortel : la vente de la forêt de Breteuil, connue par l'enregistrement, avait coupé dans sa base le crédit de M. Laffitte ; M. Laffitte était ruiné.

Une souscription nationale fut ouverte pour racheter cet hôtel où s'était, non pas faite, mais dénouée la révolution de 1830.

On remarqua que la cour ne souscrivit point.

C'était cependant une belle occasion de placer un million ; et, disons plus, c'eût été un million placé à bons intérêts.

Sur ces entrefaites, une loi fut rendue qui faisait bien ressortir la situation bâtarde de cette monarchie, née d'une révolution, qui reniait sa mère.

La loi du 19 janvier 1816, relative à l'anniversaire *du jour funeste et à jamais déplorable* du 21 janvier 1793, fut abrogée.

Si l'anniversaire du 21 janvier était *un jour funeste et à jamais déplorable*, pourquoi abrogeait-on la loi qui faisait de ce jour-là un jour de deuil ?

Tout cela jetait les esprits dans un doute amer ; ceux-là même

qui défendaient tout haut la marche du gouvernement s'inquiétaient tout bas de l'escarpement de cette pente sur laquelle on glissait ; le roi jugea qu'il fallait frapper un grand coup pour reconquérir sa popularité, et, le 29 juillet 1833, oubliant la lettre qu'il avait écrite à Louis XVIII en 1814, et dans laquelle on lisait ces mots : « Mes vœux, du moins, hâtent la chute de Bonaparte que je hais autant que je le méprise, » le roi ordonna que la statue de l'homme haï et méprisé par lui reparût au faîte de la colonne de la place Vendôme.

Plus tard, il fit mieux : sentant cette popularité tomber plus bas encore, il envoya son propre fils chercher à Sainte-Hélène les os de cet homme qu'on ne haïssait ni ne méprisait plus, depuis qu'on avait compris ce que l'on pouvait faire suer de popularité à son cadavre.

Revenons à cette inquiétude qui agitait la société et qu'on eût dit entretenue à dessin par les réactions du gouvernement et les violences de la police.

C'était M. Gisquet qui tenait à cette époque le ministère de la rue de Jérusalem ; il trouva ingénieux d'étendre aux brochures l'obligation du timbre.

Or, c'était une grande affaire que l'application du timbre à ces brochures dont on vendait jusqu'à cinquante mille dans une journée.

Comme aucune loi ne soumettait ces brochures au timbre, le journal le *Bon Sens* qui, à lui seul, répandait plus des trois quarts de celles qui se vendaient, le journal le *Bon Sens* continua d'imprimer ses brochures et les crieurs de les vendre.

On arrêta les crieurs.

Les journaux conduisirent les agents de l'autorité devant les tribunaux, et ils furent condamnés.

La police n'en continua pas moins ses arrestations.

Alors M. Rodde, qui, avec Cauchois-Lemaire, rédigeait le *Bon Sens*, résolut de porter un défi direct à la police : M. Rodde écrivit à tous les journaux, le 5 octobre 1833, que, le dimanche suivant,

il distribuerait lui-même les brochures patriotiques du *Bon Sens* ; la distribution devait avoir lieu place de la Bourse.

Si la police tentait de l'arrêter, il se défendrait jusqu'à la mort.

Il va sans dire qu'une partie de la population parisienne se trouva au rendez-vous.

M. Rodde devait paraître à deux heures ; dès midi, la place de la Bourse était encombrée, et de nombreux spectateurs se tenaient aux fenêtres comme aux loges superposées d'une immense cirque.

À deux heures, on entendit une grande rumeur dans la foule ; c'était M. Rodde qui venait d'entrer en lice.

Il portait le costume des crieurs publics, c'est-à-dire une blouse amarante et un chapeau verni sur lequel était cette inscription :

PUBLICATIONS PATRIOTIQUES.

De la boîte suspendue à son côté, et dans laquelle étaient ses brochures, sortaient les crosses de deux pistolets.

Un grand cri s'éleva : *Vive Rodde ! vive le défenseur de la liberté ! respect à la loi !*

La police recula devant cette vigoureuse démonstration, comme elle avait déjà reculé devant le manifeste de Carrel, et M. Rodde rentra chez lui sans avoir été inquiété.

Il résultait de ces différents échecs du gouvernement une vive irritation et une promesse que se faisaient entre eux les chefs du pouvoir de prendre leur revanche à la première occasion qui se présenterait.

Cette première occasion ne se fit pas attendre ; une seconde révolte éclata à Lyon mais fut comprimée par M. de Gasparin et le général Aymar.

La *Tribune* alors imprima cette nouvelle :

La République et un gouvernement provisoire sont proclamés à Lyon ; l'insurrection s'étend partout : Saint-Étienne envoie dix mille ouvriers armés ; à Dijon, on s'est emparé des dépêches, à Belfort, un régiment a proclamé la République.

Le lendemain 13 avril, ce placard était affiché à la porte Saint-Martin :

Elle est enfin rompue cette trop longue chaîne de tyrannies humiliantes, de perfidies infâmes, de trahisons criminelles ; nos frères de Lyon ont appris combien est éphémère la force brutale des tyrans contre le patriotisme républicain. Ce que les mutuellistes ont commencé avec tant de succès, les vainqueurs de Juillet hésiteraient-ils à l'achever ? laisseraient-ils échapper une si belle occasion de reconquérir cette liberté chérie, pour laquelle le sang français a si longtemps coulé ? Citoyens, tant de généreux sacrifices ne deviendront pas infructueux par une lâcheté indigne. *Aux armes ! aux armes !*

À cette époque d'exaspération mutuelle, où l'on respirait, pour ainsi dire, la haine avec une atmosphère chargée de passions, il n'en fallait pas davantage pour amener une collision. En effet, une heure après ces placards apposés, une troupe d'hommes armés se portaient au boulevard Saint-Martin, cassaient les réverbères, dépavaient les rues et construisaient des barricades.

À la même heure, un mouvement pareil se manifestait rues Grenier-Saint-Lazare, Beaubourg, Transnonain et Michel-le-Comte.

Ce mouvement venait de loin : né en Savoie, il était parti de Genève, avait gagné l'Italie, et, comprimé par Charles-Albert, il venait par Lyon à Paris.

C'étaient le Vésuve et l'Etna avec leurs mystérieux canaux, leurs feux souterrains et leurs cratères s'ouvrant tout à coup.

L'insurrection fut comprimée à Lyon et à Paris ; mais de quelle manière et par quels moyens !

Lisez quelques-uns des certificats donnés à Lyon, puis nous vous mettrons sous les yeux quelques-unes des dépositions faites à Paris.

Ces certificats recueillis par un simple particulier qui, sans s'en

douter, faisait de l'histoire¹, sont copiés pour nous dans l'*Histoire de Dix Ans*, sans rien changer ni au style, ni à l'orthographe :

Ce jourd'hui premier mai dix-huit cent trante quatre, nous soussignés Bonnavanture Gallant, propriétaire marchand de bois, grande route de Paris ; et Barthélemy Duperay, propriétaires, fabricant négociant, rue Projetée, n° 8 ; et Honoré Picotin, marchand de vin, ancienne route de Paris, aussi propriétaire, et Jean Chagny, propriétaire, cabaretier, rue Projetée, n° 9 ; attestons : que pour rendre hommage à la vérité, que Marie Grisot, épouse de Louis Saugnier, mousselinier, demeurant à Vaise, rue Projetée, n° 14. La susdite s'étant enfuit, de son domicile pour ce réfugier chez le sieur Coquet, serrurier, demeurant route du Bourbonnais, ou elle crue être mieux en sûreté, étant plus éloigné du faubourg ; elle fut fusillée sans qu'elle eue donné lieu en aucune manière à un pareille traitement, elle laisse son époux, homme d'une probité intact, perre de quatre enfant, dont trois en bas âge. En fois de quoi, nous lui avons signé le présent, pour valoir ce que de droit.

À Vaise, le 1^{er} mai 1834.

PICOTIN, DUPERAY, CHARNIER, GALLAND.

Vu à la mairie de Vaise, le 1^{er} mai 1834, pour légalisation des signatures ci-dessus, au nombre de quatre.

Le maire, ERHARD, adjoint.

Nous soussignés, tous habitants de la commune de Vaise, attestons, pour rendre hommage à la vérité, que le nommé Claude Sève, vieillard de soixante-dix ans, demeurant chez sa fille, nommée Marie Sève, blanchisseuse, route du Bourbonnais et rue Projetée maison Sourdillon, au deuxième, a été, le 12 avril 1834, fusillé et percé de coups de baïonnettes dans son lit, et geté ensuite par la fenêtre, par les soldats du 28^e régiment de ligne. Ajoutons de plus qu'ils ont cassé, et brissé, et geté par la fenêre tout le linge et ménage de sa fille, qui se trouvait absente dans ce moment. En fois de quoi nous avons signés le présent pour servir au besoin.

Vaise, le 28 avril 1834.

CIMETIER, SIMONAUD, BENOIT, NOEL, CHARNIER, PLAGNE,
ANTOINE VERNE.

1. M. Charnier.

Le maire, ERHARD, adjoint.

Nous soussignés, attestons que le sieur François Lauvergnat Cadet, ouvrier en soie, demeurant à Vaise, rue Projetée, a été arraché du domicile du sieur Véron, couvreur, son voisin (où il était paisible et inoffensif), par des soldats du 15^e régiment léger, pour être fusillé, sans qu'il lui ait été possible de faire entendre la moindre explication, qui n'aurait laissé aucun doute pour sa justification. En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir à sa veuve.

Vaise, faubourg de Lyon, 29 avril 1834.

J. PELUGAUD, DAMET, GALLAND, BERTHAUD.

Vu à la mairie de Vaise, le 30 avril 1834, pour légalisation des signatures ci-dessus, au nombre de quatre.

Le maire, ERHARD, adjoint.

Nous soussignés, attestons que le sieur Étienne Jullien, de la profession d'ouvrier en soie, demeurant à Vaise, rue Projetée, maison Magny, n° 7, a été arrachés de son domicile, où il était paisible et inoffensif, par les soldats du 28^e et d'autres régiments pour être fusillé, ce que nous avons vu exécuter au même instant, sans qu'il lui soit possible de faire entendre la moindre explication qui aurait été sincère et on ne peut plus justificative. En foi de quoi nous avons signé la présente, le 26 avril 1834.

TRIDON ESCOFFIER.

Nous soussignés, abitant la commune de Vaise, attestons que le sieur Benoit Hérault, de la profession d'ouvrier maçon, demeurant à Vaise, rue Projetée, maison Magny, n° 7, a été arraché de son domicile où il était paisible et inoffensif, par des soldats du 28^e de ligne et autres régiments, pour être fusillé, sans qu'il lui fut possible de faire entendre la moindre explication qui aurait été sincère et justificative. Plus, les soldats ont brisé toute sa vaisselle, son armoire. Il laisse sa femme enceinte et deux petits enfants, dont le plus âgé n'a que cinq années ; cette pauvre famille, par suite de cet événement, se trouve réduit à la plus grande misère si l'on ne venait à son secours. En foi de quoi nous avons signé pour rendre hommage à la vérité.

Vaise, le 23 avril 1834.

ANTOINE VERNE, CHARNIER.

Vu à la mairie de Vaise, le 29 avril 1834, pour légalisation des signatures ci-dessus, au nombre de deux.

Le maire de Vaise, ERHARD, adjoint.

Nous soussignés, attestons que le nommé Pierre Vairon Lacroix, âgé de 27 ans, demeurant à Vaise, maison Magni, rue Projetée, n° 7, a été arraché de son domicile ou il était paisible et inoffensif, par des soldats de différents régiments, pour être fusillé, sans qu'il fut possible de faire entendre la moindre explication qui aurait été sincère et on ne peut plus justificative. En foi de quoi nous avons signé le présent.

Vaise, le 27 avril 1834.

ANTOINE VERNE, PLANCHE, J. PELUGAUD, DUPERAY.

Pour légalisation, ROSSIGNOL fils, adjoint.

Le meurtre de ce dernier devient plus terrible encore par les détails dont il est entouré.

Quand les soldats se présentèrent chez le malheureux Véron, il les fit mettre à table : ceux-ci burent et mangèrent, puis après ce repas, le conduisirent à leur officier, qui le fit fusiller, comme on l'a vu, sans même lui donner le temps de déplier sa feuille de congé.

Le père du malheureux Lauvergnat adressa au roi une pétition qui, bien entendu, resta sans réponse.

La voici :

Sire, le règne de la justice est celui des grands rois. Élu de la nation, roi des barricades, je vous demande justice au nom de mon malheureux fils, je la demande au nom de cent personnes, victimes comme lui de la plus criminelle atrocité.

Le samedi 12 avril, de midi à une heure, mon fils prit quelque argent ; il se disposait à rejoindre sa mère et mon fils aîné qui étaient partis pour le village d'Écally. Il est arrêté par des voisins et amis qui lui demandent où il va. Il entre un instant chez MM. Véron et Nérard, rue Projetée, n° 7, où se trouvait un autre ami, le sieur Prost ; ces messieurs étaient avec leurs épouses ; pendant ce temps, les troupes entrent à Vaise ; elles sont bientôt maîtresses de toutes les issues de la commune, alors les soldats du 28^e de ligne et du 13^e léger, et des sapeurs du

génie enfoncent les portes et pénètrent dans les maisons.

Mon fils, Véron et Prost, sont percés de plusieurs coups de baïonnettes ; ils reçoivent des coups de feu ; ils expirent dans les corridors ; et, au bas de l'escalier, le sieur Nérard, seul, est sauvé comme par miracle : au même instant, une foule d'autres personnes inoffensives périssent dans le voisinage. Le sieur Loquet, maître serrurier, demeurant route Tarare, n° 7, est frappé de mort chez lui avec la dame Sautier ; c'était un vieillard de soixante-deux ans.

Vaise, faubourg de Lyon, le 12 mai 1834.

LAUVERGNAT, fabricant de couvertures.

Une autre pétition fut adressée par les propriétaires lyonnais au roi de la grande propriété, et à celle-là il fut fait justice ; il est vrai qu'on y lisait cette phrase qui peint toute une époque :

Le gouvernement ne voudra pas que le triomphe de l'ordre coûte des larmes et des regrets. Il sait que le temps, qui efface insensiblement la douleur que causent *les pertes personnelles*, est impuissant à faire oublier *les pertes de fortune, les dévastations matérielles*.

Le roi fut de cet avis.

Chapitre LXIII

À Paris, le massacre ne fut pas moins terrible. Après avoir renversé les barricades de la porte Saint-Martin et dispersé leurs défenseurs, les forces militaires se concentrèrent sur les rues Beaubourg, Transnonain, Grenier-Saint-Lazare et Michel-le-Comte.

Les barricades qui obstruaient ces rues furent enlevées après une vigoureuse résistance, puis les massacres commencèrent.

Ces massacres donnèrent lieu à une enquête judiciaire ; nous n'oserions raconter, nous citons :

Madame d'Aubigny est introduite ; après les formalités d'usage :

— Racontez ce que vous avez vu, dit le président.

Madame d'Aubigny. — À cinq heures, la troupe est arrivée par la rue de Montmorency ; elle a fait un feu nourri et s'est emparée de la barricade.

Peu de temps après, un autre peloton de voltigeurs est survenu par la rue Transnonain, sapeurs en avant ; ils cherchaient à briser la porte de notre maison, dont la solidité est extrême.

— C'est la ligne ! s'est-on écrié dans la maison ; ah ! voilà nos libérateurs, nous sommes sauvés !

Nous nous élançames alors, M. Guitard, mon mari et moi, pour ouvrir la porte ; en un instant nous descendîmes l'escalier. Plus leste que ces deux messieurs, je me jette dans la loge de la portière et je tire le cordon : la porte s'ouvre ; les soldats se précipitent dans l'allée, font demi-tour à droite, frappent mon mari et M. Guitard. Au moment où ceux-ci arrivaient à la dernière marche de l'escalier, ils tombent sous une grêle de balles ; l'explosion est telle que les vitres de la loge, dont je n'avais pas eu le temps de sortir, volent en éclats. J'eus alors un instant de vertige, il ne me quitta que pour me laisser voir le corps inanimé de mon mari, étendu près de celui de M. Guitard, dont la tête était presque séparée du cou par les nombreux coups de fusil qui l'avaient atteint. Rapides comme la foudre, des soldats, un officier en

tête, franchirent le second étage ; une première porte pleine, à deux battants, a cédé à leurs efforts, une porte vitrée résiste encore ; un vieillard se présente, qui l'ouvre, c'est M. Breffort père.

— Nous sommes, dit-il à l'officier, des hommes tranquilles et sans armes, ne nous assassinez pas !

Il n'avait pas achevé, qu'il tombe percé de trois coups de baïonnette. Il crie, il appelle à l'aide.

— Gredin, lui dit l'officier, si tu ne te tais pas, je te fais achever !

Aux cris de M. Breffort, Annette Bresson s'élance d'une pièce voisine pour le secourir, mais un soldat fait volte-face, lui plonge sa baïonnette au-dessous de la mâchoire, et, dans cette position, lui lâche un coup de fusil dont l'explosion lance les fragments de sa tête jusqu'aux parois de la muraille. Un jeune homme la suivait, M. Henry Larivière ; il est tiré de si près que, tandis que la balle pénètre au fond de ses poumons, le feu prend à ses habits, mais comme il n'est que blessé mortellement, le soldat s'acharne sur lui, et d'un coup de baïonnette divise transversalement la peau de son front et met le crâne à découvert ; en même temps, il est frappé à vingt places différentes. Déjà la pièce n'est plus qu'une mare de sang. M. Breffort qui, malgré ses blessures, avait eu la force de se réfugier dans une alcôve, était poursuivi par des soldats ; madame Bonneville le couvrait de son corps, et, les pieds dans le sang, les mains vers le ciel, leur criait :

— Toute ma famille est étendue à vos pieds : il n'y a plus personne à tuer, il n'y a que moi !

Et cinq coups de baïonnette perçaient ses bras et déchiraient ses mains.

Au quatrième, les soldats qui venaient de tuer M. Lépine et M. de Ropiquet, disaient à leurs femmes :

— Mes pauvres petites femmes ! vous êtes bien à plaindre, ainsi que vos maris ! mais nous sommes commandés, nous sommes forcés d'obéir aux ordres ; nous sommes aussi malheureux que vous.

Ces ordres terribles, inexorables, qui donc les avait donnés ?

Mais peut-être croit-on que madame d'Aubigny y a mis de l'exagération, *de la poésie*, comme disaient les juges, *de l'enthousiasme*, comme disaient les courtisans. Écoutons un autre témoin :

Annette Vachée. — À dix heures et demie du soir, Louis Breffort revint près de moi se coucher. Notre nuit fut agitée. À cinq heures du matin, M. de Larivière, qui avait passé la nuit au deuxième, chez M. de Breffort père, monta nous souhaiter le bonjour. Il nous dit qu'il avait très-mal dormi et entendu crier toute la nuit. Une voix appela Louis d'en bas, c'était son père. M. Larivière descendit et dit qu'il allait venir. Louis était en train de s'habiller ; j'étais à peine vêtue moi-même, lorsque, entendant un grand bruit dans l'escalier, la curiosité m'attira jusqu'au quatrième.

— Où vas-tu ? me crient les soldats.

Effrayée, je n'ai point la force de répondre.

— Ouvre ton châle, crie un d'eux.

J'ouvre mon châle ; on tire sur moi et l'on me manque ; alors je me sauve.

— Arrête ! me crie-t-on encore, et l'on tire un second coup de fusil sur moi ; je pousse un cri perçant, et arrive avec peine jusqu'à la porte de Louis.

— Es-tu blessée ? me demande-t-il en fermant la porte sur moi.

— Je ne crois pas ; ils m'ont tirée de si près, qu'ils ne m'auraient pas manquée ; je pense qu'il n'y a pas de balles dans leurs fusils, qu'il n'y a que de la poudre.

— Comment ! pas de balles, mais ton châle est percé en plusieurs endroits.

— Ah ! mon Dieu ! ils vont nous tuer ! Louis ! Louis ! cachons-nous ; tiens, tiens, essayons de monter sur le toit ; nous nous aiderons l'un l'autre.

— Sois donc tranquille, dit Louis, on ne tue pas le monde comme cela ; je vais leur parler, moi.

Déjà les soldats frappaient à la porte.

Louis la leur ouvre.

— Messieurs, s'écrie-t-il, que voulez-vous ? ne nous tuez pas ; je suis avec ma femme ; nous venons de nous lever ; faites perquisition, et vous verrez que je ne suis point un malfaiteur.

Un soldat l'ajuste et tire : Louis tombe de son haut la face contre terre.

Il pousse un long cri : Ah !

Le soldat lui donne deux ou trois coups de crosse sur la tête ; du pied il le retourne sur le dos pour s'assurer qu'il est bien mort. Je me jette sur le corps de mon amant.

— Louis ! Louis ! m'écriai-je ; ah ! si tu m'entends !...

Un soldat me renverse sur le carreau ; quand je me relevai, les soldats avaient disparu ; je prêtai l'oreille, j'entendis de nouveaux pas vers la chambre ; j'eus peur, je me fourrai sous les matelas.

— Est-ce qu'il n'y a plus personne à tuer ici ? disait une voix ; cherche donc sous les matelas.

— Non, répondit une autre, je viens d'y regarder ; il n'y en a qu'un, tu le sais, et celui-là est bien mort.

Mais peut-être Annette Vachée, exaspérée de la perte de son amant, a-t-elle un peu exagéré son témoignage.

Voyons ce que va dire madame Heu :

Madame Heu. — Dès la veille, nous avions été jusqu'à seize personnes, hommes et femmes, dans le cabinet occupé par madame Bouton ; nous nous y étions réfugiés dès que les assiégés avaient menacé d'envahir la maison, car c'étaient eux seuls que nous redoutions ; nous ne pouvions guère redouter la troupe ; à quel propos ? Nous étions les uns sur les autres. M. Bouton nous avait tant de fois parlé de ses campagnes, des dangers qu'il avait courus, que nous nous croyions plus en sûreté vers lui ; c'était bien naturel. Nous étions encore treize quand les troupes cherchent à briser la porte ; en ce moment nous n'avions plus de sang dans les veines : madame Godefroy était la plus près de la porte ; elle tenait un enfant de quinze mois sur ses bras ; après elle venait M. Heu, mon mari, portant également notre enfant dans les siens. Madame Godefroy ne voulait pas ouvrir.

— Ouvrez ! ouvrez ! dit mon mari, que ces messieurs voient.

Il présente un enfant en avant.

On ouvre.

— Vous le voyez, dit-il, nous sommes ici tous pères et mères pacifiques ; j'ai un frère qui est soldat aussi sous les drapeaux à Alger.

Il n'avait pas achevé, que madame Godefroy est tirée dans le corridor ; M. Heu, frappé à mort, tombe avec son fils sur le côté droit ; l'enfant a le bras fracassé d'une balle ; une inspiration de mère me le

fit arracher des bras de mon mari, et, en me jetant en arrière, je tombai évanouie dans un grillage placé derrière moi. En ce moment mon mari, déjà à terre, est frappé dans le dos de vingt-deux coups de fusil et de baïonnette ; on peut encore voir ses vêtements : ils sont tellement déchirés qu'ils ne présentent plus que des lambeaux raidis par le sang. M. Thierry est tué ; Loisillon, fils de la portière, succombe sous les coups ; plusieurs personnes tombent blessées ; Loisillon pousse un cri d'agonie.

— Ah ! gredin ! disent les soldats, tu n'es pas encore fini ?

Ils se baissent et l'achèvent.

C'est alors qu'ils aperçoivent M. Boulon, accroupi sous une table ; comme ils n'avaient point de fusil chargés, ils le lardent à coups de baïonnette. Le train était tel, que je crois encore l'entendre ; enfin, il est entré d'autres soldats qui ont tiré sur lui !...

Ne dirait-on pas qu'on vient de lire une de ces pages déchirées au livre de la terreur et tachées du sang de septembre ?

Ces événements laissèrent une profonde impression : impression de terreur dans l'âme de la bourgeoisie, qui frémit de son propre triomphe ; impression de haine dans l'âme du peuple, qui promet de prendre sa revanche.

Au reste, le pouvoir était dans un moment de veine.

Chapitre LXIV

Le 20 mai 1834, cinq semaines après les massacres de Lyon et de Paris, La Fayette rendait le dernier soupir.

On dit que la dernière heure de cet élu de 1789 et de 1830 fut sombre ; on dit qu'au souvenir de ces deux révolutions, dont la première avait glissé de ses mains pour tomber dans le sang, et la seconde pour tomber dans la boue, il eut un doute sur lui-même et ne se crut pas vraiment digne de ce nom de républicain qui lui avait été donné.

Quant au parti, sa douleur fut grande, quoiqu'il sût bien qu'il ne perdait pas un chef ; mais il perdait un nom.

Quant à la France, elle perdait un de ses plus braves enfants, un de ses plus loyaux citoyens.

Cependant ce double triomphe de la royauté, à Lyon et à Paris, portait encore quelque chose de plus terrible peut-être que les événements accomplis, il portait le procès d'avril.

Sur une simple ordonnance du roi, la chambre des pairs, saisie du procès d'avril, se constitua en cour de justice.

C'était violer la Charte d'une façon bien autrement flagrante que ne l'avait jamais fait Charles X.

La Charte avait dit :

Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

Et comme on sait que rien n'est jamais trop clair pour les gouvernements, qui ont intérêt à ne pas comprendre, les législateurs avaient ajouté :

Il ne pourra, en conséquence, être créé des commissions et tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

C'était formel, n'est-ce pas ? Mais rien n'est formel avec les esprits subtils.

On découvrit dans l'article 28 un paragraphe ainsi conçu :

La chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui seront définis par la loi.

Cette loi n'existait pas ; l'ordonnance du roi violait donc ouvertement la Charte.

Mais il y a des moments où les gouvernements peuvent tout oser, non pas parce qu'on les aime ou qu'on les estime, mais parce qu'ils sont côtoyés par quelque chose d'inconnu qui épouvante.

Seulement, l'heure arrive où ce quelque chose d'inconnu éclate sous le nom terrible de révolution ; alors les gouvernements cherchent un appui ; ils demandent cet appui aux lois ; les lois, brisées par eux, ne sont plus que poussière, et ils tombent à leur tour, dernier débris sur les débris qu'ils ont faits.

Le 6 février 1835, les membres de la cour signèrent la mise en accusation.

Cent trente-deux signatures déclaraient connexes tous les faits qui s'étaient passés à Lyon, à Paris, à Besançon, à Marseille, à Saint-Étienne, à Arbois, à Châlons, à Épinal, à Lunéville et dans l'Isère.

Le président de la cour devait fixer ultérieurement le jour de l'ouverture des débats.

Les accusés arrêtés préventivement étaient détenus à Sainte-Pélagie.

Pour donner à la défense un caractère d'ensemble, ils élurent un comité qui se composait de :

MM. Guinard, Godefroy Cavaignac, Armand Marrast, Lebon, Vignerte, Landolphe, Chilmann, Granger et Puhonnier.

Puis, cette précaution prise, ils écrivirent à leurs co-accusés de s'affermir sur la même mesure.

Ceux-ci acceptèrent l'avis, et, suivant l'exemple, ils nommèrent MM. Baune, Lagrange, Martin Maillefer, Tiphaine et Caussidière.

Ainsi, ce qui, au premier abord, n'avait présenté l'aspect que

d'un procès judiciaire, grandit à la hauteur d'une lutte politique.

Ce n'était plus quelques accusés seulement qui étaient traduits devant la chambre des pairs, c'était un parti tout entier.

Aussi le gouvernement s'épouvanta : l'action et la réaction, la vieillesse et la virilité allaient se trouver en face l'une de l'autre, le présent allait appeler l'avenir à son aide contre le passé.

Le 30 mars 1835, M. Pasquier, président de la cour des pairs, décida que des avocats d'office seraient imposés aux accusés.

Les accusés protestèrent contre cette décision.

Trois mandataires furent nommés *pour aller demander compte* à M. Pasquier de cette décision.

C'étaient : MM. Armand Marrast, Lebon et Landolphe.

Chose étrange ! ils se présentèrent au Luxembourg et furent reçus.

Ils se présentèrent menaçants ; ils tirèrent aux yeux étonnés du président ce voile qui cache aux hommes d'État les révolutions qu'ils préparent, océan qu'ils soulèvent et dans lequel ils s'engloutissent.

Ils n'obtinrent rien.

Les avocats d'office furent maintenus.

Les avocats refusèrent.

Le 30 mars 1835, une ordonnance insérée dans le *Moniteur* investit la cour des pairs des pouvoirs discrétionnaires départis aux seules cours d'assises et à leurs présidents.

Les avocats se récrièrent. De l'avis commun, l'ordonnance était illégale.

Ils firent plus.

Le 6 avril 1835, le conseil de l'ordre s'assembla, et une délibération conçue en ces termes fut rédigée :

Sans se préoccuper de l'illégalité de l'ordonnance ; sans examiner si le mandat qui leur est donné est obligatoire, les avocats doivent persister à déclarer qu'un appel à leur humanité, à l'accomplissement des devoirs de leur profession ne leur sera jamais adressé en vain ; que

toujours, si les accusés y consentent ou rétractent leur refus, ils seront prêts à payer leur tribut au malheur ; mais si les accusés persistent dans leur résistance, il est impossible d'engager avec eux une lutte sans convenance et sans dignité.

Dans ces circonstances, le conseil, procédant par forme de simple avis, estime que le parti le plus convenable à prendre par les avocats est de s'assurer des dispositions des accusés, et, en cas de refus, d'écrire à M. le président de la cour des pairs qu'ils se seraient empressés d'accepter la mission qui leur a été déferée, mais que la résolution des accusés leur fait un devoir de s'abstenir.

Cette délibération portait les signatures de :

Philippe Dupin, bâtonnier ; Archambault, doyen ; Parquin, Mauguin, Thévenin, Couture, Colmet d'Aage, Gaubert, Hennequin, Berryer fils, Gaudry, Lavaux, Delangle, Marie, Chaix-d'Est-Ange, Duvergier, Grouvre, Paillet, Odilon Barrot, Le Roy et Frédéric, membres du conseil.

En même temps, paraissait à Rouen, émanée du barreau de cette ville, une protestation signée Senart et Dussaux.

Senart comme bâtonnier, Dussaux comme secrétaire.

C'était ce même M. Senart qui fut, depuis, député et ministre.

L'exemple était donné ; presque tous les barreaux de France protestèrent.

C'était quelque chose comme une de ces anciennes révoltes parlementaires qui agitaient la France de Marseille à Cherbourg, de Strasbourg à Brest.

Ces débats grandissaient énormément les accusés, beaucoup trop même pour la plupart.

C'est une chose étrange que ces situations extrêmes qui éclatent tout à coup dans un pays, et dans lequel tous les esprits courageux sont du parti de l'opprimé contre l'oppresseur, où tous les cœurs généreux réclament le titre d'accusés et récusent celui de juge.

Lorsque, le 5 mai, jour de l'ouverture des débats, on fit l'appel des juges, sur deux cent cinquante pairs, quatre-vingt-six ne répondirent pas.

C'était plus du tiers.

La cour avait d'ailleurs déclaré qu'elle ne contraindrait personne à plaider d'office.

Les accusés étaient au nombre de cent vingt et un.

La France tout entière avait fourni son contingent au noble groupe :

Paris quarante et un

Les départements quatre-vingts.

La permission d'assister aux débats avait été refusée aux parents.

M. Baune se leva :

— Je demande la parole, dit-il, pour me plaindre des ordres sévères qui ont été donnés : nos femmes, nos mères et nos sœurs sont privées des places qui devaient leur appartenir. Je vous prie de considérer que, dans les temps les plus orageux de la Révolution, les familles des accusés ont toujours été admises dans l'enceinte des cours criminelles ; le privilège du rang et de la naissance doit céder à celui du malheur et de la nature. Je demande, pour moi, que ma femme soit immédiatement introduite ; elle a fait cent vingt lieues pour partager mes périls et ma captivité. J'adresse ma réclamation à l'impartialité de nos juges ou à la générosité de nos ennemis.

Il était impossible, non pas de demander une faveur mais de réclamer un droit avec plus de ménagement et de dignité.

M. Pasquier se leva et répondit :

— La demande que vous faites est étrangère à votre défense ; *c'est un hors d'œuvre*.

Voilà les hommes qui, pendant dix-huit années, ont été les maîtres tout-puissants en France.

Puis vint la discussion sur les avocats.

Les défenseurs choisis par les accusés étaient :

MM. Voyer-d'Argenson, Audry de Puyraveau, le général Tarayre, Lamennais, Trélat, Raspail, Carnot, Carrel, Bouchotte,

Pierre Leroux, Reynaud, Degeorges et de Cormenin.

Après deux heures de délibération, M. Pasquier prononça un arrêt qui repoussait les défenseurs proposés, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas inscrits au tableau des avocats.

Le lendemain, parut cette protestation :

Considérant que le droit de défense a été outrageusement violé, et approuvant hautement la résolution des accusés qui ont flétri par leur silence tout principe de juridiction prévôtale, les défenseurs soussignés éprouvent le besoin d'exprimer publiquement leur douleur de n'avoir pu être utiles à leurs amis, et protestent de toute l'énergie de leur conscience contre l'abominable iniquité qui va être consommée à la face de la nation.

Suivaient les signatures.

Et, parmi ces signatures, celles de Voyer-d'Argenson, de Cormenin, de Lamennais, d'Audry de Puyraveau, du général Tarayre.

Il faudrait avoir vu ces scènes de lutte, qui allèrent jusqu'au pugilat, ces scènes de menaces, qui allèrent jusqu'à l'anathème ; il aurait fallu entendre le réquisitoire du procureur général et la protestation des accusés.

Le jour même de cette réquisition faite par M. Martin (du Nord), deux pairs se levèrent et quittèrent l'audience ; c'étaient MM. de Talhouet et de Noailles.

Le lendemain, M. de Noailles écrivait à M. Pasquier :

Je vous prie de vouloir bien faire agréer à la cour mes excuses de ce que je ne puis continuer à siéger dans le procès dont elle est actuellement saisie. Mes motifs sont dans l'arrêt qu'elle vient de rendre. Sans doute il faut que la force reste à la justice ; mais n'est-ce pas la force seule qui triomphe quand, par l'absence des formes, il n'y a vraiment plus de justice régulière ? Ce n'est pas faiblesse, à mon avis, de s'arrêter quand on ne marche plus avec la loi.

Rien n'arrêta M. Pasquier.

Le 9, on commença la lecture de l'acte d'accusation, mais cette

lecture n'alla pas au tiers ; les accusés protestaient.

La garde municipale les fit sortir tous.

Le soir du 11 juillet, trois nouveaux pairs se retirèrent.

C'étaient M. le comte Molé et MM. les marquis d'Aix et de Crillon.

Le lendemain, on apprit que tous les prisonniers parisiens, à l'exception de dix ou douze, s'étaient évadés.

Ils avaient creusé, d'un caveau ouvert sur leur corridor, un souterrain qui était allé aboutir dans un jardin de la rue Copeau.

Ce souterrain était prêt depuis longtemps, mais nul n'avait voulu fuir tant que quelque espérance avait été laissée aux prisonniers qu'ils pourraient se défendre.

L'arrêt de disjonction amena la résolution de profiter du travail fait.

L'évasion eut lieu le 12, à neuf heures du soir.

Sur quarante-trois détenus, vingt-huit prirent la fuite.

Le 13, l'arrêt concernant les accusés de Lyon fut rendu.

Le surlendemain 15, on décidait que, vu la résistance des autres prévenus, on jugerait sur pièces.

Le 7 décembre, l'arrêt fut rendu contre les accusés de Lunéville ;

Le 28 décembre, contre ceux de Saint-Étienne, de Grenoble, de Marseille, d'Arbois et de Besançon ;

Enfin, le 23 janvier 1836, contre ceux de Paris.

Sur ces accusés, treize étaient présents, vingt-sept étaient contumaces.

Au reste, un terrible événement était venu faire diversion au procès.

Chapitre LXV

L'anniversaire des journées de Juillet s'approchait, triste et sombre. C'était le cinquième ; et en cinq ans on avait fait tant de chemin à reculons qu'un phénomène étrange se produisait : c'est qu'une partie de ceux qui avaient été décorés du ruban bleu et rouge, à l'occasion de ces journées, étaient en accusation devant la chambre des pairs pour être restés fidèles à l'esprit de liberté qui leur avait fait prendre les armes cinq ans auparavant.

De son côté, l'homme au profit duquel ces journées s'étaient faites s'appêtait à les célébrer, cette année, avec plus de solennité encore que de coutume, comme si, par des démonstrations apparentes, par des revues, par des feux d'artifice, il pouvait donner le change à l'opinion et faire oublier que se passait au même moment à la chambre des pairs un de ces actes de violence et d'oppression comme l'histoire n'en avait point à reprocher aux monarchies précédentes.

Puis, à cette tristesse générale qui pèse toujours sur une ville témoin de pareilles réactions, se joignaient quelques-uns de ces bruits vagues qui précèdent les grandes catastrophes.

Le correspondant de Hambourg du 23 juillet avait annoncé que les journées des 27, 28 et 29 seraient ensanglantées par un grand complot.

On écrivait de Berlin :

Le bruit court généralement ici qu'il y aura une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours.

Enfin, deux voyageurs avaient écrit sur un registre, en Suisse, à la suite des noms du roi Louis-Philippe et de ses enfants : « Qu'ils reposent en paix. »

Enfin, fait plus précis, indication plus sûre, le préfet de police, M. Gisquet, avait reçu de M. Dyonnot, commissaire du quartier de

la Chaussée-d'Antin, les renseignements suivants :

Monsieur le préfet,

Un honnête fabricant, électeur, père de famille, et qui désire n'être pas nommé, est venu ce soir me trouver à l'Opéra, où j'étais pour la surveillance de la répétition de l'*Île des Pirates*, et m'a dit que des conjurés avaient préparé une nouvelle machine infernale pour attenter demain aux jours du roi, pendant la revue sur les boulevards ; que cette machine était placée à la hauteur de l'Ambigu. On croit qu'il s'agit d'un souterrain pratiqué dans quelque cave avancée sur les boulevards, et où des tonneaux de poudre ont été introduits. Ces renseignements nous paraissent importants, et nous nous empressons de les transmettre à M. le préfet, en ajoutant que demain à sept heures les conjurés doivent se réunir dans un lieu qui n'est connu que d'eux.

Le préfet de police, comme nous l'avons dit, était M. Gisquet. C'était un homme assez léger de caractère. Fort attaqué sur beaucoup de points, fort accessible à l'attaque, il n'attacha point à cet avis toute l'attention qu'il méritait ; cependant il fit fouiller quelques maisons aux environs du théâtre de l'Ambigu. Mais, sur les réclamations des propriétaires, sur les plaintes des journaux, ces perquisitions furent interrompues.

On croyait donc simplement à quelque manifestation dans le genre de celle qui avait eu lieu à la dernière revue, et dans laquelle on avait crié sur le passage du roi : *À bas les forts !*

Seulement, cette fois, disait-on, on ne devait demander que l'amnistie.

Ce fut dans cette croyance que le roi sortit des Tuileries, le 28 juillet, à dix heures du matin, accompagné de ses trois fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, des maréchaux Mortier et Lobau, de son état-major, du préfet de la Seine, de M. de Broglie, du maréchal Maison et de M. Thiers.

Le roi, comme toujours, était précédé d'un certain nombre d'agents de police chargés d'explorer d'avance son passage en approchant du boulevard du Temple, lieu désigné comme devant être le théâtre de la catastrophe inconnue qui menaçait la famille

royale. Ces patrouilles étaient répandus de plus en plus nombreuses. Mais rien n'avait été découvert, et tout faisait présumer, disaient les rapports successifs, que l'on avait été inquiété alors par de faux renseignements.

Et cependant une inquiétude visible planait sur la foule, plus silencieuse que d'habitude, et dans les rangs de la garde nationale, moins serrés que de coutume.

À midi et quelques minutes, le cortège royal, marchant au pas, arrivait en face du Jardin-Turc.

Là, un garde national quitte son rang, s'avance vers le roi et lui présente une pétition.

Le roi se baisse sur son cheval pour la prendre.

Pendant ce mouvement, il aperçoit une légère fumée à la fenêtre du second étage d'une maison portant le numéro 50.

— Ah ! dit-il, ceci est pour nous, Joinville.

Il n'avait pas achevé, que quelque chose de pareil à un feu de peloton se fait entendre, et qu'autour de lui la terre se couvre de sang, de blessés et de morts.

Le roi porte successivement la vue sur chacun de ses trois enfants.

Il a reçu un choc violent au bras gauche, le prince royal, une contusion à la cuisse ; le cheval du prince de Joinville se cabre, blessé à la croupe ; le duc de Nemours n'a rien.

Mais, autour de la famille royale si miraculeusement conservée, le carnage est grand.

Le maréchal Mortier et le général Lachasse de Vérigny ont été tués raides. M. Villate, officier d'artillerie, glisse en arrière sur son cheval et tombe, les bras étendus, frappé d'une balle au front ; le colonel de gendarmerie Raffé, M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8^e légion, les gardes nationaux Prudhomme, Benetter, Ruard et Léger, une ouvrière en frange nommée Laugerey, un vieillard septuagénaire, M. Labrouste et une jeune fille nommée Sophie Remy sont blessés mortellement.

Sept ou huit personnes, atteintes plus ou moins gravement, sont transportées dans les maisons voisines ou dans le jardin du café pour y être pansées.

Deux aides-de-camp reçoivent l'ordre de partir immédiatement pour aller rassurer la reine et les princesses, qui sont à l'hôtel du ministre de la justice, sur la place Vendôme, et s'éloignent au galop.

Tout à coup des cris retentissent : *l'assassin est pris, l'assassin est pris !*

Et la foule se précipite vers les maisons numéros 48, 50 et 52 du boulevard.

C'est en effet au second étage du numéro 50, à la fenêtre du coin, que le roi a vu cette fumée, qui a été suivie de cette effroyable et mortelle détonation.

Ceci, c'est une affaire entre les agents de police, les juges et le bourreau, affaire dans laquelle le roi ne pourrait pas même intervenir pour faire grâce. Il continua donc sa route au milieu des vivats enthousiastes, réaction naturelle de l'effroyable catastrophe qui vient de s'accomplir.

D'ailleurs, la main de Dieu s'est-elle jamais étendue plus visiblement sur une famille prédestinée ?

Oui, prédestinée à donner un grand exemple !

Laissez passer sept ans, et le 13 de ce même mois de juillet, fatal aux monarchies, le fils aîné se brisera la tête sur le pavé d'une route appelée la route de la Révolte.

Laissez passer quatorze ans, et le père fugitif, quittant les Tuileries à pied, ira trébucher sur la place de la Révolution, à l'endroit même où s'est décidé, en 1793, le grand duel entre une nation et un roi.

Revenons à l'assassin.

Un pot de fleurs tombé aux pieds d'un agent de police lui fit lever les yeux.

Un homme, suspendu à une corde le long de laquelle il se laissait

glisser tout sanglant, sautait de l'appui d'une fenêtre sur un toit.

— Voilà l'assassin qui se sauve, cria l'agent de police.

En même temps, un garde national couchait le fugitif en joue en criant :

— Arrête ou je te tue.

Mais l'homme continuait de fuir, essuyant, tantôt d'une main, tantôt de l'autre, le sang qui coulait abondamment de deux blessures reçues l'une au front, l'autre à la joue.

L'assassin disparut par une lucarne ouverte sur ce toit, descendit rapidement un escalier, renversant une femme qui se trouvait sur son passage, et s'élança dans une cour.

Cette cour était sans issue, déjà pleine de gardes nationaux et de sergents de ville.

Il fut arrêté.

Ce fut alors, et dix minutes à peine après l'assassinat, que ces mots retentirent : l'assassin est pris.

D'abord on se trompa sur son nom.

Les agents de police s'étaient empressés de pénétrer dans la chambre d'où était partie la détonation fatale, et, au milieu de la fumée dont elle était encore obscurcie, ils avaient aperçu la machine infernale qui venait de lancer la mort sur le boulevard. Elle se composait de vingt-cinq canons de fusil montés sur des traverses et présentant l'apparence d'une grande flûte de Pan dont les tuyaux seraient de la même grandeur. Les culasses des canons s'appuyaient comme leur extrémité sur une traverse. Seulement, cette traverse était élevée de huit pouces afin que cette inclinaison fût porter les projectiles diagonalement de haut en bas. Toutes les lumières étaient à la même hauteur et se pouvaient enflammer par une seule traînée de poudre. Cependant deux des canons étaient restés chargés, et l'on put voir par ceux-là que la charge était quadruple. Quatre avaient éclaté, et c'étaient leurs éclats qui avaient atteint l'assassin au visage.

Ces six canons de fusil étaient probablement ceux qui se trou-

vaient dans la direction du roi et des princes.

Il y avait une alcôve dans cette chambre, et dans cette alcôve un matelas plié en deux avec une étiquette à l'un de ses coins ; cette étiquette laissait lire le nom de Girard.

C'était, au reste, sous ce même nom que le locataire de la chambre était inscrit.

Ce locataire s'était donné comme mécanicien, il n'avait jamais laissé entrer le concierge dans sa chambre, et depuis qu'il avait loué cette chambre, c'est-à-dire depuis le dernier terme, il n'avait reçu qu'un homme qu'il appelait son oncle et trois femmes qu'il disait être ses maîtresses.

Le 28, il avait paru fort agité, il avait monté et descendu plusieurs fois son escalier, et, contre son habitude, était entré au café, où il avait pris un verre d'eau-de-vie.

Conduit au corps de garde après son arrestation, il avait refusé de répondre à un garde national.

— Qui êtes-vous ? lui avait demandé celui-ci.

— Cela ne vous regarde pas, fit dédaigneusement l'assassin ; je répondrai quand je serai devant mes juges.

Tout Paris, qui s'occupait de ce sinistre événement, put donc croire que l'assassin s'appelait Girard.

Cependant le roi avait achevé sa revue et était rentré aux Tuileries, où, la reine et les princesses rassurées, son premier soin avait été d'écrire cette lettre aux évêques :

Monsieur l'évêque, les prières pour les victimes de juillet avaient à peine cessé, qu'un nouveau sujet de deuil était donné à la France. La Providence a détourné les coups qui nous étaient destinés, à moi et à mes fils. Mais si nous devons remercier Dieu d'avoir conservé nos jours en déconcertant les projets des assassins, que de regrets, que de larmes, ne devons-nous pas à cet illustre maréchal, à ses nobles compagnons d'armes, et à ces généreux citoyens que la mort a moissonnés tout autour de nous. J'ai donc à réclamer en leur faveur les suffrages que l'Église accorde à tous les chrétiens morts dans son sein. Ainsi vous

aurez à célébrer, à cette intention, un service funèbre dans toutes les églises de votre diocèse et un *Te Deum* en actions de grâces pour la protection éclatante dont Dieu nous a couverts.

Votre affectionné,

LOUIS-PHILIPPE.

Les funérailles eurent lieu le 5 août.

Quatorze corbillards, dont le premier était celui de la jeune fille et le dernier celui du vieux maréchal, suivirent solennellement, au roulement sombre des tambours, toute la ligne du boulevard qui s'étend de la rue Saint-Antoine, où les cadavres avaient été exposés dans l'église Saint-Paul-Saint-Antoine, convertie en chapelle ardente, aux Invalides ; c'était là le terme de la course funèbre. Là, le roi et ses fils attendaient ceux que la mort avait frappés à sa place ; il jeta, ainsi que les princes, l'eau bénite sur leurs corps, et l'on revint songer, aux Tuileries, au profit que l'on pourrait *politiquement* tirer de cette catastrophe.

Nous disons *politiquement*, d'autres ajouteraient *et pécuniairement*.

Le maréchal Maison répéta, à cette époque, un mot qu'il aurait *entendu*, mais auquel nous n'osons pas croire.

— Maintenant, aurait dit le roi en rentrant aux Tuileries, nous voilà sûrs de nos apanages.

Quelle oraison funèbre pour quatorze cadavres !

Ce qui est incontestable, c'est que *l'opportunité* politique fut largement exploitée : on ignorait encore le nom de l'homme qui avait frappé le coup ; on ignorait à quel parti il appartenait ; mais déjà on accusait les républicains. C'était à la fois une tradition de la royauté.

Après l'assassinat du duc de Berry, le poignard de Louvel avait été appelé une idée libérale.

Il y avait plus, M. Thiers avait fait arrêter Armand Carrel.

Armand Carrel arrêté par M. Thiers comme complice d'un assassinat !

Certes, quand ces deux hommes, sept ans auparavant, s'étaient liés d'une étroite amitié, il y en avait un qui ne connaissait pas l'autre.

On avait trouvé dans la chambre de l'assassin un portrait du duc de Bordeaux ; mais on repoussa bien vite aux Tuileries, et certes avec raison, l'idée que l'assassin pût être légitimiste ; mais était-ce bien juste de l'accuser ainsi tout d'abord d'être républicain ?

— Nous savons d'où le coup est parti, disaient les courtisans, et les légitimistes n'y sont pour rien.

Et, au point de vue de la politique, à ce point de vue qui n'admet ni le juste ni l'injuste, mais seulement la raison d'État, celui qui leur soufflait ces paroles avait raison. Rien n'était à craindre des royalistes ; tout, au contraire, était à craindre des républicains.

Quand les rois ont de pareilles intuitions, et certes, de Louis XVI à Louis-Philippe, elles ne leur ont pas manqué, pourquoi donc, au lieu de diriger vers cet avenir le char ou la charrette qu'ils mènent, essaient-ils de l'enrayer en se jetant sous les roues ?

Le 5 août 1835, on n'avait pas perdu de temps, vous le voyez, car c'était le même jour où l'on enterrait les morts ; le 5 août 1835, M. Persil présentait à la Chambre trois projets de loi.

Ces lois furent celles que l'on désigna depuis à la haine publique sous le nom de lois de septembre.

La première donnait au ministère de la justice tout pouvoir, dans les cas de procès de rébellion, de former autant de cours d'assises que le besoin l'exigerait ; à chaque procureur général, le droit d'abrégé, en cas de besoin, les formalités de la mise en jugement ; enfin, pour que la chambre des pairs ne fût pas la seule privilégiée au nom de l'arbitraire, le droit qu'on venait de lui accorder de faire emmener de force les prévenus qui troubleraient l'audience était étendu aux présidents de cours d'assises.

La seconde loi accordait au jury le vote secret, décidait que la majorité des voix nécessaires pour la condamnation serait réduite de huit à sept, et enfin aggravait la peine de la déportation.

La troisième, et celle-là était la principale, car, si terribles que fussent les deux autres, elles n'étaient que le corollaire de la loi sur la presse, la troisième déclarait punissable de la détention et d'une amende de dix mille à cinquante mille francs l'offense à la personne du roi et toute attaque contre le principe de gouvernement commise par voie de publication.

Oh ! celle-là était bien la principale, nous le répétons, et, pour en être certain comme nous, il ne s'agit que de la lire.

Et quand on pense que toute cette formidable artillerie ministérielle, braquée contre ce qu'il devrait y avoir de plus sacré au monde pour les souverains, contre la pensée humaine, avait pour prétexte le crime solitaire d'un misérable dont on ne savait pas même le vrai nom !

La Chambre, toujours la même, se hâta de donner les mains au roi ; elle nomma trois rapporteurs : M. Hébert, pour la loi sur les cours d'assises ; M. Parent, sur la loi du jury ; M. Sauzet, sur la loi de la presse.

Il est incroyable combien les avocats, qui croient pouvoir tout dire, sont ardents à empêcher les autres d'écrire.

M. Sauzet y mit une véritable passion ; la commission qu'il présidait demanda, par son organe, que le cautionnement des journaux fût élevé de quarante-huit mille à deux cent mille francs, qu'on en exigeât le versement en numéraire, et que le gérant fût repoussé par le gouvernement s'il ne donnait point la preuve qu'il possédât en propre le tiers de ce cautionnement.

Il est vrai que la Chambre abaissa le chiffre de deux cent mille francs à cent mille.

Mais, sauf cette petite diminution, le gouvernement dut être satisfait.

Chapitre LXVI

Le 30 janvier 1836, sept jours après l'arrêt rendu contre les condamnés de Paris, et comme si les deux affaires avaient quelque rapport ensemble, l'assassin du 28 juillet parut devant la chambre des pairs.

Pendant l'intervalle qui s'était écoulé, on en était arrivé à savoir son véritable nom.

Il s'appelait Joseph Fieschi ; il était né dans le canton de Vico en Corse, le 3 septembre 1790. Las d'être berger, comme l'avait été son père, il s'était, à dix-huit ans, engagé volontairement dans un bataillon qui allait en Toscane ; de là, il avait passé à Naples, où il avait été incorporé dans la légion corse ; il avait fait la campagne de Russie et était sergent dans un régiment sous les ordres du général Franceschetti ; licencié en 1814, il était revenu en Corse et était rentré dans un régiment provincial qui fut dissous après les Cent-Jours. Sur ces entrefaites, Murat préparait son expédition de Calabre ; Franceschetti suivit l'ancien roi de Naples, et Fieschi suivit le général Franceschetti. L'expédition de Calabre avortée, Fieschi revint en Corse, et ne sachant plus que faire, il vola, fut condamné pour ce vol, en 1816, à dix ans de réclusion et au carcan. 1830 arriva ; Fieschi, sorti depuis quatre ans de prison, se fit passer pour condamné politique, sollicita et obtint en cette qualité une pension, vint à Paris, fut admis dans la police de M. Baude et chargé de surveiller les sociétés politiques ; nommé contre-maître des travaux qui se faisaient à l'aqueduc d'Arcueil, il détourna l'argent des ouvriers, fit des faux pour le remplacer, changea de nom pour se soustraire aux recherches de la police, et sous le nom de Girard, que l'on crut d'abord le sien, vint louer l'appartement de la maison du boulevard du Temple, n° 50, où le crime du 28 juillet avait été commis.

Dieu merci ! un pareil misérable n'appartenait à aucun parti.

Il y a encore un fait tout à l'honneur de la nature humaine, c'est que cet homme était hideux : il était difficile de trouver nulle part plus d'audace, d'astuce, de cupidité, de ruse basse et servile que sur ce visage déchiré de cicatrices ; joignez à cela l'accent glapissant du patois corse, une agitation éternelle, et vous aurez une idée de l'aspect que présentait Fieschi lorsqu'on l'amena devant ses juges.

Deux hommes s'asseyaient près de lui, accusés de complicité dans la perpétration du crime.

Deux autres, courbés sous des charges moins graves, ne semblaient devoir être accusés que de non révélation.

Les deux complices de Fieschi, Morey et Pépin, présentaient deux types bien différents.

Morey était un vieillard de soixante-huit ans, aux cheveux blancs, au front pâle, au visage impassible.

Au milieu de ce visage qui semblait déjà appartenir à un cadavre, les yeux seuls, fixes, sombres, pleins de flammes, étaient restés animés.

Sous cet extérieur simple et affaibli, on sentait vivre une volonté implacable ; révolutionnaire en 1793, il l'était encore en 1835 ; rien n'avait changé en lui que l'extérieur, l'âme était restée la même et ne faillit pas un instant à ce corps décrépît.

Il avait été compromis par la maîtresse de Fieschi, Nina Lassave, qui, revenant de la Salpêtrière et voyant la demeure de son amant envahie, s'était réfugiée chez Morey ; mais, aux questions qui lui avaient été faites, le vieux conspirateur avait répondu avec tant de calme qu'il avait été rendu à la liberté.

Une malle que Fieschi avait fait porter chez lui deux heures avant l'accomplissement du crime vint rendre de nouveaux soupçons à la police. Arrêté une seconde fois, il ne sortit plus de prison que pour comparaître devant la chambre des pairs et marcher à l'échafaud.

Pépin était, tout au contraire, faible et pusillanime à l'excès :

c'était l'expression du petit commerce parisien. Pour la première fois, Pépin élevait l'épicier au rôle de conspirateur, et il le déshonorait par sa lâcheté.

Compromis dans les affaires de juin, il avait été acquitté ; soupçonné de nouveau à propos de l'attentat du 28 juillet, il était parvenu à sortir de Paris ; on le croyait à l'étranger, et l'on allait s'occuper de demander son extradition, quand la police fut avisée qu'un homme se cachait dans la forêt de Crécy. M. Gisquet donna des ordres, et Pépin fut arrêté à Magny dans une armoire où il s'était réfugié en chemise au moment où les agents avaient frappé à sa porte.

Tous deux faisaient partie de la société des Droits de l'Homme, Pépin comme chef de section, Morey comme simple membre.

Les deux autres, Boireau et Bescher, étaient de simples ouvriers ; Boireau savait qu'il existait un complot, mais, de l'aveu de Fieschi, ne savait pas autre chose ; quant à Bescher, il fut reconnu que son seul crime était d'avoir, sur la prière de Morey, prêté son livret à Fieschi.

Maintenant, comment avait-on amené Fieschi, non-seulement à tout avouer, mais encore à jouer ce rôle de meurtrier matamore qui lui valut pour un instant la curiosité des niais, et pour toujours le mépris et la répulsion des honnêtes gens ?

M. Dufresne, inspecteur des prisons, avait cru reconnaître Fieschi pour l'avoir vu à la manufacture des Gobelins, que dirigeait M. le colonel Ladvocat.

M. Ladvocat fut introduit dans la prison de Fieschi et le reconnut à son tour.

Dès lors, Fieschi ne cacha plus ni son véritable nom, ni sa véritable condition ; il venait d'adopter un nouveau système de défense.

Il espérait, en faisant des aveux et en intéressant M. Ladvocat à sa cause, faire commuer sa peine et échapper ainsi à la mort.

Ainsi, tout était vil et calculé chez cet homme, jusqu'à ce faux

sentiment de reconnaissance qu'il exprimait à son ancien patron devenu son protecteur.

Il faut dire aussi que Fieschi fut encouragé dans cette croyance d'impunité par les plus hauts personnages ; on espérait toujours que le cercle de ses révélations ne s'arrêterait pas à un simple bourrelier et à un obscur marchand ; il eût été si doux d'envelopper des ennemis qu'on était forcé d'estimer dans le réseau infâme d'un assassinat !

Malheureusement, Fieschi ne pouvait dire que ce qui était ; il chargea Morey, qui l'écouta toujours impassible et sans que bougeât une seule ligne de sa stoïque physionomie ; il chargea Pépin, qui l'écouta, pâle de terreur et avec de convulsives dénégations ; mais là s'arrêta, comme nous l'avons dit, le cercle de ses dénégations.

Pendant tout le temps que dura ce hideux procès, un hideux spectacle fut donné à la France et au monde ; les plus hauts personnages du gouvernement se mirent en rapport avec Fieschi : ceux-ci lui apportant de l'argent, ceux-là lui écrivant ; un instant, les autographes de Fieschi furent presque aussi recherchés que devaient l'être plus tard les autographes de Lacenaire ; peu s'en fallut qu'on ne les cotât à la Bourse et qu'on ne jouât dessus à la hausse et à la baisse.

M. Pasquier surtout en put faire une précieuse collection.

Après un procès qui dura quinze jours, à la fin duquel Pépin parut reprendre un peu de fermeté et dans le courant duquel l'impassibilité de Morey ne se démentit pas un instant, la cour des pairs condamna Fieschi, Pépin et Morey à la peine de mort, et Boireau à vingt ans de détention ; quant à Bescher, il fut purement et simplement acquitté.

Les trois complices reçurent l'annonce de leur jugement selon leur façon d'éprouver et de sentir : Fieschi avec un ricanement nerveux, Morey avec son impassibilité habituelle, Pépin avec une résignation qui ne manquait pas de grandeur.

Pépin, déjà revêtu de la camisole de force et au milieu de ses gardiens, ne parut, en parlant à ses défenseurs, que songer à sa femme et à ses enfants.

Morey, à qui l'on offrait du poison, réfléchit un instant, puis :

— Non, dit-il, j'aime mieux que mon sang leur coule sur la tête.

Quant à Fieschi, impudent jusqu'au bout, il écrivit à l'archevêque de Paris pour lui demander la permission d'entendre une messe.

Il ajoutait :

— N'oubliez pas, Monseigneur, que la première messe a été servie par le larron pénitent.

Le 19 février, au point du jour, l'abbé Grivel entra dans le cabanon de Fieschi et le prévint que l'heure était arrivée pour lui de se préparer à la mort.

— C'est impossible ! s'écria Fieschi en regardant le confesseur avec des yeux effarés.

La veille, il avait affirmé à son avocat que non-seulement promesse de la vie lui avait été faite, mais encore qu'on s'était engagé à l'envoyer en Amérique avec une pacotille.

Alors l'avocat avait secoué la tête et lui avait dit :

— Ne vous bercez pas de cet espoir, Fieschi, le désappointement serait trop cruel, et peut-être ne trouveriez-vous plus votre courage au moment où vous en aurez besoin.

— En tout cas, répondit Fieschi, et si l'on me manque de parole, Nina Lassave ira se jeter aux genoux de madame la maréchale Mortier, elle intercédera près du roi, et l'on me fera grâce.

— Tout est possible sans doute, dit M^e Patorny, mais, cependant, ne comptez pas là-dessus.

— Écoutez, dit alors Fieschi en montrant le poing, si l'on m'exécute, vous m'avez prêté des livres, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Eh bien, ces livres, vous les ferez demander, et dans l'un

d'eux, vous trouverez écrits et détaillés les engagements que l'on avait pris envers moi.

Après la mort de Fieschi, M^e Patorny chercha inutilement dans les livres, il ne trouva rien.

Dans la nuit du 18 au 19, l'échafaud avait été dressé à la barrière Saint-Jacques, et, au point du jour, le 19, comme nous l'avons dit, l'abbé Grivel était entré dans le cabanon de Pépin pour l'inviter à se préparer à la mort.

Fieschi reprit peu à peu toute sa jactance ; il avait encore espoir. Au nombre des attentions qu'on avait eues pour lui était l'envoi d'excellents cigares ; Morey fumait, Fieschi prit un de ces cigares et le lui envoya en signe de réconciliation.

Morey refusa ; Pépin le prit et le fuma.

On ouvrit la salle où, quand il y a plus condamnés, se fait *la toilette* commune. Pépin subit avec résignation la terrible épreuve, Morey resta impassible comme toujours, Fieschi ne cessa de répéter en regardant vers la porte :

— M. Ladvocat, mais Ladvocat, est-ce qu'il ne vient pas ?

Puis, grinçant des dents :

— Oh ! mon père, dit-il à l'abbé Grivel, s'il ne vient pas, je suis damné.

Enfin, on annonça aux condamnés que l'heure était venue et qu'il fallait descendre ; trois charrettes attendaient au bas de l'escalier ; chacun monta dans la sienne.

— Au fait, dit Fieschi en s'asseyant, je ne devrais pas être étonné de ce qui m'arrive.

— Pourquoi cela ?

— Parce que, lors de mon expédition en Calabre, une sorcière m'a prédit que je mourrais guillotiné et l'âme contente ; elle ne m'a point trompé.

À huit heures sonnant, le funèbre cortège arriva à la barrière Saint-Jacques ; trois rangs de soldats enveloppaient l'échafaud ; le mur vivant s'ouvrit, et par la brèche passèrent les trois condamnés.

Puis la brèche se referma sur eux.

Les voitures s'arrêtèrent. Fieschi, toujours agité, toujours impatient, sauta en bas ; Pépin descendit avec le calme qui ne l'avait pas quitté depuis qu'il semblait avoir fait son deuil de la vie. On fut obligé de soulever Morey et de le poser à terre.

Alors lui, avec le premier sourire qui eût effleuré ses lèvres :

— Ce n'est pas le cœur qui manque, dit-il, ce sont les jambes.

Tous trois, les mains liées derrière le dos, allèrent s'adosser à l'échafaud.

Là, les prêtres, au milieu des exhortations dernières, approchèrent le crucifix de leurs lèvres.

Pépin, qui avait fumé tout le long de la route, jeta son cigare pour baiser le Christ.

En ce moment, un commissaire de police s'approcha de Pépin.

— Si vous voulez faire des révélations, lui dit-il, il sera sursis au jugement.

— Je n'ai rien à révéler, dit Pépin, et comme je me crois bien préparé à la mort, autant vaut pour moi mourir tout de suite.

Le commissaire se retira.

Les exécuteurs s'approchèrent de Pépin.

— Venez, lui dirent-ils.

— Ah ! c'est par moi qu'on commence, dit Pépin.

Et, saluant Morey de la tête, il fit un pas en avant.

On lui jeta un manteau jaune sur les épaules, et d'un pas ferme il monta les degrés de l'échafaud.

Arrivé sur la plate-forme, il s'arrêta.

On vit qu'il voulait parler, et le plus profond silence se fit parmi les spectateurs.

— Je meurs innocent, je meurs victime, cria Pépin, adieu !...

Puis, après un dernier regard au ciel, il se remit lui-même aux mains des exécuteurs.

Morey vint ensuite ; arrivé près de la bascule, l'exécuteur porta la main sur lui avec une certaine violence et déchira le haut de son

gilet de flanelle.

Alors, se retournant vers cet homme :

— Pourquoi, lui dit-il doucement, gâter ce gilet ? si vous le dédaignez, vous, un pauvre peut s'en servir.

Comme il achevait ces paroles, on lui enleva son bonnet de soie noire, et ses cheveux flottèrent au vent.

Cette tête clame et blanche produisit un grand effet sur la foule ; une rumeur sourde s'éleva, qui ne s'éteignit que lorsque la tête du vieillard tomba sous le couteau.

C'était à Fieschi à monter sur l'échafaud.

— Ne me quittez plus que le plus près possible de l'éternité, avait-il dit à l'abbé Grivel.

Et celui-ci, fidèle à sa mission, monta avec lui sur la plateforme.

Le prêtre lui fit baiser une dernière fois le crucifix.

— Je voudrais bien, pour vous remercier, qu'il me soit permis, dans cinq minutes, de revenir vous donner des nouvelles de l'autre monde, lui dit Fieschi.

Ce furent ses dernières paroles. Il se coucha lui-même sur la bascule, comme s'il eût eu hâte d'en finir avec la vie.

Il était évident que c'était le moins courageux des trois.

Voici la part que chacun d'eux avait dans le crime :

Pépin avait donné l'argent pour louer la chambre ;

Morey avait fabriqué la machine infernale et chargé les fusils ;

Fieschi y avait mis le feu.

Deux jours après, la place de la Bourse s'encombra de curieux amenés à la porte d'un café : le maître de l'établissement avait traité avec Nina Lassave, la maîtresse de Fieschi, pour tenir le comptoir.

Un des caractères du règne de Louis-Philippe, c'est la spéculation éhontée dont le fait que nous citons ici n'est peut-être pas un des plus tristes exemples.

Chapitre LXVII

Pendant que se passaient les événements que nous venons de raconter, M. Thiers avait rompu avec M. Guizot et était arrivé à la présidence du conseil.

Cependant le premier ministère, tel que l'avait établi M. Thiers, avait été brisé par une escapade de Humann qui, tout à coup, à l'envers de la résolution prise en plein conseil, était venu proposer la réduction de la dette.

Deux jours après la mort de Fieschi et de ses complices, c'est-à-dire le 22 février 1836, le ministère s'était reconstitué dans les conditions suivantes :

M. Thiers, ministre des affaires étrangères et président du conseil ;

M. Sauzet, garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur ;

M. Passy, ministre du commerce et des travaux publics ;

M. Pelet, ministre de l'instruction publique ;

M. d'Argout, ministre des finances ;

M. l'amiral Duperré, ministre de la marine ;

M. le maréchal Maison, ministre de la guerre.

Entrant aux affaires étrangères, la première nouvelle qu'y apprit M. Thiers fut la violation des traités de Vienne à l'endroit de Cracovie.

Cracovie, ville libre, indépendante, strictement neutre, dans laquelle, sous aucun prétexte, nulle force militaire ne pouvait être introduite, venait d'être envahie, d'abord par les Autrichiens, puis par les Russes, ensuite par les Prussiens.

L'occupation avait eu lieu le 17 ; M. Thiers entra au ministère des affaires étrangères le 22.

M. Thiers laissa occuper Cracovie.

Sur ces entrefaites, lord Palmerston invitait M. Thiers à inter-

venir du moins en Espagne, puisqu'il n'intervenait pas en Pologne. L'intervention en Espagne, M. Thiers n'avait jamais rien tant désiré que cela. M. Thiers allait donc s'empressez d'intervenir.

L'étonnement de lord Palmerston dut donc aller jusqu'à la stupéfaction lorsque M. Thiers répondit à son ouverture par un refus.

M. Thiers appartenait corps et âme désormais à la politique continentale.

D'où venait ce revirement ?

Nous allons le dire :

On voulait suivre l'exemple de Napoléon dans ce qui avait perdu Napoléon.

On voulait marier le duc d'Orléans à une archiduchesse.

On parla à MM. de Werther et d'Apponi d'un voyage des princes en Allemagne ; on ne leur en dit pas davantage, mais les ambassadeurs comprennent à demi-mot. On répondit que le duc d'Orléans serait parfaitement reçu, et il partit avec le duc de Nemours, emportant une caisse pleine de tabatières et de portraits ; les tabatières avec des chiffres et les portraits avec des entourages en diamants.

Avant son départ, j'eus l'honneur de passer une heure avec lui, et il me montra toutes ces merveilles diplomatiques que venait de lui apporter Baps, son bijoutier.

Les deux princes commencèrent par la Prusse, où ils furent admirablement reçus. C'était tout simple.

Aux courtisans, ils apportaient des diamants et des croix.

Aux peuples, ils montraient dans leurs personnes la vivante image de la Révolution.

De Berlin, on passa à Vienne.

On se rappelle le duc d'Orléans, beau, spirituel, affable, plein d'entraînement quand il voulait plaire, familier avec toutes les littératures et parlant comme le français quatre ou cinq langues vivantes.

Toutes les femmes de Berlin en avaient raffolé, toutes les fem-

mes de Vienne en raffolèrent.

Le choix du duc d'Orléans se fixa sur la fille de l'archiduc Charles, sur la princesse Thérèse.

L'archiduc Charles a tant été battu par nous, qu'il est presque populaire en France.

Un jour, dans un coin du salon impérial, les enfants de l'archiduc Charles entouraient le jeune duc de Reichstadt et se pâmaient en éclats de rire.

— Que faites-vous donc là-bas, petits ? cria, d'un bout à l'autre du salon, l'archiduc Charles aux jeunes rieurs.

— Oh ! papa, répondit l'aîné des fils de l'archiduc, c'est Reichstadt qui nous raconte comment son père vous battait toujours ; c'est très-amusant.

C'était très-amusant sans doute, seulement, cela indiquait que le duc de Reichstadt en savait, en histoire, beaucoup plus long qu'on ne croyait.

Pauvre petit duc, peut-être a-t-il payé bien cher les éclats de rire de ses cousins.

Donc, le duc d'Orléans avait jeté les yeux sur la princesse Thérèse, fille de l'archiduc Charles. De son côté, il avait plus à la princesse ; il avait même plu à l'archiduc.

Malheureusement, la personne à laquelle il fallait plaire avant toute autre était l'archiduchesse Sophie ; le moyen de plaire à l'archiduchesse Sophie n'était pas de plaire à la princesse Thérèse.

Le mariage échoua.

M. de Metternich fut chargé de trouver à ce refus une bonne raison.

— Il est impossible, dit-il, d'exposer une princesse autrichienne à monter dans une voiture à travers laquelle passent à chaque instant des coups de pistolet.

Les jeunes princes partirent pour l'Italie, où ils comptaient faire un séjour de quelques mois, lorsque cette nouvelle leur parvint que le roi venait d'échapper avec son bonheur habituel à une nouvelle

tentative d'assassinat.

Le coup avait été tiré de si près que la bourre était restée dans les cheveux du roi.

Le doute sur l'identité de l'assassin ne fut pas long.

Un garde national lui avait vu ajuster le roi et avait relevé le canon du fusil.

Ce garde national, c'était l'armurier Devisme ; cette canne-fusil dont le meurtrier venait de se servir, elle sortait de son magasin.

D'ailleurs, l'assassin n'avait pas même cherché à fuir.

Devisme lui sauta au collet et, le reconnaissant :

— Oh ! le malheureux, s'écria-t-il, je sais qui il est, il se nomme Louis Alibaud ; c'est chez moi qu'il a pris l'arme dont il vient de se servir.

Celui dont Devisme venait de dénoncer le nom était un jeune homme de vingt-six ans qui, par un contraste bizarre, presque incroyable, s'offrait sous un aspect plein de grâce et de douceur. Son visage était beau, élégamment encadré par des cheveux flottants et une barbe noire ; ses yeux bleus offraient tout ensemble un singulier mélange de force et de mélancolie ; et loin de paraître ému en ce moment terrible, ni les coups, ni les menaces, ni les injures ne purent chasser de ses lèvres le sourire grave et dédaigneux qui les entr'ouvrait.

On le fouilla : il n'avait sur lui qu'un peigne, deux pipes, un paquet de tabac à fumer et vingt-trois sous.

En voyant cette pauvre somme, un colonel crut sans doute que le besoin était pour quelque chose dans le crime.

— Monstre, lui dit-il, il fallait donc me dire que tu avais besoin d'argent, je t'en eusse donné.

— De l'argent ! répondit Alibaud, je ne mendie pas ; je le gagne, et celui qui m'empêche d'en gagner, je le tue.

C'est une désignation fatale aux monarchies que leur heure est arrivée, quand des hommes comme Morey ou comme Alibaud se font assassins.

Alibaud était né le 4 mars 1810 à Reims ; il était fils de Barthélemy Alibaud, voiturier, et de Thérèse-Madeleine Barrière. À la révolution de Juillet, il était entré dans le 15^e régiment d'infanterie, en garnison à Paris. Il quitta le service en 1832 et voyagea, poussé hors de lui-même par cette terrible pensée de tuer le roi. Pendant trois ans que durèrent ses voyages, au lieu de sortir de son esprit, ce projet s'y enracina chaque jour davantage. Le 17 novembre 1835, il rentra dans Paris.

Tout était résolu.

Seulement, il était si pauvre que l'argent lui manquait pour acheter l'arme à l'aide de laquelle il devait exécuter le crime. Ce fut alors qu'il se présenta comme commis voyageur chez Devisme, qui lui confia deux douzaines de cannes-fusils ; quinze jours après, il les lui renvoya toutes, à l'exception d'une seule qu'il avait gardée et dont il se reconnaissait débiteur.

Ceci se passait vers la fin de février.

Le 27 du même mois, il entra comme garçon chez un marchand de vin, aux gages de quatre cents francs par an avec la table et le logement. Le 23 mai suivant, il en sortit et alla se loger dans un garni de la rue des Marais-Saint-Germain, où il demeurait encore le 25 juin, jour où l'attentat fut commis.

Pendant son voyage, Alibaud avait eu à signaler son courage, courage incontestable, d'une singulière façon. À la suite d'une querelle qu'il avait eue à Perpignan, il avait reçu un soufflet ; ses amis, qui connaissaient sa bravoure, ne doutaient point qu'il ne se battît, quand lui, secouant la tête :

— Me battre, dit-il, oh ! non, j'ai bien autre chose à faire.

Trois jours après, en effet, il partait pour Paris, où le crime qu'il tenta donnait l'explication de cette mission sinistre qu'il poursuivait en quittant Perpignan.

On comprit tout de suite qu'il fallait en finir avec un pareil homme, et que moins on le montrerait à la foule, mieux vaudrait.

Le 25 juin, jour même de l'attentat, la chambre des pairs fut

constituée en cour de justice.

On l'invita à nommer les chefs et les membres de la conspiration.

— Le chef, c'est ma tête, dit-il, les membres, ce sont mes bras.

Alibaud avait choisi ou reçu d'office pour avocat Charles Ledru.

Il n'y avait pas d'autre moyen de défendre un homme qui avouait son crime, qui s'en glorifiait même, que de faire un appel à la clémence du roi. Charles Ledru cita la clémence d'Auguste à l'endroit de Cinna.

À ces mots de son défenseur, Alibaud se leva vivement.

— Messieurs, dit-il, je remercie mon avocat de sa bonne intention, mais je n'ai jamais eu ni le désir ni la volonté de défendre ma tête ; mon intention est, on l'a bien vu, puisque je n'ai pas même essayé de fuir, mon intention était de vous l'apporter loyalement, croyant que vous l'auriez prise de même ; un conspirateur réussit ou meurt ! J'avais à l'égard de Louis-Philippe I^{er} le droit qu'avait Brutus contre César.

Interrompu par les rumeurs de la Chambre :

— Le régicide, continua-t-il en haussant la voix, le régicide est le droit de l'homme qui ne peut obtenir justice que par ses mains.

Ce n'était point une pareille défense que voulait M. Pasquier ni la Chambre haute. Silence fut imposé à Alibaud.

Il n'y avait pas de doute à avoir sur la nature de l'arrêt qui serait rendu. Alibaud fut condamné à la peine des parricides.

Alibaud refusa de se pourvoir en grâce.

Mais Charles, cet homme qui a de l'imagination plein le cœur et qui pour cela sans doute a été si fort calomnié, Charles Ledru écrivit au roi :

Sire,

Alibaud, décidé à mourir, malgré le besoin de consoler son vieux père, je viens, pour remplir cette mission sainte, vous supplier de jeter un regard de clémence sur le condamné, dont l'inébranlable résolution rendra plus éclatante encore la grâce que Votre Majesté laissera tomber

du haut de son trône. Il était impossible, sire, de vaincre l'obstination d'un homme trop dédaigneux de la vie pour vouloir la prolonger d'un seul jour. Il m'a semblé que, s'il est du devoir de tout citoyen de pardonner à son ennemi, il est digne du premier citoyen de l'État de pardonner à son assassin.

La demande fut rejetée.

C'était le dimanche matin que Charles Ledru reçut cette nouvelle. Il courut chez M. Sauzet pour déposer un pourvoi en cassation.

M. Sauzet répondit qu'on ne se pourvoyait pas en cassation contre un arrêt de la chambre des pairs.

Alibaud passa la journée du dimanche, tantôt méditant, tantôt chantant des airs de son pays ; rapprochement étrange, ce que l'homme qui va mourir se rappelle le mieux et avec le plus de plaisir, ce sont les premiers souvenirs de la jeunesse.

Le lundi, au point du jour, l'abbé Grivel entra dans la prison du condamné.

Il dormait avec la plus profonde tranquillité. La lumière de la lampe qui brûlait encore près de lui se reflétait sur sa belle figure, à la fois sereine et ferme.

On eût dit qu'il était déjà mort, et mort en souriant.

Quelle différence entre cet homme et Fieschi dont il occupait le cachot.

L'abbé Grivel l'éveilla.

Alors le confesseur et le patient échangèrent les paroles suprêmes.

Mais ce fut inutilement que l'homme de Dieu voulut amener Alibaud au repentir.

Comme il n'avait rien pris encore et ne manifestait le désir de rien prendre avant son exécution, l'abbé Grivel offrit à Alibaud un verre de vin de son pays.

Alibaud accepta ; mais à peine se lèvres eurent-elles touché le verre, qu'il l'écarta de lui.

Cette idée venait de lui passer par l'esprit qu'on venait de mêler à ce vin quelque poudre énervante qui, au moment de mourir, lui ôterait ou la force physique, ou le courage moral.

Le digne prêtre devina sa pensée, prit le verre, le vida à moitié et le rendit à Alibaud, qui l'acheva.

À quatre heures du matin, l'exécuteur arriva. On fit descendre Alibaud dans la petite pièce de l'avant-greffe. Son visage était toujours le même, pâle et fier. Le seul frisson qui courut dans ses veines fut lorsque les ciseaux qui taillaient ses cheveux lui touchèrent le col.

Mais il ne dura qu'un instant et fut remplacé par un sourire.

Alors on jeta sur ses épaules un peignoir blanc d'abord, et ensuite sur sa tête une voile noir.

Puis on se mit en marche vers la place Saint-Jacques.

À peine était-il cinq heures du matin. Si tout n'était déjà plus obscurité dans les rues, tout y était encore solitude ; seulement, en approchant de l'échafaud, sur ce point spécial, la ville semblait vivre et frissonner.

Un régiment entier entourait l'échafaud.

Alibaud descendit. Aussitôt l'exécuteur lui enleva le voile noir qui le cachait.

On lui lut l'arrêt, qu'il écouta tranquillement.

Puis il monta, sans être aidé, les degrés de l'échafaud.

Arrivé sur la plate-forme, il s'avança jusqu'au bord en criant :

— Français, je meurs pour la liberté.

Quelques secondes après, la tête était séparée du corps.

Au moment de rendre à la terre la dépouille d'Alibaud, le fossoyeur du sombre cimetière prit la tête par ses longs cheveux noirs et la montra au peuple en disant aux rares spectateurs qui avaient suivi la charrette mortuaire jusque-là :

— Vous le voyez, cette tête est bien celle d'Alibaud.

Chapitre LXVIII

Ce fut une fatale année dans nos fastes historiques, que cette année 1836, remplie entièrement par l'exécution de Fieschi, par l'attentat d'Alibaud, par le duel de Carrel, par le complot de Strasbourg et par la mort de Charles X.

On connaît les détails de la mort de Carrel. Blessé mortellement dans un combat loyal avec M. Émile de Girardin, il expira dans la matinée du 24 juillet en prononçant ces trois mots : – France, – ami, – République.

Sa vie tout entière avait été dans ces trois mots.

Il avait, en toute occasion, offert sa vie à *la France*, à ses amis, à la République.

Le malheur de Carrel fut de mourir en dehors de la politique.

Mais, pour le chef de parti, disons-le tristement, car c'est triste à dire, il était temps que Carrel mourût. En vivant, il n'eût pas perdu sa réputation de loyauté, ce qui était impossible, mais peut-être eût-il perdu sa réputation d'habileté.

Tout le monde n'a pas cette chance de mourir à temps ; voyez La Fayette et Louis-Philippe, tous deux ont manqué leur mort.

La Fayette devait mourir au 5 juin 1832.

Louis-Philippe devait mourir au 28 juillet 1835.

Nous oublions, au reste, parmi les événements importants de l'année, les persécutions du ministère contre la Suisse et l'intervention en Espagne, refusée d'abord à lord Palmerston, puis autorisée sous main par le roi, à l'aide de légions étrangères, et enfin refusée à la suite d'une vive altercation entre M. Thiers et M. de Montalivet, et contre l'avis du duc d'Orléans.

Nous avons tort de l'oublier, car ce fut ce qui causa la chute de M. Thiers.

Ainsi, son ministère de sept mois avait eu deux phases bien distinctes.

Pendant la première, espérant une alliance matrimoniale avec la maison de Prusse ou d'Autriche, M. Thiers s'était éloigné de l'alliance politique de l'Angleterre et s'était rapproché de l'alliance continentale.

Pendant la seconde, ayant désespéré de l'alliance matrimoniale avec la Prusse ou l'Autriche, il en était revenu à l'alliance politique avec lord Palmerston.

Sa démission donnée et reçue, M. Thiers partit pour l'Italie, laissant la place à M. Molé.

Voici comment, dès lors, le ministère se constitua :

Présidence du conseil et affaires étrangères, M. Molé ;

Justice et cultes, M. Persil ;

Intérieur, M. Gasparin

Marine, M. Rosamel ;

Finances, M. Duchâtel ;

Instruction publique, M. Guizot ;

Ministre de la guerre, M. Bernard ;

Ministre du commerce et des travaux publics, M. Martin.

C'est sous ce ministère qu'eut lieu la tentative de Strasbourg.

Le 2 novembre 1836, on lut dans le *Moniteur* que, pendant la journée de la veille, une tentative de rébellion avait été tentée sur la garnison de la ville par le prince Louis-Napoléon Bonaparte ; mais que cette tentative avait échoué.

Voici comment les choses s'étaient passées :

Depuis longtemps, je l'ai dit déjà, et l'on peut s'assurer de la vérité de ce que j'avance en lisant, dans mes *Impressions de voyage en Suisse*, ce que j'écrivais en 1834, c'est-à-dire deux ans avant l'événement, des projets du prince ; depuis longtemps, dis-je, le prince nourrissait des intelligences en France. Une fois, du vivant de La Fayette, il était venu, en tournant par l'Angleterre, s'aboucher avec lui ; mais l'entrevue avait été sans résultat. Plus tard, il avait passé le Rhin, était venu à Strasbourg, et, réunissant un conseil d'amis, il avait tâté le terrain sur lequel il allait s'a-

venturer. Les amis, même les plus aventureux, même les plus intéressés au succès de l'entreprise, lui avaient présenté le succès comme incertain, et il était revenu à Arenemberg, ajournant alors ses projets mais n'y renonçant pas.

Il écrivit au général Voirol, commandant le département du Bas-Rhin ; il lui demandait un rendez-vous.

Le général Voirol ne répondit pas, mais, tout en s'abstenant de répondre, tint la lettre secrète.

Cependant il parla au préfet du Bas-Rhin, M. Choppin d'Arnouville, des projets qu'il supposait au jeune prince.

— J'ai quelqu'un près de lui, répondit le préfet, et il ne fait pas un pas que je n'en sois informé.

Ce n'était pas tout, et le prince ne s'était pas contenté d'écrire au général Voirol, il s'était ouvert de ses projets à un capitaine nommé Rauedre, lequel avait fait part de la communication à son commandant, M. de Franqueville.

M. de Franqueville en avait référé au général Voirol.

Dès lors, la chose avait paru prendre quelque gravité aux yeux de ce dernier, et il avait, à l'appui d'un rapport, envoyé au ministre la lettre du prince Louis.

C'était l'époque où l'on nourrissait les conspirations au lieu de les prévenir et où l'on préférait étouffer l'enfant au moment de sa naissance à le faire avorter.

Le ministre laissa l'affaire suivre son cours.

Le 25 octobre 1836, le prince quittait le château d'Arenemberg, sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendait dans le duché de Bade, où devaient se trouver quelques personnages importants sur le concours desquels il croyait pouvoir compter.

Ceux qu'il attendait manquèrent au rendez-vous.

Trois jours il attendit vainement, puis, ces trois jours écoulés, partit pour Strasbourg.

Les deux hommes sur lesquels Louis-Napoléon s'appuyait plus particulièrement étaient le colonel Vaudrey et le commandant

Parquin.

Le colonel Vaudrey avait fait tout ce qu'il avait pu pour empêcher le prince de tenter cette dangereuse fortune. Le prince alors avait cru le réduire en lui montrant un contrat par lequel il assurait dix mille francs de rente à chacun de ses enfants.

Alors le colonel avait déchiré le contrat en disant au prince :

— Monseigneur, je donne mon sang, mais ne le vends pas.

Et, dès lors, son sang offert et accepté gratis, le colonel n'avait plus fait aucune objection.

Le commandant Parquin avait été moins difficile à décider. Je l'ai personnellement beaucoup connu ; c'était un de ces hommes de l'Empire tout dévoué aux traditions impériales, ferme et loyal comme son sabre ; mais, comme son sabre, bon à faire un instrument, voilà tout.

Il a publié depuis, en prison, deux volumes de Mémoires qu'il m'a envoyés et dans lesquels cet esprit des camps, le seul qu'il eût, est développé à un haut degré.

Le 27 octobre 1836, à huit heures du soir, le prince assembla son conseil, et il fut décidé que le mouvement aurait lieu le 30.

On comptait se servir du prestige du nom napoléonien ; c'était donc sur les soldats qu'il fallait opérer.

Les soldats qui composaient la garnison de Strasbourg étaient : trois régiments d'infanterie, trois régiments d'artillerie et un bataillon d'ouvriers du génie.

On s'était assuré des artilleurs. Le colonel du 4^e d'artillerie était du complot.

On comptait sur les pontonniers ; on avait des intelligences parmi eux.

L'infanterie était moins sûre.

En outre, le colonel Vaudrey avait les clés de l'arsenal.

En conséquence, on proposa :

De soulever d'abord l'artillerie, de se porter sur la place d'Armes et de braquer les pièces sur la caserne d'infanterie.

L'infanterie se ralliait à l'insurrection ou était écrasée.

La proposition fut repoussée.

Voici le plan qui prévalut :

On s'adresserait d'abord au 4^e d'artillerie, caserné au quartier d'Austerlitz, on le soulèverait, c'était chose facile, c'était même chose sûre.

De là, on pousserait à la caserne Finkmatt afin de faire une tentative sur le 46^e de ligne.

En se rendant à la caserne Finkmatt, on s'emparerait de l'Hôtel-de-Ville, de la Préfecture et de la division militaire.

La tentative échoua ; elle échoua à la caserne d'infanterie avant que le mouvement n'eût pris dans la ville l'importance qu'il devait avoir et qu'il aurait eue si la ville se fût réveillée au bruit de l'artillerie roulant par ses rues et se mettant en batterie sur ses places, au lieu de se réveiller au simple cri de *vive l'Empereur !*

Un simple lieutenant fit échouer cette tentative, grain de sable dont parle l'Écriture et qui arrête et fait verser le char du conquérant.

Un lieutenant, nommé Pleignier, s'élança vers le prince, et portant la main sur lui :

— Vous n'êtes pas Louis-Napoléon, lui dit-il, vous êtes le neveu du colonel Vaudrey, vous usurpez un nom que vous n'avez pas le droit de porter ; je vous arrête !

Un autre bruit se répandait en même temps, c'est que le mouvement était légitimiste.

Contre cette nouvelle résistance, il n'y avait rien à faire.

D'abord, le nom du prince Louis n'avait pas enlevé le régiment.

Ensuite, l'homme qui se présentait au nom du prince Louis n'était pas le prince Louis.

Enfin, cet homme qui n'était pas le prince Louis était un agent royaliste.

Le prince n'avait en vérité qu'un moyen de prouver la fausseté de pareilles accusations, c'était de se rendre, et il se rendit.

Autant, on se le rappelle, manqua d'arriver à Bonaparte au 18 brumaire : sans Lucien, il était perdu.

Louis Bonaparte n'avait pas de Lucien ; il fut arrêté et conduit à la forteresse.

En même temps, le même jour, un sergent nommé Bruyant faisait révolter son régiment à Vendôme ; c'était justement le régiment des hussards de Chartres, qui avait appartenu au duc d'Orléans.

Il fut condamné à être fusillé.

Ce fut moi qui lui sauvai la vie, par l'intermédiaire du duc d'Orléans.

Quant au prince Louis, la seule punition qui lui fut infligée fut de l'envoyer en Amérique.

Le 21 novembre, le prince Louis quitta la France.

Il y avait dix-sept jours que Charles X était mort ; le jour même de la Saint-Charles, il était tombé malade à Goritz, en Styrie ; le 6, à une heure un quart du matin, il rendait à Dieu l'âme du dernier Bourbon qui avait régné en France.

Et, nous le disons ici dans notre conviction profonde, l'âme du dernier Bourbon qui y régnera.

Le corps de Charles X repose au couvent des franciscains du Graffenberg (montagne des comtes), dans un sépulcre de la plus grande simplicité.

La pierre qui couvre ce prince déshérité à la fois du trône et du tombeau de ses pères porte cette simple inscription :

CI-GÎT
TRÈS-SAINT, TRÈS-UISSANT ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE
CHARLES, DIXIÈME DU NOM,
PAR LA GRÂCE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,
MORT À GORITZ, LE 6 SEPTEMBRE 1836,
ÂGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS

Cette mort produisit peu d'effet en France ; Charles X y était passé de l'impopularité à l'oubli ; une seule voix se fit entendre, se

lamentant sur son tombeau comme David sur le cadavre de Saül.

Les vers sont beaux, l'action était courageuse. Les vers et l'action sont signés Victor Hugo.

Voici quelques-uns de ces vers :

Vous vous taisez, mais moi, moi dont parfois le chant
Se refuse à l'aurore et jamais au couchant,
Moi que, jadis à Reims, Charles admit comme un hôte,
Moi qui plains ses maux, moi qui blâmai sa faute,
Je ne me tairai pas, je descendrai courbé
Jusqu'au caveau profond où dort ce roi tombé ;
Je suspendrai ma lyre à cette voûte noire,
Et, sans cesse à côté de sa triste mémoire,
Mon esprit, dans ces temps d'esprit contagieux,
Fera veiller dans l'ombre un vers religieux.

Et que m'importe à moi, qui, déployant mon aile,
Touche parfois d'en bas à la lyre éternelle,
À moi, qui n'ai d'amour que pour l'onde et les champs,
Et pour tout ce qui souffre, excepté les méchants,
À moi qui prends souci, quand la nef s'aventure,
De tous les matelots risqués dans la mâture,
Et dont la pitié grave hésite quelquefois
De la sueur du peuple à la sueur des rois ;
Que m'importe, après tout, que depuis six années
Ce roi fût retranché des têtes couronnées,
Froide ruine au bord de nos flots écumants,
Vain fantôme penché sur les événements !
Qu'il ne changeât de rien ni le poids ni le nombre,
Que rasé dès longtemps son front plongeât dans l'ombre,
Et que, déjà vieillard, sans trône et sans pavois,
Il eût subi l'exil, première mort des rois !
Je le dirai sans peur que la haine renaisse,
Son avènement pur eut pour sœur ma jeunesse,
Saint-Remy nous reçut sous son mur triomphant,
Tous deux le même jour, lui vieux, moi presque enfant.
Et moi je ne veux pas, harpe qu'il a connue,

Qu'on mette mon roi mort dans une bière nue,
Tandis qu'au loin la foule emplit l'air de ses cris
L'auguste Piété, servante des proscrits,
Qui les ensevelit dans sa plus blanche toile,
N'aura pas dans la nuit que son regard étoile
Demandé vainement à ma pensée en deuil
Ce lambeau de velours pour couvrir ce cercueil.

Chapitre LXIX

Ainsi, on le voit, tout secondait la marche prospère de la famille royale vers ce faite de puissance absolue, but constant de tous les désirs de son chef.

Et, il faut le dire, comme roi, il était puissamment secondé par la protection providentielle.

Comme père, il était grandement béni par la bonté divine.

Comme roi, l'invulnérabilité la plus complète : il avait échappé au pistolet anonyme qui, le premier, avait tiré sur lui, à la machine infernale de Fieschi, au fusil d'Alibaud.

Comme roi, il avait vu tomber successivement ses amis et ses ennemis le plus à craindre : La Fayette et Casimir Périer, Carrel et Charles X.

Comme roi, il avait sinon anéanti, du moins dispersé le parti républicain ; il s'était à peu près réconcilié avec l'Europe continentale sans se brouiller avec l'Angleterre.

Comme roi, enfin, il était devenu le chef, le type, l'emblème, le héros, le fétiche de cette bourgeoisie ambitieuse qui, après avoir détrôné l'aristocratie, pesait sur le peuple et aspirait à substituer la noblesse d'argent à la noblesse militaire de Napoléon, à la noblesse courtisanesque de Louis XV et à la noblesse féodale de Louis XIII et de Henri IV.

Comme père, quel merveilleux épanouissement d'une noble et vigoureuse famille : cinq princes, tous beaux, tous braves, portant les plus illustres et les plus anciens noms de la chrétienté, riche faisceau dominé par un frère aîné à qui ses plus implacables ennemis ne savaient reprocher que sa beauté presque féminine, et ses amis que son courage presque insensé.

Trois princesses chez lesquelles la beauté, cette couronne des femmes, n'était qu'une qualité secondaire ; trois princesses dont l'aînée, la princesse Louise, était citée par sa religieuse bonté ;

dont la seconde, la princesse Marie, était illustre parmi les artistes ; dont la troisième, la princesse Clémentine, était presque célèbre par son esprit.

Qu'eût osé demander de plus au ciel le père et le roi, le père, avec ce beau groupe de huit jeunes têtes souriantes ; le roi, avec ce trône, le plus beau des trônes du monde, avec une fortune personnelle colossale : douze millions de liste civile, les plus beaux châteaux de France, les Tuileries, Versailles, Saint-Cloud, Fontainebleau, Compiègne, Rambouillet ?

Ce qu'il osa demander, ce fut de l'argent : de l'argent, encore, toujours de l'argent.

De temps en temps, il demandait bien aussi un peu plus de despotisme.

Mais le despotisme, cela ne coûtait rien à la bourgeoisie ; il y avait plus, elle n'était pas fâchée de voir son représentant frapper sur le peuple qu'elle sentait remuer sous ses pieds, sur l'intelligence qu'elle sentait gronder au-dessus de sa tête.

Nous avons encore oublié de consigner, dans l'année 1836, que Louis-Philippe avait encore failli d'être assassiné : un misérable, nommé Meunier, avait tiré sur lui, mais comme c'était un assassin vulgaire, celui-là, comme il pleura, comme il implora sa grâce, grâce lui fut faite.

La bourgeoisie applaudit à la grâce de Meunier comme elle avait applaudi au supplice d'Alibaud.

Jusque-là, son roi avait reçu du ciel le don de l'infailibilité.

Il y avait même plus, les nouvelles étaient bonnes : la fille aînée de Louis-Philippe épousait le roi des Belges. Il est vrai que c'était un roi de plus nouvelle création encore que Louis-Philippe ; il est vrai qu'il régnait sur un mince royaume, mais enfin c'était un roi.

Le duc d'Orléans épousait, de son côté, la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin.

Il est vrai qu'il épousait cette jeune princesse malgré son frère, qui ne trouvait pas un Bourbon, un d'Orléans, un descendant de

saint Louis d'assez bonne maison pour lui, et qu'il avait fallu l'influence de la Prusse pour contre-balancer, dans cette affaire, l'influence de la Russie.

La bourgeoisie s'alliait donc, dans la personne de ses princes, aux Cobourg et aux Schwérin, ce qui était fort honorable pour elle.

Cette pauvre bourgeoisie, elle se crut anoblie du coup.

Mais elle n'avait pas pensé à une chose, c'est qu'il en coûte cher pour se marier.

Aussi le roi demanda-t-il de l'argent.

Il demanda un million de dot, une fois donné, pour sa fille aînée, la princesse Louise, qui venait de se marier.

Il demanda un million de dotation de plus par an pour son fils aîné, qui allait se marier.

Enfin, il demanda, à titre d'apanage annuel, cinq cent mille francs pour le duc de Nemours, qui pouvait se marier.

Ah ! pour cette fois, la bourgeoisie s'inquiéta.

Tant qu'on n'avait touché qu'à son honneur, c'est-à-dire à celui de la France, elle n'avait rien dit.

Mais on touchait à sa bourse, elle murmurait.

Et à quelle époque demandait-on ce surcroît de dot, de dotations, d'apanages ? Lorsqu'une triste plainte, lorsqu'une longue lamentation s'élève de tous les points de la France !

Écoutez les villes, les départements, les provinces : partout c'est un même cri de misère, de détresse, de faim.

C'est Rouen qui commence cette série de douleurs.

À Rouen, les filatures languissent, les ouvriers teinturiers n'ont plus d'ouvrage ; on a diminué le salaire des tisseurs de manière à ce qu'ils ne peuvent plus vivre de leur salaire : les uns ont porté leurs livrets à la mairie, ceux-là s'adressent à la charité publique ; les autres se sont faits balayeurs, ils gagnent douze sous par jour.

Dans le département de l'Aude, il y a disette, le pain manque.

Dans l'Arriège, les pauvres voyagent par troupes, comme les pastoureaux du moyen-âge, la besace sur le dos et tendant la main.

Dans l'arrondissement de Limoux, les habitants de deux cantons ont émigré et, demandant du pain, menaçant d'en prendre si on ne leur en donnait pas, se sont répandus sur le Bas-Languedoc et sur le Roussillon.

En Normandie, c'est le vent du nord-est qui pousse obstinément la mer au delà des limites fixées ; ce sont les eaux de la Vire, grossies par la fonte des neiges et par des pluies incessantes, qui inondent les marais et noient les bestiaux.

C'est enfin Lyon, la seconde capitale du royaume, Lyon, éventrée par deux émeutes, qui se plaint de ne pouvoir mourir aussi vite de la faim que l'on meurt d'un boulet de canon, d'une balle de fusil ou d'un coup de baïonnette ; Lyon qui vient d'assister à ce spectacle terrible d'une mère qui, pendant six jours, six longs jours, a nourri son enfant sans manger elle-même, et qui, le septième, sentant la mort venir et son lait s'épuiser, a rassemblé le peu de forces qui lui restaient et, son enfant dans ses bras, est allée tomber sur la place Bellecour et y est morte, morte de faim ! en recommandant son enfant à la pitié des passants.

Et l'on nous accusait d'exagération quand nous laissions mourir de faim le père de Dantès dans son cinquième étage de la maison des allées de Meillan.

Il est vrai qu'on nous accusait d'exagération aussi quand nous conduisions le comte de Morcerf devant la chambre des pairs et quand nous sauvions, par le poison, madame de Villefort de l'échafaud.

Il est vrai qu'un an après, le procès Teste et l'empoisonnement Praslin transformaient le poète en devin et montraient que la réalité va toujours au delà de l'imagination.

Et c'était en ce moment, avons-nous dit, qu'on demandait un million une fois donné pour la reine des Belges, un accroissement de revenu d'un million pour le prince royal, enfin un apanage annuel de cinq cent mille francs pour le duc de Nemours.

Aussi, comme tout le monde se rallia autour de M. de Corminin-

Timon lorsqu'il fit paraître son nouveau pamphlet sur l'apanage du duc de Nemours.

Le pamphlet eut vingt-quatre éditions, deux de plus que n'en avait eu, sous la Restauration, la *Villeliade* de MM. Barthélemy et Méry.

Le pamphlet sous forme de lettre. Hélas ! c'est presque toujours comme cela que se reproduisent les pamphlets. Voyez Paul-Louis Courier démolissant la royauté de 1815, comme M. Cormenin démolit la royauté de 1830 : des lettres, toujours des lettres.

Or, celle-là était adressée au duc de Nemours, qui n'en pouvait mais. Pauvre jeune prince, plein d'honneur, de délicatesse et de désintéressement, qui s'était opposé de tout son pouvoir à ce que l'on fit cette demande en son nom et sur les épaules duquel on donnait le fouet à son père.

Avouez, Monseigneur, que c'est une bien généreuse nation que la nation française, et que votre famille lui doit une reconnaissance sans borne pour les aises, profits et grands biens dont elle a été de tout temps emplie et remplie, comblée et recombée, chargée et rechargée ; tout d'abord, Monseigneur, les édits de 1661, 1672 et 1692 prirent à l'État et donnèrent à votre aïeul un apanage composé de tant de fiefs, de terres, de manoirs, de villes, de palais, de châteaux, de fermes, de gouvernements, de principautés, de duchés, de marquisats, de comtés, de baronnies, d'alleux, de champarts, de redevances féodales, de prés, de canaux, de bois et de forêts, que je me fatiguerais dans cent pages à vous les énumérer. Votre maison, Monseigneur, passait, en 1789, pour la maison princière non régnante la plus riche de l'Europe, puisqu'on évaluait son capital à cent douze millions, somme énorme qui représente deux cents millions de nos jours, somme trop grande de toute manière entre les mains et à la disposition d'un seul homme, quelque prince qu'il soit, et, selon les temps, menaçante tantôt pour la liberté, tantôt pour le pouvoir lui-même ; car l'histoire ne sera que juste, Monseigneur, lorsqu'elle dira que l'emploi révolu-

tionnaire que votre aïeul fit de sa prodigieuse fortune contribua, plus que toute autre chose, au renversement du trône de Louis XVI, son parent et son maître. Cette fatalité de bonheur pécuniaire qui s'attache obstinément à ses pas poursuivit votre famille jusque dans l'exil, car, tandis que les autres émigrés mouraient de faim à l'étranger, la duchesse d'Orléans, votre grand'mère, recevait une grosse pension de la République française, et, vers le même temps, le trésor payait à la décharge de votre père émigré plus de quarante millions de dettes. Quarante millions, quelle brillante anticipation de la liste civile ! Ce n'est pas tout ; Louis XVIII, à peine débarqué d'Angleterre, vous remit, sur vos vives prières, par une ordonnance de bon plaisir, ce qui restait entre les mains de la nation des biens non vendus de l'apanage d'Orléans, apanage irrévocablement aboli, non par la loi de 1793 sur l'émigration, mais par l'article 2 de la loi du 21 décembre 1790 sur les apanages. Pour excuser cette insigne violation des lois, on a prétendu que Louis XVIII était alors omnipotent ; mais, avec ce beau raisonnement-là, on aurait pu dépouiller, pour vous enrichir, le premier citoyen venu comme on dépouillait l'État. La loi sur l'indemnité des émigrés, qui semble avoir été faite pour votre heureuse famille, vint augmenter encore ses bons points, commodités, aises et profits, en lui fournissant l'occasion de répudier la succession paternelle, qui était criblée de dettes, pour accepter la succession maternelle, qui rayonnait d'or et d'argent ; ce qui lui valut, au moyen de cette ingénieuse division des patrimoines, subtilement admise par les conseillers d'État amovibles, un boni de douze millions d'écus bien pesants, bien comptées et bien encoffrés. Enfin, indépendamment du joyau de la couronne de France, le plus éclatant joyau de l'univers ! les Chambres, voulant gonfler d'or votre famille comme elles la gonflaient de pouvoir, ajoutèrent aux immenses richesses de votre père les meubles et immeubles de la dotation royale de Charles X. J'ai fait trop de fois votre compte, Monseigneur, pour que j'aie encore ici besoin de vous rappeler

que, vous et les vôtres, jouissez du Louvre, des Tuileries et de l'Élysée-Bourbon, ainsi que de leurs dépendances : des châteaux de Marly, Saint-Cloud, Meudon, Saint-Germain, Compiègne, Fontainebleau et Pau, ainsi que des maisons, bâtiments, fabriques, terres, prés, corps de fermes, bois et forêts qui les composent ; des bois de Boulogne et de Vincennes, et de la forêt de Sénart ; des diamants, perles, pierreries, statues, tableaux, pierres gravées, musées, bibliothèques et autres monuments des arts antiques, des meubles meublants contenus dans l'hôtel du Garde-Meuble et les divers palais et établissements royaux.

Or, comme ces cinq cent mille francs d'apanage demandés pour M. de Nemours étaient représentés par le domaine de Rambouillet, les forêts de Senonches, de Château-Neuf et de Montereau, M. de Cormenin se livrait à des calculs terribles, en ce qu'ils démontraient que les estimations faites étaient fausses, et que le domaine seul de Rambouillet valait quarante millions.

Or, avec les quarante millions de Rambouillet, il avait d'avance établi tout le bien que le duc de Nemours pouvait faire.

Avec les quarante millions de Rambouillet, il pouvait donner des bibliothèques populaires aux trente-huit mille communes de France.

Il pouvait instituer douze mille écoles de couture pour les pauvres femmes de la campagne.

Il pouvait faire les frais de l'établissement de dix mille salles d'asile pour les petits enfants.

Il pouvait ouvrir dans trois cent cinquante villes des refuges libres pour les vieillards des deux sexes.

Il pouvait empêcher de mourir de faim, pendant deux mois de la saison d'hiver, trente mille ouvriers sans ouvrage.

Il pouvait fournir pendant cinq ans une pension de cent francs à cinq mille soldats blessés, estropiés ou infirmes.

C'étaient là de terribles attaques, quand la place du Châtelet était chaque jour couverte de meubles vendus par autorité de jus-

tice ;

Quand la place de l'Hôtel-de-Ville était chaque jour encombrée d'ouvriers sans ouvrage ;

Quand la Caisse d'épargne remboursait dans une seule semaine, la première d'avril, la somme de un million sept cent soixante-six mille francs.

Ainsi, au bas de la société, tout un peuple criant famine et demandant du pain.

Au haut de la société, un roi regorgeant de richesses et demandant de l'or ; puis, entre le peuple et la royauté, penché sur cet abîme de misère auquel le riche ne songe que lorsqu'il est prêt à engloutir la société, M. de Cormenin, ce sombre Démocrite, riant de tout avec un rire amer et des larmes dans les yeux.

Cette fois, la Chambre eut peur : elle refusa.

Le ministère, déjà atteint par le rejet de la loi de disjonction, fut frappé à mort par le refus de l'apanage.

Un matin, les ministres furent forcés d'envoyer leur démission, et le roi chargea M. Guizot de former un nouveau cabinet.

M. Guizot, cet homme que l'on a cru capable, jusqu'au jour où la monarchie s'engloutit avec lui dans l'abîme qu'il avait crisé ; cet homme qui parvint à faire croire pendant dix-huit ans que l'orgueil était du génie ; cet homme qui, enfin, a donné la mesure de sa capacité dans cet incroyable livre intitulé : *de la Démocratie en France*, livre qui semble fait à la fois par un aveugle et un sourd.

M. Guizot se trouva tellement embarrassé de sa mission qu'il alla trouver M. Thiers pour l'inviter à l'aider dans la tâche dont venait de le charger le roi.

M. Thiers, à la tête d'un parti qu'il venait de pétrir à la gauche, avec toutes les mauvaises humeurs aigries, toutes les ambitions déçues, toutes les rancunes entravées, et que l'on nommait le centre gauche, M. Thiers refusa.

M. Guizot fut contraint d'entrer en concurrence avec M. Molé,

ne pouvant entrer en partage avec M. Thiers.

Il envoya sa liste au roi.

De son côté, M. Molé envoyait la sienne.

La liste de M. Guizot se composait :

De M. Guizot, de M. de Montebello, de M. de Rémusat et de M. Dumon.

La liste de M. Molé se composait :

De M. Molé, affaires étrangères et présidence ;

De M. Barthe, justice et cultes ;

De M. de Montalivet, à l'intérieur ;

De M. de Salvancy, à l'instruction publique ;

De M. Lacave-Laplagne, aux finances.

Dans l'un ou l'autre cas, M. Martin restait aux travaux publics, et M. Rosamel à la marine.

Le roi opta pour la liste de M. Molé, et l'on eut un ministère de replâtrage.

Ce fut ce ministère qui eut les honneurs du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène.

Hélas ! pauvre femme, qui lui eût dit, lorsqu'à chaque relais, une fois qu'elle eut dépassé la frontière, elle trouva des fleurs à pleines mains, des fruits à pleines corbeilles, qui lui eût dit qu'elle marchait vers un si prompt veuvage et vers un deuil si long ?

Chapitre LXX

Ce fut le 24 mai que la princesse passa la frontière, ce fut le 29 qu'elle entra à Fontainebleau.

Le lendemain 30 mai, le mariage fut célébré dans la galerie de Henri II.

Puis vinrent les fêtes d'ouverture du Musée de Versailles, de ce musée promis à toutes les gloires de la France et où tout est sacrifié à la gloire militaire.

Enfin, la série des réjouissances populaires fut close, comme pour Marie-Antoinette, par un grand malheur ; le 14 juin, on simulait à l'École militaire la prise de la citadelle d'Anvers, et Paris tout entier s'était porté au Champ-de-Mars ; tout alla bien tant que dura le spectacle ; mais, le spectacle fini, chacun selon l'habitude eut hâte de sortir, et la foule, comme un immense courant, se dirigea vers les deux issues qui ramènent vers Paris ; on sait ce que c'est que la foule, torrent qui une fois lancé ne s'arrête plus ; elle alla se briser contre les grilles de fer, et bientôt on entendit des plaintes lamentables mêlées à des cris de rage ; toute cette chair vivante broyait et était broyée.

Le même soir, un deuil immense se répandit sur Paris, crêpe noir que la fatalité nouait au bouquet de noce de cette pauvre princesse royale qu'un ministre insolent – à ses pieds tant que vécut son mari – devait, son mari mort, traiter d'étrangère et comparer par cette désignation à la reine d'infâme mémoire qui rendit la couronne de son fils aux Anglais.

Le lendemain 15 juin, il y avait bal à l'Hôtel-de-Ville ; les courtisans insistaient pour que le prince y allât, comme si aucun incident n'était arrivé ; qu'importaient aux courtisans ceux qui avaient péri, c'étaient presque tous des gens du peuple ! Mais le noble jeune homme se révolta devant tant d'impudence.

— Eh bien ! Messieurs, dit-il, attendons au moins pour danser

que les cadavres soient reconnus et enterrés.

Le bal fut ajournée et n'eut lieu, je crois, que le 19 ou le 20.

Quelques jours après le mariage de son frère, le duc de Nemours partit pour l'Afrique ; il avait une grande revanche à prendre.

La revanche fut éclatante ; Constantine, emportée d'assaut, tomba dans nos mains le 13 octobre 1837.

Cette prise nous coûtait le général Danrémont, le général Perregaux et le colonel Combe, le même qui avait enlevé Ancône dans ce hardi coup de main que nous avons dit.

Achmet vit du haut d'une montagne voisine tomber sa ville bien-aimée, et avec elle s'écrouler sa puissance ; une larme tomba de sa paupière quand il tourna bride et enfonça ses éperons dans le ventre de son cheval ; seulement, on ne pouvait pas lui dire ce qu'on disait à Boabdil fuyant Grenade : « Pleure comme une femme cette ville que tu n'as pas su défendre comme un homme. »

Le bey Achmet s'était rudement défendu, et dans ses deux sièges, Constantine nous coûtait plus de trois mille hommes.

M. le duc de Nemours était près du général Danrémont lorsqu'un boulet de canon, le frappant au flanc, le coucha mort aux pieds du prince.

Les soldats admirèrent beaucoup le sang-froid de leur jeune chef à cette occasion, et l'on cita comme un modèle de discipline militaire les paroles qui sortirent alors de sa bouche :

— Messieurs, dit-il sans songer à quitter cette place mortelle où sifflaient comme un ouragan les balles et les boulets de la place, le cas était prévu, c'est le général Vallée qui est gouverneur général de l'Algérie.

Je ne sais pas ce qu'eût dit le duc d'Orléans à la place de son frère, mais je suis sûr que, tout en proclamant le généralat du vivant, il eût trouvé un mot de regret pour le mort.

C'est à cette rigidité de formes, qui est peut-être une vertu, que M. le duc de Nemours dut l'impopularité qui éclata de toutes parts lorsqu'à la mort de son frère le roi le fit nommer régent.

À côté de cette victoire militaire, se dressait le commencement d'une nouvelle lutte politique ; le parti républicain, que l'on croyait mort, avait été mal écrasé par le procès d'avril : l'événement qui l'avait privé d'un chef actif dans la personne de Carrel lui avait fait faire en avant ce pas immense qu'on appelle la réflexion ; or, le parti républicain avait réfléchi qu'on ne prend pas de force un pays comme la France, et qu'il faut faire entrer dans la forteresse des idées par cette brèche qu'on appelle la conviction ; dès lors, le parti républicain eut la seule force qui lui manquât, la prudence qui donne l'opportunité à l'attaque et l'unité au mouvement ; en effet, du moment où il abandonna la violence, il fallait compter avec lui par le raisonnement, et du moment où la discussion se faisait publique, légale, presque constitutionnelle, comme il parlait au nom de tous les sentiments honorables, il avait chance, ses orateurs fussent-ils moins habiles que ceux du parti opposé, d'arriver à son but en soulevant cette force immense dont on semblait ne plus se préoccuper depuis quarante ans, la démocratie.

Le parti républicain commença par se choisir un chef. Cette fois, afin qu'aucun reproche de légèreté ne pût lui être fait, il prit ce chef dans la plus haute position que le génie d'un homme puisse se faire. Il y avait un grand calcul en cela ; ce n'était pas la démocratie qui allait, par de rudes efforts, élever son chef à la hauteur des fortunes les plus élevées ; c'était ce chef qui, déjà placé sur un faite, allait lui tendre la main et, sans effort, sans secousse, sans contestation, l'élever jusqu'à lui.

Ce chef c'était M. Jacques Arago, c'est-à-dire un homme dont le nom était connu, admiré, révérend du monde entier.

Avec M. Arago, on conquérait M. Laffitte et l'on conservait M. Dupont (de l'Eure).

MM. Arago, Laffitte et Dupont (de l'Eure), on en conviendra, formaient une terrible trinité politique, agissant même individuellement ; mais si elle groupait autour d'elle un comité électoral, se composant en outre des noms de MM. Maugin, Mathieu Larabit,

Ernest Girardin, le maréchal Clausel, Garnier-Pagès, Cormenin, Salverte, Thiers, Chatelain, Cauchois-Lemarie, Berk, Louis Blanc, Frédéric Lacroix, Durand, Thomas Dubosc, Goudchaux, Viardot, Dornès, Népomucène Lemer cier, Rostan, Félix Desportes, Marie, Ledru-Rollin, Dupont, Sarrans, Guilbert et David d'Angers, c'était alors tout un gouvernement en dehors du gouvernement, une force démocratique opposée à la force bourgeoise et l'appelant cette fois sur un champ de bataille bien autrement mortel que l'autre, puisque cette fois c'était, non pas cette guerre matérielle qui consiste à tuer ou à être tué avec des projectiles matériels, qu'elle lui déclarait, mais au contraire cette guerre fulgurante qui naît du choc des idées, du développement des théories, et qui, au lieu d'être visible aux yeux, perceptible aux oreilles de quelques-uns seulement, circonscrite dans un espace plus ou moins grand, éclate majestueuse pour toute la terre et n'a d'autres limites que celles que Dieu lui-même a faites au monde.

Ce fut alors que M. Odilon Barrot, ministre obstiné de la République en 1849, déclara qu'il devait, lui chef de l'opposition constitutionnelle, se séparer d'un comité où le parti républicain venait de déployer son drapeau.

C'était un coup terrible porté au roi que la formation de ce comité qui rendait tout comité libéral ou constitutionnel impossible auprès de lui, en ce qu'il réunissait les noms les plus respectables de l'opposition.

Ce fut à cette époque que mourut le prince de Talleyrand qui, depuis quarante-six ans, jouait un si grand rôle dans les affaires de l'Europe, rôle que l'on pourrait en quelque sorte comparer à celui du Méphistophélès de Goethe.

L'espace nous manque pour faire ici une exacte appréciation de cet homme. Puissance diabolique, vulgaire démon de second ordre auquel tous les gens d'esprit d'une époque prêtèrent l'esprit d'immoralité et de cynisme qu'ils n'osaient avoir eux-mêmes.

Comme Voltaire, M. de Talleyrand, à son lit de mort, renia son

passé. Sans doute ces deux illustres matérialistes, à qui tous les exemples étaient bons, s'appuieront-ils de celui de saint Pierre, qui renia trois fois Jésus.

Soit, Messieurs, mais saint Pierre, en reniant son Dieu, ne se reniait pas lui-même.

M. de Talleyrand mourut le 17 mai 1838 en faisant un mot, ce qui avait été l'occupation de toute sa vie.

M. l'abbé Dupanloup lui ayant répété ces paroles de M. de Quélen :

— Pour M. de Talleyrand, je donnerais ma vie.

— Il aurait un meilleur usage à en faire, répondit le moribond. Et il expira.

Ce dernier mot était bien de lui.

Cette année 1838 est le faîte de la puissance du roi Louis-Philippe. C'est dans cette année que la prospérité de sa maison est portée à son comble par la naissance du comte de Paris, et qu'avec les premiers jours de l'année suivante les infortunes prennent leur commencement par la mort de la princesse Marie.

Le comte de Paris naît le 24 août 1838 ;

La princesse Marie meurt le 2 janvier 1839.

Certes, le terrain que le roi foula aux pieds entre ces deux dates dut lui paraître solide à bâtir une nouvelle monarchie aussi solide et aussi durable que l'avait été celle des Valois et des Bourbons.

Deux lettres arrivèrent ensemble aux Tuileries, l'une cachetée de rouge, venant du Mexique, l'autre cachetée de noir, venant de Pise.

C'était le 10 janvier 1839, on se mettait à table pour déjeuner.

L'une annonçait la prise de Saint-Jean d'Ulloa par le prince de Joinville ;

L'autre annonçait la mort de la princesse Marie.

Un hasard singulier a fait tomber dans nos mains les lettres des différents membres de la famille d'Orléans qui furent écrites à l'occasion de la perte qu'elle venait de faire.

La lettre du roi a pour but de consoler son gendre, le duc de Wurtemberg. C'est tout le contraire de Rachel qui ne voulait pas être consolée parce que ses enfants n'étaient plus.

Dieu fait des cœurs particuliers pour les princes et pour les rois.

On sait quel talent adorable avait la princesse Marie, élève de Scheffer, ou plutôt de son propre génie. La seule statue d'elle qui ait été achevée est à Versailles.

C'est Jeanne d'Arc.

Douce et pieuse réhabilitation de la jeune héroïne par une jeune fille, de la bergère par la princesse.

Dans le cours de l'année 1838, avait eu lieu le procès de Hubert, l'un des plus terribles et des plus scandaleux du règne de Louis-Philippe.

Un portefeuille, tombé le 8 décembre 1837 de la poche d'un passager venant d'Angleterre et trouvé sur le quai de Boulogne par un douanier nommé Pauchet, fut la base de l'accusation.

Ce portefeuille contenait :

Un carré de papier couvert de caractères allemands ;

Un carnet chargé d'une suite de nombres n'était que l'expression d'aucun calcul et ne produisant aucun résultat ;

Et une lettre portant ces mots :

Tout le matériel est concentré dans Paris ; le plan qu'on exige je l'apporte.

Le propriétaire du portefeuille, arrêté deux heures après dans un hôtel de Boulogne, était porteur d'un passe-port au nom de Stiegter ; mais ce passe-port ne servit pas longtemps à couvrir son identité. On reconnut dans le faux Stiegter Louis Hubert, un des plus ardents républicains de toutes ces journées fatales et sanglantes où les républicains avaient inscrit leur nom.

En outre, dans la coiffe du chapeau d'Hubert, les gendarmes trouvèrent le plan colorié d'une machine que l'on crut être une nouvelle machine infernale.

Le procès fut activement instruit, et le ministère public, secondé par les dénonciations d'un misérable homme, Valentin, flétri pour faux, conduisit, vers le mois de mai 1838, devant la cour d'assises de la Seine, mademoiselle Laure Grouvelle, MM. Louis Hubert, Jacob Steuble, Louis Arnoult, Martin Leproux, Vincent Giraud, de Vauquelin, Léon Didier, Valentin et Annat.

Pourquoi donc, dans ce livre où l'espace nous est sobrement mesuré, ne pouvons-nous largement nous étendre sur certains dévouements, faire la part à certains caractères ? Nous dirions ce que c'était comme vertu, comme dévouement, comme charité, comme foi, comme courage, que cette pauvre Laure Grouvelle que nous avons personnellement connue et que la solitude de son cachot rendit folle.

Ô liberté ! si chèrement achetée, si souvent reprise, que de choses tu as à faire pour tes enfants si tu veux leur rendre la moitié seulement de ce qu'ils ont fait pour toi !

Hubert fut condamné à la déportation.

Laure Grouvelle, Steuble et Annat à cinq ans de prison.

Vincent Giraud à trois.

Aujourd'hui Steuble s'est coupé la gorge et est mort.

Et après trois ans de prison, Vincent Giraud en est sorti avec les cheveux blancs comme ceux d'un vieillard.

Pendant ce temps, on couronnait reine d'Angleterre la princesse Victoria, et le maréchal Soult, le vainqueur de Toulouse, assistait au couronnement comme représentant de la France.

Nous avons dit comment s'était formé le comité électoral républicain.

Son influence avait eu pour but de faire une Chambre, non pas républicaine, mais une Chambre au moins où, grâce à la coalition, l'esprit constitutionnel prévalût.

Cette Chambre, contre la nomination de laquelle les plus infâmes moyens de corruption furent employés, entraîna naturellement la chute du ministère Molé, lequel se retira laissant l'exemple d'un

ministère qui avait été plus loin, en cynisme de conservation, qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé.

C'était avec un profond regret que le roi voyait tomber ce ministère.

Trois chefs avaient commandé les colonnes de la coalition victorieuse : M. Odilon Barrot, M. Thiers, M. Guizot – il était tout simple que le futur ministère les réunît : M. Thiers et M. Guizot ! – et portât M. Odilon Barrot à la présidence de la Chambre.

Et cependant, grâce à l'influence exercée souterrainement par le roi, la combinaison ne put réussir. Il y eut plus, six autres combinaisons proposées échouèrent successivement, et la France resta, du 8 mars au 12 mai, sans ministère.

Une crise violente devait seule en arriver à résoudre cette question, que l'on regardait comme insoluble.

Tous les républicains n'avaient pas adopté la lutte parlementaire et ne s'étaient pas ralliés à la combinaison qui venait de porter à la tête du comité électoral M. Arago, M. Dupont (de l'Eure) et M. Laffitte.

Une société s'était formée des débris de la société des Droits de l'Homme, de 1836 à 1837 ; elle avait reparu sous le nom de la Société des Familles, puis enfin elle s'était transformée sous le nom de la Société des Saisons.

Les chefs de cette société étaient Barbès, Martin Bernard, Blanqui, Guignot, Nêtre et Meillard.

On résolut de profiter de cet état de trouble dans lequel l'absence d'un ministère mettait Paris et de tenter un mouvement insurrectionnel le 12 mai.

Jamais plan n'avait été plus exactement arrêté d'avance. Blanqui avait fait ce plan le Manuel militaire à la main.

On commencerait par s'emparer de la préfecture de police et par s'y barricader comme dans une forteresse.

Les points à occuper étaient désignés d'avance ; la place des barricades à élever était tracée dès la veille ; le nombre des hom-

mes à envoyer sur les différents points était arrêté, et chacun reçut à domicile un billet qui le convoquait, qui lui expliquait le but de la convocation, et qui lui indiquait ce qu'il avait à faire.

Des proclamations furent rédigées d'avance, signées Barbès et Martin Bernard.

On croyait pouvoir compter sur mille hommes à peu près.

Outre ces mille hommes, on se croyait, comme au 5 juin, sûr de la sympathie d'un grand nombre de citoyens qui, sans être de la société, se rallieraient au complot.

Le 12 mai à trois heures et demie de l'après-midi, le mouvement éclata : les conjurés débouchèrent par la rue Bourg-l'Abbé, et le cri : *Aux armes !* retentit et se prolongea, d'un côté jusqu'au Palais-Royal, de l'autre jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

Les forces des sectionnaires étaient divisées en deux colonnes, l'une commandée par Martin Bernard et Guignot, l'autre par Barbès, Meillard et Nêtre.

La colonne de Barbès, et c'est surtout sur celle-là que se porta l'attention, traversa le pont Notre-Dame, franchit le quai aux Fleurs et s'avança vers le poste du Palais-de-Justice.

L'officier, surpris, appela aussitôt ses hommes aux armes.

— Rendez-vous, lui cria Barbès.

— Plutôt mourir ! répond l'officier.

Puis se retournant :

— Feu, soldats, feu ! crie-t-il.

Mais les soldats n'étaient pas prêts, tandis que les autres l'étaient.

Deux coups de fusil partirent de leurs rangs, l'un d'eux tua le lieutenant.

Ce meurtre fut mis sur le compte de Barbès ; ce fut un tort.

Barbès n'avait pas tiré le coup de feu qui avait tué le lieutenant, mais il en était accusé ; il fallait nommer celui qui avait tiré ce coup de feu ; celui qui l'avait donné était mort tué presque en même temps qu'il tuait. Barbès eût eu l'air de charger un cadavre

de son crime.

Il le garda pour lui.

On sait comment échoua cette insurrection et comment un ministère en sortit.

Ce ministère était composé :

Du maréchal Soult, ayant la présidence du conseil et les affaires étrangères ;

De M. Teste, à la justice ;

De M. Schneider, à la guerre ;

De M. Duperré, à la marine ;

De M. Duchâtel, à l'intérieur ;

De M. Cunin-Gridaine, au commerce ;

De M. Dufaure, aux travaux publics ;

De M. Villemain, à l'instruction publique ;

De M. Passy, aux finances.

De ces deux derniers, présentés au roi dans une précédente combinaison, il avait dit :

— C'est l'ennemi de ma maison.

— C'est mon ennemi personnel.

Aussi la crise était devenue telle que, pour la faire cesser, le roi se décidait à accepter, dans une combinaison ministérielle, un homme qu'il regardait comme *l'ennemi de sa maison* et un autre homme qu'il regardait comme *son ennemi personnel*.

Il est vrai que le roi comptait tellement sur la séduction de ses manières qu'il était convaincu qu'en s'approchant de lui, non-seulement un homme ne pouvait pas rester son ennemi, mais encore qu'un ennemi, si acharné qu'il fût, ne pouvait manquer de devenir sa créature.

Ainsi avait-il fait de beaucoup ; ainsi espérait-il faire de tous ; ainsi fit-il en effet de MM. Villemain et Passy.

La cour des pairs fut de nouveau convoquée.

Barbès, avec ce courage et cette générosité qui lui sont propres, assumait sur lui toute la responsabilité de l'entreprise.

Accusé d'avoir assassiné le lieutenant Drouineau, Barbès fit signe qu'il voulait parler.

Je ne me lève pas, dit-il, pour répondre à votre accusation : je ne suis disposé à répondre à aucune de vos questions. Si d'autres que moi n'étaient point intéressés dans l'affaire, je ne prendrais même pas la parole. J'en appellerais à vos consciences, et vous reconnaîtrez que vous n'êtes pas des juges venant juger des accusés, mais des hommes politiques venant disposer du sort d'ennemis politiques. La journée du 12 mai vous ayant donné un grand nombre de prisonniers, j'ai un devoir à remplir.

Je déclare donc que tous ces citoyens, le 12 mai à trois heures, ignoraient notre projet d'attaquer votre gouvernement. Ils avaient été convoqués par le comité sans être avertis du motif de la convocation ; ils croyaient n'assister qu'à une revue ; c'est lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, où nous avons eu le soin de faire arriver des munitions et où nous savions trouver des armes, que j'ai donné le signal, que je leur ai mis les armes à la main et que je leur ai donné l'ordre de marcher. Ces citoyens ont donc été entraînés, forcés par une violence morale de suivre cet ordre. Selon moi, ils sont innocents.

Je pense que cette déclaration doit avoir quelque valeur auprès de vous, car, pour mon compte, je ne prétends pas en bénéficier. Je déclare que j'étais un des chefs de l'association ; je déclare que c'est moi qui ai donné le signal du combat, que c'est moi qui ai préparé tous les moyens d'exécution ; je déclare que j'y ai pris part, que je me suis battu contre vos troupes ; mais si j'assume sur moi la responsabilité pleine et entière de tous les faits généraux, je dois aussi décliner la responsabilité de certains actes que je n'ai ni conseillés, ni ordonnés, ni approuvés ; je veux parler d'actes de cruauté que la morale réprouve ; parmi ces actes, je cite la mort donnée au lieutenant Drouineau, que l'acte d'accusation signale avoir été commis par moi, avec préméditation et guet-apens.

Ce n'est pas pour vous que je dis cela, car vous n'êtes pas disposés à me croire, vous êtes mes ennemis ; je le dis pour que mon pays l'entende. C'est là un acte dont je ne suis ni coupable, ni capable. Si j'avais tué ce militaire, je l'aurais fait dans un combat à armes égales, autant que cela se peut dans le combat de rue, avec un partage égal de

champ et de soleil. Je n'ai point assassiné, et l'accusation que l'on porte contre moi est une calomnie dont on veut flétrir un soldat de la cause du peuple. Je n'ai pas tué le lieutenant Drouineau ; voilà tout ce que j'avais à dire.

Cette déclaration faite, Barbès se rassit et refusa de répondre aux autres questions ; cependant, pressé par le président, il dit sans se lever :

Quand l'Indien est vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait tomber aux mains de son ennemi, il ne songe point à se défendre, il n'a pas recours à des paroles vaines ; il se résigne et donne sa tête à scalper.

— Oui, dit M. Pasquier, et l'accusé a raison de se comparer à un sauvage, et au plus impitoyable des sauvages.

— Le sauvage impitoyable, dit Barbès, n'est pas celui qui donne sa tête à scalper, c'est celui qui scalpe.

Avec un pareil genre de défense, il n'y avait aucun doute que Barbès fût condamné.

Il le fut.

Le 12 juillet 1839, la cour des pairs rendit son arrêt.

Bonnet, Lesdazzie, Dugas et Grégoire furent acquittés.

Mais Barbès fut condamné à la peine de mort ;

Martin Bernard, à la déportation ;

Mialon, aux travaux forcés à perpétuité ;

Delsade et Austen, à quinze années de détention ;

Nourgues et Philibert, à six années de détention ;

Roudil, Guilbert et Lemièrre, à cinq années de détention ;

Martin et Longuet, à cinq années de prison ;

Marescal, à trois années de prison ;

Walsh et Pierné, à deux années de prison.

Six mois après, vint la seconde catégorie.

Cette condamnation à mort de Barbès produisit une profonde sensation dans Paris. Trois mille étudiants, sans armes, en silence et tête nue, vinrent demander au garde des sceaux l'abolition de la

peine de mort en matière politique et la commutation de la peine de Barbès.

Une seconde colonne, composée de jeunes gens et d'ouvriers, se rendit au Palais-Bourbon ; mais celle-là fut moins heureuse : arrivée au pont Louis XV, une charge de cavalerie la dispersa.

Grâce fut faite par le roi à Barbès ; le duc d'Orléans, la princesse Clémentine, Hugo et moi la sollicitèrent.

Voici la supplique d'Hugo ; on conviendra que rarement grâce fut demandée en vers plus touchants et plus beaux.

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe,
Par votre jeune enfant, doux et frêle roseau,
Sire, encore une fois, grâce au nom de la tombe ;
Grâce au nom du berceau !

Une grande question vint sur ces entrefaites attirer les regards de la France du côté de l'Orient.

Il s'agissait de la Syrie, que Mahmoud voulait reprendre, et que Méhémet-Ali voulait garder.

Méhémet-Ali, le soldat lacédémonien devenu vice-roi, avait proclamé son indépendance et envahi, comme on sait, la Syrie jusqu'au Taurus.

Ainsi l'empire turc s'en allait lambeaux par lambeaux.

Méhémet-Ali, comme nous venons de le dire, non-seulement s'était proclamé indépendant, mais il avait, par l'entremise d'Ibrahim, son fils bien-aimé, ou peut-être simplement le fils de sa maîtresse – car la naissance d'Ibrahim est mystérieuse comme celle d'un prince des contes arabes –, mais par l'entremise de son fils, il avait battu les généraux du sultan à Moms, à Beylan et à Koniah.

Le pacha de Tunis menaçait d'en faire autant et parlait de ne plus envoyer son tribut à la Porte ; puis, comme pour se préparer à tout événement, il organisait son armée à la française.

La Servie de son côté s'était insurgée, et victoire lui était restée.

La Moldavie et la Valachie relevaient maintenant du czar.

La bataille de Navarin avait enlevé la Grèce à Mahmoud.

Depuis 1830, nous occupions Alger.

L'empire turc n'était donc plus qu'une espèce de façade sans profondeur à travers les brèches duquel, des Dardanelles on voyait les Russes, et d'Odessa on voyait les Égyptiens.

Mahmoud se débattait, étouffant entre les Russes qui le protégeaient et Ibrahim-Pacha qui l'attaquait.

Puis, comme ces empereurs de l'ancienne Rome que leur toute-puissance rendait fous, le sultan était atteint de vertiges et poursuivi par des présages et des prédictions.

Et il y avait de quoi devenir fou, placé qu'il était entre ce déplorable passé et un avenir plus déplorable encore, n'ayant plus même sous son chevet les clés de sa ville impériale, livrées à la Russie par le traité d'Unkiar-Skelessi.

Voilà pour les vertiges.

Maintenant, nous avons parlé de présages.

Ils étaient terribles :

Un jour, comme il passait sur le nouveau pont qu'il venait de faire construire à Galata, un derviche appelé le Cherik aux longs cheveux et qui était en grande renommée à cause de sa sainteté, s'était élancé au-devant de lui, et, saisissant son cheval par la bride, lui avait crié :

— Arrête, sultan Giaour.

Quelque temps après, c'est-à-dire au mois de janvier 1839, le feu avait pris au lieu même où se tenaient les délibérations du Divan ; ce lieu qu'on appelle LA PORTE était presque regardé comme sacré, et l'effroi qu'avait inspiré cet accident se doublait de ce fait, bien certainement de mauvais augure : le portrait de Mahmoud avait été la proie des flammes.

Enfin, les événements se chargèrent de justifier les craintes du sultan, en amenant Ibrahim au pied du Taurus.

Maintenant, abandonnerons-nous notre vieil allié Méhémet-Ali,

l'homme qui a récolté la moisson de civilisation que nous avons semée aux bords du Nil pendant la campagne d'Égypte, pour Mahmoud le nouvel allié de la Russie ? renoncerons-nous à notre influence sur l'Égypte pour laisser l'Angleterre prendre notre place à Alexandrie, au Caire et à Suez ?

Non certes, selon toutes les lois, non-seulement de la dignité, mais de l'intérêt, car, possesseurs d'Alger, protecteurs de Tunis, alliés de Méhémet-Ali, patrons de la Syrie, créanciers d'Othon, oncle du roi de Naples, banquiers de l'Espagne en argent et en hommes, notre intérêt bien positif, bien réel, est qu'aucune puissance ne contrebalance la nôtre dans la Méditerranée ; et que la mer Intérieure soit, selon l'expression de Napoléon, un lac français.

C'était l'avis du duc d'Orléans, ce fut la seconde lutte politique sérieuse qu'il eut à soutenir contre son père.

Cependant la politique européenne flottait, encore indécise, et, des deux ennemis placés en face l'un de l'autre, les souverains avaient déclaré que le premier agresseur serait tenu par eux pour le coupable.

Méhémet-Ali et Mahmoud avaient accepté cette décision et attendaient que l'empereur de Russie, le roi de France, la reine d'Angleterre et le roi de Prusse eussent décidé de leur sort.

Ce fut alors que lord Ponsomby, en promettant au sultan l'appui de l'Angleterre, le détermina à rompre la trêve.

Le 21 avril 1839, l'avant-garde turque passait l'Euphrate à trente lieues d'Alep à peu près.

Aussitôt des ouvriers envoyés par Ibrahim portèrent aux troupes égyptiennes l'ordre de se mettre en marche et de se concentrer sur Alep.

L'amiral Roussin, qui avait répondu au gouvernement français que la trêve ne serait pas rompue par Mahmoud, apprit tout à coup que l'avant-garde du général turc avait poussé jusqu'à Nézib et que quatorze villages avaient été occupés dans le district d'Anitat.

Il demanda à l'instant même une explication au ministre et au capitán pacha, et comme ils essayaient de nier, il leur montra la dépêche officielle qu'il venait de recevoir, et en écrivit directement à la France.

Méhémet-Ali, de son côté, avait été prévenu de cette infraction aux conventions arrêtées, et comme il ne désirait rien autre chose que cette rupture :

— Gloire à Dieu ! s'était-il écrié ; à Dieu qui permet à son vieux serviteur de terminer ses travaux par le sort des armes !

Puis il envoya immédiatement à Ibrahim l'ordre de chasser les corps avancés turcs des postes qu'ils occupaient, de marcher droit sur l'armée, et de lui livrer bataille : au cas où Ibrahim remporterait la victoire, il ne ferait que camper au milieu des morts et continuerait sa marche sur Malatia, Carpout, Orfa et Diarbekir.

Cette bataille que Méhémet-Ali donnait à son fils l'ordre de livrer, ce fut la bataille de Nézib ; trois pachas morts, cent quatre pièces d'artillerie, vingt mille fusils et neuf mille prisonniers en furent les résultats.

La veille, le colonel Selves, notre brave compatriote, avait dit à ces soldats d'Ibrahim, qu'il avait formés :

— À demain sous la tente d'Hafitz !

Et Hafitz, le vainqueur des Albanais, le vainqueur des Kurus, le fidèle croyant devant qui devait pâlir l'étoile du rebelle Méhémet-Ali ; et Hafitz l'avait quitté si vite, cette tente, qu'il y avait oublié son nirham en diamants.

Six jours après, comme Mahmoud expirait au kiosque Tchamlidja, comme Ibrahim-Pacha pliait sa tente pour traverser le Taurus, un aide-de-camp du maréchal Soult, président du conseil, se présentait au vainqueur avec une lettre de Méhémet-Ali.

Cette lettre défendait à son fils d'attaquer s'il n'avait point attaqué, et d'aller plus loin s'il avait vaincu.

En échange de cette condescendance aux désirs du conclave européen, la France promettait au pacha d'Égypte sa puissante

médiation.

Le jour de la bataille, la chambre des députés avait entendu un rapport de M. Jouffroy tendant à ce qu'il fût alloué au ministère une somme de dix millions qui serait consacrée à l'augmentation de nos forces dans le Levant.

Les dix millions furent accordés.

Ce que voyant le roi, il en revint à sa dotation du duc de Nemours.

Cette fois, ce n'était plus le domaine de Rambouillet, ce n'était plus les forêts de Senonches, de Château-Neuf et de Montereau, ce n'était plus enfin quarante millions du coup que le roi demandait, c'était un pauvre demi-million de rente annuelle et cinq cents autres mille francs une fois donnés pour couvrir les frais du mariage de son fils avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg.

Et cependant, malgré la modicité de la prétention, la Chambre se fâcha de nouveau, M. de Cormenin reprit sa plume, et deux cent vingt-six boules noires apprirent au roi qu'il fallait renoncer à faire doter le duc de Nemours par la nation.

Le ministère fut tué du coup.

On eut un instant d'espoir ; un autre ministère qui serait moins selon la pensée du roi relèverait peut-être notre nom en Orient, profiterait peut-être de la mort de Mahmoud, de la défection de sa flotte, de la victoire d'Ibrahim ; un autre ministère accepterait peut-être la proposition faite par lord Palmerston de réunir la flotte anglaise à la flotte française, de forcer le détroit des Dardanelles, et d'aller au-devant des Russes jusque dans la Corne-d'Or. On salua donc d'un cri de joie, et le rejet de la dotation, et l'annonce officielle que, le 26 février, M. Thiers avait été mandé au château.

En effet, M. Thiers était devenu l'homme nécessaire.

Il fallut donc en passer par où il voulut et lui laisser faire un ministère à sa guise.

Ce ministère mécontenta tout le monde, en commençant par le roi.

Le centre gauche, qui venait de repousser la dotation et qui avait laissé échapper cette impertinente apostrophe : « C'est une question de haute mendicité ; » le centre gauche victorieux n'y était représenté que par M. Pelet (de la Lozère) et M. Vivien, donc le centre gauche était mécontent.

Les doctrinaires, représentés seulement par M. de Rémusat et M. Jaubert, étaient mécontents aussi.

Enfin, les démocrates purs, qui avaient à reprocher à M. Thiers les lois de septembre, le privilège électoral, le monopole et l'exclusion ; les démocrates, qui voyaient dans les trois années d'opposition de M. Thiers l'expression de la rancune bien plus qu'un retour véritable à des sentiments populaires ; les démocrates, disons-nous, étaient, et à plus juste titre encore, plus mécontents que le centre gauche et les doctrinaires.

On remarquait, en outre, ceux qui étaient sympathiques au pacha d'Égypte – et en France le nombre de ceux-là était grand – ; on remarquait, en outre, qu'on avait justement appelé au ministère de la marine l'amiral Roussin, notre ambassadeur à Constantinople, c'est-à-dire l'homme qui avait donné le plus de preuves d'hostilités contre Méhémet-Ali.

Quant à M. Guizot, il était toujours ambassadeur à Londres.

Il y avait cela de remarquable dans la position de M. Guizot, qu'il l'avait conquise comme on conquiert d'habitude sa place à l'Académie, par des chutes.

Aussi, au lieu de venir dire comme le cardinal de Richelieu aux ambassadeurs du monde : Messieurs, la politique est changée, M. Thiers se contenta-t-il de leur dire : Messieurs, la politique est toujours la même.

Aussi, après avoir, dès le lendemain de son entrée au pouvoir, glissé au point que chacun pût croire qu'il allait tomber, M. Thiers, qui ne s'était relevé que pour se traîner à travers les questions secondaires de la loi sur la conversion des rentes, adoptée par la chambre des députés, repoussée par la chambre des

pairs ; sur la question des sucres, sur la loi à propos des salines de l'Est, sur la loi de la navigation intérieure, M. Thiers sentit-il tout à coup, au moment où sa popularité chancelait, qu'il lui fallait chercher un appui en dehors, non-seulement de la situation, en dehors des événements, mais en dehors de l'époque.

Aussi, tout à coup, dans la séance du 12 mai, au milieu de la discussion sur les sucres, M. de Rémusat, montant à la tribune sans que rien eût fait pressentir la communication qu'il allait faire, M. de Rémusat, montant à la tribune, prononça-t-il les paroles suivantes :

Messieurs, le roi a ordonné à S. A. R. monseigneur le prince de Joinville de se rendre avec sa frégate à l'île Sainte-Hélène, pour y recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

Nous venons vous demander les moyens de les recevoir dignement sur la terre de France.

Le gouvernement, jaloux d'accomplir un devoir national, s'est adressé à l'Angleterre et lui a redemandé le précieux dépôt que la fortune avait remis entre ses mains. À peine exprimée, la pensée de la France a été accueillie. Voici la réponse de notre magnanime alliée :

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique espère que la promptitude de sa réponse sera considérée en France comme une preuve de son désir d'effacer jusqu'à la dernière trace de ces animosités nationales qui, pendant la vie de l'Empereur, armèrent l'une contre l'autre la France et l'Angleterre.

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique aime à croire que si de pareils sentiments existent encore quelque part, ils seront ensevelis dans la tombe où les restes de Napoléon vont être déposés.

Puis, après s'être arrêté pour voir l'effet que produirait sur la France stupéfaite la généreuse réponse de l'Angleterre, M. de Rémusat reprit :

L'Angleterre a raison, Messieurs, cette noble restitution resserre encore les liens qui nous unissent ; elle achève de faire disparaître les traces douloureuses du passé. Le temps est venu où les deux nations ne doivent plus se souvenir que de leur gloire.

La frégate chargée des restes mortels de Napoléon se présentera au retour à l'embouchure de la Seine ; un autre bâtiment les rapportera jusqu'à Paris ; ils seront déposés aux Invalides ; une cérémonie solennelle, une grande pompe religieuse et militaire inaugurera le tombeau qui doit les garder à jamais.

Il importe, en effet, Messieurs, à la majesté d'un tel souvenir, que cette sépulture auguste ne demeure pas exposée sur une place publique, au milieu d'une foule bruyante et distraite ; il faut qu'elle soit placée dans un lieu silencieux et sacré, où puissent la visiter avec recueillement tous ceux qui respectent la gloire et le génie, la grandeur et l'infortune.

Il fut empereur et roi, il *fut souverain légitime* de notre pays ; à ce titre il pourrait être enterré à Saint-Denis ; mais il ne faut pas à Napoléon la sépulture ordinaire des rois, il faut qu'il règne et commande encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa tombe.

L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple consacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce monument doit avoir une beauté simple, des formes grandes et cet aspect de solidité inébranlable qui semble braver l'action du temps. Il faudrait à Napoléon un monument durable comme sa mémoire.

Le crédit que nous venons demander à la Chambre a pour objet la translation aux Invalides, la cérémonie funèbre, la construction du tombeau.

Nous ne doutons pas, Messieurs, que la Chambre ne s'associe avec une émotion patriotique à la pensée royale que nous venons d'exprimer devant elle. Désormais la France, et la France seule, possédera tout ce qui reste de Napoléon. Son tombeau comme sa renommée n'appartiendront à personne qu'à son pays. La monarchie de 1830, en effet, est l'unique et légitime héritière de tous les souvenirs dont la France s'enorgueillit ; il lui appartenait sans doute, à cette monarchie qui la première a rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la Révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte la statue et la tombe d'un héros populaire ; car il y a une chose, une seule, qui ne redoute

pas la comparaison avec la gloire :

C'est la liberté.

On n'a aucune idée de l'effet que produisit cette communication. Un frisson électrique courut par toute l'Assemblée, qui, à plusieurs reprises, éclata en applaudissements.

Au lieu d'un million que demandait le ministère, la Chambre en vota deux.

Il fallait que Louis-Philippe se sentît bien dépouillé de ce doux manteau de la popularité, si chaud aux épaules des rois, pour s'en refaire un avec la redingote grise de celui qu'il appelait encore *monstre, qu'il haïssait autant qu'il le méprisait*.

Aussi les esprits sérieux ne virent-ils d'abord, dans ce retour des restes de Napoléon, qu'une imprudente spéculation, rendue plus imprudente encore par le choix de l'homme qui avait fait la demande à lord Palmerston :

M. Guizot ;

C'est-à-dire l'homme de Gand, l'homme qui avait été forcé de traverser le champ de bataille de Waterloo pour rentrer en France ; l'homme qui, pour se faire bien recevoir de lord Wellington, avait dû aller essuyer sur ses tapis les dernières traces du sang français restées aux tiges de ses bottes.

Aussi chercha-t-on la cause réelle de cette communication, car on ne pouvait croire qu'elle fût due, comme l'avait dit le rapport, à une inspiration française.

Et voici ce qui se raconta à cette époque.

Un des parents de l'Empereur avait obtenu d'O'Connell, ce grand agitateur irlandais intéressé à agiter la France, qu'O'Connell présenterait à chambre des communes une motion tendant à nous rendre les restes mortels de Napoléon. En effet, qu'avait besoin maintenant l'Angleterre de ces restes mortels, de ce saule dont les feuilles s'éparpillaient dans le monde entier, de cette espèce de tombeau de Mahomet suspendu entre l'eau et le ciel, et vers lequel tendait le pèlerinage incessant du monde entier.

N'était-ce pas une insulte faite aux vainqueurs de cet homme, dont quelques-uns, encore vivants, étaient complètement oubliés, que cet hommage presque divin rendu au vaincu.

Aussi, lorsque lord O'Connell s'ouvrit à lord Palmerston de son intention :

— Diable ! fit celui-ci, prenez garde. Au lieu de faire plaisir au gouvernement français, vous allez peut-être l'embarrasser fort.

— La question n'est point là, répondit O'Connell ; la question est pour moi de faire ce que je crois devoir faire. Or, mon devoir est de proposer aux communes de rendre à la France les ossements de son empereur ; le devoir de l'Angleterre est d'accueillir ma motion. Je la proposerai donc sans m'inquiéter qui elle flatte ou qui elle blesse.

— Soit ! fit lord Palmerston, seulement, je vous demande quinze jours.

— Je vous les donne, répondit O'Connell.

Le même jour, assure-t-on toujours, lord Palmerston aurait écrit à M. Thiers pour lui donner avis qu'il allait, sur les interpellations de M. O'Connell, être forcé d'avouer que jamais l'Angleterre n'avait refusé de rendre à la France les restes mortels de Napoléon, et qu'elle les eût rendus depuis longtemps si la France les eût réclamés.

M. Thiers aurait communiqué la dépêche au roi, et ces deux grands artistes auraient préparé en collaboration la comédie qui venait d'être représentée devant la Chambre et qui avait obtenu un si grand succès.

Mais, comme de toutes les spéculations fausses, s'il ressortait de celle-ci, non pas même un bien, mais une atténuation au mal dans le présent, il ressortait en même temps de graves inconvénients pour l'avenir. Ce discours si pompeusement préparé, si chaleureusement applaudi par les claqueurs de la Chambre, avait, en pénétrant de la surface au fond de la société, blessé à peu près tous les partis.

Il avait blessé le *parti légitimiste* en faisant de Napoléon *un souverain légitime* de la France ayant droit d'être enterré à Saint-Denis comme un Bourbon ou un Valois.

Il avait blessé le parti orléaniste pur en établissant pour la famille de Napoléon des espérances dans l'avenir à la succession de ce souverain légitime, et en créant un droit égal, aux fils de Louis, de Lucien et de Jérôme, aux droits du comte de Chambord.

Il avait blessé les républicains qui, mal éclairés sur la mission remplie par Napoléon, et de laquelle était ressorti ce grand principe de l'égalité qui élève substitué à l'égalité qui abaisse, ne voyaient, dans Napoléon, que l'homme du 13 vendémiaire et du 18 brumaire.

Il avait enfin blessé les bonapartistes eux-mêmes, qui trouvaient que les honneurs rendus à leur empereur étaient peut-être à la hauteur de la spéculation, mais n'étaient pas à la hauteur de la réhabilitation. Pour eux, les restes du vainqueur d'Arcole, des Pyramides, de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland et de la Moskowa devaient être, non pas marchandés à lord Palmerston, mais repris de vive force aux Anglais. Ce n'était point une simple frégate, montée par le plus jeune capitaine de l'armée navale, qui devait les transporter en France, mais un vaisseau du plus haut bord, conduisant toute une escadre montée par nos plus illustres et nos plus vieux amiraux. Ce n'était point par eau qu'il fallait faire remonter le cercueil du Havre à Paris ; c'était à travers la France tout entière, dans sa plus grande étendue, qu'il fallait faire passer le convoi triomphal. Enfin, c'était sous la colonne, comme il l'avait demandé dans son testament, qu'il fallait l'ensevelir, afin que le monument fût digne du seul homme digne du monument, et non sous le dôme des Invalides, confondu avec les victimes de l'attentat Fieschi, comme un simple maréchal d'empire, comme Catinat ou comme Villars.

Ce n'était point cela qu'avait promis la Poésie à la Gloire, lorsqu'elle lui avait dit :

Dors, nous t'irons chercher, un jour viendra peut-être,
Car nous t'avons pour dieu sans t'avoir eu pour maître,
Car notre œil s'est mouillé de ton destin fatal,
Et sous les trois couleurs, comme sous l'oriflamme,
Nous ne nous pendrons pas à cette corde infâme
Qui t'arrache à ton piédestal.

Oh ! va, nous te ferons de belles funérailles ;
Nous aurons bien aussi, peut-être, nos batailles ;
Nous en ombragerons ton cercueil respecté,
Nous y convierons tout, Europe, Afrique, Asie,
Et nous y conduirons la jeune Poésie
Chantant la jeune liberté.

Tu seras bien chez nous, couché sous ta colonne,
Dans ce puissant Paris qui fermente et bouillonne,
Sous ce ciel tant de fois d'orages obscurci,
Sous ces pavés vivants, qui grondent et s'amassent,
Où roulent les canons, où les légions passent !...
Le peuple est une mer aussi !

S'il ne garde aux tyrans qu'abîme et que tonnerre,
Il a pour le tombeau profond et centenaire
(La seule majesté dont il soit courtisan),
Un long gémissément infini, doux et sombre,
Qui ne laissera pas regretter à ton ombre,
Le murmure de l'Océan.

Il va sans dire que ces vers sont de Victor Hugo, et qu'ils ont été faits lorsque la chambre des députés repoussa, en 1830, la proposition de redemander le corps de Napoléon à l'Angleterre et de l'ensevelir sous la colonne.

Au reste, ce qu'il était facile de prévoir, après une pareille communication faite à la Chambre en de pareils termes, arriva.

Le prince Louis-Napoléon, transporté en Amérique par les ordres de Louis-Philippe, était revenu en Angleterre, et d'Angleterre il avait entendu la proposition de M. de Rémusat et les

applaudissements de la Chambre.

Alors il s'était demandé comment on pourrait faire au neveu un crime de rentrer en France lorsqu'on y ramenait triomphalement le corps glorieux de l'oncle.

Chapitre LXXI

Nous avons déjà dit que, vers 1832 ou 33, le prince Louis avait eu une entrevue avec le général La Fayette. Cette entrevue n'avait eu aucun résultat que de constater la différence d'opinion qui existait entre le prince Louis et les radicaux.

Ces négociations interrompues, le prince Louis, sept ans écoulés, la tentative de Strasbourg échouée, ces négociations, le prince Louis résolut de les reprendre avec les démocrates de 1839.

Le parti avait longtemps repoussé ses ouvertures ; mais il voulut voir enfin s'il n'y avait pas quelque chose à en tirer.

On dépêcha au prince Louis M. Degeorges, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*.

M. Degeorges partit pour Londres, vit le prince dans une maison tierce, et le trouva disposé à recommencer une tentative.

La conférence dura plusieurs heures.

Au lieu de trouver dans le prince Louis les idées de progrès que le temps et les événements avaient dû, selon lui, faire germer dans une jeune tête, M. Degeorges ne trouva que les traditions napoléoniennes, et il refusa, au nom du parti républicain, tout pacte avec lui.

Bien plus, la conférence aboutit à une rupture complète.

— Nous vous recevrons à coups de fusil, dit M. Degeorges au prince en le quittant et au moment où celui-ci lui tendait la main.

Au reste, aucune des espérances du prince, aucune de ses démarches à Londres, aucune de ses entrevues avec les représentants des différents partis et même des différentes puissances n'était ignorée du gouvernement français.

Vers la fin de l'année 1839, je parlais du prince Louis au duc d'Orléans.

— Ah ! c'est vrai, me dit-il, vous le connaissez personnellement.

— Pas lui, Monseigneur, mais sa mère.

— Eh bien, dans ce cas, faites-leur donc dire que nous savons non-seulement tout ce qu'ils font, mais encore tout ce qu'ils disent ; non-seulement tout ce qu'ils disent, mais *tout ce qu'ils pensent*.

Je n'avais pas l'honneur d'être en relation assez directe avec cette branche de la famille Napoléon pour me permettre de lui donner aucun conseil. Seulement, ayant eu occasion d'aller à Londres quelques jours après, je rencontrai, sur le bateau à vapeur, un de mes amis, M. d'Aneberg, que je savais attaché à la fortune du prince : il savait que, lors de la prise du prince à Strasbourg, la duchesse de Saint-Leu, croyant m'avoir quelque obligation, m'avait envoyé une pierre gravée, trouvée par Napoléon en Égypte et rapportée par lui, avec une petite lettre d'envoi conçue en ces termes :

À celui qui avait donné un si bon conseil qui n'a pas été suivi.

D'Aneberg m'invita donc à profiter de mon séjour à Londres pour aller voir le prince.

Je secouai la tête.

— Pourquoi refusez-vous ? me demanda-t-il, le prince vous recevra admirablement.

— Je n'en doute pas.

— Eh bien, alors.

— Je n'irai pas voir le prince.

— Mais vous avez une raison ?

— J'en ai deux.

— Lesquelles ?

— Les voilà : La première ? la première c'est que je n'ai aucune raison d'être bonapartiste, et que je ne le suis pas.

— Mais le prince ne reçoit pas que des bonapartistes.

— Je le sais bien.

— Alors cette première raison ne saurait vous arrêter.

— Aussi vous ai-je dit que j'en avais deux.

— La seconde, alors ?

— La seconde, la voici : c'est qu'avant qu'il soit trois mois, le prince aura essayé de quelque nouvelle tentative, qui réussira aussi mal que la première ; c'est que, comme la police a les yeux sur lui et sur ceux qui le vont voir, à l'époque où il fera cette tentative, ceux qui l'iront voir seront inquiétés, et que je ne me soucie pas de subir un martyre, si léger qu'il soit, pour une religion qui n'est pas la mienne.

D'Aneberg insista, mais inutilement.

Il vit ; il se rappelle cet incident et peut dire si je change un seul mot à la conversation que nous eûmes à cet égard.

Le prince Louis me donna raison. Le 7 août 1840, on put lire dans les journaux que la veille, à six heures du matin, le prince Louis Bonaparte avait débarqué à Boulogne-sur-Mer avec une soixantaine de compagnons, avait fait inutilement un appel à la population, et trois heures après était entre les mains des autorités françaises.

Cinquante-deux personnes étaient arrêtées avec lui.

Cette fois, plus de tentative de disjonction, le gouvernement annonça que le prince et ses complices seraient jugés par une instruction commune.

La chambre des pairs fut convoquée.

Le prince Louis, transporté au château de Ham, y resta jusqu'au 12 août ; le 12 août, il fut ramené à Paris et logé au Palais-de-Justice, conciergerie des femmes, dans la même chambre qu'avaient occupée Fieschi et Alibaud.

L'ex-roi de Hollande habitait depuis longtemps Florence, dans un palais situé Longo-Larno ; il avait constamment refusé de voir son fils ; mais, en cette circonstance, il n'hésita point cependant à lui donner une preuve d'intérêt paternel.

Les journaux publièrent une lettre de lui dans laquelle se trouvait le paragraphe suivant :

Je déclare surtout avec une sainte horreur, que l'injure que l'on a faite à mon fils, en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assassin, est une cruauté monstrueuse, anti-française, un outrage aussi vil qu'insidieux.

Les journaux du gouvernement répondirent à ce paragraphe par la note suivante :

Des journaux contiennent dans leur numéro de ce jour une lettre du comte de Saint-Leu, l'ex-roi de Hollande, père de Louis Bonaparte, qui déclare regarder comme une injure d'avoir donné à son fils pour prison la chambre qui a été occupée par Fieschi.

La pièce où est détenu à la maison de justice Louis Bonaparte, a en effet servi à Fieschi ; mais on doit faire remarquer que c'est à tort que l'on cherche dans ce rapprochement un reproche à adresser à l'autorité ; la chambre dont il s'agit a subi depuis quelques mois une transformation complète, ayant été donnée comme logement particulier à l'inspectrice du quartier des femmes, qui a été obligée de le quitter à l'arrivée de Louis Bonaparte.

Le prince Louis prit pour défenseurs Berryer et M^e Marie.

Et, le 6 octobre, il fut condamné à un emprisonnement perpétuel.

— Combien de temps dure la perpétuité en France ? demanda le prince Louis à la lecture de cet arrêt.

Le prisonnier fut reconduit au château de Ham, où il devait subir sa peine.

Les ministres de Charles X, mis en liberté depuis trois ans, lui laissaient la place libre.

Le 8 octobre, c'est-à-dire deux jours après la condamnation du prince Louis à une prison perpétuelle, la *Belle-Poule*, qui venait triomphalement chercher les restes de l'Empereur, abordait à James-Town.

Sept jours après, c'est-à-dire le 15, tombait le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée de Napoléon au lieu de son exil.

Ce jour fut choisi pour la cérémonie de la translation.

MM. Bertrand, Las Cases, Gourgaud et Montholon assistaient

à l'exhumation.

Le fils du général Bertrand, Arthur, né à Sainte-Hélène, et que sa mère présenta à l'Empereur *comme le premier français* entré à Longwood sans la permission du gouverneur, a écrit une simple mais excellente relation de ce voyage.

On y trouvera tous les détails de cette cérémonie, à laquelle les mesquins intérêts dont elle était entourée ne purent enlever ni sa grandeur, ni sa solennité.

Le dimanche 18 octobre, à huit heures du matin, la *Belle-Poule* remettait à la voile, chargée de son illustre fardeau.

Au milieu de l'Atlantique, le prince de Joinville fut avisé par un vaisseau marchand qu'il rencontra que la guerre était, à l'heure présente, probablement déclarée entre la France et l'Angleterre.

À l'instant même, le jeune prince réunit l'équipage et fit jurer à tous, officiers et matelots, dans le cas où l'on rencontrerait, soit un bâtiment de haut bord anglais, soit une escadre anglaise, de se faire couler plutôt que de laisser retomber aux mains de l'ennemi le glorieux cadavre que l'on rapportait.

Je dirai tout à l'heure au prix de quels sacrifices cette guerre n'avait pas eu lieu.

Le 8 décembre, le cercueil fut transbordé de la frégate la *Belle-Poule* sur le bateau à vapeur la *Normandie*.

Le 14, il arriva à Courbevoie.

Le 15, il fit son entrée à Paris.

Le roi l'attendait sous le dôme des Invalides.

Le cercueil s'arrêta à l'entrée de la nef.

Le roi s'avança vers lui.

— Sire, dit le prince de Joinville en s'inclinant et en touchant la terre de la pointe de son épée, je vous présente le corps de l'empereur Napoléon.

— Je le reçois au nom de la France, répondit le roi.

Ce fut l'archevêque de Paris qui célébra la messe.

La cérémonie fut des plus imposantes. Depuis ce jour-là, le

dôme des Invalides devint le but d'un saint pèlerinage. En voyant le nombre prodigieux des visiteurs, la grande ombre de Napoléon dut tressaillir ; sa popularité lui restait tout entière. Nous avons été forcé de passer par-dessus certains événements qui peuvent paraître d'une grande importance à ceux qui pensent qu'il est important à l'honneur des Français que l'honneur de la France ne soit pas abaissé.

Disons d'abord que cet honneur avait été glorieusement soutenu par le fils aîné du roi, par le duc d'Orléans. On se rappelle de l'expédition du col de Mouzaia, c'est de cette expédition que nous allons dire quelques mots.

Le traité de la Tafna avait cédé à l'émir les deux places de Milianah et de Medeah. De cette façon, l'émir se trouvait campé au milieu des possessions françaises qui s'étendaient de Bone à Cherchell et formaient un cercle en s'arrondissant dans l'intérieur des terres comme un arc dont la mer faisait la corde.

Abd-el-Kader avait fait de Medeah le centre de ses opérations militaires, et la guerre s'était rallumée avec plus d'acharnement que jamais. Le maréchal Vallée avait résolu de déloger l'émir de cette formidable position.

Formidable est bien le mot, car, pendant six mois, l'émir avait fait fortifier le col de la Mouzaia. Tous les saillants de la position avaient été couronnés à l'aide de redoutes reliées entre elles par des branches de retranchement. Des ouvrages, où l'on reconnaissait la main de quelque renégat français, se développaient sur la crête jusqu'au col. Chaque arête contournée par la route était une fortification presque imprenable et dominait l'étroit chemin que devait suivre la colonne d'attaque. Tout ce que l'émir avait de troupes régulières étaient réunies sur ce point ; les bataillons de Medeah, de Milianah, de Mascara et de Sebaou étaient là, réunis aux Kabyles de toutes les tribus des provinces d'Alger et de Tittery.

De son côté, le général Vallée avait fait de grands préparatifs.

Un corps expéditionnaire de dix mille hommes avait été réuni, et dans ses rangs, simples officiers généraux, n'ayant sur leurs collègues que le droit de les devancer au feu, étaient les ducs d'Orléans et d'Aumale.

Le 25 avril, le corps expéditionnaire prit position sur la Chiffa de Coleah. Le 27, il traversait la Chiffa, et sur les bords de l'Oued-Yer, il débutait par un engagement sérieux avec la cavalerie du kalifah de Milianah.

On connaît les détails de cette merveilleuse expédition, qui rappelle les batailles de Masséna au milieu des nuages. Dans l'Atlas comme dans les Alpes, le pied du soldat français alla chercher des escarpements où l'on eût cru que le chamois seul pouvait bondir. On combattait entre le ciel et l'abîme ; le blessé était mort, le mort était broyé.

Le maréchal avait fait tous les honneurs au duc d'Orléans, il l'avait chargé d'enlever la position.

Elle fut enlevée par le 23^e et le 48^e.

Pendant ce temps, on avait l'air de se préparer à une guerre européenne. L'attitude des souverains était tellement agressive que la honte nous commandait des apparences de préparatifs. Mais l'Europe ne connaissait que trop bien notre manque de ressources. Nos arsenaux étaient vides, notre cavalerie démontée, quatre cents millions, prélevés tous les ans sur notre budget par la marine et par la guerre, n'avaient pas suffi à nous donner des armes et des vaisseaux. On n'osait convoquer les Chambres, si peu qu'elles fussent à craindre, car en leur supposant, ce qui n'était pas supposable au reste, une pensée belliqueuse, on eût, à la première question qu'elles eussent adressée au ministère, été obligé de répondre qu'on était prêt.

Au reste, à défaut d'une activité réelle, on avait les semblants de l'activité ; des travaux étaient exécutés par le génie sur toutes nos côtes de la Manche ; Vincennes expédiait sur divers points de la France cent mille fusils, une espèce de presse était établie dans nos

ports, et l'on faisait pour la marine des levées dans lesquelles étaient compris les hommes de quarante à cinquante ans. Cinq grandes frégates étaient armées à Brest, on en construisait quatre autres ; il était hautement question au ministère d'une levée de cent cinquante mille hommes, de l'organisation d'une réserve de trois cent mille, et l'on parlait de réorganiser la garde nationale dans toutes les villes du royaume.

Mais si ces préparatifs trompaient en France quelques heureux esprits disposés à tout croire, on n'était pas tout à fait aussi crédule à l'étranger. L'Angleterre et l'Allemagne raillaient les prétendus armements, et l'on annonçait d'avance qu'à un moment donné, le roi Louis-Philippe, après avoir mené inutilement tout ce bruit, abandonnerait son allié Méhémet-Ali.

Il est vrai qu'on faisait deux parts, l'une pour le ministre, l'autre pour le roi. C'était M. Thiers qui faisait le bruit, c'était M. Thiers qui se mettait en avant, c'était M. Thiers qui armait, fortifiait, menaçait ; mais ce serait le roi qui prendrait la résolution finale, et cette résolution serait toute pacifique.

Le *Mercure de Souabe*, la *Gazette universelle de Leipzig* et la feuille politique et hebdomadaire de Berlin surtout faisaient sur toute cette misérable politique les plus charmantes plaisanteries.

On avait envoyé M. de Saint-Aulaire en mission secrète près de M. de Metternich.

Le comte de Saint-Aulaire est ami intime du roi Louis-Philippe, disait le *Mercure de Souabe*, et il est probable qu'il est initié à ses plus secrètes intentions, disait la *Gazette universelle de Leipzig* : On ne pense pas que M. de Saint-Aulaire ait reçu une mission menaçante, et lors même que M. Thiers se laisserait entraîner trop loin, il est probable que l'ambassadeur a des instructions modérées qu'il tient d'une autorité supérieure.

Tout ce qui se fait et se dit à Paris n'aboutira à rien, » disait enfin la feuille politique et hebdomadaire de Berlin. « Les cent cinquante mille hommes seront appelés sous les armes ; on construira quelques navires, on fera enfin des dépenses qui viendront augmenter le budget ; puis

deux ou trois régiments manœuvreront sur les frontières du Nord et de l'Est, comme lorsqu'il s'est agi de la question belge, et le gouvernement, croyant avoir satisfait à l'orgueil national, laissera faire et remettra bravement son épée au fourreau.

Et c'étaient les hommes d'Iéna qui en étaient venus, non-seulement à penser, mais à écrire ces choses-là de nous.

Peut-être demandera-t-on pourquoi Louis-Philippe laissait M. Thiers jouer cette comédie pour le venir si cruellement démentir, à un moment donné, en face de l'Europe.

Louis-Philippe voulait ses forts détachés, qu'il regardait comme la sauvegarde de sa couronne.

D'ailleurs, M. Thiers ne devait pas tomber devant la volonté royale. M. Guizot, le roi Léopold, le duc de Wellington et la reine Victoria avaient arrangé toute cette petite affaire à Londres. M. de Metternich faisait adopter la médiation de la France auprès de Méhémet-Ali. En même temps, on renverserait lord Palmerston, on ferait arriver sir Robert Peel et les torys. M. Thiers tomberait devant un vote de la Chambre, travaillée par M. Molé et M. Pasquier. M. Guizot le remplacerait. Rien n'était plus constitutionnel ; il n'y aurait pas un mot à dire à Louis-Philippe, et alors toutes concessions seraient faites par le nouveau ministère à l'endroit de Méhémet-Ali.

Mais ce n'était point l'affaire de l'empereur de Russie, que la France se liât de nouveau si étroitement avec l'Angleterre. Cette alliance détruisait ses projets sur Constantinople. Avec l'aide de la Prusse, il repoussa la médiation française, et M. Thiers, sans se douter qu'il avait dormi un mois au bord d'un précipice, demeura au pouvoir.

Sur ces entrefaites, la reine Victoria, présidant la prorogation de la séance parlementaire, fit un discours dans lequel le nom de la France n'était pas même prononcé.

Ainsi, la France ne comptait plus dans les conseils britanniques.

Pendant ce temps, les quatre puissances décidaient du sort de

l'Égypte sans appeler le moins du monde la France, qui autrefois avait conquis cette Égypte, qui y avait laissé les germes de civilisation, développés depuis Méhémet-Ali ; sans appeler, disons-nous, la France à cette délibération.

Le 14 août, le commodore Napier, commandant l'escadre anglaise, adressait au conseil anglais, à Beyrouth, la note suivante :

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Angleterre, l'Autriche et la Russie ont résolu que la Syrie serait restituée à la Porte. Vous prévenir les autorités égyptiennes de cette résolution en leur demandant l'évacuation immédiate de la ville et la restitution des soldats turcs. Vous communiquerez cette lettre aux marchands britanniques pour leur gouverne.

Cette note était envoyée, deux jours avant la notification du traité, à Méhémet-Ali.

Ainsi, comme on voit, aucune mesure n'était observée. Qu'importait aux puissances ! la France était la seule alliée de Méhémet-Ali, et la France avait l'habitude, depuis 1830, de se laisser souffleter sur la joue de ses alliés.

Le 19 août, les consuls des quatre puissances mirent sous les yeux du vice-roi d'Égypte une note ou plutôt une notification qui pouvait équivaloir à un ordre.

Cette note était intitulée : *Réflexions sur la position actuelle du vice-roi d'Égypte*.

Nous copions cette note :

Méhémet-Ali ne saurait ignorer la haute portée et la force d'une convention solennelle. Le système politique de l'Europe ne repose que sur la foi et sur l'exécution religieuse des traités. C'est ainsi que, malgré les difficultés bien graves qui entouraient les questions de la Grèce, de la Belgique et de l'Espagne, les conventions y relatives ont reçu leur complète exécution, bien que les intérêts de toutes les puissances européennes à l'égard de ces questions n'aient pas toujours été identiques.

Croire encore à la possibilité d'un changement ou d'une modification des conditions de la convention du 15 juillet, ce serait se bercer d'un vain espoir. Ces stipulations sont inaltérables et irrévocables ; les termes péremptoires qui ont été fixés pour leur acception sont une preuve patente de l'impossibilité de tous changements ultérieurs.

Les puissances, après quelques considérations ayant pour but de déterminer Méhémet-Ali à la soumission, ajoutaient :

La conséquence immédiate d'un tel refus serait l'emploi de mesures coercitives ; le vice-roi est trop éclairé et connaît trop bien les moyens et les ressources dont les quatre grandes puissances peuvent disposer, pour se flatter un seul instant de pouvoir, par ses faibles moyens, résister même à l'une ou l'autre d'entre elles ; ce serait se bercer d'un espoir bien funeste que de compter, dans les circonstances actuelles, *sur un appui de l'étranger. Qui pourrait arrêter les décisions des quatre grandes puissances ? Qui saurait les braver ?* Loin de lui être favorable, une telle intervention en sa faveur ne ferait que hâter sa perte, *alors devenue certaine.*

Les quatre grandes puissances développeraient des forces plus que suffisantes pour combattre tout ce qui pourrait s'opposer à l'exécution de la convention ; on portera là où le cas l'exigera une force suffisante pour rendre toute résistance impossible et l'anéantir d'un seul coup.

Alexandrie, 19 août 1840.

LAURIN, HODGE, WAGNER, COMTE MÉDEM.

Cette note, cette notification ou cette menace, comme on voudra, était bien plus à l'adresse de Louis-Philippe qu'à celle de Méhémet-Ali.

Au reste, qu'elle s'adressât à l'Égypte ou à la France, la menace ne tarda point d'avoir son effet.

Les Anglais s'emparèrent de douze navires égyptiens à l'ancre dans le port de Beyrouth.

C'était le commodore Napier qui était chargé de cette exécution, et qui n'eut pas de peine, vu la non dénonciation des hostilités, à la mettre à bonne fin.

On connaît le commodore Napier ; c'était l'homme qu'il fallait

pour une pareille expédition. Capitaine de vaisseau, le commodore Napier habita le Havre pendant quelque temps dans le but de surveiller le service des bateaux à vapeur en fer qu'il avait établi sur la Seine. C'était une mauvaise spéculation, qui entraîna la dissolution de la société qu'il avait fondée. Sur ces entrefaites, la Grèce se souleva ; le capitaine Napier courut en Grèce, mit son expérience, son courage et son aventureuse imagination à la disposition des Hellènes. Plus heureux que Byron, il assista à la pacification de la Grèce ; et comme il s'était fait remarquer dans cette prodigieuse guerre, il fut rappelé en Angleterre, où on lui offrit, dans la marine royale, le rang qui lui avait été conservé. Au bout de quelques expéditions toujours heureuses, il passa, de l'agrément de l'Angleterre, toujours avec le grade de commandant de vaisseau, au service de don Pedro, prit le commandement de sa flotte et battit avec elle l'escadre de don Miguel au cap Saint-Vincent.

De là le titre de comte de Saint-Vincent qui lui fut accordé par don Pedro.

Après cette brillante campagne, le capitaine Napier était rentré au service de la marine anglaise avec le titre de commodore.

À Beyrouth, il était commandant d'une division de l'escadre anglaise sous les ordres de l'amiral Stopfort.

En même temps que le commodore Napier s'emparait des bâtiments égyptiens, il lançait deux proclamations :

Habitants du Liban, vous qui êtes plus directement sous mes yeux, levez-vous et brisez enfin le joug sous lequel vous géissez. Des troupes, des armes, des munitions vont arriver au premier jour de Constantinople, et désormais les vaisseaux égyptiens n'insulteront plus vos côtes.

Nous disons *deux proclamations* parce qu'elles s'adressaient à deux portions bien distinctes de sujets soumis à la puissance de Méhémet-Ali.

Aux habitants du Liban, d'abord.

Et ensuite aux soldats de son armée.

Voici le passage qui s'adressait aux soldats :

Soldats du Sultan, vous qui avez été arrachés à vos villages par la trahison, pour être traînés sur les sables brûlants de l'Égypte et qui, depuis, avez été transportés en Syrie, je vous adjure également, au nom du Grand-Seigneur, de rentrer sous sa domination.

J'ai placé deux vaisseaux de ligne près du lazaret dans lequel vous êtes campés, pour recevoir ceux d'entre vous qui se mettront sous ma protection. Un oubli entier de tout le passé, le paiement de votre paie arriérée sont assurés par le Sultan, ainsi que tout ce qui est dû aux soldats qui rejoindront les drapeaux.

Juste au moment où le commodore s'emparait des vaisseaux égyptiens, appelant les montagnards du Liban à la révolte et les soldats de Méhémet-Ali, M. de Pontois, notre ambassadeur à Constantinople, organe de M. Thiers, M. de Pontois protestait, au nom de la France, contre toute mesure coercitive.

Le 26 août, Méhémet-Ali reçut les consuls des quatre puissances ; ils étaient accompagnés de Rifaat-Bey. Depuis trois jours, Méhémet-Ali savait l'affaire de Beyrouth.

Méhémet-Ali était décidé à tout risquer plutôt que de faire une concession, sa vie et sa vice-royauté.

Il écouta le discours des consuls et se contenta de répondre :

— Dieu donne la terre et la reprend ; je me confie à la Providence.

— S'il en est ainsi, répondit l'envoyé du sultan, je n'ai plus rien à faire ici, et je me retire.

— Retirez-vous s'il vous plaît, répondit Méhémet-Ali ; mais j'espère qu'alors ces messieurs vous suivront.

Et il indiquait les quatre consuls.

— Nous n'avons pas d'instructions pour abandonner nos postes, répondirent-ils.

— Soit, répondit le vice-roi ; mais, après ce qui s'est passé, vous comprendrez facilement que je n'aie plus confiance en vous ; d'ailleurs, il n'est pas dans les usages des nations, je crois, qu'une

puissance garde chez elle les agents des puissances avec lesquelles elle a la guerre.

Et comme les consuls savaient d'avance que la France laisserait dépouiller le pacha sans dire un mot, ils l'invitèrent à ne pas trop compter sur l'appui du roi Louis-Philippe.

Méhémet-Ali fit un mouvement des épaules, puis :

— Je sais, dit-il, que la France ne tirera pas un coup de canon pour moi ; mais je compte sur ses sympathies et ses bonnes intentions. Je dois à ceux qui servent ma cause d'accepter l'appui bienveillant qu'elle m'offre, et je l'ai fait.

Le lendemain, les consuls se présentèrent de nouveau ; mais ils trouvèrent Méhémet-Ali plus courroucé que jamais, et il déclara que, si les hostilités continuaient, il enverrait à son fils l'ordre de marcher sur Constantinople.

Trois jours auparavant, d'ailleurs, et à la première nouvelle de la prise de la flotte égyptienne, M. Waleski, notre envoyé extraordinaire près Méhémet-Ali, était parti pour Constantinople, croyant que nous étions toujours comptés pour quelque chose dans l'équilibre européen, et il allait offrir au divan la médiation de la France.

N'était-ce pas quelque chose d'extraordinaire de voir un fils de Napoléon envoyé de Louis-Philippe près de Méhémet-Ali ?

Mais on avait présumé cette arrivée de notre honorable ambassadeur, et, au moment même où M. Waleski débarquait à Galata, Abdul-Medjid, successeur du sultan Mahmoud, lançait un manifeste dans lequel il déclarait que la cession de l'Égypte à titre héréditaire et du seul pachalik d'Acre en viager, étaient des décisions immuables, et que, malgré l'intervention de quelque puissance que ce fût, Méhémet-Ali ne devait pas attendre autre chose de lui.

Sur aucun cœur la blessure ne pouvait être plus grave que sur celui de M. Waleski, car nul cœur n'était plus français que le sien.

Ce fut alors qu'eut lieu dans le cabinet des Tuileries cette grave

discussion entre M. le duc d'Orléans et le roi.

— C'est la guerre avec l'Europe, s'écria le roi répondant à son fils qui ne voulait pas qu'on abandonnât Méhémet-Ali.

— La guerre avec l'Europe, soit ! répondit le duc d'Orléans. Quant à moi, j'aime mieux être tué sur les bords du Rhin ou du Danube que dans un ruisseau de la rue Saint-Denis.

Hélas ! pauvre jeune prince, deux ans plus tard, il devait tomber pour ne plus se relever, non pas dans un ruisseau de la rue Saint-Denis, mais sur ce chemin de *la Révolte* que Louis XV avait fait faire pour n'être point obligé de traverser Paris.

Le 11 septembre, le commodore Napier, rejoint, dans les eaux de Beyrouth, par l'amiral Stopfort, jetait à terre dix mille hommes de débarquement.

Ces dix mille hommes se composaient :

D'une compagnie de débarquement de chacun des douze vaisseaux anglais ou autrichiens, c'est-à-dire cinq ou six cents hommes.

De quinze cents hommes d'infanterie anglaise ;

De trois mille Turcs ;

Et de quatre à cinq mille Albanais.

Le débarquement s'opéra à Djounis, baie située à une demi-lieue de Beyrouth.

On ne s'opposa aucunement au débarquement.

Les Anglais, les Autrichiens et les Turcs attaquèrent alors simultanément Caïffa, petite ville bâtie au pied du mont Carmel, et qui fut réduite en poussière ; et le fort Djebail, qui, défendu par des Albanais, ne fut enlevé qu'après une vigoureuse résistance.

Alors commença, par six bâtiments anglais embossés devant Beyrouth, le bombardement de la ville, qui, au bout de trois jours, n'était plus qu'un monceau de ruines.

Ce bombardement retentit au cœur de la France, chacun se demandait où était notre escadre et ce qu'elle faisait ; à quoi avaient servi ces millions demandés et accordés pour mettre notre

marine en état de lutter avec la marine anglaise ?

Notre escadre, le ministère lui avait ordonné de se retirer, de fuir, de se cacher loin du bruit ; elle était dans la baie de Salamine, de glorieuse mémoire, et elle avait bien fait, car, ainsi que le disait un amiral, si notre escadre eût été témoin de l'injure faite à la France, ses canons seraient partis d'eux-mêmes.

Donc la guerre était déclarée malgré la France, et par conséquent contre la France.

M. Thiers fut épouvanté du discrédit où était tombée la France ; et, le 2 octobre, le cabinet tout entier donna sa démission.

Mais Louis-Philippe se garda bien d'accepter cette démission. M. Thiers, complètement dépopularisé pour avoir réussi dans l'affaire des fortifications de Paris et pour avoir échoué dans les affaires d'Orient, reprenait une position par cette retraite qui avait sa signification ; la retraite de M. Thiers rejetait M. Thiers dans le parti révolutionnaire ; on connaissait les rancunes du député d'Aix ; tout au contraire d'Achille se retirant sous sa tente, M. Thiers boudant devenait un escarmoucheur acharné ; le roi, circonvenu par la reine et les princesses, fit donc une démarche près de celui qu'il détestait si cordialement au fond du cœur pour qu'il revînt sur sa décision et conservât son ministère.

Il y a plus, le duc d'Orléans, qui, malgré ses déceptions de tous les jours à l'endroit de M. Thiers, voyait encore en lui un sentiment de nationalité bien autrement vivant que chez M. Guizot, M. le duc d'Orléans se réunit au roi pour obtenir de M. Thiers qu'il revînt sur cette décision d'abandonner les affaires qui jetait le trouble dans les Tuileries.

Mais M. Thiers tint bon et refusa.

Cette fois, il avait été si parfaitement joué, qu'il paraissait décidé à résister à toutes les cajoleries.

Louis-Philippe employa les grands moyens, il eut recours à la reine Marie-Amélie.

La reine Marie-Amélie, rigide statue de l'honneur, de la religion

et de l'aristocratie, la reine Marie-Amélie, qui n'avait jamais fait un pas vers M. Thiers, consentit à abaisser sa fierté devant le ministre *révolutionnaire* – c'est ainsi qu'on appelait M. Thiers au château –, et, chose qui paraîtra étrange, c'est que c'était sérieusement qu'on l'appelait ainsi.

M. Thiers fut désarmé par cette royale intervention ; il reprit son portefeuille, se contentant de signifier aux quatre puissances un ultimatum renfermant un *casus belli*.

Ce *casus belli* fit beaucoup rire les puissances étrangères.

Mais, en accommodant ses affaires avec l'étranger, Louis-Philippe les brouillait avec l'intérieur.

Cet esprit révolutionnaire, que l'on croyait comprimé en France, surgissait bien autrement développé et menaçant que dans l'esprit de M. Thiers. Le peuple ne laissait passer aucune occasion de faire comprendre à la cour combien cette humiliation en face de l'étranger était lourde à la nation.

Dans toutes les représentations extraordinaires, on demandait la *Marseillaise* ; ce chant toujours éteint, toujours renaissant, qui, chaque fois qu'il filtre à travers les crevasses de la société, indique que la machine aristocratique ou royale est trop chargée et qu'il est temps d'ouvrir les soupapes de sûreté si l'on ne veut pas qu'elle éclate.

Enfin, la garde nationale elle-même, la garde nationale, cette fidèle alliée de Louis-Philippe, commençait à le trahir, comme lui-même trahissait Méhémet-Ali, et malgré l'ordre du jour du maréchal Gérard qui, sous prétexte d'atteinte à la légalité, avait défendu toute manifestation, la garde nationale envoya aux journaux de l'opposition la déclaration suivante :

Considérant :

Que l'expression des vœux des citoyens est parfaitement légale ;

Que ce droit qui a sa source dans la souveraineté populaire, dogme fondamental de toutes les institutions, a de plus été consacré en termes formels par l'article 66 de la Charte ;

Que cet article n'a pu être détruit par telle ou telle disposition d'une loi réglementaire sur la garde nationale ;

Que si des doutes avaient pu s'élever à ce sujet, ils seraient éclaircis par la conduite même des chefs des légions, qui, en différentes circonstances se sont servis de l'opinion qu'ils disaient émanée d'elle pour exercer de l'influence sur la direction du pouvoir ;

Que les principes et les faits établissent avec évidence le droit qu'ont les citoyens de protester publiquement contre la conduite du gouvernement, et qu'il importe plus que jamais de manifester ce droit ;

Toutefois, que dans les circonstances où nous nous trouvons, il n'importe pas moins d'éviter avec grand soin de donner à *un pouvoir lâche au dehors* l'occasion de se montrer *brutal au dedans* ;

En conséquence, les officiers, gardes nationaux et citoyens croient qu'il est de leur devoir de faire entendre au gouvernement comme à l'étranger, le cri d'indignation de toute la population parisienne contre la politique déshonorante que l'on suit envers la coalition ; mais, désirant en même temps ne pas donner le moindre prétexte à des collisions violentes, ont arrêté :

1° Qu'une députation d'officiers et de délégués de la garde nationale serait chargée de protester, devant le président du conseil des ministres, contre l'ordre du jour du maréchal Gérard et contre la honteuse inaction du gouvernement en face de l'étranger ;

2° Que cette protestation serait adressée sous forme de pétition à la Chambre, après avoir reçu la signature de tous les citoyens qui devaient prendre part à la manifestation.

Le *Morning-Chronicle*, journal du ministère anglais, se chargea de répondre de répondre à cette manifestation.

Vers le 1^{er} novembre, dit-il, c'est-à-dire avant que la Chambre française ait pu commencer ses débats, la France n'aura plus rien à empêcher dans le Levant, car la Syrie n'appartiendra plus au pacha, et ce sera de lui que dépendra la question de savoir si nous le laisserons tranquille oui ou non en Égypte.

Le traité du 13 juillet a déjà reçu son exécution.

Ainsi le peuple protestait, ainsi la garde nationale protestait ;

restait la protestation des poètes.

Victor Hugo s'en chargea.

Ces vers parurent :

Ô Muse, contiens-toi, Muse aux hymnes d'airain,
Muse de la loi juste et du droit souverain ;
Toi, dont la bouche abonde en mots trempés de flamme,
Étincelles de feu qui sortent de ton âme,
Oh ! ne dis rien encore et laisse-les aller ;
Attends que l'heure vienne où tu puisses parler ;
Endure le spectacle en vierge résignée ;
Qu'à peine un mouvement de ta lèvre indignée
Révèle ton courroux au fond du cœur grondant,
Dans ce siècle où chacun noyant ou fécondant,
Se répand au hasard comme l'eau d'un orage,
Où l'on ne voit partout qu'impuissance et que rage,
Qu'inutiles fardeaux qu'on s'obstine à rouler,
Que sans nous écraser sous ce qu'ils font crouler,
Le plus fort est celui qui tient sa force en bride ;
L'Océan quelquefois montre à peine une ride,
Jusqu'au jour d'éclater, plus proche qu'on ne croit ;
Ne te dépense pas : qui se contient s'accroît.
Aie au milieu de tous l'attitude élevée
D'une lente déesse à punir réservée ;
Qui, recueillant sa force ainsi qu'un saint trésor,
Pourrait depuis longtemps et ne veut pas encor.
Va cependant, contemple et le ciel et le monde,
Et que tous ceux qui font quelque travail immonde,
Que ces trafiquants vils, épris d'un sac d'argent,
Que ces menteurs publics au langage changeant,
Pleins de méchanceté dans leur âme hypocrite,
Et dorés au dehors de quelque faux mérite ;
Tous ceux, grands ou petits, que marque un sceau fatal,
Que l'envieux bâtard accroupi dans le mal ;
Que le tribun valet, plus lâche qu'une femme,
Qui dans les carrefours vend sa parole infâme,
Toujours prêt pour de l'or à souffleter la loi,

Forgeant l'émeute au peuple ou la censure au roi ;
Que l'ami faux par qui la haine s'ensemence,
Et ceux qui nuit et jour occupant leur démence,
D'une orgie effrontée au tumulte hideux,
Te regardent passer tranquille au milieu d'eux ;
Saluant gravement les fronts que tu révères,
Muette, et pourtant l'œil plein de choses sévères.
Fouille ces cœurs profonds de ton regard ardent,
Et que, lorsque le peuple ira se demandant :
— Sur qui donc va tomber, sur la foule éperdue
Cette foudre en éclairs dans ses yeux suspendue ?
Chacun d'eux contemplant son œuvre avec effroi,
Se dise en frissonnant : c'est peut-être sur moi !
En attendant, demeure impassible et sereine,
Qu'aucun pan de ta robe en leur fange ne traîne ;
Et que tous ces pervers tremblent dès à présent
De voir auprès de toi, formidable et posant
Sa griffe de lion sur la tête étoilée,
Ta colère superbe à tes pieds muselée.

C'est un signe fatal pour les rois quand les poètes mêlent leurs
voix à la clameur universelle ; les Latins n'avaient qu'un seul mot
pour *poète* et pour *devin*.

VATES !

Chapitre LXXII

Ce dernier affront bu, le ministère Thiers tombé en temps utile pour le roi, tout fut tranquille en apparence sinon au fond, assoupi sinon oublié ; et Louis-Philippe, dans son discours du jour de l'an, ne craignit point de dire, en réponse au discours de M. Sauzet :

Nous avons l'espoir que cette longue carrière de paix que nous avons parcourue si honorablement ne sera point interrompue ; mais, qu'au contraire, elle sera continuée, sans que la patrie ait rien à regretter, ni dans son honneur, ni dans sa dignité.

Alors on tombe des hautes régions politiques où s'était élevée l'année 1840 ; l'année 1841 se traîne dans des questions législatives d'un ordre secondaire ; on vote un crédit pour les réfugiés étrangers ; on discute la loi sur les fortifications de Paris ; on interpelle les deux Chambres sur le traité du 29 octobre 1840 avec Buenos-Ayres ; on produit une pétition des habitants des rives de la Plata ; on fait des lois sur la propriété en général, et sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ; on fait l'aumône aux gens de lettres de trente ans de propriété littéraire ; on s'occupe, et là la question devient plus grave sans être approfondie à son point, du travail des enfants dans les manufactures ; on remonte la cavalerie ; on fait un traité avec la Hollande ; on vote les crédits supplémentaires et le budget.

Cependant, au milieu de tout cela, la lutte continue entre l'esprit d'opposition et le gouvernement. Lamartine tourne à l'opposition, Quinet et Lamennais continuent et soutiennent la lutte entreprise. Les procès contre la presse deviennent plus acharnés que jamais. Un jour, la *Gazette de France* publie les lettres du duc d'Orléans en l'émigration, lettres que nous avons citées en leur lieu et place, lettres dans lesquelles le prince proscrit demande à l'Espagne du service contre la France, exprime à Louis XVIII son opinion sur

Napoléon, opinion bien différente de celle manifestée à la tribune le jour où l'on a annoncé la translation des cendres.

Le 24 février, la *France*, à son tour, publie un article intitulé *la Politique de Louis-Philippe expliquée par lui-même*. Cette fois, ce ne sont plus des lettres du prince proscrit demandant du service contre la France ou exprimant son opinion sur l'Empereur prêt à tomber, ce sont des lettres du roi Louis-Philippe qui indiquent un entier dévouement à l'Angleterre, des lettres où on lit le passage suivant :

En thèse générale, ma résolution la plus sincère et la plus ferme est de maintenir inviolables tous les traités qui ont été conclus depuis quinze ans entre les puissances de l'Europe et la France. Quant à ce qui concerne l'occupation d'Alger, j'ai des motifs plus particuliers et plus puissants encore pour remplir fidèlement les engagements que ma famille a pris envers la Grande-Bretagne.

Ces motifs sont le vif désir que j'éprouve d'être agréable à Sa Majesté Britannique et ma conviction profonde qu'une alliance intime entre les deux pays est nécessaire, non-seulement à leurs intérêts réciproques, mais encore à l'intérêt de la civilisation de l'Europe. Vous pouvez donc, monsieur l'ambassadeur, affirmer à votre gouvernement que le mien se conformera ponctuellement à tous les engagements pris par Sa Majesté Charles X, relativement à l'affaire d'Alger.

Mais je vous prie d'appeler l'attention du cabinet britannique sur l'état actuel des esprits en France, de lui faire observer que l'évacuation d'Alger serait le signal des plus violentes récriminations contre mon gouvernement, qu'elle pourrait amener les plus fâcheux résultats, et qu'il importe à la paix de l'Europe de ne point dépopulariser un pouvoir naissant et qui travaille à se constituer. Il faut donc que, rassurée sur nos intentions et convaincue de notre ferme volonté de remplir envers elle la promesse de la Restauration, Sa Majesté Britannique nous laisse le choix du temps et des moyens.

À qui ces lettres sont-elles adressées ? est-ce à quelque ami, confident des secrètes pensées du prince, qui gardera pour lui la pensée que l'on n'aura confiée qu'à lui ?

Non, c'est à lord Stuart Rothsay, ambassadeur d'Angleterre. Aussi, le 25 janvier, lit-on ces lignes dans le *Moniteur* :

Plusieurs journaux publient des fragments de lettres, faussement et criminellement attribués au roi. Des poursuites viennent d'être ordonnées pour crime de faux et d'offense à la personne du roi.

En effet, le 4 février, M. Lubis et son gérant responsable, M. de Montour, sont arrêtés tous deux, mandés à comparaître pour être écroués à Sainte-Pélagie, sous prévention de faux et d'offense à la personne du roi.

Mais lorsque, le 24 avril suivant, M. de Montour comparaît devant la cour d'assises, l'accusation de faux est abandonnée ; ce qui indique que les lettres sont bien de Louis-Philippe, et il n'est plus poursuivi que comme prévenu d'offense à la personne du roi.

Encore, après une heure de délibération, sur la plaidoirie de Berryer, M. Montour est-il acquitté.

Le soir, en appréciant le procès et en annonçant l'acquittement, la *Gazette de France* dit : « Les conséquences d'un pareil verdict n'ont pas besoin d'être développées, le public les comprend et en sentira toute la gravité. »

Et pour ces quatre lignes, à son tour la *Gazette* est saisie.

Le même soir, en annonçant de son côté l'acquittement de M. de Montour, le journal du gouvernement ajoute :

Il ne faut pas cependant que le parti légitimiste, si peu à craindre qu'il soit, prenne tant de confiance. Il ne faut pas qu'il rêve un avenir d'impunité. Le gouvernement a dans les mains des lois qui suffiront pour rappeler au devoir et à plus de calme quelques brouillons.

La *Gazette*, en effet, fut moins heureuse que la *France*. Condamnée par défaut, le 30 avril, à cinq mille francs d'amende, la cour d'assises du 21 mai suivant confirma cet arrêt.

Ainsi, au lieu de se calmer, les haines s'augmentent. On croit étouffer l'opposition sous les condamnations à la prison et aux amendes, c'est à qui livrera sa personne et son argent pour dire au

gouvernement son mot d'anathème. Pour sa brochure intitulée *la Vérité sur le parti démocratique*, Thoré est condamné à un an d'emprisonnement et à mille francs d'amende.

C'est la même condamnation que Lamennais est en train de subir à Sainte-Pélagie.

C'est cette condamnation que va subir à son tour Esquiros pour son *Évangile du peuple*.

Ce n'est pas le tout ; le *National* publie, à propos du traité de la Plata, l'article suivant :

Nous espérons que la chambre des pairs, en prenant l'initiative des interpellations à propos du traité de la Plata, aurait à cœur d'engager une discussion sérieuse, dans laquelle l'honneur de la France serait dignement défendu ; franchement cette espérance nous souriait : voir de vieux généraux retrouver l'énergie du sentiment national, entendre les administrateurs, d'anciens magistrats, des hommes éprouvés dans la conduite des affaires, revendiquer pour notre pays le rang et l'influence qui lui appartiennent ; c'est un spectacle que nous aurions applaudi, car, dans cette situation abjecte où se traînent aujourd'hui les pouvoirs publics, notre mépris se fatigue, notre indignation s'épuise, et les lâchetés de l'opinion encouragent les dépravations du gouvernement.

Nous sommes arrivés à la chambre des pairs avec un peu d'espoir, nous en sommes sortis comme on sort d'un hôpital d'incurables ; non, la vie ne pénétrera jamais dans cet ossuaire ; il n'y a pas d'énergie possible quand il n'y a pas d'indépendance. Ce semblant de Chambre que le bon plaisir du monarque a créé se meurt dans une atmosphère où ne pénètrent ni la lumière ni la chaleur. Il règne dans cette salle je ne sais quelle odeur de décrépitude qui vous refroidit et vous attriste : on dirait une comédie constitutionnelle jouée par des morts, une espèce de fantôme mécanique qu'on a hâte de voir fuir de peur que les ressorts ne cassent.

Le *National* est cité devant la Chambre, et quoique son gérant ne puisse comparaître, malade qu'il est, que par fondé de pouvoir, il est condamné à un mois de prison et à dix mille francs d'amende.

Puis vint un procès plus sérieux : le 29 octobre 1840, le roi avait de nouveau failli être victime d'un assassinat ; l'assassin, Ennemond-Marius Darmès, est condamné le 29 mai à la peine des parricides, et exécuté le 31 mai.

Trois jours après cette exécution, le roi fit parvenir à la mère de Darmès languissant dans la plus profonde misère un secours de douze cents francs.

Cette exécution a lieu entre le baptême du comte de Paris et la mort de Garnier-Pagès.

Cette mort appelle Ledru-Rollin à la Chambre.

La profession de foi de Ledru-Rollin lui valut, à l'entrée de sa carrière politique, une condamnation à trois mille francs d'amende et à deux mois de prison.

Cependant, le 13 septembre, un attentat étrange comme tous les crimes sans raison avait été commis, au moment où le duc d'Aumale arrivant d'Afrique faisait son entrée à la tête du 17^e léger, et ayant près de lui les ducs d'Orléans et de Nemours ; la détonation d'un coup de pistolet se fit entendre, et un cheval tomba mort.

Le coup de pistolet avait été tiré par un nommé Quénisset, dit Poupert, condamné par arrêt du 23 décembre suivant à la peine de mort, avec Brassier et Colombier, que la cour déclare ses complices.

Ce fut à propos de ce procès que le rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, M. Dupoty, fut condamné à la détention pour cause de *complicité morale*.

C'était la première fois qu'une pareille condamnation se produisait dans les annales de la justice.

Les journaux protestèrent.

Au milieu des protestations, l'année 1841 s'achève sans qu'on sache ce qu'il adviendra de la condamnation à mort de Quénisset et de ses deux complices.

Au reste, l'année a été féconde en morts illustres.

Le 2 janvier, la baronne de Feuchères est morte à Londres, à

l'âge de cinquante ans.

Le 18 janvier, Barrère, l'ancien conventionnel, celui que ses contemporains avaient surnommé l'Anacréon de la guillotine, est mort à Tarbes, âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Le 28 avril, le prince Bacciocchi, le mari de la princesse Élisabeth Bonaparte, est mort à Bologne, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Le 26 mai, Ernest de Schiller, le plus jeune fils du Shakespeare allemand, est mort à Cologne, âgé de quarante-six ans.

Le 4 juin, le duc de Doudeauville est mort à Paris.

Le 14 septembre, M. Bertin, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, est mort à Paris, âgé de soixante-quatorze ans.

Le 3 octobre, Henri V, prince de Monaco, est mort à Paris.

Enfin, le 12 décembre, M. de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, est mort à Paris, âgé de soixante-dix-huit ans.

Chapitre LXXIII

L'année 1842 s'ouvrit, contenant la chute de la royauté de Juillet enfermée en germes dans deux événements qu'elle devait voir s'accomplir.

Le rejet des capacités électorales,
Et la mort du duc d'Orléans.

Et cependant, à l'ouverture de cette même année, on disait tout haut :

La tranquillité de l'avenir est assurée ; tout est rentré dans l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur ; la paix du monde n'est plus troublée par aucune grande question politique : les puissances s'occupent à réduire leurs armements, et chaque pays s'occupe de multiplier les moyens rapides de communication destinés à resserrer dans l'avenir les liens des peuples entre eux.

Aussitôt l'adresse discutée et votée, M. Ganneron présenta son projet de loi sur les incompatibilités.

Cent quatre-vingt-dix boules blanches furent pour la prise en considération, cent quatre-vingt-dix-huit boules noires pour le rejet.

La loi fut donc rejetée ; mais, comme on le voit, à la majorité de huit voix seulement.

Puis vint, immédiatement après, la proposition Ducos sur les capacités.

Elle était simple, claire et concise, comme devrait être toute proposition de loi.

La voici :

Sont électeurs, tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury.

Sont également électeurs, tous les citoyens qui n'auraient pas été portés sur cette liste à cause de l'incompatibilité de l'article 383 du Code d'instruction criminelle.

Malgré un magnifique discours de Lamartine, par lequel il passait du camp des conservateurs au camp des progressistes, la proposition fut rejetée par une majorité de quarante et une boules noires.

Toute la question de la réforme électorale fut concentrée dans le rejet.

Elle éclata en 1848.

Le 10 juin, jour même où le budget des recettes avait été adopté par la Chambre à la majorité de cent vingt voix contre neuf, l'ordonnance de clôture fut rendue, et l'Assemblée de 1839 acheva sa période de trois ans d'existence.

Qu'avait-elle fait en réalité pendant ces trois ans ?

Elle avait gardé le silence sur la question d'Orient ; elle avait donné son adhésion à la politique suivie et elle s'était, une seule fois, sur la question du droit de visite, déclarée l'interprète des répugnances du pays. Enfin, faute énorme et qui, ainsi que nous l'avons dit, minait tout l'édifice monarchique si péniblement élevé par le roi, elle avait repoussé la loi des incompatibilités de M. Ganneron et la loi des capacités de M. Ducos.

Le seul résultat heureux et matériel de cette session fut la loi sur les chemins de fer. Cette loi, en dehors de tous les partis, discutée sans succès dans les sessions précédentes, longuement et utilement discutée par la chambre des députés et votée rapidement et presque de confiance par la chambre des pairs.

Ainsi, ignorante de ce qu'elle faisait, aveugle dans ses décisions, la session de 1839 à 1842 préparait la catastrophe de 1848 par le rejet de deux lois, et établissait, par une troisième, cette communication facile des individus qui rend universelle et rapide comme le télégraphe électrique la communication des idées.

Que le réseau de chemins de fer qui doit, à un moment donné, sillonner l'Europe soit établi ; que l'on aille d'une capitale à l'autre en trois jours ; que trente ans de communications matérielles et morales mettent en contact les hommes et croisent les idées, il n'y

a plus de guerre européenne possible.

Le mois de mai amena deux catastrophes terribles : l'incendie de Hambourg et l'accident du chemin de fer du Havre.

Pour l'incendie de Hambourg, nous copions une lettre qui contient tous les détails de ce terrible événement, prédit, chose singulière, dès le temps de la guerre de l'indépendance, par Max de Schekendorf.

Que les flammes te dévorent, ô Hambourg ! riche et belle comme le Phénix tu ressusciteras de tes cendres pour ta plus grande gloire !

En attendant que Hambourg ressuscite plus belle et pour sa plus grande gloire, elle est entièrement détruite :

Hambourg, 9 mai.

Monsieur,

Ce n'est qu'aujourd'hui seulement que je vais vous donner connaissance du fatal incendie qui a réduit en cendres une partie de notre ville. Toutes les imprimeries de la presse quotidienne sont devenues la proie des flammes ou sont hors de service. À présent, les rédacteurs des journaux de Hambourg donnent un récit détaillé du fléau qui nous a frappés ; mais ils sont obligés, pour les expédier, d'avoir recours aux journaux des villes voisines. Ces journaux, bien informés, sont cependant bien peu répandus, et d'un autre côté les nouvelles communiquées à l'étranger par les Hambourgeois dispersés et sous l'impression de ce grand désastre, ne sont pas toujours exacts. Je vous aurais entretenu plus tôt de ce triste événement, qui intéresse l'Europe entière, si l'incendie, qui n'a cessé que depuis hier, me l'avait permis. L'incendie a éclaté dans la nuit du 4 au 5 mai dans la partie de cette ville située près du port d'Attstadt, rempli de magasins et dont les abords sont peu faciles.

Les maisons, la plupart construites en bois, et la grande quantité d'esprits et de matières combustibles ont aidé à le propager. Le vent de l'ouest, qui a soufflé constamment, venait encore l'activer, et rien au monde ne pouvait préserver les deux paroisses de la ville d'une destruction complète. Dans ces deux paroisses se trouvent réunis une grande partie des bâtiments publics et de l'industrie la plus florissante,

les églises, célèbres par leur antiquité, l'Hôtel-de-Ville et la Bourse. On acquit bientôt la conviction qu'il était impossible de maîtriser le feu, malgré toutes les mesures prises à cet effet ; alors on se décida à faire abattre les maisons les plus rapprochées du foyer de l'incendie pour les isoler des autres quartiers.

Les pompes furent dirigées sur les maisons situées de l'autre côté des canaux, que les flammes atteignaient déjà ; en effet, on a réussi par ce moyen à sauver les riches magasins de la paroisse Sainte-Catherine. Mais tous les efforts de la compagnie des menuisiers et des charpentiers suffirent à peine pour isoler la halle aux viandes, construite en bois, et qui touche de près la halle aux houblons, à côté de l'église Saint-Nicolas. Les bâtiments publics, quoique plus éloignés, pouvant, malgré la grande promptitude des travaux de démolition, fournir un aliment considérable à l'incendie, le sénat n'a pas hésité à donner l'ordre de se servir de la poudre. Dans cette circonstance, où l'expérience locale a fait défaut, plusieurs ingénieurs de la ville et étrangers se sont réunis aux bourgeois pour l'exécution de ce système de destruction. Ce moyen réussit et le feu fut enfin séparé de la partie de Neustadt, du côté d'Attona. La chute de la tour Saint-Nicolas, qu'on essaya de sauver par tous les moyens possibles, fit rejaillir les flammes dans un cercle plus étendu. La deuxième nuit, le sénat se trouva réuni, sous la présidence de ses vénérables chefs, à l'Hôtel-de-Ville, qui se trouve, ainsi que l'ancienne Bourse et la Banque, au centre de la ville. Le feu menaçant déjà les rues voisines, étroites et industrielles, l'ancienne Bourse, l'Hôtel-de-Ville même, devaient être sacrifiés au salut de la plus riche partie de la ville, qu'on peut regarder comme l'entrepôt général du commerce de toutes les parties du monde.

Ce n'est qu'au prix des plus grands efforts qu'on réussit à sauver le dépôt des hypothèques et la partie la plus importante des archives. Enfin, le sénat fut forcé de s'arracher à un danger imminent et se transporta dans un autre édifice situé sur le nouveau Wall et appartenant à la ville. Le canal qui réunit l'Alster avec l'Elbe garantissait jusqu'à un certain point ce nouveau siège du sénat. Quelques minutes après que les sénateurs y furent installés, l'Hôtel-de-Ville s'est écroulé avec un grand fracas, a couvert de ses ruines les bâtiments de la Banque, sur laquelle repose principalement à présent l'avenir du

commerce de Hambourg. Cependant l'incendie n'était pas encore à son dernier terme ; l'incendie se répandit sur tous les points du nouveau Wall et gagna bientôt toute la ligne des hôtels et des boutiques de la promenade de Jungferstied et les habitations voisines remplies de richesses et d'objets d'art. Et ce n'est qu'en sacrifiant plusieurs maisons qu'on est parvenu à garantir le nouveau Jungferstied, l'esplanade et le théâtre ; on espérait encore sauver la tour de Saint-Pierre, qui était la plus ancienne de la ville ; mais là, tous les efforts du plus grand courage et les mesures les plus habiles vinrent échouer ; la tour vacilla, et les cloches de cette tour se mirent en branle comme pour annoncer le moment de sa destruction. Le feu s'ouvrit une issue par une nouvelle brèche. Heureusement, les fenêtres d'un grand bâtiment neuf et voisin, consacré au collège, à l'école et à la bibliothèque de la ville, ayant été bouchées, la flamme n'y pénétra pas ; il a été sauvé, et avec lui une grande partie de la ville habitée par une pauvre population. La direction du vent, qui soufflait de plus en plus fort, a donné des inquiétudes pour le faubourg Saint-Georges, où se trouve l'hôpital contenant deux mille malades, parmi lesquels étaient un grand nombre de victimes de l'incendie. Le corps de garde sur le Wall était déjà en flammes ; cependant, à l'aide de pompes qui ont été amenées des villes environnantes et qui jouaient avec une grande puissance, et grâce à la Providence, le feu était arrivé à son terme.

Nous devons particulièrement la conservation du reste de notre ville, après l'assistance divine et le dévouement infatigable de nos citoyens, aux secours volontaires et généreux de la ville voisine d'Attona, des villes des frontières du Hanovre et du Holstein, et de la ville de Lubeck. Nous sommes pénétrés de la plus vive reconnaissance pour nos voisins qui ont offert du secours et un abri aux réfugiés de notre ville peuplée ; l'inauguration de notre chemin de fer a été annoncée pour le 7 mai. Ce chemin met en rapport Hambourg avec Berlin, Magdebourg, Hanovre, et par conséquent avec toute l'Allemagne. En attendant, il a servi pour faciliter l'émigration à Bergedorff ; l'ingénieur en chef de cette entreprise dirigeait la destruction de plusieurs maisons voisines du foyer de l'incendie. Puissent les efforts de nos voisins dans l'accomplissement de ce chemin de fer, rival de celui de l'Elbe, ouvrir bientôt de nouvelles sources de bien-être pour tous les pays de la patrie com-

mune.

Je laisse aux journaux les détails concernant la destruction des bâtiments publics et des maisons particulières. Je dois seulement vous dire que la nouvelle Bourse reste debout comme un heureux augure au milieu des ruines. Il est à regretter que les ordres donnés par les autorités pour la destruction des maisons dans les endroits que le feu n'avait pas encore gagné aient donné lieu à de fâcheuses mésintelligences. Ces mesures sages, dictées par le plus noble dévouement, furent considérées par le peuple aveuglé comme des actes de barbarie prémédités. Une commission extraordinaire de surveillance, composée de membres du sénat, vient d'être dissoute. Le prince Frédéric de Schleswig-Holstein vient de mettre aujourd'hui à la disposition du sénat, non-seulement sa personne, mais toutes les ressources des deux principautés dont il est le gouverneur. Il a obvié aux besoins les plus urgents par la formation de commissions de secours ; les classes ouvrières ne manqueront pas de travail, et nous nous confions dans un heureux avenir. L'économie succédera aux habitudes de luxe, et l'énergie éveillée par le malheur survivra probablement aux pertes cruelles qu'on s'efforce de réparer par tous les moyens.

Pendant que Hambourg brûlait, une effroyable nouvelle venait, comme un tonnerre, éclater sur Paris.

Plus de deux cents personnes venaient d'être écrasées, brûlées, broyées sur le chemin de fer de Versailles à Paris.

Le 8 mai, un convoi direct, composé de quinze wagons et diligences, se dirigeant sur Paris et ayant à sa tête deux remorqueurs, le *Mathieu-Murray* et l'*Éclair*, traversait, à cinq heures et demie du soir, la station de Bellevue. À peine l'avait-il dépassée depuis deux minutes, que l'essieu du *Mathieu-Murray* se brisant tout à coup, le second remorqueur, qui venait à toute vitesse, s'est précipité sur le premier et a entraîné avec lui trois ou quatre wagons qui, en s'agglomérant les uns sur les autres, se sont élevés à la hauteur du premier étage d'une maison.

L'accident par lui-même était déjà grave, mais une circonstance le rendit effroyable.

Les portières étaient fermées à clé, et il était impossible aux malheureux voyageurs enfermés dans les caisses de les ouvrir.

Un des conducteurs avait disparu et n'a pas été retrouvé ; le second était renversé presque sans connaissance ; il n'y avait donc de secours à attendre ni de l'un ni de l'autre.

Aux cris poussés par les voyageurs et par quelques personnes qui se trouvaient sur la route, les gardiens de la station sont arrivés, précédés par leur chef, M. Martel. Celui-ci s'empessa d'ouvrir les portières du premier wagon ; mais il était déjà trop tard ; avec une incroyable rapidité, le feu des deux machines avait déjà gagné la matière combustible des wagons, et il était à peu près impossible de porter secours à ceux qui y étaient enfermés.

Qu'on se figure un auto-da-fé de cent cinquante personnes, avec ses hurlements, ses gestes désespérés, ses épisodes de rage insensée ; des mères essayant de tendre leurs enfants hors des flammes jusqu'à ce que leurs bras brûlés les laissassent tomber dans les flammes ; un fils se rejetant par trois fois avec des rugissements de colère dans le feu pour sauver son père, et trois fois repoussé par une invincible douleur ; puis bientôt, les détails disparaissant, les six wagons, entassés les uns sur les autres, ne formant plus qu'un immense brasier au milieu duquel des bras, des têtes, des corps s'agitaient, se penchaient, se dressaient, retombaient en tous sens pour échapper à cet inévitable incendie.

Pendant que cent personnes semblaient fondre comme du plomb dans une fournaise, du milieu de l'immense brasier, dévorant comme le cratère d'un volcan, les autres wagons qui n'avaient pas été brûlés, mais qui avaient été broyés, disloqués par la secousse, rendaient leurs blessés et leurs morts comme feront les tombeaux au jour du jugement dernier. Au bout d'un instant, sur des matelas, sur des draps, sur des linges de toute espèce, cent soixante-quinze blessés étaient couchés aux revers du chemin.

Quant au nombre des morts, il était impossible de le calculer ; les cinq premiers wagons et ceux qu'ils contenaient n'étaient déjà

plus que cendres.

Au nombre de ceux-ci était Dumont-Durville, l'illustre navigateur fait amiral depuis le 31 décembre 1840, et qui, après avoir fait deux voyages autour du monde, après avoir échappé aux dangers de quatre océans, était venu mourir là misérablement avec sa femme et son fils.

Quand de pareils malheurs éclatent, souvent arrivés tels que comme les comètes, ils ne sont que les précurseurs de malheurs plus grands encore.

Le 13 juillet, à cinq heures du soir, un grand cri retentissait par toute la France :

« Le duc d'Orléans est mort ! »

En effet, le duc d'Orléans venait de se tuer.

Comment la chose s'était-elle passée ? comment un si terrible malheur venait-il d'arriver ? c'était à n'y pas croire, et l'on n'y croyait pas.

Il fallut, pour que l'on y crût, que, le lendemain, les journaux annonçassent officiellement cette mort.

Voici les détails de la catastrophe.

Le 13, à midi, le duc d'Orléans devait partir pour Saint-Omer ; ses équipages étaient commandés, ses officiers étaient prêts.

Les régiments qui attendaient le prince à Saint-Omer inspectés par lui, le prince allait rejoindre la duchesse d'Orléans aux eaux de Plombières.

À neuf heures, le prince se mettait à table ; après le déjeuner, il quittait son habit bourgeois pour un uniforme. À onze heures, il montait en voiture pour aller à Neuilly faire ses adieux au roi et à la reine.

La voiture qui conduisait le prince était un cabriolet à quatre roues très-bas en forme de calèche ; il était attelé de deux chevaux et conduit à la Daumont par son cocher ordinaire.

Voiture et cocher étaient ceux qui servaient d'ordinaire au prince dans ses courses aux environs de Paris.

Le prince était seul dans le cabriolet ; ses aides-de-camp s'étaient offerts pour l'accompagner, mais il avait refusé.

À la hauteur de la porte Mailhot, le cheval monté par le postillon s'effraya et prit le galop ; bientôt le postillon ne fut plus maître de ses chevaux, et force lui fut de les laisser s'emporter par le chemin de la Révolte.

Le prince était très-leste, avait une grande habitude de la voltige ; souvent il avait discuté, et un jour même devant moi, avec ses frères, sur ce qu'il y avait de mieux à faire lorsqu'on se trouvait dans une voiture emportée.

Son avis était qu'il fallait sauter.

Il sauta.

Ses pieds touchèrent la terre, mais la rapidité de la course était telle que, malgré le peu de distance qu'il y avait du marchepied au sol, il ne put rester debout, et, faisant un tour sur lui-même, il tomba en arrière, la tête sur le pavé.

La chute fut terrible : le prince resta sans connaissance à la place même où il était tombé.

Cent pas plus loin, le postillon se rendait maître de ses chevaux ; puis, une fois maître d'eux, il revint se mettre à la disposition du prince, qu'il était bien loin de croire blessé à mort.

On était accouru à son secours, et on l'avait transporté dans la maison d'un épicier, sur la route, à quelques pas de l'endroit où le prince était tombé.

Le prince était tombé devant la maison n° 13.

On étendit le blessé sur un lit dans une des salles du rez-de-chaussée.

Un médecin des environs accourut, c'était le docteur Baume ; il pratiqua une saignée qui demeura sans effet.

La famille royale fut prévenue. Mais quand le roi, la reine et Madame Adélaïde arrivèrent près du lit du prince, non-seulement il n'avait pas repris connaissance, mais il ne donnait presque plus aucun signe de vie.

Cependant la terrible nouvelle avait pris des ailes d'aigle pour aller frapper à toutes les portes.

Pasquier, chirurgien du prince, arrivait de Paris ; M. le duc d'Aumale, de Courbevoie, et M. le duc de Montpensier, de Vincennes.

Pasquier déclara que l'état du prince était des plus graves et qu'il craignait un épanchement au cerveau. C'était d'autant plus probable que le prince n'avait pas repris un instant connaissance et que quelques mots prononcés en langue allemande furent les seuls qu'il laissa échapper.

Cependant l'agonie se prolongeait, mais sans donner d'espoir au savant docteur, qui usait vis-à-vis du prince de toutes les ressources d'une médication énergique. La vie se retirait, mais à regret et en luttant pied à pied contre la destruction. Un moment la respiration parut plus libre ; un moment le pouls devint sensible ; un moment tous les cœurs se rattachèrent à l'espérance. Mais cette espérance pâlit bientôt, et, à quatre heures, le prince royal était en proie à tous les symptômes de l'agonie.

À quatre heures et demie, il expirait.

Hélas ! pauvre prince, il n'était pas mort comme il l'avait désiré, sur les bords du Danube et du Rhin, mais comme il l'avait craint, sur le pavé de la rue.

Et, chose singulière, dans une rue qui s'appelait la rue de la Révolte.

Pour mon compte, je reçus le coup en plein cœur avec bien des larmes, et, prophète par la douleur, j'écrivis ces mots qui, à cette époque, parurent à beaucoup de gens un blasphème et dont l'avenir a fait une vérité :

Dieu vient de supprimer le seul obstacle qui existait entre la monarchie et la république.

Le duc d'Orléans fut huit jours après enseveli à Eu dans les caveaux de sa famille.

Le 26 juillet, c'est-à-dire quelques jours à peine après cette triste cérémonie où le père conduisait le deuil de son fils, le roi le deuil de sa dynastie, la session se rouvrit pour voter la loi de régence.

Le 10 août, la nouvelle Chambre élective, après la vérification des pouvoirs, s'occupait immédiatement de l'adresse.

« Vous avez perdu un fils, sire, dit-elle au roi ; la France a perdu un règne. »

Le 9 août, le projet de loi avait été présenté ; il écartait de la régence madame la duchesse d'Orléans, ce qui était une grande faute, car elle était protégée par la popularité de son mari, tandis que le duc de Nemours, que l'on proposait comme régent, était impopulaire, même près des hommes les plus dévoués à la dynastie de la branche cadette.

Le projet avait été présenté le 9 août, comme nous venons de le dire ; le 16, M. Dupin lut son rapport, et le 18, la discussion commença.

La loi fut consacrée par trois cent dix boules blanches contre quatre-vingt-quatorze boules noires.

Dans la discussion, M. de Lamartine était passé, des conservateurs progressistes, dans les rangs de l'opposition.

L'année 1842, année fatale qui s'était ouverte sur un procès d'outrage à la morale publique, se ferme sur un procès de corruption.

Au reste, elle entraîne dans la tombe bon nombre de noms fameux. On dirait qu'il faut au prince royal qui descend chez les morts un cortège digne de lui.

Alexandre Duval, Jouffroy, Chérubini, madame Lebrun-Agaddo, le maréchal Moncey, le maréchal Clausel, Dumont-Durville, le comte de Las Cazes et Simonde-Sismondi, meurent dans le courant de cette malheureuse année.

Après des événements du genre de celui que nous venons de raconter, c'est le propre d'un pays de se trouver dans la situation d'un homme qui, frappé d'un coup mortel, entre en convalescence.

Cette convalescence de la France, tout le monde la respecta.

On dirait que la Chambre a fait son œuvre en votant la loi de régence, et que, cette loi votée, elle n'a plus à s'inquiéter que de questions secondaires.

Quelques interpellations sur la captivité de don Carlos, une loi relative aux réfugiés, une loi relative à l'organisation du conseil d'État, des discussions sur la police du roulage, sur le notariat, sur l'augmentation de l'effectif de la gendarmerie, sur la refonte des monnaies, sur la police des théâtres, sur la police de la chasse, sur les forêts communales, sur les tarifs des commissaires-priseurs, sur l'emprunt grec, sur les crédits supplémentaires et sur les budgets, voilà à quoi la session occupe l'année 1843.

Deux membres de la famille royale se marient.

Le 20 avril, la princesse Clémentine épouse le prince Auguste de Saxe-Cobourg, et le 7 mai, le prince de Joinville épouse dona Francesca, fille de feu don Pedro et de feu l'archiduchesse d'Autriche.

La reine d'Angleterre, après bien des difficultés, consent à traverser le détroit et à venir faire au château d'Eu une visite à la famille royale de France.

Il est vrai que pendant ce temps-là le duc de Bordeaux, de son côté, voyage en Angleterre.

L'opposition, que l'on aurait pu croire éteinte depuis la mort du duc d'Orléans, se réveille à propos de l'achèvement et de l'armement des fortifications de Paris. On arrive à la menace du refus de l'impôt. La tempête n'est donc pas éteinte, elle n'est qu'assoupie.

Enfin, au milieu des discussions de M. Rattimenton et de M. de Famigny, on prépare une ambassade en Chine.

Voici pour la France.

Le duc d'Aumale a remplacé son frère en Algérie. Le 16 mai, il s'empare de la smalah d'Abd-el-Kader.

C'est une belle action qui vaudra à la France un beau tableau.

Le 11 novembre, un second échec, plus terrible que le premier, frappa l'émir : son lieutenant bien-aimé, le plus dévoué, le plus actif de ses amis, Sidi Embareck, est tué.

À la suite de ces deux événements, toutes les tribus renfermées dans la ligne du Tell et la plupart des tribus du petit désert ont fait leur soumission. On parcourt maintenant sans difficulté nos possessions d'Algérie : d'Alger à Dogbar, de Constantine à Tlemcen.

Mais, tandis qu'une colonie française se fonde et se consolide au sud, une épouvantable catastrophe vient tout à coup ruiner l'autre à l'occident.

Nous voulons parler du tremblement de terre de la Guadeloupe. Ce tremblement de terre avait duré deux minutes.

Pendant ces deux minutes, la ville de Pointe-à-Pitre avait disparu, et parmi ses habitants on comptait deux mille cinq cents tués et deux mille blessés.

Le récit d'un témoin oculaire peut seul donner une idée d'une pareille catastrophe. Nous empruntons celui de M. l'abbé Peyrol, curé du Mont-Carmel, Basse-Terre :

Le 8 février, à dix heures trois quarts, pendant que nous étions à déjeuner chez le curé de la Pointe-à-Pitre, que j'étais allé voir pour me délasser des nombreuses fatigues de mon ministère, nous entendîmes un bruit semblable au roulement de nombreux tambours ou de charrettes qui auraient circulé autour de notre maison ; c'était l'action souterraine d'un tremblement de terre ; l'un de nous le dit, et nous eûmes de la peine à le croire. C'était la première secousse ; la seconde ne se fit pas attendre ; elle ébranla les maisons avec une telle violence, que les trois quarts de celles de la ville furent renversées. La nôtre, qui était en bois et nouvellement réparée, fut déchirée en plusieurs endroits, mais resta néanmoins debout. Le clocher fut détruit, l'autel en marbre abattu, le tabernacle roula à terre, le saint ciboire, l'ostensoir furent brisés. Et alors quel horrible spectacle ! Des êtres encore vivants mis en lambeaux, poussant des cris quand ils pouvaient ou demandant le coup de grâce ; des milliers de voix implorant la miséricorde ; la poussière de toutes ces ruines empêchant de se reconnaître ou étouffant nos

paroles. Une ville naguère charmante, habitée par vingt mille âmes, pleine d'élégance et de richesse, changée en moins de deux minutes en un monceau de ruines, l'image de la mort, le désespoir se montrant partout.

En un clin d'œil nous volâmes au milieu de ces scènes de désolation, absolvant les mourants, aidant à extraire les morts, consolant, encourageant ceux qui réclamaient leur père, leur mère, leurs enfants, leurs époux ! Non, jamais la langue humaine ne sera capable de peindre de semblables tableaux ! Vous croyez que c'est tout, mon ami ? Nous étions réservés à de plus grands maux, il fallait que la fureur du Tout-Puissant versât sur nous toute son amertume.

Un four brûlait, il s'affaissa ; mais le bois qu'il contenait enflamme la charpente de la maison et voilà le feu qui s'empare de tout ce qui l'entoure. Je sauvai le tabernacle de la chapelle de l'hôpital, où j'avais pénétré par vingt mètres de ruines qui l'entouraient ; un capitaine que je connaissais bien veut m'offrir ses services, je lui dis à mains jointes : — Capitaine, voilà le grand danger qui va consommer notre malheur ; courez au feu avec votre compagnie, sacrifiez tout, mais sauvez-nous du feu. Hélas ! je ne disais que trop juste. Le feu, poussé par un vent sud-ouest, s'empare de toutes ces charpentes qui s'offrent à son activité et dévore tout ce que le tremblement de terre avait laissé de vêtements et de provisions dans cette malheureuse ville. En deux heures, il avait promené partout ses ravages, fait de nouvelles victimes, empêché de secourir les premiers et changé ces tristes ruines en un monceau de cendres. Alors il fallut se tordre les bras de douleur, je dirai presque de désespoir ; nous avions des pompes, elles avaient été brisées par la chute des édifices qui les contenaient. Et tandis que les flots de l'Océan baignaient nos pieds, nous n'avions pas le moindre vase pour les jeter sur ces flammes dévorantes.

Je pensai en ce moment à la situation où pouvait être ma paroisse, située à dix-huit lieues de là et dans la direction que semblait avoir prise le fléau de Dieu. Jusque-là je n'avais pensé qu'à secourir les infortunés qui m'entouraient, espérant que mes paroissiens, déjà ruinés par le tremblement et le coup de vent de 1825, avaient été épargnés ; mais, voyant le long de la côte tous les édifices et toutes les habitations renversées, je craignis pour eux un semblable malheur. Cette réflexion

me consterna ; je me jetai dans la première embarcation et je courus la rade suppliant tous les capitaines de bateaux ou navires de m’emmener à la Basse-Terre. Ils ne le pouvaient ou ne l’osaient, recueillant les transfuges qui fuyaient la terre pour demander asile à leur bord ; enfin, j’en trouvai un que j’avais aidé à sauver d’un naufrage qu’il avait fait aux côtes de mon ancienne paroisse. Je me mis à genoux, le suppliant au nom du service que je lui avais rendu et au nom de Dieu de me mener à mes paroissiens. Ma prière fit tant d’impression sur son esprit, que sans pouvoir me répondre il me prit à bord, fit lever l’ancre et partit pour la Basse-Terre.

Je n’oublierai jamais avec quelle douloureuse inquiétude j’observai en descendant la côte si les maisons étaient debout, si ma paroisse subsistait encore ; il était dix heures du soir quand j’y arrivai. Le rivage se couvrit de monde ; j’avais passé pour mort, on pleurait de joie et on m’embrassait. Quelle émotion ! mon pauvre ami. Je courus chez l’ordonnateur, où je trouvai la femme de M. le gouverneur qui était lui-même déjà parti par terre pour la Pointe-à-Pitre avec le directeur de l’administration intérieure et le procureur général. Je fis donner des nouvelles aux familles qui avaient conservé leurs parents ; je courus chez celles qui en avaient perdu pour les consoler. Ma nuit se passa presque ainsi, j’étais tout tremblant d’émotion et de douleur, je dirai presque aussi de joie de retrouver mes paroissiens sans malheur ; toute la nuit ma maison fut pleine. À la messe, ce furent des sanglots pour les désastres de la Pointe-à-Pitre ; je dis que nous les pleurerions plus tard, mais qu’il fallait d’abord les secourir. À l’instant, on nous apporta de toutes les maisons d’énormes paquets d’effets confectionnés et quatorze cent soixante-huit francs d’argent. J’eus cinquante draps remplis de hardes, que je fis embarquer sur une goëlette de l’État avec des rations que le gouverneur avait ordonnées et une masse de pain que le maire avait fait cuire. Je partis avec toutes ces provisions ; je les remis à l’administration de la ville, j’y ajoutai mille francs de ma poche. Je courus sous les tentes et dans les baraques construites pour les malheureux survivants ou blessés, et je consolai et soulageai tous ceux que je pus. Voilà qui est bien long, mon cher ami, et le bateau le *Goner* va partir ; écrivez à mes parents et dites-leur que je suis sain et sauf et plus disposé que jamais à consacrer toute ma vie au bien. Tout le reste

m'est indifférent. La plus grande partie des églises sont écrasées ; dans toute la colonie les sucreries ont beaucoup souffert. Il y a plus de deux mille morts et un nombre infini de blessés. Que fera pour nous la métropole ?

Cette année terne et sombre, qui n'a que deux éclairs, l'un sinistre, le tremblement de terre de la Guadeloupe, l'autre glorieux, la prise de la smalah d'Abd-el-Kader, se clôt, pour la France, par la mort d'un de ses plus illustres enfants.

Le 20 décembre, on conduisait au cimetière du Père-Lachaise le corps de l'auteur des *Messéniennes*, de l'*École des vieillards*, de *Marino Faliéro*, et Victor Hugo, comme président de l'Académie française, prononçait ce discours sur son tombeau.

L'orateur funèbre avait, trois mois auparavant, perdu lui-même sa fille, noyée avec son mari en face de Villequier.

Celui qui a l'honneur de présider en ce moment l'Académie française ne peut, dans quelque situation qu'il se trouve lui-même, être absent en pareil jour, ni muet devant un pareil cercueil.

Il s'arrache à un deuil personnel pour entrer dans un deuil général, il fait taire un instant, pour s'associer aux regrets de tous, le douloureux égoïsme de son propre malheur. Acceptons, hélas ! avec une obéissance grave et résignée, les mystérieuses volontés de la Providence, qui multiplie autour de nous les mères et les veuves désolées, qui impose à la douleur des devoirs envers la douleur, et qui, dans leur toute-puissance impénétrable, peut consoler l'enfant qui a perdu son père par le père qui a perdu son enfant.

Consoler, oui c'est le mot : que l'enfant qui nous écoute prenne pour suprême consolation, en effet, le souvenir de ce qu'a été son père ; que cette belle vie, si pleine d'œuvres excellentes, apparaisse maintenant tout entière à son jeune esprit avec ce je ne sais quoi de grand, d'achevé et de vénérable que la mort donne à la vie. Le jour viendra où nous dirons, dans un autre lieu, tout ce que les lettres perdent ici ; l'Académie française honorera, par un public éloge, cette âme élevée et sereine, ce cœur doux et bon, cet esprit consciencieux, ce grand talent ! Mais, disons-le dès à présent, dussions-nous être exposé à la redire, peu

d'écrivains ont mieux accompli leur mission que Casimir Delavigne ; peu d'existences ont été aussi bien occupées, malgré les souffrances du corps, aussi bien remplies, malgré la brièveté des jours. Deux fois poète, doué tout ensemble de la puissance lyrique et de la puissance dramatique, il avait tout connu, tout obtenu, tout éprouvé, tout traversé : la popularité, les applaudissements, l'acclamation de la foule, les triomphes du théâtre, toujours si éclatants, toujours si contestés. Comme toutes les intelligences supérieures, il avait l'œil constamment fixé sur un but sérieux ; il avait senti cette vérité que le talent est un devoir, il comprenait profondément et avec le sentiment de sa responsabilité la haute fonction que la pensée exerce parmi les hommes, que le poète remplit parmi les esprits. La fibre populaire vibrait en lui ; il aimait le peuple dont il était, et il avait tous les instincts de ce magnifique avenir de travail et de concorde qui attend l'humanité. Jeune homme, son enthousiasme avait salué ces règnes éblouissants et illustres qui agrandissent les nations par la guerre ; homme fait, son adhésion éclairée s'attachait à ces gouvernements intelligents et sages qui civilisent le monde par la paix.

Il a bien travaillé, qu'il repose maintenant ! Que les petites haines qui poursuivent une grande renommée, que les divisions d'école, que les rumeurs de parti, que les passions et les ingrattitudes littéraires fassent silence autour du noble poète endormi. Injustices, clameurs, luttes, souffrances, tout ce qui trouble et agite la vie des hommes éminents s'évanouit à l'heure sacrée où nous sommes. La mort, c'est l'avènement du vrai ; devant la mort il ne reste du poète que la gloire, de l'homme que l'âme, de ce monde que Dieu.

Chapitre LXXIV

La session qui devait s'étendre sur 1844 s'était rouverte le 27 décembre 1843, et, comme d'habitude, on avait, sur le discours du roi, tâté le procès de la monarchie.

Comme toujours, le discours du roi renfermait un tableau rassurant de la situation intérieure. Tout le monde sentait, en effet, qu'à force de remèdes violents, la tranquillité s'était faite ; mais cette tranquillité venait-elle de l'excellence de la santé, de l'équilibre des forces de compression de la royauté et des forces de résistance de la nation, ou fallait-il l'attribuer seulement à l'inerte immobilité du lutteur qui sent le genou de son adversaire sur sa poitrine, mais qui se relèvera à la première faute qui lui rendra la liberté de ses mouvements ?

Le roi parlait beaucoup de la paix et se vantait fort de l'avoir conservée à la France au milieu de toutes les complications européennes. Oui, sans doute, il l'avait conservée ; mais à quel prix ? Au prix des tribunaux exceptionnels, au prix des lois de septembre, au prix de notre dignité constamment humiliée, de nos prérogatives de grande nation attaquées sans cesse, de notre ancienne influence perdue. Cela ne s'appelait pas se maintenir en paix avec l'Europe, cela s'appelait obtenir la paix de l'Europe, et au prix des plus grands sacrifices.

Le roi essayait de prendre sur l'Espagne une espèce d'ascendant qui semblait lui revenir de droit comme successeur et héritier de Louis XIV.

Des événements graves, disait-il, sont survenus en Espagne et en Grèce ; la reine Isabelle II, appelée si jeune au fardeau du pouvoir, est en ce moment l'objet de toute ma sollicitude et de mon intérêt le plus affectueux. J'espère que l'issue de ces événements sera favorable à deux nations amies de la France, et qu'en Grèce comme en Espagne, la monarchie s'affermira par le mutuel respect des droits du trône et des

libertés publiques.

Mais ce patronage sur l'Espagne, mais cette protection paternelle sur l'intéressante Isabelle, comme on appelait à cette époque la reine d'Espagne, nous appartenaient-ils bien sérieusement ? L'Angleterre, cette alliée qui fait payer si cher son alliance, cette amie qui met à un si haut prix son amitié, l'Angleterre ne regardait-elle pas du Portugal chaque signe télégraphique qui se faisait entre le cabinet de Madrid et le cabinet des Tuileries ?

Pour quelques-uns, d'ailleurs, cette alliance avec l'Angleterre n'était-elle pas un peu bien systématique ? Les lettres du duc d'Orléans, publiées sous le règne de Louis-Philippe, n'avaient-elles pas montré de tout temps, pour la politique de Londres, une admiration et presque un dévouement que peut, sans inconvénient, exprimer un prince indépendant par son exil, et dont l'opinion, comme simple particulier, n'a que le poids d'une opinion isolée ? Mais ce dévouement et cette admiration n'étaient-ils pas dangereux chez un roi entre les mains de qui une nation rivale de l'Angleterre a remis ses intérêts et son honneur ?

Cette phrase rassurante pour ceux qui ne demandent qu'à être rassurés, et que tout rassure, était inquiétante pour beaucoup.

La sincère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne et la *cordiale entente* qui existe entre mon gouvernement et le sien me confirment dans cette confiance.

En effet, ces relations indiquaient un peu trop un sentiment de sympathie personnelle ; c'était l'amitié d'un roi et d'une reine, bien plutôt que l'union de deux grandes puissances.

Une phrase sur l'instruction secondaire fut accueillie avec plus de faveur : c'était une promesse contre la rentrée en France des jésuites, dont quelques vues perçantes, trop perçantes peut-être, voyaient grandir l'ombre à l'horizon.

Un projet de loi sur l'instruction secondaire, disait le roi, satisfera au vœu de la Charte, pour la liberté d'enseignement, *en maintenant l'au-*

torité et l'action de l'État sur l'éducation publique.

Le résultat de ce discours fut une preuve que donna la Chambre au roi de son adhésion à la politique suivie, en continuant M. Sauzet à la présidence.

Au reste, cette entente cordiale avec l'Angleterre ne tarda point à s'obscurcir.

Pour se consoler de ses échecs européens, la France avait, dans le courant de l'année précédente, pris possession des îles Marquises ; sur une étendue de quatre mille lieues d'océan, la France n'avait jusque-là aucune station où ses bâtiments pussent faire relâche ; aucune échelle pour la pêche de la baleine, qui compose une partie si importante du commerce pour nos villes de l'ouest, du nord et de l'est. Cette prise de possession accomplie, le protectorat des îles de la Société avait été offert à la France ; et pour cette occupation nouvelle à une si grande distance, pour les frais d'organisation et de défense de nos établissements, l'amiral Roussin avait réclamé en 1843 la somme de cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille francs que la Chambre, après une vive discussion, avait accordée en la réduisant à cinq millions.

La France s'était donc établie aux îles Marquises avec protectorat et souveraineté extérieure sur les îles de la Société ; la reine Pomaré et les chefs nationaux du pays, appelés *Tavanas*, avaient reconnu ce protectorat de la France, représentée par le contre-amiral Dupetit-Thouars ; mais là, comme toujours, veillait l'Angleterre, l'Angleterre qui, en nous empêchant de prendre possession d'un coin de la Nouvelle-Zélande où nous voulions fonder d'abord notre établissement, nous avait relégués aux îles Marquises. Elle veillait, non point par ses forces maritimes, non point par ses ambassadeurs, non point par ses consuls, elle veillait par ses missionnaires.

Ceux-ci, qui avaient vu avec un dépit tout national les Français prendre possession des îles Marquises et étendre leur protectorat sur les îles de la Société, ceux-ci s'emparèrent de l'esprit de la

reine et la poussèrent à des actes de résistance.

Une question de pavillon fut soulevée.

Depuis l'établissement du protectorat de la France, le pavillon du protectorat, c'est-à-dire les deux pavillons unis, le pavillon de la France et le pavillon de la reine, avaient flotté à Taïti.

Tout à coup la reine eut l'idée d'avoir sur son palais un pavillon spécial, son pavillon à elle, un pavillon qui rappelât sa souveraineté. Elle hissa ce pavillon sans en prévenir ses protecteurs, ce qui, en matière de diplomatie, pouvait être considéré au moins comme une grave inconvenance.

Ce fut l'avis de l'amiral Dupetit-Thouars : il exigea que le nouveau pavillon fût abaissé ; soutenue par les missionnaires anglais, la reine s'y refusa. Alors l'amiral Dupetit-Thouars, changeant son rôle de protecteur en celui de conquérant, occupa l'île royale le 5 novembre 1843.

Cette querelle qui venait d'éclater entre l'amiral Dupetit-Thouars et la reine Pomaré datait de plus loin.

En 1836, les mauvais traitements infligés à plusieurs colons français établis à Taïti, et en particulier à M. Laval et à M. Carret, missionnaires apostoliques, avaient déjà nécessité l'envoi d'une force navale pour appuyer la demande faite par le gouvernement français d'une réparation immédiate.

Une indemnité de trois mille dollars et le salut du pavillon furent les conditions imposées par M. Dupetit-Thouars, alors simple capitaine de la frégate la *Vénus*.

À la suite de cette négociation armée, fut conclue alors entre M. Dupetit-Thouars et la reine Pomaré une convention en vertu de laquelle les résidents français à Taïti devaient être traités comme les étrangers les plus favorisés.

Quatre ans après ces événements qui se passaient en 1838, les résidents français portèrent de nouvelles plaintes contre la reine et les chefs principaux : le domicile de plusieurs Français avait été violé, leurs propriétés saisies, leurs meubles ou leur argent pillés,

plusieurs avaient été envoyés en prison sans jugement, un, même, avait été assassiné.

Cette fois, le contre-amiral Dupetit-Thouars se fâcha sérieusement ; il déclara à la reine et aux chefs que, ne se fiant plus en leur parole, il exigeait comme caution de la conduite à venir du gouvernement taïtien à l'égard de la France, la remise de dix mille piastres fortes. À défaut de la remise de cette somme, le contre-amiral menaçait d'occuper l'île et les établissements qui en dépendaient.

Ce fut alors que le protectorat des îles de la Société, offert à la France, fut accepté par M. Dupetit-Thouars, le 9 septembre 1842, et par le gouvernement, le 28 avril 1843.

Le capitaine de vaisseau Bruat fut alors nommé gouverneur de ces établissements et commissaire du roi près la reine Pomaré.

On a vu à la suite de quelle nouvelle violation du traité le contre-amiral Dupetit-Thouars avait de nouveau envahi les îles de la Société.

C'est qu'en effet le drapeau qu'arborait la reine Pomaré n'était pas son drapeau à elle, le drapeau de la nation, le drapeau des grands chefs : c'était un drapeau qui lui avait été donné par les missionnaires anglais, un drapeau orné d'une couronne, enseigne héraldique qu'elle n'avait jamais pris.

Aussi l'amiral avait-il écrit à la reine :

Vous voulez un drapeau, celui de vos pères, soit ; vous le voulez de telle ou telle couleur, j'y consens ; reprenez le drapeau que vous aviez au moment du traité. En voulez-vous un autre ? peu importe ; faites-m'en connaître la dimension et la couleur. Je le saluerai comme représentant votre souveraineté ; mais quant à ce drapeau que vous avez reçu de l'Angleterre, quant à ce drapeau, symbole d'une souveraineté indépendante de notre protectorat, où les corneilles anglaises ont inséré cette couronne que Pomaré n'aurait pas devinée, cette couronne qui est le signe de la prépondérance et de la souveraineté européenne ; quand vous tenez à ce drapeau, ce n'est pas celui de vos pères ; ce drapeau de votre fantaisie, c'est le drapeau de l'Angleterre, patent ou caché, et ce

drapeau, je ne le souffrirai pas.

C'était parler haut, c'était parler comme il convient à la France, mais ce n'était point parler comme il convenait au roi et au ministère ; aussi l'amiral Dupetit-Thouars fut-il désavoué. On s'excusa auprès de l'Angleterre, on accorda des indemnités à ses missionnaires, le simple protectorat fut rétabli, et une nouvelle humiliation fut versée à la France dans cette coupe dont les grandes nations font un calice pour les nations secondaires.

M. Thiers avait eu son Nézib, M. Guizot avait eu son Taïti : l'un n'avait rien à reprocher à l'autre. Le double soufflet que nous avait donné l'Angleterre, notre amie, les avait rapprochés ; ils pouvaient désormais former un ministère en communauté, comme ils avaient déjà fait.

Des interpellations de M. Carné saisirent, le 29 février 1844, la Chambre de cette grave discussion, la seule grave, au reste, que toute la session présenta.

Deux cent trente-trois boules noires contre cent quatre-vingt-sept boules blanches donnèrent au ministère un bill d'indemnité.

Le reste de la session se passa en discussions sur les fonds secrets, en projets de loi sur l'enseignement secondaire, en lois sur les patentes, en propositions financières sur les réformes postales, sur la conversion des rentes et sur les crédits supplémentaires.

À part les quelques jours de soulèvement passionné produit par l'affaire de Taïti, la Chambre était retombée dans l'indifférence politique la plus profonde.

Heureusement que nous avions l'Algérie, cette espèce d'école de Mars donnée à la France pour montrer que, du moment où elle a l'épée à la main, elle est toujours digne d'elle-même.

Mais là encore l'Angleterre devait fatalement intervenir.

Battu partout, Abd-el-Kader, avec quelques restes de ses troupes régulières, s'était retiré sur les frontières du Maroc.

Le Maroc était gouverné par l'empereur Muley-Abder-Rhaman ; c'était un allié naturel de l'émir, un ennemi naturel de la France.

Cependant nous étions en paix avec le Maroc ; mais on sait à quel fil imperceptible tient la paix entre les nations chrétiennes et les États barbaresques.

En effet, voyant son ennemi réfugié dans un État voisin, la France concentra quelques troupes sur une partie de territoire appartenant à l'Algérie, et construisit un fort à Lalla-Maghrnia.

De son côté, le Maroc réunit quelques mille hommes à Ouchda. Parmi ces hommes se trouvait Abd-el-Kader et cinq cents réguliers.

Tout à coup, le 30 mai, sans déclaration de guerre aucune, un corps nombreux de cavaliers marocains passe la Moulouïa, s'avance à deux lieues sur la frontière française et attaque le corps d'observation du lieutenant général Lamoricière, soutenu par les zouaves du général Bedeau et par la cavalerie du colonel Morris.

Les Marocains furent repoussés et perdirent trois ou quatre cents hommes.

Ce combat fut traité d'échauffourée, et le gouvernement, qui craignait en se brouillant avec le Maroc de se brouiller avec l'Angleterre, voulut bien n'y voir qu'un simple accident, quelque chose comme une de ces rencontres sous la rubrique desquelles on faisait, vers la fin du dix-huitième siècle, passer un duel.

En effet, une guerre entre la France et le Maroc pouvait interrompre le commerce actif que fait elle-même l'Angleterre avec le Maroc.

En outre, les approvisionnements de la garnison de Gibraltar, approvisionnements qui viennent tous du Maroc, pouvaient se trouver taris dans leur source.

Le gouvernement britannique, dont la nationalité est faite en partie de sa haine contre la France, ne se contenta point de notre modération ; il fallait que cette modération, non-seulement fût connue de toute l'Europe, mais encore apparût sous son véritable jour, fût désignée sous son véritable nom.

Des déclarations faites par sir Robert Peel, il résulta que les

instructions données à notre agent, M. Nion, avaient été auparavant communiquées à lord Cowley.

Ce fut une nouvelle preuve pour l'opposition des sacrifices de toute espèce que nous faisons à la fameuse entente cordiale.

On établissait un parallèle entre la façon dont M. Guizot se conduisait en 1844 et celle dont M. de Polignac s'était conduit en 1830.

En effet, sur la demande faite par l'Angleterre qu'il lui fût fait une déclaration sur les projets ultérieurs de la France, en cas de guerre avec l'Algérie, M. de Polignac avait hautement et hautainement répondu que la France suivrait sa politique, et de cette politique ne devait de compte à personne.

Aussi le chef de la politique anglaise disait à la tribune : « Nous sommes pleinement satisfaits des explications que nous a données la France relativement au Maroc, et nous avons reçu toute communication des instructions données par le roi de France à ses agents, et même à son fils, le prince de Joinville. »

Interrogé sur ce point avec une certaine véhémence, M. Guizot répondit que les communications qu'il avait faites à l'Angleterre n'étaient que des communications générales, mais que quant à sa politique avec le Maroc, voici ce qu'il avait l'intention de faire.

Le gouvernement n'avait contre le Maroc aucune disposition hostile, aucune vue d'agrandissement territorial ; tout ce que l'on demandait à l'empereur du Maroc, c'était la paix, c'était la sécurité due à notre territoire et à nos établissements.

En conséquence, on exigeait de lui :

L'éloignement d'Abd-el-Kader de nos frontières ;

La punition et le rappel des agents qui avaient violé notre territoire ;

Le licenciement des troupes qui inquiétaient nos frontières ;

Que si ses devoirs de musulman commandaient à l'empereur de donner l'hospitalité à son frère en Mahomet Abd-el-Kader, qu'il lui fixât une résidence sur les bords de l'Océan.

Telles étaient les réclamations très-modérées, mais en même temps très-positives, que l'on adresserait à l'empereur du Maroc.

Mais au moment où l'on attendait de l'empereur les réparations demandées, une sommation violente était faite par le fils de l'empereur au maréchal Bugeaud d'avoir à évacuer Lalla-Maghrnia.

En même temps, on demandait à M. Nion ce que nous demandions nous-mêmes, c'est-à-dire la révocation et la punition des chefs de l'armée française.

En attendant, on parlait tout haut, dans le camp marocain, d'une guerre sainte soulevée contre nous et à la suite de laquelle les Marocains se voyaient déjà maîtres de Tlemcen, d'Oran, de Mascara et même d'Alger.

Le ministère était tellement engagé vis-à-vis de la Chambre, qu'il n'y avait plus moyen de reculer. L'ultimatum fut envoyé à M. Nion, avec ordre de le signifier à l'empereur, et le prince de Joinville arriva devant Tanger.

Le 5 août, le prince reçut une dépêche qui lui ordonnait de commencer les hostilités si la réponse à l'ultimatum n'était point satisfaisante.

Les instructions du prince de Joinville étaient de détruire les fortifications, mais de respecter la ville.

Au bout d'une heure et demie de canonnade, tout était fini.

Le prince se porta aussitôt sur Mogador.

Mogador, ville maritime située du côté opposé de l'empire, est la propriété particulière de l'empereur. Outre les revenus particuliers qu'il en tire, c'est le centre de son commerce.

Le prince devait occuper Mogador.

La canonnade de Tanger devait prouver à l'empereur qu'il ne devait compter contre nous sur l'appui d'aucune puissance.

L'occupation de Mogador devait le faire réfléchir au mal matériel que pouvait lui faire la France.

En quelques heures, les batteries de Mogador furent réduites au silence comme l'avaient été les batteries de Tanger, et, malgré la

résistance désespérée de la garnison, elle fut occupée par le prince de Joinville et par nos troupes.

Pendant ce temps, le maréchal Bugeaud passait l'Isly, malgré une foule immense de cavaliers ; et avec huit mille cinq cents hommes d'infanterie, quatorze cents chevaux réguliers et seize bouches à feu, il marcha contre vingt-cinq mille Marocains.

On sait le résultat de la fameuse bataille d'Isly, où l'ennemi laissa huit cents morts sur le champ de bataille, eut deux milles hommes blessés, perdit onze pièces de canon et tout son matériel de combat.

Nous eûmes de notre côté vingt-sept tués et quatre-vingt-seize blessés.

La question du Maroc était résolue.

Restait une espèce de procès d'argent entre l'Angleterre et nous.

Une espèce d'agent anglais, missionnaire, consul, on ne sut jamais bien quoi, nommé Pritchard, avait été expulsé de Taïti et demandait une indemnité.

Le gouvernement français consentit à ce que cette indemnité fût réglée d'un commun accord entre les deux commandants des stations anglaise et française dans la mer Pacifique, entre le contre-amiral Hamelin et l'amiral Seymour.

L'affaire s'arrangea ainsi, et l'indemnité fut fixée.

Quant au Maroc, on ne lui demandait, après la canonnade de Tanger, après l'occupation de Mogador, après la victoire d'Isly, que ce qu'on lui demandait auparavant.

La paix fut donc conclue aux conditions que nous avons dites ; quant aux frais de la guerre, que l'opposition voulait porter au compte du gouvernement marocain, il n'en fut pas même question, et M. Guizot répondit avec un sublime désintéressement :

— La France est assez riche pour payer sa gloire.

Libre du côté du Maroc, le maréchal Bugeaud put donc tranquillement continuer sa guerre d'Algérie.

Aussi l'année 44 enregistre-t-elle dans ses éphémérides victo-

rieuses :

- L'expédition du général Marey dans le petit désert ;
- L'expédition et la prise de Biskara par le duc d'Aumale ;
- La soumission du Riban et des monts Aurès ;
- La soumission des Kabyles ;
- La soumission des Flittas ;
- La soumission du scheik de Tuggurt.

Ce fut le 27 janvier de cette année 1844, que mourut Charles Nodier, à l'âge de soixante-quatre ans.

Nodier, auteur de *Jean Sbogar* et de *Thérèse Aubert*, fut le précurseur de la littérature moderne de genre en France, comme Walter-Scott en Angleterre fut le précurseur de la littérature historique, comme Cooper en Amérique fut le précurseur de la littérature descriptive et pittoresque.

Chapitre LXXV

Grâce aux concessions que nous venions de faire à l'Angleterre dans l'océan Pacifique et dans le Maroc, la paix si bien appelée la paix à tout prix avait été maintenue. En la maintenant avec cette obstination, le roi avait bravé deux dangers : d'abord celui de l'impopularité, puis, danger plus grave, celui de compromettre la paix par son obstination même à maintenir cette paix.

Le roi, dans son discours d'ouverture pour la session 1845, annonçait le maintien de ces bonnes relations avec l'Angleterre, signalait l'extension de l'industrie nationale et le développement du commerce intérieur et extérieur, et signifiait le mariage du duc d'Aumale avec la fille du prince de Salerne, oncle du roi de Naples régnant.

Ainsi, tant bien que mal, Louis-Philippe enlaçait les rameaux de sa famille aux maisons souveraines d'Europe.

La discussion de l'adresse fut vive sur deux points :

L'indemnité accordée au missionnaire Pritchard ;

L'évacuation de Mogador sans indemnité accordée, et bien avant le temps fixé.

On disait tout haut à la Chambre que c'était l'Angleterre qui avait exigé et l'indemnité et l'évacuation.

Mais, sur toutes ces questions, le ministère Guizot, qui par ses triomphes mêmes devait conduire la monarchie à sa perte, eut la majorité.

Un nom fut créé dans la langue, qui resta à ces donneurs de bills d'indemnité toujours prêts à appuyer d'un vote unique ce que les ministres font de bien et de mal.

On les appela des Pritchardistes.

Le 2 mai, M. Thiers interpella le gouvernement sur les congrégations religieuses.

Ses observations portaient sur ce que, détruite en 1763, la cor-

poration de Jésus avait été rétablie en 1814 par l'Église romaine : rétablie ainsi, cette société s'était de nouveau infiltrée en France. Sous la Restauration, les hommes qui en faisaient partie étaient d'abord rentrés en France comme individus, puis comme communauté religieuse, bientôt ils avaient essayé de s'emparer de la jeunesse ; les plaintes, à cette époque, avaient été si violentes que des ordonnances avaient dû, en 1828, leur retirer cette éducation ; mais ils n'en étaient pas moins restés en France, et restés à l'état de congrégation religieuse.

Aujourd'hui la congrégation avait fait de grands progrès, elle était si puissante qu'elle était séparée en deux provinces, province de Lyon, province de Paris ; elle comptait vingt-sept maisons et un nombre cinq ou six fois plus considérable de profès que le nombre avoué ; cette existence était latente, avouée, juridiquement démontrée. La corporation existait donc au mépris des lois du pays.

Le ministre des cultes vint reconnaître la vérité des assertions de M. Thiers. Il reconnut aussi que le gouvernement était armé contre les jésuites de plusieurs lois avec lesquelles il pouvait opérer leur dissolution ; mais, justement à cause de ces armes puissantes que possédait le ministère, était-il raisonnable d'être inquiet. D'ailleurs, le moment était-il bien choisi pour provoquer une collision sérieuse, et se trouvait-on, pour recourir à des mesures d'une pareille rigueur, sous la menace d'une loi de religion ? Non, le jour où les jésuites outrepasseraient dans l'État la limite d'exercice de religion qu'on leur accordait en vertu de la liberté des cultes, le jour où ils inspireraient de la défiance au gouvernement, le jour où ils jetteraient une ombre quelconque sur la sécurité publique, le ministre était armé et il userait de son droit.

En conséquence, le ministre demanda l'ordre du jour, et l'ordre du jour fut voté le 3 mai à une immense majorité.

M. Thiers, qui passait déjà pour un brouillon politique, fut accusé d'être un brouillon religieux.

Et cependant quelque chose comme ces bruissements sourds,

comme ces tressaillements presque insensibles qui précèdent les tremblements de terre, faisait que les hommes à l'esprit précoce revenaient toujours au même point :

À la proposition relative aux incompatibilités ;

À la proposition relative à l'adjonction des capacités.

La proposition relative aux incompatibilités fut présentée par M. de Rémusat, qu'on ne pouvait certes accuser d'être un ennemi du gouvernement.

M. Guizot s'opposa à la proposition, qui ne fut pas même prise en considération.

La proposition relative à l'adjonction des capacités fut proposée par M. Crémieux.

Combattue par le ministre de l'intérieur, elle fut écartée par la Chambre en scrutin public par une majorité de vingt-huit voix.

M. Henri de La Rochejaquelein repoussa la proposition sous le prétexte assez étrange que c'était un nouveau privilège, que ce fût ou non un privilège d'intelligence.

Un autre député alla plus loin.

M. Ledru-Rollin, pour l'acquit de sa conscience, fit une proposition relative à l'abolition du cens d'éligibilité et à une indemnité payable aux députés.

Cette proposition n'arriva pas même à la lecture.

La Chambre s'était réunie quarante-deux fois dans les bureaux et cent quarante-cinq fois en séance publique.

Elle avait nommé soixante-douze commissions qui toutes, à l'exception de deux, avaient fait leurs rapports.

Elle avait eu à examiner avec les projets repris cent-neuf projets, sans compter les projets de loi d'intérêt local, au nombre de quatorze, tous votés.

Elle avait adopté soixante-six projets : huit avaient été retirés, douze avaient été rejetés, vingt-deux étaient restés à l'état de rapport et pouvaient être repris à la session prochaine.

Un seul n'avait pas même été lu, et, nous l'avons dit, c'était

celui de M. Ledru-Rollin.

Pendant ce temps, s'accomplissait en Algérie tout ce qui avait été prévu.

L'empereur du Maroc avait vu dans l'abandon de Mogador une preuve, non pas de notre magnanimité, mais de notre faiblesse. Au lieu d'exiler Abd-el-Kader sur les bords de l'océan Atlantique, comme la chose était convenue par traité, il l'avait laissé sur la frontière de l'Algérie. Il en résulta que, le 31 janvier, soixante Arabes, sans armes apparentes, s'introduisirent dans le camp, tuèrent le factionnaire et quelques soldats sans défense ; mais ceux-ci ayant donné l'alarme par leurs cris, les soixante Arabes furent tués depuis le premier jusqu'au dernier.

Cependant cette attaque avait le caractère d'une attaque particulière ; elle était attribuée à une secte fanatique, la secte des Derkaona, et, quoiqu'elle nous eût coûté une vingtaine de morts et de blessés, on retomba bientôt dans la sécurité d'où elle nous avait tirés.

On avait tort ; de nombreux émissaires d'Abd-el-Kader parcouraient la plaine et les campagnes, éveillant partout où ils passaient ce fanatisme arabe, cette haine du chrétien qui parfois s'endort, mais qui ne meurt jamais.

Un camp enlevé à Tenez, près d'Orléansville, et l'attaque d'un convoi près de Cherchell, furent le signal d'une insurrection générale.

En effet, les partisans de l'émir étaient en campagne ; Ben-Salem, Bou-Charet et Bel-Kanem s'étaient répandus dans la province d'Oran et étaient venus fomenter la révolte dans les montagnes de la Kabylie.

Deux colonnes furent immédiatement dirigées vers Sétif et vers Medeah.

Le général d'Arbouville commandait la colonne de Sétif et le général Marey commandait la colonne de Medeah.

Le 17 juin, ils opérèrent leur jonction près de Bordj-Hamza, le

19, ils attaquèrent vigoureusement l'ennemi retranché dans des positions formidables dont, au bout de trois heures de combat, ils étaient vigoureusement débusqués.

Le 20, deux tribus, celle de Beni-Yala et celle de Kserma, vinrent faire leur soumission.

Trois autres colonnes furent formées pour opérer sur des points différents.

Ces trois colonnes, sous les ordres des colonels Ladmiraault, Saint-Arnault et Pélissier, devaient partir d'Orléansville et des environs.

Le colonel Ladmiraault devait agir isolément dans l'est de Tenez, les deux autres devaient opérer de concert dans le bas d'Attrah. M. de Saint-Arnault partit de Tenez, il devait franchir la chaîne montagneuse qui s'étend sur le littoral de la mer.

De son côté, le colonel Pélissier devait descendre le Chétif jusqu'à Ouarizen, de là remonter chez les Beni-Zerjès et prendre par l'ouest la chaîne des montagnes que M. de Saint-Arnault envahissait par l'est.

Le colonel Pélissier fit une razzia chez les Beni-Zerjès et somma les Ouled-Riah de se soumettre. Une partie de la tribu y consentit et l'autre refusa d'une manière absolue.

On attaqua.

Les Ouled-Riah furent battus et se réfugièrent dans des grottes inexpugnables dans lesquelles, d'avance, ils avaient envoyé leurs enfants, leurs troupeaux et toutes leurs richesses.

Le colonel Pélissier ordonna l'investissement des grottes ; quelques hommes périrent dans cette opération, mais les grottes furent investies.

On essaya alors de parlementer avec les Arabes, mais les Arabes firent feu sur les parlementaires.

L'un d'eux fut tué.

On ouvrit des pourparlers.

Les Arabes exigèrent que le camp français se retirât ; ils pro-

mettaient alors de se soumettre.

Malheureusement, on ne pouvait se fier à leurs promesses, tandis qu'au contraire on s'engageait vis-à-vis d'eux à ne faire aucun prisonnier de guerre et à se borner au désarmement.

Pendant tous ces pourparlers, la colonne française avait reçu l'ordre d'amasser des combustibles à l'entrée des grottes, afin que les Arabes fussent convaincus que, s'ils n'acceptaient point nos conditions, c'était une guerre d'extermination qu'on allait leur faire.

Ils refusèrent constamment.

Alors, fort de l'ordre du gouverneur général, le colonel Pélissier, qui ne pouvait rester inactif devant les grottes jusqu'au moment où il plairait aux Arabes de se rendre, qui ne pouvait quitter les grottes, ce qui était donner aux Arabes une trop forte idée de leur inexpugnabilité, le colonel Pélissier se décida à jeter dans les grottes les fascines enflammées et les autres matières combustibles amassées à leur entrée.

Cinq cent trente Arabes avec leurs bœufs, leurs chèvres et leurs moutons y périrent étouffés.

Ce fut alors que le chérif Bou-Maza, que nous avons vu depuis à Paris, commença de se faire connaître en excitant des désordres chez les Ouled de Sitten.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva le terrible massacre de Sidi-Brahim.

On connaît la résistance désespérée et la mort héroïque de cette petite colonne commandée par M. de Montagnac et M. Froment Coste.

La France tressaillit d'orgueil à ce massacre comme elle eût tressailli à une victoire.

La session de 1846 s'ouvrit le 27 octobre 1845.

À aucune époque depuis 1830, c'est-à-dire depuis les seize années qui venaient de s'écouler, l'opposition ne posa autant de fois avec autant de persistance les questions de cabinet, et, disons-

le, jamais jusque-là l'opposition ne compta un si grand nombre d'échecs.

Six fois, pendant les débats de l'adresse, la chambre des députés avait eu à se prononcer sur la politique du cabinet.

L'amendement de M. Odilon Barrot sur la flétrissure à imprimer à la corruption électorale avait été rejetée à quarante-deux voix de majorité.

L'amendement de M. Feuillade Chauvin sur la loyale et sincère exécution des lois, dirigé contre l'ordonnance de M. le garde des sceaux sur le conseil d'État, avait été repoussé par une majorité de vingt-cinq voix.

L'amendement de M. Grandin sur les transactions des chemins de fer avait été repoussé par quarante-neuf voix.

L'amendement de M. Berryer, tendant à blâmer la conduite du gouvernement dans ses rapports avec les États-Unis, avait été repoussé à la majorité de soixante-dix-huit voix.

L'amendement de M. de Rémusat sur la neutralité dans les deux mondes avait été repoussé à la majorité de soixante-huit voix.

Enfin, l'amendement de M. Billaut sur le droit de visite avait été repoussé à la majorité de soixante-treize voix.

Enfin, l'amendement de M. Billaut sur le droit de visite avait été repoussé à la majorité de soixante-treize voix.

D'un autre côté, la Chambre, majorité et minorité, s'était intelligemment réunie pour voter l'abolition de la surtaxe dont était grevée la correspondance des habitants de la campagne ; elle avait en outre facilité les envois d'argent si onéreux à l'armée et aux classes ouvrières.

Sur un vaste projet présenté par le ministre de la marine, elle avait voté, sans opposition aucune et mue par un commun sentiment de la grandeur nationale, un crédit de quatre-vingt-treize millions.

Enfin, le projet de loi relatif au livret des ouvriers avait été adopté par la chambre des pairs, par un sentiment instinctif sans

doute du mouvement invisible, mais sensible, qui se faisait vers le progrès social.

Pendant ce temps, deux nouvelles tentatives d'assassinat avaient menacé les jours du roi.

Le 16 avril 1846, au moment où la voiture du roi longeait, au grand trot, un des murs du parc de Fontainebleau, deux coups de feu se firent entendre à quelques secondes d'intervalle.

Les franges du char à bancs furent coupées par les balles. Une des bourres tomba aux pieds de la reine, mais le roi ne fut pas atteint.

L'assassin fut arrêté. C'était un nommé Lecomte, autrefois garde général du domaine de la couronne.

Lecomte fut condamné à la peine des parricides et exécuté le 8 juin.

Trois mois après, le 29 juillet, au moment où, sur le balcon des Tuileries, le roi saluait la foule, deux coups de pistolet, tirés à une assez grande distance par un homme caché derrière une statue, se firent entendre.

Un homme fut arrêté aussitôt, qui déclara se nommer Joseph Henry.

Il fut condamné aux travaux forcés.

Cette année 1846 était encore une de ces années fatales qui apparaissent de temps en temps pour en présager de plus fatales encore.

Outre ces deux tentatives d'assassinat, elle devait enregistrer :

Le 21 mars, l'accident du chemin de fer de Rouen ; le 27 avril, le massacre des prisonniers français dans la déira d'Abd-el-Kader ; le 5 mai, l'accident du chemin de fer de Nîmes à Alais ; le 20 juin, les troubles de Nancy occasionnés par la cherté du pain ; le 8 juillet, l'accident du chemin de fer de Versailles ;

Le 20 septembre, les désordres du faubourg Saint-Antoine ;

Enfin, les 18 et 19 octobre, l'inondation de la Loire.

Les autres événements importants furent :

Le mariage du duc de Montpensier avec Dona-Louisa, infante d'Espagne ;

La visite du bey de Tunis à Paris ;

Le mariage du duc de Bordeaux ;

Et l'évasion du prince Louis-Napoléon, qui quitta la prison de Ham, déguisé en ouvrier et cachant sa figure avec une planche qu'il portait sur l'épaule.

Ainsi, tout avait pesé sur cette fatale année 1846 : inondation, pénurie de subsistances, embarras politiques, tentatives d'assassinat, sinistres effroyables. Aussi une vague inquiétude était-elle répandue dans la société, comme c'est la coutume, à l'approche des grandes catastrophes.

Une Chambre nouvelle venait d'être convoquée : elle comptait cent vingt députés nouveaux.

L'opposition croyait pouvoir compter sur la plus grande partie de ces nouveaux élus.

Un des événements importants de la session se présenta dès son ouverture. M. Duvergier de Hauranne fit une nouvelle proposition de réforme électorale.

C'était la troisième fois que cette terrible question, qui devait renverser la monarchie, se représentait à la Chambre.

En 1842, M. Ducos avait pris l'initiative, et l'adjonction des capacités sur les listes électorales fut rejetée à une majorité de quarante-sept voix.

En 1845, M. Crémieux avait repris la proposition de M. Ducos, qui avait été repoussée par une majorité de vingt-trois voix.

Enfin, à son tour, M. Duvergier de Hauranne montait à la tribune, le 6 mars, pour faire une proposition nouvelle. Cette proposition, outre celles de MM. Ducos et Crémieux, contenait trois autres propositions :

1° Elle réduisait le cens électoral à cent francs, en prenant pour base la seule contribution principale ;

2° Elle concentrait l'élection dans un seul collège dans toutes les

villes de France qui élisent plus d'un député, Paris excepté ;

3° Enfin, elle portait le nombre des députés de quatre cent cinquante-neuf à cinq cent trente-huit.

La discussion s'engagea le 23 mars.

MM. de Golbéry, Liadières et d'Aussonville s'opposèrent à la réforme demandée.

La prise en considération fut repoussée par une majorité de quatre-vingt-dix-huit voix :

Opposition, cent cinquante-quatre ;

Parti conservateur, deux cent cinquante-deux.

Ainsi, encore une fois, M. Guizot mentait à ce fameux programme de Lisieux qui disait :

« Tous les partis vous ont promis le progrès, le parti conservateur seul vous le donnera. »

Il est vrai que c'était la dernière fois qu'il devait y mentir.

Il est vrai qu'à son tour l'opposition eut un triomphe. M. Hébert, vice-président de la Chambre, ayant été appelé au ministère, M. Léon de Malleville, candidat de l'opposition, l'emporta d'une voix sur M. Duprat, candidat du ministère.

Or, comme on avançait de plus en plus vers la catastrophe, les symptômes de démoralisation devenaient de plus en plus fréquents. Le propre du gouvernement de Louis-Philippe avait toujours été de substituer aux sentiments d'honneur public et de susceptibilité nationale le sentiment des intérêts matériels ; de ce sentiment poussé à un certain degré à l'oubli des lois de l'honneur et de la délicatesse, il n'y a qu'un pas.

Ce pas fut franchi par des hommes d'une si haute position sociale que la France fut épouvantée en voyant de quel rang descendaient les accusés qui, le 8 juillet, venait s'asseoir sur la sellette de la chambre des pairs.

Le général Despens-Cubières !

M. Teste, ancien ministre des travaux publics !

M. Parmentier, agent d'affaires !

Le quatrième accusé, M. Pellapra, banquier, était en fuite.

M. Teste fut reconnu coupable d'avoir, en 1842 et en 1843, étant ministre des travaux publics, agréé des offres et reçu des dons et présents pour faire un acte de ses fonctions non sujet à salaire, et condamné à la dégradation civique, à quatre-vingt-quatorze mille francs d'amende et à trois années d'emprisonnement.

M. Despans-Cubières, acquitté de l'accusation d'escroquerie, fut reconnu coupable du crime de corruption sur un ministre d'État pour obtenir la concession d'une mine, et fut condamné à la dégradation civique et à dix mille francs d'amende.

M. Parmentier, coupable du même crime, subit la même condamnation.

Presque aussitôt retentit au-dessus de la haute société parisienne, comme un de ces cris étranges et inconnus que poussent dans la nuit quelque invisible esprit des ténèbres, ces mots tout trempés de sang :

« Madame la duchesse de Praslin, née Sébastiane, vient d'être assassinée par son mari, le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, de la promotion du 6 avril 1845. »

Cette fois, il ne s'agissait plus seulement de dégradation civique, d'amende, d'emprisonnement.

Il s'agissait de guillotine.

Car il n'y avait point là moyen de plaider les circonstances atténuantes : la chambre imprégnée de sang du parquet au plafond ; les tentures maculées de sang du lit à la porte ; le corps mutilé, le cou chicoté, les mains coupées, indiquaient une lutte terrible, une résistance désespérée.

L'assassinat avait eu lieu le 18 août ; le même jour, M. de Praslin avait été dénoncé par la médecine légale comme l'assassin, et cependant, grâce à son titre de pair de France, ce ne fut que le 21, à cinq heures du matin, que, sur un ordre du chancelier Pasquier, il put être arrêté.

Le 24 août, le duc de Praslin mourait empoisonné avec une forte dose d'arsenic.

Attendez : vous avez la corruption, vous venez de voir l'assassinat, vous allez voir le suicide.

Le 2 novembre, le comte Bresson, notre ambassadeur à Naples, fut trouvé mort dans sa chambre.

Il s'était coupé la gorge avec un rasoir.

L'année passée, vous avez vu les sinistres des chemins de fer.

Cette année, tournez les yeux vers l'Océan.

C'est l'*Etna* qui commence la série des naufrages : il se perd au commencement de l'année.

C'est le *Caraïbe* qui fait côte au Sénégal.

C'est le *Groënland*, l'*Éridan* et le *Papin* qui disparaissent en quelques mois.

C'est la frégate la *Gloire* et la corvette la *Victorieuse* qui font naufrage dans l'archipel qui borde les côtes occidentales de la Corée.

C'est la corvette le *Berceau* qui s'engloutit corps et bien entre Bourbon et Madagascar.

C'est enfin le *Comte-d'Eu* qui brûle son équipage avec l'eau bouillante de sa chaudière.

Attendez, nous allons remonter en arrière et voir autre chose, car les catastrophes de cette fatale année 1847, la dernière de la monarchie, se succèdent si rapides et si pressées qu'il nous en glisse deux ou trois des mains, et des plus terribles.

L'émeute courait les départements.

Et quelle émeute ? celle du pillage et de la faim !

À Buzançais, dans l'arrondissement de Châteauroux, plusieurs maisons sont pillées, et un propriétaire, M. Chambert-Huart, est assassiné.

Cinq ou six jours après, en plein jour, à main armée, un autre meurtre est commis à Bellabre sur la personne de M. Robin Vailand.

Trois condamnations à mort, quatre condamnations aux travaux forcés à perpétuité, dix-huit aux travaux forcés à temps et un seul acquittement furent la suite et l'expiation de ces deux meurtres.

L'Algérie, au reste, était toujours notre constante auréole ; le peu de gloire qui restait encore à la France lui venait de là, aussi le roi Louis-Philippe résolut-il d'en faire une vice-royauté à son fils.

Le général Bugeaud donna sa démission, et le duc d'Aumale, en attendant mieux, fut porté au poste de gouverneur général de l'Algérie.

À peine y était-il, qu'il adressa au gouvernement français la nouvelle la plus inattendue. Traqué sur le territoire du Maroc, préférant se rendre au fils du roi Louis-Philippe qu'au fils de l'empereur Abd-er-Rhaman, [Abd-el-Kader]¹ était entré dans la tente du duc d'Aumale après avoir déposé ses sandales à la porte et lui avait dit :

— J'aurais voulu faire plus tôt ce que j'ai fait aujourd'hui ; j'ai attendu l'heure marquée par Dieu : le général Lamoricière m'a donné une parole à laquelle je me suis fié, je ne crains pas qu'elle soit violée par le fils d'un grand roi comme celui des Français.

C'était au marabout de Sidi-Brahim, où Abd-el-Kader avait égorgé quatre cent cinquante Français, que la Providence le ramenait, humble, vaincu et faisant sa soumission.

Mais tout humble, tout vaincu, tout soumis qu'était l'émir, il fallait tenir vis-à-vis de lui la promesse engagée.

Il ne fallait pas manquer de parole à cet homme sous le prétexte que cet homme avait manqué de parole avec nous.

Il ne fallait pas l'envoyer prisonnier en France quand on s'était engagé à l'envoyer libre à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre.

Chose étrange ! comme le dey d'Alger avait pu voir, en touchant le sol européen, la chute de ceux qui l'avaient renversé lui-même,

1. Le texte donne « il », que nous remplaçons par « Abd-el-Kader » ; autrement la phrase ne fait pas de sens. Peut-être une phrase précédente a-t-elle été oubliée.

l'émir, en arrivant en France, put voir la chute de ses vainqueurs.

Ce fut la dernière faveur que la Providence, lassée, accorda à cet homme qui, s'il eût été tué par Fieschi, par Alibaud ou même par Lecomte, eût passé pour un des plus grands rois qui eussent jamais régné sur la France.

Puis, pour clore l'année par un de ces malheurs suprêmes comme il en était déjà arrivé deux au roi Louis-Philippe, le 31 décembre, mourut Madame Eugénie-Louise-Adélaïde d'Orléans, cette sœur bien-aimée de l'exilé, du prince et du roi.

L'année 1848 s'ouvrit sous cette grave préoccupation de la forme qui, du reste, depuis le rejet de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, avait été la préoccupation de la France.

Mais rien n'éclaire le roi, ni catastrophe publique ni catastrophe privée ; malgré ses soixante-seize ans, malgré la mort de sa sœur, Madame Adélaïde, son conseil intime, malgré la succession de six ou huit ministères représentés par MM. Laffitte, Casimir Perrier, Soult, Thiers, Molé, de Broglie et Guizot, il s'est toujours vanté d'être et a toujours été la pensée immuable. Placé en 1830 entre deux alternatives, pouvant être l'allié des souverains ou le représentant des peuples, il est tombé dans les fautes commises par ses prédécesseurs et a opté pour les souverains. Les journées des 5 et 6 juin, du 10 avril 1834, des 12 et 13 mai 1839 ne l'ont point éclairé, c'est vainement que Fieschi, Alibaud, Meunier, Darmès, Lecomte et Henri ont tiré sur lui ; il a vu, dans toutes ces tentatives, non pas un avertissement de la Providence, mais une protection de Dieu, et il en est arrivé, dans son aveuglement, à lutter, non plus contre des partis isolés, mais contre la majorité de la France. Appuyé sur les deux hommes de sa confiance, Guizot et Duchâtel, il lutte contre la réforme, raille les démonstrations des provinces, et déclare qu'il s'opposera, fût-ce par la force, au banquet réformiste qui doit avoir lieu aux Champs-Élysées le 22 février 1848.

Aussi l'inquiétude commence-t-elle à agiter tous les esprits, en

voyant à la fois l'attitude du roi et celle de l'opposition, conduite par Odilon Barrot.

Cette inquiétude gagne le ministère, qui prend à la fois ses mesures offensives et défensives.

La classe moyenne, cette classe que M. Guizot croyait s'être attachée, sinon par sympathie, du moins par intérêt, la classe moyenne s'est réunie dans cinquante villes importantes et a protesté hautement contre la marche du gouvernement. La grande majorité de la France croit une réforme nécessaire.

Ce qui n'empêche pas Louis-Philippe de prononcer, dans le discours du trône, cette phrase blessante pour la minorité de la chambre des députés :

Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient, c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, le moyen assuré de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie.

C'est donc au milieu de ces préoccupations politiques, qui deviennent de jour en jour plus sérieuses, que nous arrivons au 15 février 1848.

Dès le 13, une communication a été faite au *Constitutionnel*, au *Courrier français*, au *Siècle* et au *National*.

Le 14, elle a paru ; la voici :

Une réunion de plus de cent députés appartenant aux diverses fractions de l'opposition a eu lieu ce matin pour décider en commun quelle ligne de conduite il convient de suivre, après le vote du dernier paragraphe de l'adresse.

La réunion s'est d'abord occupée de la situation politique que lui fait ce paragraphe ; elle a reconnu que l'adresse, telle qu'elle a été votée, constitue de la part de la majorité une violation flagrante, audacieuse, des droits de la minorité, et que le ministère, en entraînant son parti dans un acte aussi exorbitant, a tout à la fois méconnu un des principes

les plus sacrés de la Constitution, violée dans la personne de leurs représentants, un des droits les plus essentiels des citoyens, et par une mesure de salut ministériel jeté dans le pays de funestes ferments de division et de désordre. Dans de telles circonstances, il lui a paru que ses devoirs devenaient plus graves, plus impérieux, et qu'au milieu des événements qui agitent l'Europe et préoccupent la France, il ne lui était pas permis d'abandonner un seul instant la garde et la défense des intérêts nationaux ; l'opposition restera à son poste pour surveiller et combattre incessamment la politique contre-révolutionnaire dont les témérités inquiètent aujourd'hui le pays tout entier.

Quant au droit de réunion des citoyens, droit que le ministère prétend subordonner à son bon plaisir et confisquer à son profit, l'assemblée, unanimement convaincue que ce droit, inhérent à toute constitution libre, et d'ailleurs formellement établi par nos droits, a résolu d'en poursuivre le maintien et la consécration par tous les moyens légaux et constitutionnels. En conséquence, une commission a été nommée pour s'entendre avec le comité des électeurs de Paris et pour régler de concert le concours des députés au banquet qui se prépare, à titre de protestation contre les prétentions de l'arbitraire. Cette décision a été prise sans préjudice des appels que sous d'autres formes les députés de l'opposition se réservent d'adresser au corps électoral et à l'opinion publique.

La réunion a pensé que le cabinet, en dénaturant le véritable caractère du discours de la couronne et de l'adresse pour en faire un acte attentatoire au droit du député, mettait l'opposition dans la nécessité d'exprimer en toute occasion sa réprobation contre un tel excès de pouvoir. Elle a donc résolu, à l'unanimité, qu'aucun de ses membres, même ceux que le sort désignerait pour faire partie de la grande députation, ne participerait à la présentation de l'adresse.

À la suite de cette réunion, il a été décidé en principe qu'un banquet aurait lieu et que les membres de l'opposition y assisteraient.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

La commission du banquet, composée des députés de Paris, de trois membres de chaque fraction de la gauche, des délégués du

comité central et de quelques rédacteurs en chef, est convoquée pour le lendemain, pour préparer les moyens de cette manifestation solennelle en faveur du droit de réunion et de réforme.

Le même jour, M. Émile de Girardin, député de la Creuse, qui avait cru devoir sortir, l'année dernière, des rangs de la majorité pour entrer dans ceux de la minorité, adresse à la Chambre sa démission, ainsi conçue :

14 février 1848.

Monsieur le président,

Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas :

Le pouvoir sans l'initiative et le progrès,

L'opposition sans la vigueur et la logique.

Je donne ma démission.

J'attendrai les élections générales.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ÉMILE DE GIRARDIN.

Le bruit se répand que, dans la 10^e légion, il a été demandé, en dehors des chefs de bataillon et des capitaines, aux sergents-majors de chaque compagnie, seize ordres de service en blanc et tout signés, pour être déposés à la mairie et délivrés, le cas échéant, à seize hommes de confiance.

On assure que les chefs de corps, instruits de cette mesure illégale, ont fait de vives réclamations à l'état-major, et que les sergents-majors se sont refusés à donner ces blancs-seings.

Selon toute probabilité, le même procédé a été mis en usage dans les autres légions, et le gouvernement est accusé d'improviser ainsi une fausse garde nationale qu'il pourra faire agir à sa volonté à l'heure où il pourra en avoir besoin.

Les nouvelles qui arrivent d'Italie sont toutes à la liberté.

La Sicile a entièrement chassé les troupes napolitaines. Naples, de son côté, a obtenu la promesse d'une constitution, qu'un nou-

veau ministère est en train d'élaborer. Charles-Albert a déclaré solennellement qu'il était prêt à reconnaître la loi du temps et à donner pour assises à ses réformes administratives les réformes et garanties de l'ordre politique. Aussi ses ministres viennent-ils de se séparer en déclarant que le gouvernement du Piémont sera désormais un gouvernement représentatif et que la Charte qu'il donne à son peuple est modelée sur la Charte française de 1830.

Tout au contraire, le duc de Modène fait saisir et jeter dans les cachots tous les hommes recommandables dont l'intelligence lui porte ombrage, et, loin de cacher que c'est l'intelligence qu'il punit en eux, il le proclame. Voici son dernier décret contre trois de ses sujets :

Vu les renseignements communiqués par le gouverneur de Reggio à l'égard du docteur Piétro Menozzi, du chirurgien Cirè Berselli et de Campagna, considérant :

1° Que le docteur Menozzi a du talent et des connaissances, nous le condamnons à huit mois de prison ;

2° Que le chirurgien Berselli a moins de talents et de connaissances, nous le condamnons à quatre mois de prison ;

3° Que Campana a encore moins de talents et de connaissances, nous le condamnons à deux mois de prison.

Chapitre LXXVI

Nous allons, à partir de ce moment, et puisque nous sommes arrivés au 15 février 1848, suivre les événements jour par jour.

15 février. – Cent sept députés se sont fait inscrire pour prendre part au banquet.

On assure que M. Sallandrouze a été délégué par le commerce à S. M. Louis-Philippe pour le supplier, au nom de l'industrie parisienne, de ne point attacher une importance désastreuse à la manifestation qui doit avoir lieu le dimanche 20 février.

Le roi l'avait arrêté, dit-on, au milieu de son discours, pour lui demander si les tissus se vendaient bien.

On parle, dans la crainte d'une émeute, de transporter le banquet parisien à Saint-Denis ou à Corbeil, mais ce bruit est presque aussitôt démenti ; seulement, le banquet aura lieu dans une propriété particulière. On assure que des bataillons entiers de la garde nationale se sont offerts pour escorter les députés.

16 février. – On apprend que des ordres ont été donnés à Vincennes pour confectionner, nuit et jour, des munitions, et expédier des canons, des caissons chargés et des chariots de matériel sur l'École militaire.

On prépare tout, dit-on, au château de Vincennes comme pour un siège, et l'on fait circuler cette copie d'un ordre qui aurait été écrit par M. le duc de Montpensier :

Délivrer d'urgence des magasins de l'artillerie de Vincennes et expédier sans délai sur l'École militaire, à Paris, les objets et munitions ci-après :

Deux batteries d'artillerie de campagne, caissons chargés, vingt caissons d'infanterie chargés, trois cents boîtes à mitraille, quatre cents pétards, un caisson de flambeaux pour le service de nuit.

Signé A. D'ORLÉANS.

Une discussion s'élève à la Chambre. M. de Lesseps demande

au ministre de la guerre ce que sont devenus les canons destinés aux fortifications de Paris. Ces canons ne sont pas à Bourges. M. Allard soutient qu'ils ne sont pas à Paris, mais à Douai, à Strasbourg et à Toulouse.

M. Trézel refuse de donner des renseignements.

Des troupes sont rapprochées de Paris.

Toutes les garnisons des environs sont en mesure de se mettre en marche. Grâce aux chemins de fer, soixante à quatre-vingt mille hommes pourront être réunis, le 20, autour de la capitale.

Au fur et à mesure que de nouveaux régiments arrivent à Paris, les chefs de corps, habillés en bourgeois, sont conduits par des officiers d'état-major de la place, aussi en bourgeois, sur les différents points que leurs corps doivent occuper en cas d'attaque. Une partie des troupes est consignée dans Paris et la banlieue. Des munitions sont transportées dans les casernes, approvisionnées de vivres et de bois pour cinq ou six jours.

Le procès du frère Léotade se continue à Toulouse, mais on a cessé de s'en occuper.

17 février. – Le banquet réformiste du 12^e arrondissement, qui devait avoir lieu le dimanche 20 février, est remis aux premiers jours de la semaine.

De Lyon, de Châlons, de Péronne, on écrit aux députés de l'opposition des lettres par lesquelles on les prie de compter sur le concours des réformistes de ces différentes villes. De pareilles lettres arrivent de Saint-Quentin, de Saint-Germain-en-Laie, d'Orléans, d'Amiens, de Saint-Omer.

Le duc d'Harcourt, le comte d'Althon-Shée, le marquis de Boissy, membres de la chambre des pairs, annoncent qu'ils assisteront à la réunion réformiste.

18 février. – La commission générale du banquet réformiste du 12^e arrondissement a décidé que la manifestation aurait lieu immédiatement mardi prochain, 22 février, à midi.

Le conseil des ministres s'est réuni pour s'occuper des mesures

à prendre pour la manifestation du mardi 22.

19 février. – Les députés de l'opposition qui ont signé l'engagement d'assister au banquet se réuniront afin de délibérer sur la part qu'ils doivent prendre à la manifestation en faveur du droit de réunion, contesté par le ministère.

L'assemblée a reconnu qu'il était plus que jamais nécessaire de protester, par un grand acte légal, contre une mesure contraire au principe de la Constitution comme au texte de la loi. Il a donc été résolu que, mardi prochain, on se rendra en corps au lieu de la réunion.

La garde montante a fait entendre, dans la cour des Tuileries, des cris de : *Vive la Réforme !* Cet incident a vivement ému le château, et des ordres ont été expédiés à l'état-major de la garde nationale pour prévenir désormais de pareilles manifestations.

Les dispositions prises par la commission du banquet ont été réglées de la façon suivante :

Le jour du banquet reste toujours fixé au mardi 22, l'heure sera midi ; l'endroit définitivement choisi est un terrain appartenant à M. Nitot, situé rue de Chaillot.

Mardi, vers les onze heures et demie, les députés et pairs de France qui se proposent d'assister au banquet, partiront en corps de la place de la Madeleine et se rallieront, en passant, aux autres souscripteurs, pour lesquels un rendez-vous sera fixé sur la place de la Concorde.

Aussitôt cette réunion opérée, l'assemblée se mettra immédiatement en marche pour se rendre au lieu du banquet, en traversant une double haie formée, depuis la place Vendôme jusqu'à la barrière de l'Étoile, par dix mille gardes nationaux en uniforme, mais sans armes, formés en pelotons distincts, sous les ordres de leurs officiers respectifs.

Arrivés au lieu de la manifestation, les convives se contenteront de figurer un simulacre de banquet, en prenant à la hâte, et simplement pour la forme, part aux mets qui seront sur la table.

Un seul toast : À la Réforme ! et au Droit *de réunion* ! sera porté par M. Odilon Barrot, qui ne l'accompagnera que de quelques courtes réflexions.

Tout aussitôt après, les convives se retireront en ayant soin, sur leur passage, d'engager les gardes nationaux à se disperser avec calme et sans troubler en aucune façon l'ordre public.

Demain, le *National*, qui reste l'organe de la commission du banquet, doit, dit-on, publier dans ses colonnes une invitation à la population de se tenir dans les plus strictes limites de la légalité et de la modération.

On ajoute que la *Réforme* s'est brusquement séparée de la commission, à laquelle cette feuille avait primitivement assuré son concours.

Le nombre des députés ayant pris par écrit l'engagement de se rendre au banquet était, à quatre heures de cette après-midi, de soixante-dix-sept. M. de Lamartine est du nombre.

Le nombre des souscripteurs et des invités sera à peu près de quinze cents.

Au reste, on ne s'occupe que du banquet ; on ne parle que des mesures que prend le gouvernement pour l'empêcher, fût-il obligé de recourir à une démonstration armée ; l'inquiétude augmente. Depuis trois ou quatre jours, les recettes des théâtres, ce thermomètre de la tranquillité publique, sont presque nulles.

20 février. – La commission générale, chargée d'organiser le banquet du 12^e arrondissement, croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

Le ministère ayant déclaré et soutenu à la tribune que la pratique de ce droit était soumise au bon plaisir de la police, les députés de l'opposition, des pairs de France, d'anciens députés, des membres du conseil général, des magistrats, des officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale, des membres du comité central des électeurs de l'opposition, des rédacteurs des journaux de Paris, ont accepté l'invitation qui leur était faite de prendre part à la manifestation, afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire.

Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens ; comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris, fidèles à leur devoir, liberté, ordre public, voudront, en cette circonstance, accomplir ce double devoir ; qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation pour protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence ; que dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble et de tumulte,

La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permet à la population de s'agglomérer sans qu'il en résulte d'encombrement.

À cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, 2.

Les souscripteurs au banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

Le cortège aura en tête les officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

Immédiatement après les invités et les convives se placera un rang d'officiers de la garde nationale.

Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions.

Entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des Écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux.

Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut.

Le cortège partira à onze heures et demie et se dirigera par la place de la Concorde et les Champs-Élysées vers le lieu du banquet.

La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera calme, d'autant plus importante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeaux ni signe extérieur ; elle invite les gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter

sans armes. Il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

La commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre ; elle se confie à la présence des gardes nationaux, elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que pour assurer le maintien de ses droits elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion.

Cette pièce a produit un grand effet, si grand qu'elle a éveillé la susceptibilité de M. le préfet de police, qui, dans la journée, a fait afficher la proclamation suivante :

Habitants de Paris,

Une inquiétude qui nuit au travail et aux affaires règne depuis quelques jours dans les esprits ; elle provient de manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du douzième arrondissement.

Néanmoins, comme il a déclaré devant la chambre des députés que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion privée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la cour de cassation.

Le gouvernement persiste dans cette détermination ; mais le manifeste publié ce matin, par les journaux de l'opposition, annonce un autre but, d'autres intentions ; il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la Charte et qui s'appuie sur la majorité des Chambres, il appelle une manifestation

publique, dangereuse pour le repos de la cité, il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière par numéro de légion, les officiers en tête. Ici, aucun doute n'est possible, de bonne foi ; les lois les plus claires, les mieux établies sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter, elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

Paris, le 21 février 1848.

GABRIEL DELESSERT.

21 février. – À l'ouverture de la Chambre et pendant presque toute la séance, les bancs de la gauche sont entièrement vides. Une soixantaine de membres de la majorité et quelques membres de la droite occupent seuls leurs places et se livrent à des conversations animées. La discussion d'un projet de loi relatif à la banque de Bordeaux s'établit au milieu d'une distraction évidente ; on sent que toutes les discussions sont ailleurs.

À quatre heures et demie, l'opposition tout entière arrive par le couloir de gauche ; les membres de la majorité entrent par le couloir de droite et vont s'asseoir à leur place.

Une vive discussion s'établit entre M. Odilon Barrot et le ministre de l'intérieur sur le manifeste publié la veille.

M. Odilon Barrot soutient que l'opposition n'a fait qu'user d'un droit qui lui est concédé par la Charte. M. Duchâtel prétend que ce manifeste viole toutes les lois du pays, sur lesquelles reposent la tranquillité et l'ordre public. Selon lui, la loi sur les attroupements est violée, puisque ce manifeste provoque un attroupement ; selon lui, la loi sur la garde nationale est violée, puisque ce manifeste convoque la garde nationale, qui n'a d'ordre à recevoir que de ses chefs. Ce manifeste, selon lui, n'est rien autre chose qu'un gouvernement improvisé à côté du gouvernement légal et constitué.

M. Duchâtel déclare, en conséquence, que, chargé de maintenir l'ordre public, il le maintiendra par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Cette menace termine la discussion. Le président propose de reprendre le projet de loi sur la banque de Bordeaux. De toutes parts on crie : *Non ! non ! à demain !* La discussion est donc remise au 22 février, à midi.

Le soir, les députés de l'opposition font parvenir aux journaux la note suivante, dont le corollaire est la proposition de la mise en accusation du ministère.

Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui, en faveur du droit de réunion contesté par le gouvernement. Toutes les mesures avaient été prise pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit depuis plusieurs jours de ces mesures, et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés de citoyens et de gardes nationaux sans armes. Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration tant que l'ordre ne serait point troublé, et de se borner à constater par un procès-verbal ce qu'il regarde comme une contravention, et que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée. Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration ; elle se trouvait donc placée dans l'alternative, ou de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique, ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue. Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement protégés par leur qualité de députés, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste pour l'ordre que pour la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et

laisser au gouvernement toute la responsabilité de ces mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir ; elle poursuivra avec persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et anti-nationale.

En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice.

En conséquence de la résolution prise par l'opposition, un acte d'accusation contre le ministère sera immédiatement proposé par un grand nombre de députés, parmi lesquels MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, de Malleville, d'Aragon, Abattucci, Beaumont (de la Somme), Georges de La Fayette, Boissel, Garnier-Pagès, Carnot, Chambolle, Drouyn de Lhuis, Ferdinand de Lasteyrie, Havin, de Courtais, Vavin, Garnon, Marquis, Jouvencel, Taillandier, Bureaux de Puzy, Luneau, Saint-Albin, Cambacérès, Moreau (Seine), Berger, Marie, Bethmont, de Thiers, Dupont (de l'Eure), etc.

Ces différentes résolutions circulent dans Paris et causent dans la soirée une agitation visible. De vives discussions s'établissent sur ce qu'ont fait les députés et sur ce qu'ils auraient dû faire, comme membres de l'opposition et comme souscripteurs du banquet ; les uns les louent d'avoir sacrifié la conscience de leur droit à la crainte d'une collision ; les autres, au contraire, voudraient qu'armés de ce même droit, ils eussent poussé la résistance au pouvoir jusqu'à dernière extrémité.

Tout le monde prévoit pour le lendemain une journée orageuse.

On assure que cette confiance que paraît avoir le gouvernement viendrait des dispositions hostiles que l'on attribue à l'armée contre la bourgeoisie.

M. le maréchal Bugeaud, consulté par le roi sur ce qu'il y avait à faire, aurait, dit-on, répondu :

— Que Votre Majesté me donne le commandement de Paris, et je me charge de faire avaler aux Parisiens le sabre d'Isly jusqu'à la garde.

On remarque que les boutiques se ferment plus tôt que d'habitude. Pendant que les boutiques se ferment, l'opposition s'est retirée en désordre chez M. Odilon Barrot ; elle délibère comme depuis dix-sept ans elle a fait toutes les fois qu'elle aurait dû agir. M. Thiers, devant les paroles menaçantes du ministre, propose de s'abstenir. M. Barrot hésite, cède d'abord à quelques instincts de résistance, puis revient à l'opinion de M. Thiers et entraîne avec lui la majorité des membres présents.

Alors une scission se fait dans l'assemblée, un faible groupe s'en détache et se rend chez M. de Lamartine. Là, on proteste énergiquement que le lendemain, malgré les baïonnettes, on ira à la place du banquet maintenir, par un acte de présence, le droit de réunion.

Pendant cette délibération, l'inquiétude publique a augmenté. On répand la circulaire du préfet. On parle de mesures stratégiques prises d'avance sur le terrain que doit parcourir le cortège. Une légère hésitation se manifeste parmi les hôtes de M. de Lamartine.

— La place de la Concorde dût-elle être déserte, dit-il alors, et tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, j'irai seul au banquet sans autre compagnon que mon ombre.

À minuit, on annonce officiellement que les commissaires du banquet ont fait disparaître tous les préparatifs de la réunion, et que ceux qui se présenteront au rendez-vous ne trouveront qu'une porte fermée.

22 février. — Depuis trois jours, un grand mouvement de troupes se faisait, on le sait, autour de Paris. Vingt-sept mille hommes étaient casernés dans la ville, quarante mille étaient à ses portes, une garnison occupait Vincennes, une autre le mont Valérien. Des renforts pouvaient arriver à la fois par la barrière du Trône et par la barrière de l'Étoile.

L'état officiel de la force armée qui occupait Paris était de trente-sept bataillons d'infanterie, d'un bataillon de chasseurs d'Orléans, de trois compagnies du génie, de quatre mille gardes municipaux et vétérans, de vingt escadrons de cavalerie et de cinq batteries.

Une de ces batteries devait se tenir, dès six heures du matin, mèche allumée, au faubourg Saint-Antoine.

Tous les corps de garde étaient fortifiés, des créneaux ménagés dans les épaisseurs des murs et recouverts de plâtre avaient été mis à jour.

Les ministres pouvaient donc être rassurés ; la royauté pouvait donc dormir tranquille.

La branche aînée, disait-on, était tombée par surprise ; les Bourbons de la branche cadette ont vu venir l'émeute de plus loin, l'émeute les trouvera préparés.

Paris a eu toute la nuit un étrange aspect ; tant qu'on a pu lire les proclamations du préfet de police à la lumière d'une boutique ouverte ou d'un bec de gaz allumé, les groupes sont restés formés autour de ces proclamations. Enfin, la nuit a tout éteint, chacun est rentré chez soi. Paris, en apparence, est tranquille, seulement Paris attend.

Des officiers d'ordonnance parcourent à cheval les quartiers les plus populeux ; ils sont rencontrés par des hommes en blouse qui s'arrêtent pour les regarder passer ; ils n'échangent aucune parole, et cependant on sent les menaces qui se croisent.

Partis des Tuileries, c'est aux Tuileries qu'ils rentrent. Ils n'ont vu aucune résistance, si ce n'est celle de la pensée, ils n'ont entendu d'autres bruits que ceux des heures, ils ne peuvent donc dire qu'une seule chose :

« PARIS EST TRANQUILLE. »

Le jour paraît, le ciel est couvert, un vent humide souffle de l'ouest, l'air est tiède, les rues matinales sont calmes.

Vers dix heures, une population, cette population des émeutes

futures, si facile à reconnaître, descend bras dessus bras dessous des quartiers éloignés ; elle sait les mesures prises par le gouvernement, elle sait sa volonté de les mettre à exécution, et cependant elle se trouve exacte à ce rendez-vous que personne ne lui a donné.

Les curieux, de leur côté, si faciles à distinguer de ceux que nous venons de désigner, roulent par les trois grandes artères de Paris, les boulevards, la rue Saint-Honoré et les quais.

À dix heures, le quartier Saint-Germain, ordinairement si tranquille, se réveille en sursaut au chant de la *Marseillaise* et du chœur des *Girondins*. Ce sont les étudiants qui se sont réunis sur la place du Panthéon, qui descendent la rue des Grès, suivent la rue de la Harpe, la rue de l'École-de-Médecine, la rue Dauphine, le Pont-Neuf, et qui arrivent enfin sur la place de la Madeleine, au milieu d'une foule compacte, curieuse, mais froide, et qui semble n'avoir encore aucun parti pris.

Là, les chants recommencent et attirent à eux de la foule tout ce qui est ouvrier. La veste et la blouse se séparent de l'habit, vont se joindre aux étudiants, prendre place dans leurs rangs, et la colonne, presque doublée, après avoir fait le tour de la place de la Madeleine, se déroule et s'allonger vers la place de la Concorde. À l'entrée du pont de la Révolution, elle va heurter un peloton de gardes municipaux qui abaissent les fusils et croisent la baïonnette devant elle.

La tête de la colonne veut s'arrêter, mais la foule qui la suit la presse et la pousse sur les baïonnettes. Un jeune homme alors ouvre son habit et découvre sa poitrine.

Les baïonnettes se redressent, la colonne passe.

On l'aperçoit pendant quelque temps, serrée entre les deux parapets, puis elle s'écarte pour battre dans toute leur largeur les soubassements du Palais-Bourbon, passe par-dessus les grilles, monte sur le péristyle et déborde jusque dans les jardins environnants.

Les premiers sont déjà dans les couloirs des tribunes, que les

autres sont encore au pied de l'Obélisque.

Alors les portes de la caserne du quai d'Orsay s'ouvrent, un escadron du 8^e dragons sort, se forme en peloton, part au trot, arrive le sabre nu sur la foule. Arrivé là, chaque homme, d'une main, arrête son cheval, et de l'autre remet son sabre au fourreau ; puis, au pas, graves, silencieux, ils se contentent de fendre les masses avec le poitrail de leurs chevaux.

Le peuple crie : *Vivent les dragons !* Les dragons saluent le peuple.

Derrière la cavalerie, un bataillon de troupe de ligne accourt au pas gymnastique et prend position sur la place du Palais-Bourbon ; un commissaire est avec lui, prêt à faire les sommations d'usage.

En même temps, des piquets d'infanterie, de cavalerie, de chasseurs, de dragons et de municipaux surgissent de tous côtés et s'échelonnent sur toutes les avenues qui conduisent à la chambre des députés, tandis que deux pièces de campagne se mettent en batterie dans la rue de Bourgogne.

Un général passe au trot, la plume au vent, suivi de son état-major, et crie en passant au commandant de la garde du palais :

— Vous pouvez être tranquille, le pont est gardé, les meilleures troupes de l'Europe ne le forceraient pas.

C'était le général Perrot.

En effet, la Chambre était bien défendue, si bien défendue que c'était à peine si les députés eux-mêmes pouvaient y entrer. On n'aurait jamais cru que c'était pour garder des hommes qui allaient discuter un projet de loi sur la banque de Bordeaux, qu'un pareil déploiement de forces avait été jugé nécessaire.

Du haut du péristyle de la Chambre, on pouvait voir d'abord l'habile disposition stratégique des troupes. Au delà de la tête du pont, la vue rencontrait une foule immense, compacte, n'ayant d'autres mouvements que ce mouvement d'ondulation qu'on remarque à la surface des blés quand le vent passe. Seulement, de place en place, toute cette plaine humaine est dominée par des

groupes accrochés aux statues, aux colonnes d'éclairage, aux vases des fontaines qui ne coulent pas pour le moment, et enfin par l'amphithéâtre du portique de la Madeleine, qui, à l'autre horizon, va faire le pendant de celui de la chambre des députés.

Tout à coup cette foule bouillonne. Elle pouvait à peine remuer, maintenant elle fuit. On voit au milieu d'elle les sabres et les casques des municipaux qui la labourent. Une vieille femme est tuée, un homme blessé ; les masses se replient, la place est évacuée, sauf par une trentaine de personnes qui, trop pressées par les chevaux et le sabre des soldats, ont sauté dans les fossés de la place de la Concorde et qui en sortent bientôt une à une pour s'échapper par la rue de Rivoli et la rue Royale.

Chapitre LXXVII

Les événements que nous avons racontés ont pris depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi.

Au milieu de tout cela, on n'a pas vu briller un seul fusil de la garde nationale.

La garde nationale n'a pas été convoquée.

Pendant ce temps, la Chambre discute ; mais M. Odilon Barrot profite d'un moment de silence pour déposer sur le bureau du président un papier dont chacun sait le contenu, papier que le président n'ouvre pas.

Ce papier, c'est la mise en accusation du ministère.

Elle est conçue en ces termes :

Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France ;

2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens ;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif ;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques ainsi que de tous les autres attributs et privilèges du pouvoir ;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'État et compromis ainsi les forces et la grandeur nationales ;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédents ;

7° D'avoir, enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions et jeté dans le pays une perturbation profonde.

Suivent cinquante-quatre signatures recueillies à la hâte et qui s'augmenteront nécessairement dans la journée.

De son côté, et presque en même temps, sous sa seule responsabilité, M. de Genoude monte au bureau du président et dépose un autre papier tout ouvert ; c'est une seconde mise en accusation, dont voici les termes :

Attendu que les ministres, en se refusant à la réforme d'une loi électorale qui prive les citoyens de toute participation aux droits politiques, violent la souveraineté nationale et sont cause, par conséquent, des troubles et des dangers de l'ordre social ; attendu qu'ils maintiennent ainsi la France dans un système immoral et ruineux au dedans, funeste et dégradant au dehors, le soussigné, député de la Haute-Garonne, demande à la Chambre la mise en accusation du président du conseil et de ses collègues.

GENOUE, *député de Toulouse.*

Quelques voix réclament la lecture de ces deux propositions ; mais M. Sauzet répond qu'elles ne peuvent être lues qu'après l'autorisation des bureaux, qui les examineront le lendemain jeudi 24 février. Un instant après, M. Duchâtel arrive ; il est en paletot, tient son chapeau à la main, monte au fauteuil, adresse quelques mots au président, va s'asseoir au banc des ministres, et après une courte conversation avec ses collègues, quitte la salle.

Il est quatre heures.

À quatre heures et demie, le président lève la séance.

Pendant que MM. Odilon Barrot et de Genoude déposent leurs propositions, pendant que M. Duchâtel apparaît et disparaît, une trentaine d'hommes du peuple, armés de pierres, attaquent le poste des Champs-Élysées, escaladent les toits, enfoncent les fenêtres, désarment les soldats. Puis, s'élançant vers l'église de l'Assomption et le palais du Garde-Meuble, de leurs mains habituées à tordre le fer, ils arrachent les grilles et essaient les premières barricades dans les Champs-Élysées, la rue Saint-Honoré, la rue de Rivoli.

Mais bientôt ils comprennent qu'ils sont encore trop peu nombreux pour organiser la résistance dans les rues larges et

ouvertes ; ils se retirent vers le centre de la ville en enfonçant les deux magasins de Lepage et de Devisme, puis ils vont s'engouffrer dans les rues tortueuses des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, où ils retrouveront le cloître Saint-Merry et la rue Transnonain, de tragique mémoire.

Les barricades élevées ont été aussitôt détruites, elles ont eu la durée de ces premières vagues qui annoncent la tempête.

La tempête est dans l'air, on la sent venir.

Le soleil se couche derrière les Invalides, son dôme noir se détache sur deux larges bandes couleur de sang. On ferme le jardin des Tuileries, le pont Royal est gardé, des forces imposantes se concentrent dans le Carrousel.

Les troupes sorties des casernes n'y sont pas rentrées ; elles sont disséminées par compagnies, par pelotons, par piquets ; on les aperçoit groupées sur les quais, sur les places, sur les carrefours ; un bataillon entier bivouaque aux Halles, à chaque coin de rue on voit reluire le fusil d'une sentinelle.

C'est l'heure où les plus timides se hasardent à sortir pour demander des nouvelles.

À minuit, voici ce qu'on a appris :

Les combattants ont successivement occupé les rues Tiquetone, Bourg-l'Abbé et Transnonain ; trente ou quarante à peine étaient armés, le plus riche en munitions n'avait pas plus de dix cartouches.

L'engagement le plus meurtrier a eu lieu rue Beaubourg, à la porte d'une maison où cinq prisonniers avaient été enfermés ; leurs camarades ont essayé de les délivrer, une lutte corps à corps s'est alors engagée entre le peuple et les municipaux. On ne peut savoir ni le nombre des morts ni celui des blessés, qu'on ne porte d'ailleurs qu'à dix ou douze personnes.

Les prisonniers qu'on se disputait sont restés au pouvoir de la force publique.

Environ deux cents arrestations ont été faites.

De minuit à trois heures du matin, Paris semble éclairé par deux vastes incendies.

Le reflet de l'un est le résultat des feux allumés par la troupe depuis la porte Saint-Martin jusqu'au boulevard Bonne-Nouvelle ; le reflet de l'autre est causé par la flamme qui s'élève au-dessus d'un monceau de chaises et de baraques entassées et brûlantes au milieu de la grande allée des Champs-Élysées.

23 février. – Toute la nuit, les troupes ont bivouaqué dans la boue. Au moment où le jour paraît, les feux s'éteignent, la pluie commence à tomber par torrents et fait répéter à quelques personnes le mot de Péthion : *Il pleut, il n'y aura rien*.

On se trompe ; pendant la nuit, les hommes qu'on a vus disparaître dans ce labyrinthe de rues qui s'étend de la place du Caire à la place Royale ont fait leur œuvre ; de tous côtés les barricades se sont élevées, et le jour en paraissant éclaire le travail silencieux et menaçant de la nuit.

Deux généraux commandent les deux forces auxquelles le gouvernement a toujours demandé son appui ; le général Tiburce Sébastiani est à la tête de la troupe de ligne, le général Jacqueminot dirige la garde nationale.

Le premier s'effraie du poids de la responsabilité qu'il porte ; il ne prend que des demi-mesures, il hésite, ignorant de cette guerre des barricades dont aucune école militaire n'a formulé les règles. L'autre, souffrant, relevant d'une maladie grave, sentant dans la garde nationale une sourde opposition qui ne demande peut-être qu'à éclater, ne prend aucune initiative et se contente d'écouter les rapports qui lui sont faits.

Pendant la nuit, des ordres ont été donnés aux troupes qui environnent la ville. Elles arrivent à marches forcées par la barrière de Passy et s'enfoncent sous les guichets du Carrousel, qui referme derrière elles ses portes de fer.

À dix heures du matin, un régiment de ligne, précédé d'une batterie d'artillerie, défile sur la rive gauche et va prendre position

près de l'île Saint-Louis.

La veille au soir, le bruit s'est répandu que la garde nationale a été convoquée ; mais, à trois heures du matin, contre-ordre avait été donné à toutes les mairies, et l'on n'apercevait dans les rues aucun représentant de cette grande puissance qui avait déjà fait pencher trois fois la victoire en faveur du gouvernement.

Vers onze heures, les premiers rappels battirent.

On comprit, à ce cri de la royauté à la garde nationale, que les événements prenaient de la gravité ; en effet, on se battait avec acharnement rues Beaubourg, Quicampoix, Bourg-l'Abbé, dans les quartiers Saint-Martin-des-Champs, du Mont-de-Piété et du Temple. Une barricade formée de deux diligences renversées et remplies de pavés avait été élevée à l'angle de la rue Rambuteau. Le 69^e de ligne et un bataillon de chasseurs de Vincennes y furent repoussés trois fois et ne s'en emparèrent qu'à la quatrième tentative, en perdant douze hommes pour le régiment et quatre pour le bataillon.

Le 34^e de ligne perdait un de ses chefs de bataillon, atteint d'un coup de fusil tiré d'une des fenêtres de la place du Châtelet.

Pendant ces collisions, on incendiait les barrières, et la garde nationale des Batignolles, qu'on avait voulu désarmer au nom du peuple, faisait feu et tuait trois hommes, que l'on transportait à la Morgue.

Nous avons dit que le rappel avait été battu à onze heures pour la garde nationale. Le mépris qu'on semblait avoir eu d'elle la fit hésiter d'abord, mais bientôt elle comprit que ce rappel était bien plus battu au nom du peuple qu'à celui de la royauté.

Alors elle commence à paraître dans les rues. Seulement, son parti est pris d'avance ; cette fois, elle arrêtera le feu, cette fois, elle se fera intermédiaire entre le faubourg Saint-Antoine et les Tuileries, mais elle posera ses conditions d'avance : le ministère tombera, la réforme sera adoptée.

C'est au cri de : *Vive la réforme ! À bas le ministère !* que

s'avance la 10^e légion. Des fourgons d'artillerie passent sur la place Bourbon, elle les arrête. À partir de ce moment, pas plus de munitions aux troupes qu'au peuple : il faut que le sang cesse de couler.

Un bataillon de la 2^e légion se dirige vers les Tuileries. On lui a dit que le roi ignorait le vœu populaire, elle va le lui porter de vive voix ; elle est commandée par M. Léon de Laborde, le fils de l'ancien général créé baron à Wagram. Mais les grilles des Tuileries sont fermées ; le bataillon revient sur ses pas, rencontre au boulevard un escadron de cuirassiers prêt à charger sur le peuple. Il se place entre lui et le peuple : la charge est arrêtée.

Un détachement de la 3^e légion a suivi la rue Montmartre et est descendu jusqu'aux Petits-Pères aux cris de : *Vive la réforme ! à bas le ministère !*

Arrivé devant l'église, il trouve les gardes municipaux chargeant le peuple ; il croise la baïonnette, marche aux soldats, qui se retirent. Alors les détachements de gardes nationaux se fractionnent et parcourent les rues, les boulevards et les quais. On dirait qu'un mot d'ordre universel a été donné et que ce mot d'ordre est : *Haut les armes !* Pas un acte d'hostilité n'est échangé entre elle et la ligne. Les soldats ne crient pas : *Vive la réforme ! à bas le ministère !* mais ils laissent les gardes nationaux et le peuple le crier à leur bon plaisir.

Bientôt cette intervention de la garde nationale, tout amicale pour le peuple, toute menaçante pour le pouvoir, est connue aux Tuileries. Ces cris de : *Vive la réforme ! à bas le ministère !* ont été entendus à la fois du roi et des ministres. M. Guizot, en son nom et en celui de ses collègues, offre sa démission, qui est acceptée.

Il a quitté un quart d'heure la Chambre ; ce quart d'heure lui a suffi pour aller aux Tuileries et être de retour.

Il va s'asseoir au banc des ministres.

À peine y est-il, que M. Vavin monte à la tribune et interpelle le

ministère.

L'honorable député veut savoir pourquoi la garde nationale a été convoquée si tard ; il s'adresse aux ministres et leur demande des explications.

M. Guizot se lève et, de sa place, répond :

— Je crois qu'il ne serait pas conforme à l'intérêt public, ni à propos d'entrer en ce moment dans aucun débat sur les interpellations de l'honorable M. Vavin...

Des rumeurs interrompent le ministre. On croit que c'est encore une de ces hautaines retraites qui lui sont habituelles ; mais il lève la main, fait comprendre qu'il n'a pas fini de parler. Alors on se tait.

— Le roi, continue-t-il, vient de faire appeler M. le comte Molé...

Des applaudissements partent des tribunes et l'interrompent.

Il attend, avec son calme habituel, que cette cruelle approbation s'éteigne, et reprend avec sa voix ordinaire :

— Le roi a fait appeler M. le comte Molé pour le charger de la formation d'un nouveau cabinet. Quant à nous, jusqu'au moment où nous aurons résigné nos pouvoirs, nous maintiendrons l'ordre comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour.

À peine ces dernières paroles sont-elles prononcées, que l'agitation est au comble ; tout le monde se lève, des groupes animés se forment dans l'hémicycle, le banc des ministres est littéralement assiégé par un flot de députés du centre, qui interpellent violemment M. Guizot ; les mots de *lâcheté* et de trahison se font entendre au milieu de cette majorité abandonnée de son chef.

Puis ces mots : *Allons chez le roi ! allons chez le roi !* entraînent hors de la grille à peu près la moitié des députés.

À l'instant même les tribunes se vident. Chacun a hâte de crier au dehors la nouvelle que personne ne saurait encore sans l'interpellation de M. Vavin. Pendant qu'elle va, comme un souffle de joie, passer sur Paris, voyons ce que fait le roi.

Le roi est debout dans l'embrasure d'une fenêtre avec M. Molé. Il semble être étranger à ce qui se passe. Le terrible enseignement qui a ébranlé toutes les convictions, et même tous les intérêts, a passé près de lui sans l'éclairer un seul instant. Il discute la formation d'un nouveau ministère avec M. Molé ; mais comme il est convaincu que sa politique est irréprochable, il veut bien sacrifier les instruments de sa politique, mais non pas sa politique elle-même.

— C'est une promenade d'étudiants, dit-il, voilà tout.

C'est inutilement que M. Molé veut lui faire comprendre que, cette fois, c'est bien un duel entre le peuple et la royauté. Il n'obtient aucune concession et se retire sans avoir rien décidé, et reverra le roi dans la soirée.

En effet, un instant on peut croire que cette concession suffira aux exigences populaires. À peine le bruit de la chute de M. Guizot s'est-il répandu, comme si toute cette haine pesait sur lui seul, qu'elle semble s'écouler et se perdre de tous côtés.

Il était bien bas, ce ministère, dans l'esprit de tous, puisque le ministère Molé est une amélioration.

C'est à quatre heures que ce bruit se répand. À l'instant même, tout change d'aspect, la foule afflue aux boulevards, la confiance est sur tous les visages. On s'interpelle sans se connaître, on se demande si elle est bien vraie, cette nouvelle à laquelle on ne peut pas croire, et quand on s'est répondu *oui* mutuellement, on se serre la main comme si on était de vieux amis.

On est aux jours courts et sombres de l'année. À cinq heures et demie, la nuit est venue. Mais, à l'instant même, des milliers de lumières étincellent aux fenêtres. Paris flamboie non-seulement sur toute la ligne des boulevards, mais encore on voit s'allumer dans leur profondeur toutes les rues transversales qui viennent y aboutir.

Ce n'est pas le tout. Les torches s'allument aux mains des hommes du peuple ; des chandelles placées dans les canons des fusils,

au-dessous des illuminations fixes, font une illumination mouvante. La pluie qui est tombée depuis le matin cesse ; le vent qui souffle depuis deux jours s'éteint. Un cordon de flammes s'étend de la Madeleine à la Bastille.

Au milieu de toute cette fête, deux chants se font entendre : la *Marseillaise* et le chant des *Girondins*.

Cinquante années sont enserrées, pour ainsi dire, entre ces deux hymnes patriotiques, dont l'un est l'expression de la menace et l'autre celle du dévouement.

C'est surtout devant le café du Grand-Balcon, cette seconde façade de l'Opéra-Comique, que la foule s'amasse ; c'est là que les chants retentissent plus bruyants, c'est là que les applaudissements se font entendre plus frénétiques. Le propriétaire a ouvert tous les robinets à gaz, une éruption de lumière s'est faite, jetant un reflet fantastique sur toutes ces figures joyeuses.

Il est neuf heures et demie, la nuit promet de se passer dans une longue promenade. Cependant quelques inquiétudes circulent encore parmi les esprits douteurs.

Ce ministère Molé, comment se composera-t-il ? Existe-t-il même ? N'est-ce point une fausse nouvelle jetée au peuple pour le désarmer ?

Une chose rassure : c'est qu'on voit s'illuminer l'hôtel Guizot comme les autres maisons, et que cette illumination ne peut être dirigée que par la main d'un successeur.

Un détachement du 14^e de ligne, formé en carré devant l'hôtel du ministère et enfermant dans son enceinte une centaine de dragons, regarde cet étrange spectacle en forçant la foule à interrompre sa promenade et à descendre par la rue Basse-du-Rempart si elle veut aller de la Madeleine à la rue du Mont-Blanc, ou de la rue du Mont-Blanc à la Madeleine.

Tout à coup, on voit s'avancer, venant de la Bastille, une troupe remarquable entre toutes celles que l'on a vues passer.

Elle est conduite par un homme vêtu seulement d'un pantalon

bleu et d'une chemise ; de ses bras nus il élève au-dessus de sa tête et de celles de ses compagnons un drapeau rouge ; à ses côtés, sont deux hommes avec des torches. Derrière lui, un quatrième porte, empalé dans un long bâton, un mannequin de paille enduite de poix. Le mannequin brûle, et, après le drapeau de sang, fait un drapeau de feu. Deux cents hommes du peuple, à peu près, suivent cette double bannière.

À la hauteur de la porte Saint-Denis, l'étrange cortège a rencontré un régiment de cuirassiers qui longe les boulevards en sens inverse : soldats et peuple échangent le double cri : *Vive la réforme ! À bas Guizot !*

Puis chacun continue sa route, les cuirassiers vers la Bastille, le cortège flamboyant vers la Madeleine.

Ceux qui le voient venir de loin le regardent avec étonnement et le sentent passer avec crainte. On devine que c'est un de ces nuages gros d'éclairs qui portent la foudre dans leurs flancs.

Arrivé à la rue de la Paix, une portion du cortège se détache du groupe principal et se perd au milieu de la population.

Ceux qui le suivent des yeux peuvent lui voir prendre la rue Neuve-Saint-Augustin.

Sans doute les deux fractions, séparées un instant, vont se rejoindre à la Madeleine.

Ce qui reste du cortège continue de suivre le boulevard, laissant derrière lui, comme fait un bâtiment à vapeur, un sillage mouvant et une colonne de fumée toute pailletée d'étincelles.

Mais, à la hauteur du ministère des affaires étrangères, la colonne rencontre une des faces du carré formé par le 14^e de ligne et s'arrête.

Sur ses flancs et derrière elle, est une foule compacte.

L'officier qui commande le détachement ouvre le carré, passe et marche au-devant du cortège.

De son côté, l'homme au drapeau rouge se détache du bataillon et marche au-devant de l'officier.

Quelles furent les paroles échangées entre ces deux hommes ? nul ne le sait. Tout à coup, une détonation isolée se fait entendre ; le cheval du commandant se cabre au milieu d'un nuage de fumée ; l'officier rentre d'un bond dans le carré, le mot *feu !* se fait entendre, deux lignes de fusils s'abaissent, un large éclair jaillit sur toute la ligne, des cris d'agonie retentissent ; le boulevard, encombré, se dégorge en cinq minutes dans la rue de la Paix et dans la rue Basse-du-Rempart, dont les parapets sont brisés.

Ceux qui sont aux fenêtres alors voient un horrible spectacle : cinquante-deux tués ou blessés sont étendus sur le pavé des boulevards ; les cadavres gisent immobiles, les blessés se traînent dans leur sang.

Deux femmes sont parmi les cadavres.

D'où vient ce massacre sans avertissement, cet assassinat sans sommation ? Comment toute une ligne d'hommes armés a-t-elle tiré à bout portant sur une masse d'hommes, de femmes et d'enfants sans armes ?

Le commandant comprend quelle funèbre responsabilité va peser sur lui, quand il se voit seul sur le boulevard désert en face de ces morts et de ces agonisants. Il s'effraie et il ordonne à un de ses officiers d'aller donner des explications au peuple.

Des explications ! comme si une langue humaine pouvait expliquer une pareille boucherie !

L'officier part, esclave de la discipline. Peu de missions ont offert un pareil danger. Gérard attaquant un lion jusque dans son repaire est plus sûr de sa vie que cet envoyé ne l'était de la sienne.

Il passe rapidement au milieu des cadavres, entre chez Tortoni et donne l'explication suivante :

— Le commandant a seulement donné l'ordre de croiser la baïonnette ; un des fusils était armé, dans le mouvement il est parti, toute la ligne a cru qu'on avait commandé le feu et a fait feu.

Au moment où il donne cette incroyable explication, un homme, armé d'un fusil à deux coups, se précipite dans le café, met en joue

l'officier et va le tuer à bout portant, lorsque des gardes nationaux relèvent son fusil, font à l'officier un rempart de leur corps et le ramènent au bataillon.

Là, on retrouve la même colonne, mais décimée. Elle a rapporté avec elle un tombereau pour emporter ses morts. Dix-sept cadavres sont entassés dans la funèbre voiture ; puis elle se met en marche, éclairant de ses torches le char mortuaire, qui laisse partout où il passe une trace de sang.

Partout, sur le passage du sombre convoi, on crie : *Aux armes !* Les boutiques se ferment, les fenêtres s'éteignent ; on voit s'agiter dans l'ombre des hommes armés qui sortent on ne sait d'où.

Le tombereau et ceux qui l'escortent se dirigent vers les bureaux du *National* en criant : *Aux armes ! on nous assassine ! Aux armes ! aux armes !* Ils y font une station d'un instant, puis continuent leur route à pas lents au milieu d'une foule qui s'enivre de vengeance à ce spectacle.

De temps en temps, les cris redoublent ; c'est qu'un homme monte sur le tombereau, soulève et dresse, de temps en temps, le cadavre d'une femme qui a la poitrine trouée par une balle ; puis, lorsque la lumière vacillante de la torche a éclairé pendant une minute la terrible vision, il lâche le cadavre, qui retombe avec un bruit mat sur son lit de mort.

Partout où il passe, le cortège sombre sème la vengeance : elle poussera dans la nuit et sera bonne à moissonner demain.

Enfin, le tombereau quitte les boulevards et s'enfonce dans les rues encore éclairées ; puis il atteint ces rues sombres où la haine est plus acharnée, parce que la misère est plus grande.

On l'entend encore comme un tonnerre lointain quand il a disparu.

On sait d'où il vient ; sait-on où il va ?

Chapitre LXXVIII

À partir de ce moment, ce n'est plus la chute du ministère, que le peuple demande, c'est la chute de la royauté.

Un détachement de la 2^e légion rentrait par la rue Lepelletier, s'acheminant vers la cour de la mairie, rue Cauchat ; il était suivi par toute une population criant : *Aux armes !* et lui reprochant sa retraite. Chaque homme avait la mort dans le cœur et demandait à marcher, mais le colonel n'était pas là.

Le commandant de la garde nationale de Saint-Germain, qui avait assisté à la scène de l'hôtel des Capucines et qui avait à la hâte revêtu son uniforme, s'élance alors dans l'intérieur de la cour de la mairie ; il y trouve M. Berger avec trois cents hommes à peu près ; il demande si l'on veut marcher sur l'hôtel des Capucines. Le maire, revêtu de son écharpe, hésite un instant ; la position est grave, à partir de ce moment, c'est de la rébellion.

Mais le détachement en entier crie : *En avant !* Il demande des cartouches, les cartouches sont refusées ; les baïonnettes suffiront. Un tambour est poussé dehors et s'éloigne dans la direction de la rue du Faubourg-Montmartre en battant la générale.

Le détachement de la 2^e légion sort, s'élance sur le boulevard, s'empare du poste gardé par le 14^e, qui se retire du côté du Carrousel. On entend en ce moment vibrer dans l'air la plainte du tocsin.

C'est sur ce double bruit, du tambour et de la cloche, que vibre la dernière heure de cette journée aux fatales péripéties.

24 février. – On entend des Tuileries le double tocsin qui appelle le peuple aux armes et Dieu au secours du peuple.

À une heure du matin, le roi a demandé pour la troisième fois M. Molé. M. Molé n'a pas reparu.

M. Guizot seul était fidèle à ce poste dont le roi ne peut se décider à le renvoyer et dont il ne peut se décider à sortir.

Ces deux hommes, qui roulent vers l'abîme commun que chacun a creusé à l'autre, se font encore illusion, tant les murailles des palais royaux sont épaisses, tant les portes en sont bien gardées contre la vérité.

On est mécontent de la faiblesse du général Tiburce, de la langueur du général Jacqueminot. Il faut donner le commandement des troupes au maréchal Bugeaud : il faut tacher du sang populaire l'écusson d'Isly.

La nomination du maréchal Bugeaud au commandement de la place est signée par le roi, contresignée par M. Guizot.

Le dernier acte de l'homme de Gand sera la flèche du Parthe.

Le roi, voyant que M. Molé ne venait point, avait fait appeler M. Thiers.

Vers un heure un quart, un huissier l'annonça.

M. Guizot et lui se rencontrèrent à la porte, M. Guizot sortant, M. Thiers entrant.

Ces deux hommes, qui se saluaient avec la politesse de deux ennemis qui savent vivre, étaient loin de se douter que leur double carrière était finie.

M. Thiers trouva la nomination du maréchal Bugeaud sur la table ; il l'accepta, mais à la condition qu'on n'attaquerait pas le lendemain une seule barricade.

Mais il demanda de s'adjoindre M. Barrot.

Le roi y consentit.

M. Thiers prit alors une plume et écrivit cette proclamation :

Citoyens de Paris,

L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

MM. Odilon Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

LIBERTÉ. — ORDRE. — UNION. — RÉFORME.

Cette proclamation fut envoyée à la police avec ordre de l'afficher pendant la nuit.

M. Thiers, avec cette confiance admirable qu'il a en lui-même et qui, selon les temps, est une qualité suprême ou un suprême défaut, M. Thiers, qui croyait à sa popularité et à celle de M. Odilon Barrot, ne douta point qu'en voyant, le lendemain matin, sur tous les murs, son nom et celui de son collègue, les Parisiens ne jetassent leurs armes pour battre des mains.

Il se retira chez lui, attendant le jour en toute sécurité.

M. Guizot rentra derrière M. Thiers ; il était resté aux Tuileries, le roi l'attendait dans son cabinet.

On assure que ces deux hommes, dont la prévoyance, disait-on, était si grande, restèrent encore une heure ensemble, sans remords du passé, sans prévision de l'avenir.

Le poète latin l'a dit : « Jupiter aveugle ceux qu'il veut perdre. »

Et cependant on pourrait leur apprendre ce qui se passe dans Paris.

Cette fois, la nuit est venue et s'écoule sans que la ville se soit endormie complètement.

La résistance veille, elle organise le combat pour le lendemain.

Nous avons tous vu cette nuit étrange où il semblait qu'un tremblement universel agitant les pavés, où une armée de travailleurs silencieux dressait un réseau de barricades, où le peuple, cet admirable stratège, prenait ses dispositions.

C'étaient les Tuileries qui étaient cernées à leur tour ; l'attaque, comme un serpent aux mille têtes et au corps gigantesque, avait enveloppé le château royal. Dès le matin, chacune de ces têtes souffla le feu.

M. Thiers se réveilla au bruit de la fusillade ; la proclamation affichée pendant la nuit n'était pas signée, et l'on n'avait omis qu'une chose, c'était de l'envoyer au *Moniteur*.

Ceux qui la lurent sur la muraille crurent à un nouveau piège.

Mais peut-être la présence de MM. Thiers et Odilon Barrot fera-

t-elle ce que n'a pu faire leur nom. On presse M. Odilon Barrot de monter à cheval, de parcourir les rues ; il hésite et finit par déclarer qu'il ne sait pas monter à cheval.

On l'enlève et on le met en selle ; on le conduira par la bride comme Mardochée.

Pendant ce temps, M. Guizot sort des Tuileries par le guichet de l'Échelle. En arrivant à la rue de Rivoli, deux coups de fusil, dont les balles viennent siffler dans la cour du château, retentissent ; il rentre par le guichet du Carrousel et monte à l'état-major.

C'est là qu'on le perd de vue.

À sept heures du matin, M. Thiers est rentré aux Tuileries ; il a réuni MM. Duvergier de Hauranne, Crémieux, Lasteyrie, de Rémusat, de Beaumont et Lamoricière.

C'est un ministère, à peu de chose près.

La nouvelle que M. Bugeaud était nommé commandant de la place a produit un si terrible effet que la première demande de M. Thiers est sa révocation. Le roi révoque.

L'ordre est donné de cesser le feu partout, mais en gardant les positions.

Vers neuf heures, on entend une grande rumeur dans la cour même du château ; les surveillants s'appellent, prennent leurs fusils et se précipitent par le guichet ; trois ou quatre coups de fusil viennent de partir de la maison située au coin de la rue de Rivole et de la rue de l'Échelle.

L'avant-garde du peuple est déjà là.

Madame la duchesse d'Orléans fait fermer celles des fenêtres de son appartement qui donnent sur la rue de Rivoli. Elle se retire chez le roi en ordonnant d'habiller ses enfants et de les conduire chez la reine.

Un instant après, les surveillants rentrent avec deux prisonniers.

La cour du château est gardée par trois mille hommes de troupes, à peu près, et par six pièces de canon en batterie.

À dix heures et demie, on se rassemble pour déjeuner, comme

d'habitude, dans la galerie de Diane ; on attend un instant le roi, qui arrive en souriant ; qu'a-t-il à craindre maintenant que le bouclier de l'opposition le couvre ?

Il se met à table et chacun s'assied.

À peine a-t-on commencé le déjeuner, qu'une porte s'ouvre et qu'on voit apparaître, au mépris de toute étiquette, sans être annoncés, MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne.

Ils sont conduits par M. de Lanbesein, officier d'ordonnance.

Les deux ministres ne sont point pâles, ils sont livides.

Ils demandent M. le duc de Montpensier.

M. le duc de Montpensier se lève en faisant signe de la main au roi et à la reine de se tranquilliser, mais le signe est insuffisant ; tout le monde est debout, et le roi et la reine, en même temps que le jeune prince, s'avancent vers les deux ministres.

— Sire, dit M. de Rémusat, Votre Majesté ne sait donc pas ce qui se passe ?

— Que se passe-t-il ? demande le roi.

— Mais ici, sur la place de la Concorde, à trois cents pas de Votre Majesté, les dragons rendent leurs sabres et les soldats leurs fusils...

— Impossible ! s'écrie le roi.

— Pardon, sire, dit M. de Lanbesein, j'ai vu.

C'est la première fois que la vérité arrive à Louis-Philippe.

Personne ne songe à se remettre à table ; le roi sort avec les deux ministres, emmenant M. le duc de Montpensier.

La reine court après son mari et le rejoint.

— Sire, dit-elle, montez à cheval et mourez s'il le faut ; du balcon des Tuileries, votre femme et vos enfants vous regardent mourir.

Le roi, en effet, monte à cheval et passe la revue des troupes qui se trouvent dans la cour des Tuileries.

À ces troupes sont joints deux bataillons de la garde nationale.

La ligne et la cavalerie crient : *Vive le roi !*

Beaucoup de cris de : *Vive le roi !* sortent aussi des rangs de la garde nationale, mais ils sont accompagnés de quelques cris de : *Vive la Réforme !*

La reine et les princesses sont à une fenêtre et suivent le roi des yeux.

Le roi rentre. M. Thiers l'attend ; son espérance a été trompée, sa popularité n'est plus à la hauteur de la révolte ; il demande la présidence pour M. Odilon Barrot.

En ce moment, on apprend que M. Odilon Barrot s'est présenté, de son côté, aux barricades, et, froidement accueilli, s'est retiré.

Ainsi, le vaisseau de la royauté fait eau de toutes parts ; en quelques heures, trois ministères sont jetés à la mer, et la tempête continue.

Le roi prend la plume et va signer la nomination de M. Barrot à la présidence.

Le roi, en ce moment, a près de lui MM. Thiers, de Rémusat, M. le duc de Montpensier et M. de Lamoricière.

MM. Thiers et de Rémusat sont debout à la cheminée, le duc de Montpensier cause tout bas avec M. de Lamoricière.

Le roi est au bureau.

On entend une vive fusillade du côté du Palais-Royal.

Tout à coup, la porte du cabinet s'ouvre, et M. de Girardin entre.

M. de Girardin, directeur de la *Presse*, a été chargé, avec M. Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, de publier l'ordonnance qui porte au ministère MM. Thiers et Barrot.

M. de Girardin est plus pâle, mais aussi calme que d'habitude.

Il s'avance vers le roi.

— Sire, dit-il, que va faire Votre Majesté ?

— Signer la nomination de M. Odilon Barrot à la présidence du conseil.

— Il est trop tard.

Le roi le regarde étonné.

C'est la deuxième fois depuis le matin que l'on prononce ce mot devant lui.

— Sire, ce n'est plus un changement de ministère que le peuple veut, c'est une abdication. Abdiquez, sire, ou, dans une heure, il n'y aura plus, en France, ni peuple ni royauté.

Le roi laisse tomber la plume.

— Sire, dit M. de Girardin en la lui remettant aux mains, une minute de retard et tout est perdu.

Le roi semble chercher autour de lui.

— Voici la proclamation toute prête ; je l'ai fait imprimer d'avance, dit M. de Girardin.

Et il met sous les yeux du roi un placard sur lequel on lit cette courte abdication :

*Abdication du roi ;
Régence de la duchesse d'Orléans ;
Dissolution de la Chambre ;
Amnistie générale.*

Le roi hésite.

Le duc de Montpensier s'approche.

— Au nom de la France, sire, abdiquez, dit-il.

— Eh bien ! soit, dit le roi ; puisque vous le voulez tous, j'abdique.

— Votre parole, sire, dit M. de Girardin.

— Elle est donnée, répond le roi.

M. de Girardin n'en demande pas davantage ; il s'élance à travers les degrés, sort des Tuileries tout courant et arrive à la barricade de la rue Saint-Honoré.

— Abdication ! crie-t-il ; abdication ! le roi abdique !

— Est-ce écrit ? Est-ce imprimé ? Est-ce signé ? demande-t-on. Où est l'acte ?

— On va vous le présenter tout à l'heure.

— N'est-ce pas pour nous tromper encore ? N'est-ce pas une

nouvelle ruse ? N'est-ce pas un nouveau piège ?

— Non, sur ma tête !

— Bien, passez.

M. de Girardin passe comme un soldat court au feu ; il entend la fusillade pétiller sur la place du Palais-Royal et y court ; mais là, non-seulement la difficulté est plus grande, mais le danger plus pressant.

La fusillade couvre sa voix, les balles sifflent autour de lui.

— Abdication ! abdication ! crie-t-il.

Quelques combattants s'arrêtent.

— Est-ce écrit ?

— Le roi signe en ce moment.

— Qu'on nous apporte l'abdication signée et nous verrons.

Le combat recommence.

En effet, pendant ce temps, le roi écrit ces mots, triste et dernier autographe qui restera de la main royale :

J'abdique en faveur de mon petit-fils le comte de Paris. Je désire qu'il soit plus heureux que moi.

Et il signe.

Le général Lamoricière prend la feuille de papier et part à son tour.

Le fils de l'amiral Baudin s'élance derrière lui, chargé d'une semblable mission.

L'un ira place du Palais-Royal, l'autre place de la Révolution.

En ce moment, on annonce au roi que le maréchal Gérard, qu'il a fait demander, est à ses ordres. Il y a deux ans que le roi n'a vu ce vieil ami ; mais, à l'heure du danger, il s'est souvenu de lui et l'a envoyé chercher.

— Qu'il entre ! qu'il entre ! s'écrie le roi.

Et il court au-devant de lui.

— Oh ! mon brave maréchal, dit le roi tout tremblant d'émotion, il n'y a que vous qui puissiez nous tirer de là.

— Sire, je n'ai plus que ma vie à offrir à Votre Majesté, dit le maréchal, mais elle est bien à lui.

— Allez au-devant de *ces gens-là*, maréchal, et dites-leur que j'abdique.

— Faites-moi donner un cheval, sire.

L'ordre est transmis ; mais tout le monde a la tête tellement perdue, qu'on ne peut trouver d'autre cheval que celui que vient de monter le roi. On l'amène au maréchal tout caparaçonné de crépines d'or.

Il monte dessus avec son paletot et son chapeau rond, sort par la grande grille des Tuileries, traverse la place du Carrousel, une branche verte à la main. Seulement, comme il n'y a au 24 février d'arbres verts que les cyprès, c'est avec une branche de cyprès qu'il marche au-devant de l'émeute.

Il arrive à l'extrémité de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Là, une grande foule se presse, on reconnaît le maréchal Gérard, on crie : *Vive le maréchal Gérard !*

— Mes amis, dit-il, je vous apporte une bonne nouvelle, et que vous pouvez croire : le roi a abdiqué en faveur de M. le comte de Paris.

Mais aucune acclamation ne répond à cette nouvelle. On crie : *Vive le maréchal Gérard !* voilà tout.

Et tout en criant *Vive le maréchal !* la foule le repousse sur la place du Carrousel, où elle commence à paraître.

Alors les soldats qui sont campés sur la place font retraite dans les Tuileries et ferment les grilles.

Le maréchal ne peut plus même rentrer pour rendre compte au roi de sa mission ; il comprend que tout est fini, descend du cheval royal, qu'il abandonne comme trophée à la foule, et sort par le guichet du bord de l'eau.

Lamoricière a été plus malheureux encore ; on a tiré sur lui, une balle lui a traversé la main.

Un homme du peuple, en outre, lui a appuyé son fusil sur le

flanc et a lâché la détente.

Le fusil a raté.

Le fils de l'amiral Baudin n'a trouvé qu'un faible écho sur la place de la Révolution ; d'ailleurs, le combat est à peu près fini de ce côté.

Pendant que les quatre ambassadeurs de la royauté expirante échouent sur quatre points, le roi ôte son uniforme, détache son cordon, pose son épée sur une table et reprend ses habits bourgeois.

La reine le regardait faire, pâle, immobile. On sentait que l'altière fille de Caroline, celle en qui le sang des Bourbons ne s'est point altéré, eût mieux aimé voir son mari dépouillé ainsi pour la tombe que pour la fuite.

Elle se retourne vers M. Thiers :

— Voyez votre ouvrage, Monsieur, dit-elle ; c'est vous qui avez fait cela.

M. Thiers comprit tout ce qu'il devait de respect à cette majesté déchue, il ne répondit pas.

— Les chevaux, dit le roi.

— On les amenait, lorsque le piqueur et les deux premiers chevaux d'attelage ont été tués, lui répond-on.

— Alors pas de voiture ?

— Si fait, sire ; deux voitures sont au pont Tournant : deux voitures prises chez un loueur, deux voitures sans livrées, sans armoiries ! c'est plus simple.

— Alors partons !

Le roi tourne un instant sur lui-même, prend ses clés, ouvre un tiroir, cherche comme un homme dont l'esprit se trouble, se lève et remet ses clés à M. Fain, en disant :

— Vous attendrez mes ordres.

M. Crémieux s'approche du roi.

— Il est bien entendu, sire, que la régence est à madame la duchesse d'Orléans ?

— La régence est à M. de Nemours, dit le roi ; une loi la lui a accordée. Maintenant, violez la loi si vous voulez. Allons, partons, partons.

Le roi sort, tenant la reine à son bras. On le suit.

Il prend le souterrain que l'Empereur avait fait faire pour le roi de Rome quand il allait en promenade, suit la terrasse du bord de l'eau et redescend vers l'hémicycle. Là, il passe près d'un tas de sable sous lequel on vient d'ensevelir à la hâte trois cadavres – dernière flatterie à la royauté qu'on ne veut pas attrister par la vue du sang –, et sort par la porte donnant sur le pont Tournant. Là, il se trouve au milieu de la population mêlée aux troupes.

Il semblait brisé, s'appuyait sur la reine, au lieu que ce fût la reine qui s'appuyât sur lui.

La reine portait la tête haute et assurée, son œil était plein d'éclairs.

Beaucoup de cris se firent entendre en réponse à cette interpellation :

— Place, place à une grande infortune ! crièrent plusieurs voix.

Les trois quarts disaient : *Vive la Réforme ! vive la France !*
Quelques-uns : *Vive le roi.*

Le roi marcha ainsi jusqu'à l'asphalte de l'Obélisque.

Là, il s'arrêta comme hésitant.

Aussitôt la foule se resserra autour de lui.

Il se trouva comprimé par une muraille vivante. Le roi parut s'effrayer.

Il y avait de quoi, ne fût-ce que par rapprochement.

À dix pas de l'endroit où se trouvait le fils de Philippe Égalité, la tête de son père avait roulé sur l'échafaud.

Alors le roi quitta le bras de la reine, leva son chapeau et prononça une phrase que l'on n'entendit pas.

À peu de distance, stationnaient les deux voitures auxquelles le roi n'avait point fait attention, sans doute à cause de leur pauvre apparence.

C'était cependant le seul moyen de fuite qui lui restait.

Deux petits enfants attendaient dans la première de ces deux voitures, les figures collées à la glace ; les portières s'ouvrirent, le roi prit la gauche, la reine prit la droite.

La duchesse de Nemours monta dans la seconde.

Les cochers fouettèrent les chevaux, qui emportèrent les deux coupés par la route de Saint-Cloud.

— Ah ! vous voilà, dit quelqu'un à M. Crémieux, que faites-vous ici ?

— Je viens de mettre la royauté en voiture, répondit-il.

Pendant que le roi, la reine et madame la duchesse de Nemours fuyaient par les quais, que madame la duchesse de Montpensier errait perdue dans la foule, madame la duchesse d'Orléans, au milieu d'un petit groupe de fidèles, composé du général Gourgaud, de M. de Montguyon, du duc d'Elchingen, du comte Vuillaumez, de M. de Boismillon et de M. Asseline, attendait les nouvelles.

Depuis la scène du déjeuner, elle se trouvait séparée du roi et de la reine.

Au moment où le maréchal Gérard fut repoussé sur le Carrousel, la foule y déborda.

Aussitôt le bruit de deux pièces de canon se fit entendre et la fusillade retentit sur toute la ligne.

Le roi pouvait être alors à moitié du chemin du jardin des Tuileries.

Le Carrousel, qui était plein de monde, fut évacué en un instant.

La duchesse d'Orléans jeta un cri.

— Mais, dit-elle, j'ai entendu le roi donner l'ordre de cesser le feu.

— En effet, cet ordre a été donné, répondit un des officiers ; mais on aura oublié de le transmettre aux soldats du palais.

— Général, dit la princesse à M. Gourgaud, vous qui êtes en uniforme d'officier d'artillerie, courez donner l'ordre aux batteries de s'arrêter.

Le général Gourgaud s'élança, apparut un instant dans la cour et donna l'ordre.

Les mèches des artilleurs furent éteintes, les soldats de la ligne mirent l'arme au pied.

En ce moment, un huissier entre et dit à madame la duchesse d'Orléans :

— Le roi et la reine sont partis.

— Comment, partis ?

— Oui ; monseigneur le comte de Paris est le roi, et Votre Altesse régente.

— Et le roi n'a trouvé que vous pour me faire annoncer une pareille nouvelle ?

L'huissier s'inclina.

— Monsieur de Boismillon, dit la duchesse, voyez donc, courez donc ; peut-être trouverez-vous quelqu'un ; il est impossible qu'on me laisse seule avec une pareille responsabilité.

M. de Boismillon obéit, traversa les chambres solitaires et revint en disant :

— Personne, madame la duchesse.

— Eh bien, dit-elle, je vais aller m'asseoir, mes deux enfants dans les bras, sous le portrait de mon mari ; ceux qui viendront me chercher pour me faire régente ou pour me tuer me trouveront là.

Au moment où elle se retirait, M. Dupin entra.

— Ah ! Monsieur, dit-elle en s'élançant, que m'annoncerez-vous ? que me direz-vous ?

— Je vous dirai, Madame, que peut-être êtes-vous appelée à jouer le rôle de Marie-Thérèse.

— Disposez de moi, Monsieur, ma vie appartient à la France et à mes enfants.

— Alors partons, partons vite ; il n'y a pas de temps à perdre.

— Où cela ?

— À la Chambre.

— Je vous suis ; venez, Messieurs.

Ces mots s'adressaient à ce faible groupe de fidèles que nous avons désignés plus haut.

En ce moment, M. le duc de Nemours entra. Il était resté pour accompagner sa belle-sœur et résigner en sa faveur ses pouvoirs de régent.

Le cortège se mit en marche.

Au moment où il sortait par le pavillon de l'Horloge, le peuple entra par la grille du Carrousel et par les guichets qui s'ouvrent sur les quais et sur la rue de Rivoli.

La duchesse d'Orléans tenait le comte de Paris par la main, un aide-de-camp portait le duc de Chartres.

Un valet nommé Hubert les suivait à quelques pas.

Au milieu du pont de la Concorde, le comte de Paris tomba ; on n'avait pas eu le temps de nouer les cordons de ses souliers, et un de ses souliers était en pantoufle. L'enfant se relève, il ne s'était fait aucun mal.

Ce n'était point un accident ; c'était pis, c'était un présage.

Pendant que madame la duchesse d'Orléans entre à la Chambre, jetons un regard sur ce qui se passe au Château-d'Eau et sur ce qui va se passer aux Tuileries.

Nous avons vu M. de Girardin venir échouer à la place du Palais-Royal ; nous avons vu le général Lamoricière repoussé de la rue Saint-Honoré ; nous avons vu le maréchal Gérard ramené au Carrousel.

Le centre de cette triple résistance était sur la place du Palais-Royal. C'était là que la royauté ébranlait encore Paris avec les dernières secousses de son agonie. C'est là que le volcan populaire jetait ses dernières flammes.

Le gouvernement de Louis-Philippe avait fait fortifier le Château-d'Eau avec grand soin ; il comprenait que c'était, en termes de fortifications, un des ouvrages avancés des Tuileries. Les portes ne pouvaient être enfoncées que par le canon ou par le peuple, ces deux forces qui renversent tout.

Là, le combat dura près de cinq heures.

Le peuple s'était emparé du Palais-Royal et faisait feu des fenêtres.

Le peuple avait élevé des barricades et faisait feu de derrière les barricades.

Que de malédictions furent lancées, que de promesses de vengeance furent faites pendant ces cinq heures.

Au milieu de ces balles qui se croisent en sifflant, entourées par cette flamme qui éclate à toutes les fenêtres, une jeune femme va chercher les blessés, les ramène chez elle, les panse. On croirait qu'elle n'appartient pas à ce monde, ou tout au moins qu'elle est invulnérable.

Cet ange du champ de bataille, dont les Scandinaves eussent fait une quatrième Valkirie, était mademoiselle Lopez, artiste de l'Odéon.

Pendant que les murs du Château-d'Eau blanchissaient sous les balles, tandis que le pavé de la place rougissait sous le sang, on forçait les écuries du roi et l'on brûlait sur la place du Carrousel les voitures de la cour.

Tout à coup le cri :

— Le feu ! le feu au Château-d'Eau ! retentit. Le peuple, avec cette rapidité d'intention qui n'appartient qu'à lui, comprend qu'il vient de trouver le seul auxiliaire qui peut le faire vainqueur ; il s'attelle aux voitures en flammes, il les pousse, il les traîne, il débouche avec elles sur la place du Palais-Royal, les accumule autour du bastion ; on roule un tonneau d'eau-de-vie au milieu du cratère, on jette les meubles par les fenêtres du château Égalité, un bûcher s'élève, la flamme s'augmente, le vent la couche sur les murailles, elle s'attache à tout ce qu'elle peut mordre, s'acharne aux fenêtres et aux portes, charbonne le bois, rougit le fer, victorieuse, rugissante, mortelle, pénètre par toutes les ouvertures. Les coups de feu s'éteignent peu à peu ; l'incendie a tué la fusillade.

Toute l'histoire que nous venons de raconter est écrite sur la

façade noircie par la fumée, criblée par les balles. Allez voir cette page de pierre, et vous pourrez comprendre ce qu'a été la lutte.

Mais elle est finie, la foule se rue sur les Tuileries ; seulement, elle arrive trop tard, depuis deux heures les Tuileries sont prises.

Au reste, la minute, la seconde où le château a été pris est constatée.

Un doigt presque aussi puissant que celui de Dieu a arrêté le temps ; un homme du peuple est monté à l'horloge et a brisé le balancier.

Et la pendule impassible et inexorable a marqué l'heure de la victoire du peuple et la chute de la royauté.

UNE HEURE ET DEMIE.

Pendant que le duc de Nemours, la duchesse d'Orléans, les jeunes princes, les aides-de-camp et les secrétaires sortaient par le pavillon du milieu, le peuple, nous l'avons dit, entrainé par la grille, par les quais et par la rue de Rivoli.

Il se rua sur le château.

Depuis le 10 août 1792, c'est la troisième fois qu'il prendra sur la royauté cette dernière forteresse où elle s'abrite.

Deux fois la royauté la lui a reprise.

Le nombre trois est cabalistique et sacré ; cette fois, elle lui restera.

En attendant, il passe comme un torrent, comme un incendie, comme une lave : cristaux, vases de Chine, meubles de Boule, secrétaires incrustés d'ivoire ou d'agate, il brise tout, tout, hors les tableaux *qu'il ne pourrait pas refaire*.

C'est lui-même qui a dit ce mot, sublime aveu d'impuissance, sublime reconnaissance du génie.

Tout à coup, une décharge retentit.

Un buste de Louis-Philippe vole en éclats sous vingt balles ; le roi, jugé par contumace, vient d'être exécuté en effigie.

Où ce torrent s'arrêtera-t-il ? où cette lave trouvera-t-elle un obstacle ? où cet incendie pourra-t-il s'éteindre ?

Devant un souvenir ;

Devant l'appartement du prince qu'il a aimé, à la porte de la chambre du duc d'Orléans.

Là vient mourir le flot qui partout ailleurs bat les murailles, roule, se répand, rompt, sape, pulvérise.

Ah ! nous nous trompons, il y a encore une chose que l'on respecte, c'est l'or, les bijoux, les diamants.

Des hommes en guenilles montent la garde devant des millions, tandis que d'autres hommes en guenilles jettent le trône par les fenêtres.

Voici ce qui se passait à la Chambre pendant cette heure pleine d'événements.

À midi, les députés s'étaient réunis.

Dix minutes après l'ouverture de la Chambre, M. Thiers entra.

Il tenait son chapeau à la main, sa figure était renversée.

— Eh bien ! lui crie-t-on de toutes parts, vous êtes ministre ?

— La marée monte, monte, monte ! dit-il en élevant son chapeau au-dessus de toutes les têtes.

En effet, la marée montait, en effet, la vague populaire devait, avant la fin de la journée, couvrir tous les fronts, dépasser toutes les têtes.

On demande de tous côtés M. Barrot.

M. Barrot n'était pas dans la salle.

Plusieurs l'avaient vu passer,

Le matin à cheval,

Vers onze heures en voiture,

À midi à pied.

À cette fois, il paraissait écrasé de fatigue et surtout de découragement.

On venait de lui faire boire la lie de sa popularité.

M. Charles Laffitte monte à la tribune et demande que la Chambre se déclare en permanence jusqu'à la fin des événements.

Cette proposition est votée par acclamation.

Un officier s'approche du président et lui parle à l'oreille.

— Messieurs, dit le président, on m'annonce que madame la duchesse d'Orléans va entrer dans la Chambre.

Des huissiers s'empressent aussitôt d'apporter au pied de la tribune un fauteuil et deux chaises.

La porte de la Chambre s'ouvre, c'est celle en face du président ; madame la duchesse d'Orléans descend la pente qui conduit de cette porte à la tribune ; elle s'assied dans le fauteuil, les deux jeunes princes prennent à ses côtés place sur les chaises.

Une faible escorte, composée du duc de Nemours en costume d'officier général, d'aides-de-camp et de gardes nationaux l'accompagne.

Un grand silence se fait dans la Chambre, silence d'attente, surtout d'inquiétude.

Aucun député ne demande la parole.

M. Lacrosse se lève.

— Parlez, monsieur Dupin, dit-il, parlez donc, puisque c'est vous qui amenez M. le comte de Paris à la Chambre.

— Mais, dit M. Dupin, je n'ai pas demandé la parole.

— N'importe, n'importe ! le temps presse, il faut que nous sachions à quoi nous en tenir ! s'écrie-t-on de tous côtés. À la tribune ! à la tribune !

M. Dupin, enlevé pour ainsi dire par une force morale, monte à la tribune.

— Messieurs, dit-il, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont lieu ; leur résultat a été l'abdication de Sa Majesté Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il en laissait la libre transmissions sur la tête du comte de Paris, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans.

Les centres accueillent ces paroles par de vives acclamations ; on entend retentir les cris de : *Vive le roi ! vive le comte de Paris ! vive la Régente !*

M. Dupin descend de la tribune. On appelle de toutes parts M. Barrot ; M. Barrot n'est pas dans la salle.

— Je demande, dit M. Dupin de sa place, en attendant l'acte d'abdication qu'apportera, selon toute probabilité, M. Barrot, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné jusqu'ici et salué dans l'enceinte de cette Chambre le comte de Paris comme roi de France, et madame d'Orléans comme régente, avec la garantie du vœu national.

— Messieurs, répond le président, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes...

À ces mots de M. Sauzet, qui semblent indiquer un certain escamotage dans le genre de celui de 1830, de vives protestations s'élèvent des extrémités et surtout des tribunes. Les portes s'ouvrent avec violence ; ce sont des gardes nationaux qui les enfoncent, repoussant les huissiers et pénétrant dans la Chambre.

Le flot qui semble devoir tout envahir s'arrête cependant devant madame la duchesse d'Orléans et ses deux fils.

Des interpellations sont échangées entre M. le duc de Nemours et les nouveaux arrivants, qui finissent par reculer jusqu'au pied des escaliers de la tribune.

En ce moment, M. Emmanuel Arago pousse M. Marie en lui disant :

— Parle donc ! mais parle donc. !

C'est en effet le moment de parler pour ou contre ; la minute est suprême, la seconde qui passe va poser la couronne sur la tête du petit-fils de Louis-Philippe ou l'emporter à tout jamais, non-seulement loin de la dynastie, mais hors de la France.

M. Marie s'élance en effet à la tribune ; mais il demande vainement le silence, il ne peut l'obtenir et fait un pas en arrière.

Au milieu du tumulte, M. de Lamartine se lève et étend la main ; ce seul geste obtient ce que n'a pu obtenir M. Marie.

— Je demande, dit M. de Lamartine, je demande à M. le président de suspendre la séance, par ce double motif, et du respect

que nous inspire d'un côté la représentation nationale, et de l'autre la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous.

Des cris différents se font entendre : Non ! non ! non ! Oui !

— La Chambre va suspendre la séance, dit M. le président, jusqu'à ce que madame la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés.

Le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de la princesse.

Il est facile de voir qu'ils insistent pour qu'ils quittent la Chambre, mais elle s'y refuse obstinément ; elle comprend que, si elle s'éloigne, tout est perdu pour elle et pour son fils.

— Madame la duchesse d'Orléans désire rester, dit M. Lherbette au président.

M. Marie est toujours à la tribune ; madame la duchesse d'Orléans et ses enfants sont toujours dans l'hémicycle ; seulement, au lieu d'être assis, ils se tiennent debout.

M. Marie parvient à obtenir un peu de silence.

— Messieurs, dit-il, dans la situation où se trouve Paris, il y a pour nous devoir et urgence à prendre une mesure qui puisse avoir autorité sur la population.

» Depuis ce matin, le mal a fait d'immenses progrès ; quel parti prendrez-vous ? Tout à l'heure, on proclamait comme régente madame la duchesse d'Orléans ; mais une loi donne la régence à M. le duc de Nemours, et vous ne pouvez en ce moment faire une loi.

» Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de nommer un gouvernement provisoire, non pas pour donner des institutions, mais pour aviser avec les deux Chambres à satisfaire au vœu du pays.

Des acclamations accueillent ces paroles de M. Marie ; elles font tressaillir madame la duchesse d'Orléans, qui comprend que, non-seulement on ne soutient plus la régence, mais encore qu'on l'attaque.

M. Crémieux monte à la tribune sans que M. Marie en descende,

se place près de lui et dit :

— Dans l'intérêt du salut public, une grande mesure est nécessaire ; il importe que tout le monde soit d'accord pour proclamer un grand principe et procurer au peuple des garanties sérieuses. Ne faisons pas ce que nous avons fait en 1830, puisque ce qui a été fait alors, il nous a fallu le recommencer en 1848.

Des applaudissements des tribunes interrompent M. Crémieux.

— Instituons un gouvernement provisoire, non pour régler l'avenir, mais pour rétablir l'ordre dans le présent.

» J'ai le plus grand respect pour madame la duchesse d'Orléans, et j'ai conduit moi-même tout à l'heure la famille royale à la voiture qui l'a emportée.

» La population de Paris a montré le plus profond respect pour le malheur du roi ; mais nous, qui avons été envoyés ici pour faire des lois, nous ne pouvons pas les violer. Or, une loi déjà votée dispose de la régence, et je n'admets pas qu'elle puisse être abrogée en ce moment.

» Croyez-moi, puisque nous sommes arrivés à subir une révolution lorsque nous ne voulions qu'un simple changement de politique, confions-nous au pays, sachons profiter des événements, ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution. Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire, et je propose qu'il soit composé de cinq membres.

— Adopté ! adopté ! crie-t-on des extrémités et des tribunes.

En ce moment, M. Odilon Barrot paraît.

Tous les yeux se tournent vers lui, ceux de madame la duchesse d'Orléans comme les autres, plus que les autres. Cet homme que le roi a si longtemps regardé comme son ennemi, c'est le dernier espoir de la régence.

M. Odilon Barrot se dirige vers la tribune ; il est abattu, il semble comprendre qu'il n'est plus sympathique à ces masses qui ont envahi l'Assemblée. Le peuple de Février n'est plus pour lui ce qu'était le peuple de Juillet ; un sentiment instinctif lui révèle que

sa popularité est déchue.

Il apporte l'abdication d'un roi dont le peuple a violemment brisé le trône, il apporte à un enfant une couronne arrachée par la force de la tête d'un vieillard.

Il hésite, il craint.

M. de Genoude l'a devancé à la tribune ; on réclame la parole pour M. Barrot, qui demande d'un signe qu'on écoute son collègue. Il puisera peut-être quelques inspirations dans le discours de son prédécesseur ; il aura au moins le temps de se remettre.

M. de Genoude exige le concours du peuple ; on a négligé, on a mis en oubli ce principe en 1830, dit-il ; voyez ce qui nous arrive aujourd'hui.

M. Odilon Barrot prend la parole. Un silence religieux se fait comme par enchantement.

— Jamais, dit-il, nous n'avons eu besoin de plus de sang-froid et de patriotisme.

» Pussions-nous tous être unis dans un même sentiment, celui de sauver notre pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile.

» Les nations ne meurent pas, je le sais, mais elles s'affaiblissent par les dissensions intestines, et jamais la France n'eut plus besoin de toutes ses forces vives, du concours de tous ses enfants.

» Notre devoir est tracé, il a heureusement cette simplicité qui séduit une nation, il s'adresse à son courage et à son honneur. La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme.

Le centre interrompt M. Barrot par ses applaudissements. À cette marque de sympathie, la duchesse d'Orléans se lève et salue, puis elle adresse quelques mots au jeune prince, qui se lève et salue à son tour.

M. Ledru-Rollin demande la parole.

M. Barrot continue :

— Je prononce, au nom du pays, de la vraie liberté. Voilà, quant à moi, quelle est mon opinion. Je ne pourrais pas prendre la liberté d'une autre situation.

M. de La Rochejaquelein qui, depuis quelque temps, se tient prêt à succéder à M. Barrot à la tribune, prend la place de celui-ci sans trouver la moindre tentative de résistance.

M. Odilon Barrot descend de la tribune où il est monté si souvent inutilement pour l'attaque, et où il vient de monter inutilement pour la défense.

— Nul plus que moi, dit-il, ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations ; je n'en suis pas à ma première épreuve.

» Messieurs, il appartient à ceux qui ont toujours dans le passé bien servi les rois de parler aujourd'hui du pays, de parler des peuples.

M. de La Rochejaquelein est interrompu par des marques d'approbation.

— Aujourd'hui, continue-t-il en haussant la voix, vous n'êtes plus rien ici ; rien, entendez-vous, plus rien.

À ces mots, qui terminent si violemment leur carrière politique, les centres protestent par des cris furieux.

— Monsieur, dit le président en s'adressant à l'orateur, vous vous écartez de l'ordre ; je vous rappelle à l'ordre.

— Permettez-moi de parler, reprend M. de La Rochejacquelein.

En effet, l'orateur va poursuivre, mais son geste et sa parole demeurent suspendus.

Chapitre LXXIX

C'est qu'en ce moment une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètrent dans la salle et s'avancent jusqu'à l'hémicycle ; les uns portent des drapeaux, les autres sont munis de sabres, de pistolets, de fusils, quelques-uns ont des piques ou des barres de fer.

La duchesse d'Orléans, dont le premier sentiment avait été de rester immobile, dût-elle être engloutie par cette marée armée, est entraînée par ceux qui l'entourent et va chercher, à l'endroit le plus élevé de la Chambre, un point où l'inondation n'arrivera pas peut-être.

Des cris violents sont poussés par cette foule :

— *Pas de régence ! la déchéance du roi ! la déchéance !*

Une voix dans la foule crie :

— *Vive la République !*

On ignore qui a fait entendre ce cri, prononcé pour la première fois dans l'enceinte où se trouvent encore réunis les derniers débris de la monarchie et qui va, dans un instant, y trouver de si nombreux échos.

À ce cri, le trouble et la confusion sont au comble. Une seconde troupe hostile vient battre les portes, et, ne trouvant pas de place, remonte jusqu'aux tribunes, où elle apparaît bientôt.

Un homme armé d'un fusil se penche sur la rampe et ajuste M. Sauzet.

M. Sauzet disparaît sous son bureau comme si la terre venait de s'ouvrir sous ses pieds.

Consignons cette disparition ; elle sera probablement le dernier acte politique de l'honorable président.

Au même instant, d'autres hommes, équipés comme les premiers qui ont envahi la salle, se montrent à la porte du milieu, près de laquelle se trouve madame la duchesse d'Orléans et qui est sa seu-

le retraite.

Une espèce de lutte s'engage entre les officiers qui environnent M. le duc de Nemours, la duchesse et les envahisseurs.

La mère du comte de Paris sent deux mains se porter à son cou.

L'homme qui l'a touchée est entraîné violemment loin d'elle ; mais, en levant les mains pour se dégager, elle a quitté les jeunes princes, et le torrent qui roule les entraîne loin de leur mère.

Alors le groupe se sépare en deux fractions bien distinctes qui descendent chacune par un des corridors circulaires aboutissant à la grande salle donnant sur la place Bourbon.

La duchesse d'Orléans ne fait pas partie de ces groupes, elle est restée en arrière pour tâcher de rejoindre ses enfants.

Une de ces fractions se compose d'officiers et de bourgeois qui enveloppent en l'entraînant un grand jeune homme blond, pâle et moitié nu. C'est M. le duc de Nemours, qui change son pantalon et son habit militaire contre un pantalon noir et un paletot qu'on lui passe à la hâte.

L'autre fraction est composée d'une douzaine de gardes nationaux, au milieu desquels on remarque un homme d'une taille colossale qui emporte le comte de Paris serré contre sa poitrine. Il étreint l'enfant d'une telle façon qu'on ne peut savoir, au premier coup d'œil, s'il le sauve ou s'il l'étouffe.

L'enfant, effaré, ne prononce que cette interrogation :

— Qu'est-ce que c'est, Monsieur, qu'est-ce que c'est ?

Derrière le jeune prince, est son valet de chambre Hubert, qui ne l'a pas quitté et qui supplie le garde national de lui rendre l'enfant.

— J'ai promis de sauver le prince, je le sauverai, répond le garde.

Arrivé à la porte de sortie, on s'aperçoit que la porte est fermée ; on court à la fenêtre, on l'ouvre. Cette fenêtre est élevée de huit à dix pieds.

Le garde national monte sur la fenêtre et s'offre de sauter avec le prince. Le valet de chambre l'arrête, demande avec instance de

sauter le premier ; il lui donnera l'enfant quand il sera à terre.

— Me le rendrez-vous ? interroge le garde.

— Sur ma parole.

Hubert saute, reçoit l'enfant ; l'homme saute à son tour, le groupe en fait autant et s'éloigne en courant à travers le jardin.

Pendant ce temps, M. de Nemours a disparu.

En ce moment, madame la duchesse d'Orléans arrive ; elle est rassurée sur le sort du duc de Chartres. Un huissier l'a ramassé au moment où il tombait et l'a conduit chez lui. On la rassure sur le sort du comte de Paris, que l'on peut encore voir à travers la croisée demeurée ouverte.

Elle consent alors à se retirer dans les salons de la présidence, où M. Sauzet la reçoit.

Cependant il faut fuir ; on pense un instant à prendre une des voitures qui stationnaient devant la Chambre. Mais ces voitures sont entourées d'une foule de peuple en armes dont on ne connaît pas les intentions ; mieux vaut donc fuir par la place Bourbon et la rue de l'Université.

Pendant ce temps, les députés ont fui. La salle des séances est envahie par le peuple. Cinq ou six membres de l'ancienne représentation nationale sont restés. C'est M. Dupont (de l'Eure), que l'on a placé au fauteuil de la présidence ; ce sont : MM. Lamartine, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Crémieux et La Rochejaquelein.

M. de Lamartine est placé, par une singulière volonté du hasard, entre un homme du peuple à longue barbe, à chapeau bosselé, à veste sordide, qui semble un modèle d'atelier.

Assis à la droite de l'auteur des *Méditations*, cet homme s'appuie sur une grande épée à deux mains ; il représente le peuple dans sa dernière expression.

À la droite du député de Mâcon, est le comte Henri de La Rochejaquelein, qui représente la noblesse historique.

C'est quelque chose comme une transfiguration.

La salle présente alors un étrange spectacle, et qui peut rappeler celui des plus orageuses journées de 1793.

Tous les sabres sont hors du fourreau, tous les fusils menacent, toutes les mains s'agitent, toutes les bouches parlent à la fois.

Parmi toute cette foule, à part les députés qui sont groupés sur la tribune, on compte cinq ou six hommes vêtus d'habits ou de redingotes, huit ou dix gardes nationaux, un seul officier ; tout le reste est purement populaire.

On essaie alors de proclamer les noms des membres du Gouvernement provisoire. Dupont (de l'Eure), Arago, Lamartine passent à l'unanimité et sans la moindre opposition. Ledru-Rollin, qui lit lui-même les noms, est proclamé le quatrième.

Aux noms de MM. Marie, Bethmont, Crémieux, une vive discussion s'engage. Les voix de la foule couvrent celle de M. Ledru-Rollin, qui est obligé d'écrire successivement les noms de Garnier-Pagès, de Crémieux, de Bethmont et de Marie.

Les deux premiers sont proclamés à une grande majorité.

Alors une voix crie : *À l'Hôtel-de-Ville !*

En effet, le Gouvernement provisoire est nommé par le peuple, il n'a plus qu'une chose à faire, c'est de se rendre au palais du peuple.

Lamartine descend le premier. Il est seulement accompagné de quatre ou cinq personnes : ce sont MM. Laverdan, Cantagrel, de la *Démocratie pacifique*, M. de La Rochejaquelein et l'officier de la garde nationale dont nous avons parlé.

Arrivé dans la salle des Pas-Perdus, il y attend près de dix minutes ses autres collègues.

Enfin, s'avancent M. Dupont (de l'Eure), soutenu par deux personnes, puis MM. Ledru-Rollin et Crémieux.

M. Garnier-Pagès est déjà parti pour l'Hôtel-de-Ville.

On amène un cabriolet, on y fait monter M. Dupont (de l'Eure), qui marche avec peine. Deux hommes du peuple, armés de fusils, montent avec lui, deux autres se cramponnent au brancard, un cin-

quième monte derrière avec un drapeau rouge à la main.

Les autres membres du Gouvernement provisoire marchent en tête, à pied et presque sans escorte.

On dit qu'en passant sur le quai, devant la caserne d'Orsay, on entendit par delà les grilles quelque chose comme un grondement de menaces.

Lamartine fit ouvrir la porte, pénétra jusque dans la cour, se fit apporter une bouteille et un verre, remplit le verre, y trempa ses lèvres et dit en l'élevant au-dessus de sa tête :

— Amis, voilà le banquet que nous vous avons promis.

Puis le cortège continua sa route vers l'Hôtel-de-Ville.

L'Hôtel-de-Ville était pris depuis longtemps déjà ; le peuple armé le gardait. Deux ou trois pièces de canon étaient en batterie sur la place.

L'Hôtel-de-Ville, c'est les Tuileries du peuple.

Le conseil municipal délibère au milieu du peuple dans une grande salle à plafond de chêne sculpté où pendent de grands lustres d'or, où sont rangés trois rangs circulaires de bureaux avec des fauteuils de velours bleu.

On a su successivement tout ce qui s'est passé :

La régence de la duchesse d'Orléans ;

La déchéance du roi.

On ignore encore la proclamation de la République et la formation du Gouvernement provisoire.

Seulement, on vient d'élire M. Garnier-Pagès maire de Paris, et MM. Recurt et Guinard premier et deuxième adjoints.

M. Garnier-Pagès demande à se retirer loin du tumulte pour prendre de sang-froid les mesures délibératives que la situation exige.

MM. Recurt et Guinard l'accompagnent.

Toute la salle est laissée au peuple, qui flotte sans savoir encore ce qui se passe.

Seulement, il y a au milieu de cette foule un homme qui porte au

bout d'une pique un large écriteau sur lequel est écrit :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Une demi-heure après que M. Garnier-Pagès a quitté la salle, une voix crie :

— Place ! place ! Voici M. Ledru-Rollin qui arrive de la chambre des députés.

En effet, M. Ledru-Rollin entre. On voit facilement qu'il apporte de pressantes nouvelles ; on le fait monter sur une table pour que tous puissent le voir et que tous puissent l'entendre.

— Peuple, dit-il, voilà ce que tu viens de faire ; écoute, je vais te le raconter : Tu es entré armé dans la Chambre, tu as chassé les députés qui voulaient nommer une régence ; tu t'es emparé de la tribune et tu as dit : Il n'y a pas d'autre maître ici que moi ; alors tu as nommé un Gouvernement provisoire. Voici les noms des membres qui le composent :

» Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Ledru-Rollin et Crémieux.

Et à chaque nom les applaudissements interrompent l'orateur ; les noms que l'assentiment populaire a sacrés à la Chambre sont sacrés une seconde fois à l'Hôtel-de-Ville.

Bientôt des cris se font entendre sur la place : ils annoncent l'arrivée des autres membres du Gouvernement provisoire. Ils montent l'escalier, entrent directement dans la chambre qui leur est destinée et commencent une séance qui durera soixante heures.

Pendant ce temps, un homme entre dans la grande salle, se fait jour au milieu de la masse qui l'encombre, monte sur un fauteuil et dit :

— Je suis le citoyen Lagrange, de Lyon ; les combattants réunis au journal la *Réforme* ont nommé un comité provisoire qui va venir siéger ici ; je prie donc tous ceux qui sont présents de nous laisser cette chambre pour que le comité puisse y délibérer dans le calme.

La salle évacuée, deux gardes nationaux sont désignés pour en garder la porte.

Quelques minutes après, MM. Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert arrivent, mais la salle leur paraît trop petite.

On indique la salle voisine du conseil ; les trois lustres d'or sont allumés et versent leur clarté sur la fournaise populaire.

Chacun des orateurs harangue tour à tour les assistants ; le discours du dernier est interrompu par la proclamation des différents membres du Gouvernement provisoire aux différents ministères auxquels ils sont appelés.

Dupont (de l'Eure) est président du conseil ; Lamartine est aux affaires étrangères ; Ledru-Rollin à l'intérieur ; Crémieux à la justice ; Arago à la marine ; Carnot à l'instruction publique ; Marie aux travaux publics.

La liste sera demain au *Moniteur*.

Le peuple sait le nom de ses ministres, mais ce n'est point le tout, il veut les voir ; si souvent trompé, il craint qu'on ne le trompe encore.

Une députation va frapper à la porte de la chambre où délibère le Gouvernement provisoire, elle communique le désir de la foule aux représentants de la foule ; Lamartine se détache de la table où l'on est déjà établi en séance et s'avance entre un homme du peuple et un garde national.

C'est toujours le même homme, à la sérénité fière, au sourire frémissant ; pas une seule fois, au milieu des passions qui vont rugir autour de lui, pas une seule fois on ne le verra pâlir de crainte ou rougir de colère ; Lamartine, ce n'est point un homme, c'est la statue vivante de l'humanité.

Alors commence une de ces magnifiques improvisations comme le grand poète en sait faire ; alors découle de sa bouche la persuasion aux chaînes d'or ; alors se calment tous ces rugissements, toutes ces clameurs qui font du peuple un autre océan.

— Amis, dit enfin le poète, victoire ! victoire ! vous avez défi-

nitivement conquis en trois heures tous les droits du citoyen et de l'homme libre, et si un pouvoir aveugle et impie voulait encore profiter de l'ombre de la nuit pour vous les ravir, vous sauriez bien les défendre ; martyrs et combattants de ce grand jour, soyez remerciés au nom de la patrie, au nom du monde.

Alors un homme du peuple élève la voix :

— Et vous, dit-il, et vous, quels sont vos desseins, vos pensées ? car jusqu'à présent vous ne nous avez parlé que de nous.

— Nous, répond Lamartine, nous, nous sommes ceux qui se sont dévoués à vous corps et âme, qui nous sommes attachés sans réserve au triomphe de votre cause. Nous avons brûlé nos vaisseaux, nous avons mis bas la royauté.

— Ainsi, vous êtes bien un gouvernement républicain ?

— Oui, mais un gouvernement républicain provisoire ; réservons la sanction de la France.

— La France, c'est nous, nous avons à Paris des délégués de toute la France ; toutes les provinces sont représentées ici. Nous sommes à la fois le sang, le cœur et la tête du pays.

— Ainsi, vous vous sentez assez forts et assez justes pour inaugurer l'ère sainte de la République ?

— Oui, oui, oui.

— Béni soit donc Dieu qui m'a permis de voir ce lever de soleil. Vive la République !

Et un immense chœur répond : *Vive la République !*

Lamartine est porté en triomphe dans la salle du gouvernement.

Deux heures après, il ne restait plus dans cette grande salle du conseil qu'un homme du peuple assis au fauteuil du président, où il semblait s'être endormi de fatigue, et debout devant lui un homme tenant un drapeau rouge à la main, ayant un bonnet rouge sur la tête et chantant :

— Jamais en France, jamais en France l'Anglais ne régnera.

À onze heures, les corridors de l'Hôtel-de-Ville sont à peu près évacués. Une grande foule stationne encore sur la place, attendant

à chaque nouvel acte du Gouvernement provisoire le seul, le véritable mot d'ordre.

Ce mot d'ordre est : *Liberté, Égalité, Fraternité ; maintenez les barricades.*

Ainsi s'est écoulée cette journée qui n'a pas eu son égale dans les fastes du monde et qui a vu passer successivement deux ministères, tomber une royauté et une régence ;

Et proclamer une République.

25 février. – Le jour se lève sur Paris, monarchique hier, républicain aujourd'hui.

Pendant la nuit, l'œuvre d'organisation, commencée la veille à l'Hôtel-de-Ville, s'est continuée.

Les journaux annoncent que le Gouvernement provisoire se compose de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires :

MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon.

Voici ses premiers actes et comment les ministères sont été distribués :

Dupont (de l'Eure), président du conseil ; affaires étrangères, Lamartine ; intérieur, Ledru-Rollin ; guerre, Bedeau ; finances, Michel Gouchaux ; marine, Arago ; agriculture et commerce, Bethmont ; travaux publics, Marie ; instruction publique et cultes, Carnot ; gouverneur général de l'Algérie, général Cavaignac ; maire de la ville de Paris, Garnier-Pagès ; commandant supérieur de la garde nationale de Paris, Courtais.

Vers dix heures, on apprend que la veille le roi a touché à Trianon, vers quatre heures du soir. Là, il s'est aperçu qu'il avait perdu son portefeuille et est parti à l'instant même pour la ville d'Eu.

On affiche les proclamations suivantes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25 février 1848.

Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail.

Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auquel il appartient, le million qui va échoir de la liste civile.

GARNIER-PAGÈS, maire de Paris.

LOUIS BLANC, l'un des secrétaires provisoires.

Au nom du peuple français,

Le Gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une Assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le Gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Citoyens,

Le Gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel est le gouvernement responsable, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la résolution du Gouvernement provisoire et du peuple de Paris.

Les boulangers sont requis de mettre à la disposition des chefs de poste de la garde nationale, jusqu'à concurrence d'un cinquième de leur fabrication, et en échange de bons de paiement qui leur seront remboursés à l'Hôtel-de-Ville, le pain destiné à la nourriture des citoyens armés.

La distribution sera faite par lesdits chefs, qui feront accompagner le pain par les hommes sous leurs ordres.

Vers deux heures, on apprend la reddition de Vincennes et du Mont-Valérien.

Pendant toute la matinée, on a porté à l'Hôtel-de-Ville les objets précieux trouvés aux Tuileries : diamants, parures, bijoux.

Un balayeur a apporté une cassette tout ouverte, dans laquelle

se trouvaient deux cent mille francs en billets de banque, cent soixante-quatorze mille francs en or.

Les nouvelles arrivent de tous côtés. On ne sait seulement comment distinguer les vraies des fausses.

On dit que la République a été proclamée à Bruxelles et que le roi Léopold est en fuite.

On dit que la famille royale a quitté la France et s'est embarquée au Tréport.

On dit que le roi a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante et est mort sur le coup.

Toutes ces nouvelles courent de bouche en bouche avec une rapidité électrique.

Des souscriptions s'organisent en faveur des blessés.

Vers trois heures, une certaine inquiétude frémit dans le peuple. On lui dit que le Gouvernement provisoire le trahit et veut rétablir la régence ; proclamé d'hier, on le calomnie aujourd'hui. Le peuple demande un gage ; il veut, au lieu du coq, le bonnet phrygien ; au lieu du drapeau tricolore, le drapeau rouge.

Il marche sur l'Hôtel-de-Ville.

Cette agitation est augmentée par le passage de civières portant des blessés. On les promène par les rues afin que le peuple ait sous les yeux le combat de la veille et ne cède point aux influences rétrogrades que l'on craint.

Le peuple arrive, débouche à la fois par les rues et par les quais, il inonde la place de Grève.

Lamartine et Marie sont seuls à l'Hôtel-de-Ville.

Lamartine entend les rugissements du peuple. Il sait, nouvel Androclès, comment on calme ce lion.

Il descend, se croise les bras et demande à ces milliers d'hommes courroucés ce qu'ils veulent.

Au milieu des cris, des murmures, des imprécations, des sabres levés sur sa tête, des baïonnettes croisées sur sa poitrine, il comprend que l'on doute de la loyauté du Gouvernement provisoire et

qu'on veut la substitution du drapeau rouge au drapeau tricolore.

Alors il fait le signe qu'il va parler. Peu à peu, cette mer s'affaisse, ses vagues cessent de rouler, ses flots de bruire.

— Eh quoi ! citoyens, dit-il, si l'on vous avait dit, il y a trois jours, que vous auriez renversé le trône, détruit l'oligarchie, obtenu le suffrage universel, conquis tous les droits du citoyen, fondé enfin une République, ce rêve lointain de ceux mêmes qui sentaient son nom caché dans les derniers replis de leurs consciences comme un crime ! Et quelle République ! Non plus une République comme celles de la Grèce ou de Rome, renfermant des aristocrates et des plébéiens, des maîtres et des esclaves ; non pas une République comme les républiques aristocratiques des temps modernes, renfermant des citoyens et des prolétaires, des grands et des petits devant la loi, un peuple et un patriciat ; mais une république égalitaire, où il n'y a plus ni aristocratie, ni oligarchie, ni grands, ni petits, ni patriciens, ni plébéiens, ni maîtres, ni ilotes devant la loi ; où il n'y a qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens, et où le droit et le devoir publics ne se composent que du vote et du droit de chaque individu dont la nation se compose, venant se résumer en un seul pouvoir collectif appelé le gouvernement de la République, et retournant en lois, en institutions populaires, en bienfaits à ce peuple dont il est émané.

» Si l'on vous avait dit tout cela il y a trois jours, vous auriez refusé de le croire ; vous auriez dit : Trois jours ! il faut trois siècles pour accomplir une œuvre pareille au profit de l'humanité ! Eh bien ! ce que vous auriez déclaré impossible est accompli. Voilà notre œuvre au milieu de ce tumulte, de ces armes, de ces cadavres de vos martyrs.

» Et vous murmurez contre Dieu et contre nous !

Plusieurs voix interrompent M. de Lamartine en criant :

— Non, non, nous ne murmurons pas !

— Oh ! vous seriez indignes de ces dons, reprend Lamartine, si vous ne saviez pas les contempler et les reconnaître !

» Que vous demandons-nous pour achever notre œuvre ? Sont-ce des années ? non ; des mois ? non ; des semaines ? non ; des jours seulement. Encore deux ou trois jours, et votre victoire sera écrite, acceptée, assurée, organisée de manière qu'aucune tyrannie, excepté la tyrannie de vos propres impatiences, ne puisse l'arracher de vos mains.

» Et vous nous refuseriez ces jours, ces heures calmes, ces minutes ! Et vous étoufferiez la République, née de votre sang, dans son berceau !

— Non ! non ! non ! répètent les mêmes dix mille voix : *Vive la République ! Vive le Gouvernement provisoire ! Vive Lamartine !*

— Citoyens, continue Lamartine, je viens de vous parler en citoyen ; eh bien ! maintenant, écoutez votre ministre des affaires étrangères :

» Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlevez la moitié de la force extérieure de la France ; car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire.

» En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti. C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes, qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis.

» Songez combien de sang il vous faudrait verser pour faire la renommée d'un autre drapeau !

» Le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire d'un seul mot pourquoi je m'oppose à son adoption de toutes les forces de mon patriotisme. C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, tandis que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple.

À cette dernière péroraison, ou plutôt à cette dernière image, la

colère du peuple s'éteint pour faire place à l'enthousiasme. Tous s'élancent vers Lamartine ; c'est à qui le touchera, pressera ses mains, l'embrassera. Alors, au-dessus de ce groupe dont il est le centre, il étend ses mains et dit :

— Ô mes amis, mes bons amis, vous ne saurez jamais quel abîme d'affection j'ai là pour vous. Que n'ai-je les bras assez grands pour presser le peuple entier sur ma poitrine !

Tout fut dit. Ce peuple qui montait comme une marée, qui grondait comme un tonnerre, s'arrêta et se tut.

À quatre heures, les boulevards présentent un curieux spectacle ; on dirait qu'il y a fête aux deux bouts de Paris ; toute la population se presse pour monter à la Bastille ou pour descendre à la Madeleine. La nuit qui tombe n'interrompt pas cette promenade incessante ; seulement, toutes les maisons s'illuminent et présentent, sur toute la longueur des boulevards, une double façade de flammes.

Chapitre LXXX

Toutes les barricades sont encore en place, on est obligé de les franchir pour circuler ; mais ceux qui les ont faites sont là pour donner la main aux femmes, pour passer les enfants dans leurs bras. Jamais il n'y a eu tant de politesse dans le peuple que depuis que le peuple est souverain. Seulement, à partir de onze heures, on ne peut plus circuler sans mot d'ordre, ou l'on est obligé de se faire reconnaître au corps de garde.

26 février. – Paris présente le même aspect ; seulement, dans la matinée, on pratique des passages qui rendent les barricades franchissables. Elles sont toujours gardées par leurs défenseurs.

Celle qui se trouve à l'entrée de la rue Montmartre a conservé ses canons.

La première chose que chacun demande, c'est son journal.

Les différentes feuilles contiennent les décrets suivants :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus ;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine ;

Considérant que dans les mémorables journées où nous sommes le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple ;

Déclare :

Que dans sa pensée la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification de l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du peuple français, que si les hommes coupables

qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, GARNIER-PAGÈS, ARAGO, MARIE, LEDRU-ROLLIN, CRÉMIEUX ;

Secrétaires : LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, FLOCON, ALBERT, ouvrier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Le maire de la ville de Paris, averti que des citoyens ont manifesté l'intention de détruire les résidences qui ont appartenu à la royauté déchue, afin de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la tyrannie ;

Leur rappelle que ces édifices appartiennent désormais à la nation ;

Que d'après une résolution prise par le Gouvernement provisoire,

Ils doivent être vendus pour leur prix être affecté au soulagement des victimes de notre glorieuse révolution,

Et aux dédommagements que réclament le commerce et le travail ;

Il invite donc tous les bons citoyens à se souvenir que les édifices nationaux sont placés sous la sauvegarde du peuple.

Le maire de Paris, GARNIER-PAGÈS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Gouvernement provisoire croit devoir prévenir les citoyens qu'il a pris toutes les mesures conservatrices pour que tous les biens, meubles et immeubles de l'ancienne liste civile et du domaine privé restent sous la main de la nation.

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Citoyens !

La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimité, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le Gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain, dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre, et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont dans plusieurs endroits fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout ; que Paris reprenne son aspect accoutumé, le commerce son activité et sa confiance ; que le peuple veille à la fois au maintien de ses droits et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministère des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française ; sur ce drapeau sont écrits ces mots : *République française, Liberté, Égalité, Fraternité*, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole en même temps que les couleurs en contiennent les traditions.

Comme signe de ralliement et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

Le Gouvernement provisoire décrète :

Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

Le général Bedeau n'ayant pas accepté le ministère de la guerre, le général Subervic a été nommé à sa place. Il est installé.

Le général Bedeau est nommé commandant de la première division militaire et s'occupe avec activité de tout ce qui concerne ce service important.

Ainsi, en soixante-douze heures, voici l'œuvre de la République :

La Chambre est dissoute ;

La chambre des pairs fermée ;

Le gouvernement de la nation par elle-même, proclamé ;

La Liberté, l'Égalité et la Fraternité, ramenées en principes et ressuscitées en devises ;

La garde municipale licenciée ;

La police rendue au maire de Paris ;

Le travail garanti à tous les ouvriers ;
 Le droit d'association reconnu ;
 La formation de vingt-quatre légions de garde nationale mobile, décrétée ;
 Les cours et tribunaux installés ;
 La justice remise sous la protection du peuple français ;
 L'unité de l'armée et du peuple déclarée ;
 Les détenus politiques mis en liberté ;
 La peine de mort en matière politique, abolie ;
 Le million à échoir de la liste civile réservé aux ouvriers blessés ;
 Les études rétablies dans tous les lycées ;
 Toutes les cours d'appel pourvues de leur parquet ;
 Les enfants des combattants morts le 24 février, adoptés par la patrie ;
 Les Tuileries destinées à servir désormais d'asile aux invalides du travail ;
 La circulation rétablie partout dans Paris ;
 Une grande manifestation accomplie par le Gouvernement provisoire au pied de la colonne de Juillet ;
 Les gardes nationales, dissoutes par le précédent ordre de choses, réorganisées de droit ;
 Le service des malles-postes régulièrement rétabli ;
 Tous les édifices et palais de la couronne, rentrés dans le domaine public ;
 La royauté, sous quelque forme que ce soit, abolie ;
 L'établissement immédiat d'ateliers nationaux.
 Voici le chiffre exact des sommes dont peut disposer l'État en ce moment :

À la Banque	135 millions.
Au Trésor	55 —
	190 millions.

Ce matin, l'or se vendait :

Le 1,000 prime		100 francs.
—	puis	80
—	puis	60
—	puis	50
—	puis	40

La journée s'écoule comme celle de la veille ; seulement, l'agitation se calme. On commence à ne plus craindre le retour des forces armées. La nouvelle de la mort du roi, qui s'était répandue, est démentie ; on ne sait pas cependant ce qu'il est devenu.

On dit que madame la duchesse d'Orléans, qui n'a pu trouver un asile aux Invalides, en a trouvé un chez le maréchal Soult, et n'est partie qu'hier au soir pour l'Allemagne avec ses deux enfants.

Madame la duchesse de Montpensier a été retrouvée errante sur la place de la Concorde par le général Thierry, qui est parti avec elle pour l'Angleterre.

Un bateau à vapeur a chauffé pour aller signifier à MM. d'Aumale et de Joinville la déchéance du roi et le remplacement du premier de ces princes par le général Cavaignac.

On reçoit des nouvelles des villes les plus proches de Paris : partout la République est proclamée au chant de la *Marseillaise*.

Le soir, le bruit se répand que des bandes armées brûlent les châteaux avoisinant Paris.

Le château de Neuilly et celui de M. de Rothschild, à Suresnes, sont en ce moment en flammes. Les ponts d'Asnières, de Rueil, de Chatou, de Besons, sont brûlés, et les stations des chemins de fer dévastées ; ce sont, à ce qu'on assure, les mariniers qui causent ces désordres, en haine des chemins de fer.

Ces désordres provoquent la proclamation suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Des fauteurs de trouble et d'anarchie ont conçu la criminelle pensée d'arrêter l'arrivée des denrées destinées à l'alimentation de la capitale.

Ils veulent essayer de couper les communications sur les chemins de fer. Réunissez-vous tous pour vous opposer énergiquement à l'exécution d'un projet aussi coupable.

Les administrateurs du chemin de fer de Rouen ont offert généreusement de transporter gratuitement tous les grains et autres denrées nécessaires à votre subsistance.

Protégez une propriété si précieuse à tous et qui doit appartenir à la nation.

LEDRU-ROLLIN.

Vers cinq heures du soir, les voitures commencent à circuler sur le boulevard ; on a ouvert les barricades par le milieu, mais les rues transversales ne permettent le passage qu'aux gens à pied.

À minuit, Paris est parfaitement tranquille. À part les pavés qui n'ont pas encore repris leurs places, à part les lampions qui éclairent encore toutes les fenêtres, on dirait qu'il ne s'est absolument rien passé.

Pendant la journée, le frère et le neveu de l'empereur Napoléon ont écrit au Gouvernement provisoire les deux lettres suivantes :

À MM. LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE

La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille.

Le temps des dynasties est passé pour la France.

La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons.

Je demande que le gouvernement de la République prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France, et a disparu avec tout ce qui nous a été imposé par l'étranger.

Recevez, messieurs les membres du Gouvernement provisoire de la République, l'expression de mon respect et de mon dévouement.

Signé JÉRÔME BONAPARTE.

Paris, ce 26 février 1848.

À MM. LES MEMBRES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

Au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du Gouvernement provisoire de la République, et je tiens à être un des premiers à le faire. Heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.

Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre concitoyen.

Signé NAPOLÉON-BONAPARTE.

Paris, ce 26 février 1848.

27 février. – Presque toute la journée a été employée à la proclamation de la République, au pied de la colonne de Juillet.

Voici les détails de cette cérémonie :

Paris a eu aujourd'hui une des plus grandes et des plus belles fêtes dont les annales aient gardé le souvenir.

Deux bataillons par chaque légion de la garde nationale avaient été convoquées hier soir ; quelques heures après, tout le monde était à son poste, et jamais les rangs ne furent mieux garnis.

Les combattants encore armés et qui, depuis plusieurs jours, partagent avec les gardes nationaux tous les services d'ordre et de sécurité publique, ajoutaient encore au nombre de cette milice populaire et témoignaient ainsi de l'union fraternelle commencée sous les feux du combat et cimentée par la victoire. Ce peuple entier, sûr de sa force comme de sa grandeur, s'était donné rendez-vous sur cette immortelle place de la Bastille qui remplit plus d'une noble page dans l'histoire de la révolution et de la liberté.

Les membres du Gouvernement provisoire sont partis de leur salle de délibération à deux heures précises ; ils ont descendu le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville au milieu d'un concours nombreux de citoyens, la garde portant les armes et le tambour battant aux champs. Les cris de *vive la République !* poussés par la foule enthousiaste, ont bientôt retenti dans toute la place encombrée d'une multitude infinie.

Le cortège aussitôt s'est ébranlé. En tête marchait un détachement de la garde nationale à cheval, puis les élèves de l'école d'état-major.

Ils étaient suivis par une légion de la garde nationale où se mêlaient beaucoup d'autres citoyens dont les armes et le costume étaient comme le signe vivant de la révolution accomplie. Entre les compagnies de cette légion, les jeunes gens de toutes nos écoles, dont la bravoure et le dévouement relèvent l'intelligence et le patriotisme.

Les membres du Gouvernement provisoire venaient ensuite, en habit noir, avec l'écharpe tricolore et la rosette rouge à la boutonnière. Les ministres de la guerre, des finances, du commerce et de l'instruction publique, les adjoints de Paris, le directeur général des postes, s'étaient joints aux membres du Gouvernement provisoire. Tous ces élus de l'insurrection ont été salués par les acclamations les plus vives. Les élèves de Saint-Cyr les précédaient immédiatement, et un détachement des élèves de l'école Polytechnique, l'épée nue, formaient la haie.

Derrière eux, venait une masse immense qui a été grossissant jusqu'à la fin. La cour de cassation, la cour d'appel, le général Bedeau, commandant la division militaire, des officiers de l'armée et de la marine, des fonctionnaires des autres départements, s'étaient rendus sur la place de la Bastille, où la foule pressée se serrait autour de la colonne de Juillet, dont le sommet était pavoisé d'étendards aux trois couleurs. Le temps, qui avait été jusque-là pluvieux, s'est éclairci, et le soleil a voulu éclairer de ses rayons cette première fête de la République.

Arrivés au pied de la colonne, les membres du Gouvernement provisoire se sont rangés sur une file pendant que la musique jouait la *Marseillaise*. Les drapeaux se sont placés en face d'eux.

Après un roulement de tambours, M. Arago a pris la parole ; il a, d'une voix forte, annoncé au peuple assemblé que le Gouvernement provisoire avait cru de son devoir de proclamer

solennellement la République devant l'héroïque population de Paris dont l'acclamation spontanée avait déjà consacré cette forme de gouvernement. La sanction de la France entière y manque sans doute encore, mais nous espérons qu'elle ratifiera le vœu du peuple parisien qui a donné un nouvel et magnifique exemple de son courage, de sa puissance, de sa modération. Il tient à prouver à la patrie et au monde qu'il n'a pas seulement l'instinct de ses droits, mais qu'il en possède aussi l'intelligence et la sagesse. Calme et fort, énergique et généreux, le peuple de Paris peut être présenté à la France comme un de ses titres d'orgueil.

Il semble avoir laissé tomber dans le plus dédaigneux oubli une royauté malfaisante pour ne s'occuper que des grands intérêts qui sont ceux de tous les peuples, des principes immortels qui vont devenir pour eux la loi morale de la politique et de l'humanité.

« Citoyens, s'est écrié M. Arago avec enthousiasme, répétez avec moi ce cri populaire : *vive la République !* » Tous les membres du Gouvernement provisoire se sont découverts, les drapeaux se sont inclinés ; et au bruit des tambours battant aux champs, au bruit des trompettes et de la musique, s'est joint cet autre bruit immense du peuple qui couvrait tous les autres : *vive la République !*

Le vénérable président du conseil, M. Dupont (de l'Eure), a remercié alors la population de Paris de la conquête qu'elle venait d'accomplir, de l'ordre qu'elle avait su maintenir dans les jours les plus agités, de cette indignation si légitime qu'elle avait su contenir avec un sentiment de moralité si haut.

La République, fondée aujourd'hui sur de telles bases, doit être éternelle, comme les principes, comme la victoire d'où elle est sortie.

Des bravos répétés ont accompagné cette allocution du vénérable président. L'enthousiasme a augmenté encore quand M. Arago a dit avec émotion : « Citoyens, ce sont quatre-vingts ans d'une vie pure et patriotique qui vous parlent ! *Oui, oui ! vive Dupont de*

l'Eure ! » Et celui-ci ayant répondu : *vive la République !* ce cri s'est prolongé pendant plusieurs minutes.

M. Crémeux, dans de chaleureuses paroles, a invoqué la mémoire des braves citoyens morts à la révolution de Juillet et dont les noms sont gravés sur le bronze de la colonne. Cette journée doit consoler leurs âmes affligées pendant dix-huit ans. Nul ne pourra enlever au peuple les fruits de sa conquête, le gouvernement républicain dérive du peuple et s'y appuie. Toutes les distinctions de classes sont effacées devant l'égalité, tous les antagonismes se calment et disparaissent devant cette fraternité sainte qui fait des enfants d'une même patrie, des enfants d'une famille et de tous les peuples des alliés.

Ces paroles ont été interrompues par les applaudissements les plus vifs.

Le général Courtais, commandant la garde nationale, a fait alors commencer le défilé ; mais la foule était tellement entassée qu'elle rompait les rangs. Elle défilait aussi devant le Gouvernement provisoire, et à chaque instant les cris de *vive la République !* retentissaient avec éclat. Il a fallu près d'une heure pour le défilé de la première et de la deuxième légions. Les membres du Gouvernement provisoire se sont alors mis en marche afin de passer devant le front des autres légions échelonnées le long des boulevards.

Depuis la place de la Bastille jusqu'à la hauteur du faubourg Poissonnière, ce n'a été qu'un seul cri dont l'écho se prolongeait au milieu d'une foule innombrable.

Toutes les figures avaient le caractère de la confiance et de la joie, non pas d'une joie emportée et frivole, mais d'une joie sereine et réfléchie. C'était un des plus imposants spectacles qui se puisse admirer. Rien n'égale les pompes que donne la présence du peuple, rien n'est comparable à sa majesté.

Cette journée est désormais inscrite au nombre de celles qui laissent dans l'histoire les traces qu'on aime le mieux à y retrou-

ver.

Ce peuple si indigné il y a trois jours, animé de toute la chaleur de la bataille, il était là aujourd'hui tout entier, mêlant, confondant ses impressions, n'éprouvant plus qu'un sentiment de concorde et s'abandonnant à toutes les espérances d'un avenir de grandeur et de prospérité avec une confiance qui, cette fois du moins, ne sera pas trompée.

Voici l'état des blessés entrés dans les hôpitaux de Paris, les 22, 23, 24 et 25 février.

Hôtel-Dieu	84 hommes	2 femmes	34 militaires	Total	120
Pitié	8 —	» —	1 —	—	9
Charité	89 —	2 —	28 —	—	119
Saint-Antoine	27 —	» —	9 —	—	36
Cochin	» —	1 —	» —	—	1
Necker	3 —	» —	2 —	—	5
Bon-Secours	» —	» —	» —	—	3
Saint-Louis	45 —	3 —	1 —	—	49
Clinique	5 —	» —	1 —	—	6
Maison de santé	9 —	» —	» —	—	9
Incurables	2 —	» —	» —	—	2
Hôtel-Dieu annexe	5 —	» —	2 —	—	7
Baujon	62 —	» —	» —	—	62
Totaux			78		428

Ce qui fait un total de quatre cent vingt-huit blessés, dont trois cent cinquante civils et soixante-dix huit militaires.

L'acte d'accusation des ex-ministres a été publié aujourd'hui selon toutes probabilités. Ils seront jugés par contumace. M. Guizot s'est sauvé, assure-t-on, déguisé en domestique, M. Duchâtel en s'enveloppant dans un manteau, et M. Hébert en s'adaptant de fausses moustaches.

Le bruit court que M. Guizot est parvenu à passer en Angleterre.

Deux cadavres sont exposés sur la place du Palais-Royal avec cet écrit sur la poitrine : *Voleurs*.

Bou-Maza s'est enfui. L'ordre a été donné par le télégraphe de l'arrêter partout où il pourrait être rencontré.

Les nouvelles de l'étranger commencent à se faire place au milieu des préoccupations nationales. Milan est en pleine terreur. La loi martiale y est proclamée, et les mesures les plus rigoureuses sont prises contre la population. On s'attend de minute en minute à quelque révolte qui pourrait bien devenir aussi une révolution.

Le Gouvernement provisoire peut compter sur le concours du *Journal des Débats*, qui a fait sa profession de foi de *dévouement* à la République.

Les pavés reprennent leurs places. Les barricades s'abaissent. On circule maintenant en voiture dans presque toutes les rues de Paris.

Vers onze heures, le bruit se répand que le prince Louis-Napoléon est arrivé à Paris.

28 février.

Ce matin, les journaux annoncent que M. Guizot a passé en Angleterre sur le bateau à vapeur *l'Express* ; huit autres personnes dont on ignore les noms ont aussi embarqué aux environs du Havre.

On présume que ces passagers ne sont autres que le roi et les personnes qui l'ont accompagné dans sa fuite.

Le prince Louis-Napoléon a écrit ce matin aux membres du gouvernement la lettre suivante :

Paris, le 28 février 1848.

Messieurs,

Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous les drapeaux de la République qu'on vient de proclamer.

Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du Gouvernement provisoire et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sym-

pathie pour leurs personnes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments.

NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

Aujourd'hui, à deux heures, le ministre des États-Unis à Paris, M. Richard Rush, s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville et a reconnu le Gouvernement provisoire. Il appartenait au représentant de l'union américaine de venir saluer le premier notre jeune République. La démarche faite par le ministre des États-Unis avait dans la circonstance quelque chose de solennel : bien qu'elle fût prévue, elle a vivement touché les membres du Gouvernement provisoire, et, après une entrevue dans laquelle ont été échangées les plus nobles paroles, ils ont en corps reconduit ce représentant d'un grand peuple jusqu'au seuil de l'Hôtel-de-Ville pour témoigner de la cordiale affection qui doit à jamais exister entre l'Amérique et la France républicaine.

M. Cabet et les Icariens ont fait leur adhésion à la République et ont promis de ne réclamer ni le partage des propriétés ni celui de l'argent.

Quelqu'un qui lisait cette nouvelle dans le journal demanda à M. Dennery ce que c'étaient que les Icariens.

— Ce sont, répondit-il, les disciples d'un homme qui a voulu voler et qui n'a pas pu.

Les bruits les plus contradictoires, les versions les plus singulières, circulent relativement aux derniers moments que la famille de Louis-Philippe a passés en France.

Une lettre de Saint-Cloud, qui nous est communiquée, contient les détails suivants sur la fuite de Louis-Philippe :

Le maire et le premier adjoint étaient absents lorsque l'ex-roi est arrivé à Saint-Cloud, le jeudi vers trois heures, escorté de quelques gardes nationaux à cheval et de dragons, afin de n'être pas inquiété. Celui qui les commandait criait que le roi avait abdiqué, etc., etc. Après être descendu de la petite voiture où il était, il a fait demander M. Talier, en le priant de lui procurer des chevaux de main. Celui-ci ayant répondu

qu'il n'en avait pas, il est remonté dans les voitures publiques de l'administration de Sicard, qui l'ont conduit à Versailles. Il était accompagné de la reine, du duc et de la duchesse de Montpensier, de la duchesse de Nemours. Il n'est resté au château que trois quarts d'heure. Il a dit à l'adjoint qu'il avait été indignement trompé.

Le soir, son valet de toilette Provost est arrivé à Saint-Cloud, apportant, sous son gilet, deux chemises pour le roi, car dans sa précipitation il n'avait rien emporté.

Ce valet lui avait dit le matin même, les larmes aux yeux, qu'il fallait faire des concessions au peuple, que Paris était très-agité, etc. Savez-vous ce qu'il a répondu ? « Ce sont encore des propos de café : nous allons les mettre à la raison ; dans quelques heures tout sera calmé. »

L'ex-roi est arrivé à Dreux le jeudi 24, à onze heures et demie du soir, accompagné de la reine, de la duchesse de Nemours et de ses enfants. Ils y avaient conservé le plus strict incognito, lorsque le nom du roi fut prononcé par mégarde par le seul valet de pied qui les accompagnait.

Il y avait pour toute suite deux femmes de chambre.

Vers une heure, le duc de Montpensier est arrivé, annonçant la déchéance de toute la famille, sans aucun espoir.

Ils furent tous consternés à cette nouvelle.

L'ex-roi et sa famille ont quitté Dreux, vendredi 25, à neuf heures du matin. Afin de cacher leur départ, le valet de pied, qui occupait le siège, avait quitté sa livrée et s'était revêtu d'une redingote et autres effets achetés deux heures auparavant.

Le sous-préfet attendait la voiture à sa sortie de la ville, et a pris place sur le siège à côté du valet de pied.

Les gendarmes de Saint-André ayant demandé, au relais de la poste de leur localité, quelles étaient les personnes que cette voiture renfermait, le sous-préfet est descendu immédiatement du siège, leur a répondu à l'oreille, et les gendarmes se sont retirés immédiatement.

L'ex-roi avait à peine traversé la forêt d'Anet, que les ouvriers d'une papeterie voisine arrivaient avec l'intention de l'arrêter.

Achmet-Pacha, fils de Méhémet-Ali, a été vu se battant avec un grand courage, le 24 février, à l'attaque du Château-d'Eau. Depuis, on le rencontre sur le boulevard, assis à côté de son cocher et promenant dans sa calèche des hommes en blouse.

On a retrouvé le corps de M. A. Jollivet, député d'Ille-et-Vilaine, qu'on cherchait depuis quatre jours. C'était un des trois cadavres ensevelis sous un tas de sable au moment où le roi passait en fuyant près du grand bassin des Tuileries.

Une entrevue a eu lieu entre lord Normanby et M. de Lamartine, ce qui ferait présumer que nos bonnes relations ne seront pas interrompues avec l'Angleterre.

M. de Lamartine prépare un manifeste à l'Europe au nom de la République française.

La nouvelle de la révolution de Belgique est démentie.

Un voyageur qui arrive d'Angleterre annonce que M. Guizot a débarqué à Douvres dimanche matin.

Deux mille ouvriers se sont portés à l'Hôtel-de-Ville pour demander au Gouvernement provisoire la réduction du travail à dix heures par jour, l'abolition du marchandage et de promptes mesures pour amener l'association du maître et de l'ouvrier.

Cette démarche a amené la publication d'un décret dont voici la teneur.

Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ;

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

Que la question du travail est d'une importance suprême ;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ;

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

Une commission permanente, qui sera intitulée « *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, » va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

Le siège de la commission sera au palais du Luxembourg.

LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST, GARNIER-PAGÈS.

Les adhésions pleuvent de toutes parts, chacun réclame sa part du gouvernement tombé. Victor Hugo disait après la révolution de Juillet : « Il y a dans ce moment-ci, averse de places ; cette averse produit un singulier effet, elle débarbouille les uns et crotte les autres. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

29 février.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant :

Que l'égalité est un des grands principes de la République française, qu'elle doit en conséquence recevoir son application immédiate ;

Décète :

Tous les anciens titres de noblesse sont abolis ; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites ; elles ne peuvent être prises publiquement ni figurer dans un acte public quelconque.

Les membres du Gouvernement provisoire, etc.

Louis-Philippe est arrivé à Londres, où il est descendu à Miwarts' Hôtel.

Voici sur son passage et sur les différentes péripéties qui l'ont accidenté des détails dont nous pouvons garantir l'authenticité.

On a vu partir le roi, on l'a vu disparaître au milieu de son escorte sur la route de Versailles.

On l'a vu faire halte à Trianon ; on l'a vu s'arrêter à Dreux.

À Dreux, il a fait venir le sous-préfet, M. Maréchal. Le roi n'a pas encore retrouvé son portefeuille et n'a que treize mille francs en or sur lui.

M. Maréchal met sa caisse à sa disposition.

Il fera une station de quelques heures à Dreux ; il croit la régence acceptée et n'a rien à craindre puisque son petit-fils règne.

Tout à coup, M. le duc de Montpensier apparaît, il apporte la nouvelle fatale : la régence a été repoussée.

À cette nouvelle, on fait atteler une voiture sans armoiries, on part de Dreux, c'est M. Maréchal qui conduit.

De Dreux, M. de Rumigny écrit à M. de Perthuis, qui commande un petit bâtiment garde-côte, de venir prendre le roi à Honfleur.

Le lendemain, on arrive à Honfleur sans accident ; ceux qui accompagnent le roi sont : M. Mathieu Dumas, M. de Rumigny, M. Dupuis de Paulignes et un valet de chambre.

M. de Perthuis, aide-de-camp du roi, frère du marin, possède une petite baraque sur la côte de Grâce ; elle marque la place où sera plus tard une maison plus importante. C'est vers cette maison qu'on s'achemine.

Elle est gardée par un valet de chambre nommé Racine ; il connaît Mathieu Dumas, dont la fille a épousé le fils de M. de Perthuis. Mathieu Dumas lui demande les clés de cette petite maison, il les donne.

D'ailleurs, il a reconnu le roi, quoique le roi ait coupé ses favoris, porte des lunettes vertes, soit enveloppé d'un cache-nez et affecte l'accent américain.

Ce qui reste de la famille royale s'installe dans la chambre du bas, les autres couchent pêle-mêle au grenier dans la paille.

Toute la matinée du lendemain se passe à attendre M. de Per-

thuis et son garde-côte.

Vers deux heures, M. de Perthuis arrive dans une barque ; il a manqué vingt fois chavirer ; le temps était trop gros pour qu'il osât, avec son bâtiment, approcher de la côte de Grâce.

Il vient se mettre à la disposition du roi.

On tient conseil. Il serait dangereux d'aller au Havre, où l'on pourrait être reconnu ; on gagnera Trouville pendant la nuit, on tâchera de s'embarquer à Trouville.

Racine prendra le devant et fera prix avec un patron de barque pour le passage en Angleterre d'un vieil Américain qui quitte Paris, par peur, avec sa famille.

Le valet de chambre part.

À la nuit, le roi, la reine et les princesses partent à leur tour, escortés de MM. de Rumigny, Mathieu Dumas, Dupuis de Paulignes, de Perthuis et le valet de chambre qui les suit depuis Paris.

On rencontre Racine sur le chemin ; le prix est fait pour cinq mille francs. Pour cinq mille francs, un patron de barque nommé Halley conduira les passagers en Angleterre, et cela, sans inquiétude de leur nom et de leur état.

On peut descendre chez un médecin nommé Biard.

Les nouvelles sont bonnes ; on continue donc la route et l'on arrive à Trouville.

La maison de M. Biard s'ouvre aux fugitifs ; mais son avis est que le roi ne s'embarque pas sans consulter un patron de barque très-expérimenté nommé Victor Barbet.

En effet, le vent vient du large, et, de la maison de M. Biard, on entend la mer battre violemment la côte.

M. Biard va consulter Barbet sur la possibilité d'un départ ; la fable de l'Américain est répétée ; Barbet répond que l'embarquement est possible, si possible qu'il offre de conduire l'Américain à Londres et répond de lui sur sa tête.

On rapporte cette réponse au roi, qui demande à voir Barbet.

Le brave patron arrive au bout d'un instant. Le roi veut essayer

de le tromper en répétant la fable convenue.

— Je ne vous demande pas votre secret, j’offre de risquer ma vie pour vous conduire en Angleterre, répond Barbet, voilà tout.

— Vous êtes un trop brave homme pour que je me cache plus longtemps, dit Louis-Philippe, je suis le roi.

— Je vous avais reconnu, sire, répondit simplement Barbet.

Le roi lui jette les bras autour du cou et l’embrasse.

— Merci, lui dit-il, je ne veux pas exposer un si brave homme que vous êtes ; informez-vous seulement si le bâtiment que j’ai frété peut partir.

— C’est selon l’endroit où il se trouve, dit Barbet : s’il est à la plage, oui, il peut partir ; s’il est dans la Fouque, il n’en sortira pas.

La Fouque est une petite rivière, ou plutôt un petit fleuve qui passe à Trouville et se jette à la mer à cent pas du village.

Dix minutes après, Barbet rentre :

La mer a encore grossi, le vent s’est encore augmenté, la barque de Halley est encore dans la Fouque ; tant que le vent durera, toutes les forces humaines ne la mettront pas à la mer.

Ainsi, le roi se trouve entre deux tempêtes, celle qui souffle de Paris, celle qui souffle de l’Océan ; l’une qui le poursuit, l’autre qui l’arrête.

Mais Barbet a une barque, cette barque est à la côte, il la met à la disposition du roi et conduira lui-même. La tempête ne lui fait pas peur, à lui, vieux loup de mer ; il a vu de plus mauvais temps, il répond de tout.

Seulement, il faut résilier le marché avec Halley. Halley, en voyant son Américain partir avec un autre que lui, pourrait devenir dangereux.

On envoie le valet de chambre Racine ; c’est lui qui a fait le prix avec Halley, à cinq mille francs.

Le roi consentira à perdre la moitié de la somme ; mais Halley ne veut entendre à rien.

— Ah ! dit-il, on marchande : c'est le roi.

Racine revient tout effrayé. Heureusement, il est nuit ; le roi pourra partir sans être vu.

Mais Halley a déjà pris les devants, il a couru chez le commissaire. Le commissaire est prévenu. Une vingtaine de Trouvillois sont ameutés et gardent la côte.

C'est ce qu'accourt dire le frère de Barbet, capitaine du port.

Alors on prend une autre décision.

Le roi retournera à Honfleur. Il monte dans une voiture, prend la route de Touque, accompagné de huit à dix personnes bien armées. De Touque, il gagnera Honfleur.

M. de Perthuis restera dans la maison deux heures encore ; de cette façon, il saura ce qui se passe et déroutera les malveillants.

À peine le roi est-il parti, que l'on frappe à la porte. M. de Perthuis va ouvrir ; c'est le commissaire, qui vient faire une perquisition.

La précaution n'a pas été inutile. Mais M. de Perthuis est si calme et si tranquille qu'il est impossible de supposer ce qui se passe. Il attend M. Biard, qui est dans le village et qui va rentrer.

Pendant tout ce temps, le roi gagne du pays.

Deux heures après le roi, M. de Perthuis part à son tour ; il prend à franc étrier un chemin de traverse qui longe la côte et arrive presque en même temps que le roi à Honfleur.

La mesure hospitalière est encore là. C'est à elle qu'on va demander un asile.

M. de Perthuis se jette dans une barque et retourne au Havre.

Le roi est abattu et presque découragé ; errant et fugitif comme le roi Lear, comme le roi Lear il a senti le souffle de la tempête fouetter pendant toute une nuit son visage.

Vers une heure, M. de Perthuis revient.

Il apportait de bonnes nouvelles. Dans le port du Havre, il avait trouvé l'*Express*, paquebot anglais qui attendait pour embarquer ceux des sujets de la reine Victoria qui jugeraient à propos de quit-

ter la France.

L'*Express* donnera asile et passage au roi et à sa famille.

M. de Perthuis a frété pour cent vingt francs le petit bateau à vapeur qui fait la traversée du Havre à Honfleur ; il est là tout chauffé, il attend.

Le roi prend congé de sa brave escorte, qui ne le quitte qu'à la planche du bateau et qui le suit des yeux jusqu'à ce qu'elle l'ait vu disparaître dans le port du Havre.

Là est, en effet, l'*Express*, il attend.

Le bateau de M. Perthuis se range bord à bord avec lui, et à la vue de toute la population accourue sur la jetée, le roi et sa famille passent d'un bord à l'autre.

Puis, à grand'peine, car le port est encombré de barques, l'*Express* se fraie un passage, sort de la rade, met le cap sur l'Angleterre et disparaît à l'horizon.

La royauté vient de dire son dernier adieu à la France.

Ainsi s'accomplit cette prédiction que je faisais en 1831 :

Voilà le gouffre où va s'engloutir le gouvernement actuel ; le phare que nous allumons sur la route n'éclairera que son naufrage ; car voulût-il virer de bord, il ne le pourrait plus maintenant, le courant qui l'entraîne est trop rapide, et le vent qui le pousse est trop large ; seulement, à l'heure de la perdition, nos souvenirs d'hommes l'emportant sur notre stoïcisme de citoyens, une voix se fera entendre qui criera : meure la royauté ! mais Dieu sauve le roi !

Cette voix sera la mienne.

Deux ans et demi après, on lisait dans les journaux :

On a reçu ce matin 26 août, à Londres, la nouvelle de la mort de Louis-Philippe, qui a eu lieu en sa résidence temporaire de Claremont, où il se trouvait depuis quelques jours avec sa famille. Le prince exilé souffrait dans les derniers temps, et même depuis son abdication, d'une grande faiblesse nerveuse causée sans doute par les secousses que ces événements ont dû faire éprouver à son organisation. Vendredi, le mal empira tellement que l'on crut devoir appeler autour de lui les membres

de sa famille. Malgré les soins les plus affectueux et les secours empressés de la science, le royal malade s'est éteint rapidement et a expiré ce matin à huit heures et demie.

La nouvelle en est arrivée une heure après à Londres, où elle a inspiré les regrets les plus profonds.

Donnons quelques détails sur cette mort.

Depuis quelques mois déjà, la santé du roi déclinait visiblement ; il allait avoir soixante-dix-sept ans au mois d'octobre, et les derniers événements politiques avaient d'ailleurs porté à sa constitution si vigoureuse une cruelle atteinte.

Dans le dernier mois de juin, le séjour que le roi avait fait à Saint-Léonard avait paru le remettre en voie de rétablissement, le roi avait reçu dans cette résidence plusieurs visites qui lui avaient fait grand plaisir. Le mois de juillet confirma cette amélioration.

Mais, depuis le commencement d'août, l'affaiblissement avait reparu et s'augmentait tous les jours. Enfin, le 24, l'affaiblissement général fit de tels progrès, que non-seulement on fut obligé de contremander un voyage et un établissement nouveau projetés, mais encore, le lendemain matin, le médecin crut qu'il était de son devoir de prévenir la reine de l'imminence du danger de son mari.

La reine reçut la nouvelle avec sa religieuse résignation et sans hésiter.

— Monsieur, dit-elle, il faut prévenir le roi de son état.

— Madame, reprit le docteur, ce dernier, ce suprême service est ordinairement rendu aux malades par le prêtre et non par le médecin. Le devoir du médecin, au contraire, est d'avoir l'air de douter jusqu'au dernier moment et de fermer les horizons de la mort aux moribonds. Je désirerais donc que la reine voulût bien charger quelque autre que moi de ce triste message.

— Monsieur, dit la reine, le roi est un esprit sérieux et qui ne croit qu'aux choses positives ; prévenu par la science, il croira à l'imminence du danger ; averti par la religion seulement, il doutera peut-être.

— Ce que me fait l'honneur de me dire Votre Majesté est la vérité exacte ; mais cependant, à moins qu'elle ne me donne l'ordre positif de révéler au roi la fâcheuse position où il se trouve...

— Je vous en donne l'ordre, Monsieur.

Le médecin s'inclina et rentra chez le roi.

Le roi écouta avec beaucoup de tranquillité la terrible ouverture ; puis, quand le médecin eut fini :

— Ah ! ah ! dit-il gaiement, je comprends, vous venez m'avertir qu'il est temps de faire mes paquets.

— Sire.

— C'est la reine, n'est-ce pas, qui vous a prié de me rendre ce dernier service ?

— Oui, sire.

— Priez-la d'entrer.

Le médecin ouvrit la porte, la reine attendait.

Pendant quelque temps, ces deux vieillards qui avaient pendant dix-huit ans porté ensemble la plus belle mais la plus lourde couronne du monde rapprochèrent leurs têtes tremblantes et parlèrent bas.

Puis la reine, haussant la voix :

— Sa Majesté demande l'abbé Guelle, mon aumônier, dit-elle.

Cinq minutes après, l'abbé Guelle entra.

Derrière lui, toute la famille royale fut introduite, c'est-à-dire la reine, madame la duchesse d'Orléans, le comte de Paris, le duc de Chartres, le duc et la duchesse de Nemours, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse d'Aumale et la duchesse de Saxe-Cobourg.

Toute le monde s'agenouilla, mais assez loin du lit pour que ce que le mourant disait à l'abbé Guelle ne fût point entendu.

La confession terminée, l'absolution reçue, le roi se retourna, et toujours avec la même gaieté :

— Eh bien ! maintenant, te voilà tranquille, Amélie.

— Oui, sire, répondit la reine, car maintenant j'ai l'espoir, si

Dieu m'accorde une aussi bonne fin que la vôtre, que nous ne nous quitterons que pour quelques instants, et que bientôt nous serons réunis dans l'éternité.

Le roi demanda alors à rester seul avec madame la duchesse d'Orléans.

Ils restèrent seuls, et la conversation dura près d'une heure ; personne n'assista à cet entretien ; seulement, on présume qu'il eut pour but de rompre les répugnances que la duchesse paraît éprouver pour le système de fusion.

Ce qui, le roi vivant, était de la politique, n'était-il pas, dans le roi mourant, un remords ?

N'était-ce pas un mouvement de rendre momentanément à un prince qu'il sait ne devoir point avoir d'héritier une couronne qui lui avait paru légère sur le trône, et qui peut-être lui paraît lourde sur le tombeau ?

Quoi qu'il en soit, la confession achevée, cette longue conversation finie, le roi se sentit mieux ; il demanda ses Mémoires et en dicta une dernière page à son aide-de-camp.

La rédaction de ses Mémoires avait été la grande distraction de son exil.

Puis, se sentant mieux :

— Ah ! pardieu, dit-il gaiement au médecin, savez-vous que j'ai bien envie d'une chose, docteur ?

— De laquelle, sire ?

— C'est de vous faire mentir en en revenant encore cette fois-ci.

— Ce serait un grand bonheur pour moi, sire, dit le docteur ; et croyez bien que, pour mon compte, j'y ferai tous mes efforts.

Malheureusement, le roi se trompait ; dans la soirée, une fièvre violente s'empara de lui, cette fièvre alla croissant jusqu'à deux heures du matin, puis, de deux heures du matin à six heures, diminua.

À six heures, le roi se sentait mieux, mais l'affaiblissement con-

tinuait.

À sept heures, il était encore en possession de toute son intelligence et disait au docteur qu'il se trouvait parfaitement bien.

À huit heures, au milieu des larmes et des prières de toute sa famille, il expirait sans convulsions, sans souffrances et avec une admirable sérénité.

Les obsèques du roi mort eurent lieu le 2 septembre suivant à Claremont. Voici comment le *Globe* raconte cette dernière cérémonie :

Les restes de Louis-Philippe, l'ex-roi des Français, ont été portés aujourd'hui de Claremont à la chapelle gothique de Weybridge ; un très-grand nombre de Français se sont rendus aux funérailles, et dès neuf heures du matin, la grande salle de Claremont et les avenues qui y conduisent étaient remplies de personnes distinguées par leur naissance, leur position ou leur talent, parmi lesquelles nous avons remarqué M. de Rumigny, notre ancien ambassadeur à Bruxelles, le baron de Bussières, ancien ambassadeur à Naples, le duc de Montmorency, le duc de Guiche, le comte Anatole de Montesquiou, le comte de Jarnac, les ministres de Belgique, d'Espagne et de Naples.

À neuf heures et demie, on a dit dans la chapelle une messe basse à laquelle le public n'a pas été admis.

La chapelle était entièrement tendue de noir, au fond on avait élevé un autel aussi tendu de noir et dont le tabernacle était surmonté d'un crucifix en ivoire magnifiquement sculpté. Des deux côtés de l'autel se trouvaient des candélabres massifs avec d'énormes cierges.

Le cercueil renfermant les restes du roi était placé au centre, entouré de vingt-quatre candélabres. On y lisait l'inscription suivante :

LOUIS-PHILIPPE I^{ER}, ROI DES FRANÇAIS, NÉ À PARIS, LE 6 OCTOBRE 1773,
MORT À CLAREMONT, COMTÉ DE SURREY, ANGLETERRE,
LE 26 AOÛT 1850.

Après la messe, le cercueil a été enlevé par MM. le duc de Montmorency, le général d'Houtelot, le général Berthois, le général Dumas, le général de Chabannes et le comte Friant, qui, arrivés à l'endroit appelé White-Gale, c'est-à-dire à moitié chemin entre le château et l'entrée du

parc, l'ont placé sur le corbillard.

Le deuil était conduit par le comte de Paris, le duc de Nemours, le prince de Joinville et le duc d'Aumale.

Le convoi s'est alors mis en marche, ayant en tête le corbillard renfermant le cercueil sans aucun ornement héraldique, et simplement avec les lettres L. P. surmontées d'une couronne.

Le convoi a suivi la route qui conduit à Hersham, à travers un pays magnifique, ayant à droite et à gauche une rangée d'arbres formant une route plus admirable que les plus beaux ornements des palais des rois. Il a passé le joli pont jeté sur la Mole, et après avoir traversé Hersham, il est arrivé à Valton-Heat.

Toutes les petites hauteurs qui couvrent la route étaient couvertes d'une foule nombreuse dans l'attitude du recueillement et du respect. Dans le village de Weybridge, la curiosité était vivement excitée, et, un peu avant l'heure fixée pour l'arrivée du convoi, la foule s'était portée aux environs de la chapelle catholique où devaient être déposés les restes mortels du roi.

Le convoi, parti d'Esher à dix heures et demie, est arrivé à Weybridge à midi moins un quart ; il se composait d'un corbillard traîné par huit chevaux et de douze voitures de deuil traînées l'une par six chevaux et les autres par deux.

Au moment où le cercueil avait quitté Claremont, la reine, accompagnée par la duchesse de Nemours, et les autres membres de la famille royale étaient partis pour Weybridge dans trois voitures de deuil.

Le convoi est entré à Weybridge dans l'ordre suivant :

Vingt-deux cavaliers ;

Les marchands d'Esher ;

Un enfant portant un encensoir ;

Un autre enfant portant une croix ;

Deux acolytes suivis de M. Lyre, le révérend docteur White, provincial apostolique, et de neuf autres ecclésiastiques ;

Enfin le corbillard et les voitures de deuil.

À l'entrée particulière de la chapelle, le cercueil a été enlevé du corbillard et porté dans la chapelle sur les épaules de dix hommes, suivis par le comte de Paris, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et une centaine de personnes.

Un nombre très-considérable de Français a voulu suivre le cercueil ; mais le défaut de place n'a point permis de les admettre dans l'intérieur.

La chapelle était tendue de noir, et le Saint-Sacrement était sur l'autel ; une petite galerie avait été disposée pour recevoir la reine et les autres membres de la famille royale.

Le cercueil a été placé devant l'autel, et après la messe il a été descendu dans le caveau, qui a été immédiatement scellé.

Le convoi est aussitôt reparti pour Claremont.

Depuis Louis XV, mort à la suite d'une débauche, c'est-à-dire depuis soixante-seize ans, c'était le cinquième roi de France qui descendait au cercueil.

De ces cinq rois de France, un seul est mort aux Tuileries : Louis XVIII.

Louis XVI avait été guillotiné sur la place de la Révolution.

Napoléon était mort à Sainte-Hélène.

Charles X, à Goritz.

Et Louis-Philippe, à Claremont.

FIN DE L'HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE

Voici maintenant le jugement que porte la presse anglaise sur Louis-Philippe :

Le *Morning-Chronicle* dit que « dans cette famille, l'intrigue était une tradition héréditaire ; » puis ce journal le montre combattant pour sa maison, et en cela fidèle aux traditions de sa famille. « Nous ne saurions, » ajoute ce journal, « dire qu'un homme grand et bon vient de mourir ; il conquiert la couronne par la

duplicité, la conserva par l'oppression, et sa conduite vis-à-vis de l'Angleterre fut marquée au coin d'une politique sans scrupule, aussi éloignée de la vraie sagesse que du véritable bonheur. »

Le *Morning-Adviser* lui reproche un désir immodéré d'accumuler des richesses, des honneurs et de la puissance sur sa famille, sans égard pour les intérêts ou les sentiments du peuple qu'il avait à gouverner et au mépris des engagements les plus solennels.

Le *Globe* déclare que Louis-Philippe a péri pour avoir trop gouverné au profit des *épiciers*, trop compté sur l'appui exclusif des classes moyennes, trop sacrifié « les salaires aux bénéfices. »

Le *Morning-Post* dit que, si la finesse d'un esprit froid et persévérant avait pu consolider l'établissement de Juillet, Louis-Philippe fût mort roi des Français ; mais il avait le malheur de ne pas représenter ces principes, « et sa race est tombée » au milieu des moqueries de toute l'Europe.

Le *Times*, qui donne une longue biographie du roi défunt, s'exprime en ces termes :

Louis-Philippe, roi des Français, se distinguait parmi tous les hommes qui ont figuré avec la même prééminence que lui, sur le théâtre de l'histoire et dans le gouvernement de l'humanité, par l'absence de ces facultés intellectuelles transcendantes, de ces passions désordonnées, de ces vertus imposantes, ou ces crimes hardis qui marquent ordinairement les annales de l'humanité ; mais ces dons dangereux du génie, de la puissance, il les remplaçait par une singulière combinaison de qualités inférieures de l'humaine nature. Soit pour le bien, soit pour le mal, ces qualités formaient l'ensemble de son caractère, et, en portant un jugement exact sur cet homme remarquable, il serait aussi dangereux de l'élever au rang de sage ou de héros, que de le faire descendre au rang d'un tyran égoïste.

Le *Sun* s'exprime ainsi :

Louis-Philippe d'Orléans, après avoir pris une part active au terrible conflit des peuples contre les princes, était destiné à être témoin du triomphe de la démocratie, qu'il croyait écrasée sous sa toute-puissance,

et à voir le bonnet phrygien prendre la lace du diadème des Bourbons. Tel a été le juste châtement du fils d'*Égalité*, pour avoir tenté d'étouffer la liberté dans ses embrassements, pour l'avoir trahie par ses baisers, comme fit Iscariote, pour l'avoir endormie avec l'insidieux poison de ses flatteries. Pour comble de chagrin, la Providence ne semble-t-elle pas ne l'avoir fait survivre si longtemps à sa chute que pour lui montrer la République consolidée en France ? La fin de ce personnage remarquable paraît due aux remords qui minaient sa santé et au coup de foudre de Février.

Enfin, dans le *Daily-News*, on lit ces lignes :

Pendant les dix-huit années de son règne, pas une idée grande ou généreuse ne germa dans son esprit. Sa politique intérieure se bornait à cajoler ou à corrompre les députés. Il ignora toujours, ainsi que les hommes d'État à son service, la condition, les besoins, la fermentation de l'esprit de son peuple. Ils se contentaient, ses ministres et lui, de regarder à la superficie, sans dépasser la couche d'herbe artificielle qui recouvrait un sol volcanisé et prêt aux éruptions.

Les lois de rigueur ont accéléré l'explosion. Ce Salomon des salons de Londres et de Paris ne connut jamais l'essence et le but du gouvernement, le développement et la satisfaction des besoins populaires. Pour lui, la politique c'était la diplomatie et rien autre chose.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1, page 46

Vous avez bien raison, mon cher ami, il vaut mieux nous écrire. Quand on discute avec quelqu'un que l'on aime un objet intéressant, on est bien exposé à s'échauffer, et je sens que c'est ce qu'il faut éviter entre nous ; car il échappe des choses qui font du mal dans le moment et qui en font encore après. Je serais bien aise de terminer, pour ce qui regarde madame de Sillery (madame de Genlis), et vous ne m'en montrez pas moins d'impatience. Ainsi, parlons-en, mon cher ami, pour n'y plus revenir ; car j'ai besoin, non-seulement de repos, mais de jouir des bienfaits que je vous dois. Vous avez déjà fait beaucoup pour mon bonheur, en m'accordant mes enfants un certain nombre de fois par semaine. Ce seront des moments heureux que je vous devrai et qui répandront une grande douceur sur mes jours. Je ne veux plus revenir sur le passé, ainsi que je vous l'ai dit ; les torts que je reproche à madame de Sillery existent et ne peuvent être détruits, ni par son journal, ni par tout ce qu'elle pourra vous dire ; *c'est moi qui ai vu et entendu tout ce qui m'a déplu*. Ce n'est donc que l'avenir qui peut me faire revenir sur son compte ; elle ne peut pas se justifier, mais elle peut réparer, et si je vois que sa manière d'être et celle de mes enfants est telle que j'ai droit de l'attendre et de l'exiger, je suis juste et je serai bien aise d'oublier les sujets de plainte qu'elle m'a donnés. Voilà, mon cher ami, ce qui est dans mon cœur et ce que j'ai déjà commencé à éprouver. Madame de Sillery a eu dernièrement de l'humeur, je l'ai supportée ; mais le lendemain, elle a eu une attention pour moi, elle m'a écrit un billet honnête ; je l'ai fait remercier par ma fille, et je lui ai répondu d'une manière dont vous avez été aussi content qu'elle ; enfin, ce sera sur sa conduite que je réglerai la mienne. Que pouvez-vous désirer de mieux, cher ami ? je ne dis pas que je lui rendrai mon amitié, ma confiance ; quand elles ont été blessées à diverses reprises, il est impossible que l'on puisse se rapprocher à un certain point ; mais madame de Sillery peut compter sur tous les égards, les marques d'attention possibles. Je serai bien aise de pouvoir témoigner de la con-

sidération à la personne qui élève mes enfants, ainsi ce ne sera pas ma faute si cela n'est pas. Vous devez être content de moi, je l'attends de votre justice ; mais encore une fois ne discutons plus sur ma manière de juger madame de Sillery ; je le puis moins à présent qu'autrefois, car antérieurement, lorsque je m'éloignai d'elle vous n'essayâtes pas de la justifier ; vous me dites seulement que vous aviez des raisons essentielles qui vous faisaient tenir à elle. Je jouissais au moins de vous faire un sacrifice que vous sentiez ; mais actuellement vous me dites que madame de Sillery *fait votre bonheur, qu'elle m'aime*. Je vous avoue que quand vous me dites de ces choses-là, elles me tuent. Éloignons bien, cher ami, tout ce qui pourrait troubler notre union, et soyons comme toujours, sans gêne, sans embarras l'un pour l'autre. Vous savez trop bien que vous ne pouvez avoir une meilleure amie que moi, pour que je le répète ; mais j'espère que vous l'avez toujours pensé, et que personne ne pourrait détruire la confiance que j'attends de vous. J'ose dire que je l'ai toujours méritée, et je serais bien affectée de penser que vous ayez pu soupçonner un instant que j'étais changée. Ceux qui vous ont mandé cette nouvelle avaient certainement des raisons pour accréditer une chose démentie par toute ma conduite, car assurément, il ne s'est pas passé un seul jour pendant votre absence où je n'aie prouvé mon attachement pour vous ; mais, comme vous me l'avez dit, on avait peut-être le projet de nous désunir... Il me reste à vous parler d'un objet bien intéressant et sur lequel je désire que vous sachiez ma façon de penser ; vous devinez que c'est de madame de Buffon qu'il est question ; je vous avoue que dans le principe de votre liaison avec elle, j'ai été au désespoir. Accoutumée à vous voir des fantaisies, j'ai été effrayée et profondément affectée, lorsque je vous ai vu former un lien qui pouvait m'ôter votre confiance. La conduite de madame de Buffon, depuis que vous tenez à elle, m'a fait revenir sur les préjugés qu'on m'avait donnés contre elle ; je lui ai reconnu un attachement si vrai pour vous, un désintéressement si grand, et je sais qu'elle est si parfaite pour moi, que je ne puis point ne pas m'intéresser à elle. Il est impossible que quelqu'un qui vous aime véritablement n'ait des droits sur moi, aussi en a-t-elle de véritables, et vous pouvez encore, sur ce point, être sans gêne avec moi ; je vous le répète, mon cher ami, ce que je désirerais, ce qui ferait vraiment mon bonheur, c'est que vous fussiez parfaitement

à votre aise avec moi et que vous trouvassiez dans votre femme une société douce qui vous attirât et contribuât à votre agrément. Vous m'avez dit que vous alliez venir plus souvent chez moi ; je vous le rappelle parce que je suis intéressée à ce que vous n'oubliiez pas votre promesse ; que, d'ailleurs, je veux vous répéter que vous aurez toujours une société qui vous conviendra ; qu'en me prévenant la veille, vous aurez toujours celle qui pourra vous être le plus agréable, et qu'en me le disant le matin, si je ne puis pas vous la procurer, vous serez du moins sûr de n'avoir personne qui puisse vous déplaire.

D'après ce que vous m'avez dit, mon ami, au sujet de l'observation que j'ai faite à mon fils, je crois que je ferais peut-être bien de lui dire que s'il m'avait fait connaître votre intention, je me serais arrêtée au premier mot. – Ce n'est pas que j'aie changé de manière de voir, mais si nos enfants peuvent nous croire des opinions différentes, je désire que cela n'influe pas sur leur conduite, cela les mettrait trop mal à leur aise, et sur ce point, pour ce qui a rapport à eux, certainement je leur donnerais l'exemple de la soumission. Tout cela doit vous prouver, cher ami, que pour les choses qui ne portent pas essentiellement sur l'existence future de mon fils, je cède et céderai toujours, mais la démarche qu'il veut faire est d'un genre trop sérieux pour que je ne fasse pas encore des représentations à ce sujet ; c'est un devoir vis-à-vis de vous, vis-à-vis de lui. Je vous répète qu'il m'a causé hier une peine mortelle, et je vous déclare que j'ai été aussi étonnée et affectée que vous ayez consenti à un arrangement de cette espèce sans m'en avoir dit un seul mot. Je vous avoue que j'espérais être consultée pour ce qui a rapport à mon fils. Si cela n'est pas, je suis destinée à jouer un rôle passif, ayant trop d'honnêteté et d'attachement pour vous pour marquer à cet enfant que je désapprouve ce que vous conseillez ou ce à quoi vous avez consenti, et il pourrait en résulter des choses fâcheuses ou pour l'un ou pour l'autre et même pour l'un et l'autre. Cette nullité ne le frapperait pas d'abord, mais lorsqu'il réfléchira, ou il me croirait nulle par caractère et n'aurait ni confiance ni déférence pour moi, ou il verrait que mes droits m'ont été ôtés, que cette nullité était forcée. Chercher dans ce cas à la rapprocher de moi, à l'éclairer, serait, en quelque sorte, l'éloigner de vous. Il faudrait donc lui fermer mon cœur ou courir ce risque ; cette réflexion m'est affreuse, m'est bien pénible, car l'un ou

l'autre de ces inconvénients m'affligerait profondément. Je vous dis ceci en général sur tout ce qui peut avoir rapport à sa conduite ; quant à cet objet-ci, il ne pourra pas ignorer mon opinion, car je suis bien sûre que mon père dira et aura même soin de faire dire que je suis très-fâchée que mon fils aille aux Jacobins, et peut-être exigera-t-il que je lui dise mon opinion à lui-même, afin qu'il ne puisse pas me reprocher un jour de ne pas l'avoir averti. Vous êtes convenu vous-même, mon cher ami, qu'il y a de grands inconvénients. Examinons-les nous-mêmes, et voyons si les avantages peuvent les balancer. Encore une fois, si les Jacobins étaient composés de députés seulement, ils seraient moins dangereux, parce qu'ils seraient connus par leur conduite à l'Assemblée et que l'on pourrait prévenir mon fils. Mais comment le mettre sur ses gardes vis-à-vis d'un tas de gens qui y ont la majorité et qui sont bien propres à égarer un jeune homme de dix-sept ans ? Si mon fils en avait vingt-cinq, je ne serais point tourmentée, parce qu'il pourrait distinguer par lui-même ; mais à dix-sept ans, jeté dans une société de ce genre, en vérité, mon cher ami, cela n'a pas de raison ; et que ce soit nous, que ce soit ses parents qui, pour finir son éducation, l'envoient aux Jacobins, me paraît et paraîtra sûrement à tout le monde une chose inconcevable et qui me ferait, en vérité, regretter qu'il fût sorti des mains de madame de Sillery. C'est pour qu'il apprenne à parler que vous voulez passer par-dessus tous les dangers que vous ne pouvez pas envisager pour lui, et vous me dites, mon cher ami, pour me faire voir ces avantages comme vous, qu'un fameux orateur anglais ne le serait pas s'il n'avait appris à parler de bonne heure. Je vous répondrai à cela que c'est sûrement en assistant aux séances du parlement, aux assises, aux plaidoyers, qu'il a appris cet art et que mon fils aura les mêmes facilités sans aller aux Jacobins. Qu'il suive l'Assemblée nationale et les tribunaux quand ils seront établis, et, pour peu qu'il ait des dispositions, il y apprendra à parler tout comme on apprend en Angleterre. D'ailleurs, pourquoi n'attendrions-nous pas la nouvelle législature ? Ce n'est différé que de quelques mois et peut-être à cette législature appréciera-t-on les Jacobins comme il en a déjà été question.

N° 2, page 55

Messieurs, vous avez connaissance du décret qui supprime tout ordre, tout signe extérieur, qui suppose des distinctions de naissance, et j'espère que vous m'avez rendu la justice de croire que je suis trop ami de l'égalité pour n'y avoir pas applaudi avec transport. J'ai donc quitté dès le premier instant et avec le plus grand plaisir ces marques frivoles de distinctions auxquelles on a si longtemps attaché une considération qui n'était due qu'au mérite, et que lui seul obtiendra désormais. Ce dernier décret, dans le moment où se prépare la révision des travaux de l'Assemblée, doit nous faire espérer qu'elle maintiendra comme constitutionnel tout ce qu'elle a déjà décrété au sujet des titres et de la noblesse, et que les Français, libres et égaux, ne seront plus distingués que par les marques vraiment honorables, les signes auxquels on pourra reconnaître d'abord ceux qui ont des droits à l'estime publique ; autant je dédaignais ceux que je ne devais qu'au hasard de ma naissance, autant je me glorifierai un jour des autres, si je suis assez heureux pour avoir des occasions de les mériter ; elles seules peuvent manquer à mon zèle pour la chose publique, car si à défaut d'actions assez éclatantes pour attirer sur moi les regards de mes concitoyens et les récompenses de ma patrie, des sentiments bien connus et une vie entière uniquement dirigée vers son service, suffisent pour obtenir ces marques d'honneur, j'ai la pleine confiance de m'en rendre digne.

N° 3, page 141

Mon cher Charette,

Que d'événements se sont passés depuis que, heureux et paisible, nous jouissions tous deux de la vie et de ses plaisirs dans cette Vendée, dont ni vous ni moi ne soupçonnions alors les grandeurs. J'ai eu de beaux jours, j'ai été puissant, j'ai dû faire beaucoup de choses et je me suis arrêté avant l'heure. Il fallait laisser à la révolution le temps de jeter sa bave. Vous vous êtes, vous et les vôtres, élancés à la traverse, et ce que j'avais prévu en parcourant votre pays s'est réalisé. La guerre civile, telle qu'elle y a été organisée, est une force que la République française, qui tend à se dissoudre, ne vaincra pas ; mais, après vos

triomphes, il faut la paix, et cette paix, mon cher chevalier, vous ne pourrez la faire qu'en établissant un trône. Vous connaissez la sincérité de mes sentiments pour vous ; soldat, j'admire votre courage ; général, j'admire encore davantage les talents que vous déployez. Mais je vous demande ce que vous ferez, comment, en cas de succès, vous parviendrez à reconstituer la monarchie, et en présence des obstacles de toute nature qui m'apparaissent dans ma retraite, souvent troublée par les événements ; car ma vie est presque aussi errante que la vôtre, seulement j'ai plus d'espace et moins de gloire, je ne vois pour vous qu'un moyen grand et légitime de sortir d'embarras. J'ai beaucoup réfléchi sur les causes qui ont amené, qui ont développé, mûri et tué le mouvement révolutionnaire. Je dis tué, car la révolution est morte du jour où elle n'a plus osé faire peur. Eh bien ! savez-vous à quoi m'ont conduit mes réflexions ? au point d'où nous sommes partis en 1789. Il faut un roi à la France ; elle n'a rien de républicain dans le caractère, dans les mœurs, mais elle est révolutionnaire par essence, parce que les derniers monarques n'ont pas compris où elle voulait aller. La monarchie qu'il lui faut, ce n'est plus celle de Louis XIV, des intérêts nouveaux ont surgi ; le tiers-état, si longtemps opprimé, a senti sa force, il en fait abus ; mais il l'a doublée par les confiscations des biens du clergé et de la noblesse ; il faut donc un roi, mais un roi qui donne au tiers-état les garanties que les Bourbons offraient au clergé et à la noblesse. C'est la sanction de tout ce qui a été fait, bien ou mal, qu'il faut accorder. Pensez-vous que les Bourbons, pour lesquels vous combattez, soient gens à accepter de pareilles conditions ? Vous avez dans tout ceci montré une trop grande portée d'esprit pour ne pas être persuadé qu'entre les Bourbons et la France il y a maintenant un mur de séparation. À l'étranger, dans les cours, chez des émigrés même, cette opinion domine, car on voit des princes sans énergie et sans volonté, livrés, comme à Versailles, à des flatteurs qui n'ont qu'un dévouement d'antichambre. Ces princes sont impossibles ; mais dans cette famille, vous le savez, il n'a pas tenu à moi d'arracher à l'échafaud la tête de son chef, il se trouve d'autres branches qui ne sont pas aussi endurcies dans leurs idées absolues. Sans parler de celle de Condé, dont le duc d'Enghien est le héros, il y a la famille d'Orléans ; et souffrez ici, mon cher Charette, que je vous parle à cœur ouvert, car ce que je vous écris peut facilement

se réaliser, et proscrits aujourd'hui tous deux par la révolution, nous pouvons, demain, être acceptés par elle comme ses régulateurs et ses libérateurs. Le nouveau duc d'Orléans, qui est errant et fugitif, n'a rien à se reprocher de tous les événements auxquels, malgré nous tous, son infortuné père a pris une large part. Je sais que ce dernier est en exécution auprès des exaltés de votre parti, et que même sa mort n'a pas éteint les haines. Que faut-il conclure de là ? C'est que le jeune duc d'Orléans est le seul moyen de transaction possible entre la République et la Monarchie. Il a des idées arrêtées sur bien des points, et malgré sa jeunesse il est doué d'un grand sens. Sous le nom de son père, qui était un drapeau contre la cour, c'était pour lui que travaillaient les girondins. Nous voulions, sans secousses et surtout sans massacres, arriver à notre but. Les jacobins nous en ont empêchés, mais les jacobins sont anéantis, et fort de tout ce que je sais, je m'adresse à vous pour rendre paix et bonheur à la France. Monseigneur d'Orléans, que j'ai eu sous mes ordres et qui, je n'en ferais aucun doute, est le premier à honorer votre dévouement à des principes qui ont toujours été les siens, malgré quelques faiblesses, concessions faites aux exigences de l'époque ; monseigneur d'Orléans, dis-je, n'a pas été consulté par moi en tout ceci ; mais je crois pouvoir me porter sa caution, et le jour venu, il ne me démentira pas, j'espère. Or donc voilà ce que j'ai à vous proposer.

La Convention va bientôt clore sa carrière, la plupart de ses membres vont rentrer dans l'obscurité. Plusieurs avec lesquels je suis toujours resté en correspondance ne demandent pas mieux que de terminer la révolution qu'ils ont faite. Tout est nivelé ; ils sentent qu'il faut relever quelque chose, ils sont donc à nous. Leur influence sur les sections de Paris est immense. Le peuple est las et se mettrait facilement sous un roi qui flatterait son orgueil, qui aurait pris part à sa révolution et qui pour lui ne serait pas toujours un reproche vivant. Mais toutes ces bonnes dispositions que je vous signale, celles de l'armée qui ne sont pas plus hostiles, tout cela tendant au même but par des moyens adroitement combinés, ne peut arriver qu'avec votre concours.

Les deux partis, les deux armées se réunissant, vous sentez ce qu'il y a de prospère dans cet événement. Je connais d'avance toutes les objections que vous pouvez me faire : — Le prince consent-il ? — J'en

réponds corps pour corps. — Avez-vous la majorité dans la Convention ? — Oui, et s'il manquait quelques voix on pourrait les acheter. Il s'en trouve à vendre, même au prétendant. — Êtes-vous sûr de l'armée ? — Elle ne demande pas mieux que d'entendre la voix de son vieux général ; d'ailleurs nous avons pratiqué des reconnaissances. — Que ferez-vous des Bourbons ? — Ce qu'ils voudront ou ce que vous voudrez. On les laissera en exil ou après quelques années d'un nouveau règne ils pourront rentrer en France, ils n'y sont pas à craindre. — Quelles bases de gouvernement pensez-vous établir ? — Le système constitutionnel de l'Assemblée nationale avec les modifications que le temps y a apportées.

Je ne vous dirai pas maintenant ce que, dans cet état de choses, la reconnaissance du prince et de la nation ferait pour vous. Vous sentez que tout ce qui peut flatter l'ambition d'un homme vous serait accordé. — Il vous ont fait lieutenant général ; le duc d'Orléans, roi, peut mieux et saurait reconnaître avec plus de générosité le service que vous rendriez à la patrie. Quant à la Vendée et à ses troupes, vous n'auriez qu'à parler : vos demandes seraient des ordres. Ce n'est point une conspiration que je vous propose, encore moins une honteuse trahison. Je vois la chose de plus haut, comme vous la verrez vous-même : c'est le triomphe de nos idées constitutionnelles cimenté par le triomphe même de vos principes monarchiques. C'est la Vendée donnant un roi à la révolution. Comprenez-vous ce rôle, mon cher Charette ? Il est plus beau que celui que Monk s'était réservé en Angleterre, et vous êtes plus digne de le jouer.

Je vous écris au moment où le cabinet britannique vient de compromettre à Quiberon tous ces malheureux émigrés, qui ont plus de courage que de tactique. Il faut empêcher que de telles calamités se renouvellent. Le comte d'Artois va, m'assure-t-on, tenter une descente sur vos côtes. Si ma lettre vous parvient avant son expédition annoncée, croyez-en les paroles d'un ami, — ne vous fiez pas aux Anglais : ils vous perdront par lui. — Réfléchissez à tout ce que je vous propose. Il n'y a plus qu'un ordre de choses possible, c'est la monarchie constitutionnelle. Les Bourbons ne la comprennent pas ; il faut donc vous adresser à un prince qui n'épouvante aucun parti et qui puisse nous confondre dans un même amour. Vous sentez que c'est vous qui avez

toujours la meilleure place dans ses affections et dans sa reconnaissance. Adieu, mon ami. – Saisissez bien toutes les raisons qui me portent à vous choisir comme l'Atlas du nouveau règne, et croyez-moi, avec tous les sentiments d'admiration et d'espérance,

Votre très-humble serviteur,

DUMOURIEZ.

P. S. On m'annonce que par vous et vos lieutenants, vous disposez de plus de quarante mille hommes. C'est plus qu'il n'en faut pour agir. – Si, comme je n'en puis douter, vous acceptez les propositions que je suis chargé de vous faire, propositions qui vous mettent le second de la France, n'ayez avec les troupes que le moins d'engagements possibles ; amenez vos soldats à des idées raisonnables. Écrivez-moi ; et, comme il n'y a pas de temps à perdre, aussitôt que j'aurai votre dernier mot, j'abandonnerai l'hospitalité précaire que l'étranger me dispute souvent ; j'arriverai à Paris, et la révolution sera finie.

N° 4, page 144

Monseigneur,

Voulez-vous me permettre de vous écrire d'un petit coin de la Suisse, dont le nom, j'en suis certain, retentira bien mieux encore à votre cœur qu'à votre oreille.

Je suis arrivé hier à midi à Reicheneau.

Ce petit village, du canton des Grisons, n'a de remarquable que l'anecdote étrange qui s'y rattache.

Vers la fin du dernier siècle, le bourgmestre Tcharner de Coire, avait établi un collège à Reicheneau ; on était en quête, par tout le canton, d'un professeur de français, lorsqu'un jeune homme se présenta à M. Boul, directeur de l'établissement ; ce jeune homme était porteur d'une lettre de recommandation signée par M. Aloyse Jost de Saint-Georges, il était Français, parlait, comme sa langue maternelle, l'anglais et l'allemand, et pouvait, outre ces trois langues, professer les mathématiques, la physique et la géographie. La trouvaille était trop rare et trop merveilleuse pour que le professeur la laissât échapper ; d'ailleurs, le jeune homme était modeste dans ses prétentions. M. Boul fit prix avec lui à quatorze cent livres par an, et le nouveau professeur entra en fonc-

tions dans le courant d'octobre 1795.

Ce jeune homme était votre père, Louis-Philippe d'Orléans, autrefois duc de Chartres, aujourd'hui roi de France.

Ce fut, je l'avoue, Monseigneur, avec une émotion mêlée de fierté, que sur les lieux mêmes, dans cette chambre retirée au milieu du corridor, avec la porte d'entrée à deux battants, les portes latérales à fleurs peintes, les cheminées placées aux angles des tableaux Louis XV, entourés d'arabesques d'or, et son plafond ornementé, que dans cette chambre, dis-je, où avait professé le duc d'Orléans, votre père, je me fis donner des renseignements sur cette singulière vicissitude d'une fortune royale qui, ne voulant pas mendier le pain de l'exil, l'avait dignement acheté de son travail. Un seul professeur, son collègue, un seul écolier, son élève, existent encore aujourd'hui.

Le professeur est le romancier Xschokke, l'écolier, le bourgmestre Tcharner, fils de celui-là même qui avait fondé l'école.

Quant au digne bailli Aloyse Jost, il est mort en 1827 et a été enterré à Zitzers, sa ville natale.

Aujourd'hui, il ne reste plus rien à Reicheneau du collège où professa un futur roi de France, si ce n'est la chambre d'étude que nous avons décrite et la chapelle attenante au corridor, avec sa tribune et son autel surmonté d'un crucifix peint à fresque ; quant au reste des bâtiments, ils sont devenus une espèce de villa appartenant au colonel Pastaluzzi. Et ce souvenir, si honorable pour tout Français, qu'il mérite d'être rangé parmi nos souvenirs nationaux, menacerait de disparaître avec la génération de vieillards qui s'éteint, si nous ne connaissions un homme au cœur d'artiste, noble et grand, qui ne laissera rien oublier, nous l'espérons, de ce qui est honorable pour lui et pour la France.

Cet homme, c'est vous, monseigneur Ferdinand d'Orléans, vous qui, après avoir été notre camarade de collège, serez aussi notre roi. Vous qui du trône, où vous monterez un jour, toucherez d'une main à la vieille monarchie et de l'autre à la jeune république.

Vous qui hériterez des galeries où sont renfermées les batailles de Taillebourg et de Fleurus, de Bouvines et d'Aboukir, d'Azincourt et de Marengo ; vous qui n'ignorez pas que les fleurs de lis de Louis XIV sont les fers de lance de Clovis ; vous qui savez si bien que toutes les gloires d'un pays sont des gloires, quel que soit le temps qui les a vues

naître et le soleil qui les a fait fleurir ; vous enfin qui, de votre bandeau royal, pourrez lier deux mille ans de souvenirs et en faire le faisceau consulaire des licteurs qui marcheront devant vous.

Alors il sera beau à vous, Monseigneur, de vous rappeler ce petit port isolé où, passager battu par la mer de l'exil, matelot poussé par le vent de la proscription, votre père a trouvé un si noble abri contre la tempête.

Il sera grand à vous, Monseigneur, d'ordonner que ce toit hospitalier se relève pour l'hospitalité, et sur la place même où croule l'ancien édifice, d'en élever un nouveau destiné à recevoir tout fils de proscrit qui viendrait, le bâton de l'exilé à la main, frapper à ses portes comme votre père y est venu, et cela quelles que soient son opinion et sa patrie ; qu'il soit menacé par la colère des peuples ou poursuivi par la haine des rois.

Car, Monseigneur, l'avenir serein et azuré pour la France qui a accompli son œuvre révolutionnaire, est gros de tempêtes pour le monde. Nous avons tant semé de liberté dans nos courses à travers l'Europe, que la voilà qui, de tous côtés, sort de terre comme les épis au mois de mai, si bien qu'il ne faut qu'un rayon de notre soleil pour mûrir les plus lointaines moissons. Jetez les yeux sur le passé, Monseigneur, et ramenez-les sur le présent ; avez-vous jamais senti plus de tremblements de trônes et rencontré par les grands chemins autant de voyageurs découronnés ? – Vous voyez bien, Monseigneur, qu'il vous faudra fonder un jour un asile, ne fût-ce que pour les fils de rois dont les pères ne pourraient pas, comme le vôtre, être professeurs à Reicheneau.

ALEX. DUMAS.

N° 5, page 152

À Silr Pays de Molstens, 18 février 1796.

Ignorant absolument, Monsieur, depuis près de deux ans le lieu que vous habitez, et n'ayant avec vous aucune espèce de correspondance depuis dix-sept mois, je prends le parti de faire insérer cette lettre dans les papiers publics. De cette manière, elle vous parviendra dans quelque lieu que vous soyez. Tant que j'ai pu vous être utile ainsi qu'à votre

intéressante et malheureuse sœur, j'ai dû conserver avec vous des rapports intimes. C'est ce que j'ai fait et ce que je désirerais faire encore, si vous aviez besoin de moi. À l'époque où j'ai quitté la Suisse (au mois de mai 1794), nous étions séparés, vous et moi, depuis un an, vous étiez fort loin de moi, vous deviez votre asile à la recommandation d'une personne avec laquelle je n'avais aucune liaison. Une juste reconnaissance vous a inspiré pour cette personne autant de confiance que d'amitié, ses conseils pouvaient vous être plus utiles que les miens, puisque j'étais seule avec mademoiselle d'Orléans, renfermée dans un couvent où j'ai passé avec elle un an dans la plus parfaite solitude, uniquement occupée à soigner sa santé et à perfectionner les talents *que je lui ai donnés*.

Quand je suis arrivée, il y a vingt mois, dans ce pays, j'ai désiré y vivre absolument ignorée ; de sorte que, vous écrivait très-rarement et ne voulant pas confier mon secret à la poste, je ne vous ai point mandé où j'allais. Cependant sans vous dire mon nom supposé et le lieu que j'habitais, j'ai trouvé le moyen de vous donner de mes nouvelles. En même temps, je vous indiquais une adresse pour m'écrire. C'est au mois d'octobre 1794 que j'ai reçu la dernière lettre qui me soit parvenue de vous ; elle ne contenait, ainsi que les précédentes, que l'expression de votre reconnaissance et de votre tendresse pour moi ; et le doux nom de mère, que vous m'y donnez toujours, doit me convaincre que malgré le *mystère* de votre conduite, votre cœur est toujours pour moi ce qu'il doit être. Car, depuis cette époque, n'ayant eu aucune sorte de relations avec vous, je n'ai rien pu faire qui ait dû jeter du refroidissement entre nous. Il y a environ dix mois qu'on m'envoya une lettre pour vous, imaginant que je saurais votre adresse. Tout le monde assurait que vous étiez dans ce pays, et même on nommait votre correspondant. Je lui fis demander le nom du lieu que vous habitiez ; il répondit qu'en effet il le savait, mais qu'il ne pouvait me le dire. Je n'insistai point et j'envoyai la lettre ; je n'entendis point parler de vous et je ne fis aucune démarche pour vous voir ou pour vous écrire ; mais, je vous le répète, si j'avais eu la moindre espérance de vous être de quelque utilité, j'aurais été vous prévenir et vous chercher *avec le plus vif empressement*. J'ai lu dans les papiers publics de ce pays une lettre sous votre nom, qui annonçait, il y a quelques mois, que vous partiez

pour l'Amérique. Comme vous n'avez point désavoué cette lettre, je dois la croire de vous et je suis persuadé, par conséquent, que vous êtes en Amérique.

Je vous félicite d'avoir pris ce parti. Vous pouvez vous ressouvenir que je vous disais, il y a trois ans, que c'était le meilleur pour vous.

Il me paraît impossible que vous ne sachiez pas que l'on a écrit dans plusieurs papiers français que vous aviez un *parti* en France et des partisans dans les pays étrangers qui voulaient vous placer sur le trône. Si vous ignoriez ce fait, *ce serait vous rendre un très-grand service de vous en instruire*. Pendant dix années de soins si constants que je vous ai consacrées, j'ai eu le temps d'étudier et de connaître votre caractère, *et je n'y ai jamais démêlé le moindre germe d'ambition*. Je m'en applaudissais, certaine que vous en seriez plus vertueux et plus heureux. Depuis votre éducation finie, dans les trois années où nous avons eu ensemble des rapports si tendres et si intimes, je vous ai vu constamment le patriotisme le plus exalté, le désintéressement le plus pur, le plus vrai, et la plus parfaite droiture de sentiments. Vous m'avez écrit des volumes de lettres pendant mon séjour en Angleterre ; je les avais confiées à Paris à un ami, qui me les a renvoyées, je les ai toutes, ainsi que celles que vous m'avez écrites dans les premiers temps de notre séjour en Suisse, entre autres celle que vous m'écrivîtes *au moment où nous entrâmes au couvent* et dans laquelle vous me montriez une si vive reconnaissance de ce que j'avais eu le bonheur de pouvoir faire pour vous et de ce que je me dévouais à votre malheureuse sœur, dont j'étais alors l'unique ressource. Je conserverai ce recueil de lettres toute ma vie. On y voit sans doute quelquefois *des principes exagérés* et quelques idées peu réfléchies, légers défauts si excusables à votre âge. On y voit aussi qu'à cet égard nous n'étions pas du même avis. Mais malgré ces petites différences d'opinions, je retrouve en relisant ces lettres la récompense de tout ce que j'ai fait pour vous ; j'y trouve la certitude que vous êtes incapable de vous prêter aux desseins qu'on vous suppose. Vous aviez vingt ans lorsque vous écrivîtes les dernières lettres de votre recueil, monument précieux de votre reconnaissance, de *votre affection filiale pour moi* et de tous les sentiments qui peuvent honorer un jeune homme. Vous aviez *vingt ans* ! peut-on se démentir ensuite à *vingt-trois*, à moins d'une faiblesse

absolument inexcusable ? Non, j'en suis certaine, le fond de votre cœur, vos principes et vos opinions sont les mêmes. Vous, prétendre à *la royauté, devenir un usurpateur* ! pour abolir une république que vous avez reconnue, que vous avez chérie et pour laquelle vous avez combattu vaillamment, et dans quel moment ! quand la France s'organise, quand le gouvernement s'établit, quand il paraît se fonder sur des *bases solides de la morale et de la justice* ! Quel serait le degré de confiance que la France pourrait accorder à un roi constitutionnel de vingt-trois ans, qu'elle aurait vu deux ans auparavant *ardent républicain et le partisan le plus enthousiaste de L'ÉGALITÉ* ? Un tel roi ne pourrait-il pas tout aussi bien qu'un autre abolir insensiblement la Constitution et devenir despote. D'après les idées reçues en général, il y a moins d'intervalle de la royauté quelle qu'elle soit au despotisme, que du gouvernement démocratique à la royauté la plus mitigée.

Pourriez-vous, en montant sur ce trône sanglant et renversé, vous flatter même de donner la paix à la France ? Non, sans doute. La prolongation de la guerre extérieure et de plus la guerre civile dans toutes les parties de l'empire seraient les suites de *cette usurpation funeste*.

La France, en reprenant la royauté, légitime elle-même les prétentions du frère de l'infortuné Louis XVI. Si le trône est relevé, c'est à lui qu'il appartient ; en vous y plaçant, vous n'apporterez jamais que le plus odieux de tous les titres, *de nouvelles factions vous en chasseraient* et vous trouveriez alors dans l'exil et la proscription, les seuls malheurs que vous n'avez point encore éprouvés et les seuls qui soient insupportables : le déshonneur et les remords. D'ailleurs, quand vous pourriez légitimement et raisonnablement prétendre au trône, je vous y verrais monter avec peine, parce que vous n'avez (à l'exception du courage et de la probité), *ni les talents ni les qualités nécessaires* dans ce rang. Vous avez de l'instruction, des lumières et mille vertus ; mais chaque état demande des qualités particulières et vous n'avez point celles qui font les *grands rois*. Vous êtes fait, par vos goût et par votre caractère, pour la vie intérieure et privée, pour offrir le touchant exemple de toutes les vertus domestiques et non pour représenter avec éclat, pour agir avec une activité constante et pour gouverner avec fermeté un grand empire. Je suis sûre, *Monsieur*, que vous pensez tout ce que je viens d'exprimer, et je me flatte que les personnes qui vous entourent

et les amis que vous avez choisis sont incapables de chercher à vous inspirer une ambition qui serait aussi absurde que criminelle sous tous les rapports. Enfin, je suis intimement persuadée que si ceux qui vivent avec vous vous donnaient des conseils différents (ce que je n'ai nulle raison de supposer), vous les rejetteriez pour ne consulter que votre cœur, dont la droiture vous guidera toujours bien. En faisant imprimer cette lettre, je crois vous rendre un service, parce qu'elle peut servir à dissuader ceux qui, contre toute apparence, veulent faire de vous un chef de parti. On doit naturellement croire que votre institutrice doit, *mieux qu'un autre*, connaître votre caractère, et j'ose répondre que vous avez horreur des projets qu'on vous attribue.

Adieu, Monsieur, consacrez-vous à l'heureuse et douce obscurité qui convient à vos malheurs et à votre situation ; vous porterez dans la solitude de déchirants souvenirs, mais vous pourrez aussi vous en retracer de bien doux.

Rappelez-vous tant d'actions touchantes, de bienfaisance et d'humanité qui, pendant le cours de votre éducation, honorèrent les jours de votre vie et qui firent aussi les délices de vos malheureux frères ; rappelez-vous la *couronne civique de Vendôme* ! Des actions brillantes ont illustré les premiers pas de votre carrière ; mais désormais vous ne pouvez trouver la véritable gloire que dans une profonde retraite. Aimez toujours votre patrie ; consolez-vous de ses injustices, en vous rendant le noble témoignage que vous n'avez jamais cessé de la chérir, non-seulement faites des vœux pour sa prospérité, mais désirez qu'elle soit heureuse, *de la manière dont elle veut l'être*. Enfin, ne vivez désormais que pour la vertu ; ce sera vivre encore pour le bonheur.

N° 6, page 154

Mon cher fils, les événements qui se sont accumulés sur la tête de ta pauvre mère depuis l'instant où elle a eu le malheur d'être privée de la consolation de communiquer avec toi, en achevant de ruiner sa santé, l'ont rendue encore plus sensible à tout ce qui a rapport aux objets de son affection, son pays et ses enfants augmentent depuis longtemps ses sollicitudes. Tu ne te borneras pas sans doute à les partager lorsque tu sauras que, même dans tes malheurs, tu peux encore les servir. L'in-

térêt de ta patrie, celui des tiens, te demandent de mettre entre nous la barrière des mers. Je suis persuadée que tu n'hésiteras pas à leur donner ce témoignage d'attachement, surtout lorsque tu sauras que tes frères, détenus à Marseille, partent pour Philadelphie, où le gouvernement français leur fournira de quoi exister d'une façon convenable. Les revers ayant dû rendre encore plus précoce la maturité de mon fils, il ne refusera point à sa bonne mère la consolation de le savoir auprès de ses frères. Si l'idée de notre séparation est déchirante pour mon cœur, celle de votre réunion en adoucira bien l'amertume.

Que la perspective de soulager les maux de ta pauvre mère, de rendre la situation des tiens moins pénible, de contribuer à assurer le calme à ton pays, que cette perspective exalte ta générosité, soutienne ta loyauté. Tu n'as pas sans doute oublié, mon bien-aimé, que la tendresse de ta mère n'a pas besoin d'être excitée par de nouveaux actes de ta part propres à la justifier. Puissé-je bientôt apprendre que mon Charles et mon Antoine ont embrassé leur aîné, que leur mère reçoit en eux les démonstrations et les preuves des sentiments de ses fils. Arrive à Philadelphie en même temps qu'eux, plutôt qu'eux si tu peux. Le ministre de France à Hambourg facilitera ton passage ; qu'il le connaisse du moins. Oh ! que ne puis-je aller moi-même presser contre le sein trop déchiré de cette si tendre mère celui qui ne lui refusera pas le soulagement qu'elle réclame.

Si cette lettre parvient à mon bien-aimé, j'espère qu'il ne refusera pas de répondre à sa si tendre mère et de lui procurer enfin la consolation de recevoir de ses nouvelles. Il voudra bien lui adresser sa lettre sous le couvert du ministre de la police générale de la République, à Paris.

P. S. – J'aime à croire que depuis trois mois, malgré l'impossibilité où j'ai toujours été de t'écrire, tu auras connu l'extrême désir de ta mère de te savoir bien éloigné de tous les intrigants et de toutes les intrigues qu'elle ne saurait assez te recommander de fuir.

L.-M.-A. DE BOURBON.

Frédéricshall, 15 août 1796.

Je reçois avec joie et attendrissement, ma chère maman, la lettre que vous m'avez écrite de Paris le 9 prairial et que le ministre de la Répu-

blique près les villes anséatiques m'a fait passer par ordre du directoire exécutif. Conformément à ce que vous m'ordonnez, je vous adresse cette réponse sous le couvert du ministre de la police générale.

Quand ma tendre mère recevra cette lettre, ses ordres seront exécutés et je serai parti pour l'Amérique. En accusant au ministre de France à Brème la réception de votre lettre et de celle qu'il m'a écrite en me l'envoyant, j'ai cru pouvoir lui demander, d'après ce que vous m'avez mandé et qu'il m'a confirmé, les passe-ports nécessaires à la sûreté de ma route ; dès que je les aurai reçus, je m'embarquerai sur le premier bâtiment qui fera voile pour les États-Unis.

Assurément, quand j'aurais de la répugnance pour le voyage que vous me demandez d'entreprendre, je n'en mettrais pas moins d'empressement à partir, mais c'était toujours celui que je désirais le plus pouvoir faire et je ne fais à présent qu'accélérer l'exécution d'un projet qui était déjà définitivement arrêté dans mon esprit. Il y a même longtemps que je serais parti si je n'avais été constamment retenu par une suite de circonstances bizarres et malheureuses.

Je n'entreprendrai pas de vous en faire le triste et inutile détail, j'espérais que dans peu tous les obstacles qui m'arrêtaient seraient aplanis, mais il n'en est point que votre lettre ne détruise. Je vais partir sans différer davantage. Et que ne ferais-je pas après la lettre que je viens de recevoir ! Je ne crois plus que le bonheur soit perdu pour moi sans ressources puisque j'ai encore un moyen d'adoucir les maux d'une mère chérie dont la position et les souffrances m'ont déchiré le cœur depuis si longtemps. Je n'ose examiner si je peux conserver l'espérance de la revoir un jour, mais serais-je donc privé de la consolation de voir de temps en temps quelques lignes de son écriture et de savoir au moins comment elle se trouve ?

Je crois rêver quand je pense que dans peu j'embrasserai mes frères et que je serai réuni à eux ; car je suis réduit à pouvoir à peine croire ce qui me parut si longtemps impossible. Ce n'est pas cependant que je cherche à me plaindre de ma destinée, je n'ai pas trop senti combien elle pouvait être plus affreuse ; même à présent je ne la croirai plus malheureuse, si, après avoir retrouvé mes frères, j'apprends que notre mère chérie est aussi bien qu'elle peut être, et si j'ai pu encore une fois servir ma patrie en contribuant à sa tranquillité et par conséquent à son

bonheur. Il n'y a pas de sacrifices qui m'aient coûté pour ma patrie, et, tant que je vivrai, il n'y en a point que je ne sois prêt à lui faire.

Il m'est impossible, puisque j'écris à ma chère maman, de ne pas saisir cette occasion de lui dire que depuis longtemps je n'ai plus de relations avec madame de Genlis. Elle vient même de faire imprimer à Hambourg une lettre qui m'est adressée, accompagnée d'un précis très-inexact de sa conduite pendant la révolution et dans lequel elle ne respecte pas même la mémoire de mon malheureux père. Je ne compte certainement pas répondre à la lettre qu'elle m'écrit, mais je crois de mon devoir de rétablir dans leur intégrité une partie des faits qu'elle a tronqués. Je ferai imprimer à Hambourg ce petit écrit et j'aurai soin qu'il en soit adressé un exemplaire au ministre de la police générale, espérant qu'il voudra bien vous le faire remettre.

Adieu, ma chère maman, rien n'égale la joie que j'ai ressentie en revoyant votre écriture dont j'étais privé depuis si longtemps. Puissé-je apprendre bientôt que votre santé s'améliore et le savoir de vous. Soignez bien cette santé qui nous est si précieuse, et si ce n'est pas pour vous, au moins que ce soit pour vos enfants. Adieu, votre fils vous embrasse de toute son âme. Croyez qu'il est bien heureux de pouvoir encore vous obéir.

L.-P. D'ORLÉANS.

N° 7, page 155

Il y a déjà longtemps ma chère maman, que vos ordres seraient exécutés et que je serais parti pour Philadelphie, si un vent d'ouest permanent ne nous empêchait de sortir de l'Elbe.

Comme il me sera impossible d'écrire au moment où nous mettrons à la voile, je laisserai cette lettre à un négociant de Hambourg qui voudra bien se charger d'y ajouter l'époque du départ de l'*America*. Je suis sur un très-bon vaisseau américain, doublé de cuivre et fort bien arrangé intérieurement. Le capitaine est un fort bon homme, et nous sommes parfaitement nourris. Soyez sans aucune inquiétude sur ma route, ma chère maman. Le ministre de France m'a délivré les passe-ports que j'avais demandés pour moi ; il a même eu l'attention d'y joindre une lettre pour le ministre de la République près les États-Unis.

Ainsi vous pouvez être parfaitement tranquille sous tous les rapports. Il me tarde beaucoup d'avoir des nouvelles de mes frères, dont je suis privé depuis si longtemps. Les gazettes ne nous ayant pas annoncé leur départ, je crains qu'il ne soit pas encore effectué.

J'en attends la nouvelle avec une impatience bien vive.

Vous trouverez joint dans cette lettre un exemplaire du petit écrit dont je vous ai parlé dans la première.

Adieu, ma chère maman.

Votre fils vous chérit et vous embrasse de toute son âme.

C'est aussi de toute son âme qu'il souhaite que le voyage qu'il entreprend puisse avoir l'effet que vous en attendez, et améliorer enfin la cruelle position des siens, qui pèse sur son cœur depuis si longtemps.

L.-P. D'ORLÉANS.

N° 8, page 157

J'espère que vous avez reçu la lettre que nous vous écrivîmes de Pittsburg, il y a deux mois. Nous étions alors au milieu d'un grand voyage que nous venons de terminer ; il a duré quatre mois ; nous avons fait, pendant cet espace de temps, mille lieues, toujours sur les mêmes chevaux, excepté les cent dernières que nous avons faites partie par eau, partie à pied et en voiture publique. Nous avons vu beaucoup de Sauvages et nous sommes même restés plusieurs jours dans leur pays. Ce sont, en général, les meilleures gens du monde, excepté quand ils sont ivres ou excités à la colère. Ils nous ont reçus à merveille, et notre qualité de Français a beaucoup contribué à cette bonne réception, car ils aiment la France. Ce que nous avons vu de plus curieux, après eux, a certainement été la cascade de Niagara, vers laquelle je vous mandais que nous allions nous diriger : c'est le spectacle le plus imposant, le plus majestueux que j'aie jamais vu ; la hauteur est de cent trente-sept pieds, et le volume d'eau est immense, puisque c'est le fleuve Saint-Laurent tout entier, qui se précipite en cet endroit ; j'en ai pris une esquisse et je compte en faire une gouache, que ma chère petite sœur verra sûrement chez notre tendre mère, mais elle n'est pas encore commencée et me prendra beaucoup de temps. Pour vous donner une idée de la manière agréable dont on voyage en ce pays, je vous dirai,

chère sœur, que nous avons passé quatorze nuits dans les bois, dévorés par toutes sortes d'insectes, souvent trempés jusqu'aux os sans pouvoir nous sécher, et n'ayant pour toute nourriture, que du lard, quelquefois un peu de bouc salé et du pain de maïs. Indépendamment de cela, quarante nuits dans de mauvaises cabanes où nous devions coucher sur un plancher composé de bûches inégales, sans parler des grognasseries des habitants, qui nous fermaient quelquefois la porte au nez et dont l'hospitalité était souvent bien mauvaise. Non, jamais je ne conseillerai un semblable voyage à qui que ce soit, cependant, nous sommes loin de nous repentir de l'avoir fait, puisque nous en avons rapporté tous trois d'excellentes santés et nécessairement quelques connaissances de plus.

N° 9, page 346

Monsieur mon frère, j'annonce mon avènement à la couronne à Votre Majesté impériale par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom, mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une catastrophe que j'aurais tant voulu prévenir.

Il y a longtemps que je regrettais que le roi Charles X et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais pourtant bien loin de prévoir les prodigieux événements qui viennent de se passer, et je croyais même qu'il eût suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce gouvernement pût aller comme il allait. Mais depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé ; je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus audacieuse violation de la Charte et par l'abolition de toutes les garanties de nos libertés nationales, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible, mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre

état social, et cette même exaltation des esprits qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'Europe dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi. Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut. Je l'étais encore plus peut-être pour que les vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire ; j'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et le repos de tous nos voisins. Le titre de lieutenant général, qui laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer la confiance nécessaire que pour sauver cette Charte si essentielle à conserver, dont feu l'Empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance, et qui aurait été très-compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits. Il n'échappera pas à la perspicacité de Votre Majesté, ni à sa haute sagesse, que pour atteindre ce but salubre il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect et que l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé, entoure mon gouvernement de la confiance qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que, tant que Charles X a régné sur la France, j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets, et que ce n'est qu'au moment où j'ai vu l'action des lois paralysée et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés ; elle aime à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant, et sa confiance ne sera point trompée. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté. Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaltérable amitié avec laquelle je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté le bon frère,

LOUIS-PHILIPPE.

N° 10, page 347

J'ai reçu du général Athalin la lettre dont il a été porteur. Des événements à jamais déplorables ont placé Votre Majesté dans une cruelle alternative : elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités. *Je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont guidé Votre Majesté* ; mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe. *Tant qu'elles seront basées sur les traités existants et sur la ferme volonté de respecter les droits et obligations, ainsi que l'état de possession territoriale qu'ils ont consacré, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même.* Appelé conjointement avec mes alliés à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai pour ma part toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance en retour des sentiments qu'elle m'a exprimés.

NICOLAS.